





LA NORVÈGE

LA NORVÈGE

LA NORVÈGE

OUVRAGE OFFICIEL PUBLIÉ
A L'OCCASION DE L'EXPOSITION
UNIVERSELLE DE PARIS
1900

KRISTIANIA
IMPRIMERIE CENTRALE
1900

AVANT-PROPOS

Le 6 février 1899 le gouvernement norvégien soumit au vote du Storthing une proposition royale visant la publication d'un ouvrage sur la Norvège à l'occasion de l'Exposition de 1900. Le Storthing ayant le 6 mars voté la somme demandée, le Ministère de l'Instruction Publique et des Cultes confia la rédaction de l'ouvrage aux deux soussignés, qui s'étaient déjà assuré par ordre les collaborateurs nécessaires parmi les spécialistes appartenant à chaque branche.

La traduction fut entreprise par M. Ch. Delgobe, ingénieur des arts et manufactures (ECP). Cependant l'article Histoire a été traduit par M. Sigurd Hœst, la Situation internationale par M. C. S. Nicolaysen; le Droit constitutionnel et administratif et la Législation et organisation judiciaire furent écrits en français par l'auteur, M. A. Færden; enfin M. le docteur Lœseth a traduit l'article Littérature, ainsi que la Constitution et l'Acte d'Union. Monsieur P. Dareste, avocat à la cour d'appel de Paris, a eu la bienveillance de revoir ces deux derniers. La carte géologique d'ensemble a été dressée par M. le docteur H. H. Reusch, directeur du Service Géologique, la carte météorologique par M. A. Steen, premier adjoint à l'Institut de Météorologie, et la carte forestière par M. K. A. Fauchald, tandis que les autres cartes, celle concernant la démographie et la carte même de Norvège, ont été ou dressées ou remaniées par le docteur Andr. M. Hansen qui a d'ailleurs à divers égards prêté son concours aux rédacteurs.

Kristiania le 20 mai 1900.

Sten Konow,
docteur-ès-lettres.

Karl Fischer,
conservateur-adjoint à la bibliothèque de l'Université.

TABLE DES MATIÈRES

(Voir la table analytique à la fin du livre.)

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

La Norvège forme la partie nord-ouest de la péninsule scandinave, séparée de l'Europe du nord par la Mer Baltique. Elle s'étend depuis 57° 58′ de latitude nord (îlot de Slettingen près de Mandal) jusqu'à 71° 11′ de lat. nord (Knivskjælodden à l'ouest du Cap Nord, sur l'île de Magerœ), ou, si l'on préfère s'en tenir à la terre-ferme, depuis 57° 59′ (Lindesnes) jusqu'à 71° 7′ (Nordkyn) : c'est justement la même différence de latitude qu'entre Paris et Oran. D'ouest en est, le pays s'étend depuis 4° 30′ de longitude est (Utver au droit du Sognefjord) jusqu'à 31° 11′ de longitude est (Hornœ près de Vardœ) : cela correspond à une différence de temps d'une heure et demie; mais à ces latitudes, les degrés sont courts, et ne sont que de 48 km dans la partie moyenne du pays. La superficie de la Norvège est de 322 304 kilomètres carrés. Du nord-est au sud-ouest (de Vardœ à Lindesnes), il y a environ 1800 km, c. a. d. que si l'on rabattait le pays en sens inverse, son extrémité atteindrait aux Pyrénées.

La largeur du pays est vers le sud d'environ 400 km, dans le Nordland 100 km, mais cette largeur redevient un peu plus grande dans le Finmarken (Laponie norvégienne). La distance de la frontière suédoise au fond des entailles profondes formées par les fjords du Nordland est considérablement moindre; sur un point, Rombakken au fond du Vestfjord, là où se construit le chemin de fer d'Ofoten, cette largeur ne dépasse pas 8 km.

Somme toute, la Norvège forme donc une côte étroite et allongée en bordure sur l'Atlantique septentrional. Mesurée extérieurement à la chaîne des îles, la longueur des côtes est de 2750 km, ce

qui est la longueur des côtes de France, alors que la superficie de la France est plus de $1^1/_2$ fois plus grande. La longueur des rivages, en comptant toutes les entailles formées par les fjords et la circonférence des îles principales, est de 20000 km, ce qui répond à la moitié de la circonférence terrestre.

Au nord, c'est l'Océan Glacial qui baigne les côtes de la Norvège. De ce côté, les terres les plus voisines sont le Beeren-Eiland, puis le Spitzberg, à un jour et demi de bateau à vapeur de Hammerfest. Tous les ans, un grand nombre de chasseurs de phoques norvégiens pénètrent aussi loin vers le nord qu'ils trouvent la mer ouverte, et le nom de la Norvège est lié à l'histoire des découvertes polaires, depuis Othar (IXème siècle) jusqu'à Nansen.

A l'ouest, on a la mer de Norvège (c. a. d. l'Atlantique septentrional entre les îles Færœ et le Spitzberg). Les terres les plus proches, dont on peut apercevoir les côtes au bout d'un jour, à supposer que la navigation soit heureuse, lorsqu'on part de Bergen, sont les îles Shetland, dont la population parlait encore norvégien au siècle passé; à une distance égale au-delà, vers le nord-ouest, on trouve les îles Færœ, et en continuant encore plus loin dans la même direction l'Islande : ces deux pays reçurent il y a mille ans leur population de Norvège, et aujourd'hui même leur langue est encore avec peu de changement la vieille langue norvégienne. Plus loin vers l'ouest, nous arrivons au Grœnland, qui est lui aussi une vieille colonie norvégienne, perdue en 1814, lors de la dissolution de l'union avec le Danemark.

Les Norvégiens du vieux temps étendaient même leurs excursions jusqu' au Vinland, sur le continent de l'Amérique. A l'heure qu'il est, sur les individus nés en Norvège, la septième partie environ habitent l'Amérique. Si des îles Shetland, on navigue vers le sud, on trouve les Orcades, la presqu'île de Sutherland, les îles Suderœ ou Hébrides, Man, qui toutes étaient des stations des Vikings dans leurs expéditions vers l'ouest (Vestrveg) et qui toutes appartinrent à la Norvège pendant plusieurs siècles. A Dublin, des rois norvégiens eurent leur résidence pendant plus de 300 ans, il y avait á coup sûr bon nombre de Norvégiens parmi les «Danois» qui conquirent l'Angleterre et les envahisseurs de la Normandie étaient principalement des «Vikings» norvégiens. La Norvège a donc de toute antiquité eu des rapports incessants par mer avec les pays de l'ouest, et actuellement, sur le chiffre des affaires faites par le pays hors de ses limites, un tiers environ se conclut avec la Grande Bretagne

et l'Irlande. (De Bergen à Newcastle-sur-Tyne le voyage est d'un jour et demi.)

La Norvège a aussi de vieilles et solides relations avec les pays situés au sud de la mer du nord, les Pays-Bas et l'Allemagne septentrionale. — Les villes hanséatiques ont pendant des siècles eu le monopole du commerce avec la Norvège, et Hambourg a encore à l'heure qu'il est une grande importance pour la Norvège (une journée et demie de paquebot entre Hambourg et Kristiansand).

A partir de Lindesnes, la côte remonte peu à peu vers le nord-est le long du Skagerak, dont la largeur est de 120 km, et qui sépare la Norvège du Danemark (Jutland). La distance est assez faible pour qu'on puisse apercevoir d'un même point les phares situés des deux côtés (Ryvingen et Hanstholmen). Les relations d'un côté à l'autre du Skagerak sont de si vieille date et ont été si intenses, que sur la côte du sud de la Norvège, on a même cru pouvoir en retrouver les traces dans la langue. (Distance entre Kristiansand et Fredrikshavn, 10 heures de bateau à vapeur.)

Lorsqu'on quitte le fjord de Kristiania, la côte s'infléchit vers le sud, dans la direction du Cattégat, et appartient à la Norvège jusqu'aux îles Hvaler et au golfe d'Id (Idefjord). Avant 1658, la Norvège se rejoignait au Danemark, tel qu'il était alors, à l'embouchure du Gœtaelf, et les rapports entre les deux pays le long de cette côte étaient d'une grande importance. Le district de Viken, c. a. d. la province (maintenant suédoise) de Baahus, ainsi que certaines parties de la Norvège situées encore plus au nord, furent même à une époque reculée unies politiquement à plusieurs reprises au Danemark. Il résulte de cette situation géographique générale que le Danemark à toujours été le pays avec lequel la Norvège a eu les rapports nationaux les plus intimes, et pendant 400 ans (1380—1814), les deux pays furent unis politiquement d'une union très étroite.

Vers l'ouest et le sud, la Norvège a donc eu des relations anciennes et étroites avec ses voisins d'outre-mer. En comptant l'Allemagne et la France (port principal le Hâvre, à 3 jours de bateau à vapeur) on peut compter que les quatre cinquièmes des transactions économiques de la Norvège ont lieu avec les pays de la Mer du Nord, vers l'ouest et le sud.

Vers l'est, la Norvège a sa longue frontière de terre presque aussi longue que la côte (2460 km, contre 2750, alors que les frontières de terre de la France ont 2170 km).

A l'extrémité nord, la Norvège est bornée par la Russie sur 170 km, et par la Finlande sur 750 km; sur tout le reste de la frontière, c. a. d. sur 1540 km, elle est limitrophe de la Suède. La frontière suit à peu près la ligne de partage des eaux de la péninsule scandinave. Vers 63 ^{0} de lat. nord, elle la quitte et se dirige vers le sud, en suivant de près les limites orientales des districts d'impluviation du Glommen et plus tard de Tistedalen. Cependant la partie septentrionale du district de la Clara (lac Fæmunden et Tryssil) fait aussi partie de la Norvège.

Au point de vue purement topographique, il ne semble pas que la Norvège ait du côté de la terre de limites naturelles, dans l'acception habituelle de ce terme. Il n'est même pas possible de tracer une ligne coincidant avec quelque précision avec la ligne de partage des eaux, on ne trouve pas non plus de chaîne de montagnes ininterrompue, séparant les deux pays. En réalité, ce qui a fixé la frontière entre la Norvège et sa voisine de l'est, ce n'est pas une *ligne* naturelle, mais une *zône* déserte, dont la largeur peut atteindre une couple de cents kilomètres. Cette zône est si complètement déserte, et se sépare si nettement des territoires colonisés, qu'elle a été en majeure partie, c. a. d. en ce qui concerne la région située au nord des districts de Trondhjem, considérée jusqu'au siècle dernier comme un territoire indivis. Seuls des Lapons nomades, encore païens pour la plupart, erraient dans ces solitudes et payaient parfois tribut aux trois pays. Ce n'est qu'en 1826 que la délimitation de ce district neutre eut lieu en ce qui concerne la frontière avec la Russie. Avec la Suède, le partage s'était effectué dès 1751, et ce fut principalement parce qu'on essayait de trouver des chaînes de montagne comme les limites les plus naturelles, que la frontière fut reportée si loin vers l'ouest, sans pourtant qu'on puisse dire qu'elle suive aucune ligne exacte de partage ou chaîne réelle.

Les districts les plus intérieurs du Finmarken, Karasjok et Kautokeino, ont une population qui ne dépasse pas un habitant par 10 km^2; la Laponie russe et finlandaise est encore moins peuplée, la largeur de ce district désert étant ici d'environ 300 km. Vers le sud et le long de la frontière suédoise jusqu'au 64ème degré, la zone déserte, habitable uniquement pour les Lapons nomades, a encore une largeur de 200 km, c. a. d. le double de celle de la Norvège. Au total, la superficie de la Laponie entière est d'environ 400 000 km^2, mais elle ne compte que 15 000 habitants : c'est donc

à proprement parler un désert arctique, qui forme comme un coin très allongé entre la Norvège et la Suède propre. Au point de vue physique, c'est un rameau de la zône de «toundras» qui suit depuis la Sibérie les côtes de l'Océan Glacial. La hauteur au-dessus du niveau de la mer est de beaucoup supérieure à 500 m le long de la frontière du Nordland; — la hauteur des sommets y atteint 2000 m, c. a. d. que le plateau dépasse de beaucoup la limite de la végétation arborescente; la température moyenne y est de 0 à — 2^{0} C., la température du mois de janvier d'environ — 12^{0} C.; le pays reste couvert de neige environ 200 jours par an, et les lacs, même à une altitude relativement faible, restent gelés du commencement de novembre au mois de juin ou à peu près. Là, comme on devait s'y attendre, la population est encore très clairsemée, elle n'est que d'un habitant par 20 kilomètres carrés.

Cette zône laponne est interrompue par la dépression autour du fjord de Trondhjem. Ici les bois situés des deux côtés de la frontière se rejoignent dans les cols, et les courbes de niveau tombent au-dessous de 300 m. La population dans le district frontière remonte à un habitant par km^2, sans que cependant les Lapons nomades se trouvent entièrement supplantés dans leur domaine par la colonisation permanente. Plus au sud encore, dans la partie méridionale du Jemtland, dans le Herjedalen, dans le nord des districts du Dalelf et de la Clara, le chiffre de la population redescend encore à la moitié, à mesure que s'accroît de nouveau la hauteur des montagnes.

C'est là, vers 62^{0} de latitude nord, qu'est actuellement arrêté le progrès vers le sud des Lapons nomades. Quittant cette ramification de la toundra dont nous parlions tout-à-l'heure, nous franchissons la frontière septentrionale du grand district subarctique européo-asiatique des arbres résineux. Mais le district dans lequel nous pénétrons est resté longtemps désert, le long de la frontière, sur une largeur de 100 km. Jusque vers 1600 on n'y rencontrait qu'à intervalles fort éloignés des défrichements dans la forêt, le long des rivières principales : à cette époque commença une invasion de Finlandais, qui poussèrent leurs brûlis et leurs écobuages de plus en plus loin vers le nord, jusqu'au moment où ils se rencontrèrent avec les Lapons venus du nord. Leurs descendants forment à l'heure qu'il est une proportion fort notable — 15 à 20000 âmes — de la population d'ailleurs encore fort clair-semée le long de la frontière des forêts, de ce que l'on appelle les forêts finnoises

du Herjedalen, de la Dalécarlie et du Vermland à l'est, celles de Tryssil et de Solœr à l'ouest, et vers le sud jusqu'au district de Sitskogen, à la latitude même de Kristiania. Ce n'est guère qu'à une cinquantaine de kilomètres de la côte que cette zône frontière se rétrécit jusqu'à disparaître : sa population est comme nous l'avons dit principalement de race étrangère, laponne ou finlandaise. A l'extrémité sud les deux régions à population scandinave dense et continue situées à droite et à gauche se rejoignent.

En somme, on voit que la frontière territoriale de la Norvège est formée vers l'est, c. a. d. vers la Russie, la Finlande et la Suède, par une large ceinture déserte et peu praticable, inhabitée ou habitée seulement par des Lapons nomades ou des Finlandais sylvicoles, constituant une couche isolante très parfaite pour le district habité par la population norvégienne. Un bras de mer de même largeur ou une haute chaîne de montagnes ne constituerait pas une frontière naturelle plus effective.

La dépression allant de Trondhjem au Jemtland est, comme nous l'avons vu, seule à offrir des facilités pour passer la frontière. Le Jemtland a, il est vrai, été colonisé en premier lieu par des Norvégiens et a jadis appartenu à la Norvège; mais sa situation équivoque résulte de ce fait qu'il dépendait toujours de l'archevêché d'Upsal. Plus loin vers le sud, lorsque la colonisation continue se rapproche des deux côtés de la commune frontière, celle-ci devient nécessairement moins sûre et plus arbitraire, et comme dans le Jemtland, elle a été déplacée au XVIIème siècle à la suite des défaites du pays auquel nous étions alors unis, le Danemark.

C'est à ces deux endroits seulement, dans la dépression nidrosienne et plus loin vers le sud (sur deux points différents) que de nos jours, on a établi une communication complète par voies ferrées (Trondhjem—Œstersund en 11 heures, Kristiania—Stockholm en 13 heures, Kristiania—Gothembourg en 11 heures). Hors de là, l'immense frontière norvégienne n'est guère croisée que par une douzaine de routes, avec plusieurs jours de voyage souvent difficile d'un centre de population au centre le plus voisin. Ce qui fournit une preuve parlante de l'effectivité de la frontière existant entre la Norvège et sa voisine de l'est, c'est qu'en 1898 sur le total des transactions de la Norvège avec l'étranger, *trois pour mille* seulement passait la frontière suédoise en dehors des trois lignes de chemins de fer, et il n'y avait tout compris que 5 % des échanges de marchandises effectués par la Norvège qui eussent lieu par-dessus la frontière

de terre, alors que celle-ci forme pourtant 47 % de la frontière totale : 95 % passent la mer. Ceci donne une idée des difficultés inhérentes en Norvège au passage par la frontière de terre.

Etant donnée cette puissante barrière naturelle entre les deux parties de la péninsule, on comprendra sans peine que les relations entre la Norvège et la Suède n'aient pas à beaucoup près été aussi actives qu'avec le troisième pays scandinave, le Danemark. S'il y a eu contact, il a surtout été périphérique, jusqu'à l'époque des guerres des deux ou trois derniers siècles, guerres dans lesquelles la Norvège s'est trouvée impliquée indirectement par suite de son union avec le Danemark, et qui donnèrent lieu aux déplacements de frontières signalés plus haut.

En 1814, par suite des grands évènements politiques européens, la Norvège fut déliée de son union avec le Danemark et en conclut une beaucoup moins intime avec la Suède : c'est celle qui subsiste encore aujourd'hui.

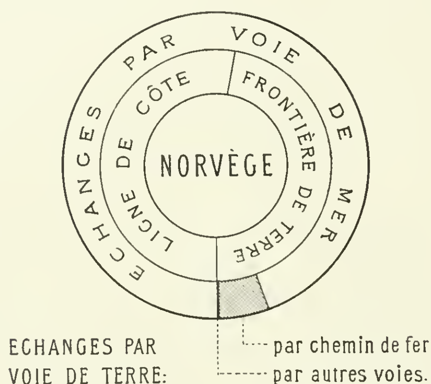
Les cartes ordinaires d'Europe, qui ne rendent compte que des distances absolues, ont fait prendre racine à l'idée que les deux pays de la péninsule forment un tout organique. Ceci est vrai *topographiquement* parlant, mais non au point de vue *anthropogéographique.* Une carte rendant compte de la répartition de la population dans la péninsule (voir l'article «Démographie») montre en revanche d'une façon manifeste et frappante l'existence de la large zône «anœcumène» entre les deux pays, et cela même si l'on a égard aux campements de Lapons nomades sur le plateau septentrional, et malgré l'immigration assez tardive des Finnois (Finlandais) maintenant fortement assimilés, qui a dans une certaine mesure peuplé la région déserte des forêts frontières du sud.

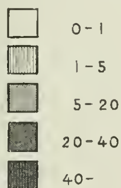
Une carte qui représenterait graphiquement la facilité des communications avec l'étranger ferait ressortir davantage encore le rôle isolant joué par cette zône peu praticable, où souvent les voyages ne sont possibles que pendant un temps très-court chaque année, alors que les communications sont si faciles en tous sens par la voie de la Mer du Nord.

Vers l'est, c. a. d. du côté de la terre, le royaume de Norvège est donc avec une rare netteté isolé de ses voisins; et il est peu de pays qui forment un tout anthropogéographique aussi bien isolé par la nature.

Le centre de gravité de la population est bien loin vers le sud, où habitent les $^2/_3$ de la population. Au point de vue de sa

civilisation, c'est avec les pays du sud, Danemark et Allemagne, ou ceux de l'ouest, Grande Bretagne, que la Norvège s'est toujours trouvée en rapport. Au point de vue économique, c'est avec les pays de la Mer du Nord qu'ont lieu les quatre cinquièmes des échanges. De tout cela résulte pour la Norvège une situation géographique générale bien définie et bien indépendante parmi les peuples de même race installés autour de la Mer du Nord.




DISTRIBUTION
DE LA POPULATION
EN SCANDINAVIE
Habitants pr. km.²
0-1
1-5
5-20
20-40
40-
70°
65°
60°
55°

TOPOGRAPHIE

La péninsule scandinave n'est séparée que tout superficiellement du continent par le bassin peu profond de la Mer Baltique. En réalité, on voit se continuer le même plateau de structure uniforme et de surface régulière, composé de gneiss et de granite avec quelques restes de couches paléozoïques, qu'on rencontre déjà en Finlande, et qui s'infléchit légèrement au dessous du niveau de la mer dans le golfe de Botnie, pour se relever lentement vers l'ouest jusqu'à des altitudes ne dépassant pas 500 m. Mais, si l'on se rapproche davantage de l'Atlantique, la nature des montagnes change tout-à-coup, et le paysage revêt un caractère tout autre. Au-dessus du vaste plateau baltique s'élève à 150 kilomètres environ de la ligne des côtes occidentales, suivant un axe allant à peu près exactement du cap Lindesnes au cap Nord, un plateau plus élevé formant terrasse. Depuis son bord oriental, ce plateau s'élève, peu à peu, en se rapprochant de l'axe longitudinal NNO de la péninsule, jusqu'à des altitudes d'environ 1000 m, et la partie ouest de cette saillie descend en s'arrondissant sous les eaux de l'Atlantique. Au point de vue géologique, on reconnait qu'on vient d'entrer dans un district nouveau de l'écorce terrestre, dont le bord oriental, par suite d'un rejet, forme couverture sur le plateau baltique, avec des schistes cristallins fortement métamorphisés.

Tout à l'ouest, le long de la ligne des côtes, se présentent des lignes de roches éruptives de granites et de gabbros, enfermées entre des couches archéennes fortement plissées, ayant la direction des côtes. Il est clair que nous avons là les restes des vieilles chaînes côtières, ayant formé une crête le long de la côte, ainsi qu'on en

a tant d'exemples. Mais tout ce qui fut autrefois chaînes côtières (analogues p. ex. aux Cordillères), a été érodé dans la suite des âges géologiques, et il n'en reste plus qu'une surface assez plane, qui a été relevée sous forme de voûte plate d'environ 150 km de largeur, le long du bord ouest de la péninsule, et ayant ses retombées sur la ligne des côtes vers l'ouest, et, vers l'est, sur le plateau continental primitif.

La délimitation entre ces deux grands éléments intervenant dans la structure de la péninsule est surtout bien marquée dans le Norrland suédois, où les hautes montagnes («högfjällen») s'élèvent comme une muraille dominant le plateau granitique à territoire forestier.

Plus au sud, en Norvège, la limite est moins nette, et n'est d'ailleurs pas géologiquement bien constatée partout. Toutefois, au point de vue topographique, on reconnait qu'il y a, formant saillie sur le territoire forestier, une série de montagnes, ne le cédant parfois comme altitude qu'à celles situées à l'axe même : cette crête marginale contient des sommets comme le Sœlen (1753 m), le Hœgtind (1195 m), le Prestkampen (1215 m), le Synesfjeld (1414 m), le Storrusten (1286 m), le Norefjeld (1509 m), le Gausta (1883 m), le Lifjeld (1550 m). Et comme dans le Norrland, la différence est accentuée d'une façon visible par le fait que la grande zône des bois résineux nordasiatico-européenne s'arrête au bord de cette muraille. Il en résulte qu'on établit naturellement une distinction entre la *région des forêts* et celle des *hautes montagnes*.

La *région des forêts*, qui coincide géologiquement avec le plateau continental ou baltique, est relativement peu développée en Norvège. Elle y forme vers le sud-est une ceinture de collines ondoyantes et boisées de 100 à 500 m d'altitude (avec des sommets de 3 à 700 m), qui ayant environ 300 km de largeur à la frontière suédoise, se rétrécit de plus en plus le long du Skagerak, à mesure qu'on se rapproche de la pointe méridionale du pays. Une autre région analogue se retrouve tout au nord-est, dans le Finmarken, où un plateau faiblement ondulé n'a guère qu'une couple de cent mètres de hauteur, mais n'est pourtant qu'en partie recouvert de forêts.

Quant à la *région des hautes montagnes*, on peut dire qu'elle commence à l'extrémité sud-ouest, avec une largeur de 100 km au droit du Buknfjord; l'altitude des plateaux ne tarde pas à atteindre 1000 m le long du faîte, d'ailleurs fort peu visible, avec des sommets s'élevant jusque 13—1400 m : les pentes ne sont brusques qu'au voisinage de la côte. Les hauts plateaux (appelés ici en général



Panorama de montagne

«vidden»), se continuent vers le nord-nord-est le long de l'axe longitudinal de la contrée, en augmentant d'altitude; leur largeur finit par atteindre 250 km, la ligne des côtes étant déviée de plus en plus vers l'ouest; et ils ont leur maximum d'altitude dans le Jotunheimen (1500 m) où ils sont surplombés par toute une série de pics dépassant 2000 m. Le plus élevé de ces pics est le Galdhœppiggen qui a 2560 m, et son voisin, le Glitretind qui en a 2554 m. Plus au nord le Snehætta et les sommets plus isolés des Rondane dépassent encore 2000 m d'altitude.

Dans sa moitié septentrionale, le pays des hauts plateaux a une largeur assez régulière de 150 km, entre la mer de Norvège et le territoire forestier du Norrland suédois, avec des pics comme le Bœrgefjeld (1703 m), les Okstinder (1912 m), le Sulitjelma (1883 m) (et le Kebnekaise en Suède, 2135 m), le Jæggevarre, dans le district de Lyngen (1915 m), et il finit par aller se perdre dans l'Océan Glacial, dans les îles environnant Hammerfest, où il y a encore — à Seiland — une altitude de 1075 m. Dans la préfecture de Nordland, le versant ouest appartient seul à la Norvège.

On a donc sur la plus grande partie des 1500 km formant la longueur des hautes montagnes, un plateau très régulier et des sommets réguliers aussi dans le profil en long, et formant en profil transversal un arc plat un peu oblique. Cette longue voussure est pourtant interrompue vers son milieu par la *dépression nidrosienne* qui, partant de la côte des préfectures de Trondhjem, fait une entaille en demi-cercle dirigée vers la crête, et diminue toutes les altitudes de 500 m.

Sur environ 300 km de côte, le plateau montagneux est ainsi redescendu presqu'au niveau de la mer, sous lequel il se continue en formant une chaîne d'îles basses et de récifs, qui depuis Smœlen jusqu'à Vigten, borne vers l'ouest la continuation sous-marine du fjord de Trondhjem, qui se trouve ici dévié vers le nord (mer de Fro). La presqu'île de Fosen, située dans cette partie basse, a des hauteurs ne dépassant pas 5 à 600 m, et les territoires siluriens très-bas situés à l'est des profondeurs du fjord forment aussi un contraste frappant avec la structure habituelle de la côte.

Comme cette dépression se dirige en demi-cercle contre le flanc de la grande crête dirigée vers le nord-nord-est, ses versants ont ici sur une certaine longueur une direction d'ouest en est (entre Snota dans le Troldheimen — altitude 1690 m et Sylen, près de la frontière — altitude 1766 m); elle fait ensuite une nouvelle inflexion

vers le nord, en traversant une région où, par suite de la dépression, les sommets sont, même à la crête, ramenés à l'altitude de 1100 m, et où les cols se trouvent au-dessous de la limite de la végétation forestière.

La déviation de la direction NNO de la chaîne occasionnée par la dépression nidrosienne a été cause que les anciens géographes ont distingué en Norvège trois chaînes de montagnes : les Langfjeldene (depuis le sud, jusqu'à la déviation vers l'est, entre la Norvège de l'ouest et celle de l'est), le Dovrefjeld (ou monts Dofrines) — allant d'ouest en est entre la Norvège du nord et celle du sud — et le Kjœlen, plus au nord, entre la Norvège et la Suède. Or, il n'y a pas de limites naturelles, ni topographiques, ni tectoniques, entre ces trois «chaînes».

La Norvège est donc en somme bâtie d'une façon excessivement simple : elle est composée d'une longue voussure suivant la côte de l'Atlantique et parallèle au grand axe du pays, et de deux fragments du grand plateau continental ou baltique pénétrant l'un au nord, l'autre au sud, en deçà de la frontière. Si l'on prend place sur un sommet de la région forestière du sud-est, d'où l'œil puisse embrasser librement une grande étendue de pays, on distingue nettement ces deux éléments tectoniques. On aperçoit toute une série de collines boisées, s'épaulant les unes contre les autres, avec des altitudes assez régulières, on voit une mer ondoyante de sombres forêts, n'offrant que çà et là des lambeaux plus clairs de terres cultivées dans les vallons séparant ces collines. Et bien loin, vers l'ouest et vers le nord, encadrant le tout, un horizon bleuissant de hautes montagnes dénudées, rayées de neige dans leurs dépressions. On aperçoit ainsi un certain nombre de sommets jalonnant les bords du grand plateau (Lifjeld, Gausta, Sœlen, etc.).

Si, faisant l'ascension de ces bords, on escalade un des sommets du grand plateau, on se rend immédiatement compte de sa nature, qui justifie bien la dénomination de «vidden» (immensité). On aperçoit de vastes landes d'un brun-grisâtre, couvertes de bruyères et de saules en broussailles, des marais et des lacs, et à l'horizon montagne contre montagne, se succédant les unes aux autres avec des altitudes assez régulières et relativement modestes.

Le tout forme un immense désert montueux, où les coupures formées par les vallées disparaissent dans l'ensemble et où — çà et là seulement — des sommets isolés ou des groupes de sommets dépassent le niveau général. Une fois arrivé dans l'ouest, on voit

bien vîte comme quoi tout le plateau s'incurve régulièrement, d'abord lentement, puis plus rapidement vers la mer qui s'aperçoit à l'horizon.

La hauteur régulière des sommets fait voir clairement qu'il y a eu là à l'origine un plan unique, qui plus tard a été repoussé en forme de voûte: Les sommets dépassant ce niveau consistent le plus souvent en roches dures — p. ex. les gabbros du Jotunheimen, de Lofoten et de Lyngen, ou les conglomérats des Fjordene — et l'on est en droit d'admettre que grâce à leur dureté elles ont résisté aux forces désagrégatrices qui ont nivelé tout le reste. On ne trouve pas de chaînes véritables s'élevant au-dessus des contrées basses situées de part et d'autre.



Glacier (Jostedalen)

Mais dans ce massif rocheux de composition si simple, et originairement si uniforme, l'*érosion* est venue travailler suivant des lignes on ne peut plus variables, et a façonné de son burin les détails topographiques actuels. Dès le jour où la croûte terrestre a commencé à former voûte suivant l'axe des altitudes, les rivières ont commencé de leur côté à se frayer un lit à travers cette masse rocheuse. Toutefois les restes imposants laissés comme témoins par l'extrados de la voûte originale fournissent la preuve que ces torrents

n'ont en somme réussi qu'à creuser des cañons profonds, tels que nous les connaissons ailleurs dans des terres de soulèvement récent, comme, p. ex., dans les États américains du Pacifique. Ce sont à coup sûr de pareils cañons qui ont été entaillés dans le versant occidental de la grande voûte, ainsi que dans l'escarpement du plateau, du côté tourné vers la grande plaine continentale et forestière. Mais la forme affectée par ces coupures étroites et profondes, entaillant si nettement l'extrados de la voûte, témoigne aussi que l'action des eaux a dû bien vîte céder la place à celle *des glaciers* pendant la grande *époque glaciaire*, alors que la Norvège était couverte d'une *mer de glace*, comme le Grœnland l'est encore de nos jours.

A vrai dire, la question soulève encore des difficultés, mais il semble assez évident que tous les traits principaux de la topographie superficielle de la Norvège sont dus à l'action des forces érosives pendant la période dont nous venons de parler.

La partie côtière de la Norvège se distingue tout d'abord remarquablement comme un type de *pays de fjords*. Il n'y a pas ici, comme dans d'autres pays, une ligne côtière ininterrompue : elle est indéfiniment morcelée, la mer entaillant sans cesse la masse rocheuse et les fjords succédant aux fjords, c'est-à-dire qu'il y a une suite continuelle de coupures étroites, creusées en gouttières, et offrant les formes les plus caractéristiques. Si, naviguant à la voile, on pénètre dans l'un de ces fjords de l'ouest, on le voit s'avancer sinueusement avec une largeur des plus restreintes, entre des parois rocheuses atteignant des hauteurs de plus en plus vertigineuses : on croirait, en vérité, avoir devant soi une fissure traversant de part en part l'écorce terrestre. Les parois à pic — l'œil s'en exagère volontiers la hauteur et l'escarpement — semblent devoir conduire à des profondeurs inouïes.

Et pourtant les sondages montrent que ces parois ne tardent pas à s'infléchir en formant des fonds assez plats, la section transversale du fjord étant celle d'une auge à parois plus ou moins obliques et dont la hauteur est assez restreinte, si on la compare à la largeur de l'auge. Dans le sens de la longueur du fjord, sa pente n'est le plus souvent que de $^1/_2$ ^{0} à $1^1/_2$ ^{0} vers l'embouchure, pour remonter ensuite plus vivement (en moyenne sous une inclinaison de $1^1/_2$ ^{0} à $2^1/_2$ ^{0}) vers le banc côtier situé vers le large, et formant un seuil en bas-fond entre l'auge du fjord et les profondeurs pélagiques. Tous ces angles sont peu prononcés, mais comme les fjords ont de grandes longueurs, 50 à 100 km — le Hardanger-



Fjord (Hardanger)

fjord en a 185, et le Sognefjord 220 —, on atteint pourtant dans les auges en question des profondeurs allant jusqu'à 800 et 1250 m.

Des séries aussi ininterrompues de fjords ayant tous la même forme caractéristique d'auges ne se rencontrent que dans des pays qui ont été jadis couverts d'une mer de glace : en effet, on ne connait encore aucune autre force naturelle qui soit susceptible de creuser de pareilles auges. Les pays érodés par les glaces ont partout un caractère constant et facile à discerner; par suite les vues prises dans un fjord de Norvège peuvent être facilement confondues avec celles des fjords du Grœnland ou de l'Écosse — ou avec des paysages empruntés aux lacs de la Suisse ou du nord de l'Italie.

La série des fjords proprement dits commence sur la côte ouest au Buknfjord, près de Stavanger, et se continue sans interruption vers le nord. Les seuls qui présentent des formes exceptionnelles sont le fjord de Trondhjem, dans la grande dépression nidrosienne, et le Vestfjorden, qui pénètre presque comme un bras de mer isolant du continent les pics de granite et de gabbro des îles Lofoten. Après que, en Finmarken, la zône des hautes montagnes a cessé, les fjords revêtent un caractère différent, ils sont plus larges et moins profonds; ils forment dans les schistes tendres des entailles ayant bien moins la forme d'auges, et représentant le lit de fleuves glaciaires moins énergiques et moins concentrés, attendu que dans ce plateau relativement bas, il n'y avait pas, comme sur le versant ouest, de cañons bien prononcés datant de l'époque préglaciaire et propres à déterminer la direction des fleuves de glace.

Dans l'est, le mouvement des glaciers eut lieu aussi suivant la pente générale de la contrée, mais pendant la grande période glaciaire, il vint se heurter à la résistance des énormes masses glaciaires qui de la péninsule scandinave allaient s'épancher sur toute la plaine nord-européenne. Des blocs venant des côtes du fjord de Kristiania firent ainsi le tour de la côte sud pour remonter vers le nord jusqu'au Jæderen : on voit donc que les masses de glace de la Norvège orientale et des parties voisines de la Suède furent repoussées par contre-pression par le flanc continental de l'ouest du grand glacier, pour aller chercher une issue et se presser tout le long du Skagerak et même au delà de la pointe sud de la Norvège, en déviant vers le nord pour gâgner l'Atlantique. Tout comme les glaciers des fjords, ce colossal fleuve de glace doit s'être creusé un lit, et nous trouvons ainsi tout autour de

la côte sud un profond couloir en forme d'auge, d'une cinquantaine de kilomètres de largeur, ayant sa profondeur maximum (800 m) au droit d'Arendal, bien en-deçà de son embouchure, et n'ayant plus ici que 270 m de profondeur (au droit de Bœmmelœ). C'est ce qu'on apelle le *Canal norvégien,* qui sépare l'étroit banc côtier de la côte sud des immenses plaines sous-marines et peu profondes de la Mer du Nord, et qui forme par suite dans l'est un terme équivalent aux fjords de la côte ouest.

A côté de la série des fjords, au voisinage de leurs embouchures et dans les intervalles laissés par eux, on retrouve dans tous les pays rabotés par les glaces, le Grœnland, les côtes les plus septentrionales et les plus méridionales de l'Amérique, l'Écosse, etc. — et là seulement — une autre forme superficielle caractéristique : la ceinture insulaire, le *skjærgaard.* Il en est de même en Norvège. Si venant du large, on s'approche de la côte ouest, on aperçoit d'abord la terre comme un ruban régulièrement bas, qui s'élève, à mesure qu'on se rapproche, et finit par laisser voir qu'il forme une voussure dominée à l'intérieur par des sommets plus hauts. En dehors de la ligne des côtes, on voit la mer déferler sur des récifs et des brisants, mais le pays semble encore former comme un mur continu. Ce n'est qu'en approchant davantage, et lorsqu'on pénètre entre les récifs, qu'on voit s'ouvrir devant soi des séries de chenaux, serpentant entre des nuées de récifs et de roches à fleur d'eau, et l'on retrouve encore, sous le vent des grandes îles, des passes sinueuses où débouchent des fjords profonds entaillés dans les massifs montagneux amoncelés vers l'intérieur.

Près du bord extérieur de la glace continentale, au voisinage de la mer leur servant d'exutoire, les fleuves de glace avaient en effet leurs coudées plus franches, étaient à même de se mieux plier aux inégalités du sous-sol et de modifier leur orientation suivant la résistance variable qui leur était opposée, suivant les roches, leur délits et leurs stratifications; ils envoyaient des rameaux connecteurs aux autres fleuves voisins, découpaient des pertuis suivant la stratification des roches et dégrossissaient les récifs suivant les délits du granite, etc. L'érosion par les glaciers se distingue toujours plus ou moins de l'érosion superficielle ordinaire par ses variations incessantes de niveau, et partout où une surface continentale inclinée, érodée par les glaces, vient rencontrer la surface de la mer, on trouve tout le long de la ligne des côtes une infinité de petits récifs et de petits brisants, comme p. ex. le long du fjord de Kristiania. Mais



Vue prise dans le skjærgaard

ce n'est en somme que sur la côte ouest, où les grands glaciers de l'intérieur sont allés se jeter directement à la mer, qu'on rencontre la ceinture insulaire dans son développement bien typique, avec de *grandes îles* et de véritables *détroits* («sund»).

Le long de la côte de Norvège on a compté 150000 îles grandes et petites, avec une superficie de 22000 kilomètres carrés, mais le long du Canal norvégien, au sud de la série des fjords, on ne trouve pas d'île ayant plus de 50 kilomètres carrés. Les quatre îles les plus grandes (Hindœ, qui a 2200 km^2, Senjen, etc.) sont situées dans la rangée des Lofoten. C'est là, dans la préfecture de Tromsœ, et en second lieu dans celle de Romsdal en, qu'on rencontre surtout en grand nombre d'anciennes îles qui, par suite de l'exhaussement ultérieur de la côte, ont été réunies au continent par des *isthmes* («eid») peu élevés, constitués par des cailloux roulés et du sable. Depuis le Buknfjord, on peut longer toute la côte jusqu'à Lyngstuen, en restant dans des eaux fermées, à l'intérieur de la ceinture insulaire, qui n'est interrompue qu'en de rares endroits avec mer ouverte (promontoire de Stad, Hustadviken et embouchures des grands fjords, Folden et Vestfjord).

Par contre, le bas-plateau du Finmarken tombe à l'Océan glacial par des falaises escarpées dues à l'action du flot.

Les deux particularités topographiques les plus caractéristiques dans la structure de la Norvège, particularités qui sautent aux yeux dès le premier regard qu'on jette sur la carte, nous parlons des fjords et la ceinture insulaire, sont donc imputables au travail du glacier intérieur. Mais on retrouve partout cette même action dans tous les détails secondaires de la nature norvégienne.

Les glaciers des fjords de l'ouest étaient dus au conflux des fleuves de glace venant de toutes les *vallées*. Celles-ci aussi ont partout le même profil transversal en forme d'auge, où les parois latérales se raccordent par des congés à un fond plat : c'est la forme en U. L'action érodante des glaciers se distingue aussi nettement en coupe longitudinale de l'érosion régulière due aux cours d'eau. Chaque glacier a travaillé suivant ses forces, sans se trouver dans un rapport aussi étroit avec le niveau des vallées latérales que lorsque les vallées doivent leur profil au travail des eaux courantes.

C'est surtout dans les profondes vallées de l'ouest qu'on voit fréquemment le fond en U d'une vallée latérale déboucher à une assez grande hauteur sur un des flancs de la vallée principale : il

en résulte que les rivières doivent se précipiter par des rapides le long de ce flanc. Alors même que deux fleuves glaciaires d'importance à peu près comparable se sont réunis l'un à l'autre, il est excessivement rare de voir qu'ils se soient creusé des lits de même profondeur, et l'on voit que le fleuve formé par leur réunion ne tarde pas non plus à s'enfoncer à un niveau plus bas encore, qu'il conserve ensuite sans modification sur une assez grande longueur. Il en résulte que partout en Norvège, le profil en long des vallées offre toujours des *échelons*, alternant avec des *rapides* et des



Vallée de montagne

chûtes : ce phénomène est inconnu dans les pays où les rivières se sont creusé elles-mêmes leur lit suivant des pentes régulières — mais il caractérise toujours les pays à érosions glaciaires. De là un grand inconvénient pratique : c'est que les rivières sont rarement navigables, et seulement dans les parties planes constituant les degrés de l'échelle.

Sur la côte ouest, il reste peu de place pour les vallées sur les presqu'îles étroites séparant les fjords, et il n'y a pas grande distance non plus entre le fond des fjords et la ligne de partage des eaux.



Chûte du Vœringfos

Aussi, tant dans l'ouest que dans le nord, les rivières sont-elles courtes, quoique leur débit soit relativement considérable, en raison de l'impluviation abondante. La hauteur de chûte au fond des fjords est très-grande : c'est pourquoi l'on trouve dans ces régions les chûtes d'eau les plus nombreuses et les plus hautes (Valurfos 350 m, Vettisfos 260 m, Vœringfos 145, et nombre d'autres ayant plus de 100 m). A supposer qu'il n'y ait pas un col dans la crête, les vallées se terminent le plus souvent en culs-de-sac, en cirques à parois escarpées.

Dans l'est, les vallées sont plus longues, généralement parallèles et ont toutes une même section : elles sont ouvertes et peu profondes sur les hauts plateaux, forment de profondes entailles dans la terrasse surplombant la contrée forestière, et, une fois arrivées là, elles cessent d'être aussi marquées.

Là où les rivières des vallées latérales se jettent dans les profondes vallées principales près du bord du grand plateau, ou bien se précipitent du bord même de ce plateau, on observe aussi des hautes cascades (Rjukan 105 m); des chûtes plus petites abondent aussi un peu en amont des embouchures. Les rivières ont ici de longs biefs, et les districts d'impluviation sont considérables (Glommen 600 km, 40 000 km^2, rivière de Drammen 17 000, rivière de Skien 11 000), mais leur débit n'est pas très grand en raison de la faible hauteur de pluie. La dénivellation est trop forte, et les rapides trop nombreux pour que, sauf exceptions, ces rivières soient navigables.

Dans le plateau du Finmarken oriental, il y a aussi de grandes rivières, à chûte relativement régulière (la Tana 290 km, 12 000 km carrés de district d'impluviation).

Entre les longues lignes d'érosion au profil en auge, entre les fjords et les vallées, la nature porte en outre constamment les marques évidentes de l'action érodante des glaciers.

La tendance des glaciers à faire des entailles profondes dans les sols les moins résistants, et à remonter lorsqu'ils ont affaire à des roches plus dures, donne lieu à des variations constantes dans les profils, à une succession indéfinie de saillies et d'excavations, tout-à-fait différentes des formes superficielles dues à l'action dénudante ordinaire dcs eaux courantes. C'est ce qui est plus évident que partout ailleurs dans la région des forêts où les délits du granite, ou la stratification du gneiss fournissent de bons plans de dislocation, et il en résulte des alternances incessantes de monticules

polis et d'excavations remplies d'eau, ou de fonds marécageux — comme dans le Nordmarken près de Kristiania. Il en est ainsi dans des portions considérables des préfectures de Smaalenene et d'Akershus, où les lacs représentent une fraction de la surface presque double de la proportion ordinaire (4 %). Par suite, la région des forêts est souvent difficilement praticable, et il est malaisé de s'y frayer un chemin. Les hauts plateaux sont aussi couverts d'une infinité d'étangs et de marécages.

Toutefois, la plupart *des grands lacs* de la Norvège se trouvent dans les grandes vallées, et le plus souvent en files régulières. Les principaux d'entre eux, le Mjœsen (360 km carrés, longueur 100 km, profondeur 450 m), le Randsfjord, le Spirillen, le Krœderen, sont situés dans l'est à une altitude d'environ 100 m au-dessus du niveau de la mer, et immédiatement en contre-bas des bords du grand plateau : il est naturel de croire que ce fut lors de la dernière période glaciaire, époque où la surface du sol se trouvait déprimée d'environ 200 m, que les extrémités inférieures des glaciers se déversèrent à la mer, en suivant ces lignes et en creusant ces excavations en amont du fond des fjords, («période des lacs») — tout comme les extrémités des glaciers de la première période glaciaire se déversaient par les fjords de l'ouest («période des fjords»).

Dans l'ouest nous trouvons aussi en amont du fond des fjords, à des altitudes inférieures à 100 m, des séries analogues des lacs, p. ex. ceux de Sandven, d'Eidfjord, et de Graven dans le Hardanger, ceux de Breim, d'Olden, de Loen, de Stryn et de Hornindal dans le Nordfjord (profondeur 486 m). Là aussi on reconnait qu'il y a des bassins d'érosion remplis d'eau et ayant la forme typique, et tout à fait analogues aux excavations produites dans l'est par les extrémités des glaciers, ici beaucoup plus courtes.

Nous retrouvons sur les hauts plateaux une série assez régulière de lacs moins profonds, d'un modèle moins uniforme, mais quelquefois d'une grande étendue; ils sont situés en-deçà du faîte sur des points où des cols communiquent avec des vallées correspondantes de la contrée occidentale.

Ces cols sont des vallées en auge creusées plus ou moins profondément, à cheval sur une ligne de partage presque insensible. Les marais et étangs situés dans ces vallées au niveau des cols ont leur écoulement vers des rivières appartenant aux deux versants; c'est ce qui a lieu pour le lac de Lesjeskog (613 m), d'où la Rauma

se déverse vers l'ouest dans le Romsdalsfjord, et le Laagen vers le sud dans le Glommen. Ces cols singuliers doivent s'être produits à une époque où le transport glaciaire avait lieu à travers le faîte et où la limite des glaces se trouvait plus loin vers le sud-est, de telle sorte que les courants glaciaires se trouvaient pressés à travers les points bas de la crête, et s'y creusaient, comme d'habitude, un lit en forme d'auge, pouvant avoir 3—400 m. de profondeur.

Ces passes sont d'une importance capitale pour les communications de l'est avec l'ouest et le nord. Un peu plus bas, vers l'est, et assurément en connexion avec ces cols, on trouve donc constamment des lacs allongés, souvent plusieurs à la file; ils abondent dans le Norrland suédois, mais on en a aussi des exemples en Norvège, p. ex. le Fæmunden (200 km^2, 672 m au-dessus du niveau de la mer).

Nous retrouvons donc partout, à la surface de la contrée, des formes particulières évidemment dues à la violente action érosive des glaciers sur la topographie primitive de la contrée. Il est difficile de trouver un seul paysage norvégien qui n'offre des traces indéniables du rabotage par les glaciers. La mer de glace dépassait certainement pendant la grande période glaciaire les plus hauts des sommets actuels de l'intérieur. Pendant la seconde période glaciaire, moins importante, alors que la proue des glaciers allait jusqu'aux lacs situés immédiatement en deçà du fond des fjords, il est probable au contraire que les plus hauts pics du Jotunheimen, du Troldheimen et des Rondane émergeaient de la mer de glace à la façon des «nunataks» et qu'ils n'ont donc plus subi l'érosion glaciaire ordinaire. On voit d'ailleurs qu'ils ont subi fortement, mais d'une autre façon, l'action des forces naturelles. Leur surface est constamment déchiquetée par l'écroulement de blocs formant des éboulis colossaux, et partout nous trouvons qu'ils ont pris *des formes alpestres* caractéristiques.

Dans tous les enfoncements, de petits glaciers sont venus creuser des cirques, qui ont découpé en crête et en pics les surfaces originairement arrondies des montagnes. Ses cirques ne peuvent se former qu'au-dessus de la limite des glaces éternelles, c. a. d. dans des nunataks et des hauts sommets situés au-dehors de la limite des glaciers. Comme la limite des neiges est plus basse au voisinage de la mer, les cirques sont, dans cette région, situés à une altitude moindre.

C'est ainsi que les formes alpestres commencent par exemple vers la côte du Romsdalen (Alpes du Sœndmœre) sur certains points dès

300 m d'altitude, mais leur limite inférieure remonte vers le sud-ouest à 900 m dans les imposants pics du Troldheimen et à 1600 m au voisinage de la ligne de faîte dans la région sauvage du Jotunheimen, où les glaciers des cirques travaillent encore énergiquement à l'heure actuelle.

Au-dessus de ces niveaux, formes alpestres; au-dessous, formes régulièrement arrondies.



Lyngen

Lorsqu'on suit la côte vers le nord, on voit les formes alpestres disparaître dans la dépression nidrosienne, pour reparaître dès qu'on arrive dans le Nordland. Là se trouvent les districts qui ont rendu le voyage au Cap Nord si célèbre parmi les touristes. On connait surtout à ce point de vue le mur crénelé de Lofoten, au droit du Vestfjord, mais nulle part le panorama n'est plus imposant que lorsqu'on a devant soi les montagnes de gabbro du district sauvage de Lyngen, sous les rayons du soleil de minuit; elles ont des formes alpestres admirablement développées, atteignant 1900 m d'altitude, et plongeant à pic dans un large fjord, ouvert au nord vers l'Océan Glacial. Il y a là un contraste extraordinairement frappant avec le



Embouchure d'un fjord

plateau ondulé, légèrement érodé du Finmarken oriental, qui forme des falaises escarpées (comme p. ex. au Cap Nord).

Dans les districts de Lyngen et de Lofoten, ainsi que sur plusieurs autres points de la côte, et dans le Jotunheimen, les glaciers de cirques sont en activité à l'heure actuelle, mais à des altitudes plus grandes au-dessus du niveau de la mer, c. a. d. au-dessus de la limite des neiges, qui est actuellement de 500 m plus élevée. Cinq mille km^2 de la surface du pays sont couverts *de neiges et de glaces éternelles.* Toutefois la plus grande partie de ces neiges et glaces ne sont pas des *glaciers de cirque* mais des *glaciers en manteau* formant calotte au-dessus des plateaux montagneux, comme le névé du Justedal dans le Sogn (900 km^2 et 1500 en y comprenant les névés adjacents), le Folgefon dans le Hardanger, le Svartisen dans le Nordland.

On voit de quelles empreintes profondes et diverses les glaciers ont marqué de leur griffe le massif montagneux de la Norvège. Nous voyons de véritables alpes dresser leurs sommets aigus, leurs «dents» et leurs «cornes» au milieu des glaciers de cirques, par-dessus la surface érodée des hauts plateaux, nous voyons toute la série des grands fjords, avec le Canal norvégien étreignant la côte sud, nous voyons les récifs et les détroits (houlmes et pertuis) de la ceinture côtière, la série des lacs, les vallées en auge avec leurs terrasses et leurs cascades, les collines sinueuses et les lacs du district forestier : tous les types, en un mot, se retrouvent dans l'infinie variété des paysages de la Norvège.

La sculpture en est hardie et plantureuse, et la montagne garde partout, encore fraîches ou à peine défraîchies, les traces de l'outil du sculpteur.

Mais, dira-t-on, les débris ainsi arrachés à la montagne par les glaciers ne couvrent-ils pas une grande partie du pays? En réalité, cette partie est très faible : si la presqu'île scandinave, la Baltique et la Finlande, ont formé le champ principal d'érosion des glaciers, c'est la grande plaine médio-européenne au sud et à l'est, la Mer du Nord à l'ouest, qui ont été les champs principaux de dépôt.

Une masse énorme des roches scandinaves y sont amoncelées sous forme de limon, de gravier et de blocs erratiques. Tout ce que les puissants glaciers des fjords ont charrié devant eux pendant la grande époque glaciaire, fut déposé dans la mer au droit de leur

embouchure et forme maintenant le grand banc côtier qui encercle la côte. Si, pendant la première période glaciaire, une certaine proportion de détritus ont pu rester dans la contrée même, ils ont dû être enlevés lors de la seconde période glaciaire. Il ne reste plus que les moraines de Lister et du Jæderen, provenant du fleuve glaciaire qui a creusé le Canal norvégien, et qui sont comme des lambeaux de la plaine médio-européenne, formant une annexe disparate à un pays essentiellement montagneux.

Ce que les glaciers et les fleuves glaciaires de la dernière période ont charrié avec eux fut aussi déposé pour la plus grande partie à l'about des glaciers, sous forme de deltas au fond des fjords. Mais, comme la contrée s'est relevée depuis lors, nous retrouvons ces dépôts marins sous forme *de terrasses* de gravier et d'argile, où les coquillages marins sont souvent encore conservés. C'est surtout dans l'est, en avant des chapelets de lacs, que nous trouvons, à une altitude actuelle au-dessus du niveau de la mer pouvant aller jusqu'à 200 m, de vastes alluvions constituant les seules surfaces ininterrompues de plaines cultivables et de quelque étendue que possède actuellement la Norvège.

Au débouché des vallées nidrosiennes, on trouve de même et à une hauteur analogue, de vastes terrasses argileuses. Dans l'ouest et dans le nord, nous rencontrons partout au fond des ramifications des fjords, des terrasses en courts échelons jusqu'à une altitude d'environ 100 m.

Au niveau de l'échelon supérieur de la terrasse, on trouve souvent plus avant dans le fjord, et surtout sur la paroi des détroits, des marques certaines indiquant quelle a été la limite supérieure des dépôts alluviaux : ce sont de vieux rivages, correspondants aux deltas de l'embouchure des fjords, et que nous désignons sous le nom de *lignes de rivage émergées.* Parfois une pareille ligne est entaillée dans la roche, mais le plus souvent, les courants de la plage et le choc des flots ont donné lieu à une grève d'argile, de sable et de gravier.

Tout comme les terrasses, cette ligne de rivage diminue d'altitude, à mesure qu'on se rapproche de la côte extérieure. En effet, la contrée a été surtout relevée le long de l'axe principal du glacier, à l'est de la ligne de faîte, et les dépôts alluviaux ne dépassent pas, à leurs points extrêmes vers la côte, une altitude de 10 à 20 m au-dessus du niveau de la mer.

Le plus souvent la largeur de la ligne de rivage n'est que de 20 à 100 m. Ces lignes semblent donc n'être que des phénomènes très secondaires dans la topographie du pays : elles ont cependant été d'une importance tout-à-fait extraordinaire au point de vue de la colonisation dans l'ouest. Au-dessus de cette ligne, il n'y a en effet généralement plus que la roche dénudée, ou, lorsque la paroi de rocher est plus escarpée, des éboulis, où ne pousse guère qu'une végétation très clairsemée; au-dessous de la ligne, il y a au



Vallée dans l'est

contraire du sable, de l'argile (avec coquillages) et de la terre arable. Il en résulte que la colonisation s'arrête généralement juste au niveau de la ligne de rivage.

Dans les vallées aussi, c'est à la vieille limite marine que commence l'appauvrissement en dépôts meubles. Cependant on retrouve encore quelquefois du gravier de moraine plus haut sur la côte, surtout dans les terrains schisteux, où l'action du glacier a été plus copieuse. Autour des grandes lacs de l'est, qui sont justement dans des terrains siluriens, on trouve même de grandes étendues de

moraine profonde avec de l'argile caillouteuse, mais fertile (Hedemarken, Toten, Hadeland). Plus bas, au fond du thalweg, on trouve les alluvions dues à la rivière et consistant en gravier grossier lorsque la pente est forte, en sables plus fins lorsque la vallée forme des échelons plus rapprochés de l'horizontale.

Les moraines profondes abandonnées par les glaciers au dehors des vallées, à la surface des hauts plateaux ou dans la région des forêts, ne sont pas non-plus bien considérables. Surtout dans les roches dures, granites et gneiss de la région des forêts, il n'est guère resté qu'un peu de gravier dans les dépressions séparant les roches dénudées. C'est pour cela qu'en amont des lignes de rivages, et à l'exception des vallées, il y a si peu de terres cultivables dans la région des forêts.

Les dépôts superficiels sont plus abondants sur les hauts plateaux, surtout au côté est de la voussure, mais le plus souvent, ils sont recouverts de marécages et de saulaies.

Les dépôts meubles jouent donc en somme un rôle assez secondaire dans la topographie de la Norvège : c'est tout le contraire qui a lieu dans la plupart des autres pays.

Les terrains meubles continus ne couvrent guère qu'un dixième au plus de la surface du pays. Partout nous distinguons les contours primitifs du bloc rocheux, nous voyons la montagne s'élever en voûte douce depuis la côte pour redescendre ensuite vers le plateau continental forestier. Et nous avons suivi le travail du glacier, nous avons pris sur le fait la production des formes alpestres, des pics escarpés situés au-dessus et en dehors du grand glacier, qui s'est chargé de modeler les plateaux ondulés, avec leurs collines moutonnées situées entre les différents thalwegs. Enfin, nous avons vu les glaciers, dans leurs course vers la mer, creuser leurs sillons si caractéristiques dans la roche, et créer ainsi les fjords, les lacs, les vallées et les cols.

Travail sculptural bien varié et bien imposant!

Mais ce n'est pas la roche nue et inaltérée qui intéresse l'activité de l'homme. Seule, la couverture meuble lui est d'une utilité appréciable dans sa lutte pour l'existence — si faible d'ailleurs que soit le rôle joué par cette couverture dans la topographie de la Norvège. Ce sont surtout les masses de moraine restées dans la montagne qui donnent lieu aux estivages alpestres : beaucoup de terres fertiles sont situées trop haut pour servir à d'autres usages.

Ce sont les champs, bien maigres hélas! de gravier et de sable interposés entre les collines granitiques qui dans la région forestière ont appelé, en-dehors des thalwegs, une population clairsemée pour laquelle la forêt crée un supplément sérieux de ressources.

C'est le gravier morainique des flancs des vallées et les alluvions fluviales du fond des thalwegs qui ont le monopole de la colonisation dans ces vallées : dans l'est, on voit souvent les fermes suivre ces lignes en deux files parallèles et séparées. Ce sont surtout les schistes délitables qui donnent lieu aux vallées les mieux colonisées, comme dans le Gudbrandsdalen et le Valdres; ce sont les moraines profondes du territoire silurien qui fournissent la majeure partie de la colonisation continue de la Norvège centrale autour du Mjœsen et du Randsfjord (voir la carte).

Mais tout cela est bien peu pour nourrir une population. C'est seulement quand on atteint l'échelon côtier déposé au sein des eaux et formé de matériaux meubles pendant la dernière période glaciaire, ou les terrasses déposées à l'embouchure des vallées, ou les lignes de rivage longeant les flancs des fjords et les détroits de la ceinture côtière, c'est alors seulement qu'on rencontre des terres cultivables en proportion notable.

C'est là que se concentre la densité de la population. On a calculé que la moitié de la superficie montagneuse de la Norvège est à plus de 500 m d'altitude, un huitième au-delà de 1000 m et moins d'un huitième au-dessous de 150 m. C'est dans ce dernier huitième que résident les deux tiers de la population, et la colonisation moyenne ne dépasse guère cette altitude.

La majeure partie de la montagne — c. a. d. les trois quarts de la contrée —, et de la région forestière — soit un cinquième environ de la superficie totale — n'ont qu'une population très insignifiante. Les Norvégiens sont essentiellement un peuple de côtes et, jusqu'à un certain point, un peuple de vallées.

BIBLIOGRAPHIE

Jens Kraft, *Topographisk-Statistisk Beskrivelse over Kongeriget Norge.* Kristiania 1820—35.

Gæa Norvegica, hg. v. B. M. Keilhau. Kristiania 1833.

O. J. Broch, *Le royaume de Norvège et le peuple norvégien.* Kristiania 1878.

Norges Land og Folk, topografisk-statistisk beskrevet. (Sous presse, préfecture par préfecture). Kristiania 1884 —.

Den norske Turistforenings Aarbog. Kristiania 1869 — (annuel).
YNGVAR NIELSEN, *Reisehaandbog over Norge.* 9 opl. Kristiania 1899.
Norge. Dybde- og Høideforhold. Kristiania 1900. Publié par l'Institut géographique de Norvège.

Cette institution publie les séries suivantes:

Cartes topographiques à l'échelle de .... 1 : 100 000
— *départementales* .... 1 : 200 000
— *générales* .... 1 : 400 000

sans compter les cartes d'ensemble, cartes maritimes, etc., etc.

GÉOLOGIE

TERRAINS ARCHÉENS

Les roches les plus anciennes du globe, constituant les terrains archéens (roche fondamentale) et ne contenant pas de fossiles, ont une très grande extension en Norvège.

Un territoire archéen s'étend le long de la côte, depuis Bergen au sud, jusqu'à Hammerfest au nord. Ce territoire n'est pas continu, mais, dans sa partie septentrionale, il est divisé en régions plus petites, avec interpositions de roches cambro-siluriennes.

Les roches prédominantes sont le gneiss et le granite foliacé, les autres roches ne jouant qu'un rôle effacé. D'une façon générale, la direction est parallèle à la côte. Le groupe des îles Lofoten, situé un peu au-dessus du cercle polaire et célèbre par la morue qu'on y pêche, ainsi que par ses paysages grandioses, est composé de roches massives. Au courant des trois dernières années, on a trouvé qu'elles ne consistent pas uniquement, comme on le croyait, en granites et syénites, mais qu'il s'y trouve aussi une forte proportion de gabbro et de roches apparentées.

La péridotite (olivinite), roche d'ailleurs assez rare, se présente dans la région située au nord du 62me parallèle. La base de cette roche est formée par du péridot verdâtre, à grain moyen, quelquefois mélangé d'un peu d'enstatite. La péridotite se présente en masses globulaires ou lenticulaires, dont les dimensions varient entre 4 kilomètres et un mètre, ou même moins.

Les masses de péridot en roche sont encastrées dans le gneiss, elles prennent sous l'action des eaux météoriques une couleur rougeâtre contrastant avec la couleur grise qui prédomine dans le



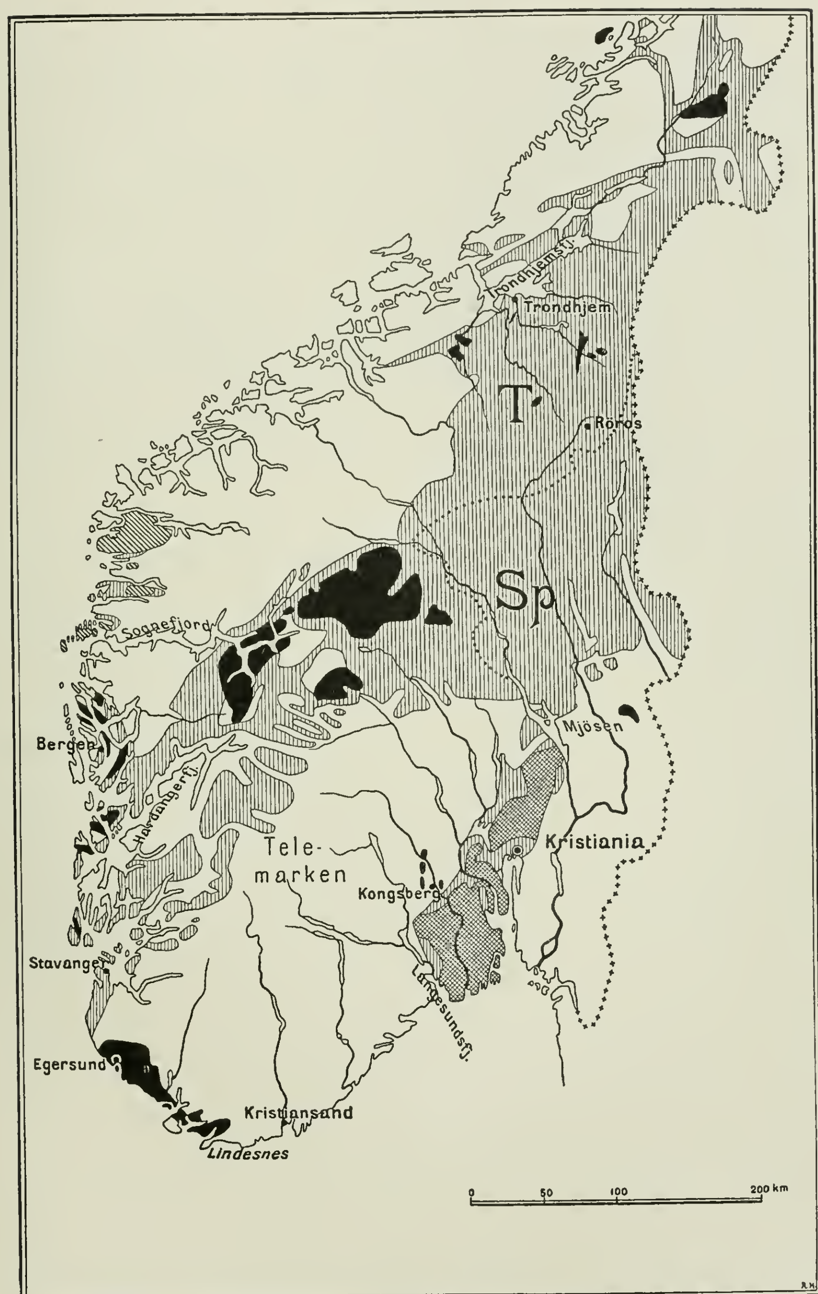
Archéen



Cambrien et Silurien



Gabbro et roches apparentées



Archéen

Cambrien et Silurien

Dévonien

Roches éruptives post-siluriennes

Gabbro et roches apparentées

gneiss avoisinant. Le péridot se transforme d'ailleurs aisément en serpentine. Les masses les plus volumineuses ne sont parfois transformées qu'au voisinage de la surface.

Si l'on tire une ligne dans l'axe du Hardangerfjord, et qu'on la continue vers l'est jusqu'au lac Mjœsen, on trouve au sud de cette ligne un vaste territoire archéen, où prédominent les gneiss et les granites foliacés.

Dans le Telemarken, province du sud de la Norvège, on trouve une série spéciale de roches archéennes, dite série du Telemarken, se retrouvant également au nord de cette région. Beaucoup de ces roches — conglomérats, grès et schistes argileux — sont visiblement clastiques, mais il y a en outre aussi du gneiss, de la granulite et des schistes amphiboliques. Ces strates sont plissées et souvent traversées par des dykes granitiques.

Kongsberg est une célèbre ville minière, datant de plus d'un quart de millénium, et l'un des seuls endroits du monde où le minerai prédominant est de l'argent natif. L'argent, qui forme parfois de belles cristallisations, et les autres minéraux qui lui sont associés, ont rendu le nom de cette mine célèbre parmi les minéralogistes.

La relation singulière existant entre le minerai contenu dans les filons, et la roche avoisinante, est restée depuis plus d'un siècle une énigme pour les oryctognostes. Toute la région en question est composée de strates verticales dirigées de nord en sud, gneiss, schistes quartzeux et micaschistes. Deux zônes parallèles à cette stratification contiennent des grains et de petits amas de pyrites et autres sulfures. En raison de la pyrite qu'elles contiennent, ces zônes prennent à la surface une apparence rubigineuse, et grâce à ce caractère, on peut aisément les suivre à la surface.

Quant aux veines argentifères, leur direction est d'est en ouest, c'est-à-dire qu'elles sont à peu près perpendiculaires à la stratification. Ces veines sont des fissures verticales contenant différents minéraux, et principalement de la chaux carbonatée.

L'argent ne se rencontre en quantité suffisante pour couvrir les frais d'extraction qu'aux intersections des veines argentifères avec les falbandes, c'est-à-dire avec les zônes pyriteuses contenues dans la roche régionale. On n'a jusqu'ici trouvé aucune explication satisfaisante de ce fait. On a dit que les pyrites contenues dans la roche augmentent sa conductibilité électrique, et que les courants électriques provoqués dans les falbandes ont précipité l'argent qui

circulait en dissolution dans les fissures, c'est-à-dire dans ce qui forme maintenant les veines argentifères.

Au voisinage d'Ekersund, dans le sud-ouest, on a constaté l'existence d'une vaste région *noritique* (la norite est une roche apparentée au gabbro). Certaines de ces norites contiennent du fer titané à titre de constituant, et sur divers points, ce minéral forme des dykes ou veines qui ont été l'objet d'exploitations minières. Au point de vue théorique, ces mines de fer titané présentent de l'intérêt, en ce qu'elles fournissent l'exemple de gîtes métallifères formés par voie ignée, et par dissociation (différenciation) au sein de masses éruptives.

TERRAINS CAMBRIEN, SILURIEN ET DÉVONIEN

Nous ne pouvons concevoir qu'une idée très vague de l'état de notre globe pendant cette première et longue période de son histoire que l'on appelle la période archéenne. — Les premiers restes de vie organique ont été conservés dans les roches formées à l'époque cambrienne, et depuis lors on peut, comme chacun le sait, suivre pas à pas, jusqu'à nos jours, l'histoire de la vie organique sur la terre. Nous ne possédons d'ailleurs en Norvège que les couches fossilifères les plus anciennes. Puis survient une vaste lacune béante, et à l'exception d'une seule petite tache représentant sur nos cartes l'époque jurassique, on ne trouve plus rien jusqu'aux dépôts relativement récents de la période quaternaire (âge des glaciers).

Aux époques cambrienne et silurienne, l'océan recouvrait la majeure partie de la Norvège actuelle. Au fond de cet océan, la chaux carbonatée, le limon, les sables et les graviers formèrent une série de strates atteignant une grande puissance. Les débris animaux qu'on y rencontre proviennent d'invertébrés, graptolithes, trilobites, coraux, etc. etc., fossiles présentant en somme les mêmes caractères généraux que partout ailleurs dans les dépôts des mêmes âges.

La formation la plus ancienne en Norvège est celle dite des *sparagmites,* du nom de la roche qui y prédomine.

La sparagmite est un grès feldspathique, elle correspond donc à ce que les géologues appellent fréquemment *arkose.*

Des couches de sparagmite empilées à des hauteurs énormes, et d'ailleurs assez peu perturbées, forment la majeure partie de la région plutôt monotone existant dans l'intérieur de la Norvège méridionale au nord de Kristiania (et marquée «Sp» sur la carte).

Le territoire compris entre le lac Mjœsen et le petit fjord de Langesund est généralement désigné sous le nom de bassin de Kristiania. A l'intérieur il est composé de roches éruptives post-siluriennes, formant des districts forestiers. Ces roches éruptives offrent une longue et remarquable série de roches granitiques et syénitiques ainsi que de porphyres. Elles ont à leur lisière des couches cambro-siluriennes. Ici, le grès ne se rencontre que fort peu, tandis que les schistes argileux et les calcaires prédominent et les fossiles y abondent souvent. Ces roches se désagrègent facilement et l'on y trouve quelques-unes des meilleures terres arables de la Norvège. La belle nature si accidentée et les îles riantes qui environnent la capitale ont cette formation pour sous-sol.

Aux schistes et calcaires siluriens du bassin de Kristiania succède une série de grès généralement rougeâtres (mais non indiqués sur la carte). On n'y a trouvé que fort peu de fossiles et très mal conservés; ce grès probablement dévonien, doit correspondre à «l'Old Red» des îles Britanniques. Le reste des formations supposées dévoniennes de la Norvège forme quatre petits districts sur la côte ouest, au nord de Bergen (indiqués sur la carte par des hachures obliques); mais là encore les fossiles sont absents.

Si nous traçons une ligne allant de l'angle sud, le cap Lindesnes, au cap Nord, cette ligne divisera le pays *grosso modo* en deux parties tout-à-fait différentes : le territoire situé à l'est de cette ligne semble en effet n'avoir pas subi de compressions orogéniques bien notables depuis le début de la période cambrienne. Nous appellerons cette région le *plateau finno-scandinave.*

C'est dans son ensemble une contrée plate et basse, mais inégale, dans laquelle le golfe de Bothnie forme un bassin de faible profondeur. Le sud-est de la Norvège fait partie de ce plateau. A l'ouest de la même ligne, nous avons *la région montagneuse de la Scandinavie occidentale,* où l'écorce terrestre a subi des plissements et des compressions postérieurs à la période silurienne. Les roches cambro-siluriennes ont été modifiées par ces compressions et les terrains archéens sous-jacents ont aussi subi des altérations. Les deux formations se sont souvent enchevêtrées l'une dans l'autre. Il en résulte que, dans bien des cas, il est malaisé de discerner les roches cambro-siluriennes métamorphisées des roches pré-siluriennes. Ce qui ajoute encore à cette difficulté, c'est que l'orogénie de cette région semble se rattacher non-seulement à ces

plissements, mais aussi à des failles à peu près horizontales, et à des inversions d'une énorme étendue.

Nous avons vu que les roches cambro-siluriennes du bassin de Kristiania se composent principalement de schistes et de calcaires, celles du terrain sparagmitique de grès. Dans le district de Trondhjem, comprenant les régions situées au sud et à l'est du fjord de Trondhjem, l'aspect du cambro-silurien est tout-à-fait autre : à l'époque cambro-silurienne, les régions en question étaient évidemment caractérisées par une grande activité volcanique. On y trouve des dépôts très puissants, probablement composés à l'origine de cendres volcaniques basiques et de courants de lave. Ces roches sont en général à grains fins, plus ou moins schisteuses, et de couleur verdâtre due à la présence de chlorite ou d'amphibole en grains microscopiques ou à peu près microscopiques. Peut-être des tufs acides ont-ils aussi été vomis par les anciens volcans, mais il n'est pas facile de mettre la main sur des roches devant leur origine à de pareils tufs. Les roches éruptives des types granitoide et trachytoide se présentent sous forme de granites altérés et de gabbro, ainsi que de nombreux dykes modifiés par compression.

Les dépôts sédimentaires ordinaires dont les couches alternent avec les roches volcaniques, indiquent le plus souvent par leur facies qu'ils ont été formés dans des eaux peu profondes. Il y a là des dépôts de conglomérats atteignant des épaisseurs imposantes. Dans plusieurs districts, les schistes argileux se sont transformés en micaschistes. Le calcaire, le plus souvent transformé en marbre, est fréquemment interstratifié avec les schistes. On a trouvé des fossiles dans quelques localités de la région de Trondhjem; ils appartiennent aux systèmes cambrien et silurien, mais ces localités à fossiles sont trop clairsemées pour qu'on puisse en tirer, en dehors de limites étroites, de conclusions sûres quant à la succession des roches dans ce vaste territoire. On a trouvé également des fossiles sur quelques points très rares dans les formations cambro-siluriennes métamorphisées du sud-ouest près de Bergen.

Le cambro-silurien des parties situées au nord de la région nidrosienne (de Trondhjem) est mal connu. On y a trouvé quelques traces de tiges de crinoïdes. Sur divers points, il y a des lits de calcaire et de dolomie atteignant des épaisseurs considérables. Sur la côte de la Norvège septentrionale, on commence à extraire du marbre des dépôts en question, et on y prévoit le développement d'une industrie des plus considérables. Plusieurs variétés de

marbre, très élégantes d'aspect, consistent en conglomérats de fragments calcaires en différentes nuances de rouge.

La région décrite ci-dessus contient d'importants gîtes métallifères. Ce sont surtout des pyrites, contenant parfois assez de cuivre pour qu'on puisse les traiter avantageusement au point de vue de ce métal. La mine de cuivre de Rœros travaille depuis 200 ans; mais celle de Sulitjelma, un peu au nord du cercle polaire, n'est exploitée que depuis peu d'années et a cependant acquis déjà un grand développement.

Les pyrites dont nous parlons forment dans les schistes des masses lenticulaires d'une grande pureté. De pareilles lentilles ont souvent une surface très grande par rapport à leur épaisseur, et ressemblent ainsi à des couches sédimentaires : certains géologues les regardent même comme ayant été formées par voie de sédimentation, à peu près comme le minerai de fer des marais. On a observé depuis que ces «couches» sont toujours au voisinage immédiat de masses de gabbro transformé. On les a même trouvées parfois dans le gabbro, ou plutôt dans des schistes formés par compression dans la substance du gabbro, le long des failles. Nous sommes donc conduits à considérer ces gîtes métallifères comme ayant une origine volcanique, peut-être comme des veines ayant pénétré le gabbro et les tufs adjacents; dans ces derniers, ils ont en général suivi le sens des strates. La forme lenticulaire serait due à un remaniement ultérieur.

A l'extrême nord et à l'est du cap Nord, on retrouve une région de grès, ressemblant assez aux sparagmites du sud, et qui sont peut-être leurs contemporains. Cette formation a acquis récemment un surcroît d'intérêt, en ce qu'on y a trouvé les traces d'une période glaciaire de date excessivement reculée (cambro-silurienne). On trouve en effet dans ces grès des masses morainiques contenant des cailloux roulés, et reposant sur des surfaces corrodées par les glaces.

TERRAIN JURASSIQUE

Du grès *jurassique* avec quelques couches de houille a été trouvé sur quelques kilomètres carrés dans l'île d'Andœ, par 69° de latitude nord.

DÉPOTS QUATERNAIRES

Les phénomènes de la période glaciaire sont les mêmes en Norvège que partout ailleurs : ils consistent dans le moutonnement, le

polissage et le burinage des roches, anisi que dans la formation, çà et là, de chaudières de géants, et autres effets de l'eau courante sous la masse des glaciers, dans le dépôt de différentes espèces de moraines et de plaines de gravier et de sable en tête des glaciers; les collines de gravier d'une forme caractéristique, que les Anglais appellent *eskers* et *drumlins* sont plutôt rares. Tous nos dépôts glaciaires appartiennent, autant qu'on puisse en juger, aux dernières périodes de l'âge de glace, et n'atteignent généralement qu'une épaisseur assez restreinte.

Pendant la dernière période de fusion des glaces, et plus tard, le pays était plus bas qu'il ne l'est maintenant : ceci résulte du fait que des dépôts marins récents — sables et argiles — se trouvent à environ 200 m d'altitude dans les régions de Kristiania et de Trondhjem, à des hauteurs moindres sur le reste de la côte.

Les restes de coquillages marins trouvés dans ces argiles semblent prouver qu'il y a eu transition du climat froid et arctique qui régnait lors de la sédimentation des argiles les plus vieilles, à celui de la période actuelle.

Il est pourtant bon de faire remarquer que, dans la période précédant immédiatement la nôtre, le climat a dû être un peu plus fécond qu'il n'est maintenant. Ce qui le prouve, ce n'est pas seulement la faune marine, mais le fait que les arbres atteignaient une plus grande altitude sur les montagnes, ainsi qu'il résulte des racines et des troncs trouvés dans nos tourbières.

Les plages soulevées qui sont surtout bien développées dans les parties extérieures de nos fjords septentrionaux, fournissent même pour un observateur d'occasion la preuve évidente que la terre ferme occupait antérieurement un niveau plus bas. Certaines de ces lignes forment des banquettes excessivement nettes dans la roche le long des parois à pic de nos fjords. Ici le ressac et les glaces flottantes ont combiné leur action. Dans la région de Tromsœ, les plages soulevées partent visiblement de l'intérieur des fjords, et vont jusqu'à la côte extrême. Il y a deux de ces lignes : la plus élevée a une inclinaison de dedans en dehors d'un peu moins de 1 m par kilomètre; la ligne inférieure ne s'incline que de 0.75 par kilomètre.

Des «lignes de côte» d'une toute autre nature se rencontrent dans quelques hautes vallées situées dans le sud des monts Dovre. Elles se sont formées dans des lacs barrés, et sont analogues aux «parallel roads» de Lochaber en Écosse.

Il n'y a pas eu exhaussement général de la contrée, mais elle a successivement subi différentes oscillations.

On n'a d'ailleurs découvert jusqu'ici aucun fait de nature à mettre hors de doute un exhaussement quelconque du pays depuis le commencement des temps historiques.

BIBLIOGRAPHIE

Le premier en date des géologues norvégiens fut J. ESMARK, professeur à l'université de Kristiania. Il s'est fait une place à part comme l'un des pionniers de l'étude des phénomènes glaciaires : dès 1824, il essayait de démontrer que la Norvège avait jadis été couverte de glaces. (Son travail, publié d'abord en norvégien, fut réimprimé en anglais en 1826—27 dans «The Edinburgh new philosophical journal» — sous le titre de «Remarks tending to explain the geological history of the earth».)

Le successeur d'ESMARK dans la chaire de géologie fut B. M. KEILHAU à qui l'on est redevable d'une précieuse carte géologique du pays et d'une carte spéciale du territoire de Kristiania. Ces cartes font partie de son ouvrage «Gæa Norvegica», Kristiania 1850. Il avait des idées à lui sur les roches éruptives de Kristiania, qu'il croyait résulter d'un métamorphisme des roches stratifiées de l'époque silurienne.

Son successeur, TH. KJERULF, trouva l'explication plus correcte des rapports existant entre les roches éruptives et les roches siluriennes et la publia dans son livre «Das Christiania Silurbecken», publié en langue allemande comme programme de l'université pour 1855.

Le Dr. W. C. BRÖGGER a succédé à KJERULF comme professeur de géologie à l'université de Kristiania, et a en même temps collaboré au service de la carte. Il s'est surtout consacré à l'étude du bassin de Kristiania. Il a publié (en allemand) des études approfondies, tant sur les terrains siluriens que sur les terrains éruptifs.

Le service de la carte géologique de Norvège fut fondé en 1858 sous les auspices de TH. KJERULF et T. DAHLL. Ils publièrent en 1879 une carte géologique de l'ensemble du pays, à l'échelle de $^{1}/_{1\,000\,000}$ et en deux feuilles :

«Geologisk Kart over det nordlige Norge» et «Geologisk Oversigtskart over det sydlige Norge». Cette dernière est épuisée comme publication spéciale, mais on peut l'avoir encore comme annexe au livre de KJERULF, «Udsigt over det sydlige Norges Geologi», Kristiania 1879. (La carte ne se trouve pas dans l'édition allemande intitulée : Die Geologie des südlichen und mittleren Norwegens, Bonn 1880.) Le service géologique a également publié 24 cartes de détail, à l'échelle de $^{1}/_{100\,000}$, savoir : 11 pour les environs de Kristiania, 11 pour ceux de Trondhjem et 2 pour ceux de Bergen. Ces cartes coûtent 0 Kr. 60 l'une. La publication de ces cartes est interrompue, mais va faire place à celle d'une carte de la contrée toute entière à l'échelle de $^{1}/_{400\,000}$.

Le service a également publié depuis 1890 27 volumes de géologie se vendant à très bas prix et dont un grand nombre sont accompagnés de résumés en anglais ou en allemand.

L'annuaire du service géologique pour 1894 et 1895 (Kristiania 1896) contient un catalogue complet de tous les écrits publiés en 1890—91 sur la géologie de la Norvège. Ce catalogue sera continué.

LE CLIMAT

Etroite et longue, la Norvège s'étend de sud-ouest en nord-est sur plus de 13 degrés de latitude et s'enfonce vers le nord, de près de 500 kilomètres, dans la zône polaire arctique; environ 100000 kilomètres carrés — le tiers à peu près du pays — sont le domaine du soleil de minuit et sont voués à la saison obscure d'hiver arctique.

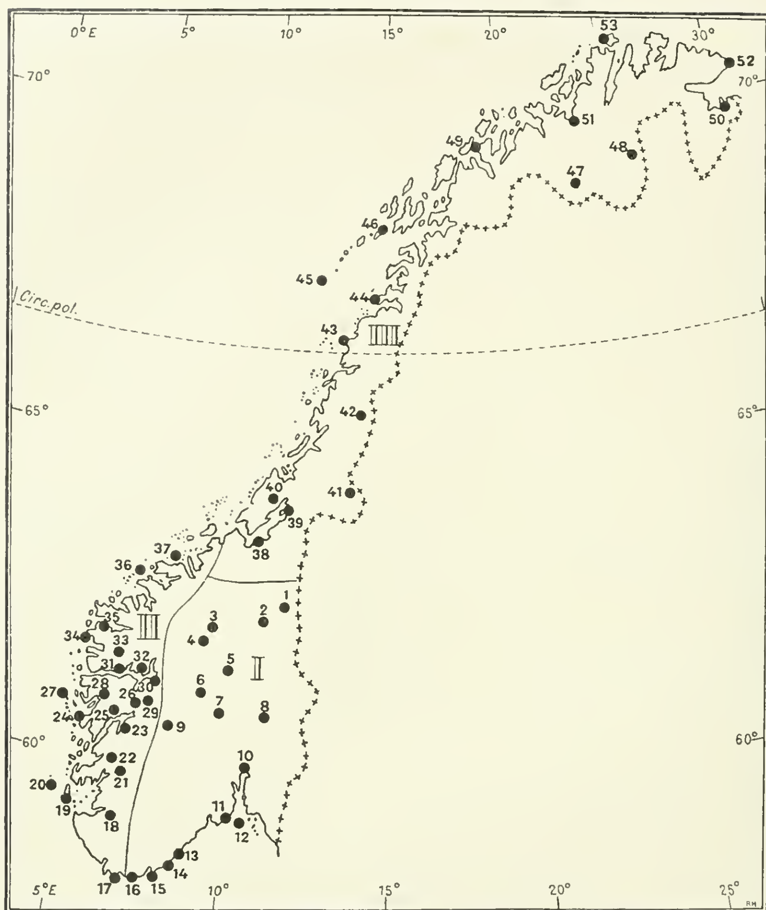
Les journées d'été sont longues en ce pays. Déjà dans le sud le soleil d'été ne descend que fort peu sous l'horizon, et le crépuscule y dure toute la nuit. A Mandal les nuits claires durent de la fin d'avril à la mi-août; à Kristiania et à Bergen, elles commencent huit jours plus tôt, pour finir huit jours plus tard; à Trondhjem, elles durent du 11 avril au 31 août, et dans cette ville il fait plein jour à minuit même du 23 mai au 20 juillet. Le soleil de minuit proprement dit ne fait véritablement son apparition que lorsqu'on atteint le cercle polaire; à Bodœ le soleil est à son poste jour et nuit du 3 juin au 7 juillet, à Tromsœ du 19 mai au 22 juillet, à Gjesvær, près du Cap nord, du 12 mai au 29 juillet.

Si les jours d'été sont longs et lumineux, les journées d'hiver sont d'autant plus courtes et plus obscures. A Gjesvær, le soleil disparaît du 18 novembre au 23 janvier, à Tromsœ du 26 novembre au 16 janvier, à Bodœ du 15 décembre au 27 décembre. Cependant, l'obscurité n'est pas complète pendant tout ce temps; le crépuscule y cause au milieu de la journée, quand le ciel n'est pas trop couvert, une ou deux heures de clarté, même à l'époque du solstice.

Plus on redescend vers le sud, plus on voit le soleil rester au-dessus de l'horizon. A Trondhjem, aux jours les plus courts, il se lève à 10 heures pour se coucher à 2 h 1/2; à Bergen et à Kristiania,

4

STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES



I. NORVÈGE DU SUD-EST

1. Rœros . . . . 630 m
2. Tœnset . . . . 498 „
3. Jerkin. . . . . 932 „
4. Domaas. . . . . 643 „
5. Listad. . . . . 277 „
6. Granheim . . . . . . 400 „
7. Tonsaasen . . . . . . 628 „
8. Hamar . . . . 140 „
9 Fjeldberg . . . . 996 „
10. Kristiania . . . . . . 25 „
11. Larvik . . . . 18 „
12. Færder . . . . 43 „
13. Torungen . . . . . . 15 „
14. Grimstad. . . . . . . 11 „
15. Oxœ . . . . 11 „
16. Mandal . . . . 17 „

II. LA NORVÈGE OCCIDENTALE

17. Lindesnes . . . . . . 19 m
18. Nedrebœ . . . . 5 „
19. Skudenes. . . . . . . 4 „
20. Utsire. . . . . 50 „
21. Rœldal . . . . 430 „
22. Jœsendal . . . . 345 „
23. Ullensvang. . . . . . 30 „
24 Bergen . . . . 17 „
25. Vossevangen . . . . . 56 „
26. Kleivene . . . . 700 „
27. Hellisœ. . . . . 19 „
28. Farstveit . . . . 108 „
29. Stondalen . . . . . . 720 „
30. Lærdal . . . . 5 „
31. Flesje . . . . 5 „
32. Sogndal . . . . 24 „
33. Aalhus . . . . 218 „
34. Florœ . . . . 8 „
35. Daviken . . . . 11 „
36. Ona . . . . 9 „
37. Kristiansund . . . . . 16 „

III. LA NORVÈGE SEPTENTRIONALE

38. Trondhjem . . . . . . 12 m
39. Stenkjær. . . . . 8 „
40. Berge . . . . 86 „
41. Lierne. . . . . 446 „
42. Hatfjelddalen . . . . 230 „
43. Rœdœ. . . . . 10 „
43. Bodœ . . . . 7 „
45. Rœst . . . . 8 „
46. Svolvær . . . . . . 7 „
47. Kautokeino . . . . . . 264 „
48. Karasjok . . . . 131 „
49. Tromsœ. . . . . 15 „
50. Varanger-Sud . . . . 20 „
51. Alten . . . . 13 „
52. Vardœ . . . . 10 „
53. Gjesvær . . . . 7 „

il reste levé pendant 5 $^1/_2$ à 6 heures, à Mandal 6^h $^1/_2$; et on peut compter en outre sur le supplément de jour dû au crépuscule. Aux équinoxes, en Norvège comme partout ailleurs, jours et nuits sont d'une durée égale.

La Norvège a adopté l'heure de l'Europe central comme temps commun pour l'ensemble du pays.

La côte ouest est balayée de sud-ouest en nord-est par le puissant *gulf-stream* qui remplit les innombrables fjords et toutes les anses de la côte des eaux chaudes empruntées à la surface de l'Atlantique.

Les fjords ont une profondeur allant jusqu'à 1200 m, mais une banquette sous-marine longeant la côte les protège contre l'invasion des eaux glacées des fonds océaniques; il en résulte que ces fjords ne sont jamais pris l'hiver, et qu'on peut y naviguer toute l'année.

En quittant la côte, on verra le pays pris dans son ensemble s'élever assez rapidement : on arrive bientôt à des sommets altiers et à de vastes plateaux, on se trouve même bientôt sur certains points dans la région des neiges éternelles, d'où des glaciers se déversent dans les vallées avoisinantes.

Dans le sud du pays, c. a. d. entre 60^0 et 62^0 $^1/_2$ de latitude nord les neiges ont leur limite inférieure moyenne à 1400 ou 1500 m au-dessus du niveau de la mer; sous le cercle polaire, c. a. d. par 66^0 $^1/_2$ de lat. nord, cette limite est à 1200 m; en Finmarken (Laponie norvégienne) par 70—71^0 à 900 m d'altitude.

Pour décrire les conditions climatériques de la Norvège, qui sont étroitement liées à sa situation géographique, à sa forme, et à l'ensemble de sa configuration, le mieux est de partager le pays en trois, division qui semble dictée par la nature même, et d'étudier successivement le climat dans la Norvège du sud-est, dans la Norvège occidentale et dans la Norvège septentrionale.

I. NORVÈGE DU SUD-EST

Cette partie du pays est bornée au nord par le Dovrefjeld («Monts Dofrines») et à l'ouest par des régions montagneuses s'étendant depuis le Romsdalsfjord au nord jusqu'au cap Lindesnes au sud.

Température. Dans cette région, la température moyenne de l'année varie entre 7^0 C sur la côte méridionale, c. a. d. entre Færder et Lindesnes et — $^1/_2$^{0} aux stations extrêmes vers l'ouest (Fjeldberg, à 996 m d'altitude) et vers le nord (Jerkin à 963 m et Rœros à

630 m d'altitude). Le mois le plus chaud est celui de juillet avec une température de 16^0 au bord occidental du fjord de Kristiania depuis Torungen jusqu'à Kristiania, aux environs de cette ville, elle atteint 17^0, mais redescend ensuite au fur et à mesure qu'on remonte dans le pays; autour du lac Mjœsen et dans le Gudbrandsdalen, la température moyenne du mois de juillet est de 15^0, mais retombe à 12^0 pour Domaas, et à 9^0 $^1/_2$ pour Jerkin; dans les autres vallées, elle varie également de 15^0 au fond des vallées à 10 ou 11^0 plus haut dans la montagne. Les mois de juin et d'août ont une température moyenne qui n'est inférieure que de 1^0 à celle de juillet.

Pendant des étés chauds, le thermomètre a marqué, sur certains points, 30^0 et même plus : à Kristiania on a une fois noté jusqu'à 33,9^0. Même à un point aussi élevé que Rœros, la température maximum de l'été a pu atteindre 29^0, mais aux stations les plus hautes, celles de Fjeldberg et Jerkin, elle n'a jamais dépassé 25^0 pour la première et 23^0 pour la seconde; quant à la côte sud, on n'y a jamais relevé de température supérieure à 27^0.

En septembre et octobre, la température baisse rapidement; en novembre la température moyenne de la journée descend au-dessous de 0^0; aux stations de montagnes, ceci a souvent lieu dès le mois d'octobre, tandis que sur la côte sud (de Færder à Torungen) la température moyenne se maintient au-dessus de 0^0 jusque vers la fin de décembre; à Oxœ et Mandal ,ce n'est guère même qu'à la mi-janvier qu'on voit la température moyenne descendre au-dessous de zéro.

Les mois les plus froids sont ceux de décembre, janvier et février. L'hiver est surtout rude dans le cœur du pays, dans ces grandes vallées qu'on appelle Œsterdalen, Gudbrandsdalen, Valdres et Hallingdal, et surtout dans l'Œsterdalen; mais ce n'est nullement aux stations les plus hautes que la température moyenne de l'hiver atteint son minimum : c'est ainsi que Tœnset a moins 11^0 $^1/_2$ tandis que Rœros, situé 132 m plus haut, n'en a que moins 10^0 $^1/_2$; à Listad dans le Gudbrandsdalen, la température moyenne des 3 mois d'hiver est de — 8^0 $^1/_2$, tandis qu'à Jerkin, situé 648 m plus haut dans le Dovrefjeld, elle est de — 8^0, c'est-à-dire moins froide, à Granheim en Valdres — à 9^0, Tonsaasen, plus élevé de 228 m, de — 8^0 $^1/_2$. A mesure que, quittant l'intérieur, on se rapproche de la côte, l'hiver devient de plus en plus doux et la température moyenne de l'hiver qui est, p. ex., de — 7^0 $^1/_2$ à Hamar, remonte à — 4^0 à Kristiania; mais, à l'embouchure du fjord de Kristiania,

elle est entre — $^1/_2$ ° et — 2 °, et plus au sud encore, à Oxœ et Mandal, il n'y a plus que le mois de février, dont la température moyenne soit inférieure à 0 °.

Cependant, de temps à autre sur la côte même le thermomètre à minima est descendu jusqu'au dessous de — 20° et dans l'intérieur la température minimum a été bien plus basse, elle a souvent atteint et même parfois dépassé — 30 °. Dans les vallées de l'est on a vu assez souvent le mercure congeler dans les thermomètres; la température extrême a été de — 45 ° $^1/_2$, constatée à Tœnset. Pour ce qui est de la température minimum absolue des hivers, on trouve aussi qu'elle est un peu moins froide aux stations les plus élevées qu'à d'autres d'une altitude un peu moins grande, ainsi à Rœros — 44 ° $^1/_2$, c. a. d. 1 ° de plus qu'à Tœnset, à Jerkin — 29 ° $^1/_2$ contre — 31 ° $^1/_2$ à Domaas, à Tonsaasen — 28 ° contre — 36 ° à Granheim.

Dans les régions intérieures du pays, si l'hiver est rude, il est aussi excessivement long : ainsi à Jerkin et Fjeldberg, il y a par an 200 journées dont la température moyenne est inférieure à zéro; dans les stations avoisinant le lac Mjœsen, il y en a encore 150; à Kristiania et sur les deux rives du fjord de 120 à 130; par contre, lorsque, quittant Færder, on suit la côte vers l'ouest, on trouve moins de 100 jours par an avec température moyenne inférieure à 0 °.

Vents. Dans les districts de l'intérieur, le temps est très généralement calme, la vitesse moyenne du vent varie depuis moins de $^1/_2$ jusqu'à un ou deux mètres par seconde, sur la côte sud de 4 à 6 m par seconde : dans ces parages on a en moyenne 10 à 20 jours de tempête par an, tandis que les gros temps sont excessivement rares dans l'intérieur du pays, et ne se présentent qu'une ou deux fois chaque année. Les tempêtes sont surtout fréquentes en hiver, et soufflent généralement du sud ou du sud-ouest. A part cela, ce sont les vents de terre modérés qui dominent en hiver; en été, ce sont plutôt les vents de mer.

Précipitation. La quantité annuelle de pluie (et de neige) atteint son chiffre maximum, qui est de 1200 mm, sur la côte, aux environs de Grimstad, et son minimum, 300 mm, sur les monts Dovre dans le nord-ouest : elle est d'ailleurs distribuée très irrégulièrement avec de nombreux maxima et minima plus ou moins nettement délimités. Ainsi, tandis qu'à Kristiania, dans le courant d'une année, il tombe en moyenne 600 mm de pluie et de neige, on trouve au nord de cette ville, et à 20 kilomètres seulement, à 350 m d'altitude, un chiffre atteignant 1000 mm. Le nombre annuel des jours de pré-

cipitation est aussi des plus variables, et vacille entre 100 et 190 jours. C'est en juillet et août qu'on a le plus grand nombre de jours de pluie et la plus grande hauteur de pluie; en avril par contre ces chiffres atteignent leur minimum. D'un autre côté les pluies et neiges sont surtout prolongées en hiver, et d'autant moins en été : en hiver, l'humidité atmosphérique est précipitée, lors même qu'elle n'est pas très abondante, et se répartit chaque fois sur une période plus prolongée; tandis qu'en été la pluie tombe par ondées plus fortes, mais d'une moindre durée.

La neige est si fréquente vers les sommets, que le nombre total des jours de neige représente la moitié du total des jours de précipitation. La neige est surtout rare à la côte sud : à Færder, p. ex., sur 107 jours de précipitation, il n'y en a que 27 de neige; à Mandal, 25 seulement sur 116.

La grêle s'observe, quoique rarement, dans toutes les stations; par endroits, il grêle en moyenne 4 fois par an, dans d'autres, une fois seulement tous les 8 ou 10 ans. On ne signale que très rarement en Norvège de dégâts causés par la grêle.

Le brouillard est fréquent l'hiver (à l'état de brouillard glacé) dans le fjord de Kristiania, et à certaines stations de l'intérieur, situées à proximité de lacs ou de cours d'eau d'une certaine importance. Le total des jours brumeux atteint son maximum, qui est de 71, à Larvik; il est encore de 54 à Kristiania, mais n'est plus que de 4 — c'est le chiffre minimum — à Jerkin.

L'été a le privilège à peu près exclusif des *orages*, mais ceux-ci sont toujours assez rares. La région de Kristiania et du lac Mjœsen en compte en moyenne jusqu'à 10 et 8 jours par an; aux altitudes supérieures, il n'y en a guère que 2 ou 3 par an.

II. LA NORVÈGE OCCIDENTALE

La Norvège occidentale se compose principalement des côtes, depuis le cap Lindesnes jusqu'à l'embouchure du fjord de Trondhjem avec les îles semées par milliers le long de toute cette côte, et tous les fjords, qui, se détachant de l'océan, pénètrent jusqu'au cœur du pays baigner la base des massifs montagneux, servant de transition entre cette partie du pays et la Norvège du sud-est.

Température. Ici la température est moins variable. La température moyenne de l'année atteint son maximum de 7° ½ à 7° aux

stations côtières situées le plus avant dans l'océan; dans les fjords elle n'est que d'un demi-degré plus basse, mais descend encore un peu, quand, s'éloignant de la ligne des côtes, on remonte vers les plateaux. A Vossevangen (altitude 54 m) et Aalhus (218 m), elle est de 5°; à Rœldal (430 m), de 3° 1/2 et d'environ 2° 1/2 à plusieurs stations situées à 700 m d'altitude. L'été y est relativement long; en faisant abstraction des stations alpestres dont nous parlions justement on peut dire que dans toute la Norvège occidentale, l'été dure 4 mois. Les mois de juillet ou d'août sont les plus chauds, avec une moyenne variant de 12° 1/2 (phare d'Ona) à 16 (Sogndal et Lærdal, tout au fond du Sognefjord). Sur ces points, on a noté de maxima pouvant atteindre 31° 1/2, et ils n'ont été dépassés que par le chiffre de 34° noté à Vossevangen. A Bergen, le thermomètre a atteint 30°, mais à Ullensvang, dans le Hardanger, il n'a jamais dépassé 27° 1/2. Le maximum le plus bas a été constaté à Ona : il est de 24°. Pendant tout l'automne, la température reste relativement haute : aux stations extrêmes de la côte, de Lindesnes à Kristiansund, la moyenne diurne de la température ne descend pas de tout l'hiver au-dessous de zéro. A Flesje et Ullensvang, c'est vers la fin de janvier seulement que la température moyenne journalière tombe au-dessous de zéro : il en est de même au fond des fjords, dès la fin de novembre ou le commencement de décembre, et plus tôt encore, aux stations alpines. Le mois le plus froid est celui de février. Aux stations situées à 700 m la température moyenne descend jusqu'à — 7°; mais dans celles situées au fond du Sognefjord, on la trouve déjà remontée à — 1° 1/2, et elle continue à s'élever lorsqu'on gagne la côte, si bien qu'au phare d'Ona, elle est de 2° au-dessus de zéro. Mais même sur ce point, le thermomètre accuse souvent des degrés de froid dans le courant de l'hiver. La température la plus basse qu'on ait relevée à Ona, a été de — 12°, à Bergen, de — 15°, à Ullensvang, de — 18°, à Lærdal, de — 20° et à Vossevangen, de — 36°. Au point de vue des limites extrêmes de température, cette dernière station semble jouir d'un climat continental local tout-à-fait exceptionnel; en effet, même en des stations d'une altitude aussi grande que Rœldal (430 m), Kleivene (700 m) et Stondalen (720 m) on n'a pas observé de températures minima inférieures à — 22°, — 31° et — 23°. Le nombre annuel des jours de gelée, c. a. d. des jours où l'on a relevé une où plusieurs fois des températures inférieures à zéro, joue dans ce district un rôle plus prépondérant que nulle part ailleurs, et donne à

l'hiver un cachet spécial, puisque aussi bien sur toute la ligne extrême des côtes, la température moyenne ne descend pas au-dessous de 0°. Les stations les plus occidentales, celles de Skudenes, Utsire, Hellisœ et Ona, ont cependant en moyenne 60 jours de gelée par an, et plus on recule vers l'est, plus on voit ce nombre s'accroître, en raison à peu près inverse de l'abaissement de la température moyenne. Kristiansund et Florœ ont près de 80 jours de gelée, Bergen 90, Flesje et Ullensvang 100, Vossevangen 140 et Rœldal 165. Le mois d'avril est pourtant, même aux stations les plus haut situées, le premier où la température moyenne soit toujours au-dessus de 0°; puis en mai, la température s'élève rapidement, surtout au fond des fjords.

Vents. Aux stations extrêmes vers l'ouest, le calme est relativement rare; la vitesse du vent est en moyenne de 8 à 9 m par seconde, et les tempêtes sont fréquentes; ainsi Hellisœ et Ona ont par an de 60 à 70 jours de tempête; mais la vitesse moyenne du vent, ainsi que le nombre des jours de tempête, va en diminuant à mesure qu'on s'éloigne davantage de l'archipel côtier, qu'on remonte les fjords ou qu'on s'élève dans les vallées des hauts plateaux, où la vitesse moyenne du vent dépasse à peine 1 m par seconde et où les tempêtes surviennent très rarement, en moyenne une ou deux fois par an. La plupart des tempêtes, et sur la côte, et plus loin dans l'intérieur, surviennent en hiver et soufflent généralement du sud, les vents dominants étant d'ailleurs en hiver des vents de terre, tandis qu'en été le vent souffle plutôt du large.

Précipitation. La quantité annuelle de pluie est considérable dans la Norvège occidentale. A une certaine distance vers l'intérieur et suivant un alignement dirigé du sud au nord, on trouve une série de zônes situées autour des stations de Nedrebœ, Jœsendal, Farstveit et Daviken, avec une hauteur pluviométrique annuelle de 2100 mm.

Lorsqu'on s'écarte de ces centres, la quantité de pluie va rapidement en décroissant vers l'est et au fur et à mesure qu'on pénètre dans la région des hauts plateaux séparant cette partie du pays de la Norvège du sud-est. Vers l'ouest, c. a. d. vers l'océan, la décroissance est beaucoup plus lente, si bien que, dans sa partie méridionale, la ligne des côtes n'a plus qu'environ 1000 mm de pluie, au droit de Bergen 1300 mm (à Bergen même 1900 mm), au droit de Florœ 1900 mm et à Kristiansund 1000 mm. L'axe de précipitation maximum passant par les stations énumérées ci-dessus se continue vers le sud et vers l'est à l'intérieur des côtes dont elle épouse les

contours, et elle finit par aller rejoindre la localité située au nord de Kristiania, où la hauteur de l'eau tombée atteint un maximum. Le nombre total moyen des jours de pluie a son minimum qui est de 121 dans le Sognefjord, mais il se relève vers la côte et atteint là le chiffre de 200. Le maximum des pluies a lieu en automne et dans les premiers mois d'hiver; c'est le mois de janvier qui enregistre en moyenne le plus grand nombre de jours de précipitation, tandis qu'en avril, tout comme au sud-est, la hauteur de pluie et le nombre des jours de pluie atteignent leur minimum. La précipitation est plus regulièrement répartie et plus continue en hiver qu'en été. *La neige* est relativement plus rare dans cette région, ce qui résulte nécessairement de la température plus douce de l'hiver. Ici, en général, le nombre des jours de neige n'est jamais que la 5me ou la 6me partie du nombre total des jours de précipitation aqueuse. *La grêle (grésil)* ne s'observe sur la côte que quelques fois isolées par an; dans l'intérieur des fjords elle est fort rare ou même inconnue.

Brouillard. Le brouillard est plus commun en été, plus rare en hiver. Le maximum des jours brumeux (60 à 70) se rencontre sur la côte sud; aux alentours de Bergen, il y en a de 25 à 30, plus loin dans le nord et dans l'intérieur des fjords, ce chiffre s'abaisse à 10 et 20 ou tombe même encore plus bas.

Les orages sont moins fréquents dans la Norvège occidentale que dans le sud-est, mais il y en a sur la côte en presque toutes saisons, sauf au printemps. Ce qui caractérise surtout cette région, ce sont les orages d'hiver, qui accompagnent de temps à autre des tempêtes cyclonales d'hiver. Dans l'intérieur du Sognefjord et à Vossevangen il n'y a au contraire de ces orages qu'en été : ils sont cependant fort rares et ne surviennent guère en moyenne plus d'une fois par an.

III. LA NORVÈGE SEPTENTRIONALE

La partie de la Norvège située au nord des monts Dovre présente au point de vue de climat des particularités rappelant à la fois le sud-est et l'ouest. La Norvège septentrionale a sa gulf-stream-côte comme celle de la Norvège occidentale, et ses parties continentales, comme celle du sud-est; mais, tandis que la côte s'étend d'une façon continue depuis l'embouchure du fjord de Trondhjem jusqu'à Vardœ, ce n'est qu'aux régions extrêmes, vers le nord et vers

le sud, qu'il y a place entre la côte et les frontières pour un «hinterland» présentant des caractères climatologiques spéciaux : ces régions sont : au sud, les territoires entourant le fond du fjord de Trondhjem, jusqu'à la frontière suédoise, et, au nord, les massifs montagneux du Finmarken.

Température. Au point le plus méridional de la côte, la température moyenne de l'année est de 5^0 $^1/_2$, elle diminue vers le nord, et n'est plus que de $^1/_2{}^0$ à Vardœ; elle diminue également, lorsqu'on s'enfonce dans les fjords ou lorsqu'on gagne la montagne : ainsi elle est de 4^0 à Stenkjær, et de $^1/_2{}^0$ seulement à Lierne (446 m), de 1^0 à Hatfjelddalen (230 m), pour descendre en Finmarken jusqu'à -1^0 dans le Varanger-sud, et à — 3^0 à Karasjok (131 m) et Kautokeino (264 m). En moyenne, l'été n'est pas très chaud, et il n'est pas bien long nonplus. Sur la côte, les chaleurs surviennent surtout en août, avec une température moyenne de 13^0 dans le sud, mais de 9^0 seulement à Vardœ. Dans les districts de l'intérieur, c'est le mois de juillet qui est celui des chaleurs; la température moyenne de ce mois est de 14^0 autour du fjord de Trondhjem, de 12^0 en Finmarken.

Mais en Finmarken même le thermomètre peut par fois aussi vers la fin de juin ou le commencement de juillet, lorsque le ciel est clair et que le soleil brille 24 heures de suite, accuser des températures passablement élevées; on a ainsi pu noter jusqu'à 31^0 à Karasjok et dans le Varanger-sud. A Trondhjem, le record a été de 30^0 $^1/_2$ et sur divers autres points de 29^0 $^1/_2$ à 30^0, tandis que par contre, aux îles Lofoten-sud, en pleine mer, le thermomètre n'a jamais dépassé 20^0. Quand arrive la première moitié d'octobre, la température moyenne de la journée tombe au-dessous de zéro dans les districts intérieurs du Finmarken, mais l'abaissement est d'ailleurs très graduel, lorsqu'on se rapproche de l'océan; c'est ainsi qu'aux stations d'avant poste des îles Lofoten ou plus loin vers le sud, la température moyenne de la journée ne descend au-dessous de zéro qu'à la fin de janvier ou au commencement de février.

Il en résulte que les conditions naturelles sont des plus inégales dans la Norvège septentrionale. A l'intérieur du Finmarken on a un véritable pôle de froid, avec des températures moyennes pour décembre, janvier et février, dont la moyenne ne dépasse pas — 15^0 $^1/_2$ à Karasjok, — 14^0 $^1/_2$ à Kautokeino et — 11^0 dans le Varanger-sud; on peut pourtant dire que la température est relativement haute autour de ce pôle de froid, si on la compare avec celle qui règne au pôle de Sibérie, où la température moyenne du mois de janvier est, sous

la même latitude, de 50^0 au-dessous de zéro! La température moyenne de l'hiver est encore bien autrement élevée, en égard à la latitude, dans le voisinage de la côte : elle est de — 6^0 à Vardœ, de — 4^0 $1/2$ à Gjesvær; à partir des îles Lofoten et plus au sud, elle varie entre $1/2^0$ et 1^0 de froid. On sait d'ailleurs que les îles Lofoten sont l'endroit du monde qui a les hivers les plus doux relativement à sa haute latitude.

Dans les fjords, il va sans dire que la température est plus froide qu'à la côte; c'est ainsi que pour celui d'Alten, la moyenne pour février est de — 8^0 $1/2$, température que nous retrouvons en des stations situées plus au sud, mais à une altitude plus considérable, comme Hatfjelddalen (230 m) et Lierne (446 m).

C'est vers le pôle de froid du Finmarken qu'on a observé les minima absolus dans la température du pays tout entier : — 51^0 $1/2$ à Karasjok et — 46^0 $1/2$ à Kautokeino. On a vu le mercure congelé également à Hatfjelddalen et dans le Varanger-sud, tandis que sur la côte, les minima, même au fond des fjords, n'ont pas dépassé — 30^0 $1/2$, à Vardœ — 21^0 $1/2$, aux îles Lofoten — 15^0. Le nombre annuel des jours de gelée est, comme il fallait s'y attendre, surtout considérable en Finmarken : c'est ainsi qu'il est de 243 à Kautokeino, pour retomber à 205 à Vardœ et Alten, à 188 à Gjesvær; à Hatfjelddalen, on a aussi en moyenne plus de 200 jours de gelée par an, et à cette station tout comme à celles de Karasjok et de Kautokeino il n'est pas de mois totalement exempt de gelées nocturnes. Le minimum du chiffre des jours de gelée est accusé par les îles Lofoten et aux stations d'avant poste échelonnées plus au sud : sur ces points, il ne dépasse pas 100 jours par an, et est même inférieur à ce chiffre. La température reste hivernale très avant dans le printemps, surtout en Finmarken; ce n'est guère qu'à la fin d'avril ou au commencement de mais qu'on y voit la température moyenne de la journée reprendre des valeurs au-dessus de zéro; le mois de juin a une température moyenne ne dépassant pas celle qui, plus au sud, est le lot du mois de mai, mais l'été arrive souvent fort à l'improviste dans ces districts où le soleil agit jour et nuit, sans se coucher.

Vents. La vitesse moyenne du vent atteint jusqu'à 10 m par seconde aux stations les plus en vedette dans le Finmarken et aux îles Lofoten; elle est d'ailleurs toujours assez considérable; aux stations de l'intérieur, où le calme est fréquent et les tempêtes rares, elle n'est que de 2 à 4 m. Le maximum du nombre annuel des jours tempestueux, 45 à 62, correspond aux stations côtières du Finmarken; Trondhjem n'en a 44, et la plupart des localités de la côte ne dépassent

même pas le chiffre de 20 à 30; au fin fond des fjords, ou sur le haut plateau lapon, il n'y a même pas en moyenne 5 jours de tempête par an. Pendant toute l'année, la plupart des tempêtes soufflent du sud-ouest ou de l'ouest; à Vardœ cependant, les tempêtes de l'été sont le plus souvent du nord-ouest. C'est en hiver, de novembre à mars, que les tempêtes sont surtout fréquentes. Les vents dominants sont généralement d'ouest ou de nord en été, de sud ou d'est en hiver.

Précipitation. La zône des maximums de l'eau tombée annuelle qui comme nous l'avons vu pour la Norvège occidentale suit la côte à une certaine distance vers l'intérieur, continue également vers le nord, mais les chiffres absolus cessent d'être aussi élevés. Ainsi nous trouvons un maximum de 1300 mm, à Berge au nord du fjord de Trondhjem, un autre de 1200 mm dans l'intérieur au droit de l'île de Rœdœ, et enfin un 3me maximum bien net, atteignant 1500 mm, à Svolvær en îles Lofoten. Hors de là, on voit les chiffres accusés par le pluviomètre diminuer vers l'est, lorsqu'on se rapproche de la frontière suédoise; sur plusieurs points, ils tombent au-dessous de 500 et même de 400 mm; de plus, la quantité des météores aqueux est moins grande aux îles Lofoten méridionales et occidentales : Rœst n'a, p. ex., que 700 mm par an de précipitation totale.

En partant du maximum de Svolvær les chiffres constatés sur la côte diminuent peu à peu vers le nord, et ne sont que de 1000 mm à Tromsœ, de 650 mm à Gjesvær. Dans le Finmarken, tout entier, la quantité d'une tombée reste faible : de 500 à 600 mm à la côte, de 3 à 400 mm au fond des fjords ou sur le plateau central.

C'est Trondhjem qui compte le plus de jours de pluie (et de neige), soit 200; viennent ensuite les stations extérieures de la côte jusqu'aux îles Lofoten. Le minimum, qui est d'environ 100, est relevé dans les stations des fjords du Finmarken. La majeure partie de l'eau tombe en été et en automne, — aux îles Lofoten pendant l'hiver; avril et mai sont les mois les moins chargés. Le nombre des jours de pluie est surtout considérable en juillet et août; ils sont relativement rares en été et au printemps, sauf dans l'intérieur du Finmarken, où l'hiver en est plutôt exempt. L'eau tombe sous forme de neige pendant la moitié environ du nombre total des jours de précipitation au moins en ce qui concerne l'ensemble de Finmarken, et plus au sud, jusqu'aux îles Lofoten.

Au sud des Lofoten, le nombre des jours de *neige* est relativement moins élevé, et aux environs du fjord de Trondhjem, il y a à peine un jour de neige contre deux jours de pluie. On a constaté

de la *grêle* jusqu'à 20 jours par an, dans les régions du sud, mais elle est bien plus rare en Finmarken où il ne grêle souvent même pas une seule fois par an.

Les *brouillards* apparaissent en moyenne de 10 à 20 jours par an, surtout en été et en automne.

Les *orages* sont rares sur la côte. A l'intérieur du Finmarken et autour du fjord de Trondhjem, il y a en moyenne chaque été de 4 à 5 orages avec tonnerre; à Trondhjem même, on en a observé dans tous les mois de l'année, sauf celui d'avril.

Ainsi qu'il résulte de ce résumé succinct des données climatologiques esquissées ci-dessus à grands traits, on trouve dans les limites de la Norvège, à tous les degrés, des climats continentaux et des climats de mer. Le sud-est et le plateau lapon avec leurs hivers rudes et leurs étés relativement chauds, leurs vents modérés et leurs météores aqueux peu abondants, fournissent des exemples on ne peut plus caractéristiques de climats continentaux; par contre, le long de cet énorme développement de côtes, où l'hiver est remarquablement doux et les étés assez frais, où la précipitation est abondante et le temps très agité et fort variable avec de nombreuses tempêtes, on a des exemples non-moins typiques de climats de mer. Malgré ces oppositions frappantes, l'influence du *gulf-stream* est ressentie dans tout l'ensemble du pays; grâce à son enorme pouvoir calorifique, ce courant a pour effet d'échauffer les couches aériennes susjacentes, c'est lui qui fait de Norvège un pays habité par l'homme civilisé jusqu'en ses limites les plus reculées, aux confins mêmes de l'océan glacial arctique.

Les matériaux d'observation formant le fondement des renseignements abrégées que nous venons de fournir sur le climat de la Norvège ont été réunis et mis en œuvre par l'institut météorologique de Norvège fondé en 1866 sous les auspices de l'Etat et faisant part de l'Université de Kristiania : il est aujourd'hui encore placé sous la direction du son fondateur, le météorologue si connu, professeur Dr. H. Mohn.

Actuellement l'Institut centralise régulièrement les observations faites dans 456 stations, dont 350 exclusivement consacrées aux observations pluviométriques.

BIBLIOGRAPHIE

Meteorologische Beobachtungen. Aufgezeichnet vom Kristiania Observatorium 1837—1867. Kristiania 1866.

Meteorologiske Iagttagelser paa fem Telegrafstationer ved Norges Kyst 1861 til 1862. Kristiania 1866.

Meteorologiske Iagttagelser i det sydlige Norge 1863—1866. Kristiania 1867.

Norsk meteorologisk Aarbog. 1867—1873. Kristiania 1868—1874.

Jahrbuch des norwegischen meteorologischen Instituts. 1874—1898. Kristiania 1877—1899.

Klima-Tabeller for Norge I—IV. Kristiania Videnskabsselskabs Skrifter. Kristiania 1895—1898.

LES PLANTES

Si l'on tient compte de sa situation tout-à-fait septentrionale, on peut dire que la Norvège a une végétation fort riche; rien qu'en phanérogames, il y a dans le pays environ 1500 espèces vivant à l'état sauvage.

La richesse de la flore norvégienne tient en partie à ce que le climat est bien plus doux qu'on ne s'y attendrait à des latitudes si élevées : de plus, le pays est si vaste qu'il y a de la place pour des différences assez essentielles entre ses différentes régions. Dans le nord et dans les montagnes, on trouve une végétation arctique, dans le sud-est, une flore continentale centre-européenne et enfin le long de la côte ouest une série d'espèces exigeant un climat insulaire et appartenant principalement à l'Europe occidentale.

C'est dans le sud-ouest, autour du fjord de Kristiania et des grands lacs, Mjœsen, Randsfjord et Tyrifjord, que l'on rencontre la végétation la plus riche; rien que dans le district de Kristiania, on trouve 900 phanérogames à l'état sauvage. Dans ce district, le climat est continental, avec des étés chauds et assez prolongés; le merisier à grappes *(prunus padus)* fleurit à Kristiania le 17 mai, les arbres fruitiers vers le 20 du même mois. A Vestre Slidre (Valdres), par environ 61° de lat. nord et 9° de long. est, où le fond de la vallée est à 400 m environ au-dessus du niveau de la mer, le merisier à grappes fleurit le 30 mai, la première gelée nocturne intervient vers le 12 septembre, et les arbres perdent leurs feuilles vers le 26 septembre.

Ce qui caractérise essentiellement la végétation dans le sud-ouest, ce sont les conifères, qui forment des forêts épaisses depuis le niveau de la mer jusqu'à une altitude de 800 à 1000 m. Le pin syl-

vestre *(pinus sylvestris)* et le sapin rouge *(picea excelsa)* y alternent, mais c'est le pin qui domine lorsque le sol est sec, et il remonte dans la montagne un peu plus haut que le sapin.

Partout, entre les arbres résineux, on trouve des échantillons de bouleau *(betula odorata)*, de sorbier *(sorbus aucuparia)* et de tremble *(populus tremula)*.

Dans les parties basses, c. a. d. jusqu'à 500 m environ au-dessus du niveau de la mer, on rencontre en outre, disséminés dans la forêt, bon nombre d'arbres foliacés appartenant à l'Europe centrale; c'est ainsi que dans les éboulis et sur les côtes exposées au soleil, on trouve une riche végétation de chêne *(quercus pedunculata)*, de frêne *(fraxinus excelsior)*, de tilleul *(tilia parvifolia)*, de plane *(acer platanoïdes)*, d'orme *(ulmus montana)*, et de bouleau des plaines *(betula verrucosa)*. Toutes ces espèces n'apparaissent toutefois qu'en sous-ordre, si on les compare avec les conifères, et ce n'est qu'exceptionnellement qu'on les voit former de petits bois : ce sont elles cependant qui font le caractère de la flore des régions basses. Avec elles poussent une masse d'espèces herbacées, appartenant aux parties continentales de l'Europe centrale, et qui en Norvège ne se trouvent que dans les régions basses du sud-est. Nommons ici l'anémone bleue *(anemone hepatica)* qui en avril et mai couvre le sol des forêts de ses riches inflorescences, ainsi que d'autres plantes printanières, comme la primevère *(primula officinalis)*, la violette *(viola mirabilis)*, la saxifrage granulée *(saxifraga granulata)*, l'orobe printanier *(orobus vernus)*, le lierre terrestre *(glechoma hederaceum)*. Il convient aussi de signaler plusieurs de nos orchidées les plus rares, qui ne poussent que sur certaines côtes riches et chaudes du sud-est, l'ophrys-mouche *(ophrys myodes)*, la céphalanthère rouge *(cephalanthera rubra)*, le nid-d'oiseau *(neottia nidus avis)*.

Feu Axel Blytt, notre géographe botanique, appelait cette zône de végétation la *région des arbres foliacés frileux*. Outre les arbres foliacés énumérés ci-dessus, et les plantes herbacées continentales, ce qui la caractérise, c'est aussi qu'elle a à peu près le monopole de la culture des céréales. Certaines céréales, comme l'orge, peuvent à la vérité pousser jusqu'à 800 m d'altitude, mais la récolte en est toujours plus ou moins incertaine, et en fait, on ne cultive guère de céréales au-dessus de 500 m.

Au-dessus de la région des arbres frileux, se trouve une zône réservée presque exclusivement aux conifères; elle va jusqu'à 800 m d'altitude environ, mais ses limites d'altitude varient plus ou moins :

c'est surtout dans les régions les plus continentales du pays qu'elle remonte assez haut, p. ex. dans le Gudbrandsdalen et l'Østerdalen. Dans ces régions les conifères sont si prépondérants qu'ils excluent à peu près toute autre végétation, les autres plantes vivant mal à leur ombre. Dans les forêts résineuses, la flore ne contient qu'un petit nombre d'espèces, mais ces espèces sont très richement représentées et forment presque toujours un gazon très touffu. Le fond est formé par des mousses foliacées *(hypnum splendens, Schreberi* et *triquetrum),* mais dans ce tapis de mousses, on voit aussi en grande abondance quelques espèces phanérogames. L'airelle myrtille *(myrtillus nigra)* est la plus caractéristique, mais l'airelle rouge *(vaccinium vitis idœa)* se trouve en quantités, surtout dans les éclaircies sèches des forêts de pin. Les forêts norvégiennes produisent tous les ans des quantités prodigieuses de ces deux espèces d'airelles, qui restent généralement sur place, la cueillette en étant relativement trop chère et les moyens de transport encore insuffisants.

Nommons encore, parmi les plantes de ces bois, la jolie *linnœa borealis,* d'une odeur si suave, et les différentes espèces de pyrole à feuilles vivaces. Ce qui domine surtout, c'est la grande fougère *(pteris aquilina)* et certaines espèces du genre lycopode.

Dans les endroits secs, à terre peu profonde, la forêt s'éclaircit : on y rencontre surtout le genévrier *(juniperus communis),* la callune commune *(calluna vulgaris)* et la bruyère à fruits noirs *(empetrum nigrum);* ces plantes sont du nombre des moins exigeantes de toute notre flore, et elles sont répandues à profusion dans tout le pays, depuis le niveau de la mer jusque vers les sommets.

Les lichens forment aussi une partie essentielle de la végétation; la mousse de renne *(cladonia rangiferina),* se retrouve partout dans les forêts, surtout sur les blocs pierreux et les roches; lorsque le sol est sec, dans les bois de pins, on la voit prédominer à tel point qu'elle recouvre toute la surface d'un tapis grisâtre. On trouve un grand nombre d'autres espèces, soit sur les pierres, soit sur les arbres : très caractéristiques sont les espèces du genre *usnea (u. barbata* et *u. longissima),* qui recouvrent de longues barbes grises les branches des sapins.

Au milieu des vastes forêts, on trouve de nombreux marais, où les arbres résineux ne poussent pas : là, le fond de la végétation est formé par des sphagnes; sur toutes les saillies on voit des carex et des bruyères, surtout la callune et l'airelle noire ou la canneberge. On y trouve aussi en abondance la «moulte» (moltebær) ou

mûre naine *(rubus chamœmorus)* avec ses fruits si appétissants, d'un beau jaune-rougeâtre.

La flore des forêts est spécialement riche le long des cours d'eau et sur les côtes abruptes à sol riche, surtout lorsqu'elles sont exposées au midi. Là les arbres foliacés figurent en abondance à côté des conifères, et les fourrés contiennent un grand nombre de plantes herbacées et vivaces, atteignant hauteur d'homme. Des fougères, comme le *struthiopteris germanica, l'asplenium filix femina,* le *polystichum filix mas* et le *p. spinulosum,* forment avec leurs frondaisons de vastes entonnoirs verts, et on trouve à leurs côtés la *campanula latifolia* avec sa longue grappe de fleurs bleues, ainsi que d'autres plantes fleuries à feuillage vert-clair *(aconitum septentrionale, mulgedium alpinum, crepis paludosa).* Le caractère de ces fourrés est complété par une série de graminées à hautes tiges et à larges feuilles, comme le *milium effusum,* la *festuca sylvatica,* le *calamagrostis* : l'été, toutes ces plantes sont d'une hauteur telle qu'elles rendent les fourrés presque impénétrables.

Au-dessus de la limite des arbres résineux (800 m environ) arrive une région où le bouleau *(betula odorata)* est le seul arbre forestier; il s'y mêle seulement çà et là quelques sorbiers et quelques merisiers à grappes. *La zône du bouleau* s'élève jusqu'à 1000 ou au-dessus 1100 m du niveau de la mer; sa végétation fait un effet plus exubérant que celle des bois résineux. Le bouleau, en effet, est plus ouvert, et laisse mieux pénétrer la lumière; aussi sur les côtes bien exposées, la végétation est-elle des plus riches : nous y retrouvons bon nombre des plantes déjà signalées à des niveaux inférieurs, comme l'*aconitum septentrionale,* le *geranium sylvaticum,* mais en outre apparaissent de plus en plus les plantes alpestres proprement dites. Les plantes caractérisant les clairières de bouleaux sont la grande renoncule blanche *(ranunculus aconitifolius)* et le myosotis à grandes fleurs *(myosotis sylvatica).*

Au-dessus de la zône du bouleau, on peut encore distinguer deux zônes différentes, celle des *saules* et celle des *lichens.*

Dans la première, il n'y a plus d'arbres, mais une végétation, souvent des plus touffues, ne dépassant guère toutefois la hauteur d'un homme. Elle se compose de bouleau nain *(betula nana)* et de différentes espèces de saule *(salix glauca, lanata, hastata, lapponum, phylicifolia),* qui fixent le caractère de cette végétation. Les trois premières espèces de saule ont des feuilles grises, pubescentes, les deux autres des feuilles glabres et vert-foncé.

Ce qui domine dans la zône des lichens, c'est la mousse de renne *(cladonia rangiferina)*; en fait d'arbrisseaux, il n'y a que des buissons rampants ou cachant leurs branches parmi les lichens et ne laissant voir que leurs feuilles *(betula nana, juniperus communis var. nana, salix reticulata, herbacea, polaris).*

Les plantes alpestres herbacées se trouvent dans les trois zônes supérieures, et plusieurs d'entre elles continuent même à pousser en-dessous de la limite supérieure de la zône des conifères. Ces plantes sont presque toutes vivaces, et forment le plus souvent des amas épais. Les plus caractéristiques sont à coup sûr la *dryas octopetala* avec ses belles fleurs blanches, qui forment çà et là d'épais tapis, plusieurs espèces de gentiane, surtout la petite *gentiana nivalis*, qui par sa couleur bleue intense rappelle de près ses congénères des Alpes.

Les bruyères arctiques forment aussi un élément caractéristique de cette flore alpestre; leurs branches sont coriaces et ligneuses; elles forment des îlots épais, avec des feuilles petites, étroites et presque aciculaires. En juillet et août, ces îlots se couvrent de riches inflorescences roses ou blanches : citons p. ex. la jolie petite *andromeda hypnoïdes*, l'*azalea procumbens* avec ses fleurs roses et la *phyllodoce cœrulea* avec ses clochettes plus grandes, d'un violet rougeâtre.

Comme plantes alpestres typiques il y a encore les saxifrages et tout d'abord la superbe «dame des montagnes» *(s. cotyledon)*, dont les luxuriants corymbes blancs ornent les fentes des rochers les plus abrupts, en des endroits inaccessibles, la *s. aizoïdes*, de couleur jaune et la *s. oppositifolia*, une des premières fleurs du printemps. Elle a de petites feuilles épaisses et imbriquées, ayant à la face supérieure une glande qui secrète de la chaux carbonatée; ses fleurs d'un violet-rouge s'ouvrent aussitôt que la neige bat en retraite.

Cette plante est une des espèces qui atteint aux plus hautes altitudes dans la montagne. On l'a trouvée jusqu'à la limite des neiges éternelles, à 2000 m au-dessus du niveau de la mer. A ces hauteurs, peu de plantes résistent, et la végétation y est très clairsemée : entre les pierres, des mousses d'un brun-noirâtre *(andreœa)* et à la surface des roches quelques croûtes de lichens, comme la *lecidea geographica*, bien connue d'ailleurs. Çà et là une petite saxifrage, ou un petit îlot d'herbe ou de joncs — spécialement la *luzula spicata* — ou quelques renoncules des glaces *(ranunculus glacialis)*. Cette plante intéressante se rencontre surtout sur les plus hauts sommets; elle semble surtout se bien porter lorsque ses racines sont toujours humectées par l'eau de fusion des glaciers. Elle abonde surtout

dans les régions où séjourne le renne, animal qui la broute avec avidité. D'après les recherches faites par Norman, c'est d'ailleurs probablement le renne qui contribue à répandre ses graines.

Les plantes que nous venons de nommer ne poussent pas toutes en quantité égale partout; la plupart des districts montagneux ont une flore monotone et pauvre. C'est dans les régions les plus continentales du pays que les espèces sont les plus abondantes, en raison du climat sec et des étés chauds.

D'après les observations faites par Blytt, le substratum géologique joue aussi un grand rôle à cet égard. Les montagnes où la flore alpestre est la plus abondante sont principalement composées de micaschistes tendres, faciles à déliter; les roches plus dures (granites, gneiss, quartzites) ont une flore bien plus pauvre. Le Dovrefjeld surtout est connu pour la richesse de sa végétation alpestre; à Kongsvold, p. ex., séjournent tous les étés des botanistes venus de l'étranger, qui y étudient mieux que partout ailleurs le développement typique de la flore arctique. Parmi les formes rares, mentionnons comme se rencontrant à Dovre l'*artemisia norvegica* et la *campanula uniflora.*

Tandis que la Norvège du sud-est est composée de vastes plateaux montagneux ondulés, avec vallées relativement larges et d'une grande fertilité, la Norvège de l'ouest offre au contraire une nature déchiquetée en fjords, où les montagnes forment des pics sauvages; les fjords, très profonds, sont bordés de roches abruptes avec peu de sol végétal, tandis que le fond des vallées est occupé par le fjord même. Vers l'embouchure et la ceinture des îles, les montagnes sont moins hautes, mais encore plus dénudées; ici, en raison de l'action du Gulf-stream, le climat est tout-à-fait insulaire et la flore y a par suite un caractère tout différent de celle de l'est.

A l'intérieur même des fjords l'action de la mer se fait assez peu sentir : là, en majeure partie, les espèces sont les mêmes que dans l'est. Sur les côtes ensoleillées, on retrouve les mêmes arbres «frileux» — caractéristiques des régions basses de la Norvège orientale, et avec eux plusieurs autres plantes caractéristiques de l'est *(aconitum septentrionale, struthiopteris germanica).* Toutefois, par un point, les districts les plus intérieurs des fjords se distinguent bien de la nature de l'est : c'est par l'absence, dans l'ouest, du sapin comme arbre forestier. On trouve bien çà et là des individus isolés, et le sapin réussit bien, une fois planté : mais un examen minutieux a prouvé que cette espèce, venue de l'est, est immigrée dans l'ouest à une époque relativement récente.

Les arbres forestiers de la Norvège occidentale sont le pin et le bouleau. Leurs limites supérieures d'altitude sont plus réduites que dans l'est, en même temps que la limite des glaces perpétuelles s'abaisse de plus en plus au voisinage de la mer.

Le pin, p. ex., n'atteint pas dans le Hardanger une altitude de plus de 600 m. 900 m est le maximum pour le bouleau et au milieu du fjord, à Strandebarm, il ne dépasse même guère 600 m.

Plus les fjords approchent de la mer, plus on voit disparaître les plantes continentales, à mesure que le climat devient insulaire, et que s'abaisse le niveau supérieur des différentes végétations. Cet abaissement se manifeste, p. ex., en ce que dans l'ouest plusieurs plantes éminemment alpestres descendent très bas dans la plaine : il en est même qui se retrouvent sur la côte même, p. ex., l'élégante petite *alchemilla alpina* avec ses feuilles d'argent, et le sedum rose à feuilles épaisses *(sedum rhodiola).*

Les îles le long de la côte et la côte extérieure sont arides et nues, surtout vues du large; mais, aussitôt qu'on arrive dans un endroit abrité contre l'action directe des vents de mer, il est possible de trouver une riche végétation. Dans les anfractuosités de la roche poussent des broussailles de chêne et de bouleau, de tremble et de sorbier. Le pin lui-même pousse parfois en individus isolés aux endroits les plus abrités. Beaucoup des plantes communes dans l'est manquent ici, mais on en trouve beaucoup de nouvelles, sans pourtant que le nombre des espèces puisse se comparer à celui de la région orientale. Les talus sont couverts de bruyère urcéolée *(erica tetralix* et *cinerea* — quadrangulaire et cendrée), semée des inflorescences jaunes de *l'hypericum pulchrum* et du *narthecium ossifragum* et d'îlots de fougères *(blechnum spicant* et *allosurus crispus).*

La plus belle de toutes les plantes côtières est la superbe et vénéneuse digitale pourpré *(digitalis purpurea)*, qui se trouve en grandes masses tout le long de la côte: elle peut cependant faire défaut au fin fond des fjords, et y être remplacée par l'*aconitum septentrionale.* Comme plantes ligneuses, caractéristiques de la flore côtière, nommons le houx *(ilex aquifolium)* ; le lierre *(hedera helix)* vit également ici, mais pénètre même dans le fjord de Kristiania.

Le climat humide de la côte occidentale se manifeste aussi en ce que les marais y sont beaucoup plus fréquents que dans l'est. Dans la ceinture même formée par les îles on trouve de petits marais, non-seulement dans toutes les dépressions du terrain et sur des sols plats, mais aussi sur des pentes. Partout sur les saillies des roches

on aperçoit des mattes de sphagne, et des plantes paludéennes d'ordre plus élevé y prospèrent aussi. Cela rend la flore des marais plus copieuse que dans la région de l'est : elle imprime fréquemment son cachet à l'ensemble de la végétation.

Citons par exemple l'orchis maculé *(orchis maculata)*, qui est une plante typique, se rencontrant dans l'ouest sur quantité de saillies rocheuses; dans l'est on ne le trouve guère que dans des prés à sol profond.

Les espèces des genres *erica* et *narthecium* sont également caractéristiques, et sont ici des plantes paludéennes.

Ce qui abonde surtout, dans l'ouest, ce sont les mousses : plusieurs explorateurs y ont trouvé toute une suite de formes atlantiques, dont quelques-unes ont leur centre principal dans des climats bien plus méridionaux.

Au nord du Dovre la flore ressemble davantage à celle de l'est. Autour du fjord de Trondhjem, on rencontre de vastes étendues de plaines cultivées, et comme dans l'est, c'est le sapin qui domine dans les forêts.

Les districts de Trondhjem et le sud du Nordland sont caractérisés ainsi : «Toute cette région forme un océan ondulé de forêts de «sapin, où les montagnes de quelque hauteur, les bois composés «d'autres essences, les vastes marécages et les terres cultivées ne «peuvent être considérées que comme des îles et îlots insignifiants.» La flore des forêts de sapin est très pauvre en espèces; comme dans le sud, le sol est recouvert de mousse, d'airelles et de quelques autres plantes vasculaires seulement.

La limite d'altitude est moins élevée que dans le sud; le bouleau va dans les vallées intérieures jusqu'à 900—1000 m, mais il atteint moins haut près de la côte. — La limite supérieure du pin qui, à l'intérieur, dépasse un peu 600 m, est aussi plus basse vers la côte, p. ex., à 350 m dans la paroisse de Hevne, à 190 m dans la grande île de Hitteren. La latitude plus élevée se manifeste aussi en ce que plusieurs plantes arctiques font leur apparition dans les basses-terres.

La région extérieure des côtes est sans forêts, et bon nombre des plantes continentales de l'intérieur ne s'y retrouvent plus. Mais la flore de l'Europe occidentale disparaît aussi peu-à-peu au nord de Stad. La flore côtière est par suite très pauvre en espèces usuelles.

Au nord du cercle polaire, les bois de sapin disparaissent à leur tour; le bouleau prend la tête comme arbre forestier, le pin n'apparaît plus que dans les vallées intérieures. L'extension des forêts de

bouleau dépend non-seulement de l'altitude, mais aussi de la distance à la côte. Dans les vallées de l'intérieur on trouve des bouleaux jusqu'à 500 et 700 m d'altitude au-dessus du niveau de la mer, le long de la côte ils ne dépassent pas 400 m. Au-dessus de ces limites le bouleau des forêts peut cependant se retrouver fréquemment en buissons associé à des saules et des bouleaux nains.

Dans les clairières des forêts de bouleau, on trouve une riche et abondante végétation et des espèces nombreuses.

Les unes représentent des formes méridionales ayant ici leurs avant-postes vers le nord, les autres sont des plantes alpestres, qui dans le Nordland et la Laponie descendent jusqu'à la côte même.

La flore la plus riche se rencontre dans les vallées intérieures des fjords. Les plantes méridionales, tout comme les formes alpestres, préfèrent en effet le climat continental.

Dans les vallées de l'intérieur, la végétation est souvent des plus actives : dans le Tysfjorden p. ex., le framboisier *(rubus idæus)* et le fraisier *(fragaria vesca)* sont couverts de fruits presque tous les étés, et ces fruits ont un arome qu'on ne leur connait pas à des latitudes moins élevées.

Les plantes arctiques sont surtout représentées dans les vallées où le sous-sol consiste en micaschistes désagrégés; le Saltdalen, le Maalselvdalen, Lyngen, Alten, Sydvaranger, sont des localités où la flore arctique atteint son maximum de développement. On retrouve aussi principalement sur les montagnes les plantes qui figuraient dans la flore du Dovre; cependant on y rencontre aussi quelques plantes hyperarctiques, ayant leur frontière méridionale dans le Nordland, p. ex. la *gentiana involucrata* et la *gentiana serrata* (cette dernière a de grandes fleurs d'un bleu intense), de plus deux rhinanthacées spéciales, la *pedicularis hirsuta* et la *p. flammea* ainsi que la renoncule soufrée *(ranunculus sulphureus)* avec ses élégantes fleurs jaunes.

Le *rubus arcticus* (framboise polaire) est une plante de l'est, appartenant à la Finlande et à la Suède septentrionale. En Norvège elle ne se trouve guère que dans les vallées situées le plus au nord, où la ligne de partage des eaux formant la frontière est assez basse, ce qui lui a permis d'immigrer à une époque relativement récente. Sur bien des points cette ronce pousse en masse, mais elle ne fructifie pas tous les ans.

Sur les côtes du Nordland et du Finmarken la flore est monotone et pauvre en espèces. Les espèces propres à l'Europe occidentale, et

qui donnaient à la flore côtière de l'ouest son caractère spécial, manquent ici presque entièrement, ainsi que les plantes alpestres les moins tolérantes, et celles du midi. Les espèces formant la grande masse de la végétation sont celles qui ne sont pas très prèsregardantes quant à leurs conditions d'existence : ce sont donc celles que l'on trouve dans presque tout l'ensemble du pays. La canneberge, le «craquelin» ou bruyère a fruit noir *(empetrum nigrum)*, le cornouiller herbacé *(cornus suecica)* recouvrent toutes les anfractuosités des roches; il y a en outre fréquemment de vastes marécages caractérisés par la présence de la mûre naine ou «moulte» *(rubus chamœmorus)*. La «moulte» de couleur rouge, puis jaune d'or, est un fruit acidulé d'un fort bon goût; du Nordland, on l'exporte en grandes quantités vers les régions plus méridionales : l'île d'Andœ est surtout connue par ses immenses et riches tourbières, chargées de moultes. Les airelles noires et rouges se rencontrent aussi en grandes masses dans la Norvège septentrionale, tant vers la côte que dans l'intérieur.

J. M. Norman a dans les parties arctiques de la Norvège procédé à des recherches très minutieuses de géographie botanique. Ces régions étant excessivement peu habitées, et l'influence de la culture sur la végétation réduite à un minimum, il avait là devnat lui des conditions exceptionnellement favorables à l'étude des phénomènes naturels susceptibles de réagir sur l'expansion des espèces. Certaines espèces ne se trouvent que dans des endroits habités ou l'ayant été autrefois, et où le bétail a pu pénétrer : à l'heure qu'il est, c'est encore les bestiaux qui les propagent : ce sont, p. ex., le *ranunculus repens*, la *stellaria media*. D'autres sont propagées par les oiseaux : ce sont surtout les plantes à baies charnues, comme la moulte. Enfin, bon nombre d'espèces doivent leur diffusion aux courants marins, les graines s'attachant à des varechs flottants et étant avec eux transportées dans les anses de la côte.

Parmi les terres cultivables, ce sont les prairies qui se ressentent le moins de l'influence de la culture. Elles sont en majeure partie naturelles, et ne consistent qu'en herbes indigènes, qui y luttent pour l'existence. Ces prairies sont charmantes l'été, lorsque tout fleurit; l'herbe y est fine et tendre, et toute bigarrée de fleurs diverses. Les graminées dominantes sont l'*agrostis vulgaris* avec ses cimes légères et brunes, la flouve *(anthoxanthum odoratum)* jaune-verdâtre et parfumée, et l'*aira cœspitosa* aux épis argentés. Parmi les fleurs des prairies, citons le *ranunculus acris* et le *rhinanthus*

à fleurs jaunes, la *campanula rotundifolia* à fleurs bleues, le *lychnis flos cuculi* avec ses inflorescences roses, et enfin l'*anthriscus sylvestris*, à tiges élancées et à légères ombelles blanches.

Surtout dans le sud du pays, on crée des prairies artificielles avec plantes fourragères persistantes; les espèces les plus employées sont la fléole *(phleum pratense)*, et différentes espèces de trêfle *(trifolium pratense* et *t. hybridum)*.

Le long de toutes les côtes de la Norvège, on observe une opulente végétation *d'algues;* les nombreux festons de la côte donnent lieu à des alternances dans la flore sous-marine et comme, en général, le fond est solide, on le trouve généralement tapissé d'algues jusqu'à 20 et 30 m de profondeur.

Sur les plages, ce sont surtout les différentes espèces vésiculeuses qui dominent *(fucus vesiculosus, f. serratus, ascophyllum nodosum, pelvetia canaliculata)*. Ces algues se disposent par zônes horizontales, celles qui supportent le mieux d'être mises à sec restant à fleur d'eau. C'est ainsi qu'on trouve aux niveaux supérieurs des algues vert-bleuâtres et quelques algues rouges de classe inférieure *(porphyra, bangia)* auxquelles il suffit d'être éclaboussées de temps à autre par l'eau de mer.

En des endroits plus exposés, on trouve aussi sur les plages diverses floridées finement ramifiées *(ceramium, polysiphonia)* : elles forment d'épais panaches qui retiennent encore l'eau à marée basse. Dans le nord de la Norvège, les plages sont aussi ornées de floridées de grande dimension, p. ex., l'élégante *rhodymenia palmata*, qui blanchit au soleil, si bien que ses différents rameaux aplatis présentent toutes les nuances de la palette, depuis le violet-rouge jusqu'au vert-jaune.

Au-dessous du niveau des basses eaux se montrent des espèces toutes différentes, et d'abord les grandes laminaires brunes *(laminaria digitata, l. Cloustoni, l. saccharina)*. Les deux premières ont l'aspect d'arbres ayant pour cimes des larges feuilles déchiquetées. Elles forment des forêts sous-marines le long de la côte extérieure; elles sont solides et coriaces, et suivent élégamment les mouvements du flot. A leur ombre et sur leurs troncs mêmes vivent des formes plus petites, de brillantes floridées purpurines, appartenant surtout aux genres *delesseria* et *ptilota*.

Les laminaires se trouvent en quantités si grandes, qu'elles en acquièrent de l'importance au point de vue économique. La tem-

pête les déracine et les jette à la côte, où on les recueille pour les brûler; la cendre sert surtout à l'extraction de l'iode. Dans ces derniers temps on a d'ailleurs cherché à extraire directement l'iode des algues, sans les brûler, ce qui permettrait d'utiliser un certain nombre de leurs composés organiques et principalement les matières pectinoïdes.

D'autres algues servent beaucoup comme fourrage, entre autres l'*alaria esculenta.* Nommons encore comme offrant des particularités interéssantes les algues calcaires roses, dont un genre, le genre *lithothamnion* est représenté en grande abondance. Ces algues forment des croûtes ou des masses ramifiées ressemblant à des coraux; elles peuvent atteindre jusqu'à 50 cm de diamètre.

La période de végétation des algues dure toute l'année; certaines d'entre elles, comme les laminaires, forment même leurs organes de reproduction en plein hiver. Il en est de même des organismes flottant en suspension dans les eaux de la mer, auxquels on a donné le nom de *plankton;* tout le long de l'année, on retrouve dans les eaux norvégiennes des masses énormes d'algues unicellulaires, qui sont le jouet des courants, surtout au printemps et à l'automne. Ces organismes ont une grande importance, en ce qu'ils constituent la nourriture primaire des mers; dans ces derniers temps, on les a fait servir à l'étude des courants pélagiques.

BIBLIOGRAPHIE

M. N. Blytt & A. Blytt. *Norges Flora I—III.* Kristiania 1861—1877.
A. Blytt. *Om vegetationsforholdene ved Sognefjorden.* Kristiania 1869.
C. Hartman. *Handbok i Skandinaviens Flora.* 11te uppl. Stockholm 1879.
J. M. Norman. *Norges arktiske Flora.* Kristiania 1894.
F. C. Schuebeler. *Die Pflanzenwelt Norwegens.* Kristiania 1875.
—«— *Viridarium norvegicum 1—3.* Kristiania 1885—89.
B. Kaalaas. *Levermosernes udbredelse i Norge.* 1893. (N. Magasin f. Naturvidensk. B. XXXIII.)
J. E. Areschoug. *Phycearum quæ in maribus Scandinaviæ crescunt enumeratio I—II.* Upsala 1847—1849.
M. Foslie. *Contribution to the knowledge of the Marine Algæ of Norway I—II.* 1890—1891. (Tromsø Museums Aarshefter 13—14.)
F. R. Kjellman. *Handbok i Skandinaviens Hafsalgflora I.* Stockholm 1890.
Johan Hjort & H. H. Gran. *Currents and pelagic life in the Northern Ocean.* 1899. (Bergens Museums Skrifter B. VI.)

VIE ANIMALE

La faune de la Norvège est celle de la région dite paléo-arctique; c'est donc en général la même qui est commune au nord de l'Europe et elle se rapproche beaucoup de celles de l'Europe centrale et occidentale. Cependant notre faune est plus riche en éléments exclusivement arctiques, résidus de la période glaciaire, c. a. d. d'une époque où tout le pays était recouvert d'une calotte de glace, comme l'est actuellement le Grœnland. Sur nos hauts plateaux et dans le Nord, nous retrouvons ainsi plusieurs des espèces propres aux régions arctiques, le renne, le renard bleu, le lagopède des montagnes, divers insectes, etc.

Ce caractère arctique se manifeste peut-être mieux que partout ailleurs dans les espèces ramenées par la drague dans nos fjords profonds. Dans ces fjords vivent des poissons et des invertébrés étroits et qui ne se retrouvent que dans les régions arctiques, ou dans les grandes profondeurs océaniques. Cette faune arctique est surtout marquée dans les fjords : plus près de la côte elle est melangée d'espèces plus méridionales, de celles qui habitent les autres côtes de la Mer du Nord, les rivages de l'Atlantique, et même ceux de la Méditerranée.

Si les fjords ont une faune plus arctique que celle de la côte, c'est parce qu'il y a une barrière sous-marine, longeant toute la côte. Cette barrière constituée en partie par une puissante moraine n'est qu'à 150 ou 200 m de profondeur, tandis que dans les fjords la sonde accuse parfois plus de 1200 m. La moraine en question intercepte donc la communication entre le fond des fjords et celui de l'océan, ainsi qu'avec le grand couloir contournant la côte sud.

Ces bassins fermés ont par suite pu conserver des espèces dont l'habitat est d'ailleurs bien plus septentrional. Toutefois elles n'acquièrent par dans les fjords le même développement que dans l'océan ou sous les latitudes plus élevées, la barrière dont nous parlons s'opposant au renouvellement de l'eau des fjords, de telle sorte que dans les fonds cette eau est relativement plus pauvre en oxygène et plus riche en acide carbonique que l'eau de la pleine mer. La barrière — la Grande Crête, comme on l'appelle — a d'ailleurs une grande importance au point de vue économique, car c'est sur elle ou vers son bord externe que sont plusieurs de nos principales pêcheries.

En coupe transversale, les fjords ont généralement la forme d'un U : au milieu une partie d'une profondeur régulière, recouverte d'un limon gris à texture fine, où nous constatons l'existence d'une faune relativement pauvre en espèces, mais d'autant plus riche en individus.

Parmi les animaux caractérisant ce limon, signalons les pennatulidées, p. ex. la superbe et gigantesque *pennatula grandis*, le *kophobelemnon stelliferum*, etc., diverses spongiaires, vers, holothuries, ophiuridées, mollusques, crustacés — et parmi ceux-ci la fameuse crevette de Svelvik *(pandalus borealis)*, qui porte le nom d'une petite ville des environs de Drammen, où on la pèche activement chaque hiver. Parmi les poissons de ces fonds, notons plusieurs espèces de raie, de *chimæra*, de *læmargus*, de *coryphænoïdes*, de *sebastes*, etc.

Des deux côtés de ce fond, le fjord se relève assez brusquement vers la surface, parfois avec des ressauts prèsque à pic de plusieurs centaines de mètres. Lorsqu'on drague dans un pareil fjord, on peut d'un seul et même coup de drague amener au jour des formes nettement littorales, en même temps que des formes bathybiennes appartenant aux extrêmes profondeurs. Sur ces pentes abruptes, la vie animale est des plus riches. Sur les gradins inférieurs on trouve la *lima excavata*, la *phellia abyssicola*, le coquet *echinus elegans* ainsi que diverses gorgonidées *(paragorgia, paramuricea, primnoa)* et alcyonidées *(sarcophyton, duva,* etc.). Les gorgonidées se retrouvent d'ailleurs aussi plus haut. Entre leurs rameaux, vivent les gorgonocéphales, divers ophiures et astéries; enfin, la drague ramène aussi de bizarres araignées de mer *(nymphon)*, différents crustacés, tuniciens, vers, hydroïdes, spongiaires, etc. Il serait trop long d'entrer ici dans le détail de la vie qui grouille dans ces fonds. Entre les branches des gorgonidées de nombreux poissons se tiennent à l'affût.

Il en résulte que les bords de pareilles crêtes forment toujours de bonnes places de pêche. Sur les déclivités de la grande crête, là où elle s'enfonce sous l'océan, il y a une vie animale analogue, mais encore plus grandiose. Là aussi séjournent par millions les morues qui sont l'objet de nos grandes pêches: une fois âgées d'un an et demi, elles ont gagné la mer, et y restent jusqu'au jour où, devenues adultes, elles retournent à la côte pour y frayer.

Malgré cette richesse de la vie animale, ces pentes abruptes ne sont pourtant pas exemptes d'une certaine monotonie. Aux endroits où les fonds sont allongés, dans ceux surtout où les pentes raides font place à des plateaux recouverts de sable et de gravier, nous trouvons en outre des espèces signalées plus haut, des quantités d'autres espèces, oursins, astéries, ophiures, crinoïdes, mollusques, vers, tuniciens, etc. En fait de poissons, ceux qui caractérisent surtout ces fonds sableux sont les poissons plats. Un fond composé de limon argileux, mélangé de sable fin et de fragments de coquillages, porte aussi le nom de *fond à hippoglosses* (helbots).

Tout en haut, nous avons la zône littorale ou zône des algues — qui tire son caractère principal des algues et surtout des laminaires. C'est à la côte extérieure qu'il convient de l'étudier, car c'est là qu'elle atteint son plein développement. Et c'est dans cette zône que nous rencontrons la majeure partie des formes européennes et méridionales. Sur les algues, on découvre des quantités de nudibranches *(doris, eolis, dendronotus,* etc.), différents échinodermes *(asterias, porania, solaster, ophiocoma,* etc.), plusieurs espèces de tuniciens, simples et complexes, et d'hydroïdes; entre les pierres ou dans les fentes de la roche se cachent les homards, les néphrops, différents crabes, etc. Sur le sable, nous trouvons des *mya*, des *pecten* et plusieurs autres bivalves. Sur les roches sous-marines vivent des mollusques des genres *patella, buccinum, mytilus, purpura, littorina,* enfin *balanus, alcyonium,* etc. La même région est aussi habitée par de des nombreuses espèces de poissons : c'est là aussi qu'on trouve l'alevin de la plupart de nos poissons comestibles. Dans le sud et dans l'ouest du pays des anses plus ou moins fermées, aux eaux rela tivement saumâtres, constituent de huitrières, autrefois bien plus vastes qu'elles ne le sont maintenant. Certaines de ces anses, où par suite de circonstances physiques particulières, la température de l'eau peut s'élever parfois à 20 ou 30^{0} C., sont essentiellement favorables à la propagation de ce mollusque.

Les mollusques terrestres ou d'eau douce, sont en Norvège du nombre de 121 espèces, qui se retrouvent ailleurs aussi dans l'Europe du nord. Par suite du climat marin très-tempéré, ces mollusques remontent ici plus haut vers le nord que dans d'autres pays. Ainsi la limite septentrionale pour le *limax maximus* est en Norvège par 66° 49′, alors qu'en Suède et en Finlande, il ne dépasse pas 62° 6′. La plupart de ces mollusques appartiennent à la Norvège méridionale et surtout aux districts environnent le fjord de Kristiania, qui réunit toutes les conditions les plus favorables à leur existence. Dans le nord, il n'y a plus que 52 espèces. Dans certaines rivières où la moule perlière *(margaritana)* se rencontre en grande abondance, elle fait l'objet d'une pêche spéciale. C'est d'ailleurs le seul de nos mollusques d'eau douce qui ait quelque importance économique.

Les insectes sont la classe d'invertébrés terrestres qui ont toujours attiré le plus grand nombre d'amateurs; ce sont eux par suite qui sont les mieux connus.

Au point de vue entomologique, nous pouvons diviser le pays en trois régions, la région arctique comprenant le nord et les hauts plateaux, la région orientale et celle des côtes. La région si fertile de l'est est la plus riche en espèces, les mêmes à peu près que dans le reste de l'Europe. Tout comme la flore des côtes est assez analogue à la flore anglaise, on trouve également des analogies marquées entre les insectes de la région côtière et ceux appartenant à la faune britannique. Cette division n'est d'ailleurs pas très-nette. C'est ainsi qu'on trouve sur la côte certaines espèces arctiques, qui dans le sud n'apparaissent que sur les hauts plateaux; et d'autre part, au fond des fjord de l'ouest, les insectes présentent souvent le type oriental.

Il va sans dire que dans un pays ayant une côte fort longue la faune ichthyologique doit être des plus riches; et effectivement, le nombre des espèces, qui est d'environ 200, est plus grand que dans aucun des autres pays riverains de la mer du nord. Parmi nos poissons arctiques, citons le *sebastes maximus*, l'*anarrhichas minor*, la *molva birkelange*, le *macrurus Fabricii*, le *mallotus villosus* (lodde) qui tous les printemps se jette par essaims énormes sur la côte du Finmarken pour y frayer, et y est poursuivi par des hordes de morues, de charbonnières, de lingues, de baleines et d'oiseaux de mer; cette invasion donne par suite le signal d'une pêche très importante, la pêche du lodde.

Le requin *(læmargus borealis)* que l'on capture aussi, pour en extraire le foie, tant au large que dans les fjords, est aussi un poisson arctique. Plus nombreux encore sont les poissons appartenant à la faune de l'Europe septentrionale ou à la faune générale de l'Europe. C'est à ces groupes qu'appartient la majeure partie de nos poissons alimentaires la morue, la m. charbonnière, la m. de Pollak, le brosme, la plupart des pleuronectes, le hareng, l'esprot, le labre, le maquereau, etc. Parmi les poissons les plus remarquables appartenant à cette catégorie, signalons le pélerin *(selache maxima)*, le plus grand des poissons, dont la longueur peut atteindre 15 m. Il faisait autrefois l'objet d'une pêche régulière sur nos côtes de l'ouest et du nord.

Parmi les poissons du midi, citons le poisson de St-Pierre *(Zeus faber)*, la tonnine, la pélamide, etc., qui ne sont guère chez nous que des hôtes d'occasion, l'espadon et le thon, qui se montrent tous les ans dans nos fjords, en été et en automne, lorsqu'on y pêche l'esprot, et le dactyloptère *(sebastes dactylopterus)*, qui réside à demeure dans les fjords profonds de notre côte occidentale. Très-intéressants aussi deux poissons en ruban, de couleur argentée, le *trachypterus arcticus* et le *regalecus glesne*, ainsi que le requin à collet *(chlamydoselachus anguineus)* qui n'a été trouvé qu'à Vardœ, à Madère, et au Japon.

Parmi les poissons d'eau douce, c'est le saumon *(salmo salar)* qui est le plus précieux : on le pêche tout le long de la côte et dans les principales rivières, qu'il remonte pour y frayer. La truite ordinaire *(salmo trutta)* et la truite alpestre *(salmo alpinus)*, qui dans le nord de la Norvège, ont les mêmes habitudes d'existence que le saumon, sont nos poissons d'eau douce les plus communs, et il est peu de cours d'eau où on ne les retrouve. Les eaux douces de l'ouest sont d'ailleurs très-pauvres en poissons.

Sur les dix espèces d'amphibies et de reptiles, il y en a deux qui se retrouvent dans tout le pays : ce sont le lézard des bois *(lacerta vivipara)* et la grenouille *(rana platyrrhina)*. La vipère *(vipera berus)* a sa limite septentrionale au cercle polaire, les autres espèces semblent disparaître dès le fjord de Trondhjem.

En fait d'oiseaux, la faune norvégienne comprend environ 280 espèces, dont 190 se reproduisent annuellement dans le pays même. La plupart d'entre eux sont des oiseaux de passage : il en est ainsi des faucons et de quelques autres rapaces, de la plupart des passereaux, des échassiers et palmipèdes (oies et canards). Les migrations ont lieu par trois voies différentes : celle du sud, qui descend

la vallée de Kristiania et continue par la Suède et le Danemark, celle de l'est, qui va de Laponie en Finlande, et enfin la voie du littoral, qui a ses derniers cantonnements dans les plaines du Lister et du Jæderen d'où les passages gâgnent soit l'Angleterre, soit le Danemark. Le Lister et le Jæderen qui à l'époque des passages servent ainsi de point de ralliement à des multitudes d'oiseaux, sont donc pour la Norvège ce que l'île de Gotland est pour la Suède, et celle de Helgoland pour l'Europe centrale. Cependant en raison du climat marin et relativement doux des côtes du sud et de l'ouest, un certain nombre d'oiseaux, l'étourneau, le merle, la bécasse, certains canards, divers cygnes, etc., hivernent dans ces régions. Pendant l'hiver, la place des oiseaux émigrés est prise pars des espèces arctiques ou océaniques, comme le petit quellemot *(mergulus alle)*, le fou *(sula bassana)*, le *fulmarus glacialis*, le *larus leucopterus*, la *somateria spectabilis* (eider), la *somateria stelleri*, etc.

Le long des toutes nos côtes de l'ouest et du nord, on trouve de nombreuses colonies de palmipèdes, mouettes, sternes, plongeons et grèbes, macareux, mouettes tridactyles, cormorans et eiders. Plus on avance vers le nord, plus ces colonies deviennent nombreuses : tout au nord, elles couvrent certains rochers par millions, et forment des stations où l'on récolte les œufs et le duvet, au grand bénéfice des propriétaires. Les roches à oiseaux de mer les plus célèbres sont celles de Lovunden dans le Helgeland (macareux) et de Sværholtklubben (mouettes à trois doigts).

Le littoral a encore pour oiseaux caractéristiques la tadorne, les harles, le héron, le vanneau, les courlis, l'huîtrier, l'alouette des récifs, l'orfraie, etc.

La faune orinthologique des plaines, qui est riche surtout dans les vallées de l'est, est à peu près la même que dans le reste de l'Europe. Par contre celle des hauts plateaux est plus caractéristique; nous y rencontrons plusieurs espèces, qui se reproduisent rarement dans des régions plus méridionales, ainsi le bruant lapon *(plectrophanes laponica)* dont le lieu le plus méridional de reproduction est le Dovrefjeld, et le bruant des neiges *(plectrophanes nivalis)*. Sur les hauts plateaux nous rencontrons aussi le lagopède de montagne *(lagopus mutus)*, le harfang *(nyctea scandiaca)* qui fait principalement sa nourriture des lemmings. Dans les années à lemmings, cette espèce apparaît aussi en masses et suit les migrations des lemmings vers le bas-pays. Nous avons aussi la buse de montagne *(archibuteo lagopus)* et quelques autres rapaces. Sur les rives des lacs nichent

les macreuses *(oidemia)* et dans les marais le guignard *(eudromias morinellus)*, le pluvier doré *(charadrius pluvialis)*, le combattant *(machetes pugnax)*, etc. La plupart de nos échassiers ont d'ailleurs leur séjour de prédilection dans le nord. Si nous redescendons dans la région subalpine, les oiseaux abondent de plus en plus, et nous y trouvons le principal gibier du pays, le lagopède blanc *(lagopus albus)*. C'est là aussi que l'on rencontre surtout la bécasse *(scolopax rusticola)*, et la bécassine double *(gallinago major)*. Le lagopède est le plus abondant des gallinacés norvégiens; le coq de bruyère *(tetrao tetrix)* est par contre le plus répandu : il va des forêts de bois résineux de l'est aux îles arides de l'ouest. Le coq de bois ou grand tetras *(tetrao urogallus)*, est moins fréquent : il appartient surtout aux forêts de conifères de l'est et du nord, et se présente plus rarement dans l'ouest, et il en est de même à plus forte raison de la gélinotte *(tetrao bonasia)* qui est l'hôte des forêts de sapin et manque tout-à-fait dans la Norvège occidentale.

Dans les limites du pays, on a trouvé 67 espèces de mammifères, dont 8 cheiroptères.

Parmi ces derniers la chauve-souris du nord *(vespertilio Nilssoni)* va jusqu'à Tromsœ et l'orillard *(plecotus auritus)* jusqu'au cercle polaire arctique. Les autres six sont exclusifs au sud du pays. Parmi les insectivores, signalons le hérisson, qui fréquente surtout les environs du fjord de Kristiania. Le seul félin de la Norvège est le lynx *(felis lynx)* qui habite les forêts les plus montagneuses et les moins accessibles jusqu'au district de Vefsen. Le renne a un ennemi acharné dans le glouton *(gulo fuscus)*, qui a le même habitat que le renne lui-même, c.-à-d. les hautes montagnes et le nord du pays. Mais l'ennemi le plus cruel du renne est encore le loup. Il était autrefois très abondant en Norvège, mais vers 1850 ont le vît disparaître subitement dans une grande partie de la Norvège méridionale, probablement à la suite d'une maladie épidémique. Ce n'est plus guère qu'aux environs de Rœros qu'il y en à encore quelques hardes, qui émigrent de temps à autre. Dans le nord, et surtout en Finmarken, le loup n'a jamais disparu, mais la fréquence est très variable aussi.

Le carnassier le plus abondant dans ce pays est le renard commun et son cousin le renard bleu ou renard polaire *(canis lagopus)* : le dernier a pour domicile les hauts plateaux, et ce n'est que dans les années «à lemmings» qu'il descend dans le bas-pays. L'ours était autrefois abondant, mais comme plusieurs autres carnassiers, il

va toujours en diminuant : dans certaines préfectures, il a même entièrement disparu. Où on le trouve surtout, c'est le long des frontières de Trondhjem à Tromsœ, et dans les fjords intérieurs de l'ouest.

Comme phoque, c'est le phoque commun *(phoca vitulina)* qui est le plus répandu; vient ensuite le phoque gris *(halichœrus grypus)*, qui a un vaste centre de reproduction aux îles de Fro. — Dans l'antiquité, il s'y faisait une chasse très-productive. Toutes les espèces de phoques de l'océan glacial, y compris le morse, apparaissent de temps à autre sur nos côtes septentrionales. Le seul qui ait de l'intérêt est toutefois le phoque à croissant *(phoca grœnlandica)* qui depuis un certain nombre d'années envahit tous les ans le golfe de Varanger par troupes nombreuses, pendant la pêche du lodde, c. a. d. en avril et mai. Comme on l'accuse de ruiner la pêche, les pêcheurs redoutent beaucoup son arrivée.

Un des animaux les plus curieux du pays est le lemming *(myodes lemmus)*, qui a son lieu d'origine dans les déserts des montagnes; dans le nord il descend pourtant jusqu'à la côte. D'habitude, c. a. d. dans les années ordinaires, on ne s'aperçoit guère de son existence, même dans sa région d'origine; mais il est d'autres années où il pullule à tel point que les hauts plateaux débondent; le lemming émigre alors par légions infinies, en quête de séjours plus favorables : au cours de ces migrations, il est la proie pe nombreux ennemis, ou meurt de maladies par myriades, si bien que pas un seul ne regagne son point de départ. Dans ces années de migration, les lemmings inondent le bas-pays et causent de graves dégâts dans les champs et dans les prairies.

Le castor était autrefois répandu dans tout le pays, mais ne se trouve plus que dans le gouvernement (diocèse) de Kristiansand. On compte qu'il y en a environ une centaine. La colonie la plus nombreuse est cantonnée le long de la rivière de Nisser.

Quant au lièvre indigène, c'est le lièvre polaire *(lepus timidus)* qui devient blanc pendant l'hiver. Il se trouve dans toute l'étendue du pays. Dans les districts de Lister et de Jæderen, il y en a une variété spéciale qui ne devient que partiellement blanche en hiver : ce qui fait qu'elle ressort moins sur ses entourages dans ces cantons généralement exempts de neige.

Les ruminants sont représentés par trois espèces : cerf, élan et renne. Le cerf est essentiellement un animal du littoral, habitant la côte ouest, du Ryfylke au Namdalen. Il y en a 1200 environ,

dont la moitié à peu près sur l'île de Hitteren. Comparé au cerf de l'Europe centrale, celui de la Norvège est de taille médiocre, ses bois ne sont pas fort développés, douze cors étant chose rare.

L'élan, qui est le plus grand des mammifères terrestres de l'Europe, est chez lui dans les grandes forêts résineuses de l'est et du nord, jusqu'à Vefsen. L'effectif, qui va en décroissant depuis quelques années, est d'environ 4000. Dans le Namdalen, qui est actuellement un des meilleurs districts à ce point de vue, on a tiré des élans ayant 28 cors.

Le renne sauvage a deux domaines principaux : les hauts plateaux du sud, et la laponie occidentale. Il est fortement sur le retour en raison de la poursuite acharnée dont il est l'objet. Le renne domestique est surtout répandu dans les préfectures de Finmarken et de Tromsœ : mais dans le sud on se livre de plus en plus à son élevage, puisque c'est là une des meilleures manières de tirer un parti utile de vastes plateaux déserts d'une altitude trop haute pour qu'on puisse y élever le bétail ordinaire.

On capture souvent le long de la côte de la Norvège des troupes de cétacés, de dauphins *(delphinus acutus* et *albirostris)*, d'épaulards *(globiocephalus melas)* et d'orques-gladiateurs *(orca gladiator)*, brigands des mers, plus rapaces encore que les requins. De temps à autre on tue aussi des marsouins *(phocaena communis)*.

Il y a en Laponie de grands établissements de baleinerie, qui se livrent à la capture des baleines à ailerons lorsqu'elles approchent des côtes pendant l'été, de la baleine à bosse *(megaptera boops)*, du grand balenoptère bleu *(balœnoptera Sibbaldii)*, du rorqual du nord *(bal. borealis)* et du rorqual de la Mediterranée *(bal. musculus)*. Cette dernière visite régulièrement tous les hivers les côtes du sud et de l'ouest, lors de la grande pêche du hareng. Jadis on faisait la chasse en Finmarken à la baleine franche de l'Atlantique, la baleine du Cap Nord *(eubalœna biscayensis)*. La plus petite des baleines à ailerons, le rorqual nain *(balœnoptera rostrata)* est sur les côtes de Bergen l'objet d'une chasse spéciale, à l'arbalête, remontant suivant toute probabilité au X[me] siècle de notre ère.

Dans la plupart des villes, et dans un certain nombre de districts ruraux, on a fondé des sociétés protectrices des animaux. La plus ancienne est celle de Kristiania, fondée en 1859. Ces sociétés

cherchent à atteindre leur but par des articles de journaux et par la distribution gratuite de brochures. On cherche surtout à éveiller l'intérêt de la jeunesse et ses bons sentiments à l'égard des animaux. Les sociétés veillent en outre à ce que les mauvais traitements exercés envers des animaux soient l'objet de poursuites et de punitions. Hors de là, plusieurs des sociétés les plus importantes distribuent des prix pour bons traitements prodigués aux animaux domestiques. Il y a aussi des *Sociétés de mai*, ayant pour but spécial la protection des petits oiseaux insectivores, qui sont tous les étés les hôtes de la Norvège.

BIBLIOGRAPHIE

O. F. Müller. *Zoologia Danica.* Kjøbenhavn 1781.

M. Sars, D. C. Danielssen & J. Koren. *Fauna littoralis Norvegiæ.* Kristiania 1846—77.

Den norske Nordhavsexpedition. Kristiania 1880—88.

M. Sars. *Oversigt over Norges Echinodermer.* Kristiania 1861.

G. O. Sars. *Bidrag til kundskaben om Norges arktiske fauna.* I. *Mollusca regionis arcticæ Norvegiæ.* Kristiania 1878.

G. O. Sars. *An Account of the Crustacea of Norway.* Kristiania 1895 ss.

Johan Kiær. *Oversigt over Norges Ascidiæ simplices.* Kristiania 1893.

Olaf Bidenkap. *Systematisk oversigt over Norges Annulata Polychæta.* Kristiania 1894.

J. H. S. Siebke. *Enumeratio insectorum Norvegicorum.* Kristiania 1874—80.

R. Collett. *Oversigt over Norges Araneider.* Kristiania 1875—76, et plusieurs ouvrages sur les vertébrés de la Norvège.

ANTHROPOLOGIE

La population de la Norvège appartient de façon tout à fait prépondérante au groupe des peuples germaniques : elle se compose de Norvégiens, «nordmænd», proprement dits. A côté de cela, on y trouve une assez faible fraction d'origine finno-ougrienne, *Lapons* (1 %) et *Finlandais* (1/2 %).

La première étude anthropologique de détail fut faite sur les Norvégiens, ainsi que sur d'autres peuples, lors de la guerre américaine de la sécession. D'après Baxter, il y avait dans les troupes des États du Nord:

Nationalité	Nombre	Taille	Circonférence de la poitrine
Américains	365,670	171.9	84.9
Norvégiens	2,290	171.4	87.2
Suédois	1,190	169.9	87.2
Écossais	3,476	170.3	85.9
Irlandais	50,537	169.5	85.8
Anglais	16,186	169.1	84.8
Allemands	34,996	169.0	86.1
Français	3,243	168.3	85.8

On voit que comme taille, les Norvégiens dépassent tous les autres Européens, mais le cèdent aux Américains (et aux Indiens). Comme circonférence de poitrine nul ne les dépasse.

Quant à d'autres caractères anthropologiques, nous pouvons aller les chercher chez Gould. Celui-ci réunit tous les Scandinaves,

mais la différence entre eux n'est pas très grande et plus de la moitié des personnes examinées étaient d'ailleurs des Norvégiens. La comparaison se fait surtout bien par le groupement suivant qui distingue les formes *brunes* des formes *blondes*, celles-ci étant comptées pour 10.

Nationalité	Nombre	Yeux	Cheveux	Peau	Rapport du type brun au type blond
Scandinaves	6782	2 : 10	2 : 10	2 : 10	2 : 10
Allemands.........	89021	4 : 10	4 : 10	4 : 10	4 : 10
Écossais...........	7313	4 : 10	5 : 10	4 : 10	4 : 10
Anglais............	30037	4 : 10	5 : 10	4 : 10	4 : 10
Irlandais	83128	3 : 10	6 : 10	5 : 10	5 : 10
Américains du nord	544000	5 : 10	7 : 10	4 : 10	5 : 10
Français...........	6809	9 : 10	9 : 10	12 : 10	10 : 10
Européens du sud .	897	14 : 10	31 : 10	36 : 10	27 : 10

Les Scandinaves et parmi eux les Norvégiens se distinguent donc en résumé comme les plus blonds de ce qu'on appelle la race blanche, et nous avons déjà vu qu'en dehors des Américains, ils en sont les plus hauts de taille et les plus larges de carrure.

Pour les 21 dernières années, on peut chercher des documents dans notre propre statistique du recrutement, qui toutefois ne comprend pas les 3 préfectures du nord.

Voici quel est le résultat final pour les dernières périodes quinquennales :

	1878—82	1883—87	1888—92	1893—97
Taille (moy. des bataillons)	168,8 cm	169,1 cm	169,6 cm	170,1 cm
Au dessous de 158 cm ..	1,9	1,9	1,4	1,3
Aptes au service (ligne)..	52,0 %	58,0 %	65,0 %	66,0 %
Constitution faible.......	8,7	6,0	3,3	2,3

Ces chiffres témoignent d'un progrès constant et rapide dans le développement corporel des Norvégiens pendant ladite période. La taille, à vrai dire, n'a pas encore atteint celle trouvée vers 1863 pour les volontaires norvégiens en Amérique ; mais ceux-ci étaient généralement plus âgés — et l'on sait que la croissance est encore forte après l'âge de 22 ans (ainsi dans tel bataillon elle est de 3 cm entre

les âges de 22 et 25 ans). La taille des Norvégiens adultes n'est actuellement pas inférieure à 172 cm, et elle atteint sans nul doute le maximum constaté autrefois chez les Américains pour la race blanche. La taille des Norvégiens des trois préfectures du nord est supérieure à la moyenne.

On a exprimé l'idée que l'émigration qui a justement été si forte pendant ces 20 années aura pu réduire la supériorité corporelle de la nation. Loin de là, la statistique du recrutement montre que c'est le contraire qui a lieu — et l'on voit que les années à forte émigration se font précisément remarquer par une meilleure qualité de la population restante (plus grand taux d'aptitude au service, diminution de la proportion des impropres et des débiles).

Tout aussi peu que les autres peuples d'Europe, les Norvégiens sont une race sans mélange au point de vue anthropologique. Les recherches approfondies de C. O. Arbo ont montré qu'il convient de distinguer deux types anthropologiques bien marqués. L'un d'eux possède justement à un degré prononcé les qualités que nous venons d'indiquer et par lesquelles les Norvégiens se signalent dans leur ensemble, la taille élevée et le teint blond (peau blanche, cheveux clairs et yeux bleus). Elle a aussi un type crânien caractéristique : elle est *dolichocéphale* (index crânien environ 75, sur les sujets vivants environ 77), avec front étroit et plat, arcades sourcilières marquées, faces latérales droites et occiput assez saillant, insertions musculaires puissantes. La face est allongée, le nez mince et proéminent. La façon dont les mêmes signes caractéristiques se retrouvent dans d'autres contrées prouve que c'est là le type germanique proprement dit ou plutôt *aryen*.

A côté de ce type, on en trouve un autre, qui est *brachycéphale* (index crânien environ 83, sur les sujets vivants environ 84) avec le front plus bombé et l'occiput moins pointu, la face plus ronde, le nez plus large et à base plus aplatie. Il semble qu'à l'origine ce type ait été de complexion brune, attendu qu'on y rencontre bien plus fréquemment une peau plus olivâtre, des cheveux foncés et des yeux à pigment brun que chez les dolichocéphales; la taille est plutôt moyenne. Ce type doit être apparenté aux brachycéphales de l'Europe centrale, tels qu'on les rencontre dans la France, l'Allemagne du Sud etc.

Ces deux types anthropologiques ont évidemment donné lieu à un croisement très profond. Mais d'après les recherches d'Arbo, il est cependant certain qu'il y a dans le pays beaucoup de cantons

où le type dolichocéphale existe avec assez de pureté et avec des caractères psychiques bien marqués, d'autres où les brachycéphales dominent avec leur habitus psychique non moins prononcé. Les brachycéphales ont un centre de gravité spécialement développé dans la préfecture de Stavanger, où ils forment peut-être les trois quarts de la population. Mais là même l'élément aryen a par le croisement exercé une influence telle, que la population est plutôt blonde, à yeux gris, et que surtout vers le nord, le long de la côte (districts de Mœre) la taille subit un relèvement, même fort considérable.

En somme, les Norvégiens sont donc marqués d'un coin aryen dolichocéphale. Ce type entre dans le mélange des races pour une plus forte proportion que nulle part ailleurs : il en représente peut-être les trois quarts.

Les *Lapons*, qu'en Norvège on appelle généralement *Finns*, sont des brachycéphales, très différents pourtant du type brachycéphale norvégien proprement dit. Le crâne est plus surbaissé, plus arrondi vers le sommet, avec insertions musculaires peu puissantes. L'index crânien est (suivant Mantegazza et Sommier) de 85, sur le sujet vivant de 88. La face est large entre les pommettes, mais se rétrécit rapidement vers le bas et se termine par un menton peu développé. Le nez est aplati, large de base, la bouche est grande. Sauf chez les enfants, la peau est assez foncée. Les cheveux sont le plus souvent châtains, mais aussi souvent clairs que foncés. La barbe est peu fournie, ne couvre le plus souvent que la lèvre supérieure et un peu le menton. Les yeux sont aussi fréquemment clairs que foncés, sont enfoncés, parfois obliques, les paupières lourdes et souvent enflammées.

Leur taille est très faible; chez les hommes de race laponne sans mélange, elle peut même ne pas dépasser 150 cm. en moyenne. Sur 58 individus du sexe masculin, Mantegazza et Sommier ont trouvé 152 cm., chez 22 femmes 145 cm. Parmi les «Finns» 112 hommes mesurés la première année après l'introduction du service obligatoire dans les trois préfectures nu nord, indiquèrent bien une taille moyenne de 162.5 cm., mais un bon nombre n'étaient pas de race pure, et la manière même dont les tailles se trouvent réparties semble indiquer l'existence d'un type finnois de 157 cm., peut-être déjà relevé par suite de croisements. Bien que le toisage des conscrits n'ait fourni parmi ces Lapons que 23 % de non-valeurs, il y a lieu d'admettre que la taille typique des vrais Lapons reste

inférieure à la taille réglementaire des conscrits norvégiens, soit 158 cm. La complexion est plutôt frêle, la poitrine arrondie, les muscles peu développés; les jambes fréquemment arquées, les pieds courts et larges, la démarche dandinante.

Il est malaisé de dire jusqu'à quel point la couleur blonde peut être due au croisement prolongé avec les Scandinaves; la moitié la plus brachycéphale des Lapons de Mantegazza était de couleur plutôt plus claire que la moitié la moins brachycéphale. Dans tous les cas, les Lapons forment une race bien à part, qui a ses affinités les plus proches avec les peuples mongoliques. Leur langue est apparentée à celle des Finlandais, de moins près aux autres langues «finno-ougriennes» ou «ouralo-altaïques».

La vieille théorie qui veut que les Lapons aient formé la population aborigène de toute la Scandinavie, n'est plus soutenable maintenant. Ils sont probablement arrivés en Norvège plus tard que les deux types appartenant aux Norvégiens proprement dits : ils sont à coup sûr venus de l'est par une voie septentrionale, et constituaient dès lors une population de chasseurs et de pêcheurs représentant par sa culture l'âge de la pierre. On leur a attribué tout spécialement un type déterminé d'ustensiles en pierre, «ceux de l'époque arctique», et ces ustensiles sont probablement restés en usage chez eux bien plus longtemps que chez les Scandinaves. Peut-être même est-ce des Scandinaves qu'ils ont appris tout le parti à tirer du renne, qui forme actuellement la condition la plus essentielle de leur existence. Il y a mille ans déjà, on les trouvait établis en pêcheurs au fond des fjords, ou errant en nomades à peu près dans les mêmes régions montagneuses qu'ils occupent encore aujourd'hui. Ce n'est qu'à des époques relativement récentes qu'on les a vus en nombre pénétrer le long des montagnes jusqu'au sud du 64ème degré.

Dans les siècles immédiatement précédents, les Lapons se sont multipliés dans le Finmarken avec plus de rapidité que les Norvégiens : ils ont passé d'environ 4000 en 1567 à 9000 en 1891. Toutefois, depuis 1825, la population norvégienne s'est accrue avec une telle intensité, que les Lapons ne forment plus maintenant que 40 % de la population rurale du Finmarken. Dans les préfectures de Tromsœ et de Nordland, ils sont aussi relativement en recul, sans qu'on puisse dire cependant qu'ils soient en voie d'extinction, attendu que de 1724 à 1845 et 1891, leur nombre est passé de 7000 à 13 000 et 21 000. Sur ce nombre, il n'y a plus guère que

10 % qui soient à vrai dire des Lapons absolument nomades, la plupart vivent en pêcheurs dans les deux préfectures septentrionales. Dans les districts intérieurs du Finmarken, Karasjok et Kautokeino, ils forment 95 % de la population.

La Norvège a reçu de l'est d'autres immigrations de race finno-ougrienne. On n'a pas retrouvé dans la population actuelle de traces d'une immigration qui aurait eu lieu au XIIIème siècle dans le district de Malangen, préfecture de Tromsœ, de *biarmiens* venus du nord de la Russie. Bien plus importantes furent aux environs de l'an 1600 les immigrations venues de Finlande dans les immenses districts forestiers situés à l'est du Glommen. La plupart de ces Finlandais firent à vrai dire leurs défrichements du côté suédois de la frontière, mais un bon nombre vinrent jusqu'en Norvège, quelques-uns même jusqu'au nord de Drammen. Malgré leur habitat isolé dans les immenses forêts qui portent leur nom (Finskogen ou forêt finlandaise), ces Finlandais sont maintenant presqu'entièrement fondus dans la population norvégienne. Dans le district de Solœr (au nord de Kongsvinger) on comptait cependant encore en 1891 855 Finlandais, dans la paroisse de Grue spécialement, un septième de la population, mais il n'y en a guère qu'une centaine à proprement dire qui parlent le finlandais.

Au point de vue anthropologique, cet élément est encore parfaitement reconnaissable.

La majeure partie des immigrations finlandaises est de date plus récente, et a été dirigée vers les deux préfectures du nord. Ces Finlandais sont désignés en Norvège sous le nom de *Kvènes* («kvæner») nom qui rappelle l'ancien nom des populations entourant le golfe de Botnie. Il en vint beaucoup pendant la grande guerre du Nord de 1700 à 1720, mais c'est plutôt vers le milieu du XIXème siècle que leur nombre s'est fortement accrû, c'est ainsi que de 1845 à 1875, il a presque quadruplé dans les préfectures de Tromsœ et de Finmarken, où il a atteint le chiffre de 10 000. Mais en dernier lieu, cette immigration a presque cessé; ainsi de 1875 à 1891. le nombre des Kvènes ne s'est accrû que de 5 %, pendant que les Lapons s'accroissaient de 12 % et la population entière de 21 %. Actuellement Kvènes et Lapons réunis forment encore plus de la moitié de la population totale du Finmarken (23 et 32 %) et un cinquième de celle de la préfecture de Tromsœ (6 et 14 %).

Anthropologiquement parlant, les Kvènes occupent une position intermédiaire entre les Norvégiens et les Lapons. Dans la vie usuelle,

ils forment comme des médiateurs entre ces deux nationalités si distinctes. Les mariages sont plus fréquents entre les Kvènes et les deux autres nations qu'entre ces dernières; les inégalités sociales et les différences dans les conditions d'existence se trouvente visiblement égalisées dans les cantons où les Kvènes forment une fraction un peu notable de la population.

BIBLIOGRAPHIE.

Rekruteringsstatistik for den norske Armee (Norges officielle Statistik.)

C. O. Arbo. *Carte de l'indice céphalique en Norvège* (Revue d'anthropologie, 1887. T. II.)

— *Fortsatte Bidrag til Nordmændenes physiske Anthropologi. I—V.* Kristiania. 1891—99.

J. Barth. *Norrønaskaller.* Kristiania. 1896.

Andr. M. Hansen. *Menneskeslægtens ælde.* Kristiania 1899.

P. Mantegazza e S. Sommier. *Studii antropologici sui Lapponi.* Firenze. 1880.

DÉMOGRAPHIE

Nous allons d'abord rendre compte ici de la population du pays, considérée au point de vue statistique. Cette étude formera cinq chapitres :

I. Chiffre de la population
II. Sa répartition géographique
III. Sa composition
IV. Son accroissement et
V. Ses mouvements.

Les conditions démographiques de notre pays offrent pour le statisticien un certain nombre de particularités : mais celles-ci nous sont pour la plupart communes avec les autres Scandinaves, Suédois et Danois; les Suédois surtout offrent beaucoup d'analogies avec notre peuple, analogies qui s'expliquent non-seulement par la proche parenté, mais aussi par la similitude des conditions extérieures : climat, moyens d'existence, etc., des deux nations qui se partagent la péninsule scandinave.

I. CHIFFRE DE LA POPULATION

On n'a que des données peu nombreuses et peu sûres quant à la population de la Norvège ancienne. Vers le milieu du XIVe siècle, on admet qu'elle avait environ 300 000 habitants; mais ce chiffre subit une brusque et forte réduction pendant les années 1349 à 1350. A l'automne de 1349, un navire de commerce anglais apporta en effet en Norvège les germes d'une peste qui ravagea le pays; cette maladie emporta en peu de temps le tiers de la population. Nos vieilles traditions abondent en détails sur ce fléau qui trans-

forma en désert une grande partie de la Norvège. Ce n'est guère qu'au commencement du XVIe siècle que la population remonta à son ancien niveau d'avant «la peste noire»; — au milieu du XVIIe siècle, la population semble avoir atteint environ 450000 âmes ou même un demi-million vers la fin du même siècle.

C'est à l'année 1769 que remonte notre premier dénombrement général, comprenant hommes et femmes. Le chiffre total constaté fut d'environ 727600 habitants. Le dénombrement suivant est du 1er février 1801, et il constata une population de 883038 habitants résidant dans le pays. Conformément à un troisième dénombrement du 30 avril 1815, la population était de 885.431, chiffre qui est pourtant un peu trop bas, attendu que des calculs assez exacts fournissent pour le 31 décembre 1814 un total de 902700 habitants.

Depuis lors, des recensements réguliers ont eu lieu tous les 10 ans, en 1825, 1835, 1845, etc., sauf en 1885, attendu qu'on recula alors de 5 ans la date du dénombrement, afin de la faire coincider avec celle admise pour plusieurs autres pays. Le prochain dénombrement est projeté en conséquence pour le 1er janvier 1901. Depuis 1845, on a adopté la date du 31 décembre, le dernier recensement étant toutefois daté du 1er janvier 1891.

Lors de tous ces dénombrements qui, en raison de la population fort disséminée et de la difficulté des communications, étaient jadis fort laborieux et très dispendieux, on a réuni un nombre toujours croissant de renseignements sur le sexe, l'âge, la position sociale, etc. des différentes personnes soumises aux recensements.

Ces chiffres, après avoir été mis en œuvre, ont été publiés dans la Statistique officielle de la Norvège, et constituent des matériaux sûrs et abondants pour l'étude de notre démographie.

Voici le relevé des chiffres obtenus aux différents dénombrements:

Au 15 août 1769	727600	habitants
- 1er février 1801	883038	-
- 30 avril 1815	885431	-
- 27 novembre 1825	1051318	-
- 29 novembre 1835	1194827	-
- 31 décembre 1845	1328471	-
- 31 décembre 1855	1490047	-
- 31 décembre 1865	1701756	-
- 31 décembre 1875	1813424	-
- 1er janvier 1891	2000917	-

Ces chiffres rendent compte de la population résidant en Norvège aux dates ci-dessus et sont calculées sur les données recueillies aux domiciles des personnes énumérées. Si l'on y ajoute le chiffre des Norvégiens résidant à l'étranger, et si l'on en défalque le nombre des personnes étrangères résidant momentanément en Norvège au jour du recensement, on trouve que la population en 1891 était de 2 004 102.

Au 1er janvier 1897, on a calculé de même pour la population résidente, un total de 2 110 000 habitants.

Notre pays étant essentiellement un pays de navigation, il en résulte qu'un nombre relativement considérable de marins se trouve toujours en-dehors des limites du territoire. La différence entre la population de fait et la population de droit est donc toujours assez grande. C'est ainsi qu'en 1891 la première s'élevait à 1 988 674 personnes, c. a. d. 15 428 de moins que la seconde, et cette différence comprenait 14 945 marins avec quelques femmes et enfants.

En outre, 3429 autres personnes norvégiennes résidaient à l'étranger le jour du recensement, tandis que 2946 des personnes présentes à la même date en Norvège avaient leur domicile à l'étranger.

La population présente dans le royaume au 1er janvier 1897 était, suivant calcul, d'environ 2 095 000 âmes.

II. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Alors que la Norvège occupe une superficie égale à un peu plus de 3 % de celle de l'Europe, sa population totale ne forme environ que $^1/_2$ % de celle de ce continent. Il s'ensuit que la densité de la population norvégienne doit être sensiblement inférieure à la moyenne de l'Europe : la Norvège est en réalité le moins peuplé des états européens.

La superficie de la Norvège est de 322 304 km^2; sur ce chiffre 12 830 km^2 représentent des lacs etc. Abstraction faite de ces lacs, la population était en 1891 de 6,5 habitants par km^2, et 6,2 environ lorsqu'on se base sur la surface entière. A la même époque la Finlande comptait 6,4 habitants par km^2 et la Suède 10,7. En Danemark, par contre, on trouvait en 1890 57 et en Belgique 206 habitants par km^2. Pour l'ensemble de l'Europe, la proportion est d'environ 38 habitants.

Comme dans tous les pays à population clair-semée, on trouve en Norvège des différences très grandes d'un district à l'autre.

Sur les préfectures — et abstraction faite des deux préfectures urbaines de Kristiania et de Bergen — c'est celle de Jarlsberg-Larvik qui est la plus peuplée : on y trouve environ 45 habitants par km^2 : mais ce chiffre même est de beaucoup inférieur à la moyenne du Danemark. Puis viennent les Smaalenene avec 31 habitants et Akershus avec environ 20. Ces trois préfectures bordent le fjord de Kristiania, qui forme par conséquent la région la plus peuplée du pays. En comptant Kristiania avec la préfecture d'Akershus, qui l'entoure de tous côtés, la densité de la population se trouve portée à 47, c. a. d. qu'elle est un peu supérieure à celle de Jarlsberg-Larvik.

D'autre part, la population la plus mince se trouve dans la préfecture de Finmarken (Laponie), où elle n'est que de 0,6 par km^2, c. a. d. un peu inférieure à celle de l'Islande, où le chiffre correspondant est de 0,7. Dans l'ouest, la préfecture de Stavanger compte 13,5 habitants par km^2. Les deux grandes préfectures intérieures, situées dans l'est, celles de Hedemarken et de Kristians, n'ont, en revanche, qu'une densité d'environ 4,5 habitants par km^2.

Toutefois ces chiffres ne donnent qu'une idée approximative de la répartition de la population dans le pays. Ils prouvent bien que la colonisation est irrégulière, mais ils ne montrent pas comment la population a choisi les lieux de sa résidence en égard à la constitution géographique du pays, la fertilité relative des cantons, et leurs conditions d'habitation plus ou moins favorables. A ce point de vue, la Norvège se trouve dans une toute autre situation que la plupart des autres pays, attendu d'abord que les régions habitables par elles-mêmes sont excessivement peu étendues, mais qu'en outre, en raison de la structure même du pays, elles sont disséminées sur toutes les parties de la superficie.

Pour un peu plus des trois quarts, la superficie de la Norvège est en effet composée de territoire non-seulement inculte, mais complètement incultivable, et sur le quart restant, les $^4/_5$ environ sont occupés par des forêts, si bien que les terres cultivées ne représentent guère qu'entre 3 et 4 % de la surface totale. Rappelons à titre de comparaison, qu'en Danemark, les cultures forment environ 76 % du chiffre total, en France environ 70 %, et pour l'ensemble de l'Europe un peu plus de 40 %.

Pour ce qui est de la densité de la population, il convient de distinguer entre la Norvège du nord (diocèse de Tromsœ — ou préfectures de Nordland, Tromsœ et Finmarken) et la Norvège du sud,

comprenant les 5 autres diocèses (Trondhjem, Bergen, Kristiansand, Kristiania et Hamar).

La première s'étend sous la forme d'une étroite lisière de côtes sur environ 6 degrés de latitude, avec un tracé tourmenté, rempli d'une masse d'îles, et la densité de la population n'y est guère qu'un quart de ce qu'elle est dans le sud.

La majeure partie de la population s'est massée sur la côte même et sur les îles : certaines de celles-ci appartenant au groupe de Lofoten, et servant annuellement de théâtre à la grande pêche, sont d'une population relativement dense. Il en est de même aussi de certains cantons côtiers du Helgeland : mais par contre, dans la Norvège septentrionale, les districts de l'intérieur sont en majeure partie tout-à-fait déserts.

Au sud du fjord de Trondhjem, le pays gagne beaucoup en largeur, attendu que la côte oblique fortement vers l'ouest jusque Stad, pour conserver ensuite la même largeur entre les 62me et 59me degrés de latitude nord, et se rétrécir ensuite plus au sud. Presque toute cette surface est encombrée de massifs rocheux qui, vers l'ouest, plongent presque à pic dans la mer, et qui n'ont laissé que fort peu de place à la colonisation sur la côte même, sur les îles qui l'avoisinent, et le long des fjords. Vers le sud et le sud-ouest, les pentes sont plus douces, et la masse rocheuse y est découpée par des vallées étroites, mais longues, parcourues par des rivières, qui ont laissé de la place à une étroite zône de colonisation. Tout au sud-est, autour du fjord de Kristiania, le pays a un caractère plus plat, et les rivières venant du nord et du nord-ouest s'élargissent en lacs plus ou moins vastes, dont les alentours sont cultivés et ont une population relativement dense. Sur une carte démographique, la Norvège, au sud de Trondhjem, se présente comme un vaste plateau avec une lisière habitée plus ou moins étroite le long de la côte, interrompue çà et là par des intervalles absolument déserts — et dans cette masse rocheuse, des coupures, où la population se concentre : au sud du Dovrefjeld, elles sont généralement dirigées vers le sud-est, et, au nord de ces montagnes, vers le nord. Entre les districts de l'intérieur à population clair-semée, et ceux de l'extérieur, à population plus dense, il est clair qu'aucune limite précise ne se laisse tracer, quoique, en général, la différence soit bien visible.

Les régions situées à l'est et au sud du fjord de Trondhjem, appartiennent aux plus peuplées du pays. Là s'élève la ville même

de Trondhjem sur son vieux sol classique. Au sud du fjord la zône côtière habitée va en se rétrécissant, mais dans le district du Sogn, elle forme un coin dans la contrée.

Au sud du Sognefjord, la zône colonisée va de nouveau en s'élargissant vers Bergen, Haugesund et Stavanger; plusieurs des îles situées sur cette côte ont une population relativement dense. — Dans la préfecture de Lister-Mandal, on rencontre de nouveau une ceinture cultivée, qui se rétrécit une fois encore vers Arendal, pour reprendre ultérieurement plus de largeur, pénétrer dans les vallées les plus importantes, et rejoindre finalement les districts populeux entourant le fjord de Kristiania ou se rattachant à lui vers le nord. Ceux-ci sont d'une façon à peu près ininterrompue, par l'Œsterdalen et le Guldalen, en communication avec le Trœndelagen (districts de Trondhjem), par le Gudbrandsdalen et la vallée de la Rauma avec le district de Romsdalen, et par le Valdres avec les cantons entourant le Sognefjord.

De la population totale, les $^2/_3$ environ habitent le long de la côte et des fjords, $^1/_4$ dans le bas-pays de l'intérieur, et le reste, soit 10 % environ, dans la montagne. Dans cette dernière, la colonisation atteint une grande altitude, pouvant aller jusqu'à 1000 m. pour des fermes habitées hiver comme été.

Nous allons maintenant examiner la répartition à un autre point de vue : celui de partage entre les villes et les campagnes.

En 1891 la population des villes était de 474 129 âmes, ou 23,7 % du total afférent au pays tout entier; le reste, ou 76,3 % était de la population rurale.

La croissance de la population des villes en Norvège ne remonte guère qu'au siècle actuel. En 1801, elles ne logeaient que 10 % de la population; en 1880 seulement, l'on vit cette proportion dépasser 20 %; à la fin de 1896, le même chiffre était d'environ 26 $^1/_4$ %. En Suède et surtout en Finlande la population urbaine est cependant plus basse encore; mais en Danemark elle est notablement plus élevée, et pour l'ensemble de l'Europe elle est en moyenne d'environ 33 %. En Angleterre les agglomérations urbaines formaient en 1891 des $^2/_3$ aux $^3/_4$ du total. La comparaison est cependant malaisée, car la notion de ville est très indécise. En Norvège, elle est délimitée par la loi, dans certains autres pays elle est absolument conventionnelle, toutes les agglomérations dépassant un certain chiffre étant réputées pour villes.

Il y a maintenant 61 villes en Norvège contre 42 en 1801. Elles sont généralement petites. C'est ainsi qu'en 1891 42 avaient moins de 5000 âmes, 9 de 5 à 10 000, 5 de 10 à 20 000, 3 de 20 à 50 000 et 2 plus de 50 000. Depuis lors, l'accroissement a eu lieu sans déranger sensiblement ce classement. Les trois plus grandes villes sont Kristiania qui, au 1er janvier 1899, comptait 221 255 habitants, Bergen, avec plus de 68 000 en 1899 et Trondhjem avec 33 033 au 1er janvier 1897.

La population de Kristiania et de Bergen forme donc actuellement la moitié de la population urbaine du pays, qui a été calculée au 1er janvier 1897 d'environ 550 000 âmes et s'est encore accrue depuis.

Sauf des exceptions peu nombreuses et relativement peu importantes, les villes de Norvège sont situées le long de la côte : sur toute la côte entre Frederikshald et Kristiansand il y a ainsi toute une série de villes grandes et petites. Dans l'intérieur les villes principales sont Kongsberg, la cité minière, avec 5500 habitants et Hamar avec environ 5000.

Hors des villes, la population est d'une façon générale très clairsemée, les populations rurales de Norvège n'habitant pas dans des villages, comme en d'autres pays, mais dans des fermes isolées au centre de leurs terres cultivées. Cependant, le long de la côte, la population, composée en grande partie de pêcheurs, a sur beaucoup de points formé des agglomérations ressemblant à de petites villes, et une concentration analogue s'est manifestée dans l'intérieur dans quelques centres industriels, comme Lillestrœm et Rœros.

III. COMPOSITION DE LA POPULATION

Lors du dernier recensement, on a relevé l'existence totale de 443 317 ménages, dont 385 220 représentant de véritables familles; en 1876, les chiffres correspondants étaient de 389 611 et 341 806.

Le nombre moyen des personnes faisant partie d'un même ménage était donc, si on le rapporte au nombre des habitants domiciliés, de 5,01 en 1891 contre 5,15 en 1876.

A côté des ménages de famille, il y avait en 1891 623 autres ménages (asiles, hôpitaux, prisons, etc.), ainsi que 57 474 célibataires, dont 27 275 hommes et 30 199 femmes, ou 2,82 et 2,92 % de la population totale de chaque sexe.

Si l'on fait entrer tous les ménages en ligne de compte, et qu'on se base sur le chiffre de la population de fait, on trouve qu'en

1891, il y avait 4,55 âmes par ménage. Le chiffre correspondant était pour l'Angleterre et le Pays de Galles de 4,73, pour l'Allemagne de 4,66 et pour la Suède de 3,80.

Le nombre moyen d'habitants par maison d'habitation était en 1891 pour l'ensemble du royaume de 6,50, pour les districts ruraux de 5,78 et pour les villes de 11,85.

Tandis que la densité du logement a été en croissant dans plusieurs de nos villes, en raison des progrès incessants du système de casernement, les districts ruraux témoignent d'une tendance inverse. Le chiffre de la population par maison atteint son maximum à Kristiania : 22,9 (contre 21,9 en 1876), tandis que la seconde ville de la Norvège, Bergen, en a 13,1 (contre 11,7) et Trondhjem 11,9 (contre 12,2). Dans les campagnes, il y a relativement peu de différence d'un district à l'autre.

Répartition par sexes. Si l'on compare la répartition par sexes dans la population de la Norvège avec celle qui a été constatée dans d'autres pays, on trouvera qu'ici la prédominance du sexe féminin est plus grande que dans la plupart des autres pays d'Europe, et que dans ces derniers temps, elle a toujours été en s'accentuant : c'est ainsi qu'en 1891, il y avait 1 035 006 personnes du sexe féminin domiciliées contre 965 911 du sexe masculin, soit un excédant de 69 095 femmes, tandis qu'en 1876, l'excédant n'était que 42 688 femmes. Il y avait donc 1072 femmes (contre 1048 en 1876) pour 1000 hommes.

Si l'on examine cette proportion à des époques plus reculées on trouve qu'en 1801 l'excédant du sexe féminin était de 8,9 %, mais que, par suite d'une réduction de la mortalité, il retomba à 4 % en moyenne entre 1835 et 1870; plus tard les progrès de l'émigration ont de nouveau fait remonter l'excédant des femmes sur les hommes.

Pour l'ensemble de l'Europe, la proportion des deux sexes, depuis la période avoisinant 1890, est d'environ 1021 : 1000, tandis que dans les autres parties du monde, autant qu'on en puisse juger par des statistiques, le nombre des hommes l'emporte. En Suède, pour 1894, la proportion est d'environ 1061 : 1000, en Danemark, en 1893, 1053 : 1000. Dans toute l'Europe, il n'y a que le Portugal où les femmes l'emportent plus qu'en Norvège, 1084 femmes pour 1000 hommes.

Il y a d'ailleurs à cet égard une très grande différence entre les campagnes, où la proportion était en 1891 de 1058 femmes

pour 1000 hommes, et dans les villes, où la répartition avait lieu dans le rapport de 1206 : 1000. Cette prédominance du sexe féminin dans les villes est en grande partie imputable à l'immigration considérable des servantes.

Si l'on classe la population par classes décennales quant à l'âge, on voit que le sexe masculin l'emporte dans les deux premiers décenniums, ou plus exactement, pour 1891, jusqu'à l'âge de 18 ans, en raison du surcroît des naissances masculines sur les naissances féminines; en revanche, la prédominance du sexe féminin est marquée pour les classes les plus âgées.

Cette prédominance relativement considérable, dans notre pays, du nombre des femmes sur celui des hommes, qui doit être considérée comme un point faible au point de vue économique, s'explique d'ailleurs par une plus grande mortalité dans le sexe masculin en général, et surtout entre 10 et 30 ans; cette mortalité dépend à son tour de la position exposée de la Norvège, comme pays de marins. En outre, l'émigration qui a eu lieu sur une si grande échelle depuis une cinquantaine d'années, et où le sexe masculin est bien plus fortement représenté que le sexe feminin, a aussi contribué pour une large part à déranger les conditions normales qui président à la répartition des sexes.

Répartition par âges. Lors du recensement de 1891, la répartition par classes d'âge de la population domiciliée était telle qu'en rend compte le tableau suivant:

Groupes d'âge	Nombres absolus			Nombres relatifs		
	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total
0—10	252 997	242 761	495 758	12,62	12,11	24,73
10—20	203 142	199 949	403 091	10,17	9,98	20,15
20—30	131 743	158 884	290 627	6,57	7,93	14,50
30—40	110 966	130 972	241 938	5,54	6,53	12,07
40—50	90 089	102 579	192 668	4,49	5,12	9,61
50—60	73 229	81 419	154'648	3,65	4,06	7,71
60—70	62 932	70 322	133 254	3,14	3,51	6,65
70—80	31 922	37 851	69 773	1,59	1,89	3,48
80—90	7 721	10 804	18 525	0,38	0,54	0,92
90—100	711	1 193	1 904	0,03	0,06	0,09
100—104	3	13	16	—	—	—
incertain	1 111	789	1 900	0,05	0,04	0,09
	966 566	1 037 536	2 004 102	48,23	51,77	100,00

Si l'on classe la population en 3 âges répondant à peu près à trois générations consécutives, la comparaison de ces résultats pour cent avec ceux des années 1801 et 1845 donnera lieu au petit tableau suivant:

	0—30 ans	30—60 ans	au-dessus de 60 ans	total
1801	58,4	32,7	8,9	100,00
1845	61,6	29,8	8,6	100,00
1891	59,4	29,4	11,2	100,00

Ces chiffres témoignent d'un déplacement assez sensible dans la composition de la population. Il ne faut toutefois pas oublier que les intervalles considérés sont longs et que les chiffres ci-dessus indiquent jusqu'à un certain point les limites extrêmes du mouvement pendant le siècle actuel. Ainsi, en 1845, c'était la classe la plus jeune, en 1801 la classe intermédiaire, en 1891 la classe la plus âgée, qui étaient relativement plus nombreuses qu'à aucun des autres recensements; au contraire les années 1801, 1891 et 1845 donnent justement lieu à des minima pour la période en question.

Le fort accroissement du nombre des vieillards dans les derniers temps (de 9,2 % en 1876 à 11,2 % en 1891) est d'une nature plus accidentelle, attendu qu'elle est due à l'accroissement correspondant de la nativité pendant les années qui ont suivi immédiatement 1814.

Comparé à d'autres pays, le nombre des vieillards est grand en Norvège; elle n'est dépassée à cet égard que par peu de pays, par exemple par la Suède et la France.

Si l'on compare la population norvègienne par classes d'âge avec celle des autres pays, on trouvera que les 20 premières années y sont représentées d'une façon à peu près normale, mais que l'âge immédiatement subséquent, celui où la population a son maximum de productivité et d'effet utile, est relativement moins représenté ici que dans les autres pays d'Europe en général. Ceci se manifeste surtout dans les districts ruraux, où le nombre relatif des enfants et des vieillards est le plus grand, tandis que le nombre des jeunes hommes et des jeunes femmes est relativement plus considérable dans les villes, ainsi qu'on peut le constater tout spécialement à Kristiania. Il en résulte pour l'ensemble de la population un chiffre proportionnel d'effet utile moins avantageux que dans la plupart des autres pays.

Le nombre total des enfants au-dessous de 15 ans était en 1891 de 712435, dont garçons 363164, filles 349271. Rapporté au total

de la population domiciliée, le nombre des enfants est donc de 35,55 %, chiffre qui est à peu près normal, mais qui s'est accrû depuis 1876, époque où le même chiffre s'élevait à 34,37 %.

Répartition au point de vue du mariage. La partie de la population ayant dépassé l'âge de 15 ans se divisait en 1891 en deux parties à peu près égales, l'une comptant 647 288 personnes mariées, soit 50,11 %, l'autre c. a. d. 49,89 % comprenait (outre les quelques personnes dont l'état civil n'était pas connu) toutes les personnes non-mariées ou qui ne le sont plus.

En 1876, la proportion des mariés était un peu moindre; mais lors du premier recensement de ce siècle, elle était sensiblement plus élevée.

La proportion des mariés varie plus ou moins dans les différents pays. Elle atteint son maximum en Hongrie (en 1890, 66 % de la population au-dessus de 16 ans), puis en Saxe (56 % au-dessus de 15 ans), tandis qu'en Irlande, elle n'était en 1891 que de 39 %. A cet égard, la Norvège occupe donc une position intermédiaire. Mais si l'on tient compte de ce que dans les pays septentrionaux, les mariages se font à un âge relativement avancé, on aura le droit de conclure qu'en Norvège le nombre des gens mariés est relativement considérable.

La proportion des gens mariés est un peu différente pour les deux sexes. Tandis qu'en 1891 sur 100 hommes adultes, il y en avait 53,36 de mariés, la proportion correspondante était pour les femmes de 47,45. En revanche, le nombre des veuves est beaucoup plus grand que celui des veufs, soit 11,71 % et 6,30 % du total des adultes de chaque sexe au-dessus de 15 ans. En fait de gens non-mariés, il y a 40,29 hommes et 40,80 femmes sur 100 adultes de chaque sexe.

Tant pour les femmes que pour les hommes, il y a une certaine augmentation de la proportion des mariés depuis le recensement de 1876.

Le maximum du nombre des mariés parmi les adultes hommes est de 84,10 % et se rapporte au groupe de 45 à 50 ans, tandis que pour les femmes, ce maximum, qui est de 72,85, appartient au groupe de 40 à 45 ans. La raison en est dans la plus grande mortalité des hommes, qui à cet âge de la vie fait plus de veuves que de veufs.

Le nombre des femmes non-mariées est, pour toutes les classes d'âge, plus élevé dans les villes que dans les campagnes, ce qui est imputable spécialement au nombre considérable de servantes immigrées dans les villes. Il en est de même des veuves, dont les

villes comptent un bien plus grand nombre, tandis que la catégorie des femmes mariées est surtout représentée dans les districts ruraux.

Le nombre des divorcés (séparés de corps) est beaucoup moindre en Norvège que dans la plupart des autres pays d'Europe.

Répartition de la population par positions sociales et métiers. Lors des derniers dénombrements qui ont eu lieu dans les différents pays, on a consacré un soin spécial aux renseignements relatifs à la position sociale et au métier des personnes : la chose est en effet du plus grand intérêt, étant donnée l'importance toujours croissante qu'on attache à la condition matérielle du peuple et aux progrès de son bien-être.

Les renseignements fournis à ce sujet lors des recensements constituent les données les meilleures et les plus sûres que l'on puisse obtenir quant à l'importance des différentes branches d'activité pour l'économie générale de la nation, et la comparaison des résultats obtenus, d'un recensement à l'autre, fournit une matière première excellente, lorsqu'on veut étudier, dans la suite des années, le progrès, la stagnation ou le recul de telle ou telle branche d'industrie.

La Norvège a aussi lors de ses dénombrements réuni à ce sujet des documents détaillés, et nous allons donner un court résumé des résultats ainsi obtenus.

La première question qui se présente est celle de savoir quelle est la fraction de la population totale qui peut être considérée comme travaillant. Pour y répondre, nous renverrons au petit tableau ci-dessous, rendant compte en centièmes de la composition de la population domiciliée, pour les années 1876 et 1891.

	Hommes		Femmes		Total	
	1876	1891	1876	1891	1876	1891
Personnes travaillantes.. .	60,5	57,9	61,6	60,4	61,1	59,2
Autres avec revenu indép.	2,6	2,8	2,8	3,0	2,7	2,9
Ecoliers et étudiants......	15,5	17,4	14,2	15,3	14,8	16,3
Autres enfants............	19,5	20,2	18,1	18,1	18,8	19,1
Assistés (intégr. ou partiell.)	0,8	0,9	1,4	1,4	1,1	1,2
Autres improductifs.......	1,1	0,8	1,9	1,8	1,5	1,3
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

On voit donc que le total des personnes travaillantes, qui en 1876 formait 61,1 % du chiffre de la population, est tombé, au cours des 15 années suivantes, à 59,2 %.

Cette diminuation s'expliquerait en partie par le fort accroissement relatif, pendant la période en question, des classes d'âge les plus élevées, mais en outre aussi parce que l'âge du travail commence maintenant un peu plus tard qu'autrefois. On voit aussi que le nombre des écoliers et des étudiants s'est notablement accrû pendant la période considérée. Ajoutons que les chiffres relevés en 1891 sont probablement un peu plus exacts que ceux de 1876.

Si l'on compare les chiffres de la partie travaillante et non-travaillante du peuple norvégien avec ceux relatifs à d'autres pays, on verra qu'à cet égard, notre pays se trouve dans une situation très peu favorisée, la population productive étant relativement peu nombreuse chez nous. Cette circonstance résultait d'ailleurs déjà de ce que nous signalions, quant à la répartition désavantageuse de la population norvégienne quant aux âges. La lenteur du développement physique dans notre climat froid, a en outre pour conséquence de faire commencer relativement tard l'âge du travail.

En raison de l'importance capitale qui s'attache à la proportion relative de la population productive au point de vue du développement économique d'un pays, nous extrairons les chiffres suivants de la statistique sociale allemande pour 1882.

En partageant la population en 2 classes d'âge, on trouvait alors dans les pays suivants, pour cent :

Pays	Au-dessus de 15 ans			Au-dessous de 15 ans		
	h. et f.	hommes	femmes	h. et f.	hommes	femmes
Norvège	54,0	80,4	30,4	2,1	2,0	2,2
Allemagne.........	63,0	92,4	35,4	3,3	4,0	2,6
Ecosse	63,6	94,8	36,2	3,4	3,7	3,1
Angleterre et Galles	64,4	93,9	37,2	4,9	5,9	4,0
Irlande	66,5	92,3	42,7	5,6	6,8	4,5
Italie	70,8	90,5	51,1	21,3	24,2	18,2

Comme on le voit, c'est la Norvège qui figure ici avec les chiffres les plus bas pour cent.

Nous allons maintenant examiner quels sont les genres d'industrie dans lesquels la population de notre pays cherche principalement ses moyens d'existence, et quel est le rôle joué par chaque industrie dans la situation économique du pays.

Ici encore il sera intéressant de rapprocher les chiffres empruntés aux deux derniers recensements.

C'est dans ce but que nous allons présenter, sous forme de tableau, un relevé du nombre total des personnes employées directement ou indirectement au service des différentes industries et des différentes sources de revenus, tant au point de vue absolu, que pris relativement.

Industries différentes	Total		Pour cent	
	1876	1891	1876	1891
Agriculture, élevage, exploitation des forêts	1 052 638	975 047	58,06	48,65
Pêche	102 685	171 885	5,46	8,58
Industrie et mines	352 716	461 756	19,39	23,04
Commerce, transp. p. terre	129 279	189 392	7,10	9,45
Navigation	118 679	118 729	6,53	5,92
Travail immatériel	62 856	87 293	3,46	4,36
Totaux	1 818 853	2 004 102	100,00	100,00

En 1891 près de la moitié de la population norvégienne vivait donc par l'agriculture et un quart environ par l'industrie et les mines, tandis que le commerce et les transports par terre n'occupaient que la 3me, la pêche la 4me et la navigation la 5me place. Mais il y a dans la 1ère classe un recul considérable depuis le précédent recensement, de 58,06 à 48,65 %. Il convient pourtant de faire remarquer que la frontière entre l'agriculture et plusieurs des autres branches, surtout la pêche, est très incertaine, attendu qu'un grand nombre de personnes le long des côtes vivent à la fois de l'agriculture et de la pêche. Il est assez probable qu'en 1891, on aura compté comme pêcheurs un bien plus grand nombre de ces personnes qu'en 1876. Le résultat final n'en est pas affecté : il est certain qu'il y a rétrogradation dans le nombre des personnes employées à l'agriculture, tandis que tous les autres groupes, sauf la navigation, occupent un tantième toujours croissant de la population norvégienne.

Une comparaison minutieuse des chiffres de répartition chez les autres nations est difficile à réaliser. On se contentera donc ici de signaler qu'une portion relativement considérable de la population norvégienne se nourrit par l'agriculture, la pêche et le commerce, tandis que la population industrielle est relativement peu nombreuse.

Si l'on classe la population *travaillante* de la Norvège en 1891 suivant sa position sociale et sa branche d'industrie, on arrive aux résultats suivants :

Branches d'industries.	Vivant de leur industrie propre, etc.	Employés dans l'industrie particulière, etc.	Ouvriers, etc.	Total
Fonctions publiques et travail immatériel d'ordre privé	6 048	16 102	4 846	26 996
Agriculture, élevage, forêts, etc.	123 382	3 743	207 968	335 093
Pêche	41 394	189	16 084	57 667
Mines et usines, etc.	44	337	4 133	4 514
Fabriques, voies de communication, etc.	1 166	4 455	49 255	54 876
Industries manuelles	32 722	675	42 395	75 792
Petite industrie	30 763	107	14 103	44 973
Commerce et banque	16 959	15 070	10 620	42 649
Auberges et hôtels, etc.	3 194	359	2 716	6 269
Transp. p. terre, ch. d. fer, poste, télégraphes, etc.	2 068	2 787	7 735	12 590
Navig., pilotage, ports et phares, flottage, etc.	1 819	13 742	29 807	45 368
Économie domestique	305 324	13 142	153 547	472 013
Travail à la journée, ou insuffisamment défini	1	115	8 543	8 659
	564 884	70 823	551 752	1 187 459

Par suite de la grande étendue géographique de notre pays et de sa nature physique si variée, les positions sociales se trouvent réparties de la façon la plus inégale dans le sein des populations. Tandis que p. ex. 69,2 % de la population extra-urbaine de la préfecture de Nordre Bergenhus et un peu moins dans les préfectures de Kristians et de Romsdal, tire ses moyens d'existence de l'agriculture, il n'en est de même que pour 18,3 % dans la préfecture de Finmarken, où plus de deux tiers de la population vit de la pêche. Dans la préfecture de Tromsœ plus de la moitié de la population, en dehors des villes, vit aussi de la pêche, qui sert de moyen d'existence à 44 % des habitants du Nordland, et qui est d'une importance capitale pour toutes les préfectures de la côte ouest. L'exploitation des forêts est surtout importante dans les préfec-

tures de Hedemarken et de Bratsberg, tandis que celles de Smaalenene, Akershus, Buskerud et Bratsberg sont celles où l'industrie manufacturière est la plus avancée dans les districts ruraux, au moins quant au nombre des personnes qu'elle occupe. L'industrie manuelle s'est montrée plus régulièrement répartie, mais elle joue cependant un rôle plus important dans l'est que dans l'ouest et le nord, tandis que les préfectures offrant la plus grande proportion de marins étaient Jarlsberg-Larvik, Nedenes et Lister-Mandal.

Pour ce qui est des villes, la répartition par métiers y est partout à peu près la même, sauf pour la pêche, les manufactures, et la navigation. Toutefois il convient de signaler, comme spécialement adonnées à la pêche, les villes des trois préfectures septentrionales, tandis que l'industrie manufacturière occupe surtout en forte proportion les habitants des villes des deux préfectures de Smaalenene et de Buskerud, et ceux de la capitale. De son côté, la navigation est surtout fortement représentée dans les villes de la côte depuis la préfecture de Jarlsberg-Larvik jusques et y compris celle de Stavanger.

La population des villes et des districts ruraux était, cela va sans dire, tout-à-fait différemment composée quant aux métiers et aux positions sociales. Dans les campagnes, en effet, un peu plus de la moitié des habitants sont attachés à l'agriculture et aux travaux qui en dépendent, tandis que 16 % vivent d'industries diverses, 10 % de la pêche et 7 % pleins de commerce, de navigation et de transports. Dans les villes, par contre, ce sont l'industrie, le commerce, etc. qui jouent le rôle principal, l'industrie servant de gâgne-pain à 42 %, le commerce, la navigation et les transports à 35 % de la population totale des villes. Les occupations intellectuelles sont aussi, comme on devait s'y attendre, beaucoup plus fortement représentées dans les villes que dans les campagnes.

Cette répartition s'applique aussi à l'ensemble de la population. Mais il est en outre intéressant de voir comment le partage se fait spécialement quant aux femmes.

Les *femmes* travaillantes, domiciliées dans le royaume, étaient en 1891 au nombre de 627 238, et formaient par conséquent 27,9 % de la population totale et 52,8 % du nombre total de travailleurs (tant hommes que femmes). La première de ces proportions accuse quelque recul depuis 1876, la seconde par contre a subi quelque peu d'accroissement (soit de resp. 29,6 et de 51,6 %).

Sur ces travailleuses, 73,4 % étaient, en 1891, occupées à des travaux domestiques, et parmi elles 305 267 à titre de mères de famille. L'agriculture en occupait 88 544, soit 14 %. Pour ces deux groupes, on trouve que la proportion a assez fortement diminué depuis 1876, tandis que, pour les autres branches d'activité, le nombre des femmes occupées va en croissant.

De ce nombre sont la petite industrie (coûture, blanchissage, repassage, etc.), qui occupe environ 6,1 % du nombre des femmes travaillantes, tandis que les 6,4 % restants se répartissent entre le commerce et les transactions d'argent (1,45 %), l'industrie manufacturière (1,30 %), les fonctions publiques et autre travail intellectuel de caractère privé (1,19 %), industrie manuelle (0,69 %) et occupations diverses (1,77 %).

Répartition par nationalité et lieu d'origine. La composition de la population qui est originairement norvégienne est traitée au chapitre de l'anthropologie. Pour ce qui est d'ailleurs de la nationalité, le nombre total des personnes nées à l'étranger, mais résidant en Norvège lors du dénombrement de 1891 était de 47 572, soit 2,39 % de la population. La majeure partie, 38 017 personnes, étaient nées en Suède, 2475 en Danemark, 2661 en Finlande, 1738 en Allemagne, 1094 aux Etats-Unis, 655 dans le Royaume-Uni, 98 en France, etc.

La proportion p. ct. d'étrangers s'est accrue depuis quelques dixaines d'années. Elle était en 1865 de 1,25 % et en 1876 de 2,07 % de l'ensemble de la population. Dans les autres pays d'Europe, les étrangers sont en proportion très variable : dans le Luxembourg, p. ex., vers 1890, environ 8,5 % de la population était née à l'étranger; en Espagne seulement 0,2 % et en France 3 %.

Répartition de la population suivant les confessions. La population norvégienne appartient dans la grande masse à la foi protestante. Sur l'ensemble de la population en 1891, il n'y avait que 30 685 personnes appartenant à diverses confessions dissidentes ou étrangères à l'église nationale. On en conclut que, depuis 1876, le nombre des dissidents a fortement augmenté; à cette époque, il n'y en avait que 7180.

La première place parmi les dissidents appartient aux églises luthériennes libres (8194), puis viennent les méthodistes (8187), et les baptistes (4228); en outre 1374 personnes appartiennent à d'autres confessions de nuance méthodiste-baptiste. Le nombre des catholiques n'était en 1891 que de 1004; il y avait aussi quel-

ques centaines de quakers, de juifs et de mormons. Les personnes sans confession étaient au nombre de 5095.

Aveugles, sourds-muets, etc. Il y avait au total, lors du dernier dénombrement, 2565 aveugles, dont 1287 hommes et 1278 femmes. On n'a compté comme aveugles que les personnes incapables de se diriger par la vue. La proportion est donc de 1,28 ‰ habitants. C'est là un chiffre plutôt défavorable, si on le compare à ceux accusés par d'autres nations civilisées. La Suède en a 0,83 ‰, l'Angleterre avec le pays de Galles 0,81, l'Ecosse 0,70 : nous constatons cependant un mieux très marqué depuis 1845, époque où la proportion des aveugles était de 2,07 ‰. La majeure partie des aveugles appartient aux classes les plus vieilles : la proportion s'élève surtout à partir de 55 ans. Dans les âges de 85 à 95 ans, 40,6 ‰ de la population était aveugle; pour les âges au-dessus de 95 ans, la proportion était même de 64,6 ‰.

On comptait en Norvège en 1891, 2139 sourds-muets dont 1176 appartenant au sexe masculin et 963 au sexe féminin. La proportion, qui est de 1,07 ‰, est relativement à d'autres pays un peu meilleure que pour les aveugles; mais il est beaucoup de pays en Europe qui offrent des chiffres moins élevés ainsi, l'Angleterre avec le pays de Galles 0,49, l'Ecosse 0,53, la Suède 1,11, et l'Autriche 1,29 ‰.

Les aliénés de naissance ou depuis la première enfance étaient en 1891 au nombre de 1357 du sexe masculin et de 1074 du sexe féminin, soit au total de 2431. Il y avait 5318 autres aliénés. La proportion totale des aliénés était donc de 3,88 ‰ habitants.

IV. ACCROISSEMENT DE LA POPULATION

Les résultats des recensements, tels que nous les exposions plus haut, montrent qu'aux différentes époques, la population s'est accrue suivant des taux différents. Pendant la période de 1801 à 1815, dont la dernière moitié surtout fut un temps de malheur et de perturbation pour notre pays, la population ne progressa en moyenne que de 0,17 %, tandis que pour les 20 années suivantes, jusque 1835, le progrès fut très fort et atteignit 1,34 % par an. Plus tard il se ralentit, fut en moyenne de 1,18 seulement de 1835 à 1865, mais ne dépassa pas 0,65 comme moyenne annuelle de 1865 à 1890. Dans ces dernières années il s'est accéléré de nouveau, en raison de la diminution du chiffre des émigrés. Pour toute la période de

1801 à 1891, l'accroissement annuel moyen de la population a été de 0,90 %, tandis qu'au siècle dernier on l'évaluait à 0,58 % et antérieurement à un taux variant entre 0,30 et 0,40 %.

Le taux de l'accroissement a donc été en progressant au cours des derniers siècles. Mais cette progression devient plus frappante encore si l'on considère le nombre excessivement grand de personnes ayant quitté la Norvège pendant la dernière moitié du siècle présent, pour se fixer et se multiplier à l'étranger. Le nombre des personnes nées en Norvège, mais en résidence à l'étranger, en 1891, était en effet d'environ 350 000, et il faut encore y ajouter le nombre de leurs enfants nés à l'étranger.

En même temps, depuis 1801, la population du pays lui-même a passé de 880 000 à plus de 2 millions d'habitants. La race norvégienne aurait donc doublé de nombre au cours des 50 dernières années (1840 à 1890), ce qui correspond à un accroissement annuel de 1,4 %.

On peut donc dire que la race norvégienne est douée d'une grande force et d'une grande vitalité, et peut à cet égard se mesurer avec la plupart des autres; en raison de l'émigration la population a pourtant augmenté moins rapidement depuis 1865 environ, que dans la plupart des autres pays d'Europe, tandis que de 1815 à 1865 c'était l'inverse qui avait lieu. Pour toute l'Europe, entre 1881 et 1890, on comptait un taux d'accroissement annuel d'environ 0,87 % de la population moyenne — soit 0,66 % pour l'ouest de l'Europe et 1,23 pour l'est. L'augmentation a surtout été rapide en Serbie (env. 2,00 %) et en Russie (env. 1,35 %).

Suivant la même source, l'accroissement à la même époque était de 0,40 en Norvège, de 0,48 en Suède, de 0,96 en Danemark, et de 1,38 en Finlande, tandis que la France ne voyait croître sa population que de 0,23 % par an.

En Norvège comme partout ailleurs, il y a des différences dans le taux de l'accroissement dans les villes et dans les campagnes, les premières ayant un accroissement plus rapide. Ceci ne tient pas à ce que la natalité est plus forte dans les villes, attendu que cet avantage est compensé par une plus grande mortalité, mais au grand afflux de la population dans les villes, soit en vue d'y chercher du travail, soit en vue d'y étudier etc. De plus la population des villes s'enrichit fréquemment aux dépens de celle des campagnes, par suite de l'annexion de faubourgs, circonstance dont il convient de ne pas faire abstraction, lorsqu'il s'agit de calculer

l'accroissement *naturel* de la population des villes comparée à celle des campagnes.

Pour mettre en lumière les taux d'accroissement de ces deux classes de population depuis 1825, nous avons dressé le tableau suivant rendant compte de leur accroissement d'un recensement à l'autre, en prenant pour base les limites telles qu'elles étaient en 1890.

	ensemble du royaume	campagnes	villes
1825—1835	1,29 %	1,28 %	1,28 %
1835—1845	1,06 -	0,93 -	1,99 -
1845—1855	1,15 -	0,99 -	2,22 -
1855—1865	1,34 -	1,02 -	3,11 -
1865—1875	0,64 -	0,27 -	2,29 -
1875—1890	0,66 -	0,33 -	1,86 -

Il semble donc que l'afflux dans les villes ait atteint son point culminant pendant la période allant de 1855 à 1865; l'accroissement était alors très rapide, mais il s'est fort ralenti depuis, tant par suite de l'émigration au-delà de l'Atlantique que par suite d'une diminution dans le chiffre de l'immigration de la population rurale dans les villes. Depuis 1890, l'afflux dans les villes a repris de nouveau son essor.

Au cours du présent siècle les villes norvégiennes ont poussé plus rapidement que celles de la Suède et du Danemark. La situation fut cependant temporairement renversée pendant les premières années qui suivirent 1880, en raison de la forte émigration que nous signalions plus haut; mais depuis 1890 ou à peu près, la population urbaine de la Norvège s'est remise en progrès plus rapide que celle des pays voisins et cela principalement du fait de la capitale. Si nous examinons séparément les principales villes, nous trouvons ce qui suit:

Kristiania, capitale et première ville du pays, jouit d'une situation exceptionnellement avantageuse dans l'angle sud-est de la contrée. Sur son territoire actuel, la ville comptait en 1801 12 423 âmes, alors que sa population au 1er janvier 1899 est de 221 255 habitants. Cela fait 3,0 % d'accroissement annuel. De 1855 à 1865 la moyenne annuelle fut de 4,6 % et de 1891 à 1898, 4,9 %; mais de 1880 à 1885, elle ne dépassa pas 1,7 % par an.

Bergen s'est accrû lentement jusqu'en 1855, la moyenne d'accroissement annuel de 1801 à 1845 n'ayant été que de 0,6 %, mais plus tard, l'essor fut plus rapide. En 1801, Bergen comptait 18 127

âmes, et en 1891, 53 684; il a maintenant plus de 68 000 habitants, si bien que de 1801 à 1897, l'accroissement a eu lieu au taux moyen de 1,3 % par an.

Trondhjem, ville principale de la Norvège du nord, s'est accrû lentement, mais régulièrement, de 1,1 % entre 1801 et 1845, de 1,2 % de 1845 à 1885. Depuis cette époque, où la ville avait 23 753 habitants, et jusque 1er janvier 1897, où elle en comptait 33 033, l'accroissement annnuel fut de 3,0 %, ce qui est partiellement imputable à une incorporation de faubourgs qui eut lieu en 1893 et augmenta la population de 4097 personnes.

Aux différentes époques, les mouvements de la population rurale ont varié d'une préfecture à l'autre; il est même des préfectures où, en raison de l'émigration, il y a eu recul absolu d'un recensement à l'autre.

Si l'on groupe la population au point de vue de la nature des districts, on trouve qu'au cours du siècle dont nous voyons la fin, c'est surtout la population des côtes qui a fortement progressé, celles des districts intérieurs des fjords un peu moins, et en dernière ligne celle des bas pays et surtout celle des districts montagneux. C'est dans ceux-ci qu'il y a même eu recul absolu sur certains points, au cours des dernières dixaines d'années.

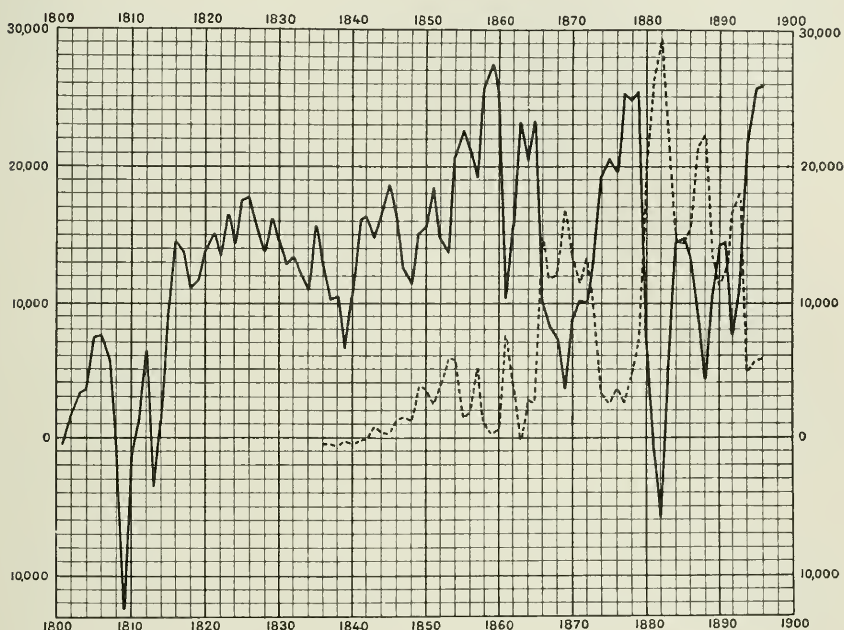
Après avoir considéré ci-dessus l'accroissement de la population norvégienne sous différents points de vue, nous allons procéder à une analyse plus spéciale de cet accroissement pris en lui-même.

Le mouvement de la population dans un pays donné dépend, on le sait, non-seulement du nombre des naissances et des décès, mais aussi de l'immigration et de l'émigration. En faisant abstraction de ces dernières, on a ce qu'on appelle l'accroissement *naturel*, qui est la seule cause de variation pour l'ensemble de l'humanité. Dans les pays où les mouvements migratoires sont peu importants, l'accroissement *réel* coincide donc avec l'accroissement *naturel*.

C'est ce qui avait lieu en Norvège jusque 1845; mais ultérieurement l'excès des émigrations sur les immigrations a retardé considérablement l'accroissement naturel. Tandis que de 1856 à 1865, l'accroissement réel était encore égal à 89 % de l'accroissement naturel, le pays ne bénéficia plus en 1866 à 1875 que de 51 % et en 1875 à 1890 que de 46 % de l'excédant des naissances sur les décès.

Pour mettre en lumière l'accroissement véritable de la population et son rapport avec les chiffres d'émigration, nous avons établi le

diagramme suivant, dans lequel le trait plein représente la quotité de. l'accroissement réel de la population, et le trait pointillé l'excédant de l'émigration sur l'immigration.



La proportion existant entre l'accroissement réel et l'accroissement naturel est d'ailleurs très différente dans les villes et les districts ruraux, ceux-ci ayant toujours non-seulement subvenu à l'émigration au-dehors, mais en outre dû fournir de forts contingents à l'immigration dans les villes.

La table suivante fait voir ce qu'il en a été depuis 1845; les chiffres ci-dessous sont ceux de l'accroissement réel en centièmes de l'accroissement naturel.

	districts ruraux	villes
1846—1855	73,2	185,1
1856—1865	74,0	182,6
1866—1875	22,4	178,7
1876—1890	14,6	145,4

On voit que les districts ruraux n'ont même conservé entre 1875 et 1890 que 14,6 % de l'excédant des naissances, tandis que le reste a été absorbé par l'émigration tant vers les villes que vers l'étranger.

Quant à la comparaison entre les chiffres d'accroissement, en Norvège et dans d'autres pays d'Europe, elle est exprimée par les chiffres suivants empruntés aux travaux du statisticien suédois Sundbärg et donnant pour les années 1881 à 1890 les taux moyens annuels d'accroissement.

	excédant des naissances	excédant d'émigration	accroissement réel
Norvège	+ 1,38 %	÷ 0,98 %	+ 0,40 %
Angleterre	+ 1,32 -	÷ 0,22 -	+ 1,10 -
Allemagne	+ 1,15 -	÷ 0,28 -	+ 0,87 -
France	+ 0,19 -	+ 0,04 -	+ 0,23 -
Europe	+ 1,04 -	÷ 0,17 -	+ 0,87 -

De tous les pays de l'Europe, nul sauf l'Irlande, ne perd annuellement par l'émigration, sur l'excédant de ses naissances, une fraction aussi forte que la Norvège.

V. MOUVEMENTS DE LA POPULATION

Mariages. Le nombre annuel de mariages conclus en Norvège a été en dernier lieu de 13 à 14 000.

Comparé au chiffre moyen de la population, ce nombre en fait environ 0,65 % pour les années de 1881 à 1890. Pendant le décennium précédent, cette proportion était plus forte et atteignait 0,72 % et a d'ailleurs varié aux différentes époques de notre siècle. Il fut à son maximum en 1815 et 1816, époque où la paix fut rendue au pays après les années malheureuses de 1807 à 1814 : c'est ainsi qu'en 1816, il remonta à 1,02 % et resta fort élevé de 1816 à 1826. Après avoir subi une baisse pendant la période suivante, il atteignit de nouveau un maximum de 0,86 % en l'année 1854, si favorable au point de vue du développement de nos intérêts matériels : ce chiffre n'a plus été atteint depuis. Pour 1891 à 1895, la moyenne était de 0,65 %.

Comparé au reste de l'Europe, notre pays a donc relativement peu de mariages. En 1881 à 1890 on en comptait en moyenne 0,80 % dans l'ensemble de l'Europe, dont 0,89 dans l'Europe orientale et 0,74 dans l'Europe occidentale. En Suède, le chiffre correspondant

était de 0,63 %, en Danemark de 0,73, en Allemagne de 0,78, tandis que la Serbie présentait le chiffre maximum, 1,11 %.

En ce qui concerne la fréquence des mariages, il y a une différence entre les villes et les districts ruraux, attendu qu'en Norvège comme ailleurs, les mariages sont plus nombreux dans les villes, circonstance qui au cours des cinquante dernières années a été en s'accentuant de plus en plus, vu que le nombre relatif des mariages a rétrogradé plus fortement dans les campagnes, en raison de l'immigration vers les villes de la jeunesse des deux sexes.

C'est ce qui résulte du tableau suivant sur la fréquence des mariages de 1846 à 1895:

	ensemble du royaume	campagnes	villes
1846—1855	0,78	0,77	0,85
1856—1865	0,72	0,71	0,81
1866—1875	0,68	0,66	0,78
1876—1885	0,69	0,67	0,78
1886—1895	0,64	0,59	0,80

Comme il y a chez nous plus de femmes que d'hommes, il en résulte qu'un nombre de femmes relativement grand restent célibataires, c. a. d. que la fréquence du mariage est plus grande chez l'homme que chez la femme.

Si, en Norvège, la fréquence relative du mariage est moins grande que dans plusieurs autres pays, cela tient en partie au groupement relativement défavorable par classes d'âge, la proportion de jeunesse nubile étant relativement restreinte, et en partie à cette circonstance qu'en Norvège, comme dans les autres pays scandinaves, on se marie généralement plus tard que dans le reste de l'Europe; et ceci tient, à son tour, entre autres raisons, à ce que le développement physique des hommes du nord est relativement lent. Dans toutes les classes au-dessous de 30 ans, on trouve donc dans les pays scandinaves un nombre relativement plus grand de célibataires des deux sexes que dans le reste de l'Europe. Il en est tout autrement dans les classes d'âge immédiatement suivantes, si bien que la proportion des hommes mariés de plus de 35 ans, et celle des femmes mariés de plus de 40 est plus élevée que dans la majeure partie des pays d'Europe.

L'âge moyen du mariage en Norvège était pour 1881 à 1885 de 30,2 ans pour les hommes et de 27,1 pour les femmes. En Suède, pour 1882 à 1886, ces chiffres étaient de 30,4 et 27,8, en Danemark (1880 à 1884) de 30,1 et 27,2, et en France de 29,6 et 25,4.

On voit donc que la différence moyenne entre l'âge des époux était en Norvège de 3,1 ans, en Suède de 2,6, en Danemark de 2,9, et en France de 4,2 ans.

La proportion d'hommes mariés avant d'avoir atteint leur 25ème année était, suivant BODIO, pour les années 1887 à 1891 : en *Norvège* de 28,3, en Suède de 26,8, en Danemark de 25,2, en France de 26,5, en Angleterre de 45,5 et en Russie de 66,1. Le nombre des femmes mariées au-dessous du même âge étaient pour la même période : en *Norvège* de 47,1 %, en Suède de 42,4, en Danemark de 46,5, en France de 62,7, en Angleterre de 60,7 et en Russie de 85,8 %.

Quant à l'état civil des conjoints, il est à remarquer que sur 100 mariages, pendant les années 1866 à 1885, 85 % avaient lieu entre garçons et filles, proportion qui est encore valable, et est en progrès sur la période 1841 à 1865, où la proportion de ce genre d'unions était un peu inférieure à 83 %. En revanche, les unions entre garçons et veuves ont subi une diminution notable pendant la même période, et il y a eu aussi recul dans les mariages entre veufs et veuves. Le nombre des mariages entre veufs et filles est d'environ 10 % du nombre total des unions et ne semble pas avoir varié pendant les cinquante dernières années.

Pour les mariages des veufs et des veuves, la Norvège occupe une position intermédiaire parmi les états de l'Europe. Dans toutes les classes d'âge de ce pays, les veufs se marient relativement plus que les garçons. Aussi, sur 100 veufs de 30 à 35 ans, 24 % se sont mariés pendant les années 1871 à 1880, et seulement 12 % du nombre des garçons. Il en est à peu près de même pour l'autre sexe.

Le nombre des mariages où l'une des parties est une personne divorcée est en Norvège de 0,05 % seulement et est par conséquent excessivement réduit.

Il y a dans ce pays un nombre relativement considérable de mariages consanguins. C'est ainsi qu'au dernier recensement, on a trouvé que 6,7 % de tous les conjoints étaient apparentés au troisième degré (cousins issus de germains) ou même de plus près. Les mariages consanguins, dépendant surtout de l'état des communications, sont plus fréquents dans les vallées isolées du pays.

Naissances. Il nait chaque année dans cette contrée un peu plus de 60 000 enfants, abstraction faite des morts-nés. Ce chiffre forme à peu près 3 % de celui de la population et varie d'ailleurs un peu d'une année à l'autre. Pour le siècle actuel, le minimum du

taux des naissances quinquennales est celui des années 1806—1810, qui, comme nous l'avons dit, furent pour la Norvège des années de guerre, de privations, et de misère. A cette époque, le taux des naissances ne fut que de 2,68 % par an et pendant l'année de disette 1809, il ne dépassa même pas 2,22 %. Lors que la paix fut conclue en 1815, le chiffre des naissances augmenta rapidement, pour atteindre en 1816 la plus haute valeur relative qu'on ait encore observée, soit 3,51 %. Jusque vers 1840, il resta relativement haut, mais rétrograda ensuite, pour remonter de nouveau entre 1860 et 1870 jusque 3,30 %. Depuis 1871 le taux en question est resté assez régulier : il était de 3,09 pour les années 1871 à 1880, 3,08 de 1881 à 1890 et 3,02 de 1891 à 1895.

La plupart des pays d'Europe ont un taux de natalité supérieur à celui de la Norvège.

Pour l'ensemble de l'Europe, on a calculé pour 1881 à 1890 une moyenne de 3,81 %, dont 4,62 dans l'Europe orientale, et 3,29 dans l'Europe occidentale. Cette différence considérable est imputable d'une part au taux extraordinairement haut, 4,80 %, appliquable à la populeuse Russie, et d'autre part à la France, où le taux des naissances, qui n'est pas même la moitié de celui de la Russie (exactement 2,39 %), contribue à abaisser la moyenne pour l'Europe occidentale. Parmi nos plus proches voisins, pendant la même période, la Suède avait une natalité un peu moindre, le Danemark et la Finlande une natalité plus élevée que la nôtre.

Le taux moyen du chiffre des naissances est un peu plus élevé d'ailleurs dans les villes que dans les campagnes.

La prédominance du nombre des naissances masculines est un des faits les plus anciennement établis de la statistique des naissances. Dans la plupart des pays de l'Europe, et pour les enfants nés vivants, la différence tourne autour de 5 à 6 %. C'est ainsi qu'en Norvège, en 1887 à 1891, il est né 105,8 garçons contre 100 filles : cette proportion n'a pas varié dans le courant du siècle, attendu que, pour 1801 à 1885, la moyenne est de 105,27. En Angleterre, pendant le quinquennium 1887 à 1891, la proportion fut de 103,6 %, mais d'un autre côté, elle atteignit en Grèce pour 1881 à 1885 le chiffre de 118 garçons contre 100 filles.

Si l'on fait entrer aussi les enfants morts-nés en ligne de compte, la différence devient un peu plus grande, attendu que parmi les morts-nés la proportion des garçons est plus grande que parmi les enfants nés vivants.

La proportion des morts-nés est à peu près la même en Norvège qu'en Suède et en Danemark, mais un peu moindre que dans la plupart des autres pays d'Europe.

Elle est beaucoup plus grande chez les enfants illégitimes que chez ceux nés dans le mariage. Aussi, pendant les années 1887 à 1891, il y avait 3,92 morts-nés sur 100 naissances illégitimes et 2,58 % seulement des naissances légitimes. En France la différence était plus sensible encore, attendu que là la proportion des morts-nés était de 7,82 % pour les enfants naturels et 4,27 % chez les enfants légitimes.

La répartition des naissances en légitimes et illégitimes présente certainement beaucoup d'interêt pour l'appréciation de la situation morale d'un pays, mais au point de vue de la statistique démographique pure, on ne peut lui accorder une place aussi importante; quoique d'autre part elle ait son intérêt au point de vue statistique, spécialement parce que les enfants illégitimes ne constituent pas la même force sociale que les enfants légitimes, attendu qu'ils vivent souvent dans des conditions bien plus précaires et finissent relativement plus souvent que les enfants légitimes par être à charge au corps social.

Si à cet égard, on compare la situation telle qu'elle est en Norvège avec celle des autres pays européens, on trouvera que, dans notre pays, les naissances illégitimes sont plus rares que chez nos voisins : ainsi en Norvège, de 1891 à 1895, 7,22 % du total des naissances étaient illégitimes, en Suède 10,52, et en Danemark 9,45 %; mais que, dans le reste de l'Europe, la situation est généralement plus favorable que chez nous; cependant l'Allemagne, la France et quelques autres pays ont un taux de natalité illégitime plus élevé que celui de la Norvège. En Russie, le nombre des naissances illégitimes est remarquablement bas et ne dépasse pas 2,78 %, ce qui est probablement imputable à la précocité des mariages. En Norvège aussi, la proportion des naissances illégitimes a autrefois été notablement plus basse que pendant les 50 dernières années : dans la dernière moitié du siècle passé, elle ne s'élevait guère qu'à 5 % environ du nombre total des naissances.

Le nombre des naissances multiples semble représenter en Norvège à peu près la même proportion que dans les autres pays de l'Europe.

Quant à la fréquence des naissances aux différentes époques de l'année nous ferons remarquer que le maximum des naissances

a lieu en septembre et le minimum en novembre; pour la période 1866 à 1885 le nombre total des naissances a été par jour de 176 en septembre et de 141 en novembre. Sur les 4 trimestres de l'année, c'est celui de mars-mai qui a eu la plus grande moyenne de naissances journalières — 163 —, tandis qu'il n'y en a eu que 151 en juin-juillet-août. Pour cette période vingtennale, le nombre moyen des naissances journalières fut de 158 1/2. Cette plus grande fréquence des naissances au trimestre de printemps, qui se retrouve aussi dans plusieurs autres pays, a des raisons aussi bien sociales que physiques.

La fréquence des naissances ne dépend pas seulement du nombre des femmes mariées ou plutôt adultes, mais aussi de leur fécondité. Celle-ci est plutôt favorable en Norvège. Suivant un calcul qui concerne les années 1871 à 1880 il y a pour 100 femmes âgées de 15 à 50 ans les nombres suivants de naissances par an:

Norvège	12,9
Suède	12,5
Danemark	13,2
Galicie	17,5
France	10,6

Si d'une part on compare le nombre des accouchements de femmes mariées avec le nombre total de femmes mariées de 15 à 50 ans, et d'autre part le nombre total des accouchements de filles-mères avec le nombre total de filles dans les mêmes limites d'âge, on trouve que le résultat de cette comparaison tourne à l'avantage de la Norvège, attendu que la fécondité relative des femmes mariées est élevée et celle des filles relativement basse.

La répartition des mères quant aux âges est d'une grande importance au point de vue de la fécondité. Conformément à des chiffres du recensement tirés du recensement de 1875 et du nombre des naissances en 1875 à 1876, il y avait en Norvège les taux suivants des naissances aux différents âges. A titre de comparaison nous ajoutons d'après Sundbärg des calculs analogues pour la Suède (1881 à 1890), pour le Danemark, et pour l'Allemagne.

Sur 100 femmes mariées appartenant aux différentes classes d'âge, le nombre des naissances a été comme suit :

Ages*	Norvège	Suède	Danemark	Allemagne
15—20	54,8	50,8	72,9	59,3
20—25	48,0	44,8	49,1	50,4
25—30	40,7	37,5	39,1	40,5
30—35	35,0	32,2	31,5	29,9
35—40	28,9	25,6	24,0	22,1
40—45	17,6	14,6	12,0	10,2
45—50	4,0	2,2	1,3	1,3

Ce tableau montre qu'en Norvège, comme dans les autres pays, la fécondité des mariages atteint son maximum dans la classe inférieure d'âge, mais que dans les classes plus âgées elle diminue moins rapidement en Norvège qu'ailleurs. Mais rappelons nous que la classe inférieure d'âge est peu nombreuse en Norvège, ce qui fait qu'elle ne fournit pas même 1 % du total de naissances.

La majeure partie des naissances, soit un peu plus d'un quart, est due à des mères de 30 à 35 ans, et un nombre presque égal à la classe quinquennale immédiatement au-dessus; il n'y a guère qu'un huitième des naissances qui soient imputables à la classe de 20 à 25 ans. En ce qui est des pères, le plus grand nombre, soit environ 25 %, appartenaient à la classe de 30 à 35 ans, 20 % à la classe immédiatement au-dessous et à celle immédiatement au-dessus.

L'âge moyen des parents, indiquant la distance moyenne d'une génération à l'autre, était en Norvège pour les années 1881 à 1885 et pour les naissances légitimes, de 35,6 ans pour les pères (différence d'âge des pères et des enfants) et de 31,9 pour les mères. Pour les naissances illégitimes, pendant la même période, l'âge moyen des pères était de 28,2 et celui des mères de 26,4.

Un calcul plus ancien sur le nombre des enfants issus d'un même mariage dans les différents pays montre que la Norvège se trouve dans une situation relativement avantageuse, attendu que chez nous le nombre des enfants par mariage était en moyenne de 4,70, alors que la Hollande, qui détient le record, en avait 4,88, et la France, qui a le chiffre minimum, 3,46 seulement.

Conditions de mortalité. Si, malgré un chiffre d'émigration excessivement fort, la nation norvégienne a cependant progressé si fortement depuis 50 ans, cela ne tient pas, ainsi que nous l'avons montré,

* Pour la Norvège 14½ à 19½ et ainsi de suite.

au grand nombre des naissances, mais au taux exceptionnellement faible de la mortalité parmi sa population.

Le nombre des décès varie plus fortement d'une année à l'autre que celui des naissances : ainsi voici les chiffres des dernières années: 1893 : 32915 décès, 1894 : 34355, 1895 : 32189, et 1896 : 31574. Il y a donc de 1894 à 1896 un écart de 8 à 9 %.

Relativement à la population du pays, le taux de la mortalité pour 1881 à 1890 comme pour le décennium précédant a été de 1,70 % habitants. Si l'on compare ce taux avec celui relatif à des époques plus reculées, on trouvera qu'il y a depuis les années d'après 1820 une diminution régulière de la mortalité, le taux de mortalité ayant été de 1,98 % pendant la décade de 1826 à 1835 et pour les décades suivantes resp. de 1,91, 1,83, 1,80 et 1,75 %. Aux années 1890 à 1892, il y eut bien une certaine majoration du nombre des décès, mais depuis lors, il y eut une nouvelle baisse, et l'année 1896 n'a accusé que le chiffre extraordinairement bas de 1,52 par cent habitants.

Cette réduction ininterrompue de la mortalité est un témoignage des progrès de la culture et du bien-être général, ainsi que des progrès de la science médicale pendant le dernier siècle.

La mortalité est plus avantageuse en Norvège que dans aucun autre pays d'Europe, sauf la Suède, qui dans les derniers temps a pu accuser des chiffres tout aussi avantageux.

La mortalité moyenne pour la plupart des pays d'Europe était en 1881 à 1890 de 2,77 % (en 1801 à 1820 : 3,15 %); elle atteignait son maximum en Russie, soit 3,45 %.

Comme aussi dans presque tous les autres pays, le taux général de la mortalité en Norvège n'est pas le même pour les hommes et les femmes, mais notablement moindre pour ces dernières. Bodio a calculé les chiffres afférents à divers pays pour 1890 à 1893 (ou années environnantes) et il a trouvé les coefficients de mortalité suivants :

	hommes	femmes
Norvège	1,83 %	1,65 %
Suède	1,78 %	1,67 %
Angleterre	2,06 %	1,78 %
Allemagne	2,50 %	2,25 %
France	2,36 %	2,16 %

Pour 100 hommes, il meurt en Norvège 91 femmes, en Suède 91, en Angleterre 89, en Allemagne 90, et en France 92. En Irlande le taux est à peu près le même pour les deux sexes, tandis que d'un

autre côté, la Saxe accuse un rapport de 100 : 86. Pour la Norvège ce rapport n'est donc ni très avantageux, ni très désavantageux.

En Norvège, comme presque partout ailleurs, la mortalité est moindre dans les campagnes que dans les villes, et moindre aussi dans les petites villes que dans les grandes.

Ce qui est très important, c'est la classification des décès par âges. Il y a à cet égard une différence assez grande d'un pays à l'autre, mais pour tous, il y a une loi commune : c'est que la mortalité est très forte dans la première année, diminue ensuite pour le reste de l'enfance, et finit par progresser de nouveau d'une façon continue et plus ou moins régulière à mesure qu'on avance en âge.

Pour mettre en lumière la façon dont les choses se passent en Norvège, nous insérons plus bas un tableau où est inscrit le nombre de décès par 1000 personnes vivantes appartenant à chaque classe d'âge. Et à titre de comparaison, nous joignons un tableau analogue se rapportant à l'ouest de l'Europe, à la Bavière, où la mortalité est très grande, et à la France (d'après les calculs de Bodio) :

Classes d'âge	Norvège 1881-90	Europe occid. 1871-80	Bavière 1881-90	France 1882-90	Classes d'âge	Norvège	Europe occid.	Bavière	France
0—5	40.7	89.2	105.4	63.8	50—55	12.8	19.5	18.9	17.2
5—10	7.8	8.8	6.9	6.2	55—60	17.2	26.3	26.6	22.4
10—15	4.5	4.6	3.0	4.0	60—65	24.7	37.9	39.3	33.8
15—20	5.7	6.0	4.2	6.1	65—70	34.2	56.9	59.1	49.2
20—25	7.7	8.3	6.7	7.5	70—75	46.6	88.0	91.3	76.6
25—30	8.1	9.2	7.7	9.1	75—80	74.6	131.6	141.0	108.2
30—35	8.1	10.0	9.2	9.7	80—85	129.1		198.1	163.7
35—40	8.4	11.4	10.8	10.2	85—90	193.5	217.6	314.2	196.2
40—45	8.6	12.9	12.0	12.0	90 et au-delà	281.6		401.2	220.7
45—50	9.6	15.2	14.4	13.4					
					moyennes . .	17.0	25.6	27.8	22.0

On remarquera bien vite combien la mortalité est faible ici pour les 5 premières années, tandis que p. ex. la France et la Bavière accusent pour les classes suivantes des chiffres sensiblement meilleurs que les nôtres; cette situation d'infériorité de la Norvège relativement à la Bavière dure jusqu'à la limite inférieure de la classe 30 à 35.

Pour les dernières années, la mortalité est redevenue ici notablement inférieure à celle des autres pays. Si donc la grande vitalité

du peuple norvégien s'affirme sous les espèces d'une mortalité très réduite dans le premier âge et à partir de 30 ans et au-dessus, son point noir réside dans une plus grande mortalité pendant l'adolescence et aux débuts de l'âge fait, circonstance qu'on n'a qu'imparfaitement réussi à expliquer.

La mortalité de la première année, qui joue un rôle si dominant au point de vue de progrès de la population est tout spécialement favorable en Norvège.

Pour 1884 à 1891, on a calculé que pour la Norvège le coefficient de mortalité de la première année est de 95,1 ‰, alors qu'elle était p. ex. en Bavière pour 1884 à 93, de 279 ‰, et en France de 167,1 ‰.

Il y a grande analogie d'un sexe à l'autre en ce qui concerne la mortalité aux différents âges, quoique, à quelques exceptions près, les chiffres soient plutôt en faveur du sexe féminin. Dans la première année, pendant la période décennale 1881 à 1890, la mortalité en Norvège était de 20 % plus grande pour les garçons que pour les filles, mais, pour la deuxième et la troisième année déjà, l'écart n'était plus que de 3 %. De 5 à 15 ans la mortalité est plus grande pour les filles que pour les garçons et il en est de même de 32 à 42 ans. Ultérieurement, la mortalité reste toujours moindre chez les femmes, et l'écart entre les deux sexes atteint son maximum entre 55 et 60 ans, époque où la mortalité du sexe masculin dépasse de 20 % celle des femmes.

Nous l'avons déjà dit, l'ensemble de la mortalité en Norvège a été en diminuant au cours du siècle présent, mais plus ou moins inégalement d'une classe d'âge à l'autre. C'est ainsi qu'il y a amélioration notable pour la première année, mais presque insignifiante pour les deux années suivantes. Pour le groupe de 3 à 10 ans, la mortalité a légèrement empiré, ce qui se rattache aux épidémies de diphtérie qui ont sévi depuis 1859. Mais dans son ensemble, la classe de 0 à 10 ans montre pour les deux sexes et pour les années 1851 à 1891, comparées à la période de 1821 à 1850, une amélioration notable des taux de mortalité.

Dans les deux classes suivantes, celles de 10 à 20 et de 20 à 30 ans, la mortalité a par contre été en augmentant pour un sexe comme pour l'autre, surtout en ce qui concerne les années 1881 à 1890, particulièrement pour le sexe masculin.

De 30 à 40 ans, la mortalité des hommes a un peu baissé dans la période 1881 à 1890 comparée a celle 1821 à 1830, tandis que le

sexe féminin accuse le même taux de mortalité pour ces deux périodes. Pour toutes les autres classes, à partir de 40 ans, la mortalité a toujours été en diminuant dans le courant du siècle.

Pour mettre en lumière l'influence exercée par la mortalité pour éclaircir les rangs aux différents âges, tant pour la Norvège entiére, que pour les campagnes et les villes prises séparément, et plus spécialement pour la ville de Kristiania, nous insérons ci-dessous une table de survie pour les années 1881 à 1890 :

Ages	Ensemble du royaume		Districts ruraux		Villes		Kristiania	
	hommes	femmes	h.	f.	h.	f.	h.	f.
0	100 000	100 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
1	89 508	91 026	9 067	9 108	8 728	8 812	8 254	8 498
5	81 874	83 394	8 391	8 522	7 674	7 770	6 963	7 171
10	78 828	80 160	8 101	8 215	7 306	7 393	6 557	6 726
15	77 056	78 197	7 920	8 020	7 136	7 192	6 405	6 521
20	74 519	76 093	7 682	7 807	6 898	6 986	6 229	6 367
30	67 943	71 021	7 063	7 297	6 277	6 501	5 728	6 001
40	62 662	65 216	6 581	6 727	5 681	5 904	5 224	5 505
50	56 720	59 370	6 034	6 159	4 969	5 279	4 543	4 985
60	48 405	51 972	5 218	5 424	4 012	4 512	3 560	4 224
70	35 315	39 522	3 884	4 158	2 638	3 314	2 153	3 084
80	16 732	20 639	1 880	2 206	1 113	1 605	820	1 422
90	2 595	3 816	290	423	116	236	86	203
100	46	80	6	11	1	3	1	2

On voit donc que, tandis que sur 10 000 garçons nés ensemble, il en vit encore 8391 au bout de 5 ans dans les districts ruraux, il n'en reste que 7674 dans les villes prises toutes ensemble et 6963 seulement à Kristiania. A 50 ans les chiffres de survie sont 6034, 4969 et 4543. Au même âge il reste en Norvège 5801 personnes des deux sexes sur 10 000, alors qu'en Angleterre ce chiffre est de 5352 et en Italie, de 4078.

Comme étalon de la mortalité d'un pays, on a aussi recours à la durée de la vie moyenne, c. a. d. au nombre d'années qu'une personne d'un âge donné a encore à vivre en moyenne.

Dans aucun pays, sauf en Suède dans ces derniers temps, on ne trouve une vie moyenne aussi longue qu'en Norvège. Pendant les années 1881 à 1890 la durée probable de la vie à la naissance a été calculée égale à 49,94 ans pour les deux sexes réunis (contre 50,02

en Suède) et spécialement pour les hommes 48,73 et pour les femmes prises isolément 51,21.

Signalons pour comparaison qu'en 1876 à 1887 la durée moyenne de la vie en Italie était de 35 $^{1}/_{4}$ ans. A l'âge de 50 ans, il restait en moyenne aux hommes de la Norvège 23,08 années à vivre, aux femmes, 24,45, et aux deux sexes réunis 23,76, tandis que pour les Italiens de 50 ans, la survie probable n'était que de 19,5 ans.

Immigration et émigration. Comme, en Norvège, les étrangers qui se fixent dans le pays ne sont tenus à aucune déclaration, il est difficile de se procurer des données certaines sur le chiffre annuel des *immigrations.* Cependant, on a un certain nombre de chiffres sur l'immigration suédoise, la plus importante de toutes, dans les statistiques suédoises, qui montrent que de 1881 à 1890 le nombre de Suédois immigrés en Norvège a été de 1347 par an, contre 1634 dans le décennium précédent. Pour les autres pays, on en est d'ailleurs réduit aux données fournies par les recensements quant au lieu de naissance des habitants. Ce point a été traité précédemment; on aura pu voir que l'immigration venant de pays autres que la Suède est relativement insignifiante; l'accroissement principal de l'élément étranger en Norvège depuis quelques dixaines d'années est donc dû pour une grande part à l'excédant des immigrations suédoises dans notre pays.

Il convient de distinguer entre *l'émigration* vers d'autres pays d'Europe et l'émigration d'outre-mer. Sur la première, les données sont très incomplètes, et principalement dûes à ce que les recensements des différents pays nous font savoir relativement au nombre des personnes norvégiennes de naissance figurant dans les listes. Cependant, ici encore, la Suède fait exception : sa statistique rend compte annuellement des immigrés venus de Norvège. Il en résulte que, pour 1881 à 1890, il est en tout émigré 6315 personnes de Norvège en Suède : c'est un progrès considérable sur le décennium précédant, où le nombre correspondant n'était que de 2835 personnes. Au 31 décembre 1890, le nombre total des personnes nées en Norvège et domiciliées en Suède était de 6287, et en Danemark, au 1er février 1890, de 3385. Par contre un peu plus de 8000 personnes nées en Norvège, y compris les marins norvégiens naviguant sous pavillon étranger, mais non ceux naviguant sous pavillon norvégien, étaient au commencement de 1891 en résidence dans d'autres pays d'Europe.

Nous avons dit déjà qu'au cours du siècle actuel, la Norvège a perdu par l'émigration *outre-mer* une plus grande fraction de sa population qu'aucune autre pays d'Europe, sauf l'Irlande. La majeure partie de ces émigrants s'est dirigée vers les États-Unis, où ils ont principalement choisi pour leur résidence future plusieurs des états du nord-ouest. De grandes parties de ces états, le Minnesota, le Wisconsin, l'Illinois et l'Iowa, sont habités par des Norvégiens en colonies ininterrompues. Au 1er juin 1890 le total des personnes nées en Norvège et résidant dans les États-Unis était suivant le cens américain de 322 665 personnes.

En outre, depuis 1865 environ, un certain nombre de Norvégiens ont émigré vers l'Australie; en 1871 à 1875, leur chiffre fut d'environ 1500 personnes, mais, depuis 1880, il a baissé considérablement. Les lieux de destination ont surtout été l'Australie du sud, le Victoria et la Nouvelle-Zélande; un certain nombre d'émigrants ont choisi les îles Sandwich. On peut évaluer à 4000 environ le nombre des Norvégiens résidant en Australie, y compris 500 âmes fixées aux îles Sandwich. D'ailleurs, pendant le dernier décennium, un certain nombre d'émigrants se sont aussi fixés dans l'Afrique australe, la République Argentine, etc.

L'émigration régulière au-delà de l'Océan commença dès 1836, mais n'acquit de l'importance que vers 1843, année où le total fut de 1600. Le mouvement a du reste été par saccades, avec de grandes variations d'une année à l'autre.

Pendant le lustre 1866 à 1870, qui fut généralement chez nous une période de stagnation économique, le nombre des émigrants atteignit jusqu'à 15 000 personnes par an, ou en moyenne 0,86 % de la population, mais il rétrograda après 1870, époque où la moyenne fut de 8500, et atteignit en 1873 le chiffre minimum de 3200. Après 1880, l'émigration fut de nouveau des plus considérables : c'est ainsi qu'en 1882 elle fut de 28 800 personnes, ou 1,50 % de la population; pour le décennium 1881 à 1890 elle fut en moyenne de 18 669 ou 0,96 % par an; de 1891 à 1896 elle fut encore considérable, mais n'a depuis lors été que relativement faible, soit de 5 à 7000 personnes par an.

Parmi les émigrants, ce sont les hommes qui prédominent, mais les proportions ont varié d'une année à l'autre. Pour les années 1866 à 1885 la moyenne a été : hommes, 56,3 %; femmes, 43,7 %.

L'émigration a eu surtout pour lieu d'origine les districts ruraux, et la classe qui a émigré s'est surtout composée de journaliers et

métayers, d'ouvriers de métier, de marins et d'ouvriers ruraux, mais on y rencontre d'ailleurs des personnes de toute condition. Toutes les classes d'âge s'y sont aussi trouvées représentées, mais hommes comme femmes ont été principalement des gens de 20 à 35 ans, et surtout de 20 à 25.

Pour ce qui est de l'influence exercée par l'émigration sur le ralentissement du progrès de la population dans le pays même, nous renverrons à ce que nous avons dit au chapitre relatif aux conditions d'accroissement de la population.

BIBLIOGRAPHIE

Norges officielle Statistik, et spécialement:

No. 106. *Oversigt over folkemængdens bevægelse 1866—1885.* Kristiania 1890.

No. 284. *Oversigt over de vigtigste resultater af folketællingen i Norge. Januar 1891.* Kristiania 1898.

No. 304. *Livs- og dødstabeller for det norske folk, 18⁸⁰/₈₁—18⁹⁰/₉₁.* Kristiania 1898.

GUSTAV SUNDBÄRG. *Grunddragen af befolkningsläran.* Stockholm 1894.

A. BOXSTRÖM. *Jemförande befolkningsstatistik.* Helsingfors 1891.

G. v. MAYR. *Statistik und Gesellschaftslehre, II.* Freiburg i. B. 1897.

Statistisk tidskrift. Stockholm 1897 fl. (Internationale oversigtstabeller af GUSTAV SUNDBÄRG).

TEMPS PRÉHISTORIQUES

Les plus anciens indices de colonisation humaine sur le sol de la Norvège nous révèlent l'existence d'un peuple à qui l'usage des métaux était encore étranger, et qui se contentait, pour fabriquer ses armes et ses ustensiles, de pierre, d'os, de corne et de bois. On ne saurait dire exactement quand ce peuple est arrivé dans le pays, mais en tout cas et suivant toute probabilité, il doit y avoir *au moins* 4 à 5000 ans de cela. Les premiers habitants de la Norvège y arrivèrent par la Suède et le Danemark, et il n'y a aucune raison de croire qu'à ce peuple primitif se soient ultérieurement mêlés des éléments nouveaux.

La Norvège, la Suède, le Danemark et une partie de l'Allemagne forment ensemble une même province archéologique, c.-à-d. que l'on retrouve dans tous ces pays les mêmes types d'antiquités et les mêmes périodes.

Il va sans dire que c'est en Norvège que toutes les influences ont mis le plus de temps à se faire sentir. L'époque paléolithique n'est pas représentée en Scandinavie. La première période de l'époque néolithique, représentée en Danemark par les «kjøkkenmøddinger» (déchets de cuisine), n'a laissé à peu près aucune trace en Norvège; mais la période postérieure de l'époque néolithique en a laissé, sinon en grand nombre, dans toute l'étendue du pays, jusque bien au-delà du cercle polaire.

Ce qui prouve qu'à cette époque, la Norvège avait une population sédentaire, c'est les ateliers de l'âge de pierre qu'on a trouvés

dans plusieurs localités : ce sont des endroits où le sol est couvert de fragments de pierre, d'ustensiles et d'armes finies ou à moitié finies, prouvant que dès l'âge de la pierre, on s'est livré «industriellement» à ce genre de fabrication.

Il est probable que pendant cette période, la Norvège était assez peu peuplée; le centre principal de cette civilisation, en Scandinavie, était plus loin vers le sud et ce n'est donc que par des analogies empruntées à la Suède et au Danemark qu'on peut réussir à se faire une idée de ce qu'était, en Norvège, la vie à cette époque.

Il est probable que jusqu'à la fin de l'âge de la pierre, la population de la Norvège a dû rester une population de chasseurs et de pêcheurs, tandis que, dans les pays voisins, on relève des faits montrant qu'il s'y trouvait aussi des pasteurs. L'âge de la pierre a persisté plus longtemps en Scandinavie que dans aucun autre pays d'Europe : il a donc pu s'y développer plus complètement. Ici même, en Norvège, les antiquités que l'on a recueillies fournissent la preuve d'une civilisation très avancée et se distinguent par des formes réussies, parfois même élégantes et par une exécution soignée.

Les régions les plus peuplées à cette époque sont les régions côtières avoisinant le fjord de Kristiania, le Jæderen, et les districts entourant le fjord de Trondhjem.

On ne trouve en Norvège presqu'aucune sépulture remontant à cette période. Les antiquités que l'on possède ont été presque exclusivement trouvées en ordre dispersé, c.-à-d. sans qu'elles se rattachent à des rites sépulcraux : les objets ont été, soit perdus, soit cachés dans des cas de guerre ou de dangers imminents, ou enfin pour des motifs d'ordre religieux.

On ne peut pas dire exactement quand a cessé l'âge de la pierre, mais à coup sûr la connaissance des métaux a pénétré chez nous entre 1500 et 1000 ans avant J. C.

Les antiquités *arctiques* forment un groupe séparé. Ces objets se distinguent tant par leur forme que par la matière dont ils sont faits. Les ustensiles de l'âge de la pierre sont généralement en silex, en grès ou en roche éruptive, tandis que les ustensiles arctiques sont presque exclusivement en schiste. On les trouve surtout dans les régions les plus septentrionales du pays, où les ustensiles ordinaires de l'âge de la pierre font totalement ou à peu près totalement défaut. Il en est exactement de même en Suède. On

a cru pouvoir admettre que ces antiquités arctiques ne remontaient ni au même peuple ni à la même civilisation que ceux dont les traces abondent partout ailleurs en Scandinavie. On croit donc que ces antiquités nous viennent des ancêtres des Lapons, qui dès les âges préhistoriques, ont habité l'extrême-nord. Comme on sait de façon certaine que très avant dans l'époque historique, les Lapons se sont servis d'ustensiles en pierre, une partie des antiquités arctiques peuvent donc être d'une origine relativement récente. Le seul kjœkkenmœdding qu'on ait trouvé en Norvège ne contenait, en fait d'objets en pierre, que des antiquités arctiques.

Le premier métal dont les peuples du nord aient eu connaissance est le bronze, qui est un alliage de cuivre et d'étain.

Le cuivre, qui se trouve dans bien des localités — mais non en Scandinavie — en quantités considérables, a d'abord été employé pur. On finit cependant par découvrir que le métal gagne en dureté, quand on lui associe l'étain. Cependant on retrouve, même en Scandinavie, des ustensiles en cuivre pur.

Le bronze a de grands avantages sur la pierre et sur les autres matières dont on se servait pendant l'âge de la pierre. Il lui fut par conséquent facile de supplanter les ustensiles en pierre; mais il ne faut pas oublier qu'il fallait aller chercher le bronze dans les pays du sud, et que par suite il était fort coûteux. Il s'ensuit qu'on a sur une assez large échelle continué, pendant l'âge du bronze, à se servir d'ustensiles en pierre. Beaucoup d'entre eux, surtout les haches, furent employés jusqu'à une période relativement avancée de l'âge du bronze : mais on n'a pas découvert de caractères permettant de distinguer parmi eux ceux qui appartiennent à l'âge de la pierre, et ceux appartenant à l'âge du bronze.

Dans les musées de la Scandinavie, tous les ustensiles en pierre sont donc classés comme appartenant à l'âge de la pierre, sauf toutefois lorsqu'on sait qu'ils ont été trouvés avec des objets en bronze.

Comme de juste, il ne faut pas s'attendre à rencontrer une parenté bien prononcée entre les formes de l'âge de la pierre et celles de l'âge du bronze : les matières employées sont pour cela bien trop différentes, et il faut se rappeler aussi que la connaissance des métaux venait de l'étranger : les types originaux s'étaient donc développés sur un sol étranger. Les premiers ustensiles en bronze étaient apportés ici tout fabriqués. Ce sont ces formes et non pas

celles de l'âge de la pierre qui ont servi de fondement à celles de l'âge du bronze en Scandinavie.

On a, pendant l'âge du bronze, connu encore un autre métal : l'or, qui servait pour la parure.

L'ornementation de l'âge du bronze est très caractéristique et se distingue aisément de celle appartenant à d'autres âges.

Le fait qu'on a trouvé des moules etc. montre clairement que les armes et les ustensiles étaient fabriqués dans le pays même.

Comparée à la Suède et au Danemark, la Norvège ne compte encore qu'un nombre assez restreint de trouvailles se rapportant à cet âge; mais la plupart ont eu lieu depuis 25 ans, et il est donc probable qu'on continuera à en faire. L'âge de la pierre ne nous avait laissé presqu'aucune *sépulture* : nous en avons par contre beaucoup de l'âge du bronze.

Nous pouvons constater qu'au début de cet âge les cadavres étaient mis en terre non-incinérés, tandis que l'incinération eut généralement lieu pendant la partie la plus récente de l'âge du bronze. Une grande partie des antiquités qui nous viennent de cette époque ne proviennent cependant pas de sépultures, mais de trouvailles «en campagne» ou de dépôts. Plusieurs ont été faites sous de grosses pierres ou dans des cônes de détritus. Les trouvailles dans les tourbières sont plutôt rares.

Les trouvailles remontant à l'âge de la pierre sont, en Norvège, bien plus fréquentes que celles de l'âge du bronze, mais un grand nombre de nos ustensiles en pierre doivent, comme nous le disions, appartenir en réalité à l'âge du bronze.

Il convient de remarquer aussi que les objets en pierre se conservent mieux dans la terre que ceux en bronze. Ceux-ci peuvent même disparaître entièrement, si les circonstances sont défavorables, tandis que les ustensiles en pierre sont presque indestructibles : on ne peut donc, de la rareté des objets en bronze, tirer de conclusions sur le chiffre de la population.

En Norvège, les limites de la colonisation sont à peu près les mêmes pour les deux âges.

Parmi les antiquités inamovibles que nous a léguées l'âge du bronze, citons les «*helleristninger*» (roches gravées). Ce sont de grossiers dessins, gravés dans la pierre; ils se trouvent surtout sur des parois rocheuses, modérément inclinées (svaberg); plus rarement sur de gros blocs détachés. On peut distinguer avec certitude deux classes de représentations. La première comprend

des figures ne reproduisant pas des objets empruntés à la nature même, mais ayant évidemment un caractère symbolique. La seconde représente des objets naturels. On voit par ces «roches gravées» que la navigation jouait déjà de ce temps un rôle considérable, et qu'on connaissait l'agriculture.

On suppose qu'en Norvège l'âge du bronze dura jusque 3 à 400 ans environ avant J. C.

La connaissance du fer nous vint aussi du midi, et surtout des pays situés au nord des Alpes.

L'âge du fer est généralement considéré comme ayant duré jusque vers 1050 après J. C., c. a. d. jusqu'au moment où le christianisme fut établi dans notre pays et où l'on renonça aux rites funéraires du paganisme, consistant à donner aux morts des armes et des ustensiles les accompagnant dans la tombe. Cet âge du fer se partage en deux grandes divisions : le premier âge du fer (époque paléosidérique) jusque 800 après J. C., et le dernier âge du fer (époque néosidérique) ou âge des «vikings», de 800 à 1050 à peu près. Dans le premier âge du fer, on distingue en outre trois périodes, suivant les influences extérieures dont l'influence s'est fait principalement sentir dans le monde scandinave : l'époque pré-romaine, l'époque romaine et l'époque post-romaine ou âge moyen du fer.

Dans la première de ces époques, l'influence romaine ne s'est pas encore fait sentir dans le nord, dans la seconde l'influence romaine est très sensible; enfin dans la troisième, les antiquités ressemblent beaucoup à celles trouvées dans les sépultures franques, burgondes et anglo-saxonnes, appartenant aux derniers temps de l'invasion des barbares : mais ici ces antiquités fournissent les preuves d'influences plus barbares encore, les différenciant de plus en plus des vieux prototypes romains.

Vers l'an 800, des influences toutes nouvelles se font sentir : c'est l'époque où débutèrent les courses de vikings, ayant la Scandinavie pour centre. Ce sont ces expéditions, et les rapports qui s'ensuivirent avec l'Europe occidentale, qui ont le plus puissamment contribué à donner chez nous un caractère si spécial au dernier âge du fer; en effet, les influences venues de l'ouest sont excessivement marquées dans les antiquités que cette époque nous a léguées.

Une fois le dernier âge du fer fini, la mission principale de l'archéologie préhistorique est accomplie. A partir de ce moment

les sources écrites gagnent de jour en jour plus d'ampleur et un caractère de plus en plus authentique : les sources archéologiques se tarissent au contraire.

Par suite de l'introduction des rites funéraires du christianisme, les fouilles ne fournissent plus, à partir de ce moment, que des résultats épars et sans importance. Les objets qu'on en tire peuvent uniquement servir à illustrer l'histoire écrite : comme antiquités, ils n'ont plus de valeur propre.

Aux âges de la pierre et du bronze, la Norvège était pauvre en antiquités préhistoriques, en comparaison de la Suède et du Danemark. Cette inégalité disparaît déjà vers les débuts de l'âge du fer. La Norvège ne le cède plus guère désormais ni à la Suède, ni au Danemark. On en conclut qu'au commencement de l'âge du fer, le chiffre de la population a progressé plus rapidement en Norvège que dans les pays voisins.

Alors seulement, la Norvège eut enfin une population répondant réellement aux moyens d'existence dont elle disposait.

Pour le dernier âge du fer, la Norvège est excessivement riche en antiquités; quoique d'une durée bien plus courte que le premier âge du fer, il a fourni un nombre d'antiquités à peu près double.

En outre, les sépultures sont généralement plus riches en objets que celles de Suède et de Danemark : ceci s'applique surtout aux armes et aux ustensiles de toute espèce ; ces derniers sont bien autrement abondants chez nous.

C'est dans le premier âge du fer qu'apparaissent les premiers vestiges de l'emploi d'une écriture alphabétique. Les *runes*, basées sur l'alphabet latin, semblent être arrivées dans les pays scandinaves en même temps que les antiquités portant les premiers reflets de la civilisation romaine. Les runes forment de courtes inscriptions, dont la langue est un dialecte germanique.

L'usage d'incinérer les morts et l'inhumation sans incinération préalable se laissent constater parallèlement pendant toute la durée de l'âge du fer. En général, on élevait un tumulus par dessus la tombe. Un rite spécial au dernier âge du fer consistait à inhumer les cadavres, avec ou sans incinération, dans un bateau ou un navire, recouvert ensuite d'un tumulus rond ou oblong. On a retrouvé les traces de pareilles inhumations dans différents tumulus et dans un cas ou deux, le tumulus ayant été composé d'argile bleue, le bois s'y est parfaitement conservé et le navire a été, de nos jours, retrouvé presque intact — c'est ce qui a eu lieu pour

la barque de Tune et le navire de Gokstad, qui font partie des collections de l'Université de Kristiania.

Il y a aussi à Bergen et à Trondhjem, d'importantes collections d'antiquités.

BIBLIOGRAPHIE

Antiquités norvégiennes, arrangées et décrites par O. RYGH, P. 1—2. Kristiania 1885. (Texte en français et en norvégien.)

O. RYGH. *Om Helleristninger i Norge.* Kristiania 1873.

— *Om den ældre Jernalder i Norge.* Kjøbenhavn 1869.

— *Om den yngre Jernalder i Norge.* I. Kjøbenhavn 1877.

A. LORANGE. *Om Spor af romersk Kultur i Norges ældre Jernalder.* Kristiania 1874.

— *Den yngre Jernalders Sværd.* Bergen 1889. (Avec résumé en français.)

I. UNDSET. *Jernalderens Begyndelse i Nord-Europa.* Kristiania 1881.

— *Fra Norges ældre Jernalder.* Kjøbenhavn 1880.

N. NICOLAYSEN. *Langskibet fra Gokstad ved Sandefjord.* Kristiania 1882. (Le texte est en anglais et en norvégien.)

O. MONTELIUS. *Les temps préhistoriques en Suède et dans les autres pays scandinaves.* Paris 1895.

HISTOIRE

La Norvège qui s'appelait dans la vieille langue Norvegr ou Noregr, a été plus étendue qu'elle ne l'est maintenant. Les districts actuellement suédois de Jemteland, de Herjedalen et de Baahuslen appartinrent à la Norvège jusqu'au milieu de XVIIème siècle. La Laponie (Finmarken) était à l'origine tributaire de la Norvège; elle allait jusqu'à la mer Blanche, et comprenait une partie de la presqu'île de Kola. Par suite des immigrations venues de Russie, ce pays fut de bonne heure placé jusqu'à un certain point sous la dépendance des Russes, et il en résulta plus tard un déplacement de notre frontière du nord est.

La Norvège fut colonisée dès une époque antérieure à toute tradition, à toute histoire. Il est assez probable que cette colonisation fut due aux ancêtres du peuple norvégien qui s'y trouvaient installés dès le début de la période historique. La vieille tradition veut que le pays ait été partagé entre un certain nombre de tribus indépendantes, sous des chefs présidant aux rites religieux et chargés du commandement en cas de guerre. Toutes ces tribus jouissaient dans la plus large mesure toutes des libertés populaires. Les hommes libres tranchaient tous les différends juridiques et votaient les lois. Hors de la loi et de la communauté des hommes libres, il y avait les serfs. La constitution religieuse était celle en vigueur dans tout le monde germain aux temps du paganisme.

La plus ancienne société politique a dû se former dans les districts environnant le fjord de Trondhjem, où les tribus des *Trœnder*

s'étaient de bonne heure réunies en une communauté de paysans, consistant en huit petits districts (fylke), dont chacun réglait ses affaires dans ses *things*; mais en même temps ils étaient réunis en une confédération plus étendue avec communauté de justice et de culte. Il semble que la confédération des Trœnder n'ait eu pour ainsi dire que des relations paisibles avec le monde extérieur; elle ne devait prendre qu'une assez faible part aux manifestations de force qui eurent lieu au dernier âge du fer sous forme d'expéditions de *vikings*.

Ces expéditions belliqueuses, dont les premières datent de la fin du VIIIème siècle, mirent les tribus norvégiennes qui n'avaient pas encore formé une confédération comme celle des Trœnder, en relations directes avec des peuples plus ou moins éloignés, placés sous l'influence de la civilisation gréco-romaine et chrétienne. De l'ouest du pays les guerriers allèrent courir les aventures aux îles Britanniques, où ils fondèrent de nouveaux royaumes, qui restèrent en rapport avec la mère patrie. Le sud et l'est envoyèrent aussi des expéditions qui, avec des bandes venues de Danemark et de Suède, allèrent ravager les pays des Francs.

Il se peut que ce mouvement ait été accéléré par des révolutions provenant de l'institution de la royauté norvégienne. A l'est du pays, dans les districts environnant le fjord de Kristiania, plusieurs districts furent réunis dans la première moitié du IXème siècle sous la domination de la dynastie des *Ynglinger*, originaires du Vestfold, mais qui faisait remonter son origine aux anciens rois d'Upsal (en Suède) et au dieu Frey.

Sous un de ces rois de Vestfold, Halvdan Svarte («le noir»), roi habile et aimé du peuple († 860), leur domination s'était étendue à tous les pays environnant le fjord de Kristiania et aux districts situés au nord de ce fjord *(Oplandene)*.

Son fils Harald, plus tard surnommé Harald Haarfagre («à la belle chevelure»), fut d'abord obligé de défendre le royaume qu'il avait hérité de son père; puis, traversant les montagnes, il se dirigea vers le Trondhjem, qu'il réussit à assujettir. Alors Harald s'établit dans ce pays bien peuplé et admirablement organisé, fit de là une série d'expéditions contre les districts de l'ouest et brisa enfin définitivement leur résistance à la grande bataille navale du Hafrsfjord (872). A partir de cette époque, la Norvège ne forma plus qu'un seul royaume. Pour affermir sa domination, Harald s'attacha les hommes puissants des divers districts en leur reconnaissant la dignité de

herse ou de *lendermand*, comme ils furent appelés plus tard. En même temps, Harald amoindrit l'influence des paysans et les força à payer l'impôt. Par là il excita un grand mécontentement, et beaucoup de ceux qui ne voulurent pas se conformer au nouvel état des choses quittèrent le pays. Ils se joignirent aux vikings qui ravageaient la mer, ou bien ils se fixèrent sur les îles Færœ et celles situées près de l'Écosse.

De ces stations, ils entreprirent plus tard des expéditions dévastatrices sur les côtes norvégiennes. Le roi Harald lui-même dut un été — vers 875 — faire une expédition aux îles Orcades, Hjaltland et Suderœ. Il soumit les îles et installa des comtes (jarler) pour les gouverner. Plus tard, l'émigration se dirigea de la Norvège et de ses colonies de l'ouest vers l'Islande que des marins norvégiens venaient de découvrir. Pendant les deux générations suivantes, l'émigration fut considérable vers cette île isolée, où il se forma un État républicain, modelé sur les anciennes institutions de la mère patrie. Vers la fin de ses jours, Harald Haarfagre défit en partie son œuvre en partageant le royaume entre ses fils (930); cependant un roi suzerain devrait régner sur l'ensemble du pays.

De là, pendant un siècle, des luttes entre les branches diverses de la famille royale, qui se disputaient le trône; de là aussi ingérence dans les affaires du royaume de la part des rois danois et suédois, et des efforts réactionnaires pour le rétablissement de l'ancien ordre social. Toutefois, malgré cette division, l'œuvre de Harald Haarfagre continua toujours à rester en vigueur, la conscience du peuple se rendant de mieux en mieux compte qu'il formait un peuple unique.

Erik Blodœks, («à la hache sanglante»), fils du roi Harald, nommé roi suzerain du pays trois ans avant la mort de son père, fut dès 934 obligé de céder la place au plus jeune de ses frères, Haakon, qui avait été élevé en Angleterre et qui fut appuyé par la population de Trondhjem. Une série de réformes utiles distingue son règne. Plusieurs districts furent rattachés à la vieille communauté juridique des Trœnder, et le siége commun du thing fut fixé à Frosta *(Frostathing)*; toutefois un autre thing, *l'Œrething*, continua à subsister; il eut plus tard une importance particulière, étant l'assemblée où l'on prêtait serment de fidélité aux rois. De même la confédération juridique de l'ouest comprenant à l'origine les trois districts contigus à l'embouchure du Sognefjord, fut élargie par le rattachement de trois autres cantons, et il y eut une loi commune,

avec siége commun du thing à Gulen *(Gulathing)*. La défense du pays fut aussi organisée par une sorte de ban qui obligeait la population de certains districts à armer et à équiper des navires de guerre.

Haakon, que son peuple surnomma *le bon*, mourut en 961 en défendant le pays contre les fils de son frère Erik, aidés par le roi de Danemark. Après un règne cruel de 9 ans, l'aîné des frères, HARALD GRAAFELD («à la fourrure grise») fut assassiné en Danemark, après quoi les autres furent obligés de se retirer devant le chef des Trœnder, le jarl HAAKON. D'abord vassal, en quelque sorte, du roi danois, il sut se délivrer de cette dépendance, et battit les guerriers célèbres, les vikings de Jom, dirigés contre lui par ce roi. Haakon fut forcé de recevoir le baptême, mais il était un païen fanatique. A la fin il perdit par sa cruauté et sa luxure l'affection du peuple, qui se leva contre lui. Au moment même où Haakon en fuite fut assassiné par un serf qui l'accompagnait, OLAV TRYGVESSŒN, arrière-petit-fils de Harald Haarfagre, arriva au pays et fut immédiatement élu roi par les Trœnder. Olav Trygvessœn est un des héros brillants de l'histoire norvégienne. Après une enfance pleine d'aventures, il s'était distingué comme chef d'une armée de vikings qui avait ravagé l'Angleterre. Lors de son arrivée en Norvège, il venait d'embrasser le christianisme, et une fois la Norvège gagnée, il commença à vouloir imposer au peuple la foi chrétienne. Dans le courant de peu d'années il fit, en vrai viking, violence sur violence à la population le long de toute la côte, depuis le Viken jusqu'aux confins du Finmarken, pour la soumettre au «Christ blanc»; sa propagande chrétienne s'étendit jusqu'aux colonies norvégiennes, les Orcades, les îles Færœ, l'Islande et le Grœnland récemment découvert. Au retour d'une expédition faite chez les Vendes, il fut attaqué par le travers de l'île Svolder, près de Rügen, par une flotte supérieure en force, rassemblée contre lui par ERIK, fils du jarl Haakon, par le roi suédois Olav Skotkonung et le roi danois Svend Tjugeskjæg.

Après une défense des plus héroïques, son navire fut déblayé, et le roi mortellement blessé fut englouti par les flots (9 septembre 1000).

La Norvège fut partagée entre les rois de Danemark et de Suède et le jarl Erik; cependant les deux rois laissèrent leurs parts à Erik et à son frère SVEIN, qui les gouvernèrent à titre de feudataires. Lorsque le roi danois, Knud le grand, alla faire une expédition à la conquête de l'Angleterre, il sollicita l'appui du jarl Erik. Celui-ci se rendit à son invitation : il ne revit plus la Norvège.

En 1015, au printemps, un descendant de Harald Haarfagre, Olav Haraldssœn, revint en Norvège, d'une course de vikings, pour y reprendre la grande œuvre de son parent Olav Trygvessœn. Aidé par les petits rois des Oplandene, il parvint à renverser le gouvernement des jarls et la domination étrangère, et il se fit reconnaître roi de Norvège en Trondhjem «où» disait-il, «la force principale du pays lui semblait être concentrée». Olav réunit à la couronne les domaines des roitelets des Oplandene et tâcha partout de soumettre au pouvoir royal le pouvoir des grands chefs, héritage du passé. Il fortifia encore davantage ce pouvoir en introduisant le christianisme, et la législation fut mise en rapport avec les exigences de la nouvelle religion. Par sa politique violente, Olav Haraldssœn provoqua bientôt une forte opposition, et cette opposition chercha l'appui du roi danois Knud le grand, qui, en 1028, arriva en Norvège à la tête d'une armée et reçut l'hommage à l'Œrething. Le roi Olav quitta le pays pour aller en Russie. Quelque temps après, voulant reconquérir son royaume, il fut vaincu par les grands chefs des paysans et tué à la bataille de Stiklestad en Trondhjem (29 juillet 1030). Mais le bruit ne tarda pas à se répandre qu'il faisait des miracles, et on le reconnut pour saint. Un soulèvement populaire renversa bientôt la domination danoise en Norvège, et le renom de sainteté d'Olav donna un grand éclat à son trône, à sa famille et à ses descendants.

Le siècle qui suit l'avénement de Magnus, fils d'Olav (1035), a été nommé — non sans raison — le grand siècle de la Norvège. Le royaume put maintenant, grâce à l'accord établi entre la royauté et l'aristocratie, étendre son influence au dehors.

Magnus, fils de Saint Olav (1035—1047), hérita aussi du Danemark, mais après sa mort, ce royaume passa à Svend Estridssœn, bien que Harald Haardraade, successeur de Magnus, cherchât à faire valoir ses droits, les armes à la main. Plus tard ce roi voulut conquérir l'Angleterre, mais périt à une bataille près d'York (1066), quelque temps seulement avant la conquête du pays par les Normands. Son petit-fils, Magnus Barfod («aux jambes nues») (1093—1103), chercha à réunir au royaume les colonies et les îles situées près de l'Écosse, mais il périt lors d'une descente en Irlande. Quelques années plus tard son fils, Sigurd Jorsalfar, entreprit une croisade en Terre sainte, où en 1110 il prit Sidon, ville forte qui avait jusque là nargué les efforts des croisés. Cependant ces rois guerriers n'étaient pas sans apprécier le développement paisible du pays. Les villes datant des temps antérieurs, (Nidaros—Trond-

hjem, Tønsberg, Sarpsborg) furent encouragées, de nouvelles villes furent fondées (Hamar, Oslo).

Mais c'est surtout sous les rois pacifiques Olav Kyrre (1066—1093) et Eystein Magnussœn (1103—1123) que le peuple fut admis à participer aux bienfaits de la civilisation; sous le premier de ces rois, Bergen fut fondé comme centre du commerce avec l'Angleterre. Sigurd Jorsalfar se montra aussi dans ses derniers jours ami de la paix. La mort de ce roi fut suivie d'une période de 110 ans, consacrée aux rivalités entre les descendants des fils de Magnus Barfod. Dans ces luttes ce furent pendant quelque temps l'aristocratie et le clergé qui tinrent le haut du pavé; le clergé surtout en vint à jouer un rôle prépondérant après que Eystein Erlandssœn, prélat energique et impérieux, fut monté sur le siége archiépiscopal de Nidaros, créé en 1152.

Le principal intérêt s'attache à la lutte entre Magnus Erlingssœn, fils d'une fille de Sigurd Jorsalfar, et Sverre Sigurdssœn, arrière-petit-fils de Magnus Barfod.

Encore enfant, Magnus Erlingssœn avait été couronné par l'archevêque en 1164, après que son père, le puissant chef Erling Skakke, eut promis, au nom de son fils, que le royaume serait soumis à Saint Olav, et qu'après la mort du roi, la couronne serait offerte en sacrifice à ce saint; en même temps on fit dans le droit public du royaume un changement qui aurait donné aux évêques le pouvoir de disposer à l'avenir de la succession au trône. D'un autre côté, Sverre, qui en 1177 s'était présenté comme prétendant à la couronne, se fit le champion de la royauté héréditaire et de sa suprématie sur l'Église. Erling Skakke périt en 1179 et son fils Magnus en 1184; mais dès l'année précédente, l'archevêque avait été obligé d'en venir à un accommodement avec Sverre, qu'il reconnut pour roi. Après la mort d'Eystein, son successeur renouvela la lutte; mais le roi Sverre le força à quitter le pays. En revanche le roi fut excommunié par le pape, et de nouveaux partis, soutenus par le clergé, se levèrent contre lui. Pendant cette lutte, le roi Sverre mourut (1202). Ce fut seulement son petit-fils, Haakon Haakonssœn, qui vint à bout des partis rebelles soulevés par le clergé, et qui triompha du dernier prétendant soutenu par celui-ci, le duc K ULE (1240).

On entre de nouveau dans une époque de prospérité d'une durée d'à peu près 80 ans, sous les règnes de Haakon Haakonssœn, de son fils Magnus Lagabœter («réformateur des lois»), et des fils de ce

dernier, Erik et Haakon. Pendant les luttes antérieures, la vieille aristocratie avait été attachée à la royauté, dont l'influence par conséquent se trouva établie sur un domaine jusque là réservé au peuple même, celui de la législation et de la justice. Celle-ci passa petit à petit aux *lagmænd* («hommes de loi») institués par le roi. Même à l'étranger le roi norvégien acquit une grande considération. Saint Louis, roi de France, lui offrit la conduite de la croisade qu'il entreprit en Egypte et en Palestine. L'Islande et le Grœnland se soumirent à sa domination (1261—1262).

Le roi d'Écosse ayant attaqué les îles Suderœ (Hébrides), le roi Haakon envahit son royaume avec une armée, mais mourut aux Orcades (1263). Son fils Magnus Lagabœter laissa au roi d'Écosse, moyennant un tribut annuel, les îles contestées. D'ailleurs l'attention de Magnus fut surtout dirigée vers la législation, dont il a bien mérité en établissant, pour les villes comme pour les campagnes, des lois communes. Il assura les relations entre l'aristocratie et la royauté, mais ne réussit pas à s'opposer aux usurpations du clergé. Après la mort de Magnus (1280), il éclata des conflits entre les chefs temporels chargés de la régence pendant la minorité de son fils Erik, et le clergé, avec qui il y eut réconciliation, lorsque le roi eut atteint sa majorité. Les grands chefs temporels (barons) gagnèrent sous ce roi une assez grande influence aux dépens de la royauté; son frère et successeur Haakon V Magnussœn réussit à diminuer cette influence, les dignités de jarl et de lendermand furent supprimées, et une nouvelle administration fut créée.

A la mort de Haakon V (1319) la ligne masculine de Harald Haarfagre s'éteignit, et dès ce moment le pays glissa dans des unions, qui eurent au début un caractère accidentel et personnel, mais qui par la force des circonstances acquirent une importance fatale.

Déjà dans la dernière époque de prospérité du pays, la décadence commence. Avant de mourir, Magnus Lagabœter avait accordé au commerce des villes hanséatiques des privilèges considérables, qui prirent par la suite une extension telle qu'il fut bientôt impossible aux Norvégiens de faire le commerce pour leur propre compte. Dès le milieu du XIVème siècle — après l'établissement du «comptoir hanséatique» à Bergen — les Allemands dominaient presque complètement le mouvement commercial et pouvaient à d'autres égards agir à leur guise. De nouveaux malheurs survenus dans le courant du XIVème siècle, vinrent encore affaiblir le pays. La population diminua aussi d'un tiers pendant les trois grandes épidémies de 1349, 1360 et

1371. Le roi était fixé hors du pays, d'où il résulta que la défense militaire fut négligée, en même temps que les grandes familles s'éteignirent ou finirent par se fondre dans la classe des paysans.

La première union avec la Suède (1319 à 1380) et avec le Danemark fut déjà très nuisible à la Norvège, bien qu'elle n'eût aucune influence sur la situation du pays au point de vue du droit public ou du droit international. Ceci s'accentua davantage quand l'union de Kalmar fut établie en 1397, le roi héréditaire de Norvège, Erik de Pomeranie, ayant été élu roi de Danemark et de Suède; la Norvège se trouva entraînée dans une union effective, dans laquelle il ne lui échut qu'un rôle secondaire, quoiqu'elle ne cessât pas d'être un royaume subsistant par lui-même et — d'après une convention de 1450 entre la Norvège et le Danemark — sur le pied d'égalité avec ce dernier pays, avec un conseil à part.

Le coup d'État de 1536 opéra un grand changement, le roi roi Christian III ayant juré lors de son élection en Danemark de faire de la Norvège «une partie intégrante du royaume de Danemark», de sorte qu'elle ne serait plus un royaume à part, même de nom. Cependant cette promesse restait sur le papier et le roi Christian ne songea plus à la réaliser lorsque, l'année suivante, il eut soumis la Norvège à sa domination. Bien que le conseil du royaume de Norvège eût été supprimé pendant les événements survenus, il y eut égalité complète entre le Danemark et la Norvège, celle-ci continuant à être et à être appelée un royaume particulier, et les rois continuant à considérer le pays comme étant leur héritage. Si l'influence danoise se fit pendant un certain temps sentir plus lourdement qu'avant, ce fut la conséquence de l'impuissance du royaume et de l'appauvrissement du peuple. La Norvège gardait sa législation particulière, et peu d'années après la promesse faite par Christian III de soumettre le pays au Danemark, un décret royal organisa la défense maritime en Norvège; on ne cessa jamais d'y pourvoir, et pendant les guerres avec la Suède, on l'outilla conformément aux besoins de l'époque. En 1641 on créa, en outre, d'accord avec les vieilles ordonnances sur la défense du pays, une armée permanente suivant le type de l'époque. Grâce à la prospérité rapidement croissante de l'industrie, on vit, à partir du règne de Christian IV (1588—1648), une vie nationale se réveiller en Norvège. Cependant les défaites de l'armée danoise dans les guerres malheureuses de Christian IV et de son successeur furent cause que quelques-unes

des meilleures provinces durent être cédées à la Suède. Après la guerre de 1657—58, la Norvège était sous le coup d'un démembrement complet par la cession du district de Trondhjem; mais avant la fin de la dernière année, l'armée, appuyée par un soulèvement populaire, reconquit cette province importante.

Par le changement de constitution effectué en 1660 et 1661, la Norvège fut remise entièrement sur le pied d'égalité avec le Danemark sous le gouvernement des rois absolus héréditaires, qui créèrent une nouvelle administration, en grande partie avec des fonctionnaires indigènes, et une législation réformée par l'adoption du code norvégien de CHRISTIAN V.

Petit à petit le pouvoir absolu des rois dano-norvégiens se transforma en une bureaucratie; contre les empiètements de celle-ci le peuple réclamait et obtenait la protection la plus sûre chez le monarque lui-même. Quelques guerres, la guerre de Gyldenlœve (1675 à 1679) et la grande guerre du Nord (1709 à 1720), donnèrent de l'éclat à l'armée et à la marine*), mais retardèrent le développement du peuple. Par contre, pendant la longue période de paix qui suivit 1720, sa prospérité alla en grandissant. Le nombre des paysans propriétaires libres ne cessa de s'accroître, et de vastes terres furent défrichées. De nouvelles villes furent fondées et le chiffre de la population continua à monter. Le commerce et la navigation firent des progrès dès le milieu du XVIIIème siècle. Pendant la guerre de l'indépendance américaine, le gouvernement conclut avec la Suède et la Russie une ligue de neutralité armée, à l'abri de laquelle le commerce et la navigation s'élevèrent à une hauteur inconnue, au plus grand avantage de la richesse nationale. Lorsque les mêmes puissances, conjointement avec la Prusse, conclurent de nouveau, en 1800, une ligue analogue pour protéger leurs intérêts commerciaux, les Anglais tâchèrent de rompre cette alliance, et il s'ensuivit une guerre de peu de durée avec l'Angleterre. Après la bataille de la rade de Copenhague (2 avril 1801), les royaumes unis, sous la régence du prince héréditaire FREDERIK, se retirèrent de l'alliance sans que ceci eût aucune influence sur la prospérité matérielle des deux pays.

Les conditions heureuses dans lesquelles se trouvaient les royaumes unis cessèrent dans l'été de 1807, la convention de Tilsit

* Le plus célèbre de nos héros maritimes fut l'intrépide PETER WESSEL (1690—1720), anobli sous le nom si populaire de TORDENSKJOLD.

entre l'empereur des Français et l'empereur de Russie ayant nécessairement des suites graves pour les pays scandinaves. Si l'empire britannique refusait d'accepter la médiation de la Russie et de conclure la paix avec la France aux conditions posées par Napoléon, le Danemark et la Norvège, comme la Suède et le Portugal, allaient être forcés d'adhérer au blocus continental. Le roi dano-norvégien devait alors laisser l'empereur des Français disposer de sa marine à la condition d'obtenir les villes hanséatiques comme compensation; si la Suède se refusait à fermer ses ports aux Anglais, le Danemark-Norvège allait être forcé de déclarer la guerre à ce pays, et le tsar serait libre d'enlever la Finlande à la Suède, «ennemi géographique de la Russie.»

Le gouvernement britannique eut vent de cette convention. Il se détermina à devancer l'empereur en forçant le Danemark et la Norvège à s'attacher à la politique anglaise. Il est indubitable que l'acte de violence auquel tendait la convention de Tilsit aurait forcé le gouvernement dano-norvégien à faire cause commune avec les Anglais. Mais la conduite imprévoyante et violente des hommes d'État anglais donna une autre tournure aux affaires. Ils exigèrent, en effet, que la flotte des royaumes unis fût emmenée dans un port anglais pour y être gardée jusqu'à la paix. Pendant qu'on en était encore aux pourparlers, ils envoyèrent dans le Sund une flotte puissante qui débarqua une armée en Sélande : Copenhague fut cerné et forcé de se rendre après 4 jours de bombardement (7 septembre 1807). Les Anglais s'emparèrent de la flotte dano-norvégienne et pillèrent les chantiers, après quoi ils donnèrent au prince royal le choix entre la paix, l'alliance ou la guerre. S'il restait tranquille, la flotte lui serait rendue aussitôt la guerre finie. S'il concluait une convention avec les Anglais, ceux-ci lui prêteraient leur assistance pour défendre ses royaumes, qu'il verrait agrandis par de nouvelles acquisitions. Si, par contre, il déclarait la guerre à l'empire britannique, il aurait aussi la guerre avec la Suède, et risquerait par là de perdre la Norvège; de plus il verrait, en ce cas, le commerce de ses sujets détruit et ses possessions lointaines conquises par les Anglais. Le prince royal ne pouvait pas un moment douter du mauvais succès de sa détermination; mais ce fut la conduite des Anglais qui le jeta dans les bras de l'empereur Napoléon. En novembre 1807, la guerre avec l'Angleterre éclata, et quelques mois après, les hostilités s'ouvrirent avec la Suède, qui était livrée à l'attaque de la Russie. Immédiatement après ces complications, le prince

royal devint, par la mort de son père aliéné, roi de Danemark et de Norvège sous le nom de Frederik VI.

Aussitôt que les relations entre le Danemark et la Norvège étaient rompues par la guerre maritime avec l'Angleterre, on établit en Norvège une régence dite Commission de gouvernement, dont l'action continua jusqu'à la fin de l'année 1809. A la tête de cette régence fut placé le général Christian August, prince d'Augustenborg, sous le commandement duquel l'armée norvégienne battit les divisions suédoises dans une série d'engagements et les repoussa au-delà de la frontière. En même temps la Russie envahit la Finlande, menaçant de ravager la Suède septentrionale.

Enfin, une attaque sur les parties méridionales du pays était préparée par les Danois conjointement avec les troupes françaises sous le maréchal Bernadotte. La Suède se trouvait maintenant dans la situation la plus désespérée et près de sa ruine complète. Les patriotes suédois comprirent que le salut dépendait de l'éloignement de Gustaf IV Adolf, roi entêté, à la politique étroite duquel on imputait toutes les fautes commises. Le lieutenant-colonel Adlersparre qui, au printemps de 1809, commandait à la frontière norvégienne, réussit par un armistice avec les Norvégiens à obtenir le champ libre, et put marcher avec son armée sur Stockholm. Gustaf IV Adolf fut détrôné, son oncle proclamé roi sous le nom de Carl XIII et le prince Christian August fut élu prince héritier. La Suède fit la paix avec la Russie en lui cédant la Finlande. Plus tard le Danemark et la Norvège conclurent aussi la paix avec la Suède.

Cependant la guerre entre les royaumes et les Anglais continuait toujours. Elle coûtait peu de sang aux Norvégiens; toutefois, bien que les règles du blocus continental ne fussent aucunement observées vis-à-vis d'eux, la prospérité du pays souffrait énormément. L'exportation et l'approvisionnement étaient souvent empêchés, et comme il y eut une mauvaise récolte dans le pays même, il s'ensuivit une famine et un enchérissement général. Dans ces circonstances beaucoup de Norvégiens se mirent à songer aux moyens de pourvoir au bien public et de remédier à la détresse. L'ami du prince Christian August, le comte Herman Wedel-Jarlsberg, et d'autres patriotes fondèrent à la fin de l'année 1809 la Société pour la prospérité de la Norvège («Selskabet for Norges Vel») ayant pour mission de travailler à la prospérité matérielle de la nation et à son développement moral. Deux années après on réussit

à obtenir l'établissement d'une université spéciale pour la Norvège, ce à quoi le gouvernement danois s'était opposé jusque là. D'ailleurs il paraît que cette Société s'était proposé d'autres buts d'avenir, d'une portée plus grande encore, ainsi de délivrer la Norvège de son union avec le Danemark. Cependant l'union entre ces royaumes vint à être rompue plus tôt qu'on ne s'y serait attendu, et sans que le peuple norvégien y fût pour rien.

Immédiatement après le traité de paix de 1809, le prince d'Augustenborg s'était rendu en Suède, où comme prince royal il prit le nom de Carl August. De grandes espérances s'attachaient à ce prince populaire; mais dans l'été de 1810, il mourut subitement pendant des manœuvres en Scanie. Alors les Suédois choisirent pour prince royal le maréchal Bernadotte, espérant par là gagner l'amitié de l'empereur Napoléon et obtenir ainsi la restitution de la Finlande. Cependant ils éprouvèrent un mécompte. L'empereur et Bernadotte n'avaient jamais été amis, et ce dernier, qui prit le nom de CARL JOHAN, jugea que sa position dans sa nouvelle patrie devait rester indépendante des intérêts de l'empire français. Après son arrivée en Suède, il prit bientôt les rênes du gouvernement au nom de Carl XIII, prématurément vieilli, et s'attacha les amis de son prédécesseur Carl August. Ceux-ci, se souvenant avec gratitude de la générosité du peuple norvégien envers les Suédois en 1809, travaillèrent de concert avec plusieurs Norvégiens pour établir une union amiable des pays scandinaves. C'est dans le même sens, mais avec un point de départ tout autre, que tendaient les efforts d'un autre parti, qui soupirait après un dédommagement pour la perte de la Finlande. Jusqu'à nouvel ordre, cependant, il fut possible pour le prince royal de travailler de concert avec les deux partis.

Peu après, il y eut rupture entre Napoléon et Carl Johan, et lorsqu'éclata la guerre entre la Russie et la France, l'empereur de Russie conclut une alliance avec le prince royal suédois et promit à la Suède qu'on la mettrait en possession de la Norvège (1812). Après que la grande armée française eut péri dans le courant de l'hiver, la Prusse, l'Angleterre et l'Autriche adhérèrent à la coalition. Les deux premières assurèrent à la Suède l'acquisition de la Norvège; toutefois l'Angleterre fit la réserve que les égards dûs à la liberté et au bonheur du peuple norvégien ne devraient pas être violés.

Cette réserve n'empêchait cependant pas le gouvernement anglais de faire bloquer tous les ports norvégiens par ses croiseurs, à tel

point qu'il semblait impossible aux navires chargés de blé et venant du Danemark d'entrer dans ces ports. La situation en Norvège devint donc déplorable. Il y eut une disette terrible et pour mettre le comble à la ruine, il survint une banqueroute nationale, qui anéantit ce qui restait encore de prospérité.

Dans de telles circonstances, le prince royal de Suède fit valoir ses prétentions sur la Norvège. Le roi Frederik VI tenait beaucoup à garder ce pays. Il comprit que les relations entre les royaumes seraient nécessairement rompues pendant l'orage qui s'annonçait; mais pour qu'une réunion pût avoir lieu de nouveau dans un avenir plus calme, il envoya son cousin le prince héritier Christian Frederik en Norvège comme vice-roi («statholder»). La guerre avec la Suède, qui menaçait depuis longtemps, éclata à l'automne; mais sa première partie s'écoula sans grands événements.

C'est sur un théâtre étranger que fut tranchée la question de l'union de la Norvège et de la Suède. Au printemps de 1813, Carl Johan s'était transporté dans l'Allemagne du nord où il avait pris le commandement d'une des armées alliées dans la lutte décisive contre l'empereur Napoléon. La puissance de celui-ci une fois brisée à la bataille de Leipzig (octobre 1813), Carl Johan s'avança vers le Danemark. Frederik VI se vit dans la nécessité de conclure le traité de Kiel (14 janvier 1814), par lequel il cédait au roi de Suède tous ses droits sur la Norvège. Mais ce traité de paix fournit une preuve remarquable de l'ignorance des négociateurs en tout ce qui concerne l'histoire de la Norvège et sa situation au point de vue de droit public; il prouva aussi les divergences existant dans les régions officielles suédoises quant à l'avenir du pays. Rien que la décision par laquelle les dépendances de la Norvège, l'Islande, le Grœnland et les îles Færœ furent d'un seul trait de plume détachées de l'ancienne mère patrie, suffit à caractériser la légèreté et l'esprit superficiel qui l'ont dicté. Mais en même temps le traité voulait, en face des puissances étrangères, alliées de la Suède, faire valoir une interprétation incompatible avec les conventions antérieures. Quand ces puissances furent obligées d'intervenir, il se produisit une modification des stipulations du traité de Kiel, qui répondit en réalité à la manière dont le peuple norvégien entendait revendiquer son indépendance.

En même temps que Frederik VI déliait les Norvégiens de leur serment de fidélité, il les engagea à se soumettre de plein gré au roi

de Suède. Mais c'est à quoi les Norvégiens songeaient le moins. Pour la majorité d'entre eux, c'était en quelque sorte un crime de lèse-patrie que de penser à une union avec la Suède, et les événements de l'année précédente n'avaient pas changé leurs idées. Soutenu par l'opinion publique, le statholder Christian Frederik voulut se faire proclamer roi. Pour gagner du temps il entreprit, au reçu de la première communication du traité de Kiel, un voyage à Trondhjem en passant par le Gudbrandsdalen. Partout il chercha à influencer l'opinion en sa faveur par ses manières affables et son éloquence personnelle. A Trondhjem, il trouva des amis pour le fortifier dans son dessein, mais une majorité parmi la bourgeoisie tomba d'accord sur une adresse, où l'on représenterait la nécessité de donner une constitution au pays. Cependant le prince se considérait comme l'héritier le plus proche du trône, et croyait pouvoir sans plus de façons se faire proclamer roi. En revenant de Trondhjem, il convoqua un certain nombre des hommes les plus notables des provinces de l'est pour le 16 février à une réunion aux forges d'Eidsvold. Ceux-ci firent valoir que le roi de Danemark était libre de renoncer au trône de Norvège pour lui-même et pour sa famille, mais ils ne lui reconnaissaient pas le droit de transférer la Norvège à un autre souverain, comme il venait de le faire par le traité de Kiel. Par contre, les Norvégiens eux-mêmes avaient par ce traité recouvré le droit de décider de leur avenir, et par conséquent de leur constitution et de tout ce qui s'y rattachait. Cette manière de voir, appuyée par le professeur Georg Sverdrup, fut immédiatement approuvée, et il fut décidé qu'une assemblée nationale se réunirait à Eidsvold pour donner au pays une constitution. En attendant, le prince Christian Frederik serait régent. Comme signe de l'indépendance du pays, on lui donna aussitôt un pavillon particulier; on adopta le pavillon danois usité jusqu'alors, en y ajoutant les vieilles armoiries de la Norvège dans le quartier supérieur contigu à la hampe.

L'Assemblée nationale se réunit à Eidsvold le 10 avril. La majorité de ses 112 membres furent d'avis que la Norvège devrait désormais former un État indépendant. Une minorité de 30 membres, sous la conduite du comte Herman Wedel-Jarlsberg, estimait une union avec la Suède utile et désirable; toutefois la Norvège devrait entrer dans cette union comme État indépendant et jouir des libertés constitutionnelles. L'Assemblée nationale élabora une constitution, qui fut adoptée le 17 mai, après quoi on procéda à l'élection d'un roi, ce que la minorité cherchait à faire différer. Christian

Frederik fut élu à l'unanimité. Il s'entoura aussitôt d'un conseil et répartit les affaires entre cinq ministères, ayant chacun à sa tête un membre du conseil. Pour les affaires concernant le culte et l'instruction publique et pour celles concernant l'armée et la marine il fut créé des collèges. Pour diverses raisons on ne pouvait pas établir de ministère des affaires étrangères; les affaires de ce ressort furent confiées aux soins du roi lui-même. Immédiatement après son accession au trône, le roi Christian Frederik avait essayé d'ouvrir des négociations avec les puissances alliées, espérant par là obtenir la reconnaissance de l'indépendance et de la liberté constitutionnelle du pays. Des considérations politiques empêchèrent ses envoyés d'être reçus officiellement. Mais il sut par différentes voies faire entendre ses objections, qui ne restèrent pas sans influence sur la politique ultérieure des puissances.

Après le traité de Kiel, Carl Johan avait marché vers le centre de l'Europe avec son armée pour seconder les puissances coalisées dans la lutte décisive contre Napoléon. Il éveilla de différentes manières la méfiance et le mécontentement des princes alliés; mais ayant rempli ses engagements, il pouvait de son côté exiger que ses alliés remplissent leurs promesses. Il voulait que les puissances alliées envoyassent des commissaires en Danemark et en Norvège, pour veiller à ce que le traité de Kiel fût observé de point en point.

Carl Johan soupçonnait que le soulèvement en Norvège était dû à un projet concerté d'avance entre le roi de Danemark et son héritier. Mais Frederik VI avait renoncé à tout espoir de réunir les deux royaumes et était étranger à ces menées. Aussi les commissaires des puissances ne trouvèrent rien à redire à sa conduite, attendu qu'il avait à plusieurs reprises, quoiqu'en vain, mis le prince héritier en demeure de quitter la Norvège. A leur arrivée à Kristiania à la fin du mois de juin 1814, les commissaires, loin d'exiger que le traité de Kiel fût rempli, approuvèrent en grande partie ce qui avait été fait en Norvège. Ils exigèrent cependant que le roi abdiquât et quittât le pays. Les forteresses norvégiennes de Fredrikstad, de Fredriksten et de Kongsvinger seraient occupées par les troupes suédoises, et le pays entre le Glommen et la frontière resterait neutre jusqu'à ce que la chambre norvégienne (le «Storthing») eût décidé la question de l'union des deux royaumes. Christian Frederik consentit à remettre ses pouvoirs dans les mains du Storthing, tout en demandant à ce que les forteresses fussent occupées

par des troupes russes, prussiennes et autrichiennes jusqu'à ce qu'une décision eût été prise. Mais Carl Johan ne voulant pas faire cette concession, on dut en appeler aux armes.

Dans les derniers jours de juillet, l'armée suédoise commandée par Carl Johan traversa la frontière sur plusieurs points, pendant qu'une grande flotte sous le commandement du roi Carl XIII menaçait la côte. L'armée norvégienne était mal équipée et manquait de tout; néanmoins elle brûlait du désir de se battre pour la patrie. Elle fut obligée de battre continuellement en retraite, mais réussit pourtant plusieurs fois à résister avec succès à l'armée ennemie. Cependant on dut rendre la forteresse de Fredrikstad.

C'est près de Kongsvinger, où le général suédois Gahn conduisait l'attaque secondaire, qu'eurent lieu les rencontres les plus sérieuses. L'armée suédoise fut battue par le lieutenant-colonel Krebs dans les engagements de Lier et Matrand; à Matrand, elle fut écrasée et repoussée par-delà la frontière.

Quand la guerre eut duré une quinzaine de jours, Carl Johan reprit les négociations à peu près sur la base proposée par les commissaires des puissances alliées. Les Norvégiens devaient garder leur constitution d'Eidsvold, où l'on ne ferait que les changements nécessités par l'union avec la Suède. Toutefois Christian Frederik devait immédiatement déposer le gouvernement, convoquer le Storthing et quitter le pays. Christian Frederik y consentit, et le 14 août on conclut à Moss une convention avec armistice. L'armée norvégienne évacua le pays situé à l'est du Glommen, et le fort de Fredriksten ouvrit ses portes aux Suédois.

Christian Frederik déposa aussitôt le pouvoir entre les mains du conseil, et on convoqua un Storthing extraordinaire. En attendant que celui-ci pût se réunir, il résida au Ladegaardsœen près de Kristiania, malade au physique et au moral. La convention de Moss avait provoqué du chagrin et de l'indignation chez une grande partie du peuple, et il éclata des mutineries dans quelques détachements de l'armée. Mais l'agitation cessa quand le conseil d'État eut ordonné d'ouvrir une enquête sur la conduite des officiers suspects.

Le 7 octobre, le premier Storthing extraordinaire se réunit. Trois jours après, Christian Frederik déposa la couronne et quitta le pays. Carl Johan exigea que le Storthing rendît hommage au roi de Suède avant le commencement des négociations sur les conditions de l'union; mais le Storthing transféra le gouvernement au conseil d'État, et celui-ci n'étant plus en nombre, il fut complété

avec quelques hommes en possession de l'estime générale. Les Norvégiens étaient fermement résolus à ne consentir à aucune union avec la Suède, s'il fallait renoncer, en quoi que ce fût, à leur liberté constitutionnelle. Ils entendaient donc poser eux-mêmes, par l'organe du Storthing, les conditions de l'union, et continuer la guerre si les Suédois n'acceptaient pas ces conditions.

Six commissaires suédois vinrent à Kristiania pour traiter avec le Storthing au nom du roi de Suède. Ils apportaient un projet modificatif de la constitution élaboré par les soins de Carl Johan. Mais le Storthing décida que la constitution d'Eidsvold servirait de base à la nouvelle constitution, et que celle-ci ne subirait d'autres amendements que ceux nécessités par l'union avec la Suède. Le Storthing ne voulut pas traiter directement avec les commissaires; mais il nomma une commission de 9 membres pour recevoir d'eux les renseignements nécessaires.

L'armistice touchant à sa fin, le Storthing décida le 20 octobre que la Norvège serait unie à la Suède en qualité de royaume indépendant. On devait pourtant, avant de procéder à l'élection du roi, s'entendre sur les amendements à apporter à la constitution. La constitution amendée fut adoptée le 4 novembre, et immédiatement après Carl XIII fut élu roi de Norvège. Le 10 novembre, Carl Johan parut dans le Storthing, où il délivra le serment du roi promettant fidélité à la constitution.

En accommodant ainsi les conditions de l'union au régime constitutionnel établi en Norvège, en cédant à la volonté des grandes puissances et en donnant au Storthing norvégien la liberté du choix, Carl Johan avait réussi à mener l'union à bonne fin et à obtenir tout ce qui pouvait être obtenu. Aussi le ministre suédois des affaires étrangères déclara-t-il vis-à-vis de l'Étranger, et au nom du prince royal, que le traité de Kiel était abandonné : «Ce n'est pas aux conventions du traité de Kiel, c'est à la confiance du peuple norvégien que nous devons l'union entre la Norvège et la Suède.»

Cependant, il y avait en Suède un parti dont le désir intime trouva son expression dans ces paroles mises dans la bouche du vieux roi : «que c'était là une union à faire pleurer.»

De leur côté, les Norvégiens n'avaient pas une confiance exagérée dans les promesses suédoises. En raison de cette méfiance, les clauses concernant les rapports des deux royaumes entre eux furent

pour plus de sûreté insérées dans la constitution norvégienne, et en même temps l'«Acte d'Union» (Rigsakten), adopté par le Storthing le 5 août 1815, devint une partie des lois constitutionnelles de la Norvège, sans qu'il en fût de même en Suède.

Cette circonstance, uniquement due au désir du peuple norvégien de s'assurer des garanties, a eu une certaine importance dans l'histoire de l'union, certains hommes politiques suédois ayant cherché à fonder là-dessus de prétendus droits de la Suède vis-à-vis de la constitution norvégienne.

La composition du gouvernement norvégien impliquait aussi une affirmation de ce fait que Carl Johan approuvait ce qui avait eu lieu en Norvège en 1814.

Il est vrai que, pendant les 15 premières années de l'union, des statholders suédois furent à la tête du gouvernement; mais suivant le constitution le conseil d'État fut composé exclusivement de Norvégiens appartenant aux différents partis. Quelques-uns des conseillers de Christian Frederik furent admis dans le nouveau conseil.

Quant à réaliser le régime démocratique qui formait la base même de la constitution, il ne put en être question dans ces premiers temps. Par contre, la bureaucratie qui s'était formée sous l'ancien régime atteignit tout son développement, et comme cette bureaucratie avait un caractère national fortement marqué, elle devint la meilleure défense de la constitution contre la réaction qui ne tarda pas à se manifester sous la pression de la Sainte Alliance.

Au moment où la Norvège entra dans l'union avec la Suède, la situation du pays était désespérée à plusieurs égards. La disette était générale, tous les moyens d'existence faisaient défaut. Depuis la grande banqueroute nationale de 1813, les finances du pays étaient dans un état désespéré. Le premier Storthing ordinaire (1815—16) ne vit pas d'autre expédient pour sortir d'embarras que de réduire la valeur des billets de banque. Afin de donner de la stabilité aux finances, la Banque de Norvège fut fondée à Trondhjem; le fonds fut fourni par l'imposition d'une taxe extraordinai e.

Il va de soi que ceci était de nature à rendre la situation plus accablante, et par suite du mécontentement grandissant il y eut parmi les paysans des Oplandene un soulèvement visant à la dissolution du Storthing et au rétablissement du pouvoir absolu. C'est pourquoi on voulut voir des machinations de la part du roi derrière ce soulèvement organisé par un grand paysan du Hedemarken,

Halvor Hoel, et qui était dirigé contre la participation de la bureaucratie aux affaires, et contre le gaspillage des finances de l'État, dont on faisait un chef d'accusation contre la bureaucratie. Cependant le soulèvement ne tarda pas à s'apaiser. Afin d'alléger les fardeaux du peuple l'armée norvégienne, qui comptait 33 000 soldats, fut réduite de moitié, et la défense de la frontière fut jugée superflue après l'union des royaumes. Ce fut la situation économique pénible du pays qui mit d'abord son indépendance en danger. Par le traité de Kiel, le roi de Suède, en qualité de souverain du royaume de Norvège, avait pris l'engagement de prendre à sa charge, sur la dette publique de la monarchie dano-norvégienne, une quote-part correspondant à la population et aux ressources de la Norvège relativement au Danemark. Il n'y avait, somme toute, rien à redire à un pareil partage, alors même qu'on n'eût pas reconnu la validité du traité de Kiel. Mais de leur côté, les Norvégiens avaient des réclamations à faire valoir contre le Danemark, et Carl Johan trouvait aussi que, tout ayant autrement tourné que ne le supposait le traité de Kiel, on devait régler ces questions d'un seul coup d'éponge. Mais le Congrès de Vienne avait décidé que le traité de Kiel devait rester en vigueur vis-à-vis du Danemark. Les négociations relatives à la liquidation traînèrent donc en longueur; les Danois portèrent plainte devant les grandes puissances et demandèrent que la Suède aidât à payer la part de la dette publique incombant à la Norvège; naturellement la Suède s'y refusa. En 1818, la Sainte Alliance se chargea de régler l'affaire, en soutenant dans toute leur intégrité les intérêts du Danemark. Les souverains alliés envoyèrent, chacun isolément, à Carl Johan, devenu depuis le mois de février roi de Norvège et de Suède, une note autographe conforme dans laquelle, cherchant à l'intimider, ils le sommaient de régler définitivement cette affaire. Dans sa réponse, Carl Johan dit leur fait aux souverains sur leurs velléités de suprématie, et repoussa toute ingérence dans un débat qui concernait exclusivement le Danemark et la Norvège. Cependant il acceptait la médiation de l'Angleterre, grâce à laquelle on conclut en septembre 1819 une convention par laquelle la Norvège devait prendre à sa charge trois millions de speciedalers (12 millions de kroner) de la dette. Cependant le gouvernement norvégien et le Storthing de 1821 trouvèrent que cette somme était trop élevée et que la Suède, ayant conclu le traité de Kiel de son propre chef, devait rembourser l'excédant que la Norvège refusait de payer. Cette conduite du

Storthing faillit faire intervenir de nouveau les grandes puissances, ainsi qu'elles en avaient fait la menace. Pour éviter toute intervention Carl Johan se décida à faire des armements ; mais en même temps, il déclara vis-à-vis des puissances qu'il réglerait lui-même l'affaire. Le Storthing avait aussi à d'autres égards causé des inquiétudes aux légations étrangères à Stockholm. Les Storthings de 1815 et de 1818 avaient en effet voté la suppression de la noblesse en Norvège; mais le roi avait refusé sa sanction à cette résolution. Elle fut adoptée une troisième fois. Au moment où la question de la dette allait être traitée par le Storthing, le roi avait formé près de Kristiania un camp de troupes suédoises et norvégiennes ; on crut voir là une menace contre le Storthing et la constitution. Il semble, en effet, que de certains côtés on ait nourri des plans ne visant à rien moins qu'à la fusion des deux royaumes, conformément à l'interprétation la plus rigoureuse des stipulations du traité de Kiel; cependant l'orage passa, le Storthing ayant à l'instigation du roi et sur les observations du député C. M. Falsen («le père de la constitution d'Eidsvold»), sanctionné le règlement de la dette conformément aux désirs du roi. L'entente entre le roi et le peuple norvégien ainsi rétablie, la loi sur la suppression de la noblesse fut sanctionnée par le roi.

Cependant, les conflits qui avaient eu lieu n'étaient que le prélude de nouvelles contestations entre les représentants du peuple et le roi. Dans une note rédigée par Carl Johan quelques jours après le règlement de la dette, il déclara que, quant aux projets de fusion, il ne s'y prêterait jamais; cependant il comptait proposer une série d'amendements à la constitution pour en retirer tout ce qui était contraire au régime monarchique. Les amendements qu'il proposa étaient au nombre de 13. Les plus importants tendaient à conférer au roi le veto absolu, le droit de nommer les présidents et les vice-présidents du Storthing et de ses sections, le droit de dissoudre le Storthing au bout de trois mois et d'ordonner de nouvelles élections, le droit de révoquer sans jugement tous les fonctionnaires, sauf ceux appartenant à la magistrature; de plus, plusieurs grands fonctionnaires devaient siéger dans la Haute Cour, et il voulait fonder une nouvelle noblesse héréditaire. Une série de modifications proposées par C. M. Falsen avaient la même tendance. Le Storthing de 1824 repoussa à l'unanimité et sans discussion tous ces amendements, tant ceux proposés par le roi que les autres. Le roi présenta de nouveau ses propositions aux Stor-

things suivants; elle furent pour la dernière fois mises à l'ordre du jour en 1839, mais toujours avec le même résultat.

Pendant que le Storthing opposait une fin de non-recevoir aux tentatives faites pour modifier la constitution, la célébration par les Norvégiens du 17 mai, jour de la constitution, donnait aussi lieu à un conflit. Cette fête, célébrée d'abord à Trondhjem, le fut aussi depuis 1824 à Kristiania, et petit à petit le pays entier suivit cet exemple. Tout d'abord, sachant que la célébration de ce jour déplaisait à Carl Johan, on se bornait à le fêter en famille. Mais en 1827, le bruit courut que le statholder du pays, le comte Sandels, aurait fait comprendre au roi que ses préventions contre la fête étaient mal fondées, et qu'il aurait cédé aux désirs du peuple. Par conséquent, on en profita pour célébrer le 17 mai 1827 d'une façon ostensible. Le 4 novembre, la même année, des jeunes gens sifflèrent au théâtre une troupe suédoise, qui jouaient une méchante pièce, «L'Union» ou «La Fête de la paix». Ces enfantillages furent représentés à Carl Johan sous un jour si défavorable, qu'il crut un moment à une rébellion. Il trouva que Sandels n'était pas à la hauteur de son emploi et le remplaça par le comte Platen, brave homme plein de droiture, mais politique étroit et entêté; il avait, cependant, paru jusqu'alors être l'ami des Norvégiens.

En 1828 Carl Johan réussit par un ordre royal à détourner les Norvégiens de célébrer l'anniversaire de leur constitution; un Storthing extraordinaire était convoqué plus spécialement pour recevoir ses remontrances, et pour leur donner plus de poids, des troupes étaient campées près de Kristiania et des régiments suédois postés à la frontière et prêts à marcher. L'année d'après, il y eut de grands attroupements au marché de Kristiania; la foule attirée par la curiosité et par les dispositions extraordinaires prises par les fonctionnaires civils et militaires, fut reconduite à coups de sabre et de crosse («bataille du marché»). Mais depuis lors, le 17 mai fut célébré comme fête nationale avec un enthousiasme grandissant, et Carl Johan dut en prendre son parti, bien qu'il ne changeât pas d'opinion. Le comte Platen mourut quelque temps après «la bataille du marché», et l'agitation causée par les événements qui en furent la suite, fut cause qu'on renonça à lui donner un Suédois pour successeur. Le poste de statholder resta vacant pendant 7 ans.

Les changements causés par la révolution de juillet, se firent aussi sentir dans la société norvégienne, où les classes inférieures du peuple commençaient à prendre part à la vie politique et au

développement social et national. On appelle cette époque de transition dans l'histoire norvégienne «l'époque nationale». Dans le domaine de la vie intellectuelle, on cherche à délivrer la langue et la littérature de l'influence danoise qui persistait encore depuis 1814. Au point de vue politique, les fonctionnaires publics, qui avaient, cependant, jusqu'ici formé la meilleure défense de la constitution, furent considérés comme des revenants de l'ancien régime, tandis que les paysans et ceux qui se rangeaient de leur côté, étaient les seuls vrais patriotes. Les paysans comprenaient maintenant que la constitution leur conférait la plus grande part d'influence sur les affaires du pays : le Storthing de 1833 fut le premier «Storthing de paysans». Les députés paysans, qui au début se faisaient surtout valoir par une parcimonie mesquine dans les votes des crédits, eurent pour chef Ole Gabriel Ueland, paysan de l'ouest, politique capable, rusé et très influent, qui fut membre de tous les Storthings de 1833 à 1869.

Carl Johan fut charmé de voir les paysans prendre ainsi le dessus dans le Storthing, espérant qu'ils seraient plus enclins à adopter les modifications proposées par lui que ne l'avaient été les bureaucrates; mais il dut bientôt voir qu'il s'était trompé. Le froid entre le roi et les représentants du peuple fut à son comble au Storthing de 1836, où les propositions royales furent repoussées sans être même renvoyées à une commission; le même Storthing vota plusieurs mesures tendant à une plus grande indépendance. On a prétendu que l'attitude du Storthing attira l'attention des diplomates accrédités à Stockholm, et que le gouvernement russe insista même auprès de Carl Johan, en lui représentant qu'il ne devait pas, dans ces circonstances, laisser le Storthing siéger plus longtemps. Seul le président de la section ministérielle norvégienne à Stockholm, Lœvenskiold, ayant été consulté, fut d'avis de dissoudre le Storthing, tandis que les autres membres de la section ministérielle étaient opposés à cette démarche. Le Storthing fut dissous à la hâte; mais à la dernière heure l'Odelsthing (l'une des divisions du Storthing) convoqua la Haute Cour du royaume pour juger le ministre Lœvenskiold. Celui-ci fut condamné à 4000 species (16000 kroner) d'amende, mais conserva néanmoins son poste. Par contre, le roi renvoya Collett, ministre aux complaisances duquel pour le Storthing le roi imputait la condamnation de Lœvenskiold, et enfin par la nomination du comte Wedel-Jarlsberg au poste de statholder de Norvège, l'accord fut rétabli dans le gouvernement. D'ailleurs dès ce moment

un rapprochement lent mais sincère commençait à se faire entre le roi et le peuple; tandis que Carl Johan pendant les dernières années de sa vie était assez mal vu des Suédois, les Norvégiens avaient pour lui une vénération et un dévouement toujours grandissants.

Ce tournant de l'histoire de la Norvège est marqué par le Storthing extraordinaire de 1836—37 et son adresse, exprimant divers vœux, tendant à l'établissement du pied d'égalité avec la Suède conformément à ce qui avait été stipulé lors de l'union des royaumes en 1814 et nettement déclaré pendant les négociations postérieures avec les puissances étrangères. Ces vœux concernaient le pavillon de la marine militaire, les armoiries du royaume, la procédure des affaires diplomatiques et la représentation des royaumes auprès des puissances étrangères. Pendant plusieurs années, la Norvège dut se contenter de signes extérieurs très peu satisfaisants de l'égalité des royaumes. Quand le pacte d'union fut fait, il fut stipulé que la Norvège aurait un pavillon marchand particulier, et que le pavillon de la marine serait un pavillon d'union. Or le pavillon marchand n'était en réalité que le pavillon danois, quoique les armoiries norvégiennes fussent mises au quartier supérieur contigu à la hampe. Au-delà du Cap Finisterre on ne pouvait plus se servir de ce pavillon; là, les navires norvégiens étaient obligés de hisser le pavillon suédois, l'État norvégien n'ayant pas le moyen, à cause de la pénurie financière, de payer de tribut aux Barbaresques, qui troublaient la Méditerranée. Le pavillon de la marine était par sa forme encore moins satisfaisant pour l'esprit national, celle-ci étant entièrement celle du pavillon suédois, sauf que le quartier supérieur contigu à la hampe portait une croix blanche en sautoir sur fond rouge. A partir de 1818, il avait été permis aux Norvégiens de porter ce pavillon dans les parages lointains au lieu du pavillon suédois.

En 1821, les deux sections du Storthing, l'Odelsthing et le Lagthing, votèrent à l'unanimité que le pavillon norvégien serait dorénavant rouge vif divisé par une croix bleu foncé aux bords blancs. Le roi refusa sa sanction à cette résolution du Storthing; cependant par une décision royale, il permit d'employer dans les parages peu éloignés le pavillon adopté par le Storthing; mais au-delà du Cap Finisterre force était d'arborer le pavillon de la marine militaire.

Tout danger de la part des États Barbaresques étant écarté par la conquête de l'Algérie en 1830, le Storthing émit en 1836 le vœu que le pavillon marchand norvégien adopté conformément à la con-

stitution fût reconnu partout, et que les couleurs et les emblèmes du pavillon d'union attestassent plus complètement et plus nettement l'égalité de la Norvège et de la Suède dans l'union. En même temps il fut déposé une proposition tendant à rendre légal le pavillon norvégien de 1821. La dissolution subite du Storthing empêcha que la question ne fût discutée, mais elle fut soulevée dans une adresse l'année d'après, où elle fut présentée comme un vœu populaire. Le roi consentit alors par décret de 1838 à ce que les navires marchands norvégiens battissent pavillon national dans tous les parages. Cette décision, bien que reçue avec une joie générale, n'était pas définitive, puisque le pavillon national n'était pas entièrement reconnu par l'État, et restait simplement facultatif à côté du pavillon de la marine militaire. A propos de ce dernier, qui était essentiellement suédois, l'adresse disait que «la nation le regardait comme un outrage aux exigences légitimes des Norvégiens et comme blessant le sentiment national.»

Quant à la sauvegarde des intérêts norvégiens dans les affaires diplomatiques, sur lesquelles les Norvégiens n'exerçaient aucune influence, un changement avait eu lieu par décret du 13 avril 1835: le président de la section ministérielle à Stockholm ou un autre membre de cette section serait désormais présent quand le ministre suédois des affaires étrangères ferait son rapport sur des affaires concernant les relations des deux royaumes ou de la Norvège avec les puissances étrangères. L'adresse de 1837 constatait que la nation regardait cette décision comme un premier pas vers une organisation d'après laquelle les relations de la Norvège avec l'Étranger seraient traitées d'une manière convenable et rassurante.

En date du 30 janvier 1839 Carl Johan fit nommer une commission, composée de 4 Norvégiens et de 4 Suédois, pour étudier les questions touchant l'union, soulevées par l'adresse du Storthing de 1837. Pendant les travaux de cette première «commission mixte pour traiter les questions de l'union», la section ministérielle norvégienne à Stockholm souleva la question d'une revision complète de l'Acte d'Union. Le gouvernement norvégien n'adhéra tout d'abord pas à ce projet; cependant la tâche de la commission reçut une extension plus grande. Avant que la commission eut terminé ses travaux, Carl Johan mourut (8 mars 1844), et son successeur Oscar I se hâta de satisfaire à plusieurs des vœux exprimés par les Norvégiens. Ainsi il décida aussitôt que le nom de la Norvège serait mis le premier dans tous les documents concernant les

affaires intérieures de ce pays. Après avoir fait déposer par la commission mixte son rapport sur les armoiries du royaume norvégien et sur le pavillon d'union, il décida à la date du 20 juin 1844 que la Norvège tout comme la Suède aurait son pavillon national pour la marine militaire avec un emblême d'union à la hampe. On décida en même temps que les pavillons marchands des deux royaumes prendraient le signe de l'union, et que seuls les navires portant ces pavillons, pourraient exiger la protection de l'État. Les armoiries de la Norvège furent bientôt également changées, le lion devant porter une hache au lieu d'une hallebarde. A part cela, les travaux de cette première commission mixte furent sans résultat. Il est vrai qu'elle déposa le projet d'un nouvel acte d'union, sur lequel le gouvernement norvégien donna son avis; mais le gouvernement suédois passa outre.

Les dernières années du règne de Carl Johan, ainsi que le règne du roi Oscar, se distinguent par des travaux importants de législation et par des réformes concernant l'autonomie communale, la liberté personnelle, les moyens de communication et l'industrie. Surtout pendant le règne d'Oscar I les conditions d'existence du peuple furent considérablement améliorées, grâce à des efforts peu bruyants mais assidus, secondés par une politique toute de paix. Heureusement les deux royaumes évitèrent d'être engagés dans les guerres européennes, bien qu'on eût par deux fois quelque peine à y échapper : lors de l'insurrection du Holstein en 1848—51 et pendant la guerre de Crimée (1854—56). D'un autre côté les grandes crises économiques qui ravagèrent l'Europe après la Révolution de février et la guerre de Crimée, ne restèrent pas sans écho dans le pays. Un mouvement ouvrier d'un caractère socialiste, suscité par la Révolution de février, causa quelque agitation, mais on y mit fin par l'arrestation et la condamnation des meneurs. Ce mouvement a eu plus d'importance en enfonçant le premier coin entre les différents groupes des paysans et en provoquant un schisme qui alla en s'accentuant pendant les dernières années du règne du roi Oscar. Le parti des bureaucrates, qui s'était attaché à la royauté, commençait à trouver de l'appui chez les grands propriétaires qui, surtout dans l'est, étaient en opposition avec les représentants des petits paysans. A ces derniers se joignit un groupe libéral, «le parti des avocats,» mené par Johan Sverdrup.

Pendant les dernières années du règne du roi Oscar I, on avait nommé par deux fois une commission mixte pour traiter les ques-

tions relatives à l'union. L'une de ces commissions élabora le projet d'une nouvelle loi concernant le commerce et la navigation entre les deux pays, devant remplacer une loi antérieure de 1827. L'autre commission déposa un projet de loi concernant la force exécutoire des jugements d'un royaume à l'autre. Ces projets furent adoptés en Suède par les États du royaume, tandis que le Storthing les repoussait comme peu profitables à la Norvège. Ceci irrita les esprits en Suède, et en novembre 1859 le vieux comte Anckarsvärd, qu'on avait jusqu'alors regardé comme ami des Norvégiens, exigea à la Chambre Haute une revision de l'Acte d'Union, basée sur — le traité de Kiel.

Il fut bientôt démontré que le vieux comte était réellement l'interprête d'opinions politiques très répandues en Suède.

Le roi Oscar mourut le 8 juillet 1859, et son successeur Carl — en Norvège Carl IV, en Suède Carl XV — résolut d'inaugurer son règne en se rendant à l'un des vœux nourris depuis longtemps par les Norvégiens. Il promit confidentiellement de sanctionner une résolution sur la suppression du poste de statholder de Norvège, si une proposition dans ce sens était adoptée par le Storthing. C'est ce qui eut lieu le 9 décembre 1859, et le gouvernement —c'est-à-dire le ministère Birch—Motzfeldt—Sibbern — conseilla de sanctionner cette résolution. Mais à la nouvelle du vote du Storthing, il fut déclaré dans le Riksdag suédois que le poste de statholder était une des conditions de l'union, introduite dans la constitution norvégienne à la suite des négociations de 1814 entre le Storthing et les commissaires suédois, et que par conséquent, ce poste ne pouvait être supprimé sans l'assentiment des États suédois. Ceci donna lieu à une polémique violente, et le gouvernement suédois adhéra aux déclarations faites dans le Riksdag. Par suite le roi refusa en conseil norvégien de sanctionner la résolution. La manière dont l'affaire fut traitée donna lieu à un échange d'opinions entre les conseils norvégien et suédois. Lorsque le Storthing fut informé du refus de sanction, il vota le 23 avril 1860 une adresse, affirmant le droit exclusif possédé par la Norvège sur sa constitution, et où l'on protestait formellement contre la prétention des États suédois à traiter comme affaire intéressant la Suède la résolution concernant la suppression du poste de statholder. Enfin le Storthing déclara formellement «qu'une révision des stipulations du pacte d'union n'est possible du côté de la Norvège que sur la base fournie par l'Acte d'Union, c'est-à-dire de l'égalité

des royaumes et de l'indépendance de chacun d'eux dans toutes les affaires non spécifiées comme concernant l'union.»

L'année suivante (le 9 avril 1861), le conseil d'État suédois demanda la revision de l'Acte d'Union sur la base d'un parlement commun, composé au pro-rata de la population, de telle sorte qu'il contiendrait deux Suédois pour un Norvégien; on élargirait simultanément les attributions du conseil des ministres dit mixte. Dans le rapport fait par le gouvernement norvégien, il se trouva quelques expressions qu'on trouva désobligeantes pour certains membres du conseil suédois, et cela donna lieu à une crise ministérielle en Norvège. En réalité cependant, le gouvernement reconstruit partageait l'opinion du gouvernement démissionnaire, et trouvait qu'on ne pouvait pour le moment recommander une revision du Rigsakt, jusqu'à ce qu'il fût démontré que l'attitude de la Suède vis-à-vis de la Norvège était toujours la même que celle du Riksdag et du gouvernement suédois en 1859 et 1860. Les choses en restèrent donc là; cependant le roi exprima pour son propre compte le désir de voir aboutir une revision basée sur l'égalité complète des deux royaumes.

Le Storthing ayant donné son consentement à la nomination d'une commission mixte pour étudier le Rigsakt, le roi Carl nomma cette commission en 1865, et en 1867 elle publia le fruit de ses travaux. C'était un projet de loi en 71 articles, dont tous les articles essentiels furent approuvés par le gouvernement et proposés au Storthing de 1868—69 pour être discutés en 1871, époque où le projet fut rejeté par le Storthing (à la majorité de 92 voix contre 17).

De grands changements se préparaient dans la politique intérieure de la Norvège. Le Storthing de 1850—60 avait adopté une modification de la constitution, d'après laquelle le nombre des représentants des districts ruraux au Storthing serait élevé de 61 à 74, tandis qu'une réduction correspondante aurait lieu quant à la représentation des villes (37, au lieu de 50).

Il s'ensuivit que le parti libéral, divisé et affaibli pendant les années précédentes, reprit de nouvelles forces. En 1869, il fut décidé, sur la proposition du gouvernement, qu'à partir de 1871 le Storthing se réunirait tous les ans, tandis qu'auparavant il se réunissait tous les trois ans. La réforme suivante concernait l'admission au Storthing des membres du conseil. Depuis 1821 on avait travaillé pour l'adoption d'une modification à la constitution, admettant les membres du conseil à participer aux délibérations du Storthing. A cette époque, le chef du gouvernement, FREDERIK STANG,

avait été l'avocat le plus éminent de cette réforme; mais une fois entré dans le ministère qui succéda en 1861 au ministère Birch—Motzfeldt—Sibbern, il changea d'avis et devint un adversaire de la réforme. Lorsqu'en 1872 une proposition d'initiative privée, présentée à cet effet en 1869, eut été adoptée par le Storthing, le roi refusa sa sanction. Quelques-uns des membres du conseil, qui avaient recommandé la sanction de la résolution, donnèrent leur démission, et parmi eux le dr. O. J. Broch. Le refus de sanction, ainsi que d'autres démarches de la part du gouvernement, démarches regardées par le Storthing comme équivalant à sa mise en tutelle, provoquèrent une grande émotion, et le 15 mai 1872 un ordre du jour de blâme fut voté contre le ministère, ce dont le roi ne tint, du reste, aucun compte.

Sur ces entrefaites le roi Carl mourut (septembre 1872), et son frère Oscar II monta sur le trône. Le poste de statholder fut supprimé en 1873, conformément à une résolution prise à cette fin par le Storthing, et le président du gouvernement norvégien reçut le titre de ministre d'État. Ces fonctions furent confiées à Frederik Stang. On soumit au Storthing de 1874 une proposition royale sur l'admission des ministres au Storthing, moyennant certaines garanties, comme le droit de dissoudre le Storthing, la fixation de la durée des sessions et du traitement des députés, ainsi qu'une loi sur la pension de retraite des ministres démissionnaires.

Mais le Storthing vota de nouveau sa résolution antérieure, qui à cause des changements ayant eu lieu en 1873 n'était cependant pas tout-à-fait conforme à celle adoptée en 1872. D'ailleurs la sanction fut refusée à la résolution du Storthing, tant en 1874 que plus tard encore en 1877; en même temps, la proposition du gouvernement était encore rejetée à l'unanimité en 1877.

La lutte entre le gouvernement et le Storthing devint plus violente encore parce que la question de l'admission des ministres au Storthing se changea en un litige sur le veto absolu pour les lois constitutionnelles. Tandis que la majorité du Storthing faisait valoir que, pour ces questions, le roi n'avait aucun droit de veto ou tout au plus un veto suspensif comme pour les lois ordinaires, le gouvernement et ses partisans prétendaient qu'à cet égard le roi devait avoir le veto absolu, et par suite la sanction royale fut refusée lorsque le Storthing eut en 1880 voté une troisième fois — en réalité une quatrième fois — sa résolution antérieure concernant l'accès des ministres aux délibérations du Storthing. Un seul des

membres du conseil J. L. Johansen, ministre de la marine, conseilla la sanction. Aussitôt communication faite au Storthing du refus de sanction, celui-ci vota le 9 juin que la résolution serait promulguée quand même «comme une loi fondamentale et inviolable du royaume de Norvège». La résolution fut de nouveau transmise au gouvernement, avec la demande de la faire promulguer de la manière prescrite pour la promulgation des lois constitutionnelles; mais le gouvernement refusa de la promulguer. A l'automne de 1880, Fr. Stang fut remplacé comme président du conseil par Christian August Selmer; mais la lutte continuait et dans les années qui suivirent il s'éleva plusieurs autres sujets de litige. Ainsi en 1882 le gouvernement refusa de reconnaître un crédit voté par le Storthing pour les sociétés démocratiques de tir, et quand, quelque temps après, le Storthing résolut d'établir une administration centrale pour les chemins de fer de l'État, et qu'il y introduisit la clause que deux membres de cette administration seraient nommés par le Storthing, le gouvernement n'exécuta que la première partie de la résolution, et passa outre à la seconde, qu'il estimait contraire au droit appartenant au roi de nommer les fonctionnaires publics.

Lorsque le Storthing se sépara en 1882, l'attitude de cette assemblée fut sévèrement critiquée dans le discours du trône, qui engageait «tous les patriotes éclairés» à appuyer l'opinion soutenue par le gouvernement sur les questions constitutionnelles. Lors des élections du même automne, le nombre des votants fut plus grand que jamais, et l'antagonisme des partis n'avait jamais été aussi marqué qu'au Storthing de 1883. Tandis que les partisans du gouvernement étaient seulement au nombre de 32, l'opposition comptait 82 voix, et elle occupa tous les siéges dans le Lagthing (section du Storthing qui avec la Cour suprême forme la Haute Cour du royaume, «Rigsret»). Conformément au rapport de la commission des protocoles, l'Odelsthing (l'autre section du Storthing) décida le 24 avril 1883, après 18 séances de vives discussions, que tous les membres du conseil seraient mis en accusation pour avoir conseillé les décisions royales refusant la sanction aux votes du Storthing sur l'admission des ministres dans cette assemblée, au crédit voté pour les sociétés de tir, et en partie au moins à celui concernant l'administration centrale des chemins de fer. Le Rigsret, après avoir siégé pendant plus de 10 mois, condamna en 1884 les deux ministres d'État, MM. Selmer et Kierulf, et six des ministres (conseillers d'État), à la perte de leur emploi, tandis que les

deux qui avaient conseillé la sanction sur le premier point ou qui étaient entrés dans le gouvernement après la décision de cette question, étaient condamnés à de grosses amendes.

Un nouveau ministère fut formé, le ministère Schweigaard—Lœvenskiold, appelé aussi «le ministère d'avril». C'était là une tentative faite pour reprendre dans des formes modérées la politique du ministère précédent; mais, dès le début, ce ministère rencontra une telle opposition qu'il donna sa démission dès le mois de mai. On tâcha alors de former un gouvernement ayant pour chef l'ancien ministre, le professeur O. J. Broch, mais ne réussit pas, faute d'adhésion de la part de la minorité.

La seule solution possible était en effet un ministère en harmonie de vues avec la majorité du Storthing.

C'est le 26 juin que fut nommé le ministère Sverdrup—Richter, en grande partie composé de députés distingués. Le Storthing vota aussitôt de nouveau l'admission, sous une forme un peu modifiée, des ministres au Storthing, et décida que les anciens ministres seraient aussi éligibles au Storthing en dehors de la circonscription où ils étaient domiciliés. Cette résolution fut aussitôt sanctionnée, et les crédits votés aux sociétés de tir aussi bien que la résolution du Storthing concernant l'administration centrale des chemins de fer furent exécutées. Dans la période suivante, le ministère Sverdrup—Richter réussit à mener à bonne fin une série de réformes importantes, ainsi la loi sur le recrutement (1885), l'organisation militaire y basée (1887), et la loi du 1er juillet 1887 sur l'introduction du jury.

Par contre, un projet de loi concernant l'organisation ecclésiastique, présenté par le ministre des cultes Jacob Sverdrup et tendant à donner aux membres des communautés une plus grande part d'influence sur les affaires de l'Église, rencontra dès la première heure beaucoup d'opposition. Rejeté en 1887 par le Storthing, ce projet de loi amena une crise ministérielle partielle et une dislocation de la majorité libérale. Le ministère fut reconstruit de manière à lui donner de la force intérieure, mais la considération dont il jouissait au dehors se trouva affaiblie, quoique les groupes libéraux se retrouvassent encore unis dans les grandes questions du jury et de l'organisation de l'enseignement primaire. La droite ayant, en juin 1889, proposé un ordre du jour de blâme, le ministère Sverdrup se retira le 12 juillet 1889 et fut remplacé par un ministère de la droite, formé par l'avocat Emil Stang et qu'on appelle «le premier ministère Stang—Gram».

Par sa prudence et sa modération ce ministère, composé d'hommes de beaucoup d'expérience politique et administrative, parvint à gagner de l'influence et à faire voter plusieurs projets de loi importants. Mais il allait bientôt échouer sur un écueil qui avait déjà été fatal au ministère Sverdrup.

Par décret royal en date du 13 avril 1835, il avait été décidé que le ministre d'État norvégien à Stockholm ou en son absence un autre membre du conseil norvégien serait présent quand des affaires diplomatiques norvégiennes ou communes seraient rapportées par le ministre des affaires étrangères. Cet arrangement, si peu rassurant et si peu satisfaisant qu'il fût, demeura en vigueur pendant 50 ans.

Par un changement dans la loi fondamentale suédoise fait en 1885, le conseil ministériel dans lequel les affaires diplomatiques sont rapportées, fut composé dorénavant du ministre suédois des affaires étrangères et de deux autres conseillers suédois et en outre du ministre d'État norvégien ou de son remplaçant.

Pour remédier à cette inégalité criante, le roi proposa, dans un conseil mixte, de fixer la composition du conseil ministériel par un article supplémentaire annexé au Rigsakt. La section à Stockholm du conseil d'État norvégien, composée du ministre d'État Richter et du ministre Jacob Sverdrup, proposa alors que trois membres de chacun des deux ministères fussent admis à siéger dans le conseil ministériel et qu'une décision à cette fin fût insérée dans le Rigsakt et dans les constitutions des deux royaumes. Le conseil suédois était du même avis; toutefois, dans sa déclaration il considérait comme acquis que le ministre des affaires étrangères continuerait à être un Suédois. Conformément au rapport de ladite section, le roi décida, en conseil norvégien, que le gouvernement norvégien présenterait un projet de modification de la constitution portant que dans les affaires diplomatiques le roi déciderait après avoir entendu les membres présents de la «section du conseil d'État norvégien».

Au cours de la discussion soulevée dans le Storthing le 9 juin 1883 par le communiqué royal, le président du conseil, Johan Sverdrup, glissa un mot d'où on crut pouvoir conclure que la Norvège insérerait dans sa constitution une clause relative à l'organisation du conseil ministériel, que les Suédois l'insérassent ou non dans le Rigsakt. Le gouvernement suédois soupçonnant les Norvégiens de vouloir agir arbitrairement, demanda que l'arrangement

fût fixé par la loi dans les termes mêmes déjà approuvés en conseil mixte. Par suite l'affaire fut mise de côté; mais dans la discussion de cette question au Storthing de 1886, la majorité affirma par un ordre du jour dû au président Steen son adhésion à la manière de voir du gouvernement telle qu'elle avait été exprimée dans la discussion.

A la demande du roi, les négociations furent reprises au commencement de 1891, et le ministère Emil Stang tomba d'accord avec le gouvernement suédois sur une proposition d'après laquelle les Norvégiens obtiendraient en substance tout ce que le Storthing de 1886 avait demandé, la question de la nationalité du ministre des affaires étrangères restant ouverte jusqu'à nouvelles négociations. Mais cette proposition fut repoussée par le Riksdag suédois, et le Storthing maintint par un ordre du jour voté le 21 février 1891 «le droit de la Norvège, en tant que royaume indépendant, à une égalité complète dans l'union, et par là aussi son droit à veiller à ses affaires à l'Étranger d'une manière rassurante au point de vue constitutionnel». De plus le Storthing exprima sa conviction que le peuple norvégien ne consentirait jamais à un état de choses «qui pourra devenir un obstacle à l'exercice intégral des droits imprescriptibles appartenant à la Norvège sur ce chapitre».

Le jour même où cet ordre du jour fut voté, le ministère Stang—Gram donna sa démission. Un ministère de gauche, le ministère Steen—Blehr, fut nommé le 6 mars 1891. Un article de la constitution d'après lequel le roi avait le droit de déléguer le prince royal ou son fils aîné comme vice-roi de Norvège fut abrogé par le Storthing de 1891 et cette résolution fut sanctionnée par le roi.

Le nouveau ministère mit sur son programme l'organisation d'un ministère des affaires étrangères séparé pour la Norvège.

Après que le Storthing de 1891 eut fait les premières démarches pour l'organisation d'un service consulaire norvégien indépendant, et qu'une commission nommée par le gouvernement eut recommandé ce projet, une résolution fut prise à cette fin le 10 juin 1892 conformément à un plan présenté par le ministère de l'intérieur. Mais le roi refusa de sanctionner et le gouvernement donna sa démission. Or, il fut impossible pour le roi, dans les circonstances existantes, de former un nouveau ministère. Conformément au désir du Storthing et à la demande du roi, le ministère Steen se décida à rester aux affaires jusqu'à nouvel ordre; cependant le gouvernement se réserva de revenir l'année suivante sur la question des

consuls norvégiens et de la traiter en conseil norvégien. Cependant le roi maintint sa manière de voir sur la résolution du 10 juin, et le 22 avril 1893 le ministère Steen donna de nouveau sa démission qui fut cette fois acceptée par le roi.

Un nouveau ministère formé par MM. Stang et Gram, anciens ministres, entra en fonctions le 2 mai. Ce ministère, à son arrivée au pouvoir, déclara qu'il se chargeait du pouvoir «pour éviter le danger qu'il y aurait à laisser le roi sans conseillers et le pays sans gouvernement»; il promit qu'il ferait de son mieux pour réaliser la collaboration des pouvoirs publics, prévue par la constitution. Cependant le ministère rencontra de la méfiance de la part du Storthing. Celui-ci résolut que la communauté du service consulaire telle qu'elle existait entre la Norvège et la Suède serait dénoncée à partir du 1er janvier 1895; à la condition seulement que cette dénonciation fût signifiée à la Suède, on vota la part contributive de la Norvège à la caisse des consulats. En même temps le Storthing fit les premières démarches pour la création d'un service consulaire indépendant. Le roi refusa d'exécuter la résolution du Storthing sur le service consulaire, et la part contributive de la Norvège à la caisse des consulats fut prélevée sur les excédants disponibles d'autres revenus publics. Le conflit entre le gouvernement et le Storthing se trouva ouvert. L'année d'après, le Storthing vota la part de la Norvège dans le budget diplomatique, mais à la condition que la légation de Vienne serait supprimée en ce qui concerne la Norvège; puis la participation au budget consulaire commun ne fut votée que pour le second semestre de 1894, puisqu'il était décidé qu'à partir du 1er janvier 1895 la Norvège aurait son service consulaire à elle. Le ministère Stang protesta contre ces deux résolutions, considérées, quant à leur forme, comme portant atteinte à l'union. Bien avant dans l'automne, le trésor suédois se chargea de faire l'avance de la part incombant à la Norvège dans le budget diplomatique.

Le ministère Stang avait déclaré à son entrée aux affaires, qu'il donnerait au peuple l'occasion de se prononcer sur les questions à résoudre lors des élections, qui auraient lieu à l'automne de 1894. Par ces élections la gauche conserva la majorité dans le Storthing; mais la droite et les modérés n'étaient guère moins nombreux. Avant l'ouverture de la session de 1895, le ministère donna sa démission; mais comme il était difficile d'en former un autre, sa retraite définitive traîna en longueur. Sur la base d'un ordre du

jour voté le 7 juin et déclarant que, sous un gouvernement travaillant de concert avec le Storthing, il y aurait lieu d'ouvrir des négociations entre les deux royaumes concernant la question des consuls et la question des affaires étrangères, on forma après bien des efforts inutiles un ministère de coalition Hagerup—Gram, composé de représentants des trois partis. Le 13 novembre 1895 fut nommée la troisième commission mixte d'union, qui termina ses travaux en janvier 1898; mais ni les Suédois ni les Norvégiens de la commission ne s'étaient mis d'accord, pour former un rapport unanime. Au cours des travaux de la commission, on avait laissé dormir les sujets de discorde, et les budgets diplomatique et consulaire furent votés sans qu'on y mît de conditions. Cependant le travail pour fixer par loi le pavillon norvégien de 1821 avait été continué par le parti libéral. Cette question avait été d'abord soulevée en 1879, puis différée. Des propositions à cette fin avaient été présentées à tous les Storthings depuis 1893, et la résolution fut transformée en loi en 1898, en se passant de la sanction royale, attendu qu'elle avait été adoptée trois fois par le Storthing.

Le second ministère Steen—Blehr est en fonctions depuis le 19 février 1898.

BIBLIOGRAPHIE.

Rudolf Keyser. *Norges Historie.* I. II. Kristiania 1865—1870 (jusque 1387).
P. A. Munch. *Det norske Folks Historie.* 8 Vol. Kristiania 1852—63 (jusque 1397).
J. E. Sars. *Udsigt over den norske Historie.* I—IV. Kra. 1873—91 (jusque 1814).
O. A. Øverland. *Illustreret Norges Historie.* I—V.3. Kra. 1885—95 (jusque 1814).
Yngvar Nielsen. *Bidrag til Norges Historie i 1814.* 1.2. Kristiania 1882—86.
— — *Aktstykker vedkommende Stormagternes Mission til Kjøbenhavn og Christiania i Aaret 1814* (Skrifter udg. af Videnskabsselsk. i Kristiania 1895 og 1897). Kristiania 1896 og 1897.
— — *Aktstykker vedkommende Konventionen i Moss 14de August 1814.* Kristiania 1894.
— — *1814. Det første overordentlige Storthing. Optegnelser og Aktstykker.* Kristiania 1882.
— — *Norges Historie efter 1814.* 1—3. Kra. 1882—91 (de1814 à 1837).
J. E. Sars. *Norges politiske Historie 1815—1885* (en cours de publication.)

La Société historique de Norvège («Den norske historiske Forening»), fondée en 1869, publie une revue d'histoire («Historisk Tidsskrift») et des mémoires relatifs à l'histoire du pays. Depuis 1857, on publie également aux frais du Fonds dit des Sources historiques («Kildeskriftfondet») toute une série de sources originales.

SITUATION INTERNATIONALE

Au moyen âge la Norvège, n'étant liée par aucuns rapports spéciaux avec les pays voisins, formait un royaume indépendant gouverné par des rois indigènes. Des complications dynastiques amenèrent, à partir de 1319, l'union tantôt de la Norvège et de la Suède, tantôt de la Norvège et du Danemark, tantôt celle des trois royaumes. La constitution norvégienne de cette époque étant plus strictement monarchique et plus centralisée que les constitutions danoise et suédoise, il s'ensuivit que la Norvège, qui était en même temps le pays le moins populeux et en conséquence le plus faible pour défendre ses intérêts, put être gouvernée, quoique d'une manière peu satisfaisante, par le roi commun, qui résidait le plus souvent en Danemark. Cette situation de fait, qui ne laissa pas de jeter un voile sur l'égalité fondamentale des trois royaumes, prit, pour la Norvège, un caractère plus accentué, après que la Suède, à l'époque de la Réforme, se fut déclarée définitivement deliée de l'union. Toutefois cet état de choses n'arriva jamais à enlever au pays sa qualité de royaume distinct. Il est vrai que le premier roi luthérien s'était engagé à faire de la Norvège une partie intégrante du royaume de Danemark; mais cette promesse unilatérale ne fut jamais réalisée. Au contraire la constitution norvégienne continua, pendant le XVIème et le XVIIème siècle, à se distinguer de celle du Danemark en ce qu'elle attribuait à la royauté un pouvoir plus complet. Il y a en outre lieu de remarquer tout spécialement que, quoique son sénat fût supprimé, et que par suite certaines questions de gouvernement fussent traitées par le sénat danois, la

Norvège n'en fut pas moins représentée, à différentes reprises, par ses propres diètes placées, au point de vue du droit public, sur un pied d'égalité avec la diète danoise. Parmi ces diètes norvégiennes, la plus importante est celle de 1661 qui fut aussi la dernière. Elle conféra au roi, formellement et séparément pour la Norvège, le même «droit de succession» et la même «souveraineté absolue» que celui-ci avait reçus du Danemark quelques mois auparavant, mais d'une manière en réalité moins solennelle, c'est-à-dire sans convocation de la diète.

La monarchie absolue ainsi fondée, rétablit, notamment en supprimant le sénat danois, l'équilibre juridique le plus complet entre les deux royaumes. Le roi les gouverna dès lors d'une manière également souveraine et immédiate à l'aide de ses institutions et de ses fonctionnaires. Aussi les deux pays furent ils considérés généralement, autant dans le langage officiel que par l'opinion scientifique et populaire, comme des «royaumes jumeaux». Les Norvégiens n'avaient guère lieu non plus de se plaindre de passe-droits vis-à-vis des Danois. Ils voyaient que les fonctions les plus élevées de l'État leur étaient ouvertes. C'est ainsi que même le poste de ministre des affaires étrangères, créé au milieu du XVIIIème siècle, fut donné parfois à des Norvégiens de naissance. On doit aussi relever, comme une chose ayant une importance de principe très frappante, qu'à partir de 1641, la Norvège posséda une armée à elle dont l'organisation était nationale et qui, pendant les guerres continuelles avec la Suède, démontra à plusieurs reprises, qu'elle était apte à résister aux attaques des ennemis et à les repousser au delà de la frontière.

Cette égalité de rapports entre la Norvège et le Danemark se manifesta aussi fréquemment dans la pratique internationale et de telle manière qu'il est impossible de s'y méprendre. Il va sans dire que non seulement la Norvège figurait à côté du Danemark dans le titre du roi commun, et qu'on se servait souvent, dans le texte des traités conclus par le roi, d'expressions comme : «les deux royaumes» et autres semblables; mais encore, lorsque l'occasion s'en présentait, la Norvège gardait sa qualité d'entité indépendante selon le droit des gens. Particulièrement concluant est, à cet égard, le traité de frontière de 1751 avec la Suède, dans lequel le «royaume de Norvège» apparaît et contracte sous la forme complète d'État souverain, tandis qu'il n'y est question du Danemark que dans le titre du roi.

D'un autre côté il était impossible d'éviter que la monarchie absolue n'eût aussi, comme sous tous les autres rapports communs aux deux pays, une puissante influence centralisatrice sur les affaires de droit d'État. Copenhague étant la résidence du roi et par suite le siége du gouvernement, il en résultait pour le Danemark une supériorité réelle, et cette circonstance exerça sur l'opinion une influence qui ne laissa pas d'avoir des inconvénients. En effet on en arriva peu à peu à considérer la monarchie réunie des rois dano-norvégiens, avec leurs possessions danoises, norvégiennes et allemandes, comme formant un État unique dont les différentes parties, quoique placées entre elles sur un pied d'égalité, couraient le risque de perdre leur indépendance individuelle. Cette manière d'envisager les choses, plus sommaire que correcte, se développa surtout après le milieu du XVIII[ème] siècle et se montra notamment dans la rédaction des traités internationaux où souvent l'un ou l'autre des deux pays disparaît sous des dénominations comme celles-ci : «Les États de Sa Majesté danoise», «Le cabinet de Copenhague», et autres locutions confirmant encore davantage l'idée d'unité.

En réalité ces façons de s'exprimer ne pouvaient pourtant avoir de bien grandes conséquences. Bien que les conditions légales qui les unissaient, ne ressortissent plus en pleine lumière, par suite de cette interprétation d'État centralisé, le Danemark et la Norvège conservèrent, quoique d'une manière latente dans certaines applications, leur qualité de royaumes séparés. Elle n'attendit plus que l'occasion de se faire valoir, aussi à l'extérieur.

Cette occasion fut fournie par le long état de guerre qui dura de 1807 à 1814, années pendant lesquelles les relations maritimes furent plus ou moins interrompues entre les deux pays. La direction des affaires du royaume dut par suite être confiée en grande partie aux autorités propres à la Norvège, à la tête desquelles on plaça des princes proches parents de la maison royale et, définitivement, le prince héritier lui-même; on tâcha en même temps, par différents moyens, d'aller au devant du sentiment national, dont le développement s'accentuait de jour en jour.

Cependant les faits de guerre qui amenèrent la perte de la Finlande venaient de changer également le caractère des visées de la Suède. Sentant l'importance qu'il y avait pour elle à éviter de faire front de deux côtés, elle avait découvert les différents avantages qu'offrait la position isolée de la presqu'île scandinave comme base d'une politique de neutralité se bornant à une défense com-

mune et pouvant se tenir d'ailleurs à l'écart des complications européennes. La Suède s'efforça donc, pendant les années subséquentes, de tirer parti de la situation qui lui était faite pour s'assurer, sous une forme quelconque, un accord avec la Norvège.

Après des pourparlers préalables avec les grandes puissances alliées, le prince royal suédois, Carl Johan, força, par le traité de paix signé à Kiel le 14 janvier 1814, le roi de Danemark et de Norvège à renoncer à la Norvège «en faveur de S. M. le roi de Suède et de ses successeurs» de telle sorte que les provinces de Norvège «appartiendront désormais en toute propriété et souveraineté à S. M. le roi de Suède et formeront un royaume réuni à celui de Suède». Par contre le premier projet suédois de rédaction du traité, qui devait entraîner l'incorporation de la Norvège dans la Suède, fut mis de côté; et ce fut expressément en sa qualité toute spéciale de «souverain de Norvège» que le roi de Suède prit charge de la partie incombant à la Norvège de la dette publique commune à la monarchie dano-norvégienne alors dissoute. Le caractère d'individualité internationale attribué à la Norvège reçut donc son application dans le traité de cession lui-même.

Les Norvégiens se refusèrent néanmoins absolument à reconnaître la valeur de ce traité. Ils déclarèrent que le roi de Danemark et de Norvège pouvait en effet renoncer à son droit au trône de Norvège et rompre par là les liens d'État entre les deux pays, mais que le droit des gens s'opposait à ce que l'on disposât d'un royaume entier sans son propre consentement. Se rapportant à cette manière de voir, on convoqua une assemblée nationale, qui, en date du 17 mai, donna au pays une constitution et acclama roi de Norvège Christian Frederik, prince héritier de Danemark et de Norvège, alors présent.

Cette attitude, qui entravait à un si haut degré la politique de la Suède, donna lieu à une guerre courte et peu sanglante qui, en août 1814, grâce à l'intervention active des diplomates envoyés par les quatre grandes puissances alliées, se termina par un armistice. Tenant judicieusement compte de la situation très tendue existant en Europe, le prince royal de Suède consentit, au nom de son roi, à accepter la constitution norvégienne nouvellement créée, en faisant toutefois certaines réserves pour les modifications qu'une union avec la Suède rendrait nécessaires et au sujet desquelles on devrait entamer des négociations directes avec le Storthing norvégien. Le Storthing était donc reconnu comme la représentation légale du

pays. Par contre son roi nouvellement élu, Christian Frederik, s'engageait à suspendre immédiatement l'exercice de son pouvoir, le gouvernement devant être géré provisoirement par le conseil d'État norvégien, et à le remettre définitivement entre les mains de l'assemblée nationale, aussitôt qu'elle se serait réunie.

Cependant le Storthing, convoqué pour le mois d'octobre, renvoya l'acceptation de ce renoncement au trône à l'époque où l'on serait tombé d'accord avec les commissaires, choisis par le roi de Suède, sur les modifications à apporter à la constitution. Ce ne fut que lorsque ces dernières eurent été arrêtées, que le Storthing consentit à recevoir l'abdication du roi Christian Frederik, et qu'il élut, le 4 novembre 1814, Carl XIII de Suède roi de Norvège.

L'union ainsi fondée fut proclamée au Storthing par le prince héritier Carl Johan en personne, au nom de Carl XIII, et dans des termes qui reconnaissaient que le nouveau roi basait son droit sur l'élection «spontanée et unanime» du peuple norvégien, et non sur les traités conclus antérieurement et auxquels les Norvégiens n'avaient pris aucune part. Quant au traité de Kiel, la Suède fit officiellement valoir, dans une autre application aussi, que le Danemark ne s'était pas vu à même de l'exécuter : en effet la Suède avait été obligée de faire une nouvelle guerre et d'entrer en arrangement sur d'autres bases avec les Norvégiens; ce n'était donc pas aux stipulations dudit traité, mais à la confiance de la nation norvégienne qu'était due l'union entre les deux pays. Se conformant à ces vues, la Suède de son côté se refusa à satisfaire à une autre des clauses du même traité, d'après laquelle la Poméranie suédoise devait être cédée au Danemark. Elle aliéna au contraire cette possession, contre une forte somme d'argent, à la Prusse, et le roi de Danemark dut se contenter de recevoir, comme compensation, de cette dernière puissance, le petit duché nordalbingien de Lauenbourg. La Suède avait donc réussi à produire, pour son propre compte, une preuve pratique de la suppression du traité de Kiel.

Le détail des conditions de l'union entre la Suède et la Norvège fut fixé par l'«Acte d'Union» (Rigsakten) accepté en 1815 par les représentations des deux royaumes. Dans le chapitre d'introduction de cet acte il fut dit de nouveau que l'union était établie «non par les armes mais par une libre conviction»; et c'est encore dans le même sens que se prononcèrent, en toute clarté, d'abord le roi dans son message aux États de Suède sur la contractation de l'union, puis ceux-ci dans leur réponse à ce message.

Ainsi l'enchaînement des événements et des actes publics avait amené l'acceptation volontaire d'un arrangement commun entre les deux pays.

En voici les principaux points:

D'après l'art. 1[er] tant de sa propre loi constitutionnelle que de l'Acte d'Union, la Norvège «*est un royaume libre, indépendant, indivisible et inaliénable uni à la Suède sous un même roi*».

Lorsque le roi se trouve empêché, pour cause d'absence, de maladie ou de minorité, d'exercer la direction des affaires gouvernementales, elle revient, jusqu'à ce que l'assemblée nationale en ait décidé autrement, au plus proche héritier du trône ou à un gouvernement intérimaire composé *du même nombre de membres de chaque royaume.* Si la maison royale vient à s'éteindre, le Storthing norvégien et la Diète suédoise, ou en cas de dissentiment, un *comité commun composé d'autant de Norvégiens que de Suédois,* en élisent une nouvelle.

Le roi est couronné séparément dans chaque royaume, et il est tenu de résider chaque année «*quelque temps*» en Norvège.

Les constitutions des deux pays, qui reposent sur les *lois fondamentales* propres à chacun d'eux, *diffèrent au plus haut degré entre elles* sur une suite de points importants.

Notamment, la Suède a *un système de deux chambres* bien établi, tandis que le Storthing de Norvège *est élu en une fois et forme en réalité une seule chambre,* qui ne se partage que pour les questions de législation pure ou en cas de mise en accusation des ministres. La section la moins nombreuse du Storthing n'est donc à considérer que comme un comité législatif muni de certaines prérogatives importantes et fonctionnant en même temps comme partie de la Haute Cour constitutionnelle.

Il s'ensuivit aussi que la *législation ordinaire est particulière à chacun des deux pays.* Dans beaucoup de matières elle est en outre fondée sur des *principes tout-à-fait disparates.*

Il en est de même, à un degré très remarquable, de *l'organisation militaire* dans les deux royaumes, chacun d'eux ayant son armée et sa marine séparée, sans aucun autre lien que le roi, en sa qualité de généralissime.

Enfin toutes les autres institutions vitales de l'État, telles que surtout

les ministères et les fonctionnaires,
les cours de justice,
les douanes et les finances,
sont séparées. Aussi est-il également impossible à des Norvégiens d'occuper des fonctions de l'État en Suède, qu'à des Suédois d'en occuper en Norvège. Les marchés particuliers des deux pays sont séparés par des frontières douanières et chaque nation contracte sa propre dette publique dont elle est seule responsable. Chacun des deux royaumes a ses armes et son pavillon de commerce. Il est décidé dans la loi fondamentale de la Norvège que le pavillon de guerre serait un «pavillon d'union», et comme tel, il porte, de même que le pavillon suédois, le signe de l'union ; c'est ce qui d'ailleurs a généralement été le cas jusqu'à présent pour les pavillons marchands des deux pays. Cependant une loi norvégienne votée l'année dernière, vient de faire disparaître ce signe du pavillon de commerce de la Norvège.

Les affaires qui se trouvent mentionnées et traitées dans l'Acte d'Union se réduisent, d'après ceci, à un petit groupe de fonctions gouvernementales, qui, en dehors du maintien de la royauté commune, visent surtout les rapports des royaumes avec les puissances étrangères.

En ce qui concerne la représentation auprès de ces puissances, l'Acte d'Union ne fait, dans aucune combinaison, allusion aux consulats : les fonctionnaires consulaires ont pourtant, jusqu'à présent, été nommés en commun par les deux pays. Cela a pu se pratiquer d'autant plus facilement que la loi constitutionnelle de la Norvège fait une exception, pour les consuls, à l'interdiction générale de nommer des étrangers à des charges norvégiennes.

Dans de certaines mesures, l'Acte d'Union laisse aux conseils d'État réunis des deux royaumes de traiter les affaires qui les concernent tous les deux ainsi qu'au roi d'en décider. Les dispositions relatives à ces questions ont été l'objet d'interprétations différentes autant dans le monde officiel de Norvège et de Suède que dans les divers partis politiques, surtout en Norvège. Comme le but du présent exposé n'est pas d'entrer dans le détail des questions spéciales au sujet desquelles il règne en Norvège des opinions opposées, on se contente de relever ici le grief principal que tout Norvégien porte contre l'organisation de l'union telle quelle est mise en pratique entre les deux pays. Il consiste en ce que la Norvège manque totalement d'influence, établie formellement et

constitutionnellement, sur la direction des affaires étrangères des royaumes. En effet, malgré le principe d'égalité sur lequel l'union est fondée et doit l'être, celles-ci ont été expédiées jusqu'à présent par le membre du conseil d'État *suédois* auquel a été confié le portefeuille de ministre des affaires étrangères. C'est ce passe-droit bien évident que veut faire disparaître la *droite* norvégienne, en organisant, *pour la direction des affaires étrangères, une communauté basée sur une entière égalité ;* de son côté, la *gauche* prétend, d'une manière tout aussi déterminée, à la *création d'un ministère des affaires étrangères norvégien indépendant,* faisant valoir que l'unité indispensable dans la politique étrangère des royaumes est suffisamment assurée par l'unité dans la personne du roi.

Ce désir des Norvégiens de voir remplie ladite lacune dans le droit public de leur patrie est d'autant plus compréhensible que la Norvège, depuis la création de l'union, a su soutenir juridiquement sa souveraineté internationale. Comme il est démontré plus haut, la personnalité séparée de la Norvège, même tant qu'elle demeura liée au Danemark, resta plutôt dissimulée que vraiment contestée, et elle eut l'occasion, déjà dès les premières années qui suivirent le pacte d'union avec la Suède, de ressortir en pleine lumière. Quoique le traité de Kiel lui-même reconnût formellement que c'était en qualité de souverain de Norvège que le roi de Suède avait pris charge d'une partie de la dette d'État dano-norvégienne, le Danemark comme les grandes puissances essayèrent de faire partager à la Suède la responsabilité du paiement de la somme en question. S'appuyant sur la pénurie financière de la Norvège à cette époque, un certain nombre de Norvégiens en firent même autant. Des longs et ardus débats à ce sujet il résulta que la Norvège fut reconnue comme *seule débitrice selon le droit des gens,* et, comme telle, elle prit à sa charge un remboursement proportionné à ses moyens économiques. Plus tard on n'a jamais tenté d'aucun côté de confondre les engagements ou les droits juridiques internationaux de la Norvège avec ceux de la Suède.

Il est vrai que l'union qui lie les deux royaumes l'un à l'autre entraîne une certaine solidarité vis-à-vis de l'Étranger, d'où il suit que les traités d'essence absolument politique doivent être contractés en commun, ou, dans tous les cas, être simultanés et conformes. Les deux royaumes ont en outre, pour des raisons pratiques, passé ensemble un grand nombre de conventions internationales qui, d'après le droit d'État, auraient pu être conclues sans

connexité réciproque. Mais de même que la communauté dans les traités, quoique formellement ou matériellement nécessaire, ne supprime pas, mais bien au contraire implique l'individualité principale de chaque royaume, de même cette communauté volontaire a été mise en pratique dans des formes et des termes qui ont bien fait ressortir la souveraineté de chacune des nations unies.

A côté des contrats qui sont rédigés en commun, les deux pays ont conclu avec les puissances étrangères une série de conventions séparées, parmi lesquelles il y a lieu de mentionner, pour ce qui concerne la Norvège, plusieurs traités de commerce et de navigation passés ces dernières années.

Abstraction faite de l'affaire susnommée, relative à la dette publique des premiers jours de l'union (affaire qui d'abord a été mal comprise), il faut donc constater qu'aucun gouvernement étranger ne s'est opposé à traiter la Norvège d'égal à égal ni à l'accepter dans les rangs des états souverains.

BIBLIOGRAPHIE

L. M. B. AUBERT. *La Norvège devant le droit international* (Revue de droit international et de législation comparée 1896).

— *Norges folkeretslige Stilling. Publié par* EBBE HERTZBERG. Kristiania 1897.

YNGVAR NIELSEN. *Bidrag til Norges Historie i 1814. I—II.* Kristiania 1882—1886.

— *Aktstykker vedkommende Stormagternes Mission til Kjøbenhavn og Christiania i Aaret 1814.* (Skrifter udg. af Videnskabsselskabet i Christiania 1895 & 1897.) Kristiania 1896 & 1897.

H. RYDIN. *Föreningen emellan Sverige och Norge från historisk och rättslig synpunkt betraktad.* Upsala 1863.

N. HÖJER. *Statsförbundet mellan Sverige och Norge.* Visby 1885.

DROIT CONSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATIF

La constitution norvégienne est fondée sur la loi du 17 mai 1814 (voir annexe). Le Storthing extraordinaire convoqué à l'automne 1814 modifia cette loi «fondamentale», et la constitution revisée porte la date du 4 novembre 1814.

Outre cette loi, il convient de mentionner comme sources du droit constitutionnel de la Norvège l'Acte d'Union du 6 août 1815, dit «Rigsakten» (acte du royaume); la loi suédoise sur la succession au trône, reconnue formellement à l'art. 6 de la loi fondamentale norvégienne; la loi du 18 juillet 1815 (portant que le roi sera majeur à l'âge de 18 ans accomplis); la loi du 18 septembre 1815 (contenant le règlement pour la «Haute-Cour du royaume»); la loi du 7 juillet 1828 (sur la responsabilité constitutionnelle); les lois du 21 avril 1888 et du 27 juillet 1896 (sur le droit de cité en Norvège); la loi du 21 juillet 1894 (sur la confession religieuse des fonctionnaires de l'État), et enfin les lois électorales des 24 juin 1828, 1er juillet 1884, 23 juillet 1894, et 5 juin 1897 (voir note ** p. 188).

Aux termes de l'art. 112 de la loi fondamentale, les projets de loi tendant à modifier la constitution ou à y faire des additions — projets qui ne peuvent jamais être adoptés qu'intégralement et sans amendements — doivent être présentés à la première session du Storthing nouvellement élu, soit par le gouvernement, soit par un membre du Storthing.

Les projets sont simplement portés par le président à la connaissance du Storthing auquel ils sont présentés, et sont publiés sans être l'objet d'aucun vote.

Les projets sont ultérieurement examinés et votés dans une des sessions de la période suivante, c'est-à-dire après de nouvelles élections. Pour qu'un projet soit adopté, il faut que les deux tiers de l'assemblée (du Storthing en séance plénière) se soient déclarés en sa faveur.

Il y a contestation sur le fait de savoir si la sanction du roi est requise pour les lois constitutionnelles, la loi fondamentale se taisant absolument à cet égard; toutefois, celles qui ont été promulguées ont toutes été l'objet de cette sanction.*)

L'art. 112 de la loi fondamentale porte que les modifications ne doivent jamais être en contradiction avec les principes de la constitution ni en altérer l'esprit.

Suivant la constitution, la Norvège est un royaume libre et indépendant, réuni à la Suède. La forme du gouvernement est celle d'une monarchie limitée.

Dans les titres de la loi fondamentale, on retrouve la tripartition doctrinaire de la souveraineté du peuple, pouvoir exécutif (art. 3 ss.), pouvoir législatif (art. 49 ss.), et pouvoir judiciaire (art. 86 ss.). En examinant de plus près les dispositions fixant les attributions du roi (du gouvernement) et du parlement, on ne trouve pourtant pas les fonctions législatives nettement distinguées d'avec celles du pouvoir exécutif. Et au titre du pouvoir judiciaire, on trouve omises bien des choses que l'on aurait pu y supposer prévues. La loi fondamentale se borne à organiser la Haute-Cour du royaume (voir page 192) et donne en outre les traits principaux de l'organisation de la Cour suprême (Høiesteret) en statuant sur sa juridiction qui la met au-dessus de tous les autres tribunaux civils ou militaires. Mais leur organisation est passée sous silence et on ne dit pas même à qui il appartient de les organiser. Parmi les dispositions générales, on en a qui à certains égards établissent l'indépendance des tribunaux, par ex. l'art. 96 portant que personne ne

*) Il y a des auteurs et des politiques qui soutiennent que le roi n'a point de veto à l'égard des lois modifiant la constitution. D'autres lui attribuent un veto suspensif, et d'autres encore professent que le veto royal est absolu lorsqu'il s'agit de ce genre de lois. Après les événements aboutissant à la condamnation des ministres en 1884 (voir l'article «Histoire», page 163) et après l'émanation de la loi sur l'admission des ministres aux délibérations du parlement, le dissentiment sur le veto opposable aux lois constitutionnelles s'est réduit à une contestation purement théorique.

peut être condamné qu'en vertu d'une loi, ni puni qu'après arrêt d'un tribunal. Les rapports des tribunaux avec les pouvoirs exécutif et législatif ne sont pas non plus nettement indiqués. En pratique pourtant les tribunaux norvégiens (même ceux de première instance) sont considérés comme compétents pour se prononcer contre les lois violant les droits garantis aux citoyens par la constitution, ou, au besoin, pour déclarer recevables les demandes d'indemnité qui peuvent être formées, si l'effet des dispositions prétendues contraires à la constitution est d'ailleurs maintenu par le tribunal.

LE ROI ET LE GOUVERNEMENT

A la tête du gouvernement et de l'administration centrale, la constitution norvégienne place le roi, dont la personne *sacrée* est pourtant soustraite de par la loi à tout blâme et à toute accusation.*)

Tous les édits, arrêts et résolutions du gouvernement sont rendus au nom du roi. Mais la responsabilité constitutionnelle incombe aux ministres.

La *couronne* n'est *héréditaire* que dans la ligne masculine et agnatique de la maison royale. A défaut d'héritiers mâles d'un roi, les parlements des royaumes unis doivent élire un successeur au trône suivant les règles détaillées à l'article 3 de l'Acte d'Union. On procède de même pour l'élection de la régence devant avoir la tutelle du roi pendant sa minorité. La majorité du roi est fixée à l'âge de 18 ans accomplis.

Hors des frontières des deux royaumes unis, le roi ne peut pas exercer ses fonctions de souverain. S'il est à l'étranger ou qu'il soit empêché par maladie, le prince héritier doit le remplacer, pourvu qu'il ait 18 ans accomplis. Dans le cas contraire, le gouvernement intérimaire prévu à l'article 7 de l'Acte d'Union devra entrer en fonction. Ce gouvernement se compose de dix ministres (conseillers d'État) de chaque royaume, les ministres d'État norvégien et suédois alternant tous les huit jours au fauteuil de la présidence. Pendant le fonctionnement du gouvernement intérimaire, les départements ministériels sont dirigés par des ministres délégués.

*) Les membres de la famille royale ne sont personellement responsables que devant le roi ou devant ceux à qui il déléguerait la mission de les juger.

Le roi est tenu, sauf le cas d'empêchement majeur, de séjourner en Norvège quelque temps chaque année.

Les *ministres* portent le nom de «conseillers d'État» sauf le président du conseil et le président de la section du ministère siégeant à Stockholm, qui portent le titre de «ministres d'État».

Par «conseil d'État» on entend le ministère que le roi choisit de son plein gré. Mais de fait il n'a pas plus de liberté à cet égard en Norvège que dans d'autres pays où règne le régime parlementaire.

Les membres du conseil d'État doivent être citoyens norvégiens, ayant au moins 30 ans accomplis. Outre les ministres d'État le conseil se compose de huit conseillers d'État dont deux, sans portefeuille, alternant chaque année, résident à Stockholm, tandis qu'aux termes d'une répartition arrêtée par le roi, les six autres conseillers dirigent chacun un des ministères («départements») établis à Kristiania.

Tous les conseillers sont tenus d'assister aux séances ordinaires et extraordinaires du conseil d'État. Le ministre intéressé ne fait généralement son rapport au roi qu'en séance plénière du conseil. (Pour les affaires traitées autrement, voir ci-dessous.) Tous les ministres présents sont tenus d'exprimer leur avis, s'ils ne sont pas d'accord avec le ministre chargé du rapport. Celui qui aurait gardé le silence est censé avoir approuvé.

Le ministre d'État résidant à Kristiania (président du conseil) et les six ministres avec portefeuilles forment le «gouvernement norvégien», auquel il est délégué un pouvoir assez étendu tout le temps que le roi est absent de Norvège. Ce gouvernement tranche au nom du roi les affaires de moindre importance et même celles de plus grande importance lorsqu'elles sont très pressantes. Le ministre d'État résidant à Stockholm et les deux conseillers sans portefeuille forment une section séparée du conseil d'État norvégien, avec laquelle le roi statue sur les affaires qui n'ont pas été réglées en son nom par le gouvernement à Kristiania.

En thèse générale, le ministre intéressé présente donc un rapport écrit au gouvernement norvégien; celui-ci rédige un rapport collectif qui est expédié à la chancellerie de la section norvégienne de Stockholm, avec laquelle le roi prend sa décision. Les membres de cette section sont tenus de se prononcer sur l'affaire avec la même responsabilité que les membres du gouvernement à Kristiania.

Aucune affaire norvégienne ne doit être résolue par le roi sans l'avis du gouvernement norvégien, à moins que l'urgence de l'affaire

n'y fasse obstacle. La section du conseil d'État norvégien siégeant à Stockholm est, au point de vue constitutionnel, considérée comme formant conseil plénier, lorsque le roi ne se trouve pas en Norvège.

Pendant le séjour du roi en Norvège, le ministre intéressé fait au roi un rapport direct devant l'ensemble du cabinet, les ministres norvégiens de Stockholm accompagnant le roi à Kristiania. Les procès-verbaux de pareilles séances sont contresignés par le président du conseil; lorsque le roi réside en Suède, c'est l'autre ministre d'État norvégien qui les contresigne.

S'il s'agit d'affaires regardant à la fois la Norvège et la Suède, elles ne sont décidées qu'après délibération dans un conseil d'État combiné où, suivant le cas, trois membres du ministère suédois sont admis au conseil norvégien ou vice versâ.

Quant au mode à suivre pour les affaires diplomatiques, tout ce que stipule la constitution norvégienne, c'est qu'elles ne sont pas nécessairement l'objet de délibérations en séance plénière.

Tandis que la constitution norvégienne garde le silence à cet égard, l'art. 11 de la «forme de gouvernement» suédoise (modifiée en 1885) porte que le rapport au roi sur les affaires diplomatiques doit être fait par le ministre des affaires étrangères en présence de deux autre membres du conseil d'État suédois (autrefois un membre). Ce régime a donc été appliqué et aux affaires diplomatiques touchant la Suède seulement et à celles regardant les deux royaumes à la fois.*)

---

*) La communauté d'envoyés et d'agents diplomatiques ainsi que de consuls, qui existe de fait, n'a pas été l'objet d'une convention spéciale. En vertu de l'entente établie, les dépenses communes pour le ministère des affaires étrangères ainsi que pour le service diplomatique sont couvertes par un fonds commun dit caisse des ambassadeurs («ministerkassen») alimenté par des crédits spéciaux auxquels la Norvège participe pour 5 : 17 et la Suède pour 12 : 17.

Le fonds commun destiné à payer les traitements des consuls et leurs frais de chancellerie, etc., est nommé «konsulskassen». Sur les crédits alimentant ce fonds le trésor suédois donne une somme plus élevée que celle inscrite au budget norvégien. Mais la plus grande partie des dépenses est couverte par les redevances imposées aux navires. Comme la marine marchande norvégienne est de beaucoup plus considérable que celle de la Suède, la plus grande partie des dépenses pour les consuls communs se trouve en réalité à la charge de la Norvège.

Jusqu'en 1835, toutes les affaires diplomatiques qui ne furent pas soumises à un conseil d'État combiné furent réglées sans qu'aucun ministre norvégien responsable fût présent, alors même qu'elles ne touchaient qu'aux intérêts de la Norvège.

Par suite de protestations instantes des Norvégiens contre cet état des choses, le roi ordonna, à la date du 13 avril 1835, que le ministre d'État norvégien résidant à Stockholm (ou, en cas d'empêchement, le conseiller le remplaçant) assisterait désormais au rapport sur les affaires diplomatiques regardant ou la Norvège seulement ou les deux royaumes à la fois.

La liste civile et les apanages des princes et princesses de la maison royale sont fixés annuellement par le Storthing.

Il appartient au roi d'ouvrir les sessions du Storthing et d'en prononcer la clôture. Mais il ne peut pas le dissoudre ni ordonner de nouvelles élections avant l'expiration du mandat triennal des députés. Le roi peut, s'il y a lieu, convoquer le Storthing en session extraordinaire. Il peut suspendre les sessions ordinaires au bout de deux mois, et les sessions extraordinaires quand il lui convient.

Les «propositions» royales au Storthing sur les projets de lois dont il veut le saisir, ainsi que celles regardant le budget annuel de l'État, les impôts ou les crédits extraordinaires ou d'autres matières que le roi voudrait soumettre à l'examen ou au vote du Storthing sont toujours présentées à celui-ci par un conseiller d'État.

Sur le droit de veto du roi pour la législation la constitution ne se prononce positivement qu'en ce qui concerne les lois ne tendant pas à modifier la constitution (ou l'Acte d'Union) ou à y faire des additions, ce qui a fait naître des controverses assez fréquentes entre le gouvernement et le Storthing. Toujours est-il que les lois votées jusqu'ici pour introduire de pareilles modifications ont toutes été sanctionnées par le roi.*)

Le roi ordonne toujours aussi la mise en vigueur des impôts et des crédits votés par le Storthing, alors même qu'ils sont conformes aux propositions royales.

---

*) Quand nous parlerons plus bas de lois, nous entendrons toujours celles qui n'appartiennent pas à la catégorie constitutionnelle et qui sont traitées par l'Odelsthing et par le Lagthing (voir page 190). Les lois constitutionnelles sont examinées et votées par le Storthing in pleno.

Aux termes de l'art. 77 de la constitution, les lois passées par l'Odelsthing et le Lagthing séparément doivent être sanctionnées par le roi pour obtenir leur effet légal, même celles proposées par le gouvernement et votées sans modifications. Mais d'après l'art. 79 le veto attribué au roi n'est que suspensif. Si trois Storthings successifs, sortant d'élections différentes, ont émis leur vote dans des termes absolument conformes, la loi entrera en vigueur même sans la sanction royale*).

La loi fondamentale accorde au roi une certaine autorité législative. Il peut rendre des ordonnances ayant un effet légal provisoire jusqu'au prochain Storthing ordinaire, en matière de commerce, de douanes, d'activité industrielle et de police. Ces ordonnances ne doivent jamais être contraires aux lois en vigueur. Les limites de ce pouvoir législatif sont d'ailleurs assez vagues. Le Storthing étant maintenant en session et l'automne et le printemps, il n'y aura que très rarement lieu à pareilles ordonnances. Autrefois, lorsque le Storthing n'avait de session ordinaire que tous les trois ans, elles étaient souvent nécessaires.

Le roi peut, à titre définitif, régler la célébration des offices divins de l'église officielle ainsi que le service militaire dans les limites où la législation ne l'aurait pas fait.

En outre, dans un grand nombre de lois, les règlements administratifs sont l'affaire du roi, et les ordonnances émanées de ce chef sont valables à titre définitif.

Le roi a encore un pouvoir assez étendu pour dispenser des obligations imposées par différentes lois, et il peut grâcier les condamnés. Une exception est faite pour les amendes et les peines privatives de la liberté prononcées par la Haute-Cour du royaume. (voir page 192).

Sauf pour les fonctions judiciaires et lorsque la législation n'a pas organisé d'une façon positive tel ou tel personnel administratif, le roi est libre d'établir, sans le concours du Storthing, n'importe quelles fonctions publiques, pourvu que les fonds nécessaires pour subvenir aux traitements en question ne dépendent pas du Storthing.

---

*) La seule fois que le roi ait persisté à refuser sa sanction après la troisième adoption d'une loi, ce fut à l'égard de la loi du 10 décembre 1898 sur la réglementation du pavillon national norvégien. Mais tout en refusant sa sanction, le roi ordonna que cette loi fût promulguée.

En général pourtant la résolution royale établissant le nouvel emploi est rendue sous la réserve que le traitement jugé convenable sera voté par le Storthing. En stipulant que celui-ci aura à reviser les traitements fixés provisoirement par le roi, ainsi que les pensions accordées aux fonctionnaires mis à la retraite, la loi fondamentale lui attribue tacitement l'autorité en cette matière*).

Outre les délégués-contrôleurs des comptes de l'État, dont la nomination est, par la constitution, remise au Storthing, la nomination de certains fonctionnaires publics appartient au Storthing de par la loi, par ex. celle des directeurs de la banque nationale et de la banque hypothécaire du royaume. Mais en règle générale les titulaires des emplois civils et militaires et les membres du clergé officiel**) sont nommés ou par le roi, ou par des fonctionnaires publics à sa nomination.

La plupart des fonctionnaires publics nommés par le roi sont inamovibles, sauf en cas de condamnation prononçant la destitution ou le renvoi. La condamnation aux travaux forcés emporte la destitution de toute fonction publique.

Cependant les membres du conseil d'État, les fonctionnaires des bureaux du gouvernement, les envoyés diplomatiques et les consuls, le procureur général du royaume, les préfets, les évêques, et certains officiers supérieurs peuvent être renvoyés par le roi après avis du conseil d'État. En attendant la décision du Storthing sur le montant de leurs pensions, ils touchent les deux tiers de leur traitement.

---

*) Une loi du 27 juillet 1895 a établi des limites d'âge pour les officiers des différents grades de l'armée et de la marine. Quiconque aura atteint la limite d'âge sera mis à la retraite sans sa demande. Il aura dès lors droit à une pension proportionnée au traitement touché et au nombre de ses années de service. Les pensions seront à la charge d'une caisse des retraites administrée par l'État. Les fonctionnaires y verseront une quote-part mensuelle de leur traitement. Le trésor fournira les fonds supplémentaires. Un projet de loi sur l'introduction d'un régime analogue pour les fonctionnaires civils est à l'étude.

**) Les communautés «dissidentes» élisent elles-mêmes leurs ministres. Aucune autorisation de la part du gouvernement n'est nécessaire. La loi exige pourtant que les ministres élus, avant d'entrer en fonction, donnent une déclaration écrite qu'ils se soumettront aux lois norvégiennes et qu'ils rempliront les obligations de leur tâche avec fidélité et en conscience.

Les fonctionnaires publics non amovibles sans jugement peuvent être suspendus et touchent alors leur traitement entier. Ils doivent être mis aussitôt en état de prévention.

Aux fonctionnaires demandant leur retraite, le roi alloue la pension qu'il juge convenable, en attendant la décision définitive du Storthing.

Le roi est à la tête du clergé de l'église d'État. Sur son pouvoir législatif en matière ecclésiastique, voir l'article spécial consacré aux institutions ecclésiastiques.

De même, le roi a le commandement suprême de l'armée et de la marine norvégiennes. Elles ne peuvent être augmentées ni diminuées qu'avec le consentement du Storthing, lequel est nécessaire aussi pour faire entrer en Norvège des troupes étrangères, sauf des corps auxiliaires contre une invasion ennemie. Les forces militaires norvégiennes ne doivent pas être engagées au service de puissances étrangères, et en temps de paix les troupes norvégiennes ne doivent séjourner que sur le territoire de la Norvège. Pour un délai ne dépassant pas six semaines par an, le roi peut pourtant faire entrer dans l'un des royaumes unis les troupes de l'autre stationnées à proximité, mais en nombre ne dépassant pas 3000 hommes, en vue de manœuvres communes.

L'armée ne peut être employée à une guerre offensive qu'avec le consentement du Storthing.

Aux termes de l'art. 26 de la loi fondamentale, le roi a le droit de rassembler des troupes. Il peut déclarer la guerre et faire la paix. Avant de commencer une guerre, il est tenu de prendre l'avis du gouvernement norvégien et de se faire renseigner sur l'état des finances et de la défense nationale. Après cela, la question est traitée devant un conseil composé de tous les membres des conseils d'État des deux royaumes.

Quant aux limites du droit qu'a le roi de faire des traités avec les puissances étrangères, la constitution norvégienne se tait. Mais on n'a jamais considéré comme douteux que l'approbation du corps législatif ne fût nécessaire à toute disposition de traité entraînant des devoirs individuels pour les citoyens norvégiens ou des obligations à la charge de l'État, qu'elles tendent à des payements, ou qu'elles aient pour but de restreindre la liberté d'action du Storthing en matière législative ou autre. A cet égard, la pratique norvégienne ne diffère pas de celle de la plupart des autres monarchies constitutionnelles. On présuppose toujours l'approbation du Storthing en tant qu'elle est nécessaire.

Enfin, la perception des impôts et contributions fixées par le Storthing, l'administration du trésor et des finances publiques ainsi que des domaines de l'État et des droits régaliens existants sont remises au gouvernement. En vertu de la faculté qu'il a de rendre des édits provisoires sur la douane (voir page 184) le roi peut suspendre la perception d'un droit d'exportation ou d'importation qu'il trouverait trop onéreux. Pendant les sessions du Storthing, il doit pourtant le saisir des questions de cet ordre.

LE CORPS LÉGISLATIF

Le parlement norvégien est nommé «Storthing» et se compose actuellement de 114 «représentants», dont 38 des villes et 76 des districts ruraux. Le Storthing ne forme réellement qu'une seule chambre. Il se divise pourtant en «Odelsthing» et «Lagthing» pour les discussions et le vote des propositions des lois dont il est saisi, ainsi que pour l'exercice du contrôle constitutionnel (voir ci-dessous).

Les représentants sont élus au scrutin à deux degrés pour une période de trois ans, pendant laquelle aucune autorité ne peut dissoudre le Storthing ni ordonner de nouvelles élections.

Les électeurs primaires désignent au scrutin de liste les électeurs secondaires (valgmænd), dont le nombre est de 1 pour cent des habitants ayant droit de vote des districts électoraux ruraux et de 2 pour cent des habitants ayant droit de vote des villes. Le mécanisme des élections est d'ailleurs trop compliqué pour qu'on en rende compte ici avec plus de détail.

Chaque paroisse rurale forme un district électoral, et de même chaque ville. Les électeurs secondaires désignés dans les différentes paroisses de la préfecture (amt) se réunissent dans la localité déterminée par le préfet (amtmand) pour élire les députés de la préfecture et pareil nombre de suppléants.*) Ces députés des préfectures ne représentent pas les villes qui y sont situées.

*) Ces électeurs doivent de rigueur être présents pour exercer leurs fonctions. Pour cette raison, on élit pour chaque district un nombre égal d'électeurs suppléants. La nomination des suppléants ne se fait pas séparément, mais en prenant les personnes ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages après les électeurs choisis, de manière que les candidats du parti battu deviennent d'ordinaire électeurs suppléants pour remplacer les autres en cas d'empêchement. L'élection des députés suppléants s'opère séparément et ne donne pas lieu à une répartition analogue.

L'élection des députés et des députés suppléants des villes s'effectue de la façon mentionnée ci-dessus pour les préfectures, même si la circonscription électorale ne comprend qu'une seule ville, comme c'est ordinairement le cas.

En 1898, le suffrage universel a été introduit en Norvège.*) Le droit de vote appartient à tout citoyen norvégien âgé de 25 ans accomplis, domicilié dans le pays depuis cinq ans et y résidant de fait. L'électeur doit encore réclamer l'inscription de son nom sur la liste électorale (mandtal) du district avant la clôture de cette liste qui, suivant une loi du 23 juillet 1884, a lieu à huit heures du soir le 10[e] jour avant le jour fixé pour l'élection.**) Quant aux conditions légales pour l'acquisition ou la perte du droit de cité, nous en donnerons plus tard un aperçu.

D'après l'art. 53 de la loi fondamentale, le droit de vote se perd par la condamnation pour certains crimes et délits pouvant entraîner une peine infamante. Les mêmes conséquences résultent de l'entrée au service d'une puissance étrangère sans l'autorisation du gouvernement, ainsi que de l'acquisition du droit de cité dans un état étranger, et enfin de l'achat de votes, etc.

Aux termes de l'art. 52, le droit de vote est suspendu par la poursuite en justice en raison de délits de nature à entraîner une condamnation d'où suivrait la perte du droit de vote. Pour plus de détail, voir l'annexe.

Pour les décisions des bureaux de vote au sujet des réclamations des électeurs non-admis au scrutin, de ceux non-inscrits aux listes électorales, etc., on peut en appeler au Storthing.

Ne pourront être désignés comme électeurs secondaires que ceux qui sont inscrits sur la liste électorale de la paroisse rurale ou de la ville, et dont le droit de vote n'est pas suspendu. Sont éligibles comme députés les électeurs primaires de toute la circonscription, ayant plus de 30 ans accomplis, et dont le droit de vote n'est pas suspendu. Les anciens ministres sont pourtant éligibles hors de leurs circonscriptions de domicile.

---

*) Les mandats des députés élus en 1897 expireront en 1900, année où les élections générales auront donc lieu au suffrage universel pour la première fois.

**) Au moment où cette feuille est mise sous presse, le Storthing est saisi d'un projet de nouvelle loi sur la liste électorale, portant modification aux prescriptions de la loi du 23 juillet 1884.

D'un autre côté, il y a incompatibilité des fonctions de député avec celles de ministre en fonctions et celles de fonctionnaires des bureaux du gouvernement et de dignitaires et fonctionnaires de la cour.

Le mandat de député est obligatoire, sauf pour les anciens ministres élus hors de leurs circonscriptions de domicile. Lorsqu'un député a assisté à trois sessions ordinaires du Storthing, il peut décliner le mandat pour la période triennale suivante.

Les députés touchent comme indemnité 12 kroner par jour, et leurs frais de voyage leur sont remboursés.

Les *sessions* ordinaires du Storthing sont annuelles (elles étaient autrefois triennales). Elles commencent le premier jour ouvrable suivant le 10 octobre avec «vacances de Noël» à partir de la mi-décembre pendant environ quatre semaines. D'après l'art. 80 de la loi fondamentale, le consentement du roi est exigé pour que le Storthing reste réuni plus de deux mois. La durée des sessions pendant les dernières années a été de 6 à 7 mois.

Le roi ouvre officiellement chaque session par un discours du trône, aussitôt que le Storthing s'est constitué. Le roi prononce aussi la clôture de la session.

Le premier Storthing de la période d'élection désigne un quart de ses membres pour former le *Lagthing*. Les trois autres quarts forment l'*Odelsthing*. Les députés élus membres du Lagthing y restent pendant toute la durée de leur mandat de député. Ces sections siègent séparément dans les cas mentionnés ci-dessous (voir page 190 et 192).

D'après son règlement, le Storthing et ses sections choisissent des présidents et des vice-présidents, des secrétaires et des vice-secrétaires toutes les quatre semaines. La convocation aux séances a lieu par les présidents; ils arrêtent l'ordre du jour, qui est imprimé et distribué aux membres avant chaque séance. Les deux tiers du nombre total des membres doivent être présents pour qu'on puisse délibérer légalement.

Les affaires à traiter sont en général préparées par des *comités* qui font imprimer les documents nécessaires, recueillent les renseignements exigés, et rédigent un rapport concluant à celle des propositions formulées dont ils désirent l'adoption. Les différents comités sont permanents pour toute la session, chacun pour une certaine classe d'affaires. Ils sont élus indirectement. Le Storthing nomme au scrutin un *comité d'élection* de 23 membres, et c'est ce comité qui répartit l'ensemble des membres du Storthing entre les autres comités.

Ce n'est que par exception qu'un comité spécial est nommé par le Storthing pour une affaire déterminée. Chaque comité nomme son président et son secrétaire pour la session. Les membres des comités font à tour de rôle le rapport sur les affaires dont le comité est saisi.

La loi fondamentale prescrit que les députés ne peuvent être poursuivis judiciairement pour les opinions émises par eux pendant débats du Storthing.

Outre les propositions et communications royales l'assemblée peut être saisie de projets et de motions portés devant elle par les membres. Quant à leur initiative, il faut remarquer qu'ils peuvent tous présenter des projets de loi modifiant la constitution. Les projets de loi n'appartenant pas à cette catégorie ne peuvent être présentés que par le gouvernement ou par les membres de l'Odelsthing.

Les particuliers voulant saisir le Storthing (ou les sections) de leurs projets de loi sont tenus de les faire présenter par des membres ayant le droit d'initiative.

Chacun est libre de remettre au Storthing des pétitions et des motions tendant à d'autres fins que la législation même.

Sur le mode à employer pour les projets de loi concernant la constitution, voir page 178. Quant aux autres projets légalement présentés, c'est l'Odelsthing qui en est saisi d'abord. Il est libre de les amender autant qu'il veut ou de les rejeter sans les soumettre à l'examen du Lagthing. Si le projet est adopté tel quel ou avec des amendements, la résolution est transmise au Lagthing, qui ne peut que voter intégralement la résolution ou la rejeter en bloc. Dans ce dernier cas le lagthing fait, s'il y a lieu, ses remarques sur les amendements désirables. Le projet est alors retourné à l'Odelsthing, qui délibère à nouveau sur les remarques faites, et après nouveau vote par l'Odelsthing, il repasse au Lagthing. Si le désaccord persiste, c'est le Storthing (sections réunies) qui statue sans discussion et à la majorité des deux tiers des voix. On ne vote que pour ou contre le projet adopté en dernier lieu par l'Odelsthing. Sur le veto du roi, voir page 184.

Il appartient au Storthing de «naturaliser» des étrangers, ce que l'on n'a pourtant fait que tout exceptionnellement. Les résolutions du Storthing à cet égard peuvent se passer de la sanction royale. Il faut remarquer que cet acte ne fait pas du naturalisé un citoyen norvégien, mais lui confère seulement l'indigénat.

Le Storthing fixe annuellement les impôts et contributions directs et indirects, pourvoit à l'administration des biens et domaines de

l'État et à la direction de ses finances. Aucune aliénation de biens appartenant à l'État ne pourra avoir lieu non plus que la remise d'aucune créance de l'État sans le consentement du Storthing. Il surveille le monnayage et l'émission des billets. Le Storthing décide pour chaque année budgétaire combien il sera frappé de monnaies d'argent ou de bronze.*) La banque nationale, «Norges bank», a le monopole de l'émission des billets.**)

Dans les six mois qui suivent la fin de chaque année budgétaire, les comptes de l'État sont soumis à l'examen des cinq délégués-contrôleurs (Statsrevisionen) nommés par le Storthing.***) Ils adressent les demandes d'information et les observations qu'ils jugent fondées au ministère des finances, qui les transmet aux autres ministères pour les affaires de leur ressort. Après avoir examiné les réponses et renseignements donnés par l'administration, les contrôleurs font leur rapport à l'Odelsthing, qui décide si la transgression dont il s'agit peut passer, ou si le ministre intéressé aura à rembourser la somme dont il a dépassé ses crédits ou le dommage qu'il aura causé.

C'est au Storthing qu'il appartient d'ouvrir des emprunts sur le crédit du royaume. Les négociations nécessaires sont pourtant opérées par le gouvernement (le ministère des finances), qui passe le contrat d'emprunt et émet les obligations nécessaires. D'ordinaire, pour les affaires de cette nature, le gouvernement s'informe, par des négociations préliminaires avec les grandes puissances financières, des conditions qu'il sera possible d'obtenir, et il en informe le Storthing. Si elles sont trouvées satisfaisantes, et que l'emprunt en vue soit jugé nécessaire ou utile, l'autorisation requise est donnée au gouvernement par le Storthing qui arrête les points

*) Comme depuis 1874 la Norvège a l'or pour unique étalon, les pièces d'or seulement contiennent la valeur indiquée.

**) D'après la loi du 23 avril 1892, le Storthing nomme quatre des cinq directeurs de la banque nationale (le président de la direction est nommé par le roi). De même, le Storthing désigne les trois administrateurs des succursales de cet établissement, dont le siége principal est à Kristiania.

***) Cet examen a pour but de constater si les ministres se sont écartés en quoi que ce soit des budgets votés par le Storthing pour leurs ministères ou des décisions qu'il a prises sur l'administration des domaines et des finances de l'État. A côté de cette revision une vérification générale de tous les comptes des fonctionnaires publics ou des établissements de l'État est faite par le ministère dit «département de la revision».

principaux, les délais d'amortissement, le maximum de la rente effective et du rabais, etc. L'emploi de l'emprunt contracté dépend des résolutions du Storthing.

Le Storthing peut exiger que tout traité conclu avec une puissance étrangère lui soit soumis, sauf les articles secrets qui ne doivent pourtant pas être contraires aux articles publics.

Sur la nécessité du consentement du Storthing quant à l'emploi des troupes norvégiennes hors du territoire du royaume, etc., voir page 186.

Le Storthing a le droit de citer à sa barre, pour affaires concernant l'État, quelque personne que ce soit, sauf le roi et ceux des membres de la famille royale qui ne sont revêtus d'aucune fonction publique. Contre les personnes citées à sa barre, le Storthing ne peut prononcer aucun jugement. Elles sont tenues de comparaître et de formuler sous affirmation solennelle leurs réponses aux questions adressées à elles par l'assemblée, et cela sous peine d'une amende de 1 000 à 10 000 kroner (loi du 3 août 1897).

Les ministres, les députés au Storthing, ainsi que les membres de la Cour suprême pourront être mis en accusation par l'Odelsthing pour crimes ou délits commis dans l'exercice de leurs fonctions. Les actions ainsi intentées sont portées devant la Haute-Cour du royaume, formée par le Lagthing et la Cour suprême réunis. Parmi les membres de la Haute-Cour, l'accusé a le droit d'en récuser jusqu'à un tiers, à la condition, cependant, que la Cour se compose d'au moins quinze membres.

SUR L'ACQUISITION ET LA PERTE DE LA QUALITÉ DE CITOYEN NORVÉGIEN

Le droit de citoyen norvégien s'acquiert:

1° par la naissance, pour les enfants légitimes si leur père ou leur mère a le droit de citoyen norvégien au moment de la naissance, et pour les enfants naturels s'il en est ainsi de la mère;

2° par l'effet d'un des actes volontaires suivants : a) le mariage, lorsqu'une femme étrangère épouse un citoyen norvégien; b) l'établissement d'un domicile en Norvège, lorsque celui qui veut s'y établir a le droit d'indigénat norvégien, sauf le cas où une femme indigène s'est mariée avec un étranger; c) l'entrée au service de l'État norvégien (comparer l'art. 92 de la loi fondamentale); s'il s'agit d'un

service public commun à la Norvège et à la Suède (c'est-à-dire le service diplomatique et consulaire), la nomination n'entraîne la qualité de citoyen norvégien que si le fonctionnaire en question a le droit d'indigénat norvégien et qu'il déclare rompu le lien de sujétion qui pourrait l'attacher à un autre état.

Le droit de citoyen norvégien peut être aussi accordé par concession du roi ou de celui qu'il délègue à cet effet (actuellement le ministre de la justice). D'une façon générale cette concession ne peut être accordée qu'à celui qui a eu un domicile fixe en Norvège pendant trois ans consécutifs; qui fournit une garantie suffisante que ni lui ni sa famille ne seront à la charge de l'assistance publique avant qu'il ait acquis le domicile légal dans un des districts d'assistance publique du pays; qui est majeur,*) et qui ne se trouve dans aucun des cas qui entraînent la perte ou la suspension du droit de suffrage (voir page 188).

Le droit de citoyen acquis par acte volontaire ou par concession s'étend à la femme de l'impétrant, et à ceux des enfants mineurs qui habitent chez leurs parents ou sont à leur charge.

Le droit de citoyen se perd : 1° par l'acquisition du droit de citoyen dans un état étranger; 2° par le fait de quitter le pays sans esprit de retour. Toutefois, dans le second cas, le citoyen norvégien qui a le droit d'indigénat peut conserver le droit de citoyen en déclarant au consul norvégien du lieu de son séjour, dans l'année après son départ, son intention de rester citoyen norvégien. Cette déclaration aura son plein effet pour dix ans, et pourra être renouvelée dans ce délai pour dix ans de plus. Celui qui s'établit à l'étranger en raison de fonctions à remplir au service de l'État norvégien ou au service commun de la Suède et de la Norvège, conserve le droit de citoyen norvégien. Dans tous les cas où ce droit est conservé malgré l'absence, il l'est aussi pour la femme et les enfants mineurs qui demeurent avec leurs parents ou sont à leur charge.

Ceux qui ont le droit d'indigénat norvégien sont toujours libres de prendre un domicile fixe en Norvège. Ils conservent le domicile de secours résultant de la législation sur l'assistance publique.

---

*) C'est-à-dire ayant accompli l'âge de 21 ans. Il existe pourtant en droit norvégien comme en droit romain deux degrés de minorité. La minorité absolue dure jusqu'à 18 ans, mais la majorité pleine n'est atteinte qu'à 21 ans. De 18 à 21 ans on est mineur sous curatelle, mais apte à agir soi-même, sauf pour contracter des dettes et aliéner ses biens meubles ou immeubles.

Tout citoyen norvégien est sujet norvégien.

La dispense du service militaire accordée par les lois sur le recrutement aux étrangers immigrés leur est maintenue, lors même qu'ils sont devenus citoyens norvégiens.

Aucune propriété immobilière ne peut, sans l'autorisation du roi ou, par délégation, du ministre de l'intérieur, être acquise de plein droit par d'autres que des citoyens norvégiens ou suédois ou des sociétés, ayant le siége de leur administration en Norvège ou en Suède, et que si cette administration est composée exclusivement de citoyens norvégiens ou suédois. Il en sera de même de tout droit d'usage sur le sol. Des dispenses pourront être accordées par le roi en ce qui concerne le droit de bail et autres droits d'usage, accordés pour dix ans au plus par le ministre de l'intérieur.

Il faut remarquer qu'en vertu d'une loi de 1888, le droit d'obtenir un permis d'exploiter des mines en Norvège n'est pas exclusif aux citoyens norvégiens. La chasse et la pêche le sont, sauf l'autorisation personnelle et restreinte qui peut être donnée à des étrangers.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Les «départements» (ministères) auxquels ressortissent les différentes branches de l'administration sont actuellement les suivants :

1° *Le département des cultes et de l'instruction publique.* Outre les affaires qui résultent de son titre même, le ministre des cultes est aussi chargé de surveiller les œuvres de bienfaisance, l'assistance publique dans les communes, les caisses d'assurance mutuelle sur la vie et les sociétés particulières opérant l'assurance sur la vie, et enfin de la direction d'un grand nombre de fonds publics, dont les revenus contribuent à défrayer les besoins du service divin, de l'instruction publique, etc.;

2° *Le département de la justice et de la police.* Outre qu'il doit veiller à ce que les magistrats judiciaires accomplissent leurs devoirs, le ressort du ministre de la justice s'étend à l'administration générale des prisons et des affaires médicales du royaume. C'est aussi ce ministre qui délivre certaines concessions et dispenses, surtout en matière de procédure ;

3° *Le département de l'intérieur.* Il serait trop encombrant d'indiquer son ressort autrement que par prétérition ; il surveille l'administration des autorités communales, sauf l'assistance publique

et les branches ressortissant au ministre des travaux publics et à celui de l'agriculture. Une division spéciale de ce département a le soin des affaires commerciales et consulaires;

4° *Le département de l'agriculture* est chargé des affaires de l'agriculture proprement dite, de celles des forêts ainsi que des mesures publiques contre les épizooties;

5° Au *département des travaux publics* ressortissent non seulement les travaux publics proprement dits, mais aussi l'administration des postes et télégraphes ainsi que de la caisse générale d'assurance mutuelle contre l'incendie commune à tout le royaume;

6° *Le département des finances* est chargé de l'administration financière de l'État, de la perception des droits de douane et des autres impôts et contributions publiques; il dresse les comptes de l'État, tandis que c'est la banque nationale qui fait fonction de trésorerie générale de l'État;

7° *Le département de la défense,* duquel dépendent, outre les affaires militaires de terre et de mer, l'éclairage des côtes, le pilotage et les écoles de navigation pour les employés de la marine marchande;

8° *Le département de la revision* vérifie et revise les comptes de tous les fonctionnaires et établissements de l'État.

Au point de vue administratif, la Norvège est divisée en 18 *préfectures* (voir la carte), plus les territoires de Kristiania et de Bergen qui forment des circonscriptions préfectorales séparées. Le chef de l'administration de la préfecture (amt) est le préfet (amtmand), nommé par le roi et représentant le pouvoir central. Les préfets de Kristiania et de Bergen, ainsi que ceux résidant dans les autres villes épiscopales (Hamar, Kristiansand, Trondhjem, Tromsœ) portent tous le titre de «stiftamtmand» (préfet de diocèse) et forment avec l'évêque ce qu'on appelle la direction de diocèse pour chacun de ces territoires. Cette direction est investie d'un pouvoir assez étendu en diverses matières ressortissant au ministre des cultes.

L'administration des villes de Kristiania et de Bergen ne diffère pas essentiellement de celle des autres villes faisant partie d'une préfecture.

L'autorité représentant le pouvoir central dans les villes porte le nom de «*magistrat*» et est nommée par le roi. Le magistrat de la capitale et celui de Bergen se compose de trois bourgmestres tandis que les fonctions du magistrat dans les autres villes sont exercées par une seule personne.

Les 18 préfectures sont divisées en 56 arrondissements (fogderier) sous des magistrats (fogder) nommés par le roi. En vertu d'une loi du 21 juillet 1894, on va pourtant supprimer successivement ces emplois, qui embrassent des fonctions administratives correspondant à celles des sous-préfets français, des fonctions de police dans les campagnes et qui font même en partie fonction de ministère public pour la poursuite d'un grand nombre de contraventions entraînant des amendes; enfin, les fogder sont chargés de la perception des impôts publics directs avec la comptabilité du trésor et des fonds publics pour l'arrondissement. Pour la perception des impôts, etc., on remplacera les fogder par des caissiers de préfecture (amtskasserer) et les affaires de police de la campagne seront soumises à des «chefs de police», comme elles l'ont toujours été dans les villes.

Les fonctionnaires préposés à la *police locale* dans les campagnes, les «lensmænd», sont subordonnés aux sous-préfets (fogder) et chargés d'un service qui n'est guère moins varié. En général, il y en a un dans chaque commune rurale. Après la suppression des emplois de foged, ils obtiendront des attributions plus importantes. Aux termes de la loi du 30 juin 1884, les lensmænd sont nommés par le préfet qui toutefois est généralement obligé de choisir l'un des trois candidats proposés par le conseil municipal.

Certaines dépenses des communes rurales sont entièrement ou en partie à la charge de la préfecture toute entière. Sur les fonds préfectoraux et les conseils généraux des préfectures, voir d'ailleurs l'article spécial sur l'organisation communale.

Voir en outre les articles sur l'Histoire, les Finances, l'Église et son organisation, l'Armée et la Marine, la Législation et l'organisation judiciaire, etc.

BIBLIOGRAPHIE

FREDRIK STANG. *Systematisk Fremstilling af Kongeriget Norges constitutionelle eller grundlovbestemte Ret.* Kristiania 1833.

T. H. ASCHEHOUG. *Norges offentlige Ret.* Kristiania. I. 1866. II. 1—3. 2e édition 1891—93.

— *Das Staatsrecht der vereinigten Königreiche Schweden und Norwegen* (Handbuch des öffentlichen Rechts der Gegenwart, hg. von H. MARQUARDSEN. B. 4/2/2. Freiburg i. B. 1886).

Nordisk Retsencyklopædi. 6—8. Kjøbenhavn 1885—87.

B. MORGENSTIERNE. *Lærebog i den norske statsforfatningsret* (en cours de publication).

A. FÆRDEN. *Almenfattelig Udsigt over Norges Statsforfatning.* Kristiania 1894.

ORGANISATION COMMUNALE

Au point de vue de l'administration communale, la Norvège est divisée en *communes urbaines* (39 villes et 20 bourgs) et *communes rurales* ou cantons, actuellement au nombre de 525 et correspondant en général aux *paroisses*. Le plus souvent, le canton est formé de plusieurs subdivisions (sogn), formant chacune une *commune divisionnaire* pour les affaires d'un caractère plus spécialement local.

En outre, toutes les communes faisant partie de la même préfecture (amt) forment par leur réunion un organisme à personnalité civile, *la commune préfectorale :* ces dernières sont au nombre de 18.

Jusqu'en 1837 l'administration générale des affaires communales était confiée à des fonctionnaires royaux : dans les villes, au *magistrat,* et dans les cantons au préfet (amtmand), assisté du sous-préfet (foged), tandis que les habitants des communes n'avaient à peu près aucune influence directe sur la gestion de leurs affaires. Il a été mis fin à cet état des choses par deux lois votées en 1837 sur les conseils municipaux, tant dans les villes que dans les campagnes.

Ces lois, basées comme la constitution du 17 mai 1814 sur le principe de l'autonomie populaire, établissent l'indépendance complète des communes quant à la gestion de leurs affaires intérieures : elles mettent le pouvoir administratif, le droit de voter l'impôt et le budget communal, entre les mains des habitants eux-mêmes, si bien qu'à moins d'une loi, aucune commune ne peut être forcée d'adopter une mesure ou de faire une dépense qui ne lui conviendrait pas.

Ce pouvoir, les communes l'exercent par l'intermédiaire de leurs mandataires, formant le *conseil municipal* (bystyre, herredstyre).

Les membres du conseil (repræsentanter), dont le nombre dans les communes rurales ne peut être inférieur à 12, ni supérieur à 48, à proportion de l'étendue du canton et du nombre de la population, et dans les villes doit être de 20 à 84, suivant la population, sont élus pour 3 ans par ceux des habitants qui sont électeurs. L'assemblée des représentants nomme dans son sein une délégation exécutive (formænd) composée d'un quart du nombre des membres, et avec adjonction d'un nombre égal de suppléants. Le conseil municipal tout entier est renouvelé tous les 3 ans.

Les fonctions de représentant et celles de délégué sont gratuites, mais en échange les délégués sont, pour tout le temps de leurs fonctions, dispensés de toutes autres fonctions communales.

Le conseil municipal réuni fait, parmi les délégués, choix d'un président (ordfœrer), qui se trouve placé à la tête de toute l'administration communale, et en cette qualité convoque les assemblées communales, en dirige les débats et en dresse procès-verbal; en cas de partage, sa voix est prépondérante.

Toutes les communications et demandes destinées à la délégation sont remises au président, et c'est à lui aussi qu'il appartient d'assurer l'exécution des décisions prises par la délégation ou par le conseil municipal. Par suite, les fonctions de président, qui ne sont pas rétribuées, sont souvent excessivement onéreuses, surtout dans les communes importantes; si bien que l'on a dû établir un secrétaire payé comme auxiliaire de la délégation.

Les conditions principales d'électorat et d'éligibilité pour les élections communales sont les suivantes : il faut être citoyen norvégien, âgé de 25 ans au moins, et avoir payé pendant l'année qui précède le vote des impôts sur la fortune ou sur le revenu, soit à l'État soit à la commune; il faut en outre avoir été domicilié dans la commune pendant les deux années précédant le vote et n'avoir, au cours de la dernière année, ni touché de secours de l'assistance publique, ni fait partie d'aucune maison à titre de domestique. Les limites du droit de suffrage à la commune sont donc plus étroites que pour les élections constitutionnelles, où le suffrage universel est désormais établi.

Les élections ont lieu à la majorité simple, comme pour les élections au Storthing, ou, lorsque la demande en est faite par un nombre d'électeurs fixé par la loi, au suffrage proportionnel. Le

système proportionnel, employé actuellement en Norvège, est une combinaison du scrutin de liste et du vote cumulatif, et fonctionne comme suit :

Un certain temps avant la date du scrutin communal, les électeurs sont invités à proposer des listes de parti qui doivent être signées dans les communes rurales d'au moins 10, et, dans les villes, d'au moins 20 électeurs, et contenir autant de noms différents ou plusieurs fois répétés qu'il y a de représentants à élire.

Le bureau électoral scrute ces listes, et, d'accord avec les signataires, leur donne les formes légales, après quoi ces listes sont officiellement publiées quelque temps avant la date du scrutin. Tout électeur est libre d'employer pour son vote une liste officielle sans y rien changer, ou avec surcharges et cumulations, ou n'importe quel autre bulletin de vote. Quant au calcul des bulletins déposés dans l'urne, en vue de fixer la représentation proportionnelle des différents partis dans le conseil communal, il a lieu suivant la méthode d'Hondt, avec une modification empruntée au système suisse du professeur Hagenbach-Bischoff.

Quant aux rapports établis entre la délégation et le conseil, c'est en somme la délégation qui est chargée de l'autorité dans la commune, et qui a à s'acquitter journalièrement des soins de l'administration.

C'est donc, en général, la délégation qui gère les affaires de la commune, qui défend ses droits et qui à tous égards a pour mission de veiller à ses intérêts.

Elle a par suite aussi, d'une façon générale, l'initiative de toutes mesures ayant pour but de remédier à quelque desideratum, ou de poursuivre quelque amélioration utile. C'est en conséquence à la délégation que s'adressent toutes communications ou requêtes concernant la commune : c'est par elle que toutes les affaires sont préparées et traitées. Dans les villes, c'est en outre la délégation qui, de concert avec le *magistrat* (v. ci-dessous), est l'intermédiaire entre la commune et l'administration centrale, et c'est à elle qu'il incombe de rédiger toutes déclarations et communications sur des matières concernant la commune, et sur lesquelles l'administration centrale peut désirer des éclaircissements.

La délégation veille en outre à ce que les comptes communaux soient exactement rendus, et c'est elle qui nomme à tous les emplois communaux.

Si importante que soit la position de la délégation dans l'organisation communale, on peut dire cependant que son centre de gravité réside dans le conseil, dont la collaboration s'impose dans la plupart des cas, lorsque les intérêts économiques de la commune sont en jeu, c'est-à-dire que le vote des voies et moyens qui est en somme le nerf vital des institutions populaires, se trouve dans les mains de ce conseil. La règle veut, lorsque l'affaire sur laquelle il s'agit de statuer concerne la fixation de traitements, une entreprise nouvelle, la vente ou l'achat de propriétés ou la cession de droits appartenant à la commune, que la délégation soumette l'affaire au vote du conseil. La délégation peut aussi, dans d'autres cas, si elle le juge utile ou nécessaire, en raison de l'importance de l'affaire ou pour tout autre motif, provoquer un vote du conseil; elle est toujours tenue de le faire, lorsque le préfet l'exige. Ajoutons que le conseil, se rendant de mieux en mieux compte du pouvoir qui lui est attribué sur toutes les questions économiques, a de plus en plus réclamé la part qui lui revient dans les affaires de la commune, même en des matières purement administratives : il en est résulté, par la force des choses, que la législation spéciale a remis à la décision du conseil, en nombre sans cesse croissant, les affaires communales les plus importantes. C'est ainsi que, par ex., la revision des comptes communaux et leur apurement définitif sont maintenant réservés au conseil, tandis que ces fonctions incombaient autrefois à la délégation, comme partie intégrante du pouvoir régulateur.

On a vu de la sorte, surtout dans les communes rurales, les attributions de la délégation faire de plus en plus retour au conseil municipal.

En outre des corporations dont nous venons de parler, issues du vote populaire, il y a dans les villes comme troisième terme de l'organisation communale, un *magistrat* à la nomination du roi. Dans les grandes villes, il y a un magistrat spécial, composé d'un ou de plusieurs membres, dont la fonction principale est de vaquer aux affaires de la commune, tandis que dans les petites villes (et bourgs) les fonctions de magistrat sont combinées avec d'autres fonctions officielles, par ex. celles de juge urbain (byfoged) ou de chef de police. Le magistrat a des fonctions d'ordre essentiellement administratif qu'il exerce de concert avec la délégation, et avec elle il prépare et dirige les affaires de la commune. Dans les villes à magistrat spécial, c'est celui-ci presque exclusivement qui

prépare les affaires et est chargé de veiller à l'exécution des décisions prises en commun. Dans les petites villes, le magistrat partage ces fonctions avec la délégation. Toutefois le magistrat ne dispose pas des deniers de la commune, et doit par suite, dans toutes les affaires d'ordre économique, les soumettre à la délégation. Le magistrat assiste aux séances de cette dernière, si la délégation en décide ainsi; il a de plus entrée au conseil municipal, mais sans voix délibérative.

Le magistrat est de plus membre, et généralement président de la plupart des commissions spéciales établies dans la commune, par ex., la commission d'assistance, celle des bâtiments, celle de la voirie, la direction scolaire, celle des ports etc., etc. : il forme donc jusqu'à un certain point le trait d'union entre ces diverses institutions et la commune elle-même.

Si grande que soit la liberté octroyée aux communes dans la constitution communale norvégienne pour la gestion de leurs affaires intérieures, elle est cependant à certains points de vue soumise à des restrictions. C'est ainsi que les communes sont placées sous la surveillance du préfet comme autorité suprême de la commune: à ce titre, il lui appartient de veiller à ce que la commune n'outrepasse pas ses pouvoirs, et n'empiète pas sur les droits d'autrui.

En outre, certaines résolutions exigent pour entrer en vigueur le consentement du préfet ou du gouvernement. A cet effet, toutes les décisions prises par le conseil, c'est-à-dire concernant les affaires les plus importantes, doivent être communiquées au préfet, qui jouit d'un veto suspensif, et peut exiger que l'affaire soit l'objet d'un nouvel examen par le conseil; une seconde lecture est aussi de rigueur quand la décision a été prise à une majorité de moins des $^2/_3$. Si après nouvelle délibération la motion réunit les $^2/_3$ des voix, elle entre immédiatement en vigueur; dans le cas contraire, la minorité a le droit d'exiger que l'affaire soit soumise au gouvernement, qui a dans ce cas la faculté d'approuver la décision prise ou de lui refuser son approbation.

En outre, l'approbation royale est toujours nécessaire, quand la décision prise par le conseil se rapporte à des dépenses liant la commune pour plus de 5 années consécutives ou entraînant aliénation de propriétés communales. Il faut cependant faire observer que le droit d'approbation ne peut s'exercer qu'en vue d'empêcher une commune d'innover ou de changer l'état actuel des choses; on ne peut la forcer ainsi à aucun acte positif, par ex. à voter une

dépense nouvelle. L'action du gouvernement est donc ici *d'ordre négatif.* Remarquons aussi que le droit d'approbation réservé aux préfets et au gouvernement a toujours été exercé avec beaucoup de prudence, et qu'on s'en est rarement servi pour empêcher des mesures répondant au vœu général de la commune. Par suite du progrès des idées, on a de plus en plus reconnu l'autonomie communale; et d'autre part, la crainte qu'on éprouvait de voir les communes obérer leurs finances par suite de leur trop grande autonomie, cette crainte s'est en général montrée peu fondée.

Se rendant bien compte de cette modération municipale, les pouvoirs publics ont su l'apprécier, et leur tendance a toujours été de laisser aux communes la haute main sur toutes les affaires qui les concernent. Un nombre toujours croissant de fonctions a été remis par le pouvoir législatif à la nomination des communes, et elles ont de plus en plus l'occasion de faire sentir leur influence dans presque toutes les branches de l'administration. Pour citer des exemples, la commune a des pouvoirs très étendus en ce qui concerne l'assistance, les routes, le service des incendies et des bâtiments, les écoles, le service de santé, etc., etc. Elles ont aussi le droit de décréter des ordonnances de police, sous réserve cependant de la sanction royale; elles nomment à la plupart des emplois communaux, elles décident jusqu'à quel point le débit des spiritueux, de la bière et du vin sera toléré sur le territoire de la commune. Les communes sont ainsi devenues un terme important dans l'administration du pays. Il n'en résulte cependant pas que ce soit toujours l'administration communale ou ses sections qui aient à elles seules l'entière direction des affaires : la multiplicité de ces affaires ayant toujours augmenté, on a vu qu'il était impossible au conseil municipal de suffire aux soins de toute l'administration, et on a été forcé d'en laisser une part à des bureaux communaux spéciaux. C'est ce qui a lieu, par ex., pour l'assistance, les écoles, les bâtiments, la voirie, les incendies, le service de santé, le service des ports, etc. Tous ces services sont confiés à des commissions communales, composées en général d'un certain nombre des membres du conseil municipal ou dont les membres sont à l'élection du conseil. On peut, somme toute, pour caractériser la situation réciproque de ces commissions et du conseil municipal, dire que le conseil se réserve le vote du budget et toutes les attributions budgétaires, tandis que les commissions ont la gestion générale des affaires rentrant dans leurs attributions

et la disposition des sommes votées. Le conseil exerce donc une influence essentielle et définitive sur toutes ces affaires; il se réserve d'ailleurs souvent les affaires les plus importantes parmi celles qui sont du ressort des commissions.

L'office le plus important des conseils municipaux est et reste la gestion des intérêts économiques, — et nous allons montrer comment a lieu cette gestion.

Les communes doivent établir chaque année le budget de leurs recettes et de leurs dépenses pour l'année suivante, et ce budget comprend les dépenses afférentes aux diverses institutions communales, conformément aux propositions présentées par le bureau desdites institutions.

Le budget est établi dans les communes rurales par la délégation, dans les villes par le magistrat, qui l'examine ensuite avec la délégation. Le budget est alors présenté au conseil municipal. Les sommes qui ne sont pas couvertes par des recettes fixes, par ex. celles provenant des propriétés et institutions appartenant à la commune, sont l'objet d'une répartition, soit comme impôt sur la propriété bâtie ou non, soit comme impôt sur la fortune personnelle et sur le revenu : le conseil décide quelles fractions de l'impôt seront couvertes par la taxe sur la propriété et par celle sur la fortune et le revenu.

La répartition de cette dernière entre les contribuables de la commune est faite par une commission de répartition élue par l'administration communale.

Cette commission fixe pour chaque contribuable le chiffre de la fortune et du revenu supposés sur lesquels il devra payer l'impôt; la commission est d'ailleurs liée par certaines règles générales de taxation, fixées par le conseil municipal, mais dans les limites de ces règles, elle a toute latitude pour faire au mieux et d'après ce qu'elle peut savoir des parties intéressées.

Si un contribuable est mécontent des décisions de la commission de taxation, il pourra lui adresser une plainte, et s'il n'en est pas tenu compte, on peut la soumettre à une commission suprême de taxation, dont les membres sont également élus par le conseil municipal.

S'il s'agit de faire les frais de vastes entreprises, visant l'intérêt de la commune, celle-ci a le droit de contracter des emprunts. L'argent peut être emprunté à divers fonds publics, et, moyennant l'autorisation du roi, la commune a le droit d'émettre en échange

des obligations au porteur portant intérêt, et analogues aux obligations d'état et aux titres de banque.

Les obligations communales doivent toujours être d'un montant supérieur à 200 kroner et être amorties dans les 40 années, tandis que le remboursement doit commencer dans les deux années qui suivent l'émission et avoir lieu par sommes égales d'année en année.

En dehors des communes proprement dites, il y a, comme nous l'avons déjà dit, dans les districts ruraux, des unités communales supérieures, dites *communes préfectorales*. Les villes n'en font pas partie, ce qui est naturel, attendu que chaque ville forme déjà un organisme fermé, n'ayant qu'une faible communauté d'intérêts avec d'autres communes, tandis que le contraire a lieu pour les communes rurales.

Les communes préfectorales sont représentées par des conseils généraux (amtsting), qui siègent une fois par an, se composent des présidents des conseils municipaux de la préfecture, et sont présidées par le préfet, qui n'a pourtant pas le droit de voter.

Le conseil général traite les affaires concernant l'ensemble de la préfecture, et vote dans ce but les fonds nécessaires, qui sont répartis suivant la dette matriculaire des propriétés de la préfecture, ou pour une certaine part entre les communes.

C'est ce qui se fait principalement pour les entreprises de grande portée, auxquelles les moyens économiques des cantons pris isolément ne leur permettrait pas de subvenir, et qui nécessitent par conséquent une entente commune. Citons par ex. les sommes nécessaires pour les voies de communication préfectorales.

Le conseil général s'occupe aussi des affaires concernant les écoles de la préfecture, du service des aliénés et des services pénitentiaires. Le préfet prépare les affaires et les soumet au conseil; c'est lui spécialement qui propose le budget de la préfecture, et c'est à lui qu'incombe l'exécution des mesures décidées par le conseil général. Pour ce qui est de leur validité et de la nécessité de la sanction du préfet ou du gouvernement, on a établi en somme les mêmes règles que pour les communes.

BIBLIOGRAPHIE

T. H. Aschehoug. *De norske Communers Retsforfatning før 1837.* Kristiania. 1897.

W. S. Dahl. *Landdistrikternes Kommunalforfatning. 3. Udg.* Kristiania. 1894.

LÉGISLATION ET ORGANISATION JUDICIAIRE

Au moyen âge, la Norvège était divisée en quatre grandes juridictions (lagthing) dont le droit coutumier, différent sur plusieurs points pour chaque juridiction, n'était pas consigné par écrit. Le pouvoir législatif et judiciaire était exercé par les députés du peuple assistant aux lagthings. Pendant les derniers siècles du moyen âge, les rois, en vertu d'un pouvoir usurpé, édictèrent des capitulaires dans le but de combler les lacunes du droit. En 1274, le roi Magnus, dit Lagabœter (réformateur des lois) fit refondre les textes de l'ancien droit, et de nouveaux codes, d'une même teneur pour toutes les dispositions matérielles, furent adoptés par les quatre lagthings. Les codes revisés n'existaient qu'à l'état de manuscrits et différaient plus ou moins les uns des autres à cause des interpolations faites dans les textes des articles appartenant à des lois nouvelles (édits royaux).

Pendant l'union avec le Danemark, de nombreux magistrats étaient des Danois, et ne connaissaient pas même la langue des codes en vigueur. Une traduction danoise officielle, mais assez insuffisante, de l'ensemble des codes de 1274, fut donc rédigée (code de Christian IV, 1604); on la remplaça plus tard par une codification toute nouvelle, le code norvégien de Christian V, en 1687. Ce code, qui pour une grande partie reste encore en vigueur, est un travail très considérable pour son temps. Il contient un grand nombre de dispositions d'origine étrangère, provenant surtout de l'ancien droit danois et du droit romain.

Malgré la disposition de l'art. 94 de la loi fondamentale, stipulant que des codes nouveaux, tant au civil qu'au pénal, seraient votés par le premier ou, en tout cas, par le deuxième Storthing ordinaire, le code civil n'a pas encore paru. Les travaux préparatoires de ce code furent terminés il y a plus de 50 ans, sans même que l'avant-projet ainsi élaboré fût présenté au corps législatif. Et on n'eut le code pénal qu'en 1842. Le projet d'un nouveau code pénal est actuellement à l'étude au Storthing. Le code de procédure criminelle, basé sur le système de jury, date du 1er juillet 1887. Un code de procédure civile est en préparation. La loi sur les faillites est du 6 juin 1863 et fut revisée sur le fond en 1899. En outre la législation sur les successions, sur la prescription, sur les lettres de change et les chèques, sur le commerce maritime, sur la condition des ouvriers de l'industrie, etc., ont été l'objet d'une refonte totale depuis 1814.

Tant dans les villes que dans les campagnes, les *affaires civiles* sont en général portées tout d'abord devant la commission de conciliation *(forligelseskommission)*, composée de deux ou, pour certaines affaires, trois membres élus parmi les habitants ayant droit de suffrage dans la juridiction (*thinglag*), c'est-à-dire dans la commune en général. Cette commission cherche à concilier les parties, et si l'accord ne se fait pas, elle les renvoie devant le tribunal. Si les parties consentent à s'entendre, la commission rédige par écrit les conditions de la conciliation et donne force de loi, s'il y a lieu, aux obligations ainsi contractées. Si les parties en tombent d'accord, elles peuvent demander à la commission de statuer arbitralement, non cependant pour des créances supérieures à 500 kroner. A la réquisition du demandeur, la commission peut aussi prononcer sur des affaires tout à fait claires dont l'objet est une créance ne dépassant pas 500 kroner au principal. Les affaires concernant des immeubles peuvent être aussi jugées par elle, s'il ne s'agit pas d'une valeur supérieure à 1,000 kroner. Contre les arrêts prononcés par elle, il peut être interjeté appel devant les tribunaux ordinaires de première instance.

Ces *tribunaux* se composent chacun d'un seul juge, *byfoged* dans les villes, *sorenskriver* dans les campagnes, secondé par quatre (deux) assesseurs *(lagrettesmænd)* désignés parmi les contribuables. Le juge se transporte dans les divers arrondissements de son ressort judiciaire. En général chaque commune forme un

arrondissement judiciaire. Les audiences ordinaires ont lieu une fois par mois à la campagne, et une ou deux fois par semaine à la ville, et en outre des audiences extraordinaires ont lieu dans les cas urgents. Dans les juridictions des préfectures les plus septentrionales, les audiences ordinaires sont plus rares. La compétence du tribunal de première instance est entière en matière civile, et il juge en dernier ressort lorsqu'il s'agit d'une valeur n'excédant pas 32 kroner; en premier ressort seulement, pour les sommes supérieures.

A Kristiania et à Bergen il y a un tribunal spécial, *byretten* (la Cour urbaine), composé de plusieurs membres, dont trois réunis en conseil jugent les affaires civiles de première instance concernant une valeur d'au moins 32 kroner, tandis qu'un seul membre prononce sur celles dont l'objet n'atteint pas ce chiffre. A Kristiania et à Bergen, on peut appeler à la Cour urbaine des décisions et arrêts rendus par les magistrats chargés des affaires de faillites et de partage après décès, des saisies-arrêts, des ventes après saisie, tandis que partout ailleurs les décisions et arrêts de cette nature passent devant les cours d'appel avec lesquelles les cours urbaines de Kristiania et de Bergen sont sur le pied d'égalité, attendu qu'on peut aussi faire appel de leurs sentences à la Cour suprême du royaume. Les conseillers de ces cours urbaines président à tour de rôle, changeant tous les six mois, aux audiences des juridictions spéciales, tant civiles que criminelles, auxquelles les corps des cours urbaines fournissent le personnel.

Hors des circonscriptions desdites villes et pourvu qu'au point de vue pécuniaire l'affaire concerne une valeur de 32 kroner ou plus, les arrêts civils des tribunaux de première instance, sont portés en deuxième instance devant les Cours d'appel *(overret)* qui ne sont compétents qu'en matière civile. Les siéges de ces tribunaux de seconde instance sont Kristiania, Bergen et Trondhjem; ils se composent d'un président et de deux conseillers.

Devant les tribunaux civils mentionnés ci-dessus la procédure a lieu actuellement par écrit.

La Cour suprême *(hœiesteret)* statue en appel et en dernière instance sur toute affaire civile dont la valeur est telle que la législation ne déclare pas l'arrêt du tribunal inférieur inappelable. Les membres de la Cour suprême siègent à tour de rôle, un président et six membres dans chaque affaire. La procédure est d'ordinaire orale.

Excepté les causes justiciables de la Haute-Cour du royaume (voir page 192) et sauf les crimes et délits militaires, qui sont jugés en première instance par les conseils de guerre et en appel par la Cour suprême avec adjonction de deux officiers supérieurs, — voici quelles sont, pour *l'instruction criminelle*, les juridictions compétentes :

1° La Cour suprême qui statue comme tribunal de cassation, et, dans quelques cas, en appel (voir page 209);

2° La Commission de renvoi de la Cour suprême *(hœiesterets kjæremaalsudvalg)* qui statue sur les plaintes formées dans des cas déterminés (renvois des arrêts portant sur l'obligation de témoigner, etc.);

3° La Cour d'assises *(lagmandsretten)* qui se compose de la cour proprement dite (un président nommé *lagmand,* et deux juges assesseurs choisis entre les magistrats du ressort, siégeant à tour de rôle), et les jurés. Il y a cinq présidents de cour d'assises pour tout le royaume, qui est, à ce point de vue, divisé en dix-sept ressorts *(lagsogn).* Les jurés sont au nombre de dix. Ils sont pris pour chaque session, par voie de tirage au sort, parmi les contribuables du «lagsogn». On en tire au sort 26, plus deux suppléants. Si parmi eux il y a des incapables, on les met de côté; ensuite les parties et le ministère public peuvent user du droit de récusation;

4° Le Tribunal correctionnel *(meddomsretten)* qui se compose du juge de première instance ordinaire avec deux échevins choisis parmi les contribuables et prononçant du même droit que le juge;

5° Le Tribunal d'instruction *(forhœrsretten)* qui est présidé par un juge de première instance. Il peut statuer directement et à lui seul sur les cas des inculpés ayant avoué le fait qui leur est reproché, — à moins que le cas ne soit justiciable de la cour d'assises.

Les tribunaux correctionnels sont compétents pour les affaires qui ne ressortissent ni à la cour d'assises ni au juge d'instruction.

Les cours d'assises jugent les crimes pour lesquels peuvent être infligés au moins les travaux forcés pour plus de trois ans. La loi fixe les degrés de peine entre lesquels on peut choisir; si la peine est régulièrement celle des travaux forcés ou la destitution, l'affaire sera portée devant la cour d'assises; dans les cas où il y a eu aveu, le juge d'instruction peut toutefois retenir l'affaire et statuer lui-même, si la peine encourue n'est pas supérieure à 9 ans de travaux forcés. Dans la pratique et le plus souvent lorsqu'il

y a lieu d'appliquer les peines les plus sévères, qui soient de sa compétence, le juge d'instruction n'use pas de cette faculté, et renvoie devant le jury.

On a d'ailleurs le droit d'aller en appel devant la cour d'assises, pour tous les arrêts des tribunaux correctionnels et des juges d'instruction.

S'il s'agit d'une plainte sur ce que la procédure n'ait pas été en règle ou au sujet de la peine appliquée, on peut se pourvoir en appel devant la Cour suprême. Pour le faire, il faut toujours déposer les pièces de la procédure à la Commission de renvoi de la Cour suprême; dans certains cas, cette Commission est autorisée à juger elle-même l'affaire en appel.

Devant toutes les cours jugeant au criminel, sauf la Commission de renvoi, la procédure est orale.

Les fonctions du *ministère public* (paatalemyndigheden) sont bornées aux affaires criminelles.*)

Le procureur général du royaume, le «*rigsadvokat*», est le chef des membres du parquet. Suivant le terme norvégien même il est l'«accusateur public».

Pour chaque «lagsogn» il y a un procureur de l'État *(statsadvokat).* Pour celui comprenant la capitale, on en a pourtant trois. Toutefois les procureurs de l'État ne paraissent que devant les cours d'assises. Aux procès criminels devant la Cour suprême, le ministère public est représenté par un certain nombre d'avocats désignés à ces fins et exerçant à tour de rôle. Devant les tribunaux correctionnels un avocat (exceptionnellement deux ou plus) nommé à cet emploi exerce les fonctions du ministère public. Le prévenu est ordinairement assisté d'un défenseur à titre d'office.

Dans les affaires de simple police, où en général aucun défenseur public n'est estimé nécessaire, c'est un fonctionnaire de la police qui représente le ministère public.

La *peine capitale* est édictée dans certains cas par le code, mais n'a plus été exécutée depuis 1876.

---

*) Dans les affaires civiles peu nombreuses où, d'après les lois, l'intérêt public doit être sauvegardé, comme par exemple lorsqu'il s'agit d'une instance en divorce contre un conjoint ayant déserté le foyer conjugal, on nomme un défenseur d'office à la partie supposée hors d'état de faire plaider sa cause elle-même, et ce défenseur est placé sous le contrôle du tribunal.

Les peines privatives de liberté édictées par le code pénal commun sont les travaux forcés, soit à perpétuité, soit à temps, par degrés allant de 6 mois jusqu'à 15 ans, et espacés de trois en trois ans; en outre l'emprisonnement à trois degrés, suivant le régime de nourriture accordé au prisonnier.

La peine des travaux forcés est subie dans les maisons pénitentiaires centrales, dont une prison cellulaire pour hommes à Kristiania, nommée «Bodsfængslet», et un établissement non cellulaire, aussi pour les condamnés hommes, au vieux château d'Akershus. Il y a un autre établissement non cellulaire pour les hommes à Trondhjem, et enfin, à Kristiania un établissement pour les femmes, où les condamnées aux travaux forcés subissent soit l'emprisonnement cellulaire soit la détention en commun.

Une loi du 26 juin 1893 a réglementé le régime des condamnés aux travaux forcés. Cette loi dispose que les condamnés aux travaux forcés ayant moins de vingt et un ans subiront généralement leur peine en cellule.*)

Les prisons préfectorales, où sont détenus les condamnés à l'emprisonnement, qui est généralement cellulaire, appartiennent aux préfectures et sont entretenues par elles sous la surveillance de l'administration générale des prisons, dépendant du ministère de la justice.

Il faut mentionner qu'on projette une réforme totale en matière pénitentiaire, avec les innovations dont nous avons déjà parlé à propos du code pénal.

On a, le 2 mai 1894, promulgué une loi sur la condamnation conditionnelle. En cas de circonstances atténuantes, le tribunal qui prononce l'emprisonnement ou l'amende peut ordonner le sursis. Ce sursis est révocable si, dans un délai de trois ans, le condamné est poursuivi et déclaré coupable d'une nouvelle infraction entraînant une peine d'emprisonnement ou de déchéance ou une peine supérieure.

BIBLIOGRAPHIE

Nordisk Retsencyklopædi. Livrs. 1—5, 9, 10, 12, et 13. Kjøbenhavn 1878—82, 1887—99.

A. Færden. *Almenfattelig Udsigt over Norges almindelige borgerlige Love.* T. 1—3. Kristiania 1896—99.

*) Une analyse de cette loi se trouve dans la «Revue pénitentiaire». Bulletin de la Société générale des prisons. XIX. Paris 1895, p. 458 sqq.

INSTITUTIONS SOCIALES

Parmi les états civilisés, il en est fort peu assurément qui, au même degré que la Norvège, aient le droit d'être heureux et fiers de la régularité de la condition sociale de leurs habitants.

Il n'y a ici ni noblesse avec privilèges politiques ou économiques, ni grands capitalistes. Les terres sont partagées entre une masse de petits paysans propriétaires, qui forment la classe la plus nombreuse de la société, et en sont le noyau solide et vivace. L'existence journalière sous un climat rigoureux, et le long d'une côte sujette aux tempêtes fait appel à toute leur énergie et à toute leur endurance.

L'existence d'un bien-être général et régulièrement réparti est confirmée par le grand nombre de déposants aux caisses d'épargne instituées dans presque toutes les communes. Il y a, en effet, en moyenne une caisse d'épargne par 5600 habitants et 1 déposant par 2,8 : la quotité moyenne du dépôt est de 119 kroner par habitant. Quant aux versements faits aux autres banques, voir l'article «Banques».

La couche supérieure et la couche inférieure de la population sont, socialement parlant, si rapprochées l'une de l'autre qu'elles exercent une influence réciproque constante, et que le passage de l'une à l'autre est des plus fréquents. L'école primaire, qui est obligatoire, sert de base commune à toutes les branches de l'enseignement secondaire et supérieur chargé de communiquer au peuple les connaissances dont il a besoin dans les différentes positions : on a ainsi assuré *pour tous* l'instruction populaire qui contribue si puissamment à exalter l'indépendance des individus, et à donner à notre démocratie, qui est en possession du suffrage universel, la

satisfaction réconfortante de se sentir sous le drapeau de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Il s'ensuit que les dislocations que la marche économique ininterrompue du siècle qui va finir a partout provoquées dans la stratification sociale, n'ont pas réussi à produire chez nous les phénomènes de haute pression intérieure qui, chez d'autres, rendent la question sociale si brûlante. Les conflits d'intérêts ne sont guère violents, et toujours on peut espérer les résoudre sans danger imminent pour la paix sociale.

Pour mettre en lumière la situation économique, on peut répartir les fortunes en 4 classes, suivant le tableau ci-dessous :

I.	classe	indigente,	revenu annuel	inférieur à kroner	700
II.	-	moyenne	- -	de -	700 à 3 000
III.	-	aisée	- -	de -	3000 à 10 000
IV.	-	riche	- -	supérieur à -	10 000

En se reportant aux listes servant de base à l'impôt communal, on trouve que

I.	classe	compte	87,3 %	des contribuables	et paie 50,7 %	de l'impôt
II.	-	-	11,2 %	- —	- - 26,3 %	- -
III.	-	-	1,3 %	- —	- - 12,7 %	- -
IV.	-	-	0,2 %	- —	- - 10,3 %	- -

Sur le chiffre total du revenu national, qui s'élevait pour 1898, en chiffres ronds, à 700 millions de kroner, on trouve, en comptant une population de 2 160 000 âmes, que le revenu moyen est de kroner 326 par habitant et par an. En tenant compte de l'accroissement que l'on constate de jour en jour dans le revenu national, on sera dans un assez bref délai autorisé à employer la formule suivante : 1 krone par habitant et par jour.

De 1890 à 1898, on a trouvé que le revenu national s'est accrû de 16 %, et ce chiffre est plutôt trop bas. Le patrimoine national était en 1891 évalué à environ 2 250 000 000 de kroner, et il a aussi augmenté considérablement depuis lors.

Le revenu annuel se répartit comme suit pour les groupes principaux de travailleurs :

Industriels	kroner	1185
Paysans propriétaires .	-	788
Ouvriers industriels...	-	533
Auxiliaires	-	326
Métayers	-	324

Les données recueillies en dernier lieu par les pouvoirs publics relativement à la répartition des fortunes et des revenus témoignent, comme on le voit, des différences économiques bien peu accentuées entre les différentes classes.

Parmi les petits cultivateurs et ouvriers de la campagne, il en est un très grand nombre qui se distinguent à peine à cet égard des ouvriers de l'industrie. Il est un autre fait qui, au point de vue de l'économie sociale, a sa grande importance : c'est que le revenu moyen des employeurs est même inférieur à celui de cerains employés d'ordre privé. Il suffit donc d'une réduction peu considérable dans le revenu des employeurs pour en faire tomber un très grand nombre au niveau des employés ou même à celui des ouvriers.

D'une façon générale, les salaires ont été en remontant, mais à des degrés divers pour les ouvriers ruraux ou urbains, ainsi que pour les ouvriers des différents métiers.

C'est ainsi que la proportion des apprentis de métiers, avec un revenu de kroner 200 à kr. 299 par an, a passé de 9,3 à 14 % entre 1885 à 1894; pour le groupe dont le revenu est de 300 à 499 kr., cette proportion a passé de 7,9 à 10,7 %. Pour les marins, dans le groupe gagnant de 200 à 399 kr., la proportion a passé de 25,9 à 31,3 % et ainsi de suite.

Pour les domestiques femmes et les ouvrières des manufactures, on trouve aussi une amélioration sensible, la proportion des classes à revenu minimum étant en décroissance. D'après les différentes sources, on est en droit d'admettre que de 1890 à 1898 le revenu brut des ouvriers a augmenté en moyenne d'au moins 15 %.

Pour les femmes, mariées ou non, on admet que le revenu moyen de leur travail est d'environ kroner 253 par an.

Quant aux conditions mêmes de l'existence, voici ce qu'on peut dire : La majeure partie des moyens disponibles passe à la nourriture : on compte en moyenne plus de 45 % de ce chef et 15 % au vêtement.

Il est établi aussi que la dépense proportionnelle pour nourriture décroît, au fur et à mesure qu'on monte plus haut dans l'échelle sociale. Ou en d'autres termes, chez les classes les moins rétribuées, c'est sur la lutte pour la nourriture que se concentre la meilleure part de l'activité déployée. Si l'on demande combien coûte la vie en Norvège, nous répondrons, en nous appuyant sur des recherches d'ailleurs peu sûres, que les aliments solides et liquides,

satisfaisant aux exigences de la vie, peuvent être évalués à une somme d'environ kr. 160 par personne et par an.

D'après le calcul ci-dessus mentionné, le peuple norvégien consommerait chaque année, sur sa recette nationale de 700 millions de kroner 340 millions pour la nourriture. Inutile de dire que ce calcul est uniquement basé sur des données incomplètes et ne fournit guère que pour les classes les moins favorisées de la fortune une idée approximative du prix des vivres rapporté au montant du revenu. Mais on peut dire d'autant plus sûrement qu'en général les classes travaillantes de la Norvège vivent bien, et même mieux que dans la plupart des autres pays. Il en est spécialement ainsi des ouvriers ruraux, qui se trouvent dans d'assez bonnes conditions au point de vue de la nourriture et du logement.

DE LA SOBRIÉTÉ

La situation du peuple norvégien au point de vue de l'usage des boissons ressort de la comparaison ci-dessous avec les autres pays.

La consommation moyenne annuelle d'alcool par habitant, en litres, ramenés à 100 % d'alcool, sous forme d'eau-de-vie, de bière et de vin*) est comme suit :

Pays	Années	Litres
Finlande	1891—95	1,8
Norvège	1896—98	2,2
Suède	1891—95	4,3
États-Unis	—	4,9
Hollande	—	5,8
Gr. Bretagne et Irlande	1896	7,4
Allemagne	1891—95	8,6
Italie	—	9,9
Danemark	1895—96	10,1
Belgique	1891—96	10,7
France	1891—95	16,0

*) L'alcool généralement employé en Norvège, contient en moyenne de 40 à 45 % d'alcool absolu. On compte pour la bière norvégienne $3^1/_2$ % d'alcool (contre 3 % en France). Le vin est généralement compté comme titrant 10 %.

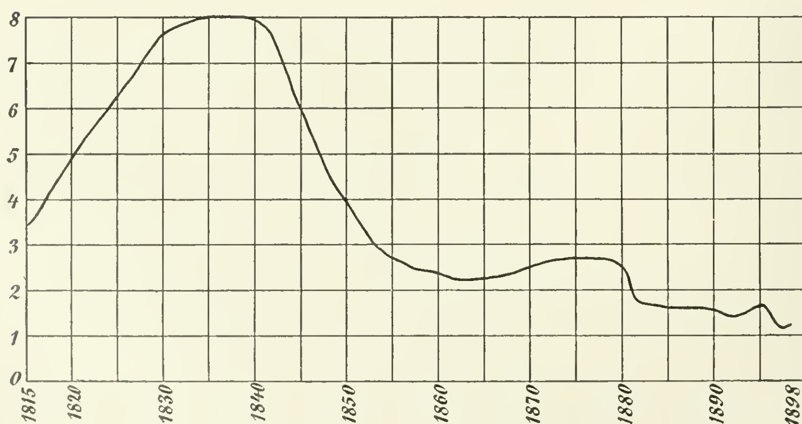
Cependant la Norvège n'a pas toujours occupé une place aussi favorisée. Au cours des années 1830—40 la Norvège était en proie à la «peste alcoolique» avec ses conséquences désastreuses au point de vue moral, économique et sanitaire; on comptait alors une consommation d'eau-de-vie d'au moins 8 litres (à 100 %) par individu. Une loi de 1816 permettait à qui que ce fût de fabriquer l'eau-de-vie avec le produit de ses cultures. Il en était résulté une marche ascensionnelle inquiétante dans la consommation de l'alcool. Par contre, la législation des années postérieures à 1840 intervint énergiquement et fut appuyée par un mouvement volontaire et puissant en faveur de la tempérance. La distillation de l'alcool ne fut désormais permise que dans des fabriques organisées; leur nombre est actuellement de 22, et elles produisent par an 3 millions de litres (comptés à 100 % d'alcool), dont une partie est exportée.

Ajoutons que d'ailleurs différents pays importent chez nous environ 1 million de litres de spiritueux (de luxe).

La vente et le débit des spiritueux fut à la même époque l'objet d'un certain nombre de restrictions. Le débit des spiritueux devint un privilège, nul n'ayant plus le droit de les débiter sans licence de l'administration communale, et encore à charge de renoncer à tout autre commerce. En fait, les administrations communales furent maîtresses d'empêcher le débit dans la limite de leur territoire, en refusant les licences *(option locale)*. Le débit des spiritueux fut défendu les dimanches et jours fériés et les après-midi précédant ces fêtes; il fut défendu de vendre de l'alcool à des enfants ou à des personnes en état d'ébriété, dans certaines réunions populaires, etc. etc. Le débit illégal des spiritueux fut frappé de peines sévères. Enfin on imposa fortement non-seulement la production indigène (avec droit d'entrée correspondant sur les alcools importés) mais aussi le débit. Les suites de cette législation rationnelle ne tardèrent pas à apparaître. Le nombre des débits se réduisit avec rapidité: il était de 1101 en 1847 et de 640 seulement en 1857. Il en résulta une diminution de l'ivrognerie et une réduction correspondante de la consommation de l'alcool, en même temps qu'un accroissement de bien-être et une amélioration de l'état hygiénique. Dans ce pays si vaste, les districts ruraux furent presqu'entièrement délivrés de débits d'alcool — et ceux-ci se concentrèrent dans les villes. Par une loi de 1871, les administrations communales furent autorisées à transférer leur droit de vente à des sociétés philanthropiques *(samlag)* qui au lieu de chercher à étendre le cercle de leurs

clients, se donnèrent pour mission de contrôler et de restreindre la quantité d'alcool consommée, leur bénéfice net devant être consacré à des «fondations d'intérêt public». C'était en d'autres termes introduire le système connu sous le nom de système de Gothembourg, système qui est également en vigueur en Finlande. Il y a cependant des différences entre notre système et celui usité en Suède et en Finlande : le bénéfice, p. ex., n'est pas, comme en Suède, versé à la caisse de la commune; par suite, les communes ne sont pas tentées d'améliorer leurs finances en poussant à la consommation des spiritueux. Enfin, par une nouvelle loi du 27 juillet 1894, le débit des spiritueux a été à peu près complètement monopolisé entre les mains des «samlag». Tous les habitants, hommes et femmes, âgés de plus de vingt-cinq ans, eurent désormais à décider au *referendum*, par *oui* ou *non*, si pendant les 5 années subséquentes, la vente des spiritueux pourrait avoir lieu dans la ville. Il s'ensuit que depuis lors, les «samlag» eux-mêmes ont été supprimés dans un certain nombre de villes. Depuis 1871 le nombre des débits dans les villes de Norvège est tombé de 501 à 130, soit environ 1 débit par 4000 habitants. Pour l'ensemble du pays, il n'y a plus qu'un débit par 16 000 habitants. La consommation d'eau-de-vie par tête qui, comptée à 100 %, était en 1871—75 de 2,8 litres, n'est plus, en 1896—98, que de 1,2 litres.

Le graphique ci-contre rend compte de cette statistique :



En même temps les «samlag» ont en tout consacré plus de 20 millions de kroner à des fondations d'intérêt public.

La législation a aussi cherché dans la mesure du possible à concentrer dans les «samlag» la vente de la bière et du vin. On comptait en 1896 une consommation de bière de 16,2 litres et une consommation de vin de 2,5 litres par habitant.

Il est évident que les nombreux millions économisés d'année en année par les ménages, grâce à la réduction dans l'emploi des boissons fermentées, ont dû contribuer singulièrement à améliorer la situation économique de la nation.

La criminalité a également diminué. Le nombre des décès, avec la boisson pour cause avouée, était en 1856—60 de 33 pour 10000; il a bien diminué depuis et n'était plus que de 10,5 en 1891—94. Le nombre des cas d'aliénation mentale et de suicides ayant la boisson pour cause, a aussi été toujours en diminuant à mesure qu'augmente la tempérance.

La bonne législation et l'aggravation d'impôts, dont le but a été plutôt de faire renchérir les boissons enivrantes et de restreindre ainsi leur emploi, que de poursuivre un but fiscal, ont eu pour auxiliaire un mouvement volontaire de tempérance, qui a été surtout bien marqué dans les couches profondes de la population. On a dit à bon droit que le peuple norvégien a fait de lui-même l'apprentissage de la tempérance. La *Société d'abstinence totale* (Det norske Totalafholdsselskab) fondée en 1859 compte 1020 groupes avec un total de 129 259 adhérents. La loge principale norvégienne de l'I. O. G. T. (Independent Order of Good-Templars) a 352 loges et 17 735 membres, sans compter environ 8000 enfants. La *loge principale de l'ordre norvégien des Good-Templars* (Den norske Good-Templar Ordens Storloge) a environ 4200 membres. La *Société d'abstinence totale des femmes de Norvège* (Norske Kvinders Total-afholds-Selskab) a 2163 membres, et la Société de la *Cocarde bleue* (Det blaa Baand), environ 2500.

MORALITÉ

Quant à la morale publique, il est impossible de tirer des conclusions précises du nombre même des naissances illégitimes. Pour ces dernières années, leur total a été d'environ 7 % du nombre des naissances.

Par la loi du 6 juillet 1892, le père naturel d'un enfant est tenu de contribuer pour une part fixée par l'autorité aux frais d'accouchement de la mère, et aux soins qui lui sont nécessaires après ses couches. Il doit en outre, suivant une base fixée par l'autorité, payer sa part de l'entretien et de l'éducation de l'enfant jusqu'à sa quinzième année, ou même le cas échéant plus longtemps encore.

La même loi contient en outre d'autres stipulations en vue d'assurer à l'enfant les soins voulus, et fixe la procédure à suivre pour la recherche de la paternité.

Dans les grandes villes, et surtout à Kristiania, il y a des prostituées, faisant du vice un métier. D'après la loi de 1842, encore en vigueur, il y a délit à faire commerce de son corps. Mais, pratiquement parlant, ce paragraphe a été considéré comme nul et non-avenu, et sa suppression est mise à l'ordre du jour dans le projet de code criminel dont le gouvernement a pris l'initiative. Il est plusieurs villes où la police a introduit la réglementation et la visite médicale pour les femmes inscrites, afin de s'opposer à la contagion des maladies sexuelles. A Kristiania pourtant, depuis 1880, la police a prohibé les maisons de tolérance et depuis 1884, il est défendu aux personnes fournissant un logement aux prostituées, d'y joindre des débits de bière, de vin ou de spiritueux. En 1887, le ministère de la justice a ordonné la suppression de la visite. La prostitution réglementée ne subsiste donc plus. Il y a une commission sanitaire qui en cas de maladie vénérienne peut ordonner la mise à l'hôpital de la partie malade aux fins de guérison. Il y a cependant des médecins favorables au rétablissement de la prostitution réglementée, tandis que d'autres, se ralliant aux sociétés de morale publique, s'opposent à ce rétablissement.

On n'est d'ailleurs pas fixé sur la question de savoir si la syphilis a diminué ou non depuis la suppression de la visite obligatoire.

L'intérêt de la morale publique a été pris en main par une association ad hoc avec plusieurs branches, et en connexion avec des sociétés du même ordre, tant dans le pays même qu'à l'étranger.

CRIMINALITÉ

Le nombre des personnes condamnées chaque année en Norvège pour infractions au code pénal commun du pays est d'environ 3000; pour 1891—95, il était en moyenne de 3045, dont 2565 hommes

et 480 femmes. Malgré l'accroissement de la population, le nombre absolu des criminels a depuis 30 ans plutôt été en diminuant et le nombre relatif a par suite été sensiblement en décroissance pendant cette période. Pendant les années 1871 à 1875 il y avait eu 179 condamnations par 100 000 habitants (et jusqu'à 195 en 1851—55), tandis que la même proportion était de 165 en 1881—85 et de 151 en 1891—95. Ce mouvement rétrograde de la criminalité, qui est d'ailleurs plus prononcé chez les femmes que chez les hommes, peut être considéré comme une conséquence tant du progrès des lumières chez la population, que des atténuations qui ont lieu depuis quelques dixaines d'années dans le code pénal du 20 août 1842, qui en somme est encore en vigueur, et surtout de celles introduites par la loi du 3 juin 1874. Tout notre code pénal est actuellement en voie de remaniement.

Sur le total de ces crimes, les vols formaient en 1891—95 environ 52 %, tandis que le nombre correspondant était de 61 % pour les années 1871—75 : le nombre des vols est donc fortement en diminution; il en est de même des délits contre les mœurs. En revanche, le nombre total des crimes contre les personnes et contre les autorités constituées est monté de 11 % (en 1871—75) à 18 % du total des délits (années 1891—95). Voici d'ailleurs quel a été le nombre global des crimes graves commis en Norvège pendant les différentes périodes quinquennales :

Crimes	1871—75	1881—85	1891—95
Assassinat et meurtre	66	58	38
Infanticide	147	147	130
Viol	22	34	22
Inceste	47	68	54
Vol à main armée	22	11	10
Incendie prémédité de maisons habitées	25	25	7

La peine la plus fréquemment appliquée en Norvège est la prison au pain et à l'eau, qui peut être infligée par un temps allant de 4 à 30 jours. La moitié à peu près (48 %) de toutes les personnes condamnées de 1891 à 1895 ont subi cette peine, et spécialement 62 % des femmes.

Pendant la même période la servitude pénale fut dictée à 1809 hommes et 341 femmes (environ 14 % du chiffre total) — dont à

perpétuité 9 hommes et 1 femme. La peine de mort subsiste encore en Norvège, mais elle n'a pas été appliquée une seule fois depuis 1876. Environ 20 % des délits sont expiés par des amendes.

A l'inverse de ce qui a lieu pour les crimes contre le droit commun, les délits contre les ordonnances de police ont été en croissance considérable et régulière depuis quelques dixaines d'années. Il y en avait en 1891—95 en moyenne 31 003 contre 16 546 en 1870—74, et sur ces chiffres les hommes représentaient 93,0 % et 94,8 %.

Il est difficile de dire exactement quelle est la place occupée par la nation norvégienne parmi les autres nations en ce qui concerne le taux de la criminalité : en effet les codes des différents pays sont différents et ils ne sont pas mis partout en œuvre avec la même rigueur ni par les autorités de police, ni par les tribunaux, ce qui fait qu'une barrière presque infranchissable s'oppose à une comparaison sûre. Tout ce qu'on peut dire c'est que notre peuple est dans une situation plutôt avantageuse à cet égard.

PROTECTION DU TRAVAIL ET ASSURANCES OUVRIÈRES

Dès l'année 1878, on prépara à l'instigation du gouvernement un projet de loi longuement motivé relatif au contrôle des fabriques, en vue de protéger les ouvriers contre les dangers et le surmenage résultant si fréquemment du travail industriel. C'est à la suite de ce travail que fut votée à titre provisoire, sur la proposition d'une commission nommée en 1885, la loi du 27 juin 1892. On peut dire que cette loi a inauguré pour la Norvège la législation politico-sociale. La loi de 1892 embrasse toutes les branches de travail installées industriellement (et manuellement), ainsi que l'exploitation des mines. Elle contient une série de dispositions ayant pour objet de protéger l'ouvrier contre les risques professionnels, et en général de garantir le mieux possible sa vie et l'intégrité de son corps, et de ménager sa santé.

En ce qui concerne plus spécialement l'hygiène et l'enseignement scolaire, cette loi a établi des restrictions au travail des enfants. Les enfants de moins de 14 ans ne doivent, en règle générale, jamais être employés dans des manufactures.

Pour les âges de 14 à 18 ans, la loi fixe une journée de travail de 10 heures au maximum, ainsi que diverses règles pour l'exécu-

tion du travail qui peut être confié à des jeunes gens de cette catégorie. Un des résultats positifs de ces mesures, c'est que la durée de l'écolage est devenu plus longue qu'autrefois.

Il est défendu d'employer des femmes à des travaux souterrains, ou à la conduite de machines : elles ne doivent pas non plus prendre part au travail des manufactures pendant les 6 (exceptionnellement 4) semaines après leur accouchement.

Il est également défendu de faire travailler les adultes, depuis 6 heures d'après-midi la veille des dimanches et jours fériés, jusqu'à 10 heures de soir le dernier de ces jours fériés, s'il y en a plusieurs de suite. Les contraventions à la loi sont punissables d'amendes pouvant aller jusqu'à 1000 kroner, et le soin de veiller à son exécution est attribué à des inspecteurs de fabriques compétents nommés par le gouvernement. Chaque commune a son contrôle local, composé du président de la commission d'hygiène, ou d'un autre médecin nommé par l'administration communale, et de deux autres membres. Le gouvernement a en outre le droit de suppléer aux lacunes de la loi par des règlements, ordonnances, etc.

En même temps qu'on votait cette loi, on en mit en préparation deux autres sur l'assurance contre les accidents et l'assurance contre les maladies. Sur la proposition d'une commission nommée en 1894 pour préparer un projet de loi sur les assurances contre l'invalidité, on se décida à ajourner les débats sur cette dernière loi pour la traiter conjointement avec une loi sur les assurances contre l'invalidité. La loi sur l'assurance contre les accidents fut votée le 23 juillet 1894.

Dans ses traits principaux, elle est analogue à la loi autrichienne sur l'assurance contre les accidents. Elle s'étend aux ouvriers et aux employés, tant à poste fixe qu'à titre transitoire, occupés à des travaux industriels, ou autres employant une force motrice autre que la main-d'œuvre humaine, ou se servant de chaudières à vapeur sous pression ; elle embrasse en outre l'exploitation des mines et des carrières, l'exploitation de la glace, tous les travaux de construction (bâtiments, navires, chemins de fer, routes et canaux), le flottage des bois, l'exploitation des voies ferrées et des tramways ; le chargement et le déchargement des marchandises ; le travail dans les docks et magasins généraux, avec les moyens de transport qui en dépendent ; les travaux sous-marins, le ramonage des cheminées, et les risques encourus pour sauvetage en cas d'incendies, et l'extinction de ces derniers. La loi n'assure cependant

contre tous les accidents pouvant survenir dans le cours du travail, que lorsque ce travail fait partie intégrante des occupations régulières de l'industriel concerné, ou qu'il a lieu pour le compte de l'État ou d'une commune, ou enfin lorsqu'on peut juger qu'il prendra plus de 30 jours, et plus de 300 journées d'ouvrier (dagværk). Tous autres employeurs et ouvriers ont cependant la faculté de contracter des assurances volontaires auprès de la caisse des assurances de l'État. Parmi les grandes industries qui ne sont pas spécifiées par la loi, il faut citer le travail agricole, la navigation et la pêche. Elle embrasse cependant un total d'environ 10 000 établissements, mais un certain nombre de ceux-ci sont insignifiants et peu durables. On a évalué à environ 80 000 le nombre de ceux qui tombent sous le coup de la loi pour un espace de temps plus ou moins long dans le courant de chaque année. L'assurance est prise en charge par une caisse d'assurance d'État commune à tous, et elle paie des indemnités en cas d'accidents professionnels pouvant entrainer des dommages corporels ou la mort. L'indemnité comprend en général les frais du traitement à partir de la 4e semaine après l'accident (on admet que pour les 4 premières semaines, elles regardent les caisses de malades), ainsi que 60 % du gain ordinaire de l'assuré, s'il y a invalidité complète, ou une certaine fraction plus petite de ce même gain, si l'invalidité n'est que partielle.

Si l'accident a entraîné la mort, la caisse des assurances se charge de l'enterrement (50 kroner) et paie aux héritiers une rente viagère, qui se calcule de façons diverses, mais ne doit pas dépasser 50 % du gain habituel de l'assuré. Si ce dernier a lui-même occasionné l'accident dont il a été victime, il n'y a pas lieu à indemnité; et lorsque l'accident est dû à un acte criminel, l'indemnité n'est plus limitée par les normes ordinaires.

Les voies et moyens de la caisse d'assurance sont basés sur des primes d'assurance payées par les employeurs et calculées sur les salaires touchés par les assurés, mais jamais pour des salaires dépassant 1200 kroner par an. La prime ne doit pas être portée par l'employeur au débit des assurés. Dans le calcul des primes d'assurance, on tient aussi compte des risques d'accidents offerts par chaque industrie; on en a donc formé différentes classes, ayant chacune son tarif spécial, fixé par le gouvernement, d'accord avec le Storthing, tandis que le ministère intéressé décide dans quelle classe se range chaque industrie prise isolément.

Dans chaque commune, l'administration communale nomme un ou plusieurs contrôleurs chargés de veiller aux intérêts de la caisse d'assurance, assurer la rentrée des primes et le paiement des indemnités. La caisse d'assurance peut aussi faire ses recouvrements et ses paiements par les bureaux publics de poste.

D'une manière générale, on trouve que la loi a agi favorablement pour les personnes assurées. Mais il a aussi été démontré que les primes ont été trop faibles, ce qui a donné lieu a un déficit qu'on s'est décidé à mettre à la charge de l'État. Les derniers comptes indiquent qu'il a été payé kr. 1 147 300 de primes, qu'on a payé pour 543 invalides permanentes une somme de kr. 77 900, pour 50 — contre recours ultérieur — kr. 11 770; pour 55 veuves kr. 7620, pour 119 enfants kr. 10 900, pour 14 ascendants kr. 1440, en tout environ kr. 98 000. Comme fonds de réserve sur les primes, on a, suivant les comptes, mis de côté kr. 1 207 131. L'actif de la caisse était à la fin de 1896 de kr. 1 375 966. Sur ce chiffre, une somme de kr. 578 000 est placée contre hypothèque sur des propriétés foncières, le reste est placé dans des banques, ou reste dû par différents débiteurs. Conformément aux écritures, on avait payé ou ordonnancé

a) frais d'inhumation	kr.	4 284
b) rentes viagères d'invalidité	-	29 995
c) aux héritiers de victimes d'accidents	-	13 744
d) pour traitement médical d'accidents	-	296 739

En 1894, le gouvernement avait proposé de différer le vote de la loi des assurances contre les accidents, afin de pouvoir la traiter en même temps que la loi générale sur l'invalidité, ainsi qu'on avait manifesté l'intention de le faire au cours des débats du congrès international de Berne, en 1891.

Une telle loi est relativement plus importante pour l'ouvrier que l'assurance contre les accidents, attendu qu'il n'y a guère que $^1/_{10}$ (et même $^1/_7$ dans les classes les plus jeunes) des cas entraînant une incapacité de travail plus ou moins longue, qui proviennent d'accidents. Or la loi n'embrasse pas l'invalidité par suite de *maladies professionnelles.*

Finalement, le Storthing nomma en 1894 une commission parlementaire pour préparer un projet de loi sur les assurances contre l'invalidité et les retraites pour la vieillesse, devant embrasser tout

l'ensemble du peuple. Afin de recueillir les matériaux nécessaires en vue de cette préparation, la commission a réuni les éléments d'une statistique sociale qu'elle a plus tard publiée en 4 volumes: cet ouvrage traite de la condition des ouvriers, des questions de rétribution du travail, des faits concernant l'invalidité, la morbidité, les chômages etc, pour toute la génération vivant en 1894. C'est sur ces bases que la majorité de la commission a cette année même présenté son projet sur l'assurance obligatoire contre l'invalidité, applicable à toute la nation, tandis que la minorité est d'avis que l'assurance ne doit s'appliquer qu'aux classes les moins fortunées. Comme il a été dit plus haut, la commission a obtenu d'ajournement des débats sur le projet de loi relatif aux assurances contre la maladie. Elle a par suite, dans sa proposition au Storthing, tracé les principes fondamentaux sur lesquels il convient de baser les assurances contre la maladie, si l'on veut qu'elles agissent de concert avec celles contre l'invalidité, en exerçant une action plus juste et plus heureuse pour l'industrie, pour l'État et pour les assurés.

Depuis 3 ans le Storthing a voté des fonds considérables destinés à servir de première mise de fonds pour la caisse future d'assurances contre l'invalidité.

Il y a encore en Norvège un certain nombre de caisses particulières de malades, de caisses d'inhumation et de caisses de pensions. On a également fondé des caisses de malades et de pensions pour les ouvriers permanents des communes, et l'État lui-même a bon nombre de caisses de pensions et de retraites pour ses fonctionnaires et ses employés. Néanmoins l'État a fait présenter des propositions tendant à une organisation plus vaste du service des pensions, tant pour l'État que pour la commune.

En résumé, la tendance qui est si générale à notre époque, à assurer la situation des déshérités de la fortune, s'est aussi manifestée en Norvège sur une large échelle, et a donné lieu à des résultats plutôt favorables. Cependant on n'a pas encore formulé de propositions en vue d'assurances contre le chômage.

Dans plusieurs villes, les municipalités ont fondé des bureaux de placement, où les ouvriers sans travail peuvent aller en chercher chez les employeurs qui peuvent avoir besoin d'eux. Le gouvernement a en préparation un projet de loi visant l'installation de ces bureaux communaux de placement.

Plusieurs communes ont également institué des cours arbitrales, destinées à intervenir dans les conflits entre employeurs et ouvriers.

ASSISTANCE PUBLIQUE

La conception des devoirs sociaux étant devenue de plus en plus humanitaire, on a, en Norvège, fait ce qu'on pouvait pour aider ceux qui sont incapables de se tirer d'affaire tous seuls : en même temps qu'on instituait la caisse d'assurance contre les accidents et qu'on procédait à l'ébauche d'une caisse de malades, on a senti la nécessité d'entreprendre une revision de la législation charitable existante. Seuls ceux à qui tous moyens d'existence font défaut, qui n'ont aucune ressource pour vivre, et qu'aucune institution publique ou particulière ne met à même de se tirer d'affaire, ceux-là seuls sont du ressort de l'assistance publique. En revanche, l'assistance n'a aucune espèce d'obligation vis-à-vis de personnes bien portantes et valides : celles-là peuvent être renvoyées aux maisons de travail que les communes sont tenues d'instituer, outre que dans les communes les plus importantes, il y a des bureaux communaux de renseignements, où les ouvriers sans travail peuvent s'adresser pour en trouver.

Dans chaque commune, il y a une administration de secours (fattigkommission), composée du pasteur, d'un fonctionnaire de police et de membres nommés par l'administration communale. Chaque commune d'assistance peut à son tour être divisée en cercles ayant chacun leur commissaire de surveillance. En général, 2 ans de séjour dans une commune sont de rigueur pour y faire acquérir le droit à l'assistance. Les secours à donner aux aliénés indigents, ou à ceux qui n'ont pas de commune à eux, incombent en tout ou en partie à la caisse de l'État.

La dépense moyenne par assisté (il y en a environ 81 000) est d'un peu plus de kr. 84 par an, ou, répartie sur la population, d'environ kr. 3,30 par habitant. La majeure partie des secours est naturellement attribuée à la classe sociale dont les conditions économiques sont les plus défavorables. Plus de la moitié des secours — ou plus exactement 60 % — sont motivés par maladie du chef ou des membres de la famille; 10 à 11 % par la vieillesse, 1,5 % par l'ivrognerie. Sur les secours donnés, 40 à 45 % le sont en moyenne sous forme de secours médicaux et de frais de guérison, 30 % seulement sont fournis en argent. La paresse organisée ou le refus de subvenir par le travail à ses propres besoins ou à ceux de la famille peuvent être punis de détention ou de servi-

tude pénale, mais toujours après jugement. Des maisons de travail principalement basées sur le travail agricole, doivent être instituées en nombre suffissant par l'État.

On fait aussi maintenant des efforts sérieux pour combattre le vagabondage, tant par voie législative, que par la fondation, à titre privé, de colonies de travail.

HABITATIONS OUVRIÈRES

Comme la plupart des établissements industriels de Norvège (1910 ou 54 %, représentant 48 % du nombre total des journées de travail) sont situés à la campagne, où il est facile de se procurer une maison à soi, la question des habitations ouvrières ne joue dans ce pays qu'un rôle assez secondaire. Elle n'est brûlante que dans les grandes villes, et surtout à Kristiania, où les terrains à batir sont excessivement chers. Dans cette ville, des sociétés particulières se sont formées pour combler cette lacune, et l'administration communale elle-même fait construire de petits groupes d'habitations ouvrières, en outre des bâtiments qu'elle consacre à un certain nombre des ouvriers à poste fixe employés à son service.

De plus, il y a quelques années, les logements des ouvriers de Kristiania furent soumis à une inspection hygiénique consciencieuse. On put ainsi constater que ces logements étaient dans une forte proportion absolument encombrés. Depuis lors, la situation hygiénique s'est fort améliorée. Les logements installés en sous-sol se font rares, et il est peu de familles qui soient réduites à une chambre avec cuisine. Sous les ordres de la commission d'hygiène, on a placé un fonctionnaire ayant pour mission de visiter les logements ouvriers, et de chercher le remède aux lacunes qu'ils peuvent présenter. Malheureusement, la ville s'étant accrue rapidement depuis quelques années, les logements ont haussé de prix, et il est à craindre que la question du logement ne laisse de nouveau à désirer.

Différents votes du Storthing ont mis à la disposition des communes une somme pouvant atteindre deux millions et demi de kroner, pour être mise à la disposition des moins fortunés, et leur faciliter la construction ou l'achat d'une maison, le *Huslaanefond* («Fonds de prêt pour maisons»). En 1894 et 1895, il a été encore mis une somme allant jusqu'à kr. 500 000 à la disposition des communes, pour être prêtés aux habitants pauvres, aux fins d'achat de terre, le

Jordindkjøbsfond («Fonds de prêt pour achats de terre»). Enfin le gouvernement a nommé une commission chargée de proposer des règles convenables pour l'allocation des prêts.

ASSOCIATIONS OUVRIÈRES. SOCIALISME. JOURNÉE NORMALE DE TRAVAIL

Les ouvriers des grandes villes et un certain nombre de ceux des districts manufacturiers de la campagne se sont organisés en associations professionnelles, avec des caisses distribuant des secours en cas de chômage et spécialement de grève. Il y a eu dans le pays, depuis quelques années, un certain nombre de grèves motivées par le désir d'obtenir un relèvement de salaires, but qui a parfois été atteint.

Les questions de politique sociale ont provoqué l'organisation d'une association nationale : *La ligue norvégienne des associations ouvrières réunies* (De forenede norske arbeidersamfund), composée de 125 associations. En dehors de ce groupement, il y a également plusieurs associations ouvrières isolées, et même dans les cantons ruraux, l'idée d'association a fait son chemin parmi les travailleurs.

Étant donnée la situation économique assez régulière, le développement encore peu considérable de l'activité manufacturière, le relèvement des salaires et la grande égalité politique, les idées démocrates-socialistes ont en revanche fait assez peu de chemin. C'est à la démocratie socialiste qu'appartient toutefois «*Le parti ouvrier de Norvège*» (Det norske arbeiderparti) fondé en 1887 et comptant 80 sociétés, dont 36 professionnelles ayant leur siége à Kristiania, et un total de 11 500 membres. Le parti démocrate-socialiste n'a pas de représentant dans l'assemblée nationale, mais il y a plusieurs villes où il figure par un ou plusieurs membres dans le conseil municipal.

Le congrès ouvrier de 1885 s'est prononcé pour la limitation de la journée de travail à 10 heures. Cette durée n'est encore sanctionnée par aucune disposition législative. Dans les ateliers de l'État et la plupart des travaux communaux, la journée est en général de 10 heures ou même moins.

LE MOUVEMENT FEMINISTE

Il y a longtemps déjà que la femme norvégienne a les mêmes droits que l'homme quant à l'époque de la majorité (21 ans), au partage égal des héritages etc. Mais ce n'est qu'au cours des années 1880 et suivantes que le mouvement féministe a pris un essor plus rapide. En 1884, on fonda l'union féministe norvégienne (Norsk kvindesagsforening) en vue de défendre les intérêts de la femme sur le terrain social, économique et juridique.

Une loi de 1882 ouvrait déjà aux femmes l'accès de l'université — et en même temps les écoles supérieures de garçons ouvraient leurs portes aux filles, en un enseignement commun aux deux sexes. Cet enseignement commun a fait de grands progrès, et même dans les classes les plus élevées. Il n'y a cependant qu'un petit nombre de filles qui poussent leurs études jusqu'à l'université ou jusqu'aux examens de sortie qui en couronnent l'enseignement.

Toutefois, il y a dès à présent, dans plusieurs villes, des femmes pratiquant la médecine, et, dans la période la plus récente, un nombre toujours croissant de femmes ont trouvé à se placer dans les services publics et communaux, les télégraphes, les postes, les bureaux etc., c'est-à-dire en général dans des positions subordonnées.

Un grand nombre de femmes sont aussi au service des écoles populaires. Elles sont également, en nombre toujours croissant, entrées au service des particuliers, ou font leurs propres affaires, comme chefs d'industrie, commerçantes etc. En un mot, sur tous les terrains, la femme participe de plus en plus au développement de l'activité intellectuelle et économique de notre nation — et cela non-seulement pour leur entretien propre, mais aussi à titre de soutiens de famille.

D'un autre côté, la fréquence des mariages a été en même temps en augmentant : en 1886—90, il y en avait en moyenne 12 560 par an, de 1890 à 1895 13 040 et en 1896, 13 962. Une loi de 1888 assure à la femme la libre disposition de ce qu'elle acquiert elle-même et des fruits de ses acquêts. La loi institue d'une façon générale la communauté entre époux, les fonctions de directeur étant dévolues au mari : mais de fait, si le mari gaspille légèrement les ressources de la communauté, la femme a amplement l'occasion d'obtenir, et cela sans difficulté, la séparation de biens soit par contrat, soit en faisant intervenir l'autorité. Le

mari n'a nullement le droit de disposer des propriétés foncières, ou des polices d'assurance sur la vie apportées par la femme, et il ne peut, sans le consentement de cette dernière, faire le don manuel de plus du dixième des biens de la communauté.

On a aussi mis en train une agitation très vive en vue d'accorder à la femme une part dans les affaires de la commune et de l'État. Les femmes participent déjà aux élections pour les conseils scolaires, et elles y sont éligibles. Toutes les femmes de plus de 25 ans ont le droit de suffrage à la commune pour les questions relatives à la vente ou au débit de l'alcool. Enfin une campagne ardente se fait en faveur de l'égalité à établir entre les deux sexes dans toutes les élections communales, et on travaille même a assurer aux femmes le suffrage politique.

Outre *l'association féministe de Norvège* (Norsk kvindesagsforening), il y a encore un grand nombre d'associations de femmes avec des objectifs spéciaux, comme p. ex. «La prospérité des ménages», les questions de tempérance, les fourneaux scolaires etc. Il y a deux sociétés pour le suffrage des femmes avec divers groupes locaux, et les femmes publient toute une série de journaux et de revues, consacrés tout spécialement aux intérêts féminins.

Somme toute, on peut dire que la femme norvégienne occupe une position remarquable au point de vue social, moral, intellectuel et économique.

C'est ce dont se ressentent, dans l'existence journalière, les rapports existant entre les deux sexes.

LA LIGUE DE LA PAIX

C'est en 1889 que le député français Frédéric Passy et le commoner anglais Randal Cremer virent l'initiative prise par eux en vue de conférences internationales d'arbitrage et de paix réalisée par des représentants des différentes nations en une première conférence tenue à Paris. Quoique la Norvège ne figurât pas à cette conférence, à laquelle ne prirent part que les délégués de sept nations, on peut dire qu'en réalité l'idée fondamentale de ces conférences, idée qui en a fait plus tard des institutions permanentes et considérables, était déjà mûre en Norvège. Ce qui le prouve, c'est que le 5 mars 1890, le Storthing vota une adresse au roi de Norvège, lui demandant, conformément à l'art. 26 de la constitution, de pour-

suivre vis-à-vis d'autres puissances la conclusion d'ententes visant à soumettre à l'arbitrage tous litiges pouvant surgir entre leurs nations et la Norvège. La même année fut fondé le groupe norvégien de l'association interparlementaire, qui ne tarda pas à comprendre la majeure partie des membres du Storthing, et qui élut aussitôt dans son sein des délégués à la 2e conférence interparlementaire de la paix, tenue à Londres en 1890. A toutes les conférences suivantes, il y a toujours eu des membres du Storthing norvégien, généralement trois. Le Storthing a en outre d'une façon éclatante fourni la preuve de son plein ralliement à la cause de la paix, par le vote officiel des sommes requises pour cette participation. Il a en effet toujours voté les frais de voyage pour les délégués du groupe norvégien de l'association internationale d'arbitrage et de paix. Depuis 1897 il a en outre voté à l'unanimité et sans débat une somme annuelle pour le bureau *international* de la paix, établi à Berne. La même année, le Storthing commença dans ses budgets annuels à voter une somme pour le président du groupe norvégien de l'association interparlementaire, afin de subvenir au traitement d'un secrétaire, etc.

De même encore, le Storthing a voté en 1895 kr. 2000 pour le bureau *interparlementaire* de Berne, les pays représentés dans l'association ayant été invités, lors de la conférence interparlementaire de La Haye en 1894, à participer par des sommes convenables à la couverture des frais du bureau. En 1898, le Storthing résolut de contribuer annuellement aux frais de ce bureau interparlementaire. Enfin en 1899, il a voté kr. 50 000 pour la conférence interparlementaire qui tenait ses séances en août de cette année dans la capitale de la Norvège.

Il suffit de mentionner ces allocations faites par le Storthing pour montrer avec quelle vigueur et quelle énergie le peuple norvégien s'est rallié à l'idée éminemment civilisatrice qui s'est finalement traduite en 1899 par la conférence internationale de la paix réunie à La Haye sur l'initiative de l'empereur de Russie. Il est clair que le gouvernement norvégien s'est trouvé complètement d'accord avec la représentation nationale.

La Norvège, qui se trouve à la tête d'une importante marine commerciale faisant connaître le pavillon norvégien dans tous les ports du monde, a toujours suivi avec la plus grande attention les délibérations des congrès en ce qui concerne la protection des propriétés privées en cas de guerre maritime (voir les débats de la

conférence interparlementaire de la paix à La Haye en 1894). Mais les débats publics en Norvège ont surtout porté sur les traités d'arbitrage et leur réalisation.

C'est aussi avec égard tout spécial à la façon dont le Storthing a servi la cause de la paix, qu'un étranger, le Suédois Dr A. NOBEL, a par son testament confié au Storthing le soin de distribuer chaque année, sur son immense fortune, un prix au meilleur écrit paru, ou aux actions les plus méritantes au point de vue de la cause de la paix.

Il va sans dire qu'il y a aussi en Norvège une ligue locale de la paix (Norges Fredsforening), qui avec ses différentes succursales, travaille de concert avec les ligues établies dans d'autres pays, et ayant comme elle leur commun organe dans le bureau international de la paix, à Berne.

Cette ligue agit par des réunions et par la voie de la presse.

BIBLIOGRAPHIE

Norges officielle Statistik.

A. N. KIÆR. *Indtægts- og formuesforhold i Norge.* Kristiania 1892—93.

AMUND HELLAND. *Hvad vi spiser i Norge, og hvad der spises i Paris.* Kristiania 1896.

Socialstatistik. Bind I—IV. Bilag til den parlamentariske Arbeiderkommissions Indstilling. Kristiania 1897—1900.

O. J. BROCH. *Kampen mod Alkoholismen i Norge.* Kristiania 1887.

Odelsthings Proposition ang. Udfærdigelse af Lov om Brændevins Salg og Udskjænkning, med Bilage. (Sth.-Forh. 1894, 3 D.).

H. E. BERNER. *Le régime de l'alcool en Norvège.* (Revue politique et parlementaire. T. 10. Paris 1896.)

Indstilling fra den departementale komite til revision af ol-, vin- og brændevinslovgivningen. Kristiania 1898.

Særskilt indstilling af gaardbruger SVEN AARRESTAD. Kristiania 1898.

WILH. BODE. *Wirtshaus-Reform in England, Norwegen und Schweden.* Berlin 1898.

A. TH. KIÆR. *The Norwegian system of regulating the drink traffic.* (The Economic Journal. Vol. IX, Nr. 33. London 1899.)

EILERT SUNDT. *Om Giftermaal i Norge. Bidrag til Kundskab om Folkets Kaar og Sæder.* Kristiania 1855.

— *Om Sædeligheds-Tilstanden i Norge.* Kristiania 1857.

B. GETZ. *Udkast til Lov til Modarbeidelse af offentlig Usædelighed og venerisk Smitte, med Motiver.* Kristiania 1892.

Arbeiderkommissionens Indstilling. *I : Forslag til Lov om Tilsyn med Arbeide i Fabriker m. V.* Kristiania 1888. (Sth.-Forh. 1890. 3 D.).

— — *II : Forslag til Lov om Arbeideres Sygeforsikring m. V.* Kristiania 1892. (Sth.-Forh. 1893. 3 D. b.)

— — *III : Forslag til Lov om Ulykkesforsikring for Arbeidere i Fabriker m. V.* Kristiania 1890.

Indstilling til Lov om Invaliditets- og Alderdomsforsikring for det norske Folk fra den parlamentariske Arbeiderkommission. Flertallets Forslag. Kristiania i899.

Foreløbigt Udkast til Lov om Syge-, Alderdoms- samt Invaliditets- og Ulykkesforsikring fra den parlamentariske Arbeiderkommission. Mindretallets Indstilling. Kristiania 1899.

Odelsthings Proposition ang. Udfærdigelse af en Lov om Fattigvæsenet, med Bilage. (Sth.-Forh. 1898/99. 3 D.).

AXEL HOLST. *Undersogelser og Forslag ang. Arbeiderstandens Boliger i Christiania.* (Aktstykker vedk. Chr.a Kommune, 1895, Dok. Nr. 29.) Kristiania 1895.

H. E. BERNER. *Bolignøden i Kristiania.* (Aktstykker vedk. Chr.a Kommune, 1899, Dok. Nr. 48.) Kristiania 1899.

GINA KROG. *Norske kvinders retslige og sociale stilling.* Kristiania 1894.

Conférence de Kristiania août 1899. L'Union interparlementaire pour l'arbitrage et la paix 1889—1899. Kristiania 1899.

LA SANTÉ PUBLIQUE

La durée moyenne de la vie était pour les années 1881—90 de 48,7 ans pour les hommes, de 51,2 pour les femmes. A cet égard nous sommes encore au premier rang, quoique la Suède nous ait dépassés depuis 1881 jusqu'à 1890. La durée de la vie a augmenté régulièrement et est maintenant plus grande qu'en la période 1821—1850, de 5 ans pour les hommes et de 4 pour les femmes. La mortalité a en même temps diminué. Pendant la période décennale 1881—90, elle était en moyenne de 1,7 % (1,83 pour les hommes, 1,65 pour les femmes).

Sur les 331 509 décès, enregistrés pendant ces dix dernières années, 8927 ou 2,69 % sont toutefois dûs à des accidents, et principalement à des morts par submersion (6047 cas, soit 68 % du nombre des accidents). En raison de ce que la population est surtout concentrée sur les côtes, et prend une part si active à la navigation et à la pêche, le nombre des noyés est relativement plus grand en Norvège que dans la plupart des autres pays. Les victimes sont surtout du sexe masculin, qui offre par suite, pour les morts accidentelles, une proportion de beaucoup supérieure à celle des femmes : pour les hommes, 4,54 % du total des décès, pour les femmes, 0,83 % seulement.

L'état sanitaire a été satisfaisant pendant une longue suite d'années, sans expansion inquiétante de maladies, soit épidémiques, soit endémiques. La situation géographique du pays et son climat suffisent déjà à le protéger contre bien des maladies. La fièvre jaune est inconnue ainsi que, dans les temps modernes, la peste ; il y a longtemps que le choléra asiatique ne s'est déclaré; la fièvre intermittente et la dysenterie sont rares.

En fait de maladies *épidémiques*, les plus fréquentes chez nous sont les *catarrhes aigus des voies respiratoires* (plus de 40 %). Ils sévissent surtout pendant la saison froide, et principalement vers la fin de l'hiver. Viennent ensuite les *affections aigues de l'intestin* (environ 12 %), qui sont spéciales à la saison chaude et semblent être en rapport direct avec la température et la hauteur d'impluviation. La *pneumonie* est plus fréquente dans les mois de printemps, mais fait d'ailleurs le tour de l'année (6 % du nombre total des cas). Depuis 1889—90 *l'influenza* a eu tous les ans le caractère d'une épidémie, depuis les environs du nouvel an, pour culminer 2 mois après, et disparaître vers l'été. On en a enregistré de 20 000 à 50 000 cas par an. L'affection épidémique qui est la plus soumise aux fluctuations est la *rougeole*. Tandis qu'en 1884, on n'en comptait que 52 cas, il y en a eu dans la période 1881—95 plusieurs grandes épidémies avec 12 000 à 17 000 cas en une seule année. Pendant les 15 mêmes années, la *scarlatine* s'est comportée de façon plus régulière. Le nombre des cas a oscillé entre 10 911 (en 1886) et 2925 (en 1892). La *coqueluche* se présente presque tous les ans avec le caractère épidémique. Le nombre des cas enregistrés a varié entre 3106 et 10 110 par an. La *diphtérie (croup)* joue un rôle bien plus important; le nombre des cas qui, pour la période 1871—80, était d'environ 15 000 (1500 par an), fut de plus de 25 000 en 1881—85 (5000 par an) et de 69 000 (6900 par an) en 1886—95. Depuis 1890, elle a un peu rétrogradé. La *fièvre puerpérale* semble aussi être en recul : contre 650 cas en moyenne pendant les années 1871—80, il n'y en a plus eu que 505 en 1881—85 et 487 en 1886—95. Sur la *pyémie (septicémie)*, on n'a de relevés que pour les villes. Elle est assez rare. Une maladie plus fréquente est l'*erysipèle* (environ 2000 cas par an). La *variole* est apportée assez souvent, mais on a toujours réussi à la contenir dans des limites étroites. En 1886—95 on en a compté 369 cas, dont le maximum (99) en 1891 et le minimum (11) en 1894. Les cas de *varicelle* sont au nombre de 1700 par an, surtout dans les villes. Parmi les affections *typhoïdes*, la *fièvre récurrente* est très rare (un seul cas depuis 1875); le *typhus exanthématique* et la *fièvre typhoïde* sont en diminution, le nombre des cas ayant été moitié moindre en 1886—95 qu'en 1876—85. En dernier lieu, il y a eu en moyenne 1500 cas de fièvre typhoïde et 58 de typhus exanthématique. Ce dernier ne sévit guère que dans les régions les plus septentrionales du pays. On enregistre annuellement environ 50 cas de *méningite cérébrospinale* comme épi-

démiques. Il est cependant rare de constater une connexion entre ces cas. Une affection spéciale se manifestant de temps à autre est la *fièvre des lemmings*, qu'on attribue à une infection des eaux alimentaires par des cadavres de lemmings. La plupart des cas de *dysenterie* (200—300 par an), sont en réalité des cas de diarrhée épidémique sanguinolente, plutôt que de dysenterie proprement dite. Le *choléra asiatique* apparut pour la dernière fois en 1872 (23 cas avec 10 décès). La *fièvre intermittente* est parfois importée par des marins revenant de voyage. C'est de la même façon qu'a été introduit quelquefois le *beri-beri*, sans s'être d'ailleurs jamais répandu. Le *scorbut* (environ 80 cas par an) est rare en-dehors des districts les plus septentrionaux. Le nombre total des cas de maladies épidémiques a été en moyenne pour 1886—95 de 87,2 par mille habitants et par an (soit catarrhes aigus des voies respiratoires 37,6, diarrhée 12,8, influenza 10,1, pneumonie 5,4, rougeole, scarlatine, coqueluche et diphthérie (croup) de 3,3 à 3,6, typhus exanthématique, méningite cérébrospinale, variole et scorbut 0,03).

Les cas de décès déclarés par les médecins pendant le même décennium ont formé environ 62 % du nombre total des décès, et sur ce nombre 6950 par an (ou 30 % du total), étaient dûs à des affections épidémiques. L'influence de ces dernières sur la mortalité dépend d'ailleurs moins de la fréquence des cas que de leur malignité. En 1894, année où la diphtérie et la pneumonie avaient un caractère malin, et où sévissait en même temps une épidémie de rougeole, le nombre des décès par maladies épidémiques fut de 7943, tandis qu'en 1895, les maladies épidémiques étant toutes peu abondantes, le chiffre des décès ne dépassa pas 6007. Quant à la répartition des décès entre les différentes maladies, 8 % du nombre total des décès par suite de maladie étaient imputables à la pneumonie, de 2,9 à 12,8 % au croup, environ 5 % aux catarrhes aigus, 4 % à la diarrhée et à la cholérine et moins de 2 % à l'influenza. Sauf pour la diarrhée, il y a parallélisme presque complet entre les villes et les campagnes : la diarrhée, au contraire, donne souvent, pendant l'été, lieu à des épidémies graves dans les villes et influe notablement sur la mortalité infantile.

Parmi les maladies *chroniques*, c'est la *tuberculose* qui occupe la toute première place. Depuis 1853 seulement, on a des relevés statistiques utilisables, et depuis lors le mal a progressé régulièrement, de 30 % en tout. Sur 1000 individus, il en est en moyenne

mort annuellement de tuberculose 2,65 en 1853—60, 2,85 en 1861—70, 3,24 en 1871—80, 3,38 en 1881—90.

Dans la dernière période vingtennale, la tuberculose pulmonaire a occasionné 15,5 % et les autres formes tuberculeuses 4 % du total des décès accusés par les médecins.

La fréquence de la maladie varie suivant les régions et suivant les classes d'âge. La réceptivité atteint son maximum dans les premières années de la vie et la classe de 20 à 30 ans, et dans cette dernière classe 57 % du total des décès accusés sont dûs à la tuberculose. D'un autre côté, la réceptivité et la mortalité semblent diminuer au-dessus de 40 ans. On a calculé que pour les âges de 15 à 60 ans, la tuberculose occasionne une perte de force vive d'au moins 28 millions de kroner par an, et qu'on consacre annuellement environ 1 million de kroner aux soins réclamés par les tuberculeux, y compris, outre les frais directs de médication, la nourriture, le logement et la garde.

Dans ces temps derniers, l'attention s'est portée de plus en plus sur l'extension sans cesse croissante de la tuberculose. Le gouvernement a présenté au Storthing un projet de loi sur les mesures à prendre contre ses envahissements, et on a fondé un sanatorium exclusivement destiné à recevoir des tuberculeux.

La *lèpre (élephantiasis)* ne joue plus actuellement qu'un rôle secondaire. Vers le milieu du siècle, on considérait encore ses progrès comme inquiétants. Mais les dénombrements soigneux des lépreux, effectués depuis 1856, ont fourni des résultats favorables: leur nombre qui était de 2870 en 1856 n'était plus que 2263 en 1875, de 1470 en 1885 et de 688 en 1895. Cette marche rétrograde est certainement due en partie aux mesures extensives prises en vue de la séquestration des lépreux. Par suite, on a pu en 1895 fermer deux des quatre léproséries appartenant à l'État. Sur les 688 lépreux existant alors, 328 résidaient à domicile dans les districts, tandis que 360 étaient placés dans les léproséries. La majorité des lépreux a toujours appartenu aux préfectures de la côte, entre Stavanger et Tromsœ.

Le nombre des *aliénés* était lors du dernier recensement, en 1891, de 7749, soit 3,88 ‰ sur la population. Sur ce nombre 2431 (1,22 ‰) étaient aliénés de naissance ou depuis leur première enfance (idiots). L'aliénation congénitale a augmenté jusqu'en 1858, puis décrû rapidement jusqu'en 1865: depuis lors, il semble y avoir eu stagnation; en tout cas, l'accroissement a été insensible.

Le nombre des cas d'aliénation acquise a été en croissance lente jusqu'en 1865. Au cours des 25 années suivantes, leur proportion fut portée de 1,86 à 2,66 ‰, soit en tout un accroissement de 43 %, qui est bien fait pour éveiller l'attention.

Dans la dernière moitié du siècle dernier et au début de celui-ci, une maladie très répandue dans le pays était celle qu'on appelait «*radesyge*», et qui était une forme de syphilis tertiaire. Elle n'apparaît plus que très rarement. Les formes ordinaires de *syphilis* sont moins répandues ici que dans d'autres pays. On en traite annuellement un millier de cas environ dans nos hôpitaux, et à peu près le double à domicile. On compte par an de 60 à 80 décès par suite de syphilis, mais il est certain qu'ici comme ailleurs, beaucoup de décès survenus de ce chef sont imputés à d'autres maladies.

Citons encore, comme maladies chroniques d'une certaine importance, le *cancer* et les *sarcômes*, donnant lieu à 6 % du nombre annuel total des décès déclarés, et les *maladies organiques du cœur* avec 5 %.

MESURES SANITAIRES. HOPITAUX

a) *Établissements de l'État.* Depuis fort longtemps déjà l'État avait ses asiles de lépreux. Il y en avait 4, 2 à Bergen, 1 près de Molde et 1 près de Trondhjem; c'étaient tous des établissements considérables et dispendieux. L'hôpital du Lungegaarden, à Bergen, était même outillé d'un appareil scientifique important, d'une bibliothèque, de collections, etc. En 1866, époque où les effectifs atteignaient leur maximum, ces établissements donnaient des soins à 795 lépreux. Depuis lors, ce nombre alla en diminuant, et se trouvait réduit à 360 à la fin de 1895, moment où on put supprimer les établissements de Lungegaarden et de Reknes (près de Molde), au moins comme hôpitaux pour les lépreux.

Depuis 1897, Reknes sert de sanatorium pour les tuberculeux et est installé pour soigner environ 60 malades, dont 10 enfants. Depuis l'inauguration (15 novembre 1897) jusqu'au 31 décembre 1898, on y a reçu en tout 211 patients et le nombre des journées de malades a été de 17 309. On a en outre fait les plans d'un autre établissement de tuberculeux à Lyster, dans le Sogn, où l'on a acheté les terrains dans un district montagneux et boisé, situé à 500 m. au-dessus du niveau de la mer.

L'État a en outre fondé un hôpital national, Rigshospitalet, à Kristiania, avec des divisions médicales et chirurgicales, sans compter les services spéciaux. Il est destiné à des malades appartenant à l'ensemble du pays et est en même temps affecté aux études cliniques. L'effectif moyen était en 1895 de 376 malades par jour.

A Kristiania et Bergen, l'État entretient deux maternités, auxquelles sont annexées des écoles de sages-femmes. Celle de Kristiania sert aussi à l'instruction des étudiants en médecine. En 1895, le nombre des naissances y fut de 969, et à Bergen en même temps de 112.

L'État subventionne trois asiles d'aliénés (Gaustad près de Kristiania, Rotvold près de Trondhjem, et Ek par Kristiansand), disposant en tout de 820 places. Pour le nord du pays, on établit un asile près de Bodœ, et l'établissement pénitentiaire de Trondhjem comprend aussi un asile spécial pour 30 criminels aliénés.

Enfin l'État fait en partie les frais de deux hôpitaux maritimes pour les enfants scrofuleux (près de Fredriksvern et de Bergen).

b) *Hôpitaux préfectoraux.* Dans la plupart des préfectures, il y a un ou plusieurs hôpitaux (au total 21), qui sont directement ou indirectement établis et entretenus sur les budgets préfectoraux. Un certain nombre d'entre eux ne sont ouverts qu'une partie de l'année, pendant les pêches. La plupart ont été fondés pour combattre la *radesyge.* Leurs effectifs sont des plus variables, et, par exception, quelques-uns reçoivent aussi des aliénés.

c) *Hôpitaux communaux.* Il y en a dans plusieurs villes, et en première ligne à Kristiania, Trondhjem et Bergen. On y traite aussi des maladies épidémiques dans des divisions plus ou moins isolées. Dans certaines communes, il y a cependant aussi des lazarets spéciaux pour les épidémies. Le plus important, celui de Kristiania, compte plus de 200 places. Des asiles communaux pour aliénés existent à Kristiania, Kristiansand, Bergen et Trondhjem.

Plusieurs de ces fondations sont dues à des institutions de bienfaisance, comme l'hôpital de St Jørgen à Bergen pour les lépreux, l'asile d'aliénés d'Oslo, l'hôpital Notre-Dame (Vor Frue Hospital), la maison des diacres et celle des diaconesses à Kristiania, et d'autres encore.

Deux asiles d'aliénés appartiennent à des particuliers.

Il existe en Norvège plusieurs *sanatoria* pour les convalescents et les neurasthéniques; les uns dans les montagnes, les autres sur

les côtes. La plupart ne fonctionnent que pendant l'été, et ne sont pas soumis au contrôle constant d'un médecin.

Des *établissements publics de bains* se trouvent sur beaucoup de points, souvent combinés avec les hôpitaux. Il y a en outre dans quelques localités, surtout dans le nord, des «badstuer», c'est-à-dire des bains de vapeur primitifs, constitués par un petit bâtiment en bois de champ, que l'on chauffe avec des dalles en pierres incandescentes. On y produit la vapeur en versant de l'eau sur ces dalles.

Comme grands établissements de *balnéothérapie*, citons Sandefjord, Larvik, Modum et Eidsvold. Dans les deux premiers, des sources sulfureuses et des bains de vase constituent le principal régime, dans les deux derniers, les sources et les bains sont férrugineux.

PERSONNEL MÉDICAL

Le droit d'exercer comme *médecin* n'est dévolu qu'à ceux qui ont satisfait à l'examen officiel de médecine à l'Université de Kristiania. Toutefois le roi a la faculté d'accorder des licences à d'autres, mais il n'a usé de ce droit que dans des cas fort rares. Le nombre des médecins autorisés était en juillet 1899 de 1068, dont 54,4 % dans les villes, 45,6 % dans les districts ruraux.

Les *dentistes* sont soumis à l'autorisation royale, après avoir subi des épreuves pratiques et théoriques. Leur nombre était en 1899 de 198, presque tous domiciliés dans les villes. Depuis 1893, l'État entretient à Kristiania pour les affections dentaires une policlinique, servant à l'instruction de la majeure partie des élèves-dentistes.

En fait de *sages-femmes*, les deux écoles de Kristiania et de Bergen en fournissent environ 55 par an. Le pays est au point de vue de l'assistance obstétrique divisé en districts de sage-femme, dont le nombre va toujours en croissant.

Le nombre des *charlatans* (médecins non-autorisés) va au contraire en diminuant; c'est dans les provinces du nord qu'ils trouvent la clientèle la plus nombreuse.

La *vaccination* est obligatoire, en tant que, lors de la confirmation et en cas de mariage, l'on exige la production d'un certificat de vaccine. Le pays forme un certain nombre de districts de vaccination : ces districts coincident en général avec ceux des sages-femmes. Les médecins seuls ont d'office le droit de vaccination. Pour tous les autres, les vaccinateurs auxiliaires, il faut une autorisa-

tion spéciale : ce sont le plus souvent les sages-femmes. Le nombre des vaccinés alla en croissant jusqu'en 1880. Depuis lors, il a légèrement rétrogradé. Depuis un certain nombre d'années, on em ploie surtout la vaccine animale, que l'on tire de l'établissement fondé par l'État en 1891 dans la ville de Kristiania.

Le commerce des médicaments constitue un monopole pour les *pharmaciens*, qui sont nommés par le roi après avoir subi leurs examens (privilèges personnels) ou qui ont acquis, soit par achat, soit par héritage, un des anciens privilèges (dits «réels»). Il y a actuellement 82 pharmacies de la première catégorie et 37 de la seconde, la plupart dans les villes.

Les remèdes sont payés suivant des tarifs fixes, qui sont revisés une fois tous les ans.

Les *garde-malades*, tant hommes que femmes, reçoivent leur instruction à la maison des diacres et à celle des diaconesses à Kristiania; différentes sociétés, comme la Croix-Rouge et la Société de santé des femmes norvégiennes, contribuent aussi à en former.

INSPECTION MÉDICALE ET LÉGISLATION

Il y a, à la tête du service médical civil, lequel ressortit au ministère de la justice, un directeur, avec un assistant technique et ayant en outre à ses côtés un jurisconsulte et un personnel de médecins et de pharmaciens. Le pays est divisé en districts médicaux et en services urbains, dont les titulaires médecins de district (distriktslæge) et médecins en chefs des villes (stadsfysikus) ont la haute main sur les services médicaux, donnent leurs soins aux malades indigents et aux aliénés pris en charge par les pouvoirs publics, contrôlent les soins donnés aux maladies épidémiques, etc. Dans chaque préfecture, il y a un médecin préfectoral (amtslæge) qui sert de conseil à l'administration préfectorale dans les affaires concernant les aliénés. Les médecins préfectoraux ont sous leur haute surveillance les aliénés traités aux frais des pouvoirs publics.

Dans chaque commune, il existe une commission sanitaire (sundhedskommission) ayant pour président, soit le médecin à titre d'office, soit un autre médecin désigné par le directeur des services médicaux. Cette commission est appelée à veiller sur l'état sanitaire de la localité et à prendre les mesures nécessaires, quand

des maladies épidémiques viennent à se déclarer. Le roi et le ministère de la justice seuls peuvent invalider leurs décisions.

En vue d'empêcher l'introduction par voie de mer de certaines maladies dangereuses comme la variole, le choléra, la fièvre jaune ou la peste, des quarantaines sont de rigueur pour les arrivages par navires contaminés ou simplement suspects. L'État a son lazaret à l'Odderœ par Kristiansand, et il y a dans chaque port une commission des quarantaines, formée par la commission sanitaire du port, avec adjonction de deux membres spéciellement compétents en matière maritime et douanière.

Mentionnons encore, comme dernière mesure concernant les services médicaux, la loi du 4 juin 1898, d'après laquelle chaque mort, avant d'être inhumé, doit être examiné par un médecin ou par deux personnes (ou par exception une seule) dignes de confiance, et la loi du 11 juin de la même année permettant la crémation en Norvège.

BIBLIOGRAPHIE

Norges officielle Statistik, spécialement :

Beretning om Sundhedstilstanden og Medicinalforholdene i Norge (*Rapport sur l'état sanitaire et médical. Résumé en français*). Annuellement.

Oversigt over Sindssygeasylernes Virksomhed (Statistique des hospices d'aliénés). Annuellement.

Beretning om de Spedalske i Norge i Femaaret 1891—1895 (Rapport sur les lépreux en Norvège pour les années de 1891 à 1895). Kristiania 1898.

FINANCES

LES FINANCES DE L'ÉTAT

Après sa séparation d'avec le Danemark en 1814, la Norvège commença son existence comme état indépendant dans des conditions financières bien difficiles. Le pays était complètement appauvri et toutes les branches d'industrie paralysées; de plus, pendant les dernières années de l'union, les finances et la circulation fiduciaire de la monarchie dano-norvégienne s'étaient trouvées dans le plus grand désordre. Les recettes de l'État étaient par suite très restreintes et très incertaines, vu que beaucoup d'habitants étaient hors d'état d'acquitter les impôts et redevances divers. D'un autre côté, l'État était contraint de se livrer à des dépenses très considérables, eu égard à la misère économique, tant pour mettre les finances en ordre que pour couvrir la part de la dette dano-norvégienne, que le pays avait dû prendre à sa charge.

Il fut décidé en 1816 que le papier-monnaie circulant dans le pays serait retiré de la circulation contre remboursement d'un cinquième de sa valeur nominale, soit environ dix millions de kroner, dette qui fut couverte pour une faible partie par un impôt sur le capital et les revenus, et d'ailleurs par un emprunt fait à la Banque de Norvège, qui venait d'être créée, emprunt qui fut aussi successivement remboursé par un impôt sur le capital et les revenus.

Sur la dette commune aux deux pays, la Norvège en prit directement à sa charge pour kr. 6810000, somme pour laquelle on avait émis ou fit émettre des titres de rente non amortissables; on s'engagea

en outre à payer au Danemark une somme ferme de kr. 12 000 000, qui devait être payée par termes égaux pendant un espace de 10 ans. Toutefois le Trésor norvégien ne put payer cette dette sur ses recettes ordinaires; il dut la couvrir par des sommes empruntées et à cette intention fit émettre deux emprunts, en 1820 et 1822, qui furent souscrits à l'Étranger mais à des conditions fort onéreuses en raison du très faible crédit dont jouissait alors l'État norvégien.

Cependant, malgré le malheur des temps, l'État réussit à remplir ponctuellement ses obligations, son crédit ne tarda pas à se relever, et les premiers emprunts furent bientôt échangés contre d'autres conclus à des conditions bien plus favorables.

Ces emprunts furent remboursés successivement, ainsi que quelques autres petits emprunts contractés entre 1820 et 1830, et comme on n'en engagea aucun nouveau, la dette publique se trouva à la fin de 1847 plus réduite qu'elle ne l'a jamais été: tandis que l'État avait commencé son existence avec une dette d'environ 25 650 000 kr., celle-ci se trouvait dès lors réduite à 7 250 000 kr. dont 900 000 kr. de dette amortissable et 6 350 000 kr. de dette non-amortissable.

Les recettes de l'État étaient au début excessivement minces. Pour chacune des années budgétaires 1816—18, elles n'étaient évaluées qu'à kr. 5 748 400, mais elles s'élevèrent successivement, de telle sorte qu'entre 1840 et 1850 elles étaient en moyenne d'environ 11 000 000 kr. La principale source de recettes étaient les impôts qui formaient alors les $^{4}/_{5}$ du chiffre total des recettes. Parmi ces impôts, les plus importants étaient les droits de douane et d'octroi, ainsi que l'impôt direct établi en 1816 sur le capital et les revenus, qui rapportait d'abord 2 400 000 kr. par an, mais qui, successivement abaissé, fut complètement aboli en 1836.

Les droits de douane et d'octroi montaient pendant les premières années à kr. 2 700 000, mais s'élevèrent ensuite de plus en plus, bien que les octrois eussent été supprimés en 1827; le montant total des droits de douane était, entre 1840 et 1850, de kr. 7 950 000 en moyenne, tandis que les autres impôts fournissaient en même temps environ kr. 875 000.

Pour ce qui est des *dépenses de l'État*, elles s'élevaient en moyenne, de 1840 à 1850, à 10 600 000 kr. par an, dont kr. 4 075 000 pour la défense, kr. 3 825 000 pour la maison royale, le Storthing, l'administration civile, la justice et le service de la police, kr. 850 000 pour les intérêts et les remboursements de la dette publique, kr. 300 000 pour

pensions et kr. 225 000 pour les affaires extérieures. Pour subvenir à toutes les autres dépenses, instruction, service de santé, encouragement des diverses industries, moyens de communication, etc., qui jouent maintenant un rôle si prépondérant dans notre budget d'État, il ne restait alors au total que kr. 1 300 000.

Plus tard, spécialement depuis les années 1870—80, les finances de l'État ont commencé une marche fortement ascendante.

Si l'on n'a égard qu'aux *recettes et aux dépenses ordinaires de l'État*, et que celles-ci soient évaluées *en chiffres nets*, ainsi qu'on le faisait en général dans les anciens budgets, voici le résultat auquel on arrive :

Années budgétaires	Recettes	Dépenses
	kr.	kr.
1850	12 434 400	11 458 440
1860	15 684 880	17 470 280
1870	18 075 040	17 203 200
1879—80*)	27 748 505	28 622 705
1889—90	34 359 853	29 935 193
1897—98	50 997 436	43 525 163

Les recettes et les dépenses ordinaires ont donc quadruplé depuis 50 ans.

A partir de 1880, les recettes et les dépenses figurent au budget et dans la comptabilité de l'État *en chiffres bruts*, les recettes sans défalcation des frais de perception et autres, qui figurent à la colonne des dépenses, et les dépenses sans réduction pour les recettes résultant de chaque branche de l'administration, recettes qui figurent à la colonne des recettes. Les recettes provenant de différents fonds spéciaux mis à la disposition de l'État dans un but d'intérêt public, et les dépenses couvertes par eux, y sont aussi comprises. En rédigeant ainsi le budget, on trouve, pour le total des recettes et des dépenses (en moyenne) :

*) Il est à remarquer que jusqu'à 1877 l'année budgétaire coïncidait avec l'année civile; plus tard, elle a été comptée du 1er juillet d'une année au 30 juin de l'année suivante, et depuis 1900 du 1er avril au 31 mars.

Années budgétaires	Recettes	Dépenses
	kr.	kr.
1880—85 en moyenne	44 865 345	43 402 789
1885—90 „ „	45 539 337	44 190 225
1890—95 „ „	56 539 039	57 835 616
1895—96...........	71 932 505	69 162 731
1896—97...........	69 047 140	76 729 918
1897—98...........	80 065 304	78 531 426

Ces chiffres comprennent, outre les recettes et les dépenses ordinaires, celles qui sont considérées comme *extraordinaires.* Sont considérées comme recettes extraordinaires les ressources résultant d'emprunts d'État qui, pour les années budgétaires 1880—98, se sont élevés à kr. 61 228 678, ainsi que les contributions des districts pour la construction des chemins de fer, formant un total de kr. 5 009 126.

Comme dépenses extraordinaires on compte d'abord les dépenses pour la construction des chemins de fer, lignes télégraphiques et téléphoniques, autant qu'elles sont défrayées par les emprunts de l'État ou par les contributions des districts, soit pour 1880—98 un total de kr. 42 201 289; de plus les crédits ouverts depuis 1890 pour des frais extraordinaires de la défense, à fin de mettre celle-ci à la hauteur de l'époque, soit jusqu'en 1898 un total de kr. 26 931 137. Ces dépenses sont couvertes en partie par la voie de l'emprunt, en partie par une élévation temporaire de l'impôt sur le revenu, soit enfin par les autres recettes ordinaires. Il faut encore tenir compte ici de certaines dépenses spéciales, ainsi que des moyens employés pour acquérir des actifs de Trésor. Ces opérations n'occasionnent pas de dépense réelle pour le Trésor et ne constituent qu'un déplacement d'actif.

Si l'on défalque toutes ces sommes, on obtient (en moyenne) pour les recettes et les dépenses *ordinaires* les montants suivants :

Années budgétaires	Recettes	Dépenses
	kr.	kr.
1880—85 en moyenne	40 484 157	39 734 900
1885 - 90 „ „	45 197 901	43 823 040
1890—95 „ „	52 487 973	52 541 339
1895—96...........	58 445 529	59 396 469
1896—97...........	65 128 500	62 737 726
1897—98	75 101 562	67 317 877

Les recettes ordinaires de l'État peuvent suivant leur nature se classer sous les rubriques suivantes, qui, pour 1897—98, ont produit les sommes ci-dessous :

1. Impôts	kr.	46 911 653
2. Revenus des propriétés de l'État	-	1 257 974
3. Intérêts des actifs du Trésor	-	3 322 600
4. Recettes des différents fonds spéciaux et contributions diverses	-	2 337 462
5. Recettes des moyens de communication	-	17 011 443
6. Recettes des autres branches d'administration de l'État	-	3 576 231
7. Recettes diverses et imprévues	-	684 199
Total...	kr.	75 101 562

Comme on le voit, les *impôts* forment encore la part principale des recettes. Ils constituaient un peu plus de 62 % des recettes brutes totales, et environ 87 % des recettes nettes. Par tête d'habitant à la fin de 1897, les impôts s'élevaient à kr. 21,97. Sur le total des impôts kr. 5 285 938 provenaient des impôts directs et kr. 41 625 715 des impôts indirects.

En fait *d'impôts directs*, on en compte trois, savoir : *l'impôt sur les voyageurs de commerce étrangers*, qui pour 1897—98 a produit kr. 174 860; *l'impôt sur les successions*, qui s'élève à 6—8 % de chaque héritage, lorsque celui-ci est dévolu à d'autres que le conjoint, les descendants ou les parents du défunt, et qui pendant le même exercice a produit kr. 709 940; enfin *l'impôt sur les revenus.*

Celui-ci a été introduit en 1892; au début, on le calculait sur le pied de $2\frac{2}{3}$ % du revenu provenant de fortune acquise et de 2 % sur les autres revenus. Plus tard, on a établi une progression dans cet impôt, si bien que maintenant il s'élève sur le revenu : à 2 % du montant imposable jusqu'à kr. 4000, à 3 % du montant imposable de kr. 4000 à kr. 7000, à 4 % de kr. 7000 à kr. 10 000, enfin à 5 % de ce qui dépasse kr. 10 000; et sur le capital il s'élève à $\frac{1}{3}$ par mille. Toutefois les revenus inférieurs à 1000 kr. échappent à l'impôt, et sur le revenu imposable on défalque une somme qui varie de kr. 600 à kr. 1800 suivant les charges de famille incombant au contribuable. On n'a pas recours au système de la déclaration obligatoire; la péréquation de l'impôt est faite par des commissions communales. L'impôt sur les revenus a fourni en 1897—98 une recette de kr. 4 401 137, dont 69 % pour les villes et 31 % pour les districts ruraux.

Les impôts indirects sont les suivants : Droits de douane, impôt sur les alcools, impôt sur le malt, timbre des actes et des cartes à jouer, enfin redevances payées aux ministères et aux tribunaux.

1. *Droits de douane.* La politique douanière de l'État norvégien, qui au début était un protectionnisme modéré, se transforma vers la période 1840—50, mais surtout après 1860 et 1870 en politique libre-échangiste. Les droits de douane furent alors en grande partie reportés des produits de l'agriculture et de l'industrie sur quelques gros articles fiscaux: les droits sur le sucre, le café et le tabac furent relevés tandis qu'on dégrévait d'autant plus les droits sur les produits de la petite et de la grande industrie, et spécialement de l'industrie textile; qu'on réduisait au minimum les droits sur les céréales, et qu'on supprimait entièrement ceux sur les animaux vivants, la viande et le lard.

Cependant la forte dépression qui se fit sentir dans plusieurs branches, après la fin des bonnes années qui suivirent 1870, donna lieu à des tendances protectionnistes chez les industriels du pays; cette tendance alla en croissant, et grâce au développement pris à la même époque par le mouvement agraire, elle occassionna pendant les années 1888—96, dans les tarifs douaniers, un certain nombre de modifications isolées dans le sens de la protection, et enfin il en résulta en 1897 un tarif douanier tout nouveau, dans lequel le protectionnisme eut le dessus. Cependant, les tarifs sont, somme toute, assez modérés, quoique, pour certains articles, même en-dehors des objets de luxe, ils puissent atteindre jusqu'à $^1/_3$ de la valeur ou même plus. D'après un calcul d'ensemble, les produits de demi-fabrication, en tant qu'ils sont soumis à des droits, paient de 5 à 10 % de leur valeur; les produits agricoles, sauf les grains qui (malt à part) sont ou exempts de droits ou soumis à des droits très bas, paient de 10 à 30 % — et enfin les produits finis de la petite et de la grande industrie paient de 15 à 30 %. L'exemption de droits a été conservée pour la plupart des matières premières nécessaires à l'industrie, et pour un certain nombre de produits intermédiaires. A côté de cela on a conservé des droits plus élevés sur certains articles fiscaux. C'est ainsi que pour le sucre, le droit est fixé à kr. 0,20, pour le tabac en tiges et en feuilles à kr. 1,75, pour le tabac à priser à kr. 3,00, pour les cigares et les cigarettes à kr. 4,50, pour le tabac à fumer et à chiquer à kr. 2,10, pour le café à kr. 0,30, pour le malt à kr. 0,505, le tout par kilo, et pour l'eau de-vie à kr. 2,54 par litre ramené à 100 % de force alcoolique.

Dans l'année civile 1898, voici quelle a été la répartition des droits d'entrée sur les différents articles:

Sucre	kr. 5 912 000
Tabac	- 3 502 000
Café	- 3 215 000
Malt	- 2 794 000
Lainages	- 2 125 000
Eaux de vie et spiritueux	- 1 726 000
Viande et lard	- 1 453 000
Cotonnades	- 1 331 000
Autres articles textiles	- 1 215 000
Céréales (malt non-compris)	- 1 169 000
Vin	- 674 000
Cuir à semelles	- 554 000
Autres articles	- 8 298 000
Total...	kr. 33 968 000

En fait de droits de douane, on prélève à côté des droits d'entrée, un droit de navigation, dit droit de chargement et de phares qui, sauf de rares exceptions, est imposé aux navires important des marchandises dans le royaume sur le pied de kr. 0,80 par tonneau de marchandises déchargées, et pour ceux quittant le royaume, sur le pied de kr. 0,50 par tonneau de marchandises chargées.

Pendant l'année budgétaire 1897—98, les droits d'entrée se sont élevés à kr. 29 713 790, le droit de chargement et de phares à kr. 1 813 284 et les autres recettes des douanes à kr. 60 019. Le total des revenus des douanes a donc été de kr. 31 587 092, ou à peu près des deux tiers du montant total des impôts. Voici, à titre de comparaison, les chiffres relatifs aux années à partir de 1880 :

Années budgétaires	1880—85	en moyenne....	kr. 18 629 915
— —	1885—90	- —	- 20 795 134
— —	1890—95	- —	- 21 759 504
Année budgétaire	1895—96		- 23 311 101
— —	1896—97		- 26 653 399

2. *Impôt sur les alcools.* La fabrication de l'eau-de-vie n'est permise que dans des distilleries placées sous le contrôle de l'État. Sur l'eau-de-vie ainsi fabriquée, il est prélevé un impôt de fabrication qui, depuis le 15 septembre 1899, est acquitté moyennant paiement de kr. 2,28 par chaque litre d'eau-de-vie à 100 % de force alcoolique. Sur les eaux-de-vie importées, on prélève, comme nous

l'avons déjà dit, un droit de kr. 2,54 par litre, de telle sorte qu'il est accordé aux distilleries indigènes un droit protecteur de kr. 0,26 par litre. Pour les eaux-de-vie qui sont exportées à l'Étranger ou qui sont rendues impropres à la boisson, l'impôt est remboursé. En 1897—98 cet impôt a rapporté kr. 3 880 617.

3. *Impôt sur le malt.* La fabrication du malt pour les besoins domestiques est libre et n'est soumise à aucun droit. Par contre, la préparation du malt pour la vente ou pour la fabrication de boissons destinées à être vendues, ne peut avoir lieu que dans des établissements *ad hoc* et sous le contrôle des autorités. Pour cette fabrication, on paie un impôt sur la matière première qui frappe l'orge mise en œuvre pour la préparation du malt, d'après un prix de base qui est actuellement de kr. 0,371 par kilo d'orge mise en trempe. Pour la bière exportée a l'Étranger, il est accordé remboursement des droits payés. L'impôt sur le malt a produit en 1897—98 kr. 3 807 058.

4. *Impôt du timbre.* Il s'acquitte sur certains documents privés, et spécialement ceux concernant transmission de propriétés immobilières, ou de navires, ou droit d'usage de propriétés immobilières pour un an au moins. Les lettres de change et autres documents établissant une dette ne sont pas passibles du timbre. En 1897—98 cet impôt a rapporté kr. 1 158 382.

5. *Le timbre sur les cartes à jouer* est de kr. 0,60 par jeu, et a produit pendant la même année kr. 78 630.

6. *Les redevances aux ministères et aux tribunaux* sont payées à l'État pour certaines catégories d'actes judiciaires et administratifs. Ces redevances s'élevaient pendant la même année à kr. 1 113 936.

On compte dans *les actifs du Trésor* les capitaux et fonds d'État à placement permanent, dont en première ligne le capital de la Banque hypothécaire, les actions de la Banque de Norvège appartenant à l'État, et le fonds de roulement des mines d'argent de Kongsberg, puis les créances du Trésor, ses actions dans le chemin de fer Kristiania—Eidsvold et dans ceux de l'État, ainsi que son encaisse. Alors que ce dernier s'élevait à kr. 33 547 442, la valeur du reste des actifs était à la fin de l'année budgétaire 1897—98 évaluée à kr. 72 171 580. La même année ces actifs rapportaient, comme il a déjà été dit, une somme de kr. 3 322 600.

Les *moyens de communication* dont l'État touche des revenus sont les chemins de fer, les postes et les télégraphes.

Voici quel a été le produit de l'exploitation des *chemins de fer* depuis 1880:

Années budgétaires	Recettes	Dépenses	Revenu net
	kr.	kr.	kr.
1880—85 en moyenne..	5 178 891	4 851 693	327 198
1885—90 - —	6 590 516	5 995 878	594 638
1890—95 - —	7 747 840	6 981 664	766 176
1895—96	8 869 048	8 275 279	593 769
1896—97	9 688 335	9 081 281	607 054
1897—98	10 976 114	10 278 803	697 311

Comme on le voit, les recettes, les dépenses et le revenu net ont doublé depuis 18 ans.

Les recettes des *postes* qui, en 1880—81, étaient de kr. 1 713 564, se sont élevées depuis lors successivement jusqu'à kr. 4 233 738 en 1897—98, soit de 150 % environ. Les recettes, qui autrefois balançaient à peu près les dépenses, ont fourni en 1896—97 et en 1897—98 un excédant de kr. 163 503 et de kr. 241 711.

Les recettes des *télégraphes*, qui étaient en 1880—81 de kr. 932 846, se sont en 1897—98 élevées à kr. 1 801 591, c'est-à-dire qu'elles ont passé presque au double. Jusqu'en 1894—95, les dépenses dépassaient les recettes; depuis lors, au contraire, il y a un excédant de recettes, qui en 1897—98 a atteint kr. 232 036.

Partagées suivant leur nature, les *dépenses ordinaires du budget* pour l'exercice 1897—98 se répartissent comme suit :

1.	Maison royale, Storthing, gouvernement, administration civile	kr.	2 670 452
2.	Perception des impôts	-	2 426 776
3.	Propriétés de l'État	-	951 619
4.	Justice, police, institutions pénitentiaires	-	3 571 172
5.	Affaires ecclésiastiques	-	1 033 804
6.	Instruction publique, sciences et beaux-arts	-	6 115 472
7.	Industries diverses	-	2 291 557
8.	Service de santé	-	2 773 367
9.	Travaux publics	-	13 985 435
10.	Défense nationale	-	21 553 386
11.	Affaires étrangères	-	822 712
12.	Pensions	-	667 757

13. Service des intérêts et de l'amortissement de la dette publique .... kr. 7 194 647
14. Dépenses diverses et imprévues .... - 1 259 721

Total kr. 67 317 877

Parmi les dépenses afférentes à *l'instruction publique*, la grande masse concerne les écoles primaires. Leurs frais s'élevaient en 1880—81 à kr. 1 422 171 et en 1890—91 à kr. 1 670 925. Depuis lors, ces frais sont allés successivement en croissant, en raison de la nouvelle organisation de l'instruction primaire : en 1897—98, ils se sont élevés à kr. 3 478 780; ce chiffre a donc plus que doublé depuis 7 ans. En même temps les dépenses pour les écoles *anormales* ont passé de kr. 58 806 (en 1880—81) à kr. 488 479 en 1897—98. Pour les écoles supérieures, la progression est moins prononcée: leur budget était en 1880—81 de kr. 769 060, et en 1897—98 de kr. 875 860. L'Université de Kristiania, qui est à la fois le plus haut établissement d'instruction du pays et sa plus importante institution scientifique, a coûté en 1897—98 kr. 828375 contre kr. 511611 en 1880—81.

Les dépenses consacrées à l'instruction publique, aux sciences et aux beaux-arts forment environ 14 % sur le total du montant net des dépenses.

Le principal chapitre du budget des dépenses est celui de la *défense nationale*, à laquelle on a consacré, défalcation faite des recettes afférentes :

Pendant les années	Dépenses ordinaires	Dépenses extra-ordinaires	Total
	kr.	kr.	kr.
1880—90 en moyenne..	8 153 710	«	8 153 710
1890—95 - —	10 386 530	1 163 508	11 550 038
1895—96	11 807 345	5 549 729	17 357 074
1896—97	12 436 098	10 013 482	22 449 580
1897—98	13 707 327	5 550 388	19 257 715

Sur les dépenses ordinaires, il y en a, suivant les années, de 71 à 79 % concernant la défense sur terre, et de 21 à 29 % pour la défense maritime. Sur les dépenses extraordinaires, dont le chiffre total a été de 1890 à 1898 de kr. 26 931 137, il y a eu kr. 14 740 617 pour la défense sur terre et kr. 12 190 520 pour la défense maritime.

Les dépenses ordinaires pour la défense forment $31\frac{1}{2}$ % du montant net du budget des dépenses, et il y a, par tête d'habitant, kr. 6,42 de dépenses ordinaires et kr. 9,02 de dépenses ordinaires et extraordinaires réunies.

Après la défense, c'est *le service des intérêts et de l'amortissement de la dette publique* qui constitue le principal chapitre des dépenses.

Comme nous l'avons dit plus haut, la dette publique s'élevait, à la fin de 1847, à kr. 7 250 000. Depuis lors, elle s'est accrue successivement par une série de nouveaux emprunts, et son montant était :

au 31	décembre	1850	de kr.	14 305 200
- -	—	1860	-	30 918 800
- -	—	1870	-	29 754 800
- -	—	1875	-	51 228 000
- 30	juin	1880	-	105 626 200
- -	—	1885	-	108 638 800
- -	—	1890	-	115 357 500
- -	—	1895	-	146 895 000
- -	—	1898	-	180 171 260

Sur ce chiffre kr. 245 472, ou après défalcation d'un certain nombre de titres appartenant à l'État même, kr. 214 172, forment le dernier reste de la part assumée par la Norvège dans la vieille dette dano-norvégienne. Sur cette dette l'État n'est pas tenu de payer d'annuités, tandis que tout le reste de la dette est amortissable.

Les plus anciens emprunts étaient essentiellement conclus en vue de régler la dette dont la Norvège avait hérité de l'union avec le Danemark, tandis que ceux conclus pendant les 50 dernières années ont été consacrés essentiellement à des tâches productives, et notamment à la construction des chemins de fer. Le premier de ces emprunts, s'élevant à 6 millions de kroner, fut contracté en 1848 pour venir en aide au commerce et à l'industrie compromis par la crise qui eut lieu à cette époque.

En 1851, nouvel emprunt de kr. 4 800 000, tant pour créer le fonds social de la Banque hypothécaire établie à ce moment, que pour contribuer à l'établissement du premier chemin de fer norvégien, construit d'ailleurs pour le compte de particuliers. En 1858, on conclut un emprunt de kr. 14 400 000 devant servir principalement à la construction de nouveaux chemins de fer, et à augmenter le fonds social de la Banque hypothécaire.

C'est encore au bénéfice des chemins de fer qu'on fit en 1863 un emprunt de kr. 6 000 000. On contracta dans le pays même en 1871

un emprunt d'un million dans un but de défense, après quoi on fit dans le même décennium 4 emprunts pour les chemins de fer :

en	1872	kr.	6 000 000
-	1874	-	20 000 000
-	1876	-	23 971 200
-	1878	-	30 872 000

Plus tard, en 1880, on conclut un nouvel emprunt de kr. 20 992 960 qui servit à l'achèvement des lignes de chemins de fer en construction et à l'augmentation des fonds de la Banque hypothécaire, mais principalement à la conversion de ce qui restait à payer sur les emprunts de 1858 et de 1863, ainsi qu'à la consolidation de l'encaisse du Trésor, et à la couverture du déficit des recettes de l'État pendant les dernières années de l'espace compris entre 1870 et 1880.

Par suite de ces emprunts, le montant total de la dette se trouvait à la fin de 1882 (une partie de l'emprunt de 1880 n'ayant été émis que dans le courant de cette année) porté à kr. 108 332 000, dont le service (intérêts, amortissement et commission) exigeait une somme annuelle de kr. 5 975 000.

Les trois emprunts suivants furent contractés surtout en vue de la conversion d'emprunts antérieurs. Le premier remonte à 1884, et fut contracté à 4 % pour une somme de kr. 24 987 733, qui servit à convertir les emprunts à 4½ % de 1872 et 1874, ainsi qu'à subvenir à un prêt aux chemins de fer, et à augmenter le fonds de la Banque hypothécaire. L'autre, qui fut de kr. 30 826 667 à 3½ %, date de 1886, et fut exclusivement un emprunt de conversion, qui permit de rembourser l'emprunt à 4½ % de 1876 et la majeure partie de la dette non amortissable (portant de 3¾ à 4½ % d'intérêt). Par un troisième emprunt de kr. 64 554 667 contracté en 1888 sur le pied de 3 %, on procéda à la conversion de l'emprunt à 4½ % de 1878, et de l'emprunt de conversion de 1884; une petite partie du montant servit en outre à augmenter le fonds social de la Banque hypothécaire.

En 1890 l'État prit à sa charge un emprunt conclu en 1869 pour la construction de deux embranchements à l'un des chemins de fer de l'État (celui de Drammen—Randsfjord), dont le montant primitif était de kr. 1 600 000 et qui portait un intérêt de 5 %. Après que, dans les années suivantes, on eut repris sur une grande échelle la construction de chemins de fer, on procéda en 1892 à un

emprunt de 10 millions de kroner, qui fut consacré principalement à ces travaux, et en partie aussi à un prêt aux lignes existantes de l'État.

Plus tard, en 1894, 1895 et 1896, on fit souscrire de nouveaux emprunts de kr. 39 675 733, kr. 12 072 000 et kr. 25 444 233. Sur le premier, on appliqua près de la moitié à la conversion de l'emprunt de 1880. Le reste de cet emprunt, ainsi que celui de 1896, furent employés pour une faible part à un nouveau prêt aux chemins de fer de l'État, ainsi qu'à l'augmentation du fonds de la Banque hypothécaire et de deux fonds spéciaux, tandis que le reste des mêmes emprunts a servi soit à des travaux de chemin de fer, soit à des travaux concernant les télégraphes et les téléphones. L'emprunt de 1895 a intégralement servi à des mesures concernant la défense.

Enfin, en 1897, le dernier reliquat de l'emprunt de 1886, s'élevant à kr. 30 136 819, fut converti en un nouvel emprunt de même montant, portant 3 % d'intérêt.

En somme, sur tous les emprunts précités, on a appliqué aux chemins de fer environ kr. 136 500 000, environ kr. 11 000 000 à la création et aux augmentations du fonds de la Banque hypothécaire, environ kr. 9 600 000 pour prêts à des particuliers et aux chemins de fer de l'État, environ kr. 6 000 000 aux télégraphes et téléphones et enfin environ kr. 13 000 000 à la défense.

Les emprunts amortissables sont à peu de chose près (par ex. l'emprunt de 1895) souscrits à l'Étranger et conclus avec des maisons de banque ou des sociétés de maisons de banque, qui ont en général pris à leur charge le total de l'emprunt à un cours fixé et ont ensuite négocié sur le marché, pour leur propre compte, les titres de l'emprunt. Tandis que jusqu'à 1892 inclusivement les emprunts étaient placés sur le marché anglais et quelque peu sur le marché allemand, les emprunts subséquents, sauf celui de conversion de 1897, dont les titres sont somme toute restés dans les mêmes mains, ont trouvé surtout leur placement en France.

Quant aux conditions de détail auxquelles les emprunts ont été contractés, le taux nominal a été pour les emprunts de 1825 à 1851 de 4 %, pour les emprunts de 1858 à 1878 de 4½ %, pour ceux de 1880, 1884 et 1892 de 4 %, pour ceux de 1886, 1894 et 1895 de 3½ %, et pour ceux de 1888, 1896 et 1897 de 3 %; tous, sauf les premiers, et celui de 1888, dont le cours était de 86⅛, ont été conclus à des cours voisins du pair, par ex. de 99⅖ % pour l'emprunt 3½ % de 1895, et de 98¼ % pour l'emprunt 3 % de 1896.

L'amortissement des emprunts a lieu par remboursements progressifs de telle sorte que la somme des intérêts et du remboursement réunis soit à peu près la même pour chaque échéance. Les intérêts et les remboursements se paient par semestre (pour les emprunts postérieurs à 1858) et l'amortissement a lieu (pour les emprunts à partir de 1874) soit par remboursement d'un certain nombre d'obligations tirées au sort, soit par libre rachat d'obligations sur le marché.

La durée de l'amortissement était pour les emprunts contractés jusqu'en 1874 de 10 ans à 31 ans $^1/_2$, depuis lors elle a été prolongée, et a varié entre 40 et 75 ans. Il faut cependant excepter l'emprunt national de 1895, destiné à la défense et amortissable en 24 ans. L'État s'est réservé le droit, à n'importe quelle époque (pour certains emprunts maintenant remboursés) ou après 10 ans écoulés (7 ans pour l'emprunt de 1892), de payer, après avis, à une des echéances fixées par le contrat préalable, tout le capital restant des emprunts ou d'en augmenter les remboursements. Les intérêts et les remboursements des emprunts émis à l'Étranger sont, au fur et à mesure que leur marché s'est étendu, payables dans un nombre d'endroits de plus en plus grand; ainsi, pour les derniers emprunts, non seulement en Norvège, mais aussi en Angleterre, en France et en Allemagne, pour certains emprunts aussi en Suède et en Danemark.

L'intérêt effectif des emprunts a varié pour les emprunts émis de 1848 à 1884 entre 5,028 % (pour l'emprunt de 1858) et 4,145 % (pour l'emprunt de 1884). Pour l'emprunt de 1886, il est de 3,715 %, pour celui de 1888, de 3,661 %; il s'éleva pour celui de 1892 à 4,0826 %, et est tombé pour les emprunts ultérieurs à 3,728, 3,56, 3,099 et 3,12 %.

A la fin de l'année budgétaire 1897—98, la dette publique se répartissait comme suit:

Dette non amortissable	kr.	245 472
Emprunt de 1886 (1897)	-	30 072 683
— - 1888	-	62 247 018
— - 1892	-	9 648 889
— - 1894	-	39 010 965
— - 1895	-	11 670 800
— - 1896	-	25 444 233
Emprunt pour la construction des embranchements de la ligne Drammen—Randsfjord	-	840 000

Addition votée en 1897 au fonds de la Banque hypothécaire, pour laquelle l'État a émis une obligation à 4 % .... kr. 991 200

Total kr. 180 171 260

Tandis que par tête d'habitant, il n'y avait au 31 décembre 1847 que kr. 5,34 de dette publique, et que ce chiffre n'atteignait encore que kr. 17,08 au 31 décembre 1870, il atteignait kr. 55,00 au 30 juin 1880 et kr. 83,72 au 30 juin 1898. Vers la même époque la dette publique de la Suède s'élevait à kr. 57,00 par habitant, celle du Danemark à kr. 96,00, celle de la France à kr. 582 et celle de la Grande Bretagne à kr. 288.

Les dépenses entraînées par le service des intérêts et de l'amortissement de la dette publique, qui en 1848 s'élevaient à kr. 366 000, se sont rapidement augmentées depuis en même temps que la dette elle-même, et avant la conversion, en 1880, des emprunts de 1858 et 1863, elles formaient un total de kr. 6 708 000. Par suite des diverses conversions qui avaient eu lieu entre 1880 et 1890, et du remboursement intégral d'un ou deux vieux emprunts, les dépenses furent sensiblement réduites et ne faisaient plus que kr. 4 191 553 en 1889—90. Durant les années 1890—95 elles s'élevaient en moyenne à kr. 4 613 946, dont en remboursements kr. 549 638. Pendant les trois années subséquentes, les sommes consacrées à ce service furent de kr. 5 500 207, kr. 6 882 326 et kr. 7 194 647, dont en remboursements kr. 532 407, kr. 976 782 et kr. 1 203 824.

En 1897—98 le service de la dette a représenté environ $16\frac{1}{2}$ % du budget total net, et par tête d'habitant kr. 3,32.

Après la fin de l'année budgétaire 1897—98 on a contracté, en automne 1898, un nouvel emprunt d'État de kr. 20 880 000 destiné à couvrir les crédits extraordinaires votés en 1896—98 pour la défense. Cet emprunt, contracté au cours de $96\frac{3}{5}$ %, porte $3\frac{1}{2}$ % d'intérêt (intérêt effectif 3,895 %) et est amortissable en 20 ans.

L'État norvégien n'a pas de dette flottante.

FINANCES COMMUNALES

A côté de l'État, les communes contribuent pour une large part aux dépenses publiques du pays : d'un côté, de concert avec l'État, elles subviennent aux dépenses nécessitées par certains services publics,

ainsi par l'instruction publique, la police et le service de santé, et de plus dans les villes par l'administration des ports, dans les communes rurales par l'administration des ponts et chaussées, et, d'un autre côté, elles sont chargées entièrement de certains autres services comme celui de l'assistance publique, et dans les villes ceux de la grande voirie, des eaux, de l'éclairage, des incendies, etc.

De 1884 à 1892 (première et dernière des années pour lesquelles on a des statistiques complètes), les dépenses totales des communes ont monté de kr. 22 826 402 (kr. 11 537 233 pour les villes, et kr. 11 289 169 pour les communes rurales), à kr. 32 079 169, réparties comme suit :

	Villes	Communes rurales	Total
	kr.	kr.	kr.
Justice et police	980 290	252 385	1 232 675
Affaires ecclésiastiques	761 494	641 881	1 403 375
Instruction publique	3 819 229	4 584 087	8 403 316
Assistance publique	2 855 875	4 458 571	7 314 446
Service sanitaire et médical	416 634	593 806	1 010 440
Moyens de communication et travaux publics	3 409 097	2 034 132	5 443 229
Services divers d'intérêt général	1 024 890	485 933	1 510 823
Intérêts d'emprunts	1 718 210	450 025	2 168 235
Paiement de contributions à la construction des chemins de fer	248 760	428 860	677 620
Frais d'administration	464 391	328 292	792 683
Autres dépenses	1 452 614	669 713	2 122 327
Total	17 151 484	14 927 685	32 079 169

Le principal poste de dépenses pour les communes est, comme on le voit, celui afférant à l'instruction publique. Celle-ci a absorbé en 1892 dans les villes 22,27 %, dans les campagnes 30,71 %, dans l'ensemble du royaume 26,20 % du total des dépenses. Tandis que dans les communes rurales la presque totalité des dépenses scolaires est consacrée aux écoles primaires, il y a dans les villes environ un quart de la dépense qui passe à d'autres écoles. Les deux postes qui viennent ensuite comme importance, l'assistance publique et les moyens de communication et travaux publics, ont à la même époque représenté dans les villes 16,65 et 19,88 %, dans les

campagnes 29,87 et 13,63 %, dans l'ensemble du royaume 22,80 et 16,97 % des dépenses totales des communes.

En 1884, les recettes des communes étaient de kr. 23 103 491 dont kr. 11 847 191 pour les villes et kr. 11 256 300 pour les communes rurales. En 1892, elles s'étaient élevées à kr. 28 046 365 et se répartissaient comme suit :

	Villes	Communes rurales	Total
	kr.	kr.	kr.
Impôts et taxes	10 825 536	10 813 616	21 639 152
Revenus des propriétés des communes et de leur actif	2 157 116	833 436	2 990 552
Contributions de l'État ou de certains fonds publics, dons, etc.	810 845	1 613 052	2 423 897
Recettes diverses	834 321	158 443	992 764
Total	14 627 818	13 418 547	28 046 365

Sur les recettes de 1892, il y avait 10,66 % provenant des revenus des propriétés et de l'actif, 12,18 % provenant des recettes diverses, alors que les impôts faisaient 77,16 % (74,01 % dans les villes, 80,59 % dans les communes rurales). Les impôts se sont élevés de kr. 4 145 000 en 1852 à kr. 11 621 000 en 1872 et, comme nous venons de le voir, à kr. 21 639 152 en 1892. Les communes ont donc, tout comme l'État, leur source principale de recettes dans l'impôt, mais tandis que dans l'économie de l'État ce sont les impôts indirects qui jouent le rôle principal, c'est le contraire qui a lieu dans les communes, où la majeure partie des impôts rentre sous forme de contributions directes levées sur la fortune acquise, sur le revenu et sur la propriété immobilière.

Conformément aux lois sur les impôts des communes, l'impôt direct peut, sauf certaines restrictions, être levé à la fois sur la propriété immobilière et sur la fortune et le revenu, ou sur la fortune et le revenu seuls. En général ces deux principes de l'assiette de l'impôt s'appliquent simultanément.

Sur le total des impôts répartis en 1894, l'impôt sur la propriété faisait dans les villes 24,66 %, dans les communes rurales 33,36 %, tandis que l'impôt sur la fortune et le revenu faisait dans les villes 75,34 % et dans les communes rurales 66,64 % du total des impôts.

L'impôt sur la propriété est acquitté dans les villes par les bâtiments et par les terrains de toute espèce, et dans les campagnes par les propriétés cadastrées et par toute sorte d'établissements industriels. L'impôt est payé à proportion de la valeur des propriétés, suivant cadastre, ou suivant une évaluation spéciale ne tenant pas compte des dettes grevant les propriétés.

L'impôt sur la fortune et le revenu est calculé, en ce qui concerne le revenu, sur le revenu net après défalcation de l'intérêt des sommes dues et de toutes les dépenses entraînées notoirement par l'acquisition même du revenu. On ne doit pas prélever sur la fortune acquise plus de $^1/_{30}$ ni moins de $^1/_{70}$ de l'impôt prélevé sur une égale somme de revenu. Sur chaque revenu une certaine part est exemptée de l'impôt. La quotité de cette exemption dépend de l'étendue des charges de famille du contribuable et (dans les communes rurales en certains cas seulement) du montant du revenu lui-même. Sur le revenu imposable, l'impôt est calculé suivant un taux commun, quel que soit le montant du revenu. La déclaration obligatoire n'a pas lieu ici, non plus que pour l'impôt direct payé au Trésor; la répartition de l'impôt est faite par une commission communale de répartition.

Le produit des impôts directs en question a été en 1892 de kr. 19 519 438, dont pour les villes kr. 9 069 202 et pour les communes rurales kr. 10 450 236. Les impôts levés en 1895 faisaient en tout dans les villes kr. 11 117 887, et dans les communes rurales kr. 11 734 472, soit au total kr. 22 852 359, se répartissant comme suit :

	Par habitant	Par contribuable	Par 100 kr. de fortune présumée	Par 100 kr. de revenu présumé	Par 100 kr. de revenu imposable
	kr.	kr.	kr.	kr.	kr.
Villes	23,28	101,13	1,71	6,80	14,25
Communes rurales	7,70	27,60	1,13	5,95	12,92

Les autres impôts et contributions payés aux communes sont les droits de patente pour la vente et le débit de l'eau-de-vie, du vin et de la bière, les impositions sur différentes industries, l'impôt sur les chiens, certaines redevances aux églises, et spécialement pour les villes, en outre de différentes petites taxes, des centimes addition-

nels allant jusqu'à 1 % de tous les droits d'entrée des marchandises à destination de la localité, un droit de tonnage sur les navires déchargeant et chargeant dans le port, des droits de quai, etc. Par contre les communes ne prélèvent aucun droit d'octroi ou autre droit analogue de consommation. Ces impôts et redevances rapportaient aux communes en 1892 kr. 2 119 714, dont kr. 1 756 334 dans les villes et kr. 363 380 dans les communes rurales; ils faisaient en tout 9,80 % du montant total des impôts, tandis que le reste, soit 90,20 %, représentait les impôts directs sur la fortune, le revenu et la propriété immobilière.

L'actif des communes, consistant pour la plus grande partie en propriétés immobilières, mais aussi en créances diverses et en autres actifs, était:

A la fin de	Villes	Communes rurales	Total
	kr.	kr.	kr.
1884	54 474 300	38 750 742	93 225 042
1892	72 490 432	46 444 065	118 934 497
1895	82 037 220	49 542 094	131 579 314

La dette des communes par suite d'emprunts était :

A la fin de	Villes	Communes rurales	Total
	kr.	kr.	kr.
1884	28 300 177	8 139 675	36 439 852
1892	36 716 628	11 269 677	47 986 305
1895	49 867 681	14 578 033	64 445 714

A cette dette, il faut encore ajouter la quote-part due par les communes sur la construction des chemins de fer : elle s'élevait en 1884 à kr. 3 740 257, mais à la fin de 1895, elle était réduite à kr. 744 787.

Le passif total des communes n'était donc pas en 1895 tout-à-fait égal à la moitié de leur actif.

BANQUES

Le droit d'émettre des billets de banque est réservé à la *Banque de Norvège.* Elle appartient à une société d'actionnaires privée; mais son organisation et son fonctionnement sont réglés par des lois spéciales édictées par l'État, qui nomme aussi les directeurs de la Banque. Comme nous l'avons dit, elle fut fondée en 1816 pour aider au débrouillement de notre régime financier; elle commença de fonctionner en 1818, mais en raison de la situation économique si difficile à cette époque, elle ne put accomplir l'engagement assumé par elle de reprendre ses billets contre leur montant nominal en argent, ce qui fit qu'on abrogea aussitôt cette clause. Il en résulta une baisse considérable du cours des billets, qui se réduisit en 1821 à près de la moitié de leur valeur nominale. Plus tard, ce cours remonta peu à peu, et à partir de 1842 la Banque reprit ses billets au pair, ce qui a toujours eu lieu depuis.

Le droit d'émission de la Banque de Norvège est resté basé jusqu'en 1892 sur une combinaison du système de rapport et du système de différence. Sur son fonds primitif de kr. 10 009 910, la Banque pouvait émettre des billets dans la proportion de 5 : 2; sur un fonds supplémentaire créé ultérieurement et s'élevant à kr. 2 500 000, ainsi que sur son fonds de réserve, dont le montant à la fin de 1892, et encore aujourd'hui, s'élève à kr. 5 416 244, les billets pouvaient être émis dans la proportion de 3 : 2, tandis que pour tout le reste de l'encaisse métallique (ce qu'on appellait le «fonds d'extrà»), la somme de billets émise ne pouvait dépasser le montant même de cette encaisse. Aussi longtemps qu'il y avait un fonds d'extrà, le système de différence était donc en vigueur; ce fonds une fois vidé,

c'était le système de rapport qui devait régner, mais il n'en a plus été ainsi depuis 1870.

A partir de 1893, on a introduit le système de différence pur, et la Banque peut maintenant émettre une somme de billets dépassant de 24 millions de kroner son encaisse en or. Cette somme peut d'ailleurs être exceptionnellement dépassée, sous cette réserve cependant qu'une transgression commise dans le courant d'un mois devra être rectifiée avant la fin du mois suivant. La Banque s'est autorisée deux fois de cette latitude dans le courant de l'année 1899.

L'encaisse métallique de la Banque et sa circulation de billets ont été comme suit, à la fin des différentes années :

1870.........	kr.	16 608 000	et kr.	28 388 000
1880.........	-	33 721 000	- -	38 714 000
1890.........	-	38 896 000	- -	49 671 000
1898.........	-	44 324 000	- -	63 416 000

A côté de ses attributions relatives à l'émission des billets, la Banque fait aussi des affaires de prêt, de comptes-courants, et de dépôt. Elle accepte des dépôts sur compte-courant, mais sans en servir aucun intérêt; elle ne fait donc nullement concurrence aux autres banques et caisses d'épargne, dont les opérations sont basées principalement sur les fonds qu'elles tiennent en dépôt. Les sommes déposées sur compte-courant à la Banque de Norvège, et dont le montant à la fin de 1898 était de kr. 9 300 000, doivent plutôt être considérées comme une encaisse pour quelques-unes des autres banques, ainsi que pour le Trésor.

La banque fait valoir ses ressources principalement en escomptant des lettres de change et des «vexelobligationer»*), mais aussi en prêtant sur hypothèque et en négociant des effets publics et des traites sur l'Étranger.

La Banque est tenue d'opérer sans rétribution les transactions pécuniaires de l'État, ainsi que l'échange de la monnaie de billon qui incombe au Trésor. Le bénéfice net de la Banque est réparti suivant certaines règles entre les actionnaires, l'État et le fonds de réserve. Le dividende distribué aux actionnaires pour 1898 a été de

*) Celles-ci sont des billets à ordre d'une nature spéciale, généralement munis d'une caution et remboursables à 4 ou 6 mois de date, mais renouvelables moyennant remboursement partiel, de façon à être totalement éteints en un certain nombre d'années.

9 1/5 %. Le siège principal de la Banque était autrefois à Trondhjem, mais en 1897 on l'a transporté à Kristiania. La Banque a en outre 12 succursales dans les villes principales du pays.

Voici l'actif de la Banque à la fin de 1898:

Encaisse métallique	kr.	44 324 424
Lettres de change et «vexelobligationer»	-	37 641 170
Prêts sur hypothèque	-	4 915 933
Traites sur l'Étranger	-	2 922 205
Effets publics	-	2 653 075
Divers	-	464 441
Total	kr.	92 921 248

La *Banque Hypothécaire du royaume de Norvège* est une institution d'État fondée en 1851 et ayant pour but de fournir des prêts sur hypothèque aux propriétaires d'immeubles.

Son fonds était à la fin de 1898 de 15 millions de kroner, dont kr. 13 010 000 ont été versées par l'État, qui en retire un intérêt de 4 %; la Banque avait en outre un fonds de réserve de 1 million de kroner. Cette institution se procure d'ailleurs les ressources dont elle a besoin en émettant des obligations au porteur, rapportant intérêt; ces obligations, dont le montant total ne doit pas dépasser 8 fois le fonds social, sont émises par séries annuelles remboursables en 30 ans par annuités croissantes. L'intérêt des séries actuellement en circulation (à partir de 1885) est de 4 % pour les années 1893 et 1894, de 3 1/2 % pour les autres. Le montant total des obligations à la fin de 1898 était de kr. 119 493 200, dont 70 % placées à l'Étranger.

Sur le fonds de la Banque, un quart peut être placé en titres des emprunts de l'État norvégien, et les ressources qu'on juge nécessaire de garder disponibles peuvent être consacrées à l'escompte. La Banque prête d'ailleurs ses fonds sur hypothèque aux propriétaires d'immeubles. Les prêts sont généralement remboursables en 40 ans par annuités croissantes. L'intérêt calculé sur ses prêts par la Banque était en 1898 de 4 %. Le total général des prêts était à la fin de 1898 de kr. 122 824 300, dont kr. 24 523 700 sur des propriétés urbaines, et kr. 98 300 600 sur des propriétés rurales.

La conservation et l'utilisation des petites économies a lieu soit par l'entremise des banques ordinaires, soit surtout par celle des *caisses d'épargne*. Pour la sécurité des déposants, la législation a stipulé certaines conditions générales concernant l'organisation et

l'exploitation de ces dernières. C'est ainsi que leurs statuts doivent être soumis à l'approbation royale, et qu'elles sont placées sous le contrôle du ministère des finances. Elles doivent toutes avoir un fonds social minimum, et les excédants de bénéfices doivent y être versés jusqu'à concurrence d'un dixième du total des engagements de la caisse. Ce qui reste ensuite peut être appliqué à des dons en vue du bien public. Les statuts de ces caisses ne sont approuvés que s'ils contiennent des stipulations de nature à assurer un contrôle convenable et suffisant. La législation a aussi apporté certaines restrictions au placement des sommes déposées, qui se fait surtout en prêts sur hypothèque ou contre caution.

Les caisses d'épargne, étant spécialement destinées à faire fructifier les petites épargnes, ne reçoivent généralement pas celles dépassant une certaine somme fixée par les statuts. Les dépôts ont lieu, comme on dit, aux conditions des caisses d'épargne, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas être retirés sauf délai prémonitoire plus ou moins long, délai qui est proportionné à l'importance plus ou moins grande des sommes à rembourser.

La première caisse d'épargne fut fondée en Norvège en 1822. En 1850, leur nombre était de 90 et en 1897 de 394. Le tableau suivant indique pour cette période le nombre des déposants (ou plutôt des livrets) et le montant des dépôts étaient à la fin de:

Année	Nombre	Nombre ‰ habitants	Avoir total	Avoir par habitant
			kr.	kr.
1850	52 811	37	16 721 000	11,9
1870	194 839	112	81 667 000	46,9
1890	470 799	236	194 141 000	97,1
1897	586 606	278	251 615 000	119,2

Sur le total des déposants au 31 décembre 1897, il y en avait 478 705 ou 81,6 % dont le dépôt était inférieur à kr. 500, et 107 901 ou 18,4 % dont le dépôt dépassait cette somme. Sur le capital déposé, 17,1 % provenaient de dépôts inférieurs et 82,9 % de dépôts supérieurs à kr. 500. Il y avait en moyenne kr. 429 par déposant; la moyenne était de kr. 90 pour les dépôts inférieurs à kr. 500, et elle atteignait kr. 1933 pour les dépôts dépassant kr. 500.

Voici quels étaient les capitaux appartenant en propre aux caisses d'épargne et le total des capitaux administrés par eux :

A la fin de 1850	kr. 1 762 524	et	kr.	18 557 352
1870	- 9 628 584	-	-	91 295 188
1880	- 25 303 275	-	-	220 462 133
1897	- 33 151 488	-	-	285 671 115

Voici comment les capitaux administrés étaient placés à la fin de 1897 :

En effets publics facilement réalisables	kr. 30 097 818	ou	10,54 %
- obligations hypothécaires ou en «vexelobligationer» garanties par hypothèque suffisante sur propriétés immobilières	- 85 493 422	-	29,93 %
- «vexelobligationer» garanties d'autre façon, par dépôt, ou par caution..	- 120 564 018	-	42,20 %
- lettres de change	- 21 945 768	-	7,68 %
- prêts à d'autres banques ou autres placements	- 27 570 089	-	9,65 %
Total	kr. 285 671 115	ou	100,00 %

Le taux de l'intérêt servi par les caisses d'épargne s'est en général maintenu entre 5 et 3 %. Pour la période décennale 1889—98, il a été en moyenne de 3,71 %. En dons dans des buts de bien public, les caisses d'épargne ont de 1888 à 1897 employé en moyenne kr. 571 742 par an.

Les affaires ordinaires de banque, l'escompte des effets de commerce, les prêts sur dépôt de titres ou contre caution, le change de monnaie, l'achat et la vente de traites sur l'Étranger et d'effets publics, etc., ont lieu abstraction faite de quelques banques privées, principalement par des *Banques par actions*, dont la première fut fondée en 1848. En 1897 il y en avait 39. Ces banques, outre leur fonds social, mettent en œuvre des ressources financières déposées sur compte-courant, soit sans intérêt, soit contre un intérêt très minime, mais principalement des sommes déposées aux conditions ordinaires des caisses d'épargne, ou pour un temps fixé d'avance.

A la fin de 1892, le capital social versé, le fonds de réserve et le fonds de ducroire de ces banques s'élevaient en tout à kr. 32 207 000; le montant des dépôts était de kr. 178 771 000, et les sommes prêtées contre traites, «vexelobligationer», etc., s'élevaient à kr. 125 389 000. Sur les dépôts, il y avait sur compte-courant kr. 13 732 000, sur d'autres comptes kr. 165 039 000 : cette dernière somme consistant surtout en dépôts aux conditions ordinaires des caisses d'épargne.

Le taux de l'escompte des traites à Kristiania s'est de 1889 à 1898 élevé en moyenne à 4,35 %.

ASSURANCES

La première en date des caisses d'assurance contre l'incendie établies en Norvège, la «Kristiania brandassurancekasse», fut fondée en 1752, mais cessa ses opérations en 1827. A côté d'elle, le gouvernement installa en 1767 une société mutuelle «De norske kjøbstæders almindelige brandforsikring», où les propriétaires d'immeubles de toutes les villes étaient tenus de s'assurer. A Kristiania, les propriétaires de maisons pouvaient toutefois recourir à la caisse locale. Dans les districts ruraux, l'assurance n'était pas forcée, et l'obligation de l'assurance fut aussi abrogée pour les villes en 1845, époque où la «Landets almindelige brandforsikringsindretning for bygninger» (Caisse générale des assurances immobilières) fut divisée en deux sections, une pour les villes et une pour les campagnes. Cette institution, qui est administrée par les pouvoirs publics, et est entièrement basée sur le principe de la mutualité, a pourvu depuis lors à la majeure partie des assurances immobilières du pays; les risques entrepris par elle étaient à la fin de 1898 de 1094 millions de kroner, dont 736 millions dans la section des villes. A côté de cette vaste association, il y a «Det norske brandassuranceselskab paa varer og effekter» (première de nos sociétés d'assurances mobilières), fondée à Bergen en 1838, et un petit nombre d'autres sociétés norvégiennes par actions, 9 en tout à la fin de 1898, ayant ensemble un fonds social d'environ 5 640 000 kroner et un total de risques s'élevant à plus de 600 millions; en outre, dans les districts ruraux, un assez grand nombre de sociétés mutuelles (172 en 1895, avec des risques s'élevant à 301 millions, dont les 2/3 environ pour immeubles et le reste en assurances mobilières). Mais

il y a aussi un grand nombre de sociétés étrangères ayant des représentants dans les villes et les districts ruraux de la Norvège.

Une branche importante des assurances norvégiennes est constituée par les *assurances maritimes*. Avant 1837, époque où la «Første norske assuranceforening» (Première société norvégienne d'assurances) fut fondée à Langesund, les armateurs norvégiens n'avaient, tant que dura l'union avec le Danemark, eu à leur disposition que la société fondée à Copenhague en 1726 et gratifiée d'un monopole; depuis 1814, ils étaient principalement astreints à s'adresser à des sociétés de Hambourg. La première société norvégienne était mutuelle. Depuis on a fondé en Norvège un certain nombre d'autres sociétés mutuelles d'assurance sur navires et sur fret, mais en dernier lieu elles ont été fortement en déclinant, tout comme celles par actions, en raison des nombreuses pertes subies par la flotte norvégienne, et de la surélévation des primes qui en a été la conséquence. Actuellement, un grand nombre de navires norvégiens naviguent sans être assurés. A la fin de 1897, il y avait suivant la statistique officielle 26 sociétés mutuelles d'assurances sur les navires et sur le fret ayant pour leur propre compte 94 200 000 kr. de risques, alors qu'en 1892, il y en avait 18, dont les risques étaient de 134 400 000 kr. En 1892, il y avait 11 sociétés norvégiennes d'assurances maritimes par actions, avec un montant net d'assurances de 168 000 000 kr. (en 1891, même 192 600 000 kr.) contre 6, avec 111 millions, au 31 décembre 1898. La plus ancienne fut fondée en 1847. La plupart des sociétés norvégiennes mutuelles ou par actions s'occupant d'assurances maritimes ont depuis 1864 dans «Det norske Veritas» une institution commune de contrôle.

Les assurances sur la vie sont maintenant générales dans la classe moyenne de la population urbaine de la Norvège; mais elles sont peu usitées dans les campagnes et chez la classe ouvrière des villes. La grande masse de la population des côtes, qui vit pour une bonne part de pêche et de navigation, a des revenus très irréguliers, et comme son sens de l'épargne est peu développé, il en résulte des empêchements sérieux à ce que les assurances sur la vie se généralisent chez elle. Dans les campagnes, c'est surtout l'institution des «føderaad» (pensions en nature) qui fait obstacle aux assurances sur la vie. Notre première société d'assurances sur la vie, fondée en 1844 — «Den norske livrenteforening» —, fit jusqu'en 1871 ses opérations exclusivement suivant le système des tontines, mais a depuis fonctionné suivant le système général des

sociétés d'assurance sur la vie. En 1847 fut créée la «Kristiania almindelige gjensidige forsørgelsesanstalt» — qui permit jusqu'en 1890 de souscrire des polices de rente viagère; mais depuis lors il s'est fondé plusieurs sociétés grandes et petites : à la fin de 1898, la statistique officielle mentionne 11 sociétés d'assurances sur la vie avec un total annuel de primes s'élevant à 4 400 000 kr. En outre, il y a plusieurs sociétés étrangères faisant des opérations en Norvège.

En fait *d'assurances contre les accidents*, la Norvège n'en a qu'une indigène, particulière, la «Sigyn», fondée à Kristiania en 1885. A côté d'elle il y a, depuis 1895, une assurance d'État, la «Rigsforsikringsanstalt», où tous les propriétaires de fabriques ou d'autres établissements pouvant entraîner des dangers pour les ouvriers sont tenus d'assurer ceux-ci contre les accidents du travail. Cette assurance pèse lourdement sur nos entreprises industrielles, mais s'est montrée très avantageuse pour les ouvriers.

L'ÉGLISE ET SON ORGANISATION

La confession luthérienne évangélique est depuis 1537 la religion officielle de l'État, et elle est par suite désignée en général, même dans les lois, sous le nom d'*église de l'État norvégien.* Ses symboles comprennent les trois symboles œcuméniques (s. des apôtres, de Nicée-Constantinople et athanasien) et la confession d'Augsbourg de 1530, sans modification, ainsi que le petit catéchisme de Luther.

C'est aux frais publics que l'enseignement religieux est donné dans les écoles de l'État et dans celles des communes, et les jours fériés de l'église d'État sont placés sous la sauvegarde de la loi. C'est à cette église officielle que le roi doit toujours appartenir, ainsi que les membres de son conseil, les fonctionnaires de l'église et les professeurs de l'Université relevant de la faculté de théologie, ainsi qu'en général les fonctionnaires auxquels incombe l'enseignement religieux, et ceux de l'école primaire ou présidant au développement de l'instruction primaire, et les directeurs des écoles d'enseignement supérieur. Les habitants appartenant à la religion officielle sont tenus d'y faire élever leurs enfants. Les jésuites sont exclus du royaume.

D'ailleurs le libre exercice est accordé dans les limites de la loi et de la décence à tous ceux qui appartiennent à une confession chrétienne, y compris les ordres religieux catholiques d'hommes et de femmes, ainsi qu'aux unitariens et aux juifs. Il leur est loisible de former des communautés religieuses ayant des prêtres à elles : toutefois le service religieux, et les assemblées sortant du cadre des exercices domestiques devront être publiques.

Le nombre des chrétiens n'appartenant pas à l'église officielle est relativement restreint en Norvège : en 1891 on comptait environ 1000 catholiques romains, 4200 baptistes, 8200 méthodistes; l'église luthérienne-évangélique libre comptait 8200 membres, les adventistes 560. Il y a aussi quelques centaines de quakers, juifs et mormons. Il faut encore y ajouter les personnes qui ont renoncé à la confession de l'État, sans adopter aucune croyance définie. En 1891 30 685 personnes appartenaient aux différentes communautés dissidentes ou étaient en dehors de l'église officielle. L'armée du salut, qui garde d'ailleurs une attitude assez neutre vis-à-vis des différentes confessions, et ne constitue donc pas une confession séparée en dehors de l'église officielle à laquelle la plupart de ses membres ont continué à appartenir, compte 3418 membres, et 309 officiers, et elle a 76 maisons de réunion avec 42 avant-postes.

Au point de vue ecclésiastique, le royaume est partagé en 6 diocèses ou évêchés; chaque diocèse est divisé en doyennés, dont il y a en tout 83, et les doyennés se partagent à leur tour en charges de pasteur (prestegjeld ou sognekald), dont il y a actuellement 478; celles-ci comprennent fréquemment, surtout dans les campagnes, une paroisse principale et une ou plusieurs paroisses annexes, ayant chacune leur église paroissiale : le nombre total des paroisses est maintenant de 956.

L'autorité suprême dans les affaires de l'église appartient au roi; mais pour ce qui est des rapports légaux entre les membres de l'église et l'État ou l'église, ainsi que de l'organisation de cette dernière, surtout au point de vue économique, il y a matière à lois, ce qui nécessite l'ingérence du Storthing.

Il n'y a aucune représentation exclusive des intérêts de l'église, ni synodes, ni assemblées du même genre.

C'est le roi qui nomme les évêques, ainsi que tous les autres fonctionnaires ecclésiastiques.

Lors de la nomination des évêques, un droit de présentation est dévolu au clergé, aux professeurs de la faculté de théologie et aux autres évêques : mais cette présentation n'engage pas le roi.

Les doyens sont toujours en même temps pasteurs, et sont élus par les pasteurs du doyenné, mais nommés par le roi.

C'est encore le roi qui pour l'église d'État organise le fonctionnement des églises et la tenue du service divin, ainsi que toutes les réunions et assemblées concernant des matières de religion, c'est lui qui veille à ce que les maîtres chargés de l'enseignement

public religieux se conforment aux préscriptions en vigueur. Cette autorité s'exerce par l'organe d'un des ministères, celui des cultes et de l'instruction publique, dont le chef est en ces matières le conseiller responsable du roi. C'est également ce ministère qui administre les capitaux considérables réalisés par la vente des propriétés immobilières qui au temps du catholicisme appartenaient au clergé et aux couvents. Ces capitaux sont constitués en première ligne par le *fonds d'instruction* (Oplysningsvæsenets fond), dont le principal est d'environ kr. 17 800 000, et dont le produit annuel, en-dehors de ce qui revient de droit aux titulaires de certaines fonctions ecclésiastiques, est appliqué dans l'intérêt du clergé et pour le progrès de l'instruction.

En fait d'autres fonds, il y a celui destiné aux veuves d'ecclésiastiques et créé par la vente des biens d'église attribués jadis à la résidence des veuves, fonds qui s'élève à kr. 4 170 000; la caisse des redevances terriennes, formée par le rachat de diverses redevances foncières appartenant au clergé et s'élevant à kr. 1 429 000; la caisse des dîmes sur les pêches, provenant du rachat des anciennes dîmes payées au clergé sur le produit des pêches et s'élevant à kr. 4 000 000, ainsi que la caisse des propriétés attribuées à des fonctionnaires, formée par la vente et la réduction des résidences consacrées autrefois à certains fonctionnaires civils et militaires et ayant pour la plupart, à l'origine, été des biens d'église : son montant est de kr. 4 016 000. En somme, le ministère des cultes a ainsi à administrer des fonds s'élevant à près de kr. 31 500 000.

Sous l'autorité immédiate du ministère, les évêques sont chargés de la direction supérieure des affaires ecclésiastiques de leurs diocèses; dans leurs voyages, ils font chaque année la visite d'un tiers environ des paroisses de leur évêché. De concert avec le préfet des villes épiscopales, dénommé préfet diocésain (stiftamtmand), l'évêque forme l'autorité supérieure en matière ecclésiastique, la direction diocésaine (stiftsdirektion). Ce collège a surtout dans ses attributions les affaires concernant la situation économique du clergé et l'administration matérielle des églises, tandis que l'évêque connaît à lui seul des affaires purement spirituelles.

Beaucoup de paroisses, tant dans les villes que dans les campagnes, sont d'une étendue telle qu'à côté du pasteur principal, il y a plusieurs ecclésiastiques pour les desservir : en général ceux-ci portent le titre de chapelains résidents.

Les traitements du clergé norvégien ont par une série de lois

organiques datant de 1897, subi des changements importants. Les changements sont minimes en ce qui concerne les évêques; plusieurs d'entre eux sont en tout ou en partie payés par l'État, sur proposition budgétaire, l'État s'étant, lors de la Réformation, emparé de la majeure partie des dîmes épiscopales, tandis que le reste des revenus se compose de redevances perpétuelles, acquittées par des propriétés qui formaient jadis des bénéfices d'église. Il est pourvu au traitement des pasteurs à titre d'office et des chapelains résidents par l'usufruit de propriétés rurales, faisant partie des biens bénéficiaux et mis à la disposition des titulaires : à défaut de pareille propriété, il leur est attribué une indemnité représentative et, dans les villes, une indemnité locative.

Comme revenus fixes, il y a dans les paroisses rurales la dîme pastorale et plusieurs autres redevances constituées sur la propriété foncière ou ayant un caractère plus personnel, et incombant aux propriétaires ou usufruitiers de propriétés matriculaires, mais dont la perception est cependant confiée aux percepteurs ordinaires. La plupart des redevances peuvent aussi, au choix des communes, être remplacées par des indemnités, payées par ces communes, et elles se trouvent alors mises à la charge de l'ensemble des contribuables: c'est ce qui a eu lieu dans une large mesure.

Pour le clergé des villes, ces revenus fixes, autres que l'indemnité locative, jouent un rôle relativement peu considérable. Les revenus casuels consistent principalement en rétribution pour l'administration des services spirituels (droits d'étole) et d'offrandes volontaires; autrefois pour les paroisses rurales, on avait fixé des taxes minima pour ces offrandes, tandis que dans les villes elles étaient volontaires.

Une des lois émanées en 1897 stipule expressément qu'il ne sera payé aucune rétribution pour certains services spirituels (visites aux mourants et communion) ni pour les autres (baptêmes, confirmations, mariages, enterrements) par les personnes appartenant à la paroisse, lorsqu'ils sont administrés les jours de service divin, ou certains jours fixés à cet effet par le roi : hors de là, on paie suivant un tarif fixé par le conseil municipal, sous réserve de l'approbation du ministère des cultes. La diminution de revenus causée de ce fait aux pasteurs leur est remboursée pour les $^3/_4$ par la caisse de la paroisse rurale ou de la commune urbaine. Les conseils paroissiaux et municipaux peuvent aussi décider que toute rétribution aux pasteurs cessera d'être acquittée par les membres de la paroisse,

moyennant une indemnité convenable, ce qui a eu lieu dans une large mesure, surtout dans les villes du royaume. La loi permet en outre aux paroisses de prendre des décisions analogues en vue de la suppression des offrandes volontaires, mais dans ce cas contre indemnité intégrale : c'est là ce qui se fait dans beaucoup de paroisses rurales, mais plus souvent encore dans les villes, et surtout dans les villes principales. Le revenu maximum des pasteurs est, sans qu'il soit tenu compte du revenu de la résidence d'office ou de l'indemnité locative, fixé à kr. 6000 dans les villes, à kr. 4000 dans les campagnes; le surplus est, s'il n'est pas consacré à augmenter le personnel desservant, versé pour chaque paroisse dans une caisse de traitements lui appartenant en tant que communauté ecclésiastique; cette caisse a d'ailleurs aussi d'autres sources de revenus, dont les recettes serviront successivement à défrayer les charges assumées par les communes du fait des différentes indemnités dont il vient d'être parlé.

On a fixé kr. 2400 comme minimum de traitement pour les offices ecclésiastiques indépendants, sans tenir compte du revenu des résidences ou des indemnités locatives, et le déficit sera couvert par le fonds de l'instruction; mais au cas où ces revenus portent le traitement à kr. 2800 ou plus, il n'y aura pas lieu de recourir à ce fonds.

En vertu d'une des lois de 1897, les églises et cimetières de Norvège appartiendront sous peu, à de rares exceptions près, aux paroisses mêmes. Par la suppression des dîmes ecclésiastiques, qui aura lieu dans peu d'années, et grâce aux dédommagements tirés de la dîme royale (autrefois dîme épiscopale), qui va être supprimée aussi, il sera formé pour chaque église avec son cimetière un fonds dont les revenus serviront à leur entretien et à leur dotation, etc.; ce qui pourra manquer encore sera servi par la caisse de la paroisse (commune divisionnaire) ou de la commune.

La haute main sur les églises appartient au roi, et aucune église, aucun cimetière ne peuvent être fondés, donner lieu à des modifications essentielles ou être supprimés sans son consentement. La direction diocésaine (voir plus haut) est l'autorité hiérarchique dont dépendent les églises du diocèse, et la surveillance locale de l'église est confiée au pasteur en titre (sogneprest), assisté de deux personnes à la nomination du conseil paroissial ou municipal.

Parmi les affaires concernant l'église, qui sont en général l'objet d'une assez vive sollicitude et d'assez grands sacrifices, il faut

en-dehors des associations purement locales consacrées à la bienfaisance et au soin des malades, mentionner les missions pour la conversion des juifs et des païens.

Voici quelles sont les principales sociétés fondées dans ce but :

1°. La Société norvégienne des Missions (Det norske missionsselskab), fondée en 1842, la plus ancienne et la plus importante de toutes ; elle a pour champ d'action le pays des Zoulous, le Natal et Madagascar. — Elle compte 61 948 chrétiens, 48 161 enfants fréquentant ses écoles; ses recettes annuelles sont d'environ kr. 500 000 et elle a environ 80 collaborateurs en campagne.

2°. La mission norvégienne de Schreuder; c'est une branche de la précédente, détachée en 1873 ; elle a 3 collaborateurs chez les Zoulous, et sa dernière recette annuelle a été d'environ kr. 8400.

3°. La mission du Santhalistan, dans l'Inde Anglaise (qui reçoit aussi de l'appui de Suède et de Danemark), a deux missionnaires norvégiens, 9721 catéchumènes; la subvention fournie annuellement par la Norvège est d'environ kr. 40 000.

4°. La Société luthérienne norvégienne des missions de Chine, fondée en 1891, a 12 collaborateurs, environ 30 baptisés; recettes annuelles environ kr. 50 000.

Les autres missions sont sans organisation fixe.

Voici enfin un résumé des opérations de la Société Biblique de Norvège (fondée en 1816), pendant les 5 dernières années ; elle a distribué : 27 438 bibles en 1894, 30 823 en 1895, 40 524 en 1896, 47 017 en 1897, et 54 868 en 1898.

BIBLIOGRAPHIE

T. H. ASCHEHOUG. *Norges nuværende Statsforfatning. 2 Udg.* Kristiania 1892. (Vol. II., p. 476—91).

Propositions (en tout 6) de la Commission royale, nommée le 4. octobre 1890, et spécialement

Indstilling til Lov om geistlige Embedsmænds og Kirkesangeres Lønninger. Kristiania 1894. (Sth. Forh. 1896, 3 D. b, No. 21).

Indstilling til Lov om Kirker og Kirkegaarde. Kristiania 1896. (Sth. Forh. 1897, 3 D., No. 28).

INSTRUCTION PUBLIQUE

I. L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Le développement et le perfectionnement de l'école primaire ont depuis un siècle fait l'objet des efforts de la nation. On a vu clairement que dans une société organisée démocratiquement comme la nôtre, les progrès de l'instruction publique sont dans l'intérêt et des personnes et du corps social.

Une ordonnance datant de 1739 cherchait déjà à introduire dans le pays l'obligation scolaire pour tous, et une école permanente pour chaque paroisse. Malheureusement cette ordonnance ne fut jamais exécutée. En raison de la population trop clairsemée, des distances trop considérables et de l'insuffisance numérique du personnel enseignant, une ordonnance rendue dès 1741 permit aux paroisses, sauf assentiment de l'autorité, d'arranger l'écolage «à leur convenance et en ayant égard à la situation du pays».

Les écoles primaires des villes étaient au commencement du siècle appelées «écoles des pauvres» et étaient organisées en conséquence. Dans certaines villes, il y avait pourtant des écoles primaires ayant un caractère un peu différent. Ce système fut fort amélioré par la loi de 1848, qui organisa l'école primaire dans les villes.

Une organisation générale de l'école primaire rurale faisait déjà l'objet d'une loi de 1827. Celle-ci stipulait qu'il y aurait auprès de toutes les églises «principales» des campagnes une école permanente, mais partout ailleurs des écoles ambulantes.

Avant la loi de 1827 et encore longtemps après, les pasteurs étaient à la tête de l'école, chacun dans sa paroisse : de là vint en

grande partie que, malgré les nombreuses difficultés de toute espèce qu'elle avait à surmonter, l'école fit des progrès incessants. La loi de 1827 fut abrogée par celle de 1860, qui ordonna qu'il y eût une école permanente dans chaque circonscription scolaire, fixa une durée obligatoire de l'enseignement, y introduisit plusieurs matières laïques, améliora la condition matérielle et l'instruction professionnelle des maîtres, et organisa d'une façon plus satisfaisante la direction et la surveillance de l'école.

A la suite des lois de 1848 et de 1860, les progrès se firent de plus en plus rapides, surtout lorsque l'État (après 1870) eut commencé à accorder aux écoles primaires des subventions toujours croissantes.

Les lois de 1848 et de 1860 furent à leur tour remplacées par les lois de 1889, actuellement en vigueur, tant pour les écoles rurales que pour les écoles urbaines, lois qui ont constitué un nouveau et considérable progrès pour notre enseignement primaire.

Le développement de l'école a pendant tout ce temps suivi une marche éminemment démocratique. Après avoir été une école des pauvres et des classes inférieures elle est devenue une école nationale; d'école religieuse elle est devenue une école donnant l'enseignement général qui doit être commun à toutes les classes de la société. Les autorités locales et les parents ont acquis une influence considérable en matière scolaire, et on a établi une liaison organique entre l'école primaire et l'école secondaire.

A. ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

L'école primaire en Norvège est septennale et reçoit les enfants de 7 à 14 ans. L'école est ouverte gratuitement à tous les enfants du royaume. Il n'y a aucune obligation de fréquenter l'école primaire; mais *l'instruction est obligatoire* : cela veut dire que tout enfant de 8 à 15 ans dans les campagnes, ou de 7 à 15 dans les villes sera assigné d'office à l'école primaire, s'il n'est pas assuré de recevoir d'autre façon une instruction susceptible de lui fournir avant sa quinzième année révolue les connaissances répondant au programme de l'école primaire : la fréquentation de l'école par l'enfant peut être assurée alors, le cas échéant, par des amendes infligées aux parents ou aux répondants.

Dans chaque commune l'école est soumise à une direction scolaire *(skolestyret)*. Celle-ci est composée d'un pasteur, du président du

conseil municipal (ou d'un membre du formandskab), d'un instituteur ou d'une institutrice élus par les autres instituteurs et institutrices, et d'autant de membres (hommes ou femmes) élus par le conseil municipal que ce dernier le jugera convenable. Dans les villes le quart au moins des membres élus par le conseil municipal doivent être des parents dont les enfants fréquentent l'école primaire. La direction scolaire élit son président. C'est elle qui nomme aux emplois d'instituteur, qui établit les règles de détail pour l'organisation des écoles primaires de la commune, qui fixe le plan de l'enseignement et les emplois du temps, et qui remet à l'administration communale la spécification des ressources jugées nécessaires pour subvenir l'année suivante aux besoins de l'école. Il appartient à la direction scolaire de surveiller l'enseignement donné aux enfants qui ne font pas partie de l'école primaire. Pour chaque école, la direction institue un *comité d'inspection* composé d'un membre de la direction comme président et de deux autres membres (hommes ou femmes) élus dans les villes par les parents des écoliers et dans les campagnes par les parents plus les contribuables de la circonscription scolaire. Ce comité a le devoir de surveiller constamment l'école et d'en assurer la fréquentation et le bon ordre. Il présente à la direction les déclarations et les renseignements que celle-ci peut réclamer de lui, et, dans les campagnes, on prend son avis avant de nommer aux postes vacants de maîtres ou de maîtresses. Dans les campagnes, la direction scolaire et le comité d'inspection ont la faculté de soumettre les matières concernant l'école à des *réunions de circonscription*, composées des contribuables de la circonscription plus les parents d'élèves y domiciliés. Avant d'être résolues, certaines questions doivent obligatoirement être soumises aux réunions de circonscription, par ex., celles relatives à l'application des peines corporelles, aux modifications à introduire dans les circonscriptions, etc. Dans les grandes villes, la direction scolaire nomme un *inspecteur des écoles*, et quand il y a plusieurs écoles primaires, elle nomme en général un *maître-chef* (overlærer) pour chacune d'elles.

Dans chaque préfecture, il y a une *direction scolaire préfectorale* composée de 3 membres élus par le conseil général de la préfecture. Cette direction traite les affaires scolaires communes à toute la préfecture et fait des propositions au conseil général pour ce qui concerne les recettes et les dépenses de la caisse scolaire de la préfecture. Elle doit se tenir au courant des écoles primaires et

des écoles de continuation de la préfecture, et pour l'aider à la surveillance des écoles primaires du district préfectoral, elle peut nommer un inspecteur préfectoral : il convient toutefois de dire qu'elle a très rarement usé de ce droit.

Le ministère des cultes et de l'instruction publique est l'autorité suprême en matière scolaire. Il a sous ses ordres *des directeurs des écoles,* un pour chaque diocèse, chargés de la surveillance des écoles primaires. L'évêque et le doyen des pasteurs participent à la surveillance supérieure et le pasteur à la surveillance locale, en ce qui concerne l'enseignement religieux.

Dans les campagnes, chaque commune est divisée en *circonsriptions scolaires.* En 1895 leur nombre était de 5923. Chaque circonscription a son école primaire, comprenant au moins 2 classes, une pour les enfants de 7 à 10 ans (classe enfantine) et une pour les enfants de 10 à 14 ans. En raison des distances à parcourir, la circonscription, en ce qui concerne l'école des petits, peut être partagée en deux ou plusieurs subdivisions.

La durée *obligatoire* de l'enseignement est fixée à 12 semaines par an, qui peuvent être portées à 15. On peut encore y ajouter 6 semaines d'enseignement *facultatif.* Chaque semaine scolaire compte pour la classe enfantine 30 heures, pour la classe des grands 36 heures d'enseignement. Dans la classe enfantine, chaque enfant reçoit donc au moins 360 heures d'enseignement par an, chiffre qui peut être porté à 450 ou 630 heures, et dans la classe des grands, 432 heures par an, qui peuvent être portées à 540 ou à 756 heures.

Exceptionnellement, les deux classes peuvent recevoir l'enseignement ensemble.

Dans les villes, l'éole primaire forme 3 sections, destinées respectivement aux enfants de 7 à 10 ans, de 10 à 12 ans, et de 12 à 14 ans. Chacune de ces sections peut à son tour être partagée en plusieurs classes. D'ordinaire l'école primaire des villes forme 7 classes ascendantes qui peuvent, s'il est nécessaire, former chacune plusieurs divisions parallèles. L'enseignement doit avoir lieu jourullement, de façon à faire par semaine de 18 à 24 heures d'enseignement.

En outre, il peut y avoir un enseignement facultatif dans les deux sections supérieures. La durée totale de l'enseignement ne doit pas excéder 30 heures par semaine. Comme durée annuelle des classes, vacances déduites, on compte 40 semaines.

Aussi bien dans les campagnes que dans les villes, l'enseignement *facultatif* doit avoir lieu en dehors des heures consacrées à l'enseignement obligatoire de l'école primaire, de telle sorte que ce dernier n'en souffre pas. Dans les campagnes, les matières de l'enseignement facultatif doivent être en règle générale celles appartenant aux programmes de l'enseignement primaire, ou d'autres matières voisines. Dans les villes, l'enseignement facultatif peut s'étendre aux langues étrangères. L'économie domestique est introduite de plus en plus dans l'école, à titre facultatif.

Pour chaque école primaire, on bâtit ou on loue un *local* séparé. Cependant, dans les campagnes et pour les sous-circonscriptions ou pour les circonscriptions contenant moins de 20 élèves, l'école peut être ambulante et se tenir successivement chez les différents habitants, pourvu toutefois qu'il s'y trouve des locaux convenables. Le nombre des écoles ambulantes va toujours en diminuant. Tandis qu'en 1837 92 % des écoliers de la campagne recevaient l'instruction dans des écoles ambulantes, cette proportion n'était plus que de 2 % en 1895.

Les *programmes* de l'école primaire comprennent : l'enseignement religieux, la langue maternelle, le calcul, la géométrie, l'écriture, le chant, la géographie, l'histoire (y compris la connaissance des institutions nationales), l'histoire naturelle avec les éléments de l'hygiène (y compris la connaissance des effets et des dangers des boissons alcooliques), les travaux manuels, le dessin et les exercices du corps (et à titre facultatif les exercices préparatoires de tir). Dans les écoles rurales à une seule classe, les travaux manuels, les exercices corporels et le dessin sont facultatifs; lorsque l'école forme des classes, une seule de ces matières est obligatoire; dans les villes, elles le sont toutes les trois. Les élèves appartenant à des cultes dissidents sont dispensés de l'enseignement religieux.

L'étendue de l'enseignement n'est fixée par la loi qu'en ce qui concerne la religion: connaissance assurée du contenu principal de l'histoire sainte, des événements les plus importants de l'histoire de l'Église, et du catéchisme chrétien conformément à la confession évangélique luthérienne. Pour les autres matières, on laisse à la direction scolaire la faculté de fixer les limites de l'enseignement dans le programme scolaire. Dans la plupart des communes rurales, les limites du programme et les tableaux de l'emploi du temps sont fixés essentiellement d'après un plan normal distribué par le ministère de

l'instruction publique, à la suite de la loi de 1889, et qui avait été établi après entente avec les directeurs des écoles.

Dans les préfectures les plus septentrionales, la population de plusieurs communes est en partie composée de Kvènes et de Lapons. Cela oblige dans certaines localités à employer le kvène ou le lapon comme langage auxiliaire en vue de l'enseignement à donner aux enfants de ces nationalités.

Voici à peu près comment dans la plupart des communes rurales l'enseignement est réparti, quant aux heures et matières, conformément au plan normal :

Matières	Heures d'enseignement par semaine scolaire											
	École à 1 cl.		École à 1 cl. par sect.		École à 3 classes			École à plus de 3 classes				
	1re sect.	2e sect.	1re cl.	2e cl.	1re sect.	2e sect.		1re sect.		2e sect.		
					1re cl.	2e cl.	3e cl.	1re cl.	2e cl.	3e cl.	4e cl.	5e cl.
Religion	8	9	7	7½	7	7	7	7	7	7	7	7
Norvégien	8	7	8	7	8	7	7	10	8	7	7	7
Calcul	5	6	5	6	5	6	6	4	5	5	5	6
Géographie		2		2		2	2			2	2	2
Histoire	2	2	3	2	3	2	2	2	3	2	2	2
Hist. naturelle		2		2		2	2			2	2	2
Écriture	5	4	5	4	5	4	2	5	5	4	3	2
Chant	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Travaux manuels	—		—	2	—	2	2	—	—	2	2	2
Dessin	—	2	—		—	—	2	—	—	1	2	2
Gymnastique	—		—	1½	—	2	2	—	—	2	2	2
Total	30	36	30	36	30	36	36	30	30	36	36	36

Dans les villes, où la durée annuelle de l'enseignement est plus grande et où les absences sont plus rares, les limites de l'enseignement ont pu être reculées au-delà de celles fixées par le plan normal des écoles rurales. A Kristiania, dont l'école primaire occupe une place éminente et a servi de modèle aux écoles des autres grandes villes, l'enseignement est réparti comme suit, quant aux heures et quant aux matières. (Les chiffres entre parenthèse s'appliquent aux filles.)

Matières	Heures d'enseignement par semaine							Total
	1re section			2e section		3e section		
	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe	5e classe	6e classe	7e classe	
Religion	6/2 (6/2)	6/2 (6/2)	6/2 (6/2)	4 (3)	4 (3)	4 (4)	3 (3)	24 (22)
Norvégien	12 (11)	10 (8)	8 (7)	5 (5)	5 (4)	5 (4)	5 (5)	50 (44)
Calcul & géométrie	5 (4)	4 (4)	4 (3)	4 (3)	3 (3)	3 (3)	3 (3)	26 (23)
Écriture	4 (4)	4 (3)	3 (2)	2 (2)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	16 (14)
Dessin...........	—	—	—	2	2 (2)	2 (2)	2 (2)	8 (6)
Géographie	—	3 (2)	2 (2)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	9 (8)
Histoire	—	—	2 (2)	2 (2)	1 (1)	1 (1)	1 (2)	7 (8)
Hist. naturelle ...	—	—	—	1 (1)	2 (2)	2 (2)	2 (2)	7 (7)
Chant	—	—	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	5 (5)
Gymnastique.....	—	—	2/2 (1)	2 (1)	2 (1)	2 (1)	2 (1)	9 (5)
Travaux manuels	(2)	(4)	(4)	(4)	2 (4)	2 (4)	2 (4)	6 (26)
	24 (24)	24 (24)	24 (24)	24 (24)	24 (24)	24 (24)	24 (24)	168 (168)

Le plan général décide s'il y aura des examens annuels (de passage) et des examens de sortie, et le cas échéant, comment ils auront lieu. Ce plan fixe aussi la forme des certificats de sortie.

Des élèves. Le nombre des élèves par classe ne doit pas dépasser 35 dans les campagnes et 40 dans les villes, sauf à titre transitoire et pour des motifs économiques impérieux : il ne doit dans aucun cas dépasser 45 et 50 respectivement. Dans les campagnes l'instruction est en général donnée en commun aux garçons et aux filles, dans les villes on forme ordinairement des divisions séparées. Sur les circonscriptions rurales, dont il y avait 5923 en 1895, 69 % avaient des sections tenues séparément (en deux ou plusieurs classes), tandis que 31 % n'avaient qu'une seule classe ; en 1875, ces proportions étaient de 39 et 61 %. Le nombre d'enfants dans chaque subdivision ou dans chaque classe était en 1895 d'environ 20 dans les campagnes ; dans les villes, en 1895, le nombre des classes était de 2095, dont 829 de garçons, 798 de filles et 468 de garçons et filles réunis. Chaque classe avait en moyenne 36,8 élèves.

Sur les enfants soumis à l'obligation scolaire, il y en avait en 1895, dans les campagnes, 97 % fréquentant l'école primaire et 2,5 % recevant l'instruction au-dehors d'elle, tandis que 0,5 % ne recevaient aucune instruction. Dans les villes, ces chiffres étaient de 89 %, 10,1 % et 0,9 % respectivement. En 1895, le nombre des

absences à l'école primaire a été de 10,4 % dans les campagnes, de 7,4 % dans les villes. Sur tous les enfants fréquentant l'école primaire en 1895, 10 % et au-dessus avaient plus de 3 kilomètres de marche pour y arriver. Cela montre une des difficultés avec lesquelles l'école primaire a à lutter dans ce pays où les distances sont si considérables.

Le nombre des élèves et des classes à l'école primaire a, dans les différentes années, été comme suit :

Années	Campagnes			Villes		Total
	Circonscriptions	Subd. ou classes séparées	Élèves	Classes	Élèves	Élèves
1840	7133	-	168 813	—	12 130	180 943
1870	6338	—	203 800	839	32 959	236 759
1880	6350	9 670	204 926	1 198	42 377	247 303
1890	6198	11 018	230 628	1660	56 772	287 400
1895	5923	12 701	253 916	2095	77 217	331 133

Le matériel d'enseignement est fourni gratuitement par les communes aux élèves indigents.

En outre, depuis quelques années le conseil municipal de Kristiania vote les fonds nécessaires pour donner aux élèves indigents un repas par jour d'école. En 1898, on a ainsi distribué 711 302 portions, dont 18 341 payantes. Le nombre moyen des enfants recevant la nourriture fut de 5420 par jour, dont 139 payants. Le nombre moyen d'élèves ayant été de 22 750 il s'ensuit que 24 % des enfants ont mangé à l'école. Pour 1898 les dépenses occasionnées de ce chef furent de kr. 93 413 dont kr. 2123, furent couvertes par le produit de la vente, etc. Dans d'autres villes, l'initiative privée a aussi pourvu à la nourriture des enfants indigents.

B NOMINATION ET TRAITEMENT DES INSTITUTEURS. ÉCOLES NORMALES.

L'enseignement dans l'école primaire est confié à des instituteurs à poste complet. Dans les campagnes, chaque instituteur doit au minimum 24 semaines d'enseignement par an ; actuellement, la moyenne effective est de 33. Pour l'enseignement du chant, de la gymnastique, du dessin et des travaux manuels, on peut prendre des maîtres à l'heure, ou des maîtres auxiliaires.

Les postes d'instituteur peuvent être confiés soit à des hommes, soit à des femmes, au choix des autorités locales; toutefois chaque école doit dans les villes avoir au moins 1 instituteur et 1 institutrice.

Nombre des postes complets dans l'école primaire :

Années	Campagnes		Villes		Total
	Instituteurs	Institutrices	Instituteurs	Institutrices	
1840.........	2112	—	124	—	2236
1870.........	3190	—	350	174	3714
1880.........	3390	140	390	438	4358
1895.........	3801	1037	601	1079	6518

Les titulaires de tous les postes enseignants de l'école primaire sont à la nomination de la direction scolaire. Nul ne peut être titulaire s'il (ou elle) n'a 20 ans accomplis, n'appartient à l'église officielle, et n'a subi un examen spécial. Toutefois un tiers environ des maîtres peuvent être congédiés sur avis donné trois mois à l'avance; pour ces postes, comme pour ceux de maîtres à l'heure et de maîtres auxiliaires, l'examen n'est pas obligatoire.

Les examens d'instituteur sont de deux degrés. Le degré inférieur, qui correspond au concours d'admission dans les écoles normales primaires («séminaires») est requis pour la nomination aux postes fixes dans les classes des petits des écoles rurales. L'examen supérieur équivaut à l'examen de sortie des «séminaires» et est exigé pour la nomination à poste fixe dans les écoles primaires des villes et dans la section supérieure des écoles rurales.

Les examens d'instituteur sont administrés par une *commission d'examen* composée de trois membres, qui est aussi chargée de contrôler l'enseignement des écoles normales primaires.

Pour la préparation des instituteurs primaires, il y a actuellement 10 *séminaires*, dont 6 appartenant à l'État, un par diocèse, et 4 appartenant à des particuliers.

L'enseignement dans les séminaires d'État est gratuit. Dans ceux appartenant à des particuliers, il y a un nombre considérable de boursiers entretenus aux frais de l'État. La durée de l'enseignement des séminaires est actuellement de deux ans. Toutefois un projet de loi présenté récemment au Storthing par le gouvernement

propose de la porter à 3 ans. On y reçoit également les hommes et les femmes.

Le programme des «séminaires» contient les matières suivantes : Religion (6 heures par semaine dans la 1re classe, 4 heures dans la seconde), norvégien (7 et 6 heures), histoire (3—3), géographie (2—1), histoire naturelle (3—3), calcul et géométrie (4—3), écriture (1—0), dessin (2—1), travaux manuels (2—2), musique (3—2), gymnastique (3—2), pédagogie (1—1), exercices pratiques (0—9).

A chacun des séminaires de l'État se trouve annexée une classe préparatoire d'un an. L'État accorde en outre des subventions à des cours préparatoires à l'examen du degré inférieur et à l'admission dans les séminaires. En 1897—98 il y avait 18 de ces cours préparatoires.

Pour l'enseignement des travaux manuels, tant pour hommes que pour femmes, de l'économie domestique, de la gymnastique, du dessin, du chant et de l'écriture, ainsi que pour la répétition de ces matières, on fait aux instituteurs et institutrices des cours séparés, suivant qu'il en est besoin, à intervalles plus ou moins rapprochés. De plus, on fait tous les ans aux maîtres et maîtresses de l'école primaire des cours de vacances, dits cours de perfectionnement, durant de 5 à 6 semaines. Dans ces cours, dont il y a un par diocèse, on enseigne spécialement le norvégien, l'histoire et les éléments des sciences naturelles. En outre dans certains de ces cours, on se livre à des discussions sur des questions concernant l'école et l'enseignement. Le nombre des personnes prenant part à ces cours est de 50 à 130. Depuis 1894, l'Université de Kristiania et le Musée de Bergen font en outre des cours d'été de 12 jours, en vue de donner au personnel enseignant de l'école primaire l'occasion de compléter son instruction surtout en fait de sciences naturelles. Ces cours sont fort fréquentés.

Pour des *bourses de voyage* à décerner aux instituteurs et institutrices primaires, l'État emploie annuellement une certaine somme qui a été en dernier lieu de 10000 kr. Plusieurs communes ont aussi institué des bourses de voyage.

Le traitement moyen des instituteurs et institutrices a été en 1895 de kr. 778 dans les campagnes, un peu moins pour les institutrices, un peu plus pour les instituteurs. La somme reçue comprend un traitement proprement dit et une indemnité alimentaire par semaine d'école, plus des suppléments d'ancienneté. Le traitement par semaine, l'indemnité alimentaire et le supplément d'ancien-

neté diffèrent d'une préfecture à l'autre. Dans chaque commune rurale on doit fournir à un au moins des instituteurs à poste complet un logement de famille, avec le terrain suffisant pour nourrir deux vaches et y cultiver un jardin. En 1895, 1992 instituteurs avaient le bénéfice du logement, et 1121 avaient en même temps un terrain à cultiver. Le poste de chantre dans les églises de campagne doit être combiné avec un des postes complets existant dans la commune. En 1895, 910 instituteurs étaient en même temps chantres et touchaient de ce chef un traitement moyen de kr. 194. Le produit du poste de chantre et le bénéfice du logement gratuit ne sont pas compris dans la moyenne de kr. 778 indiquée ci-dessus.

Dans les villes, l'échelle des traitements est plus variable. Les institutrices sont généralement payées bien moins cher que les instituteurs. En 1895, le traitement maximum pour poste complet était pour les instituteurs des villes de kr. 4200 et le minimum de kr. 800; pour les institutrices de kr. 1550 et kr. 600.

L'État accorde une pension aux instituteurs retraités, ainsi qu'à leurs veuves. Le montant de la pension se fixe dans chaque cas d'après les circonstances; pour les instituteurs et les institutrices, elle varie en général de 200 à 800 kr., et pour les veuves d'instituteur de 100 à 300 kr. Un projet de loi sur les pensions sera probablement présenté au Storthing dans la session de 1899—1900. Un certain nombre de communes, surtout de communes urbaines, donnent aussi des pensions à leur personnel enseignant.

C. BUDGET DE L'ÉCOLE PRIMAIRE.

Les dépenses de l'enseignement sont supportées par les communes, par les communes préfectorales, et par l'État. Dans les campagnes, chaque commune reçoit de l'État comme part contributive au traitement des instituteurs une somme représentant le tiers (exceptionnellement la moitié) du traitement total (indemnité alimentaire comprise). Les communes urbaines reçoivent comme part contributive un tiers des traitements des instituteurs.

Auprès de chaque préfecture il y a une caisse préfectorale des écoles, alimentée pour les ³/₄ par des contributions de l'État, et pour ¹/₄ par des subventions de la préfecture. C'est cette caisse qui distribue, conformément aux décisions prises par le conseil général, les suppléments d'ancienneté, les contributions à la construction des

maisons d'école (avec ou sans logement d'instituteur), et à l'achat de terrains pour les maîtres; c'est elle qui sert les indemnités remplaçant pour eux l'octroi d'un terrain, qui pourvoit à l'achat du matériel servant à l'enseignement, fournit des subventions aux communes pauvres pour qui les frais du service des écoles sont rendus trop onéreux, en raison de circonstances locales; elle se charge aussi des frais de remplacement en cas de maladie prolongée des titulaires, et enfin des frais des écoles de continuation et de travail manuel.

En dehors des contributions de l'État (pour les écoles rurales, de celles de l'État et de la caisse préfectorale), toutes les sommes nécessaires au service des écoles primaires sont payées par chaque commune, conformément aux décisions prises par le conseil municipal.

Voici un tableau des dépenses totales des écoles primaires :

Années	Campagnes	Villes	Total
	kr.	kr.	kr.
1870	2091404	500992	2592396
1880	3096889	1148770	4245659
1890	3439029	2064782	5503811
1895	4983304	3121955	8105259

Ces dépenses furent couvertes

Années	Par l'État		Par les communes rurales		Par les communes urbaines	
	kr.	%	kr.	%	kr.	%
1870	145832	5,62	1956120	75,46	490444	18,92
1880	884980	20,84	2310295	54,42	1050384	24,74
1890	1098213	19,96	2496817	45,36	1908781	34,68
1895	2124260	26,21	3410462	42,08	2570537	31,71

Le tableau ci-dessus ne comprend pas les dépenses pour l'instruction donnée aux instituteurs (en 1895, kr. 257227), pour les pensions (en 1895, kr. 390077), pour la surveillance, etc.

En 1895 l'instruction donnée par les écoles primaires revenait en moyenne à kr. 19,60 dans les campagnes et à kr. 47,28 dans les

villes (moyenne générale kr. 24,50), tandis qu'en 1875 les chiffres correspondants s'élevaient à kr. 8,84, 21,10 et 10,03 par élève.

La dépense par habitant était pour 1895 d'environ kr. 4,50.

II. INSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE, BASÉE SUR L'ÉCOLE PRIMAIRE. ÉCOLES D'ADULTES. ACADÉMIES OUVRIÈRES

Les lois sur l'école primaire accordent aux communes rurales la faculté d'établir, avec subvention de l'État, des *écoles de continuation,* facultatives pour les enfants et la jeunesse sortis des écoles primaires (14—18 ans).

La durée des cours peut varier de 1 à 6 mois. L'enseignement est donné par le personnel de l'école primaire. Dans ces écoles, qui relèvent de la direction scolaire, on s'attache à reprendre et à compléter l'enseignement de l'école primaire (norvégien, calcul, histoire, histoire naturelle), en vue de donner aux élèves une intelligence claire de ce que la vie réclame de chacun d'eux dans sa sphère. En 1896—97, 172 de ces écoles fonctionnaient en Norvège et avaient en tout 2868 élèves, et de 5 à 18 semaines d'enseignement. Le nombre des heures était en moyenne de 38 par semaine et par école et la dépense de kr. 17,07 par élève.

Pour satisfaire au besoin qui se manifeste chez la jeunesse adulte sortie des écoles primaires d'acquérir un surcroît de connaissances, on a aussi institué des *écoles du soir* avec subventions de l'État et des communes. Les matières sont les mêmes que dans les cours de continuation (spécialement norvégien et calcul) et l'enseignement est donné par les maîtres de l'école primaire. Les écoles de continuation sont principalement fréquentées par les élèves de 15 à 16 ans, qui viennent de quitter l'école primaire : dans celles du soir, ils sont un peu plus âgés (17 à 19 ans). En 1898—99 fonctionnaient 389 de ces écoles, ayant 5519 élèves.

Le nombre moyen des heures d'enseignement était de 60 et la dépense par élève de kr. 3,36.

Dans la plupart des préfectures, il y a une ou plusieurs *écoles préfectorales.* Elles prennent pour point de départ les connaissances acquises dans les écoles primaires et de continuation, et leur enseignement vise surtout la vie pratique. Ces écoles dépendent de la direction scolaire de la préfecture, qui a la nomination

de leur personnel. Les programmes et le plan de l'enseignement sont fixés par le conseil général, avec approbation du roi. Les cours durent soit deux ans, soit un an; quelques-unes des écoles donnent l'enseignement en commun aux garçons et aux filles, d'autres ont des cours spéciaux pour les deux sexes.

Dans les cours communs et ceux pour garçons seuls, la durée de l'enseignement est en général de 6 à 7 mois par an. Les cours spéciaux pour filles durent moins longtemps, de 3 à 4 mois. La plupart de ces écoles sont ambulantes et passent d'une localité à l'autre, 1 ou 2 ans à la fois dans chaque endroit. Dans ces dernières années, il en est pourtant un certain nombre qui sont devenues permanentes. Les branches d'enseignement sont d'une façon générale les mêmes qu'à l'école primaire, mais la somme des connaissances enseignées est plus grande. Aux filles on enseigne les travaux manuels et en général aussi l'économie domestique; aux garçons les travaux manuels, ainsi que le dessin industriel. Dans certaines écoles on enseigne aussi l'horticulture, la matière agricole et l'anglais. L'enseignement est donné de plus en plus au moyen de leçons faites par les professeurs.

A côté des écoles préfectorales, il y a encore dans certaines préfectures des *écoles populaires supérieures* (folkehøiskoler). Ces écoles, qui sont privées, cherchent surtout à agir sur la personnalité des jeunes gens et à entretenir leur amour pour la langue maternelle et leur patriotisme. Elles n'ont pour but de préparer les élèves ni à une position spéciale dans la vie, ni à des examens; ce qu'elles désirent obtenir, c'est qu'une fois rentrés dans leurs foyers, les élèves ne s'y trouvent pas dépaysés dans la position qui leur est naturellement assignée. Les élèves sont pensionnaires et ne forment qu'une famille avec celle du directeur, et l'on attache beaucoup d'importance à cette existence en commun de maître à élève.

Comme subventions aux écoles préfectorales, aux écoles populaires supérieures et autres écoles privées poursuivant le même but que les écoles préfectorales, et comme bourses pour leurs élèves indigents, l'État accorde une somme triple de celle consacrée à ces écoles par la caisse de la préfecture. L'État contribue en outre directement à couvrir les frais de certaines écoles populaires supérieures ayant un programme encore plus étendu. C'est ainsi que pour l'année budgétaire 1900—1901, la contribution de l'État pour les écoles préfectorales et les écoles populaires supérieures, ainsi que pour

leurs boursiers, s'élève à environ kr. 180000, ce qui correspond à une contribution de kr. 60 000 de la part des préfectures. Les communes où se tiennent ces écoles leur fournissent en outre le local, etc. Pour le même exercice budgétaire, l'État consacre en outre (sans contribution des préfectures) kr. 32 000 aux écoles populaires supérieures à programme plus étendu ainsi qu'à leurs boursiers.

Pendant l'année scolaire 1898—99 il y avait 45 écoles préfectorales et populaires supérieures (dont 9 privées); elles comptaient 101 maîtres et 56 maîtresses, et l'effectif des élèves comprenait 1273 garçons et 942 filles.

Pendant ces dernières années, des institutions qui ont reçu le nom *d'académies ouvrières* ont donné à des adultes, hommes et femmes, appartenant principalement à la classe ouvrière, un enseignement les mettant à même de comprendre les questions relatives à la nature, à l'humanité et à la vie sociale, et les mettant au courant des progrès de la civilisation et des résultats principaux atteints dans le domaine intellectuel et matériel. La première de ces académies fut fondée à Kristiania en 1885 : son exemple fut suivi depuis par un certain nombre de villes et de districts ruraux. En 1899 il y avait 35 académies ouvrières en activité, dont 10 dans les campagnes. L'enseignement a lieu par leçons (professées le soir), auxquelles se rattachent parfois des discussions sur les matières enseignées. Les conférenciers sont des savants, des professeurs, des officiers, des médecins, etc. Cet enseignement est généralement gratuit. La part contributive de l'État est égale à la moitié de ce qui est voté par la commune ou assuré d'autre façon. Dans le projet de budget pour 1900—1901, une somme de kr. 23 685 est prévue comme subvention aux académies ouvrières.

Finalement et comme supplément aux écoles pour la jeunesse et les académies ouvrières et outre les cours de vacances de l'Université et du Musée de Bergen, il y a encore les *bibliothèques populaires.* Actuellement l'État accorde à ces bibliothèques une subvention de kr. 20 000 par an. Sur ce montant, une allocation allant jusqu'à 200 kr. est faite à chaque commune. Pour obtenir la subvention de l'État, les communes doivent s'être assuré de leur côté une somme égale. Le nombre de ces bibliothèques est actuellement de 650 et elles ont de 100 à 10000 volumes. Dans plusieurs villes, il y a aussi des bibliothèques communales, par ex. à Kristiania celle de Deichmann contenant 50 000 volumes, et à Bergen la bibliothèque publique contenant environ 80 000 volumes.

III. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Au commencement de ce siècle, la Norvège ne possédait que 4 écoles «savantes» ou «latines», pour l'instruction secondaire. On en établit successivement plusieurs nouvelles, dont quelques-unes ayant un cours de sciences, ainsi que plusieurs écoles bourgeoises et «réales».

Par la loi du 17 juin 1869 l'enseignement secondaire fut réorganisé. D'après l'ordre ainsi établi, on eut des *écoles moyennes* (les classes de grammaire des lycées et collèges français) se chargeant de tout l'enseignement, tant pour les élèves désirant recevoir une instruction générale suffisante pour la vie civile, et ne poussant pas leurs études au-delà de l'école moyenne, que pour ceux dont l'intention était de poser les fondements d'une instruction plus élevée. Les écoles moyennes devaient avoir un enseignement durant 6 ans, et recevoir des enfants de 9 à 15 ans.

L'enseignement ultérieur, préparant entre autres à l'Université, était dans le nouveau système confié à des *gymnases* avec cours d'études de 3 ans, approprié à des élèves de 15 à 18 ans. Les gymnases étaient les uns des *gymnases «latins»* où le latin et le grec étaient les matières maîtresses, les autres des *gymnases «réals»*, où l'anglais, les mathématiques et les sciences naturelles jouaient le rôle principal. La loi de 1869 fut abrogée par la loi du 27 juillet 1896 sur l'enseignement secondaire.

La loi de 1869 cherchait déjà à établir une corrélation entre l'école secondaire et l'école primaire, de telle sorte que celle-ci pût devenir le fondement commun à tous les enfants du peuple pendant les 3 premières années (6—9 ans). Seulement l'école primaire n'était pas alors organisée dans ce sens, et l'on avait, dans la plupart des localités, été forcé d'adjoindre à l'école moyenne un enseignement préparatoire de 3 ans. Cependant l'école primaire s'étant perfectionnée depuis lors dans les villes, on essaya dans plusieurs d'elles de coordonner aussi l'école secondaire et l'école primaire même au delà des trois premières années d'études : la loi de 1896 a en conséquence établi une unité organique entre l'école publique secondaire et l'école primaire des villes. D'après cette loi l'école secondaire prend pour point de départ l'enseignement donné par l'école primaire des villes dans les deux premières sections

(la seconde section avec adjonction de matières facultatives). L'école primaire doit ainsi d'une façon plus générale servir d'école préparatoire à tous les enfants pendant leurs 5 premières années d'école, en tout cas elle sera la seule subventionnée par l'État pour ces classes d'âge. Il existe d'ailleurs actuellement des écoles préparatoires en accès à quelques écoles secondaires privées.

D'après la loi de 1896, l'école secondaire continue à être composée d'écoles moyennes et de gymnases. L'enseignement de *l'école moyenne* est en général de 4 ans (destiné aux enfants de 11 à 15 ans). D'après la loi, l'enseignement de cette école ne doit pas durer plus longtemps, mais il peut être abrégé lorsque, dans une localité quelconque, le raccordement de l'école moyenne à l'école primaire peut se faire au delà de la 5e année. Quant au *gymnase,* son enseignement est de 3 ans.

Quant au but de ces écoles, voici comment s'exprime la loi :

L'école moyenne est une école pour enfants, qui à la suite de l'école primaire, donne aux élèves un complément d'instruction générale, appropriée à la portée de l'enfance. Le gymnase est une école de jeunes gens qui prenant l'élève à la sortie de l'école moyenne le conduit au terme de son instruction générale supérieure, tout en le préparant aux études scientifiques. L'école moyenne et le gymnase doivent travailler de concert à l'éducation chrétienne et morale des élèves, et ils ont aussi pour commun devoir d'en faire tant au physique qu'au moral des citoyens instruits et capables.

MATIÈRES D'ENSEIGNEMENT

L'école moyenne enseigne les matières suivantes : Religion, norvégien, allemand, anglais, histoire, géographie, sciences naturelles, calcul et mathématiques, écriture, dessin, travaux manuels, gymnastique et chant. En outre, pour les filles, l'enseignement peut comprendre l'économie domestique.

L'emploi du temps a été fixé comme suit dans le plan établi par le ministre de l'instruction publique pour les écoles moyennes :

	Classes			
	I	II	III	IV
Religion	2	2	2	1
Norvégien	5	4	4*)	4*)
Allemand **)	6	5	5	5
Anglais***)	—	5	5	5
Histoire	3	2	3	3
Géographie	2	2	2	2
Sciences naturelles	3	2	2	3
Calcul et mathématiques	5	5	5	5
Dessin	2	2	2	2
Écriture	2	1	—	—
Gymnastique	3	3	3	4
Travaux manuels	2	2	2	2
Chant	1	1	1	—
Total...	36	36	36	36

La loi permet l'établissement d'écoles moyennes où — avec ou sans adjonction d'autres matières — l'enseignement ne comprend qu'une seule langue étrangère et où le programme est plus ou moins réduit quant aux mathématiques.

Le gymnase doit enseigner les matières suivantes : Religion, norvégien, allemand, anglais, français, histoire, géographie, histoire naturelle, mathématiques, dessin, gymnastique et chant. Les travaux manuels peuvent aussi être inscrits au programme.

En vertu de la loi de 1896, le latin et le grec sont totalement exclus du programme tant de l'école moyenne que du gymnase, et l'enseignement de ces langues est transporté à l'Université. Cependant, et à titre d'exception, certains gymnases pourront encore enseigner le latin, en réduisant proportionnellement les heures consacrées à d'autres matières. Tandis qu'à l'école moyenne toutes les matières sont communes à tous les élèves, le gymnase est divisé en deux cours d'études, l'un pour les langues et l'histoire, l'autre pour les sciences. La bifurcation n'a lieu qu'à la 2e et à la 3e classe du gymnase, et n'embrasse pas toutes les matières.

*) Dans les classes III et IV, un des cours de Norvégien est consacré tous les 15 jours à l'écriture.

**) Ou Anglais 6—4—3—4.

***) Ou Allemand 0—6—7—6.

D'après le programme général qui a été provisoirement arrêté pour les nouveaux gymnases, voici quel y sera l'emploi du temps:

	Cours de sciences			Cours de langues et d'histoire			Cours du latin (dans les cas exceptionnels où il est permis		
	Classes			Classes			Classes		
	I	II	III	I	II	III	I	II	III
Religion	1	1	2	1	1	2	1	1	2
Norvégien	4	5	4	4	6	5	4	5	4
Allemand	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Anglais	4	2	2	4	7	7	4	2	2
Français	4	2	2	4	4	3	4	5	—
Latin	—	—	—	—	—	—	—	7	11
Histoire	3	3	3	3	5	5	3	3	3
Géographie	1	1	2	1	1	2	1	1	2
Sciences naturelles	4	5	5	4	1	1	4	1	1
Mathématiques	4	6	6	4	2	2	4	2	2
Dessin	2	2	1	2	—	—	2	—	—
Total	30	30	30	30	30	30	30	30	30

En outre six cours par semaine sont partagés entre la gymnastique et le chant.

En connexion avec l'école moyenne ou, lorsqu'il y a gymnase, avec sa première classe, il pourra être établi des cours d'un an, formant un tout indépendant, comme préparation à certaines positions de la vie pratique, par ex. au commerce.

L'enseignement de l'école moyenne et celui du gymnase sont couronnés par un examen de sortie, — «examen de l'école moyenne» et «examen *artium*» (c'est-à-dire baccalauréat). Quand on a passé ce dernier, on a le droit d'être inscrit comme étudiant à l'Université. L'examen de l'école moyenne suivant la nouvelle loi aura lieu pour la première fois en 1900, et l'examen *artium* en 1903.

SURVEILLANCE

Les écoles publiques supérieures appartiennent les unes à *l'État* les autres aux *communes* ou à des *particuliers*. *L'administration supérieure* de toutes ces écoles est attribuée au ministère des cultes

et de l'instruction publique. On lui a associé pour le contrôle des écoles et de leurs examens de sortie *un conseil de l'enseignement secondaire* composé de 7 membres, choisis parmi les personnes pratiquement compétentes en fait d'enseignement secondaire.

Pour toutes les questions concernant l'hygiène ce conseil s'adjoint un expert. Chacune des écoles appartenant à l'État a un *comité de patronage* composé du recteur et de 4 membres dont un designé par l'administration supérieure et trois par le conseil municipal. Le comité de patronage veille en tout point aux intérêts de l'école, il fait la présentation aux postes vacants des professeurs titulaires, il gère les capitaux et les recettes de l'école, etc. Pour les écoles publiques secondaires appartenant aux communes, c'est assez souvent la direction scolaire locale de l'école primaire qui forme comité de patronage.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Pour être nommé professeur titulaire dans une école publique secondaire, il faut en général avoir passé l'un des examens théoriques institués à l'Université pour les membres de l'enseignement, soit dans la classe des lettres (langues et histoire) soit dans celle des sciences (mathématiques et naturelles). On consacre depuis quelques années kr. 15000 par an à des bourses de voyage pour les maîtres de l'enseignement secondaire : sur cette somme, kr. 5000 sont accordées à titre extraordinaire, en raison de la mise en vigueur de la nouvelle loi. Les cours de gymnastique et de travaux manuels dont il a été parlé à l'occasion de l'école primaire servent aussi pour les maîtres de l'enseignement secondaire. On a en outre fondé pour ceux-ci, pendant les toutes dernières années, des cours de vacances à l'Université pour les mettre à la hauteur des exigences de la nouvelle loi.

On prépare d'ailleurs une réforme de l'enseignement en vue de perfectionner les professeurs au point de vue des exercices pratiques.

Les proviseurs des écoles de l'État (*«rektorer»*) et les autres titulaires (*«overlærere»* et *«adjunkter»*) sont à la nomination du roi. Le traitement des recteurs est de kr. 4600 + kr. 400 au bout de 5 ans + kr. 400 au bout de 10 ans, plus le logement; les deux recteurs les plus anciens en fonctions, touchent en outre un supplément de kr. 400. Le traitement des overlærere est de kr. 3200 (avec

3 suppléments successifs d'ancienneté de kr. 400 chacun) et celui des adjunkter de kr. 2200 (avec 3 suppléments d'ancienneté de kr. 400, 300 et 300 après 3, 6 et 9 ans de service). Les directeurs et les professeurs titulaires des écoles secondaires communales subventionées par l'État sont nommés par le ministère des cultes et de l'instruction publique. Lorsque leur traitement, fixé par le conseil municipal, n'est pas moins élevé que celui des recteurs, overlærere et adjunkter des écoles appartenant à l'État, ils portent les mêmes titres que ceux-ci. L'ancienneté dans ces diverses fonctions est comptée d'une façon uniforme, que le service ait eu lieu dans une école de l'État, ou dans une école communale. Le service fait dans les écoles privées ayant droit d'examen est aussi compté en partie pour l'ancienneté lors de la nomination aux postes de l'État ou à ceux des écoles communales.

STATISTIQUE

Le nombre des écoles de l'État est en 1899—1900 de 14, toutes non seulement avec école moyenne, mais aussi avec gymnase. Le nombre des écoles communales et des écoles privées ayant droit de faire passer des examens de sortie avec le même effet que les écoles de l'État est de 42 pour les premières (dont 3 dans les districts ruraux) et de 28 pour les secondes. Il y a donc cette année 84 écoles publiques secondaires qui fonctionnent. Sur ce nombre, 2 écoles communales et 4 privées ont non-seulement une école moyenne, mais aussi un gymnase. A l'une des écoles de l'État se trouve annexé un gymnase latin appartenant à des particuliers.

Les écoles de l'État et la plupart des écoles communales sont organisées pour recevoir garçons et filles. Sur les 28 écoles privées 16 sont uniquement consacrées aux filles, les autres soit aux garçons, soit à l'enseignement commun.

Les communes sont tenues de fournir aux écoles de l'État le local, l'inventaire, le matériel scolaire, l'éclairage et le chauffage; le reste des frais de ces écoles est supporté par des subventions de l'État, par le produit des rétributions scolaires et, pour certaines écoles, par leurs fonds propres. Sur les 42 écoles communales, il y en a 39 subventionnées par l'État. Cette subvention est calculée de façon à couvrir les suppléments d'ancienneté et $^1/_3$ du traitement de début du personnel. Le reste des frais des écoles com-

munales est couvert par les rétributions scolaires et la part contributive des communes.

Pendant l'année scolaire 1896—97, la dernière pour laquelle les statistiques soient définitives, les écoles publiques secondaires avaient au total 15 729 élèves, partagés en 847 classes avec 613 maîtres et 409 maîtresses. Mais pendant cette année, une école préparatoire se trouvait encore annexée à la plupart des écoles moyennes, et celles-ci étaient encore sexennales. En 1899, 347 élèves, dont 47 filles, passèrent l'examen artium, et 2003, dont 775 filles, l'examen de l'école moyenne.

Dans les écoles de l'État, en 1896—97, l'instruction de chaque enfant revenait à kr. 282 et dans les écoles moyennes communales à kr. 124. En 1875—76 ces frais étaient de kr. 227,60 et kr. 128,40. En 1895 le montant total était, pour les écoles de l'État, de kr. 738 312, dont 36,0 % étaient couverts par les rétributions scolaires, 41,6 % par les subventions de l'État, 6,7 % par les contributions de la commune, et 15,7 % par les intérêts de capitaux ou d'autre façon. Pour les écoles secondaires communales, pendant la même année, les frais totaux furent de kr. 758 292, dont 53,4 % couverts par les rétributions scolaires, 14,0 % par les subventions de l'État, 24,0 % par celles de la commune, et enfin 8,6 % par les intérêts de capitaux ou d'autre façon.

En dehors des écoles publiques secondaires, il y a aussi un certain nombre d'écoles communales et privées pour garçons et pour filles, n'ayant pas le droit d'examen et donnant un enseignement plus étendu que celui de l'école primaire. Ces écoles sont organisées plus librement que l'école moyenne, et ce sont elles principalement qui pourvoient à l'instruction ultérieure des filles. Ce genre d'écoles étaient en 1896 au nombre de 65 avec 306 classes, fréquentées par 3707 élèves, dont 2751 filles ; leur personnel enseignant comprenait 224 maîtresses et 107 maîtres.

IV. UNIVERSITÉ — SOCIÉTÉS DES SCIENCES — MUSÉES, etc.

La Norvège n'a qu'une *Université*, l'Université royale de Frederik à Kristiania. Elle fut fondée en 1811 et ouverte en 1813, ayant alors 11 professeurs, 3 *lecteurs* (maîtres de conférences) et 18 étudiants. En 1856 elle comptait 22 professeurs, 11 lecteurs et

650 étudiants, et en 1900 elle a 63 professeurs, 8 *docenter* (agrégés), 10 *universitetsstipendiater* (agrégés auxiliaires) et 13 à 1400 étudiants.

Les professeurs de l'Université sont répartis en 5 facultés :

celle de théologie, qui a actuellement	5	professeurs		
- - droit	7	—	et 1	*docent*
- - médecine	14	—	1	-
- des lettres	21	—	4	-
- - sciences (math. et naturelles)	16	—	2	-

Chaque faculté nomme pour deux ans son doyen. Les 5 doyens forment le *collège* (sénat) académique, chargé de la direction de l'Université et ressortissant directement au ministère des cultes et de l'instruction.

Les professeurs sont nommés par le roi; leur traitement est de kr. 4500 par an, avec 3 suppléments d'ancienneté de kr. 500 chacun, au bout de 5 ,10 et 15 ans de service. Les 20 professeurs les plus anciens touchent en outre un supplément de traitement de kr. 600. Les *docenter* sont aussi à la nomination royale. Leur traitement est de kr. 2500 à 3500. Les *universitetsstipendiater,* qui n'ont que partiellement l'obligation de faire des cours, sont nommés pour un an par le collège académique et sont payés de kr. 1200 à 1400. Les étrangers peuvent aussi être nommés professeurs.

L'examen de sortie des gymnases confère, ainsi qu'il a été dit plus haut, le droit à l'inscription comme étudiant. Les cours de l'Université sont gratuits. C'est seulement pour l'inscription aux examens qu'on paie des droits (kr. 20 à 40). Pour être admis aux examens de sortie *(examens de fonctionnaires),* il faut d'abord avoir subi une épreuve préparatoire dite examen philosophique. Dans cet examen, la philosophie est matière obligatoire; il embrasse en outre 5 autres matières au choix du candidat (sciences naturelles, langues, histoire, mathématiques, etc.). Les études préparatoires à cet examen comprennent 2 à 3 semestres.

La durée des études, par rappport aux divers examens, est pour a théologie de 9 semestres, pour le droit de 8, de 14 pour la médecine, de 10 pour les *philologues* (candidats à l'enseignement des lettres) et de 10 pour les *réalistes* (candidats à l'enseignement des sciences).

Voici quel était en 1899 le nombre des étudiants par branches d'étude :

Théologie	70
Droit	270
Médecine	330
Lettres	45
Sciences	40
Mines	3
Philosophie (candidats à l'ex. philosophique) ca.	600
Total ca.	1360

Depuis 1882 l'Université a immatriculé 260 femmes, dont 53 ont passé l'examen *artium latin* (lettres) et 207 l'examen *artium réal* (sciences). Les examens de sortie ont été passés par 24 femmes, dont 16 à la faculté de médecine.

Pour l'année 1900—01, le budget voté pour l'Université s'élève à kr. 713 025, dont environ kr. 600 000 sont couvertes par l'État et le reste par les ressources propres de l'Université, etc.

A l'Université viennent se rattacher divers laboratoires et institutions scientifiques, y compris une bibliothèque d'environ 350 000 volumes servant en même temps de Bibliothèque nationale et dont la salle de lecture est ouverte à tous pendant 7 heures par jour, le jardin botanique, le musée historique, l'observatoire d'astronomie et de magnétisme, l'institut de météorologie, la station maritime de biologie de Drœbak, etc.

L'Université a pour cliniques l'Hôpital national et la Maternité, tous deux établissements d'État, dont les médecins en chef sont en général professeurs à l'Université.

Pour l'instruction du clergé il y a aussi à l'Université un Séminaire de théologie pratique.

Comme institutions pour le progrès des sciences, il y a la *Société royale norvégienne des Sciences* à Trondhjem, fondée en 1760, laquelle possède une bibliothèque d'environ 70 000 volumes, et la *Société des Sciences à Kristiania,* fondée en 1857, à laquelle vient se rattacher le fonds Fridtjof Nansen (dont le capital est actuellement d'environ kr. 450 000).

Le musée de Bergen, fondé en 1825, sert de centre à la vie scientifique dans la région de l'ouest; il possède de riches collections, surtout au point de vue de l'histoire naturelle, une importante bibliothèque scientifique, une station biologique avec labora-

toires et aquariums, etc. Le musée fait faire des conférences en été pour les instituteurs primaires, en hiver pour les ouvriers.

Il y a aussi des musées à Tromsœ, Stavanger et Arendal avec des collections d'histoire naturelle et historiques-archéologiques.

Pour la *conservation des antiquités nationales* il existe depuis 1844 une association subventionnée par l'État. Le «*Musée populaire norvégien*» fondé à Kristiania en 1894, collectionne et expose tous les objets susceptibles de mettre en lumière le développement de la civilisation norvégienne.

Les musées *d'industrie artistique* établis à Kristiania, Bergen, et Trondhjem, ayant pour but de développer l'industrie nationale en unissant le bon goût et la beauté des formes à l'utilité pratique, ont aussi de précieuses collections.

Le *Service des archives* dépend du département des cultes et de l'instruction. A Kristiania se trouvent les archives nationales, Bergen et Trondhjem ont tous deux leurs archives provinciales.

L'État accorde annuellement des *bourses de voyage* à un certain nombre de savants et d'artistes envoyés en mission à l'Étranger. Il y a également des *fondations* distribuant des bourses de voyage ou subventionnant d'autre façon les savants et les artistes: ainsi le fonds Houen (environ kr. 370 000), le fonds Benneche (environ 80 000 kr.), le legs Schæffer (environ kr. 60 000), le legs Finne (environ kr. 80 000), le legs Henrichsen (environ kr. 220 000), le fonds Hans Gude (environ kr. 40 000).

V. ÉCOLES ANORMALES — ENFANCE MORALEMENT ABANDONNÉE

La loi de 1881 sur les écoles anormales avec ses dispositions additionnelles pourvoit à l'enseignement à donner aux enfants *sourds, aveugles* ou *idiots*.

A la tête de ce service est placé un directeur dépendant du ministère des cultes et de l'instruction.

La somme des connaissances enseignées par les écoles anormales est pour ce qui concerne l'instruction proprement dite la même que pour l'école primaire, mais en outre on prépare les élèves de telle sorte qu'ils puissent se rendre utiles dans la vie pratique. La durée de l'enseignement est en général de 8 ans. Les sourds sont pris à l'âge de 7 ans, les aveugles à 9 ans, et les idiots actuelle-

ment à 14 ou 15 ans. L'État fait les frais de l'enseignement, tandis que les communes prennent à leur charge les frais d'entretien pour les enfants indigents pendant leur séjour à l'école. Les dépenses faites de ce chef par l'État ont été en 1898—99 d'environ kr. 300 000, soit environ kr. 350 par enfant. Les frais d'entretien peuvent être portés à peu près au même chiffre moyen.

Pour les *sourds-muets*, il y a 5 établissements appartenant tous à l'État; sur ce nombre 2 sont à la fois destinés à l'admission des nouveaux élèves, et à être des écoles divisionnaires pour les sujets les mieux doués (enfants A), 2 sont des écoles divisionnaires pour les enfants moins bien doués (enfants B), et un sert d'établissement commun pour les enfants les plus déshérités de la nature (enfants CD). L'admission a lieu chaque année. L'enseignement se fait par la méthode *orale*. Pendant l'année scolaire 1898—99 ces écoles avaient en tout 308 élèves, avec environ 60 maîtres et maîtresses.

L'État possède deux *institutions de jeunes aveugles*, et subventionne en outre une *école privée pour les aveugles adultes*. Les deux institutions avaient au total en 1898—99 130 élèves avec 20 maîtres et maîtresses.

Pour les enfants *idiots*, il y a 3 établissements appartenant tous à l'État; l'internat annexé à l'un d'eux est pourtant exploité encore pour le compte de particuliers, mais fera probablement retour à l'État en 1901. En 1898—99 ces établissements comptaient 420 élèves avec 67 maîtres et maîtresses.

Il y a à Kristiania une école de travail pour les *impotents;* elle avait, en 1898, 44 élèves.

Une loi du 6 juin 1896 a inauguré un système tout nouveau pour *l'enfance moralement abandonnée ou coupable*. Cette loi n'est encore que partiellement en vigueur, attendu qu'il faut d'abord se pourvoir des établissements nécessaires. Toutefois, il y a lieu de croire que, dans le courant de 1900, la nouvelle organisation sera pleinement réalisée. Voici, dans ses grands traits, en quoi consiste cette organisation : La limite de responsabilité est reportée de 10 à 14 ans, et au lieu de punir les enfants criminels au-dessous de cet âge on les traitera d'une façon toute différente et plus rationnelle, notamment en ce qu'on pourvoira à leur éducation. En revanche, les enfants qui auront commis des crimes après l'accomplissement de leur 14e année seront punissables. Mais tant qu'ils n'auront pas 16 ans révolus, la peine à subir pourra être accompagnée ou remplacée

pour eux aussi par des mesures éducatrices. La loi ne s'occupe d'ailleurs pas uniquement des enfants entrés déjà dans la voie du crime : on a estimé que la sollicitude publique devait s'étendre aussi à ceux qui, sans en être là, donnent pourtant lieu d'appréhender qu'ils ne soient à la charge de la société comme fainéants, criminels ou forçats, si on ne les fait entrer à temps dans une voie meilleure. A cet effet, la loi stipule que, dans certaines conditions déterminées, les enfants de cette catégorie pourront être placées sous la sauvegarde des pouvoirs publics.

Le droit de décider des mesures à prendre avec un enfant dont la situation appelle une intervention des pouvoirs publics, est d'une façon générale attribué au conseil dit «de tutelle». Un conseil de ce nom sera institué dans chaque commune et se composera d'un juge, d'un pasteur et de 5 membres nommés pour deux ans par le conseil municipal, au nombre desquels seront un médecin domicilié ou exerçant dans la commune, et une ou deux femmes.

Parmi les décisions qui peuvent être prises par le conseil de tutelle au sujet de l'enfant, la plus importante est qu'il peut enlever l'enfant à ses parents ou à d'autres répondants pour être confié à une famille sûre et honorable, être mis dans un asile ou autre établissement analogue, dans une école ou un internat correctionnels. Le conseil peut même, le cas échéant, déclarer les parents déchus de la puissance paternelle. Si le conseil croit inutile de placer l'enfant ailleurs, il peut lui adresser un avertissement, ainsi qu'aux parents ou à ceux qui en tiennent lieu; il peut même, dans certaines conditions, faire infliger à l'enfant une punition corporelle convenable.

Les enfants qui ne seront pas reconnus pervertis devront être de préférence placés dans une famille ou dans un asile d'enfants, où ils seront élevés sous la surveillance du conseil de tutelle.

Tout enfant qui manque l'école ou qui y fait preuve d'une conduite par trop mauvaise peut être, sur l'avis de la direction scolaire, placé dans un internat correctionnel où il restera jusqu'à 6 mois. Un internat correctionnel peut être établi par une commune isolée ou par plusieurs communes réunies. Son plan doit être soumis à l'approbation royale. Lorsqu'on trouve qu'un enfant est si dépravé que sa présence à l'école commune exposerait les autres enfants à des influences nuisibles, il pourra généralement, sur l'avis du conseil de tutelle, être placé dans une école correctionnelle. Ces écoles seront de deux espèces, l'une plus sévère, pour les enfants les plus

pervers, et une autre plus douce. L'État doit veiller à la fondation des établissements nécessaires. Il établira pour son compte des écoles de la première classe, les unes pour garçons, les autres pour filles. Un établissement de ce genre, destiné à 150 garçons, est en construction à Bastœ, près de Kristiania. Un établissement analogue pour filles sera établi près de Kristiania.

Les écoles de la seconde classe peuvent être ou privées ou communales, à la condition d'être organisées conformément à la loi. Parmi les établissements antérieurs, privés ou communaux, consacrés aux garçons abandonnés, il y en aura probablement trois qui seront pris en charge par la nouvelle organisation comme écoles de cette seconde classe, «*Toftes gave*» à Helgœen près de Hamar, *Ulfsnesœen* près de Bergen et *Falstad* près de Trondhjem.

La tutelle exercée par les pouvoirs publics sur les enfants placés cessera dès qu'elle n'aura plus de raison d'être, ce qui arrivera généralement lorsque l'enfant aura atteint l'âge de 18 ans.

Les enfants placés dans les écoles de la première classe pourront cependant y être retenus jusqu'à l'âge de 21 ans.

L'inspection générale des enfants placés incombe au ministère des cultes et de l'instruction. Les frais se partagent entre l'État et les communes.

VI. ÉCOLES PROFESSIONNELLES

Écoles techniques. En fait d'écoles ayant pour objet de fournir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à ceux qui se destinent à des occupations techniques ou simplement pratiques, il y en a trois dans le pays, à Kristiania, Bergen et Trondhjem. L'école de Trondhjem est divisée en 4 spécialités : elle forme des ingénieurs civils, des architectes, des mécaniciens et des chimistes; celle de Kristiania n'a que les trois dernières de ces spécialités; l'école technique de Bergen n'a que les deux dernières. L'enseignement dure 4 ans à Kristiania et à Trondhjem, 3 ans seulement à Bergen. Pour l'entrée à toutes ces écoles, il faut avoir subi l'examen de l'école moyenne, que l'on passe généralement à l'âge de 15 ans. En 1898—99 le nombre des élèves était de 196, 83 et 153 respectivement, soit en tout 432, et le nombre des professeurs était de 23, 12 et 21, soit en tout 56.

Ces écoles sont communales, mais placées sous le contrôle du ministère des cultes et de l'instruction. Les communes fournissent les locaux et l'inventaire, et acquittent, après défalcation de la rétribution scolaire, qui est de kr. 100 par an par élève, $^{1}/_{3}$ des dépenses; les $^{2}/_{3}$ restants sont donnés par l'État, en subvention.

Pour 1898—99 les dépenses totales des trois écoles s'élevaient à kr. 85 000, kr. 40 000 et kr. 79 000 respectivement, et il convient d'y ajouter kr. 13 500 pour local et inventaire, pour l'ensemble des trois écoles.

Écoles techniques du soir. Il y en a 14 qui fonctionnent pendant l'année scolaire 1899—1900. Leur but est d'enseigner les connaissances techniques les plus nécessaires pour les arts et métiers et les industries du même genre. Pour être admis comme élève il faut avoir 14 ans au moins, et savoir lire, écrire et exécuter les 4 règles sur les nombres entiers et les fractions. Les cours durent 3 ans. Dans la plupart de ces écoles, l'enseignement est de 8 mois par an, avec deux heures par soirée pendant les 5 premiers jours ouvrables de chaque semaine. En 1897—98, il y avait 13 de ces écoles; elles comptaient 2443 élèves et 239 maîtres. La rétribution scolaire est de 2 à 5 kr. par an. Quant à la surveillance et à la répartition des dépenses entre l'État et la commune, il est procédé comme pour les écoles techniques. En 1897—98, le budget total était de kr. 111 000.

Il y a encore à Kristiania une *École technique élémentaire de jour,* poursuivant le même but que les écoles du soir. La durée de l'enseignement y est de 6 mois, avec 6 heures d'enseignement par jour et un cours supplémentaire de deux mois. Cette école avait en 1898—99 46 élèves et 6 maîtres; dépense totale : kr. 18 000.

Enfin l'État subventionne aussi une école professionnelle de *mécaniciens* à Porsgrund, une école professionnelle des industries *du bois et des métaux* à Bergen, et une école technique de mécaniciens à Horten, destinée spécialement aux élèves des ateliers mécaniques et du corps des artisans de la marine; enfin plusieurs *écoles de machinistes.*

En février 1900 le gouvernement a présenté au Storthing une proposition relative à l'institution d'une *École des Hautes Études techniques.*

L'École royale d'art et de métiers à Kristiania a été fondée en 1818. D'après son plan actuel, qui date de 1888, elle a pour but de former des artistes et des ouvriers d'art, ainsi que des maîtres

et des maîtresses pour les matières rentrant dans son programme. L'école a un directeur, 13 maîtres supérieurs, 5 maîtres ordinaires et quelques maîtres auxiliaires : elle enseigne le dessin à main levée, le dessin géométrique, le dessin d'ornements, le modelage, le dessin de construction, le dessin spécial pour ouvriers d'art, la peinture décorative. De plus on y fait des conférences sur la perspective, la statique, l'arithmétique et la géométrie. Nul ne peut y être admis qu'après 14 ans révolus. L'école de jour (cours de 8 mois) était fréquentée en 1898—99 par 284 élèves, partagés en 8 classes. Les cours de l'école du soir (dont l'enseignement dure également 8 mois) ont été la même année suivis par 871 élèves formant 17 classes, dont 8 parallèles. L'école de jour comptait parmi ses élèves 97 femmes et l'école du soir 54. Les dépenses de l'école étaient en 1898—99 de kr. 81 253, dont kr. 53 285 supportées par l'État, kr. 20 000 par la commune de Kristiania et le reste couvert par la rétribution scolaire.

Le nombre des *écoles publiques de dessin* ou *écoles du soir* en dehors de Kristiania est en 1899 de 14. Elles sont surtout destinées aux apprentis. L'État subventionne ces écoles, à la condition toutefois que les communes intéressées leur fournissent le local et le matériel, plus une contribution au moins égale à celle de l'État. Ces écoles ont chacune de 40 à 90 élèves.

Écoles d'industrie et de travaux manuels. Il y a en 1899—1900 9 écoles industrielles de femmes avec subvention de l'État, 5 communales et 4 privées. La principale est l'école industrielle de femmes de Kristiania. On y enseigne la couture du blanc, la couture des robes (et, en partie, la confection d'habits), le tissage et les travaux manuels de luxe. La durée de l'enseignement est d'une année; mais on fait aussi des cours moins longs. En 1898—99 cette école avait 277 élèves, dont 97 participaient à l'enseignement d'un an. Les autres écoles sont en général établies sur le même modèle.

L'État subventionne également les *Sociétés d'industrie domestique* des villes principales. Ces sociétés entretiennent des écoles d'industrie domestique et, dans les villes, des cours tant pour adultes que pour enfants; elles font faire aussi dans les districts ruraux des cours enseignant les branches ordinaires de l'industrie domestique (tissage, vannerie, sculpture en bois, etc.). Citons encore l'école d'industrie domestique de l'ingénieur H. Frœlich et de Mme Frœlich à Liadalen près de Kristiania; cet établissement reçoit aussi une subvention de l'État.

Il y a à Kristiania une école de *musique* et pour organistes, laquelle avait en 1898—99 26 maîtres et 400 élèves.

Plusieurs villes ont des écoles privées de *commerce*. A Kristiania la commune a un *gymnase commercial* avec 2 classes d'un an, ayant son point de départ dans l'enseignement de l'école moyenne. Ce gymnase avait en 1898—99 environ 80 élèves et 16 maîtres.

En fait d'écoles professionelles voir les articles spéciaux.

BIBLIOGRAPHIE

Norges officielle Statistik, et spécialement:

No. 319: *Beretning om Skolevæsenets Tilstand i Kongeriget Norge for Aaret 1895.* Kristiania 1899.

Universitets- og skoleannaler. Annuellement.

Udkast til Lov om Universitetet med Motiver. Kristiania 1890. (Sth. Forh. 1891, 3 D. a No. 14).

Indstilling fra den ved kongelig Resolution af 14de November 1885 til Revision af Lovgivningen om Folkeskolerne paa Landet og i Byerne nedsatte Kommission. Kristiania 1887. (Sth. Forh. 1888, 3 D. b No. 20).

Forslag til en forandret Ordning af den høiere Almenskole af den ved kgl. Resolution af 3die September 1890 . . . nedsatte Kommission. Kristiania 1894. (Sth. Forh. 1896, 3 D. a No. 8).

Odelsthings-Proposition angaaende Udfærdigelse af en Lov om Behandlingen af forsomte Børn. Med Bilage. Kristiania 1896. (Sth. Forh. 1896, 3 D. a No. 6).

ARMÉE

Dans sa forme actuelle, l'armée norvégienne peut faire remonter son histoire au commencement du XVIIe siècle.

La défense nationale par bans — «leding» —, telle qu'elle avait été conçue et fortement instituée au moyen âge, s'était trouvée complètement désorganisée à l'époque de la cavalerie et des lansquenets. Ce fut donc une armée toute nouvelle qui fut créée sous le règne de Christian IV, une armée spéciale norvégienne et nationale.

Les traditions guerrières de cette armée se composent d'une longue série de combats de frontière, qu'elle eut à défendre et défendit avec succès contre les troupes suédoises, à qui la victoire était généralement si familière. L'effectif des troupes de ligne formait en général entre $2^1/_2$ et 3 % du chiffre de la population; sa division était territoriale et était basée sur une répartition du pays en districts de prestation ou d'enrôlement (lægder), devant chacun fournir un soldat, et composés à l'origine de 4 fermes, plus tard de 2. Les villes avaient leur garde bourgeoise. Le long des côtes et de la frontière, il existait un grand nombre de redoutes et de forteresses.

La constitution du 17 mai 1814 décida que l'obligation du service militaire serait générale et personnelle. Mais après que l'union avec la Suède eut été conclue, il fut procédé à une réduction considérable de l'armée et la plupart des forteresses furent déclassées. Bien plus tard seulement, la clause du service obligatoire égal pour tous fut mise en pratique. C'est sous le régime de la loi de 1885 sur le recrutement que notre armée a reçu l'organisation complète qu'elle a actuellement, mais en général, on y a conservé les anciens corps.

L'organisation actuellement en vigueur a le caractère d'un système de *milice* avec *cadres fixes.*

Tout Norvégien valide est astreint au service (sauf toutefois les fonctionnaires ecclésiastiques et les pilotes) et peut être appelé au service auquel il est le plus apte. Les marins sont soumis à l'inscription maritime; la défense par mines est confiée aux pêcheurs du voisinage, les artisans sont principalement utilisés dans leur branche spéciale d'industrie, les armes montées se recrutent principalement dans les grands districts agricoles, les médecins servent dans le service de santé, l'instruction des officiers est basée sur celle reçue dans les écoles secondaires, etc.

Le recrutement a lieu pendant l'année où on accomplit ses 22 ans, c'est-à-dire plus tard que dans une foule d'autres pays, et on reste porté sur les registres matricules pendant 16 ans. L'obligation du service militaire s'applique d'ailleurs à tous entre 18 et 50 ans.

L'armée est divisée en 3 *bans* (opbud) : les jeunes gens appelés entrent d'abord dans la *ligne*, où le service est de 6 ans, puis ils font partie de la «*landevern*» pendant 6 ans et enfin du «*landstorm*» pendant 4 ans. Les autres classes non-organisées forment l'arrière-ban ou réserve de complément du «landstorm». Les trois bans organisés ont tous un même nombre de divisions parallèles, et ont leur réserve de guerre dans leurs propres classes d'âge, sauf le «landstorm», qui emprunte la sienne à l'arrière-ban. D'après la Constitution, la ligne seule peut servir hors des limites du pays.

Cette organisation spéciale à la Norvège de trois bans indépendants et numériquement égaux est motivée par la situation du pays comme faisant partie indépendante d'une union. Si la ligne est appelée à opérer en Suède pour la défense des royaumes unis, il est nécessaire d'avoir une armée mobile d'un effectif assez considérable — la «landevern» — pour protéger la Norvège au cas où elle serait attaquée séparément.

Du moment où l'on exécute d'une façon conséquente le système territorial, le troisième ban sera aussi l'objet des mêmes divisions : c'est le landstorm, à qui incombe principalement, ici comme ailleurs, la défense locale, mais dont la mission peut aussi être de couvrir la concentration des deux premiers bans; en occupant, en cas de mobilisation subite, certains points préparés d'avance.

Lorsque — en 1902 — l'organisation sera pratiquement réalisée et que les trois bans auront toutes leurs classes, les troupes de ligne et de landevern auront dans le landstorm leurs *cadres de dépôt*

composés principalement d'officiers et sous-officiers retirés du service actif et des écoles de sous-officiers. Jusqu'à ce moment, les cadres de la landevern sont obligés de fournir eux-mêmes en partie les cadres de dépôt.

L'instruction des militaires soumis à l'obligation du service (vernepligtige) se fait, conformément au système des milices, non pas par un service de plusieurs années, fait en caserne, mais par des exercices plusieurs étés de suite dans des camps de baraques ou de tentes, situés dans les différents districts. La première année, on commence par une école des jeunes soldats durant, pour l'infanterie, 48 jours, mais pour les armes spéciales 60 à 90 jours. Après les classes d'exercices, les jeunes soldats prennent part aux exercices de bataillon de la landevern pendant 24 jours. Ceux-ci se continuent pendant les deux ans suivants (trois pour les armes spéciales) sur le pied de 24 jours par an, et enfin la 7e année (1re année de la landevern) pendant 24 jours.

La durée totale de l'instruction est donc pour l'infanterie de près de 5 mois, répartis sur 4 années (de la 23e à la 29e pour les vernepligtige), et pour la cavalerie et l'artillerie de campagne de près de 7 mois et pour le génie de 6 mois répartis sur 5 années. Ceci est évidemment bien moins que les 2 à 4 années de service ininterrompu des armées permanentes, mais lorsqu'on fait la comparaison, il faut se rappeler, d'une part, que nous disposons d'hommes excellents, grands et bien découplés, avec une bonne instruction primaire, et de l'autre, que les exercices effectués par courtes reprises peuvent être poussés d'une façon plus intense et plus conforme à l'état de guerre que dans le service des villes de garnison.

On procédera généralement tous les deux ans, une semaine chaque fois, à des manœuvres de campagne, embrassant un quart des effectifs de la ligne et de la landevern.

En fait de *troupes engagées*, il n'y a, outre celles préposées à la garde des forteresses, que les 2 compagnies de *la garde royale* en garnison à Kristiania, mais qui jouent plutôt le rôle de compagnies scolaires pour la préparation des sous-officiers.

Les *cadres inférieurs* sont soit à poste fixe, soit «vernepligtige», c'est-à-dire soumis à l'obligation du service militaire. Tous ont à titre de volontaires reçu aux écoles de sous-officiers un enseignement à la fois théorique et pratique, de 3 ans pour l'infanterie et la cavalerie, de 4 pour l'artillerie et le génie. Un petit nombre seulement des élèves qui ont satisfait aux examens de sortie sont

nommés sergents à traitement fixe, la plupart sont seulement nommés sous-officiers «vernepligtige», et ne font leur service que pendant les manœuvres annuelles avec les hommes de leur classe, dans la ligne et la landevern comme caporaux, puis dans le landstorm dans les mêmes grades ou dans des grades supérieurs.

Le grand nombre de volontaires qu'exige ce système de cadres «vernepligtige» dans ces écoles où l'enseignement est aussi long et aussi sérieux peut paraître étonnant surtout dans un pays où le service militaire est si abrégé. La raison en est principalement que ces écoles de sous-officiers sont considérées comme une excellente préparation pour des jeunes gens se destinant aux carrières pratiques, et comme une partie importante de l'enseignement populaire national. Elles sont surtout fréquentées par des fils de propriétaires ruraux. Les compagnies scolaires, qui forment ainsi toute l'armée permanente de la Norvège, comprennent au total environ 1700 soldats.

Les *officiers*, eux aussi, sont les uns à poste fixe, et les autres simplement «vernepligtige». Tous doivent nécessairement passer par la classe inférieure de l'*École spéciale militaire.*

Celle-ci est divisée en 5 sections, suivant les armes, et ne reçoit que des étudiants, ou des jeunes gens ayant reçu une instruction équivalente (dans la section du génie, on ne reçoit que des élèves sortant des écoles techniques supérieures comme constructeurs ou mécaniciens). De plus on exige des aspirants qu'ils aient acquis les connaissances requises pour les hommes de leur arme par des exercices répondant à peu près à ceux qui sont d'usage pendant la première année de service.

Il n'y a qu'un petit nombre seulement des aspirants admis dans la division inférieure de l'école militaire (cours d'un an) qui soient admis à passer dans la division supérieure, dont les cours durent deux ans, et qui est destinée à former des officiers à poste fixe. Les aspirants ayant passé les examens de sortie dans l'une de ses cinq sections, sont nommés lieutenants en premier dans les armes correspondantes. Pour pouvoir entrer dans l'État-major général, il faut encore passer par un enseignement de deux ans donné par la division d'État-major général de *l'École supérieure de guerre*; pour pouvoir avancer dans l'artillerie ou le génie, il faut avoir passé par les divisions de l'artillerie ou du génie de la même école.

La plupart des aspirants (environ 150) passant chaque année par la division inférieure de l'école spéciale militaire, entrent immédiate-

ment dans les cadres «vernepligtige», à titre de lieutenants en second de l'armée de ligne, et prennent part aux exercices annuels de leur classe; un certain nombre d'entre eux reçoivent de l'avancement comme lieutenants en premier dans la landevern, comme capitaines ou même majors (commandants en second), dans le landstorm. Les appels de cette catégorie, destinés à pourvoir à la défense locale, ont ainsi le caractère d'une milice à un plus haut degré que les autres, où les officiers subalternes sont les seuls qui soient dépourvus d'une instruction complète comme officiers.

Direction suprême de l'armée. Le roi est commandant en chef des forces de terre et de mer. La responsabilité constitutionnelle pour leur administration incombe au chef du ministère de la défense. Ce ministère a deux sections séparées, l'une pour l'armée, l'autre pour la marine.

Le chef de la section de l'armée est le général commandant en chef, qui est investi du commandement suprême, lorsque le roi ne s'en charge pas. Les affaires concernant exclusivement le commandement sont expédiées par les aides-de-camp, qui ne dépendent pas du ministère de la défense; mais, si elles doivent être soumises au roi, elles le sont par l'entremise du ministre. L'état-major général est organisé d'une façon indépendante.

Divisions de l'armée. Chacun des trois bans comprend les divisions suivantes :

Infanterie : 5 brigades à 4 bataillons à 4 compagnies. Pour la province de Tromsœ, le commandement du district n'est pas encore définitivement organisé, attendu que le service obligatoire n'y date que de 1897 (il y a provisoirement 8 compagnies de cercle). — La *garde* est en dehors des brigades et des bans.

Cavalerie : 3 corps et 1 escadron d'ordonnance, 9 escadrons.

Artillerie de campagne : 3 bataillons d'artillerie de campagne à 3 batteries, et une compagnie de parc;
2 batteries de montagne.

Génie : 1 bataillon à 5 compagnies.

Service de santé : 1 corps à 3 compagnies.

Train : 1 corps à 3 compagnies.

Artillerie de côte. Elle occupe une place spéciale dans cette organisation, car en raison de sa nature stationnaire, elle n'est pas divisée en 3 bans, mais comprend en bloc toutes les classes d'âge, et les manœuvres y sont autrement organisées.

Pour les défenses existant actuellement, il y a 5 bataillons de forteresse, 5 sections de signaux et 5 sections de mines. Le per-

sonnel est recruté dans le voisinage des forteresses, afin de pouvoir être rapidement mobilisé. Comme garnison de sûreté, on a recours aux écoles de caporaux et à l'école de sous-officiers d'Oscarsborg.

L'*intendance* est organisée en corps complètement militaire, avec un général de brigade («generalmajor»). Le personnel est recruté dans l'armée.

Le corps *vétérinaire* est aussi organisé militairement. Il a pour chef un major et son personnel est recruté parmi les vétérinaires ayant passé par une école vétérinaire supérieure.

Le *recrutement* est dirigé par un fonctionnaire à la fois civil et militaire, ayant le grade de général de brigade, et portant le titre de commissaire général de la guerre.

La *justice militaire* est également placée sous les ordres d'un fonctionnaire civil et militaire, ayant le grade de général de brigade et le titre d'auditeur général. Le code de justice militaire est de 1866. On a présenté au Storthing des propositions tendant à modifier ce code, et à introduire une nouvelle procédure criminelle en matière militaire.

Forteresses. C'est dans le *Drœbaksund*, point le plus étroit du fjord de Kristiania, qu'on a commencé à installer de nouvelles défenses (Oscarsborg), après que les nombreuses fortifications côtières dont nous étions dotés au commencement de ce siècle eurent été déclassées ou mises hors d'usage. Grâce aux crédits votés au cours de ces dernières années, ces défenses ont été mises en état et rendues effectives.

Depuis 1895, on a aussi fortifié les passages donnant accès au fjord de Trondhjem à *Agdenes*, ainsi qu'à *Bergen*; on a également mis en train les défenses de *Kristiansand*. Il y a en outre des batteries et des mines sous-marines aux approches de plusieurs villes dans le fjord de Kristiania et de plusieurs points de notre ceinture côtière, qui s'adapte parfaitement à cet usage. Tout au nord, il y a une vieille petite forteresse à Vardœ, celle de *Vardœhus*, que l'on entretient pour la défense. On a bien conservé aussi les vieilles citadelles de Trondhjem et de Bergen, d'Akershus à Kristiania, de Fredriksten et Kongsvinger, mais elles n'ont pas de garnisons à elles. Pour assurer la défense du point stratégique le plus important du pays à tous les égards, c'est-à-dire de la capitale, on a aussi des fortifications passagères aux passages du Glommen.

Armes et équipement. L'infanterie de ligne et celle de la landevern sont armées d'un fusil de modèle norvégien, le fusil Krag-

Jœrgensen de 6,5 mm. avec magasin, et employant la poudre sans fumée. Une partie de ces fusils sont fabriqués à l'étranger, mais on les fabrique maintenant à la manufacture d'armes de l'État à Kongsberg. Les munitions sont fournies par la cartoucherie et la poudrerie de l'État à Raufos, à l'ouest du lac Mjœsen.

Le landstorm a provisoirement un fusil à magasin d'un vieux modèle norvégien, le fusil Jarmann de 10,15 mm. On compte munir l'infanterie et la cavalerie de mitrailleuses Hotchkiss, dont on a fait l'acquisition pour un des bans. Les pièces de l'artillerie de campagne sont du système de Bange, de 8,4 cm., mais on procède dès maintenant à l'acquisition de canons à tir rapide de 7,5 cm. Les batteries de montagne ont des canons légers de 6,5 cm.

Les défenses côtières ont, cela va sans dire, des canons très différents comme calibre et comme construction, mais la plupart datent des cinq dernières années, et sont très effectifs.

Le génie, le service de santé et le train ont principalement un matériel neuf, qui date de ces toutes dernières années, pendant lesquelles on a travaillé avec la plus grande énergie à compléter la défense. Quant à l'équipement des hommes, il convient de faire remarquer que l'infanterie sera munie d'un gilet de tricot (islandais), d'un sac-lit et d'une musette, remplaçant la capote et le havresac.

Les *chevaux* pour la ligne et une partie de la landevern s'obtiennent grâce à l'institution des prestations par les propriétés rurales de l'est et du district de Trondhjem, à qui incombe comme servitude l'obligation de louer à l'État pour les exercices et manœuvres, et de tenir à sa disposition, aux fins d'achat en temps de guerre, un cheval reconnu bon et convenablement dressé. On a commencé à inaugurer une organisation complémentaire avec mise en station de chevaux appartenant à l'État. Le reste des chevaux dont on peut avoir besoin en cas de mobilisation s'obtiennent par voie de réquisition.

Effectifs. L'effectif du recrutement annuel, y compris le district de Tromsœ et les divisions scolaires, est d'environ 11 000 (76 % des hommes examinés, reconnus bons pour la ligne). D'après le contingent annuel pour les 5 districts de brigades du sud, et toutes pertes calculées, les corps organisés dès maintenant pourront, dans tous les bans, recevoir leur effectif complet avec une réserve suffisante de guerre, sans y comprendre la classe de recrues de l'année (toutefois, aussi quand en 1902 le landstorm aura toutes ses classes, il devra prendre sa réserve dans l'arrière-ban).

L'armée norvégienne pourra donc alors, en cas de mobilisation, mettre sur pied :

1° Une *armée de ligne* d'environ 26 000 hommes pouvant être employée hors des limites du pays;

2° Une *armée de landevern* contenant plus de 25 000 hommes. Soit en tout 51 000 hommes de troupes mobiles ou environ 2,5 % de la population; de plus,

3° le *landstorm*, comprenant 25 000 hommes, attribués principalement à la défense locale, et

4° 4500 hommes *d'artillerie de côte;*

Somme toute, environ 80 000 hommes pour la défense du pays.

Le nombre des officiers à poste fixe est actuellement d'environ 800; les officiers «vernepligtige», dont le nombre s'accroîtra plus tard beaucoup, sont au nombre d'environ 700. Le nombre des sous-officiers à poste fixe est actuellement de 2200; celui des sous-officiers «vernepligtige» de 1600, nombre qui sera doublé pendant quelques années.

Chaque année, on vote des crédits pour la mobilisation d'un certain nombre de corps, afin de s'assurer de leur degré de préparation.

Il n'y a pas jusqu'ici, sur le pied de paix, d'unités supérieures aux brigades. Dans chacun des 5 districts de brigade le commandement en chef est confié à un général de brigade.

A côté de l'armée régulière, on compte aussi tirer parti pour la défense du pays des *Sociétés volontaires de tir.* Celles-ci ont environ 30 000 membres, dont 20 000 environ ne figurent pas sur les registres de l'armée. Les membres de ces sociétés possèdent environ 15 000 fusils du modèle réglementaire. En cas de guerre, conformément à un projet de loi présenté à ces fins, on fournirait à ces volontaires des insignes uniformes et on les placerait sous le même commandement que l'armée. Depuis quelques années, les sociétés de tir reçoivent des subventions de l'État pour l'achat de munitions et de fusils Krag-Jœrgensen, et on a institué des cours d'instruction destinés à leur former des chefs.

Budget. Le budget ordinaire de l'armée qui, avant l'organisation de 1887, était d'environ 6 millions de kroner par an, s'éleva peu à peu pendant les années après 1890, à mesure que la nouvelle organisation était complétée et perfectionnée, à une somme de 9 millions; la dernière proposition budgétaire se monte à 11 600 000 kroner. Ce chiffre fait kr. 5,5 par personne, juste la moitié du chiffre atteint

en Grande-Bretagne et en Allemagne. En France, ce chiffre est de 14 kr. En même temps que le budget ordinaire croissait de la sorte, on a en outre, de 1892 à 1899, voté pour les forteresses, l'armement et un équipement rationnel des hommes, environ 26 millions de kroner. Même en tenant compte de ce budget extraordinaire, la moyenne générale après 1892, époque où l'on a commencé à s'occuper énergiquement de la défense, ne dépasse pas 6 kr. par habitant, c'est-à-dire qu'elle est inférieure à la moyenne générale de l'Europe, qui dépasse 7 kr.

BIBLIOGRAPHIE

Norsk militært Tidsskrift. Kristiania 1831 sqq.
Didrik Schnitler. *Blade af Norges Krigshistorie.* Kristiania 1895.

MARINE

Au moyen âge, les navires des vikings norvégiens jouissaient de la plus grande notoriété. La vieille organisation de la défense nationale (leding) était alors entièrement conçue en vue de la guerre maritime, et toute la côte était partagée en districts (skibreder), fournissant chacun un navire à rames et à voiles avec son équipage. Lorsque plus tard les types de navires allèrent partout en s'agrandissant et en se modernisant, la Norvège ne suivit ce mouvement que longtemps après avoir été réunie au Danemark, si bien que les traditions navales de la Norvège sont à peu près inséparables de celles du Danemark pendant les derniers siècles et tant que dura l'union des deux pays. La flotte qui servait à entretenir les communications entre les deux pays avait en grande partie des matelots et des officiers norvégiens; c'est elle qui remporta si souvent la victoire dans ses luttes incessantes avec la flotte suédoise dans la Baltique et dans le Cattégat.

En 1801 eut lieu la sanglante bataille navale de la rade de Copenhague contre les Anglais, commandés par Parker et Nelson; et en 1807, la grande et glorieuse flotte commune aux deux pays fut confisquée par les Anglais lors de la descente qu'ils firent à l'improviste dans l'île de Sélande.

Il ne resta plus en Norvège pendant les guerres subséquentes qu'un ou deux petits bricks et quelques canonnières actionnées à la rame.

Après 1814, on consacra pendant longtemps presque toute son attention aux canonnières, qui s'étaient montrées propres à défendre contre les navires ennemis les eaux situées à l'intérieur de notre

ceinture d'îles, et à y protéger le cabotage, qui est une condition vitale pour la Norvège.

La navigation à vapeur fut introduite d'assez bonne heure : après 1860, la Norvège fut à la tête d'une flotte de frégates à hélice et de petits vapeurs, qui étaient complètement à la hauteur du matériel des pays voisins. Après la guerre américaine de la sécession, on procéda à l'adoption de la cuirasse, on construisit aussi plusieurs monitors, mais lors que les types de navires continuèrent à se développer en devenant énormes et excessivement coûteux, il fut naturellement impossible à un petit peuple, de moins de deux millions d'âmes, de suivre le mouvement. On se borna dans une certaine mesure à assurer *la défense de la ceinture côtière* (le skjærgaard) en construisant de petites canonnières à vapeur pourvues d'une puissante artillerie. On comprit bien vite quel rôle la défense par mines pouvait être appelée à jouer, justement dans des eaux pareilles à celles de la côte norvégienne, et le premier torpilleur proprement dit qui ait été construit pour un gouvernement étranger, le fut chez Thornycroft en 1873 pour la marine norvégienne.

En 1895 seulement, le mouvement se dessine de nouveau dans le sens du développement de nos défenses maritimes par la création d'une seconde série d'éléments tout aussi indispensables à un pays qui, comme la Norvège, doit aller chercher au loin et par mer la plus grande partie des articles nécessaires à son existence : nous voulons parler des *navires cuirassés de haute mer.*

Ceux-ci devant pouvoir aussi servir dans l'enceinte côtière, la nature impose donc certaines limites à leurs dimensions, et cette limite s'accorde d'ailleurs avec les ressources économiques du pays. Le type qu'on a choisi se compose de cuirassés de 3e ou 4e rang comparés à ceux des grandes marines du monde, c'est-à-dire de navires de côte de 3600 à 4000 tonneaux, filant 17 nœuds.

De ces navires de défense côtière, la Norvège a jusqu'ici fait construire 4 à Elswick près de Newcastle (2 de ces navires terminés en 1900). Leur artillerie est relativement très puissante et comprend 2 pièces à tir rapide de 21 cm. placées dans une tourelle cuirassée et une batterie secondaire de 6 canons, de 12 cm. dans les premiers de ces navires, et de 15 cm. dans les plus récents, où elle est placée dans des casemates cuirassées. Il y a en outre 12 à 14 canons à tir rapide depuis 76 jusqu'à 37 mm.; des tubes lance-torpilles au-dessous de la flottaison et sur les flancs du navire, pour torpilles Whitehead. Équipage : environ 240 hommes.

Les 4 *monitors* ont échangé leurs vieux canons pesants mais courts, contre des canons plus légers, mais à tir rapide (12 cm.). Avec leur faible vitesse, on doit plutôt les considérer comme des batteries flottantes, destinées à la défense locale.

Comme *canonnières*, il y en a deux assez grosses de 1100 et 1400 tonneaux, avec pont blindé recouvrant les œuvres vives, une vitesse de 15 nœuds, et, comme armement, 2 canons de 12 ou 15 cm., sans compter ceux de petit calibre. Les canonnières proprement dites, armées d'un gros canon (21—27 cm.) sont au nombre de 8, dont une seule est blindée. Elles ont une faible vitesse, et ne sont destinées qu'à le skjærgaard.

Nos *bateaux torpilleurs*, qui rencontrent des conditions extraordinairement avantageuses dans nos eaux si compliquées, avec toutes leurs passes et leurs détroits dans le skjærgaard, et qui sont appelés à rendre le séjour dans ces eaux fort peu sûr pour les navires ennemis, sont au nombre de 28. L'un d'eux, de 380 tonneaux, sert de bateau divisionnaire; il y en a 10 de 84 tonneaux, faisant 23 nœuds, et 17 de 40 à 65 tonneaux, filant de 18 à 19 nœuds.

Ces navires, presque tous neufs, sont en tout au nombre de 46, et représentent environ 29 000 tonneaux, avec une force motrice de 53 000 chevaux vapeur, 174 canons (dont 54 de 12 à 27 cm.) et environ 3000 hommes d'équipage.

Il y a en outre un certain nombre de canonnières et vaisseaux d'exercices plus anciens.

La station principale de la marine est située à Karljohansvern près de Horten, où la plupart des navires de guerre norvégiens sont construits; il y a de petits dépôts à Tœnsberg, Kristiansand et Bergen.

Équipages. Les équipages de la flotte sont composés de marins *vernepligtige,* qui lors de leur inscription, qui a lieu à l'âge de 22 ans, doivent avoir voyagé au long cours pendant un an au moins. Le recrutement fournit environ 1500 hommes par an, et l'on trouve donc dans l'ensemble des classes d'âge de *vernepligtige* bien plus d'hommes qu'il n'en faudrait pour la flotte et les stations, alors même qu'elles seraient plus considérables. On a dès 1900 présenté au Storthing le projet d'une nouvelle organisation, qui assurerait des effectifs suffisants en n'appelant qu'une partie des *vernepligtige* au service d'une année.

Le long des côtes, on a établi des *stations sémaphoriques* avec un personnel d'environ 150 d'hommes recrutés par engagement.

Les *sous-officiers* de la flotte reçoivent leur préparation à Horten. Ils comprennent : 1° le corps militaire de la marine (sous-officiers et élèves artilleurs et matelots), 2° corps des mineurs (équipages des torpilleurs), 3° corps des artisans (machinistes et mécaniciens, armuriers, constructeurs). Ces écoles sont de 4 ans. Il y a en outre 4° le corps de santé. Les sous-officiers et élèves, recrutés par engagements volontaires, forment environ 1000 hommes.

A présent, *le corps des officiers* comprend environ 80 officiers à traitement fixe et 60 *vernepligtige*, sans compter ceux du service de santé. Le nombre sera bientôt considérablement augmenté. Leur instruction leur est donnée à l'*École militaire de la marine,* dont les cours sont de 5 ans pour les officiers permanents, de deux pour les *vernepligtige.* Pour ceux-ci la durée totale de leur instruction est de 3 à 4 ans.

Pour entrer à l'École navale, il faut avoir passé l'examen de l'école moyenne et en outre avoir navigué sur l'étranger pendant 21 mois au moins avec un navire de commerce. Sont admis chaque année 25 élèves.

Les *exercices* du personnel ont lieu en vue de la mission défensive dévolue à la flotte norvégienne, et comprend principalement des manœuvres d'escadre et des exercices avec torpilleurs et canonnières le long des côtes.

Pour les sous-officiers et les aspirants, on fait des expéditions plus lointaines avec les navires scolaires.

La direction suprême de la marine est organisée comme celle de l'armée. Elle a à sa tête un amiral commandant qui exerce le commandement lorsque celui-ci n'est pas pris par le roi ; il est chef de la section de la marine au ministère de la défense. Il y a pour la marine un état-major général spécial, qui a son siége à Kristiania.

Le *budget* ordinaire de la marine s'est pendant ces dernières années, époque où on l'a dotée d'un matériel neuf et où on a réorganisé son personnel, accrû de 2,8 à 4,5 millions de kroner. Les crédits extraordinaires nécessités par la construction de 4 cuirassés, et les compléments d'armement, etc., ont pris environ 26 millions.

La Norvège, dont la flotte commerciale suit immédiatement, comme importance, celle de la Grande-Bretagne, des États-Unis et de l'Allemagne, ne peut pas, cela va sans dire, rivaliser comme flotte de guerre avec les grandes puissances. Ce à quoi on a visé dans ces dernières années a été surtout de mettre cette flotte à même de maintenir les communications ouvertes le long des côtes et d'en

empêcher le blocus, en s'appuyant pour cela sur les défenses côtières et les chaînes de torpillage, en tirant un parti aussi complet que possible des excellentes conditions offertes pour la défense par la ceinture protectrice et nos eaux si compliquées. Ce sont là des missions vitales pour la défense de ce pays, où une grande partie de la population vit sur les côtes, et où tant d'articles nécessaires à l'existence doivent être amenés par mer. Un pays de côtes doit nécessairement avoir sa flotte, et la Norvège est en train de s'en procurer une en proportion avec ses ressources.

BIBLIOGRAPHIE

Norsk Tidsskrift for Søvæsen. Horten 1883 sqq.

AGRICULTURE

La Norvège pouvant dans son ensemble être caractérisée comme un pays de rochers de haute altitude, de nature sauvage et de surface dénudée, s'étendant du 58e au 71e degré de latitude, et de plus ouvert par ses côtes vers l'Atlantique et l'Océan glacial, on concevra aisément que l'agriculture n'y joue pas de beaucoup un rôle en proportion avec la superficie du pays.

Les terres cultivées ou cultivables se trouvent comme de simples lisières dans des vallées étroites et profondes faisant la patte d'oie vers l'intérieur, et autour de fjords et de lacs, tandis qu'il n'existe pas, si on veut leur appliquer l'étalon habituel en Europe, de surfaces de quelque étendue consacrées à la grande culture.

On a calculé que la superficie totale de la Norvège est de 322 605 km² se répartissant comme suit*):

	Km²	Pour cent de la surface totale
Territoires urbains	249	0,1
Cultures	2 314	0,7
Prairies artificielles	3 756	1,2
— naturelles	3 138	1,0
Bois	68 179	21,1
Territoires incultes, pacages et estivages	24 450	7,6
Marécages	12 000	3,7
Roches stériles	191 067	59,2
Lacs	12 407	3,8
Neige et glace	5 045	1,6
Total de la Norvège	322 605	100,0

*) Un calcul postérieur de la superficie du pays donne un résultat un peu différent (322 304 km²).

Il n'y a donc en champs et prairies qu'à peine 3 %, et en champs cultivés seulement 0,7 % ou $^1/_{140}$ de la surface totale. Malgré la faible surface qui se trouve ainsi consacrée à l'agriculture, celle-là constitue cependant la principale source de revenus du pays, non-seulement parce qu'elle occupe un personnel plus nombreux que toute autre branche d'industrie, mais aussi parce que son produit total annuel représente une valeur à peu près égale à la somme de nos trois autres sources principales de recettes, la navigation, la pêche et le commerce des bois. Suivant le dernier recensement, celui de 1891, 635 000 habitants de la Norvège vivaient de l'agriculture, et en y ajoutant ceux qui s'y rattachent indirectement, on arrive à un total de 838 000 sur une population de 2 millions.

Pour les besoins de l'impôt levé sur la terre on ordonna dès 1665 l'établissement d'un *cadastre* (registre matriculaire), qui depuis lors a été l'objet de plusieurs revisions. Le dernier cadastre a été ordonné par une loi de 1863, et il a évalué l'ensemble de la Norvège (sauf le Finmarken, qui est la plus septentrionale des 18 préfectures et où le tréfonds appartient à l'État) à un impôt matriculaire de 500 000 marks, chaque mark partagé en 100 œre, et aucune propriété n'étant comptée au-dessous de 1 œre. Depuis lors environ 20 000 marks ont été l'objet de radiations, principalement par le fait de l'incorporation de territoires ruraux dans ceux des villes. Comme fondement d'impôt, la matricule a cependant perdu peu à peu sa signification la plus essentielle, attendu qu'on a de plus en plus donné de nouvelles bases aux impôts.

Tandis que le système féodal était jadis commun à la plupart des pays d'Europe, il n'a jamais existé en Norvège. Les paysans ont de tout temps eu liberté pleine et entière pour acquérir le sol dans une partie quelconque du pays, sauf, comme nous le disions plus haut, dans le Finmarken. Par suite, il n'y a jamais eu ici ni vilenage, ni glèbe — et les paysans norvégiens ont dès le début du moyen âge joui d'une liberté plus grande que ceux de n'importe quel autre pays d'Europe. Ceci n'empêcha pourtant pas que pendant le cours du moyen âge, il ne se produisît une concentration de grands biens terriens dans quelques mains isolées : il en résulta que nombre de paysans passèrent de plus en plus à l'état de métayers et de fermiers, et il n'y eut plus même la moitié des terres du pays qui appartinrent à des paysans propriétaires. Toutefois en 1685 fut rendue une ordonnance royale qui plus encore que toutes les tentatives faites antérieurement dans le

même sens, limita le droit du propriétaire à prélever un denier-à-dieu et des redevances sur les terres amodiées ou affermées — et qui décida en outre que tout propriétaire foncier exploitant plus d'une ferme, payerait double taxe sur les fermes excédantes. Ceci contribua à restreindre largement l'intérêt qu'on pouvait trouver à posséder plus de terre qu'on n'en pouvait faire valoir; et il s'ensuivit encore que les fermes furent de plus en plus vendues aux paysans; c'est là même ce qui a lieu de nos jours encore, quoique l'ordonnance elle-même ait été abrogée en 1799. Sur les 120 000 paysans de la Norvège, il y en a maintenant le dixième à peine qui soient métayers, amodiataires ou fermiers, tandis que les autres, soit 109 000, possèdent la terre en pleine propriété.

Quoique le droit du propriétaire sur son sol soit relativement exempt de restrictions en Norvège, la législation a pourtant pris certaines mesures en vue de conserver le droit de propriété dans la lignée ou dans la famille, une fois qu'il a été acquis par elles. Les principales dispositions de ce genre sont le droit de rachat (Odelsret) et le droit d'option ou de primogéniture (Aasædesret).

L'«*Odelsret*» est le droit attribué à la parenté du vendeur de racheter la propriété à dire d'expert. Ce droit de rachat est établi, lorsque pendant plus de 20 années consécutives la propriété est restée sans interruption dans les mains du même possesseur, de son conjoint ou de ses descendants en ligne directe. Il est perdu, lorsque pendant 3 ans la propriété est restée dans des mains étrangères.

L'«*Aasædesret*» est le droit attribué au descendant le plus proche du dernier propriétaire d'acquérir les biens-fonds laissés par lui. Si ces biens comprennent plusieurs propriétés et qu'il y ait plusieurs ayant-droit, le plus proche a le droit de choisir la propriété principale, ou celle qu'il préférera, et les autres ensuite chacun à leur tour. L'héritier qui bénéficie de ce droit d'option peut exiger que la propriété lui soit cédée au prix fixé par le défunt dans son testament : si le défunt est mort intestat, la valeur de la propriété est fixée équitablement à dire d'expert. Au cas où les ressources disponibles de la masse ne lui permettraient pas d'indemniser complètement les autres héritiers ou les créanciers de la masse, l'héritier principal usant du droit d'option pourra leur constituer hypothèque légale sur la propriété en question moyennant quoi celle-ci lui sera adjugée. Dans ce cas les co-héritiers ou autres créanciers ne reçoivent pas de suite le paiement de leur

part, mais devront se contenter provisoirement d'une hypothèque sur la propriété privilégiée. Le privilégié devra donc payer aux autres ayant-droit l'intérêt légal sur la part qui leur revient, aussi longtemps que cette entente n'est pas dénoncée d'un côté ou de l'autre avec six mois de répit.

Jusqu'en 1814, on avait le droit d'ériger dans le pays des majorats et des fidéicommis, qui ne pouvaient être ni vendus ni engagés contre hypothèque. A cette époque, le droit en question fut aboli, et il n'existe plus actuellement que trois pareils majorats, remontant à une époque antérieure à 1814.

Les *communautés de biens* étaient autrefois très fréquentes en Norvège, mais elles entraînaient toute espèce d'obstacles à une bonne utilisation de la terre, et la législation a cherché de différentes façons à favoriser les partages. On distingue entre les communautés complètes et incomplètes. Dans la première espèce de communauté de biens, il n'y a pas eu partage de la propriété, ce qui a souvent lieu pour les pâtures et autres propriétés incultes à proximité des fermes, ou pour les estivages de la montagne, surtout dans l'ouest. La communauté incomplète ou mélange des lots (teigeblanding) est généralement due à ce que, lors d'un ou de plusieurs partages successifs, on a érigé en principe que chacun des ayant-droit devait entrer en possession d'une part égale de chaque espèce de terre, sans avoir égard à la situation des différents lots. Il en est résulté que chaque propriété rurale a, il est vrai, obtenu ses frontières déterminées, mais que les différentes parcelles restent dispersées sans aucune règle au milieu des parcelles appartenant aux voisins, d'une façon telle que la clôture des propriétés devient par trop coûteuse ou matériellement impossible, et il en résulte aussi qu'une utilisation rationnelle des terrains est rendue plus difficile.

La communauté ou le simple mélange des lots peuvent être abolis par *entente amiable*, qui exige toutefois le consentement de tous les propriétaires ou amodiataires de tous les lots. D'ailleurs tout propriétaire d'une parcelle isolée, faisant partie d'une communauté, peut réclamer le partage *d'office*, auquel il est alors pourvu par un fonctionnaire du cadastre (udskiftningsformand), autorisé à ces fins, de concert avec deux personnes assermentées nommées par les autorités. Un partage d'office en dernière instance peut être réclamé dans les 3 mois qui suivent la fin de ces opérations.

Quant à la répartition des propriétés suivant leur étendue, l'étendue moyenne des emblaves, et les effectifs en bétail, nous renverrons au tableau suivant:

	Nombre	Impôt matriculaire moyen (en marks)	Moyenne des emblaves		Nombre moyen de têtes de bétail				
			grain	pommes de terre	chevaux	gros bétail	moutons	chèvres	porcs
			hectol.	hectol.					
Parcelles (mark 0,01 à 0,50) . .	27 549	0,22	0,84	2,47	0,11	1,61	2,31	0,49	0,18
Petites propriétés (mrk. 0,51 —5,00)	93 172	2,10	3,63	5,68	0,76	5,45	8,66	1,48	0,53
Propr. moyennes (mrk. 5,01 —20,00)	23 395	8,73	11,03	11,58	2,11	10,98	10,41	1,86	1,56
Grandes propriétés (mrk. 20,01--100,00)	2 207	31,71	30,37	30,93	5,62	23,00	8,89	2,19	4,16
Propriétés vastes (au-dessus de 100 mark)	32	148,25	62,81	43,62	12,78	53,03	4,10	0,03	5,37
Total des districts ruraux	146 355	3,29	4,71	6,41	0,93	5,87	7,74	1,37	0,69

On voit donc que, tant au point de vue des récoltes que des effectifs, les propriétés norvégiennes sont généralement petites, si on veut leur appliquer un étalon européen. Mais il importe de se rappeler qu'en Norvège, plus que dans aucun autre pays, la propriété comprend des recettes accessoires comme par ex., dans l'est, l'exploitation des forêts, sur les côtes du sud les armements maritimes, dans l'ouest et le nord la pêche, etc. etc.

Un grand nombre des propriétés de moyenne ou première grandeur comprennent une ou plusieurs sous-propriétés confiées à des husmænd (sorte de tenanciers). Ceux-ci forment une classe spéciale de cultivateurs, ayant loué, soit à temps, soit à vie, une partie du sol qui ne figure pas séparément au cadastre, et qui est

généralement située aux confins de la propriété. La grandeur des lots ainsi affermés, ainsi que les droits et obligations qui s'y rattachent sont des plus diverses, dans les différentes parties du pays. Dans quelques endroits, une pareille location (place de husmand) ne comprend que le terrain sur lequel la maison est bâtie avec une pièce de terrain adjacente, dans d'autres elle comprend plusieurs hectares permettant d'avoir un cheval et quelques têtes de bétail, ainsi que de récolter ou à peu près de quoi nourrir la famille, tant en grain qu'en pommes de terre. Dans certains cas, la maison appartient au husmand, dans d'autres au propriétaire du tréfonds; la première éventualité se présente généralement lorsque la location est à vie. Dans ce cas, il était assez d'usage, au temps jadis, de payer une somme une fois pour toutes et en outre, une redevance annuelle plus réduite. Cette dernière se paie soit en argent, soit en prestations de travail de diverse nature. Souvent aussi le husmand est tenu à certaines époques de l'année de travailler à la ferme du propriétaire moyennant un salaire fixé dans le contrat et qui est d'ordinaire un peu plus bas que celui payé à l'ouvrier libre. En revanche, la redevance est généralement assez faible, et de plus dans la plupart des cas, le husmand a le droit de faire paître ses vaches et ses moutons dans les parties incultes de la propriété, et d'y prendre sa provision de bois à brûler.

En 1890, il y avait en Norvège 33469 husmœnd, mais ce nombre est maintenant en voie de diminution, ce que l'on considère comme étant une perte pour l'agriculture, attendu que ce système semble plus propre qu'aucun autre à former de bons ouvriers intelligents, non-seulement pour l'agriculture, mais aussi pour les autres branches d'activité.

L'économie rurale se divise naturellement en deux divisions: l'agriculture proprement dite, et l'élevage des bestiaux. Ces deux divisions vont généralement de concert, et on les retrouve dans tous les cantons, sauf cependant que dans quelques districts septentrionaux la première se réduit à la culture de la pomme de terre sur une échelle des plus restreintes.

Étant donné que la contrée couvre 13 degrés de latitude il est évident que les conditions de l'*agriculture* sont on ne peut plus variables. Tandis, par exemple, que dans les parties situées au sud-est, un certain nombre de plantes cultivées peuvent, lorsque les circonstances sont favorables, atteindre leur maturité en plein air, par ex. le noyer, la vigne, la tomate, le pêcher, l'abricotier,

le chataignier — la culture des plantes les plus rustiques doit cesser à des latitudes plus hautes et à des altitudes plus élevées, en raison de la chaleur insuffisante des étés.

En fait de *céréales*, on cultive en Norvège l'avoine, l'orge, le seigle et le froment. C'est toutefois pour l'*avoine* seule que le pays se suffit à lui-même. Pour l'alimentation, l'avoine est de plus en plus remplacée par l'orge et le seigle, mais elle constitue encore la majeure partie des emblaves dans la plupart des cantons. Toutefois, elle demande pour sa maturation 2—3 semaines de plus que l'orge, et cela fait que sa culture diminue d'année en année aux altitudes supérieures et aux latitudes les plus septentrionales. Le temps moyen de la croissance, depuis les semailles jusqu'à la maturité, est en moyenne de 16 semaines. L'étendue annuelle des emblaves d'avoine est d'environ 100 000 hectares, et la récolte est d'à peu près 3 500 000 d'hectolitres.

Comme *orge*, on cultive presque exclusivement l'escourgeon (Hordeum hexastichum) qui sert principalement à l'alimentation humaine. La récolte de l'orge est à peu près assurée d'une année à l'autre et jusqu'au 70e degré où elle arrive à maturité en 8 semaines environ, alors que dans l'ensemble du pays, le temps moyen est de 13 à 14 semaines. Les emblaves annuelles sont de 50 000 hectares au moins, et la récolte est de 1 500 000 hectolitres, soit $^3/_4$ d'hectolitre par individu.

A la suite des deux catégories de céréales que nous venons de nommer, il convient de signaler le *blandkorn* («blé mêlé») nom par lequel on désigne toujours en Norvège un mélange d'orge et d'avoine. L'expérience a montré que ces deux céréales, lorsqu'on les cultive en mélange, donnent une récolte plus abondante que cultivées isolément. Le blandkorn sert soit à l'alimentation humaine, soit à celle du bétail, et plus spécialement des porcs, pour laquelle il convient dans la perfection. Les emblaves annuelles en blandkorn sont d'environ 14 000 hectares, et fournissent environ 500 000 hectolitres. Tout comme l'avoine le blandkorn se cultive d'ailleurs sans fumures directes.

En *seigle* on cultive, soit les seigles d'hiver, soit ceux du printemps, mais surtout les premiers, et toujours en proportion relativement faible, quoique le seigle soit à vrai dire la céréale principale entrant dans la consommation norvégienne. Sa culture atteint le 69e ou le 70e degré (la région environnant Tromsœ), attendu qu'il se contente d'une température estivale moyenne ne dépassant pas

10°. Si cependant la culture du seigle n'est pas plus répandue, c'est d'une part parce que le rendement des seigles printaniers est médiocre, et de l'autre parce que les seigles d'hiver donnent lieu à des prévisions plutôt incertaines dans les localités où dès l'automne la neige tombe sur la terre avant qu'elle soit congelée et y reste tout l'hiver, ou dans celles où de fortes gelées alternent avec des périodes de dégel. La maturation du seigle prend en moyenne un peu moins d'un an pour le seigle d'hiver et environ 4 mois pour le seigle printanier. Les emblaves sont de 14 000 hectares et la récolte de 330 000 hectolitres environ.

Quant au *froment*, il est bien plus exigeant quant au sol et quant au climat (longueur de l'été) : aussi le cultive-t-on sur une échelle moindre que les autres espèces de céréales. On le trouve rarement cultivé au nord du fjord de Trondhjem, et même dans les districts plus méridionaux et plus favorisés, les surfaces ensemencées en froment sont relativement peu considérables, en raison de sa moindre force de résistance et de son trop faible rendement. La variété cultivée ici est presque exclusivement du trémois (Triticum æstivum), et les emblaves sont d'environ 4000 hectares, produisant environ 100 000 hectolitres.

Les *pois* blancs ou gris se cultivent en assez petite proportion dans les districts du sud-est et aux alentours du fjord de Trondhjem. On leur consacre environ 3600 hectares, avec un rendement annuel de 80 000 hectolitres.

En fait de racines, on ne cultive guère que la *pomme de terre*. Elle réussit bien dans toutes les régions habitées du pays et forme un des aliments les plus importants de la population, sans compter qu'elle sert dans l'industrie à produire de l'alcool et de la fécule. Les variétés les plus fréquemment cultivées sont des pommes de terre jaunes et rondes; les blanches et les rouges se rencontrent aussi, quoique plus rarement. La pomme de terre réclame pour sa croissance une moyenne de 16 semaines. Elle occupe environ 40 000 hectares, et le produit annuel moyen est d'environ 8 500 000 hectolitres, soit en moyenne 220 hectolitres par hectare.

Le *navet*, le *chou-rave*, la *carotte* sont aussi cultivés, mais ne jouent dans la grande culture qu'un rôle très effacé; en revanche les deux derniers figurent partout parmi les légumes des jardins.

Le tableau suivant rend compte des surfaces ensemencées, du rendement, et de la valeur des principaux produits agricoles :

	Surface hectares	Récolte hectol.	Valeur kroner
Avoine	97 839	3 458 876	18 158 707
Orge	51 780	1 488 276	12 223 098
Blandkorn	14 195	507 926	3 314 917
Seigle	13 759	333 936	2 780 767
Froment	4 386	92 985	949 838
Pois	3 646	80 354	835 434
Pommes de terre	39 122	8 441 403	24 807 136

Rapporté à l'hectare le rendement des différentes céréales est considérable, si on fait la comparaison avec d'autres pays d'Europe. Cela tient probablement aux soins apportés à la culture, et à la fumure, qui est généralement plus soignée quand les lots sont petits : il ne semble pas qu'il faille attribuer ce grand rendement à un sol plus fertile ou à des conditions généralement plus avantageuses. C'est ce qui résulte du tableau suivant qui rend compte des rendements en quintaux métriques par hectare pour les différentes espèces de culture :

Pays	Froment	Seigle	Orge	Avoine
Norvège	16,90	17,30	18,20	16,40
Suède	14,82	14,36	14,71	13,20
Danemark	25,22	16,03	16,81	13,53
Finlande	11,83	10,65	9,66	10,50
Grande-Bretagne et Irlande	20,09	»	18,96	16,52
France	11,92	10,65	11,67	10,58
Allemagne	13,72	10,62	13,40	11,89
Russie	5,57	6,41	6,79	6,22

La culture des prairies a depuis quelques dixaines d'années fait des progrès considérables en Norvège. Lorsque la terre a été 3 ans de suite ensemencée en céréales, elle est le plus souvent assolée en prairie, avec un mélange de graines diverses où la fléole et le trêfle jouent le rôle principal, et où interviennent aussi les espèces sauvages comme le *dactylis glomerata*, le paturin et la fétuque, etc. Quoiqu'il y ait encore plusieurs endroits où l'on ne procède pas à une rotation déterminée, voici quelle est celle qui est la plus usitée dans diverses parties du pays, et qui embrasse un espace de 7 ans :

1re année avoine ou blandkorn,
2e — racines ou jachère,
3e — orge ou seigle,
et finalement 4 ans de prairie.

L'horticulture ne joue pas un rôle considérable en Norvège, quoique on s'y adonne sur une échelle plus ou moins grande sur la plupart des propriétés. Chez les paysans les plus éclairés il y a presque toujours à proximité de l'habitation un jardin où on cultive des légumes pour la consommation de la maison, choux, navets, carottes, persil, oignons, céleri, pois et haricots, et lorsque le climat le permet des arbres et arbustes fruitiers, comme le poirier, le pommier, le cerisier, le bigarreautier, le groseillier, le groseillier épineux et le cassis, le framboisier. On croit avoir prouvé que les légumes et les fruits cultivés sous nos hautes latitudes se distinguent par un arôme plus fort que ceux cultivés dans des pays plus méridionaux. Quand l'année est bonne, on récolte des fruits excellents, mais le climat fort rude des hivers fait que cette récolte est peu assurée. La culture des jardins n'a pris un certain développement qu'au voisinage du fjord de Kristiania et de celui de Hardanger : là seulement la production dépasse les besoins de la consommation intérieure. Toutefois il se fait actuellement une campagne des plus suivies en vue de propager l'horticulture, et dans un grand nombre de préfectures il y a des jardiniers ad hoc, qui parcourent les campagnes et enseignent gratuitement aux habitants à créer et à cultiver leurs jardins.

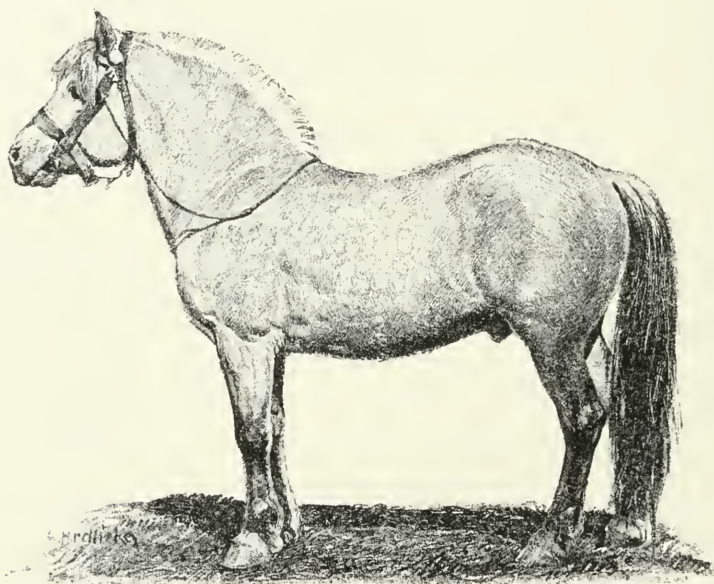
L'élevage du bétail est un des facteurs importants de l'économie rurale en Norvège. Lors du recensement de 1890 il y avait dans le pays : 150 898 chevaux, 1 006 499 têtes de gros bétail, 1 417 524 moutons, 272 458 chèvres, 121 057 porcs, 796 563 poules, 5446 canards, 4840 oies et 1516 dindons plus 17 219 ruches.

Race chevaline. Les chevaux norvégiens appartiennent à deux types assez distincts : le cheval de l'ouest ou des fjords, et celui de l'est, qu'on appelle aussi cheval du Gudbrandsdalen, du nom de la contrée où depuis fort longtemps on s'adonne suivant un plan fixe à sa production et à son élevage.

Le cheval des fjords est petit, et a rarement plus d'un mètre cinquante ; il est généralement clair de robe, grisâtre, isabelle, gris, rarement bai ou noir. Il est solidement bâti, fort, doux et d'une rare endurance. Il n'est pas très élégant, en raison de son encolure courte, épaisse et un peu raide, son allure peu distinguée, et ses jarrets souvent un peu tors; mais comme bête de travail dans les

districts des fjords et des montagnes, où les chemins sont plutôt rares, aucune autre race ne peut le remplacer.

Le cheval de l'est ou du Gudbrandsdalen est d'une stature un peu plus élevée, il a en général 1,60 m. et jusqu'à certain point les mêmes tares que l'autre, quoiqu'à un degré moindre, et il se distingue par une charpente excellente. Il est le plus souvent bai ou noir, est vif et fort comme bête de travail et d'attelage, mais moins propre à l'équitation. Il sert comme cheval de ferme dans tout l'est et aux environs du fjord de Trondhjem.

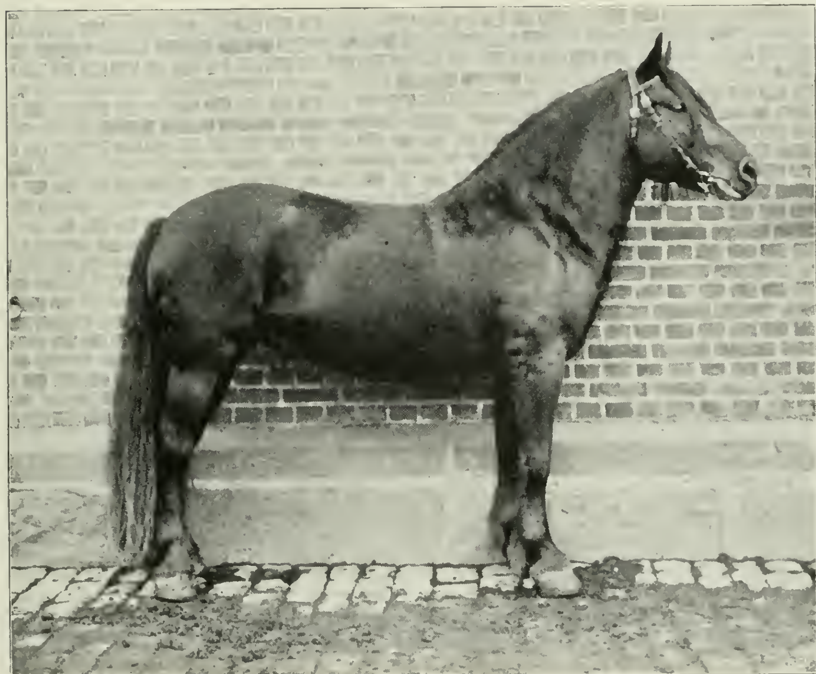


Cheval des fjords.

Les meilleurs étalons se paient jusqu'à kr. 6000, mais le prix moyen d'un bon cheval de travail est de kr. 700 à kr. 800.

Pour le *bétail,* il y en a en Norvège plusieurs races différentes; mais elles se ramènent le plus souvent à un seul type, celui des bêtes laitières du bétail de montagnes. Nulle part on ne rencontre le type des bas pays, à formes larges, arrondies, et musculeuses, avec tendance prononcée à la production de viande. Loin de là, les bêtes sont plutôt petites et effilées avec bonne tendance à la production du lait.

Souvent elles doivent aller chercher leur pâture sur de vastes surfaces où l'herbe est rare. On a fait à différentes époques des tentatives pour améliorer les effectifs par des mélanges de sang exotique, Ayrshire, race hollandaise ou anglaise, mais somme toute, ces tentatives n'ont pas assez réussi, et on a depuis lors inauguré un travail plus intense et plus systématique en vue d'améliorer les



Cheval du Gudbrandsdalen.

races indigènes par un choix minutieux d'animaux reproducteurs et par un élevage plus soigné.

Parmi ces races du pays, il convient de mentionner celle *du Telemarken,* qui constitue notre type le plus caractéristique comme bétail de montagne. Les bêtes sont le plus souvent à flancs roux ou brûlés, avec dos et ventre blanc, des cornes longues, fines et joliment relevées. Le poids des vaches est d'environ 300 kilogr., et leur rendement en lait est considérable relativement à ce poids. Les meilleures bêtes peuvent, lorsqu'elles sont bien nourries, fournir

de 3 à 4000 litres par an, tandis qu'en moyenne on compte 6 à 7 kilogr. de lait par kilogr. de poids vif.

Le bétail des plaines de l'est est entièrement roux et sans cornes : comme taille et rendement, il se rapproche beaucoup du précédent.

Le bétail des côtes est plus petit : son poids vif est en général de 200 à 250 kilogr., et il est assez mal caractérisé comme forme



Vache du Telemarken.

et comme poil, mais il a un talent remarquable pour se tirer d'affaire avec des pâturages médiocres.

La *race ovine* de Norvège est aussi généralement de petite taille et finement bâtie. Le poids moyen des adultes est d'à peine 40 kilogr. Les béliers ont de toutes petites cornes légèrement en spirale ; la race est courte de queue et sa laine est fine. Comme couleur les moutons sont noirs, blancs, ou de couleur mélangée. Depuis quelques dixaines d'années, le mouton norvégien a été

l'objet de nombreux croisements avec des races étrangères, surtout avec des Cheviots d'Écosse, des black-faced, des Oxfordshire downs et autrefois aussi avec des mérinos espagnols. Parmi ces races, ce sont surtout les Cheviots qui se répandent de plus en plus dans les districts où l'élevage du mouton joue un rôle essentiel.

Le *renne* n'est assurément pas à proprement parler un animal domestique, mais il a été apprivoisé par les Lapons. Le renne appartient à la race cervine, a de longues cornes rameuses qui



Taureau du Telemarken.

tombent tous les ans pour repousser ensuite. Il a un peu plus d'un mètre au garrot, et un poids vif d'environ 120 kilogr. Les Lapons vaguent sur les hautes montagnes au-dessus de la limite de la végétation arborescente, et ce n'est qu'à l'hiver qu'on les voit descendre dans les régions basses, où le renne cause beaucoup de dommage aux forêts. Il se nourrit d'ailleurs essentiellement de mousse de renne que pendant l'hiver il arrache au sol sous la neige avec ses sabots larges et puissants. Il fournit aux Lapons la viande, le lait, le cuir, etc., et les mâles les plus forts servent aussi

de bêtes de trait pendant les pérégrinations incessantes des Lapons.

Pour pouvoir vivre de son troupeau de rennes, une famille laponne doit en avoir de 2—300, mais nombreuses sont celles qui en possèdent mille ou même plus. Pour surveiller son troupeau, le Lapon se sert de chiens qui sont parfaitement dressés à ce service et sont de la même race que le chien esquimau.

Au dernier recensement, il y avait en tout dans le pays 170000 rennes, mais leur nombre va en croissant, attendu qu'un certain nombre de paysans norvégiens ont commencé à avoir aussi des troupeaux de rennes dans les plateaux montagneux.

A la suite des renseignements relatifs au bétail, il convient de dire ici quelques mots de la *laiterie.*

Il y a 30 ou 40 ans de cela, presque tout le beurre et le fromage produits dans le pays étaient fabriqués à part dans chaque ferme, mais à cette époque, les cultivateurs commencèrent à s'associer pour fonder des laiteries coopératives, fondées sur le procédé dit à l'eau froide, ce qui permit d'obtenir des produits meilleurs et plus réguliers.

Ces laiteries coopératives se trouvent maintenant dans la moitié environ des cantons du pays, au nombre d'à-peu-près 650, et il y a lieu d'admettre qu'elles opèrent sur plus d'un million de litres de lait par jour. La plupart sont munies de «séparateurs» et d'un matériel perfectionné : une part des produits est vendue sur le marché anglais, aux prix les plus hauts de ce marché. Des *fromageries* se rencontrent en nombre moins grand aux environs de Kristiania et du fjord de Trondhjem, mais elles n'ont pas encore réussi à présenter une marchandise satisfaisant aux exigences des marchés étrangers. A Hamar, à Kap (district de Toten) et à Sannesund, il y a d'importantes fabriques de *lait concentré* (lait condensé), dont presque tous les produits vont aux marchés de l'Étranger.

Un grand nombre des propriétés rurales des vallées et des plaines possèdent une part des vastes espaces montagneux plus ou moins déboisés, pouvant donner lieu pendant l'été à de bons pacages. Là nous trouvons les *sætre* (chalets) qui forment pour ces propriétés des annexes très caractéristiques.

Les travaux du printemps une fois finis à la ferme, alors que la végétation de la montagne en est arrivée au point de nourrir complètement les animaux, la chaletière (budeie) et dans certains districts le fermier lui-même avec tout son ménage partent pour le chalet avec tout leur effectif de bétail. Le chalet peut se trouver à 20,



Troupeau de rennes.

50 ou jusqu'à 80 kilom. de la ferme, et le voyage prend parfois plusieurs jours à travers des régions fort peu praticables. Les constructions sont petites et basses : il y a généralement une étable pour le bétail, les moutons, les chèvres, etc., et pour la famille un autre abri auquel est annexée la laiterie ; hors de là, plusieurs petites granges pour le foin. A proximité de l'habitation, on défriche et on enclôt une certaine surface sur laquelle on épand le fumier recueilli pendant l'été. Dans cet enclos, on récolte un foin de première qualité et excessivement nourrissant qu'on transporte à la ferme dans le courant de l'hiver. Pendant le séjour du bétail aux estivages, qui dure de 2 à 3 mois, on y fait du beurre et du fromage. Lorsque les nuits commencent à devenir froides dans la montagne, on va relever la chaletière et on ramène le bétail à la ferme, en même temps que les produits accumulés pendant l'été.

On évalue généralement à environ 140 millions de kroner la valeur du produit de l'exploitation du bétail, ce qui, joint aux 70 millions tirés de l'agriculture, donne un revenu brut total d'un peu plus de 200 millions de kroner pour toute l'économie rurale de la Norvège.

Les *installations agricoles* sont relativement dispendieuses en Norvège, en raison de la rigueur des hivers. Les différentes catégories de bétail doivent avoir de bons locaux bien chauds — et nous ne pouvons pas comme les cultivateurs de pays plus méridionaux mettre nos foins et notre grain en meules, ni laisser nos racines fourragères en terre tout l'hiver. Il nous faut des bâtiments pour tout. Autrefois, la coutume était de bâtir un grand nombre de petits édifices, ayant chacun leur destination spéciale, autour de la place centrale de la ferme; maintenant on préfère réduire le nombre des bâtiments d'une ferme à 4, qui sont :

1° *La maison d'habitation,* dont les proportions, ainsi que le nombre des pièces varie suivant la nature de la ferme, et suivant les exigences plus ou moins grandes du propriétaire. Le plus souvent, elle est élevée sur une cave assez spacieuse, où l'on conserve les racines destinées à la consommation du ménage et les autres vivres. Il y a en outre une cuisine, un garde-manger et une ou plusieurs pièces, ainsi que des chambres à coucher et d'étrangers. Elle est toujours en bois, le plus souvent avec un revêtement intérieur en planches, et à un ou deux étages, suivant l'importance de la ferme et les coutumes locales.

2° A côté de la maison d'habitation, mais séparée d'elle, on trouve une autre construction plus petite contenant la buanderie, le logement des journaliers et la place nécessaire pour le bois à brûler formant la provision d'un hiver.

3° L'*étable* proprement dite fournit la place nécessaire pour le bétail, dont chaque catégorie est logée à part ; il s'y trouve aussi des greniers à foin, à blé, place pour le battage, pour les instruments agricoles, etc. Le fumier du bétail est jeté à la pelle dans la cave située sous l'étable, ou charrié dans des hangars ouverts sur les côtés, attendu que dans notre climat humide, sa conservation au grand air entraînerait trop de pertes. Dans les bâtiments d'exploitation établis de la façon la plus rationnelle, on trouve aussi à une hauteur suffisamment grande, par ex. à la hauteur des entraits, un pont longeant tout l'édifice. C'est par là qu'on amène le foin et le blé non-encore battu, et on les déverse sans difficulté des charrettes dans les profonds greniers, où ils s'entassent bien en prenant relativement peu de place. Ces bâtiments d'exploitation sont, comme les autres, construits en bois, à l'exception des murailles de l'écurie, qui sont souvent construites en pierres ou briques.

4° Le «*stabbur*» ou «*grenier sur pilots*» est un type essentiellement norvégien, destiné à l'emmagasinement des provisions relativement faciles à conserver, comme le blé, la farine, les salaisons (lard, viande, hareng, poisson), la galette d'orge et d'avoine, le beurre, le fromage, etc. Dans certains districts on y conserve aussi les habits et la literie qui ne sont pas d'usage journalier. Généralement le «stabbur» est dans sa hauteur divisé en deux étages, le premier servant à conserver le blé, et le rez-de-chaussée aux autres provisions. Pour empêcher les rongeurs d'y pénétrer, ce bâtiment est exhaussé sur des pilots massifs à 1 m.—1,50 m. au-dessus du sol. Dans plusieurs des districts de montagnes, il y a devant la porte d'entrée du «stabbur» une galerie décorée plus ou moins artistement.

Dans beaucoup de fermes, surtout dans les districts les plus écartés, il y a ordinairement une forge, à laquelle est fréquemment annexé un atelier de menuiserie. En raison du peu d'étendue des propriétés et de la situation souvent très dispersée des parcelles, on exécute à la ferme même, sur une échelle bien plus grande que dans les pays du sud, toute espèce de travaux manuels, et par suite le paysan norvégien s'entend en général à faire lui-même toutes les réparations dont il peut avoir besoin.



D'après le tableau de M. Borgen.

Sæter.

Comme moyenne s'appliquant à tout le pays, on admet que les bâtiments représentent environ 30 % de la valeur totale de la propriété, bois et autres dépendances compris.

Les prix des propriétés a été toujours en hausse en Norvège, alors même que l'agriculture a donné des résultats plutôt médiocres, avec avilissement du prix de produits, hausse sur la main-d'œuvre, augmentation des impôts, etc.

Pour la comparaison des prix, on calcule le prix par «mark cadastral».

Ce prix était en

1866—70.......	de kr.	1158
1871—75.......	- -	1309
1876—80.......	- -	1491
1881—85.......	- -	1588
1886—90.......	- -	1610
1891—95.......	- -	1700
1896...........	- -	1676
1897...........	- -	1695

Alors que le prix des propriétés est en baisse dans la plupart des pays d'Europe, il s'est maintenu et a même été toujours en croissant chez nous, et cela pour plusieurs raisons: Ici les propriétés sont généralement petites, et quand il y a eu baisse ç'a surtout été sur les grandes propriétés. D'ailleurs, en Norvège plus que dans la plupart des autres pays, les exploitations agricoles ont pour complément des sources accessoires de revenus, comme la vente des bois et les pêches, et lorsque les temps ont été favorables pour celles-ci, l'économie rurale en a aussi bénéficié. Enfin, pendant la dernière partie de la période en question, la situation financière a été satisfaisante dans le pays, ce qui a aussi exercé une influence heureuse sur le prix des propriétés.

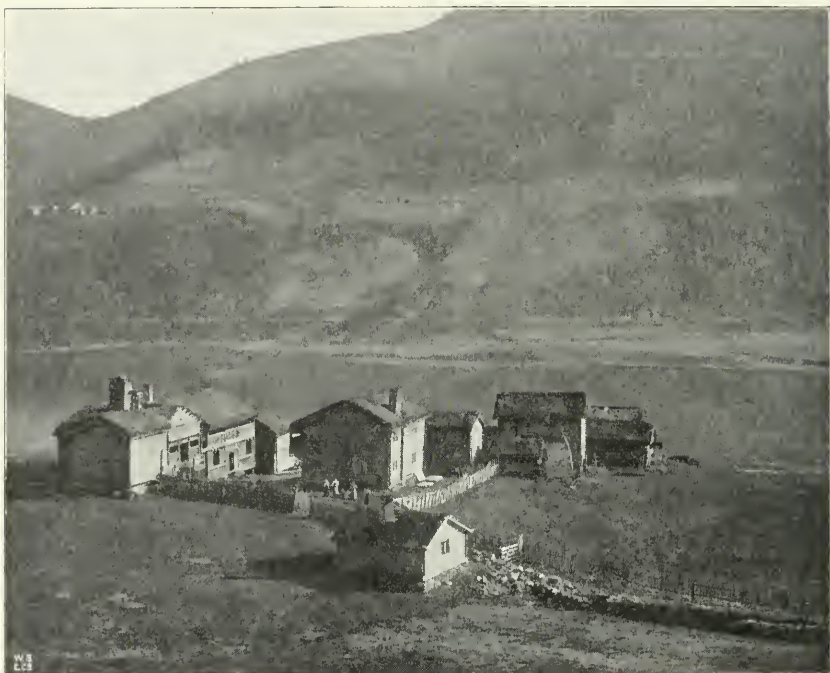
Au cours des 20 à 30 dernières années, les *mesures prises par les pouvoirs publics dans l'intérêt de l'agriculture* se sont développées rapidement. Elles sont réglées par un directeur dépendant du ministère de l'Agriculture.

Les allocations destinées à l'agriculture se répartissent en cinq catégories :

Budget de l'agriculture proprement dite,
École supérieure d'agriculture,
Service vétérinaire,
Service des bornages, et

Société royale pour la prospérité de la Norvège (Selskabet for Norges Vel).

L'agriculture figure au *budget* pour une dépense de kr. 800 000 environ. Ce chiffre comprend les traitements du personnel des fonctionnaires d'État, les allocations pour écoles d'agriculture, de laiterie et de jardinage, pour différentes institutions de contrôle,



Ferme antique.

les versements aux sociétés d'économie rurale des différentes préfectures, etc.

Depuis sa fondation en 1859, *l'École supérieure d'agriculture* est établie sur la grande propriété d'Aas, près de Kristiania. Jusqu'en 1897, l'enseignement de cette école était destiné uniquement à former des agriculteurs, mais à cette époque on en fit une École supérieure formant aussi des laitiers, des fonctionnaires pour le service des partages, et des forestiers.

L'École supérieure a à sa tête un directeur et un personnel enseignant composé de 9 professeurs et de 10 maîtres et assistants. La part versée par l'État sur le budget ordinaire est d'environ kr. 100 000.

Le service vétérinaire civil est aussi placé sous les ordres d'un directeur qui est en même temps chef du laboratoire de pathologie vétérinaire de l'État et qui a aussi la haute main sur les vétérinaires de l'État et des préfectures, les mesures officielles contre la tuberculose, les cours pour vétérinaires, les stations de quarantaine, etc. La Norvège n'a pas encore d'école vétérinaire supérieure; mais



Ferme moderne.

sa création est à l'ordre du jour. Les dépenses annuelles de l'État pour le service vétérinaire sont d'environ kr. 130 000.

Pour pourvoir à la *délimitation, au bornage et au partage des propriétés*, il y a 44 employés cadastraux avec leurs assistants Le traitement et les frais de déplacement de ce personnel sont à la charge de l'État, et les frais incombant aux propriétaires sont assez minimes. Comme à la suite de partages, il arrive souvent que des habitations doivent être déplacées, une somme annuelle de kr. 50 000 est votée de ce chef au service des partages pour venir en aide aux intéressés besoigneux. Le budget total du service est d'environ kr. 250 000.

La *Société royale pour la prospérité de la Norvège* est la société centrale d'agriculture du royaume : elle a pour succursales les

sociétés spéciales d'agriculture des différentes préfectures, et de celles-ci dépendent à leur tour les sociétés cantonales ou communales.

Le but de la Société est d'encourager l'agriculture et ses branches annexes, et à ces fins elle dispose des intérêts de son capital, qui



Stabbur.

est actuellement d'environ kr. 270 000, des cotisations des membres, s'élevant à kr. 3000, et de kr. 30 000 à 40 000 comme contribution annuelle de l'État. La Société exerce aussi son action en publiant une revue mensuelle.

Il y a en outre différents petits fonds officiels destinés à favoriser l'agriculture. Nommons d'abord le *fonds d'achat de terres*, avec

un capital de kr. 500 000, qui fait des avances aux communes pour l'achat de grandes propriétés, à céder au prix coûtant à des paysans indigents, par parcelles ne dépassant pas 5 hectares, ou qui prête directement de l'argent à des paysans indigents désireux d'acquérir en toute propriété des parcelles de même dimension. Les prêts ne doivent pas dépasser kr. 25 000 par commune; ils portent un intérêt de $3^3/_4$ %, qui peut être élevé à 4 % pour les prêts consentis aux acheteurs des parcelles. Les remboursements doivent avoir lieu en 25 ans au plus.

Sur le *fonds de défrichement*, qui possède un million de kroner, on fait des prêts pour les défrichements et pour le drainage, sur le pied de $2^1/_2$ % par an et avec un délai de remboursement de 20 ans au plus, y compris une période pouvant atteindre 5 ans, pendant laquelle les sommes sont prêtées sans remboursement.

Les prêts sont garantis soit par hypothèques soit par caution des communes.

BIBLIOGRAPHIE

Norges officielle Statistik, et spécialement No. 217, 244, 314 et 315.

Aarsberetning angaaende de offentlige Foranstaltninger til Landbrugets Fremme. Kristiania 1875 sqq.

Norsk Landmandsblad. Kristiania 1882 sqq.

Tidsskrift for det norske Landbrug. Kristiania 1894 sqq.

J. Smitt. *Norges Landbrug i dette Aarhundrede.* Kristiania 1883.

G. Tandberg. *Kortfattet Veiledning i Bygningsvæsen paa Landet.* 2 Udg. Kristiania 1890.

A. Helland. *Jordbunden i Norge* (Norges geologiske Undersøgelse No. 9). Kristiania 1893.

Forslag fra den parlamentariske Landbrugskommission til Ordning af den lavere Landbrugsundervisning. Kristiania 1898 (Sth. Forh. 1898/99 D. 5 No. 44).

EXPLOITATION DES FORÊTS

Sur la superficie totale de la Norvège, qui est évaluée à 322 304 kilom.², les agglomérations urbaines, les champs cultivés et les prés représentent environ 3 %, les pacages, estivages, marais, roches dénudées, lacs névés et glaciers, environ 76 % : reste donc 21 % ou 68 179 (avec les villes 68 220) kilom.², qui sont comptés comme forêts.

Il y a dans la Norvège méridionale quelques forêts seulement, très éparses et peu importantes, où les essences sont des arbres foliacés frileux: hêtre *(fagus sylvatica)*, chêne, surtout chêne pédonculé, *(quercus pedunculata)* et orme *(ulmus montana)*. Mais ceux-ci sont sans grande importance au point de vue de l'exploitation. Le hêtre se trouve à l'état sauvage jusqu'au 61e degré, mais ne forme de bois qu'aux environs de Larvik et sur un ou deux autres points. Il atteint une hauteur d'un peu plus de 25 m. au sommet. Le chêne se rencontre sauvage jusqu'à 61° dans l'intérieur du pays, auprès des lacs Mjœsen et Randsfjord, et jusqu'à 63° sur la côte. Sa hauteur totale peut atteindre 30 et 40 m.; il forme quelques bois épars sur les côtes du sud et de l'ouest, mais était autrefois bien plus répandu. L'orme pousse dans tout le pays jusqu'au cercle polaire, mais il n'y a qu'un seul endroit où il forme un petit bois. Sa hauteur au sommet peut atteindre 30 m. ou même plus.

Les véritables arbres forestiers de notre pays sont le pin *(pinus silvestris)*, le sapin *(picea excelsa)* et le bouleau *(betula verrucosa* et *betula odorata)*. A l'exception du sapin, qui sauf dans une seule vallée, celle du Saltdalen, ne semble former aucune forêt au nord du cercle polaire, tous ces arbres poussent dans tout le

pays, parfois en forêts continues s'étendant sur de larges espaces, mais plus souvent encore en mélange les uns avec les autres, ou avec des individus isolés appartenant à d'autres espèces. Si l'on veut établir une comparaison avec les forêts qui se trouvent partout ailleurs dans l'Europe septentrionale, la seule remarque qu'on puisse faire sur les forêts de la Norvège est la même qui s'applique aux autres végétaux atteignant leur plein développement et acclimatés dans le pays. On croit en effet avoir observé qu'une même espèce produit ici des graines mûres à un âge moins avancé que dans les pays plus méridionaux, et que ces graines qui, au moins pour le pin et le sapin, sont plus petites et moins lourdes que dans d'autres pays et vont toujours en diminuant lorsqu'on avance vers le nord, produisent des plantes plus résistantes. Somme toute, on peut dire que nos forêts ont une faculté de reproduction et une force de végétation bien plus grandes qu'on ne s'y attendrait dans un pays de montagnes situé sous le cercle polaire; de plus ces arbres atteignent plus de développement et forment des forêts bien plus loin vers le nord que dans aucune autre région du globe. Il y a d'ailleurs de grandes différences entre ces forêts, quant à leur végétation et à leur contenu. Outre que le sous-sol est fort variable dans ce pays érodé par les glaciers quaternaires, il y a une série d'autres circonstances qui exercent chacune leur influence sur les forêts. Dans l'article sur les plantes de la Norvège, voir p. 63 sqq., ces circonstances sont relatées dans leur ensemble pour tout notre monde végétal, et ce même article fournit des détails sur l'extension géographique des essences forestières, etc. Comme pays forestier, la Norvège forme trois régions distinctes: le pays au nord du cercle polaire, la région des côtes de l'ouest, et la région de l'intérieur au sud du cercle polaire arctique. Les forêts de l'intérieur varient également à différents égards, par ex. quant à la limite d'altitude de la végétation, et le plus ou moins de fréquence du sapin comme arbre forestier, suivant que les forêts sont au nord ou au sud de la ligne de partage d'eaux qui, par-dessus les monts Dovre, et jusqu'au district de Rœros, sépare la Norvège du nord de celle du sud-est.

Au nord du cercle polaire, c'est le bouleau qui domine, tant sur la côte que dans l'intérieur, et qui forme la grande masse de la forêt; le sapin est représenté jusqu'à 69° 30′ par quelques individus épars et isolés, tandis que le pin continue à former des forêts assez vastes, les plus septentrionales qui existent, jusqu'au 70e

degré. Si l'on fait entrer en ligne de compte la sous-préfecture de Salten, on trouve que le pays au nord du cercle polaire, dont la superficie est de 93 476 kilom.², a 5867 kilom.² ou 6 % de forêts, et moins d'un demi pour cent de champs et de prés. Dans cette région, le vrai pays du soleil de minuit, il y a d'immenses espaces déserts, uniquement parcourus par les Lapons nomades avec leurs troupeaux de rennes.

Le haut plateau du Finmarken, ainsi qu'une partie des îles, ont depuis longtemps été considérés comme privés de forêts: mais au commencement du XVIIIe siècle, époque où la colonisation de ces régions prit beaucoup d'essor, des forêts composées de bouleaux et aussi de pins, couvraient encore sur plusieurs points les flancs des vallées ouvertes et à pentes régulières, et le fond des grands fjords.

A partir du Saltdalen (vers 67° de latitude nord) et au sud du cercle polaire, la forêt change de caractère. Les arbres résineux y sont fortement représentés et recouvrent, jusqu'à la côte sud, la surface des plaines morainiques et des collines basses. Voir du reste la carte ci-jointe des forêts résineuses, ainsi que le tableau dressé après le professeur Helland et rendant compte de la superficie couverte par les différentes essences résineuses ou foliacées. Dans les vallées de l'est et du sud, les arbres résineux occupent toutes les pentes depuis le territoire cultivé des fermes et les pâturages des vallées jusque vers 800 m. d'altitude, où ils cèdent la place au bouleau, qui disparaît à son tour vers 1000 à 1100 m. au-dessus du niveau de la mer et est remplacé par la végétation arbustive des hauts-plateaux: le bouleau nain *(b. nana)* et les saules *(salix)*.

Quant à la ceinture extérieure des côtes, on peut la considérer comme ne possédant pas de forêts, et cela depuis son extrémité la plus méridionale jusqu'à la frontière russe de l'Océan glacial. Une grande partie du pays situé à l'ouest des monts Dovre et Langfjeldene, c'est-à-dire de la Norvège occidentale, est constituée par cette côte qui conserve son apparence dénudée et désolée bien avant dans les nombreuses et profondes découpures des fjords. A vrai dire, sur les îles et les promontoires, dans des endroits abrités contre les vents de mer, il peut encore pousser de jolis bois qu'un traitement sans scrupules n'a pas réussi à détruire. Mais la majeure partie des forêts se trouve pourtant, ainsi que l'indique la carte, plus loin dans l'intérieur, au fond des fjords et dans les vallées qui leur font suite, ainsi que sur les larges presqu'îles au climat



Préfectures:	Superficie km.²	Forêts km.²	Pourcentage de la superficie
1. Smaalenene	4,127	2,514	60.9
2. Akershus	5,321	3,350	63.9
3. Hedemarken	27,027	12,470	46.2
4. Kristians	25,841	5,504	21.3
5. Buskerud	14,786	4,950	33.5
6. Jarlsberg og Larvik	2,312	1,360	58.8
7. Bratsberg	15,185	5,673	37.3
8. Nedenæs	9,347	3,467	37.0
9. Lister og Mandal	7,248	1,860	25.7
10. Stavanger	9,139	1,096	12.0
11. S. Bergenhus	15,606	2,011	12.9
12. N. Bergenhus	18,510	2,209	11.9
13. Romsdal	14,967	2,479	16.6
14. S. Trondhjem	18,587	5,680	30.6
15. N. Trondhjem	22,762	5,184	22.7
16. Nordland	37,966	3,530	9.3
17. Tromsø	26,245	2,077	7.8
18. Finmarken	47,380	2,765	5.8
Norvège excepté les villes	322,356	68,179	21.1
Midi de la Norvège (i. e. 1—15)	210,765	59,807	28.4
Nord de la Norvège (i. e. 16—18)	111,591	8,372	7.5

presque continental. Mais la Norvège occidentale est en somme pauvre en forêts, comparée avec les districts intérieurs situés au sud du cercle polaire, et surtout avec la Norvège du sud et celle de l'est. Si l'on compte comme appartenant à l'ouest la préfecture de Romsdal, celles de Bergenhus, celle de Stavanger et la sous-préfecture de Lister-Mandal, on trouve que sur 62 363 kilom.² appartenant à l'ouest, il n'y en a que 8375, ou 13 % qui soient couverts de forêts. — La Norvège de l'est et du sud, avec une superficie de 107 053 kilom.², a 40 568 kilom.², ou environ 38 % en forêts. Les essences de l'ouest sont le pin et le bouleau; le sapin se rencontre très rarement à l'état sauvage, et généralement on n'en trouve que des individus épars et isolés; il semble qu'il ne forme pas forêt en-dehors du district de Voss, à 70 kilom. environ à l'est de Bergen.

Le tableau synoptique montre que les forêts sont très inégalement réparties dans le pays; un seul regard jeté sur la carte forestière prouvera que cette répartition s'est réglée principalement sur la situation du district au nord ou au sud du cercle polaire, dans l'intérieur ou sur la côte. Certaines régions regorgent de forêts, d'autres en sont absolument dénuées. Si on désire, en se basant sur la carte, se former une image un peu fidèle des forêts du pays, il convient pourtant de se rappeler que le bouleau joue souvent dans les districts intérieurs le rôle d'arbre forestier, soit dans les territoires vagues des fermes au-dessous des bois résineux, soit dans la zône succédant à ceux-ci et jusqu'à une altitude supérieure de 200 m. à celle des conifères; il forme en outre l'essence la plus importante dans le nord, et dans de grandes parties de la région côtière.

Dans la préfecture la plus septentrionale du pays, celle de Finmarken, qui en est aussi la plus vaste, il y a 5,8 % de forêts; dans le sud, la préfecture intérieure d'Akershus en a 63,9, tandis que la préfecture côtière de Nordre-Bergenhus n'en possède que 11,9 %. La préfecture qui a la plus grande superficie forestière est celle de Hedemarken, où il y a 12 470 kilom.² de forêts, représentant 46,2 % de la surface totale de la préfecture; celle qui en a le moins est celle de Stavanger, où on ne trouve que 1096 kilom.² qui soient boisés, ce qui répond à 12 % de la superficie de cette préfecture. On compte que sur les cantons de Norvège, il y en a environ 1/4 qui ont un excédant de forêts, 1/4 qui en ont assez pour subvenir à leurs besoins propres, tandis que la moitié restante doit

acheter du bois; cependant on compte que $^{3}/_{4}$ des cantons se suffisent à eux-mêmes en bois à brûler.

Le professeur Helland fournit des renseignements très précieux sur l'étendue, la nature et l'exploitation des forêts tant dans les différents cantons que dans les différents districts fluviaux. Ce n'est pas ici la place d'entrer dans le détail de ces particularités qui, étant donnée la nature hétérogène du pays, offrent une grande complication. Pour un certain nombre de points importants, on peut dire que la statistique forestière de ce pays est encore assez peu élaborée, attendu qu'on manque d'études de détail, et qu'on n'a pour fondement que des calculs purement approximatifs.

Les abattis annuels, ainsi que la croissance, sont très variables. Pour les abattis, on compte pour tout le pays 9 740 460 m.^{3} par an, ou 143 m.^{3} par kilom.^{2} de forêt. La cinquième partie à peu près est exportée, le reste est consommé dans le pays même. Avec une population dépassant deux millions d'âmes, il y a une consommation annuelle par tête de 3,88 m.^{3} et une superficie forestière de 3,41 hectare. Dans les 15 préfectures du sud (voir la carte, n°s 1 à 15), la croissance varie de 159 m.^{3} par kilom.^{2} (Norvège du sud-est) à 127 m.^{3} (Norvège de l'ouest et Sœndre-Trondhjem) et 80 m.^{3} (Nordre Trondhjem). Pour ces 15 préfectures, la moyenne générale est de 145 m.^{3} par kilom.^{2} de forêt; mais, pour les mêmes préfectures, l'abattage annuel est évalué en même temps à 152 m.^{3} Dans les 3 préfectures du nord (les n°s 16—18 de la carte), les abattis dépassent aussi le chiffre de la croissance. Il en résulte au total qu'en moyenne l'exploitation de nos forêts est plus grande que la reproduction annuelle.

On n'a pas non-plus élucidé bien à fond la proportion relative de nos principales essences. On admet que $^{3}/_{4}$ environ de notre superficie forestière est en bois résineux, et $^{1}/_{4}$ en essences foliacées. Le pin, qui est notre essence résineuse primordiale, peut encore être considéré comme fortement représenté dans les grandes forêts du sud, ainsi que sur les pentes des monts Dovre. Mais depuis là, c'est-à-dire depuis le 62e degré de latitude, et jusqu'au cercle polaire, et dans le sud-est, la grande masse des forêts consiste en sapin, essence qui s'est propagée à une époque plus récente par dessus les montagnes basses qui forment la frontière vers l'est, et forme actuellement de vastes forêts s'étendant jusqu'à la côte.

La limite d'habitat du pin est en général de 100 m. plus élevée que celle du sapin. On a pourtant observé sur certains points que



D'après l'esquisse de M. Hansteen.

Vue d'une forêt.

le sapin atteint la même altitude que le pin au-dessus du niveau de la mer, et qu'il atteint même plus haut dans les districts formant frontière vers la Suède. Le temps nécessaire aux arbres résineux pour atteindre des dimensions ouvrables est, comme nous l'avons déjà indiqué, excessivement variable dans ce pays si étendu et si accidenté. Dans le sud, il faut de 75 à 100 ans au pin pour fournir des bois ayant de 7 m. à 7,5 m. de longueur, et un diamètre au sommet de 24 à 26 cm. Quand les circonstances sont favorables, il faut un peu moins de temps au sapin pour pouvoir livrer de pareils bois; il peut être bon à abattre en 70 ou 80 ans. Mais d'une façon générale, il convient de calculer un temps plus long pour la maturation des bois, soit environ 150 ans pour le pin, et de 120 à 150 ans pour le sapin; dans les montagnes et surtout dans le nord, la période nécessaire pourra atteindre 200 ans et même plus. La hauteur à la cime est rarement supérieure à 30 m. et va en diminuant vers la côte et vers le nord : toutefois, dans les forêts de pins les plus septentrionales, par 70° de latitude, elle peut encore atteindre de 18 à 20 m. Les années de fructification reviennent pour le pin et le sapin avec 3 à 5 ans d'intervalle, et plus fréquemment dans le sud que dans le nord. La faculté germinative des graines est considérable : elle dépasse souvent 90 %. Ce sont essentiellement nos arbres résineux qui subviennent aux besoins du pays en bois de construction, bois à brûler et bois pour clôtures. Le produit marchand est dans une forte proportion vendu à l'étranger, soit comme bois rond (espars, bois de mines, etc.), soit comme poutres équarries, ou mis en œuvre sous forme de bois scié et raboté, ou de merrains. On a plus récemment poussé plus loin la mise en œuvre, et trouvé des marchés d'exportation pour des matériaux de constructions finis, fenêtres, portes, etc.

Le sapin norvégien contient relativement peu de résine et s'emploie par suite de plus en plus pour la fabrication des pâtes de bois, tant mécaniques que chimiques, industrie qui a pris un tel développement que sur bien des points elle a un caractère menaçant pour la conservation des bois. L'écorce du sapin s'emploie dans la tannerie. Dans beaucoup de localités du pays, on se livre accessoirement à la fabrication du goudron, pour laquelle on se sert des racines du pin.

Le bouleau, comme essence forestière, est représenté par deux espèces : le bouleau des plaines ou bouleau blanc et le bouleau des montagnes. Ce dernier pousse partout en Norvège et va aussi loin

vers le nord que le pays lui-même; sa limite supérieure de végétation dépasse de 200 m. et plus celle du pin. Dans le midi du pays, les deux espèces se trouvent en mélange, associées généralement à d'autres arbres; elles ne forment de bois à elles seules que dans les montagnes et plus haut vers le nord, là où les essences résineuses ne peuvent ni se répandre ni se multiplier. Avec ses frondaisons claires et ses fines girandoles de feuillage, le bouleau occupe une place saillante même dans la végétation du bas-pays. Il illumine en quelque sorte l'obscurité des grands bois résineux, et se rassemble en groupes çà et là dans les terres cultivées et les pâturages des fermes. Ces bocages de bouleaux fixent souvent le caractère du paysage, qu'ils animent et qu'ils varient. A l'extrême nord seulement, le bouleau pleureur est dans tout son éclat.

Si le bouleau est un de nos plus beaux arbres, il en est aussi un des plus utiles. Son bois, outre qu'il sert au chauffage, est employé comme bois d'œuvre pour toute espèce d'instruments aratoires, d'ustensiles de ménage, de merrains, etc., le liber sert aux tanneurs, l'écorce extérieure principalement à recouvrir les maisons, et les feuilles à la nourriture du bétail. Il est probable qu'il faut généralement à cet arbre de 80 à 100 ans pour acquérir son développement normal : sa cime peut atteindre une hauteur de 25 m., et son diamètre à hauteur d'homme peut être d'environ 1,5 m. Dans les hautes montagnes et dans le Finmarken, le bouleau se rajeunit ou se reproduit généralement par talles, plus rarement par semences.

Outre le bouleau, le pays plat compte encore d'autres arbres à feuilles, soit comme ornement autour des fermes, soit surtout dans les pâtures et les herbages, où de concert avec le bouleau, ils forment des bosquets, mais assez rarement de véritables bois. Parmi eux, citons le tremble *(populus tremula)*, dont le bois sert à la fabrication des allumettes, le sorbier *(sorbus aucuparia)*, le saule et l'osier *(salix)*, l'aune *(alnus incana* et *alnus glutinosa)*, le noisetier *(corylus avellana)*, le frêne *(fraxinus excelsior)*, qui est considéré comme le meilleur bois pour la fabrication des «*ski*» (patins de neige), le tilleul *(tilia parvifolia)* et le plane *(acer platanoïdes)*.

Les feuilles et les écorces de ces arbres servent parfois en guise de fourrage.

Pour 1897, la valeur des exportations de nos produits forestiers et de ceux des industries du bois est évaluée à 62 millions de kroner.

Le travail dans les forêts est dur et souvent plein de danger, il exige un personnel vigoureux et endurci. Un nombre relativement grand de bûcherons sont par suite des gens non-mariés et assez jeunes. D'après le dernier recensement (celui de 1891), il y avait dans ce pays 19451 personnes vivant de l'exploitation des forêts. L'abattage a lieu pendant l'automne et l'hiver, à partir de la mi-septembre ou un peu plus tard. Les grandes forêts sont souvent loin des cantons habités; les bûcherons et les transporteurs doivent donc se procurer eux-mêmes des abris (kojer) qui sont élevés pour la circonstance, et où les murs et le toit sont rendus étanches avec des branchages de pin et de sapin, de la mousse, etc. Le personnel passe parfois des semaines dans la forêt, alors que le froid est au plus vif; de temps en temps seulement, on rentre chez soi, le dimanche, sur ses *ski*. La nourriture est apprêtée par les hommes eux-mêmes dans leurs huttes de troncs d'arbre et de branchages, où un bûcher flambant entretient la chaleur pendant la nuit, et sert pendant le jour à préparer les aliments. Les chevaux mènent aussi une existence des plus tourmentées, mais heureusement les chevaux norvégiens sont résistants et endurants. Dans les derniers temps, on construit souvent dans la forêt des espèces d'écuries, mais souvent les chevaux restent exposés à toute la rigueur de l'hiver sous une couverture en laine, et si le froid devient trop intense, on se décide à continuer les charrois même pendant la nuit. Les troncs sont décortiqués, traînés sur le sol et mis en tas dans des endroits convenablement choisis, d'où on puisse ensuite, quand la neige est suffisamment profonde et les marécages gelés, les charrier jusqu'au bord de la rivière, qui est généralement un affluent de la rivière plus grande formant le district de flottage; c'est sur ses bords qu'on forme des piles de bois. Là ou sur la glace, les bois sont «pris en charge», soit par l'acheteur soit par le marqueur délégué par lui; ils sont alors timbrés avec le marteau estampilleur de l'acheteur. Au printemps, lorsque la glace fait débâcle et que la neige fond, les piles sont versées à l'eau, et menées par le flot à la rivière principale, dont le fil peut être descendu simultanément par des mille, des centaines de mille douzaines : en général tous ces bois flottent à bûches perdues, mais dans les cours d'eau canalisés et au passage des lacs, on en forme souvent aussi des radeaux. Les flotteurs doivent être agiles et robustes, leur travail dure nuit et jour, quand il le faut; il leur faut une grande expérience et une connaissance approfondie du district de flottage.

Ils doivent régler le lâchage des bois, de telle sorte que la rivière n'en reçoive jamais plus qu'elle n'en peut porter; ils veillent à ce que les bois ne restent ni accrochés à terre, ni arrêtés dans des passes étroites, encaissées dans les roches, ni échoués sur des récifs, des caps ou des bas-fonds. Lorsqu'un tronc d'arbre s'est placé en travers dans une passe, il peut se faire que du bois s'y amoncelle successivement par milliers de douzaines, arrêtant ainsi au passage tous les bois venant de l'amont, et finissant par entraver non-seulement le flottage, mais même le libre cours de l'eau. Parfois la pression de l'eau d'inondation peut lui frayer un passage à travers l'encombrement des bois, qui se précipitent alors avec une violence inouïe, brisant tout sur leur passage, et continuant longtemps encore leur course folle, menaçante et destructive pour tout ce qui lui fait obstacle : fabriques, ponts, digues, et aménagements des eaux. Mais le plus souvent, il faut que les flotteurs interviennent; marchant sur les troncs d'arbre détachés les uns des autres, et se balançant sur eux, ils vont dégager avec leurs gaffes les bois occasionnant l'obstruction, si bien que l'encombrement finit par se déplacer, laissant aux flotteurs le soin de se sauver comme ils l'entendront. Dans des passes étroites et sur les petits cours d'eau, il suffit parfois d'un seul tronc ou de quelques troncs isolés pour servir de base à l'obstruction. Il faut les découvrir et les trancher à la hache. C'est là bien souvent pour le flotteur un gros risque à courir. Quand la rive est haute et à pic, on l'attache avec des cordes, ou on l'assied dans une sangle suspendue aux deux rives par des cordages, afin que ses camarades puissent le remonter et le ramener à terre lorsque l'obstruction est dénouée. Les rivières forment aussi en aval des chûtes d'eau, des remous et des tourbillons, où les troncs d'arbres se rassemblent et tournoient sur place; parfois on peut être forcé d'aller les extraire un à un, et les remorquer pour les remettre dans le courant.

Dans les grands districts fluviaux, le flottage est fait à frais communs par les marchands de bois et les propriétaires de forêts. Les dépenses sont réparties et les affaires communes gérées par une direction élue. Ces associations de flottage sont d'une grande importance pour l'exploitation des forêts, ainsi que pour les négociants en bois : elles font l'objet d'une mention spéciale dans la loi générale sur les cours d'eau du 1er juillet 1887. A plusieurs égards, on a grand intérêt à ce que les bois parviennent le plus vite possible à destination. Lorsqu'ils passent l'été, ils sont exposés à craquer



Flottage dans un affluent du Glommen.

ou à s'imbiber d'eau, au point de couler à fond. C'est pour cela qu'on a nettoyé les rivières servant au flottage, qu'on y a établi des digues dans les lacs et les étangs, pour emmagasiner l'eau de flottage, et qu'on a construit des barrages et des aménagements divers et des chaînes en vue tant de régulariser le flottage que d'arrêter les bois au passage et d'en opérer le tri, suivant les marques qu'ils portent.

Par des couloirs, creusés à la poudre dans le rocher, ou construits en bois, on a cherché à éviter d'une façon commode et économique le passage de chûtes d'eau où les bois seraient détruits ou endommagés. On a aussi recours à des couloirs secs ou parcourus par de l'eau courante, pour amener les bois à l'eau du sommet des collines ou de localités peu praticables, et partout en général, où les charrois seraient trop difficiles ou trop dispendieux.

Les traditions historiques ainsi que les fouilles faites principalement dans les tourbières, nous prouvent que la Norvège avait jadis bien plus de forêts qu'elle n'en a maintenant.

Les forêts qui ont disparu sont surtout celles des montagnes et de la côte. Jusqu'au 62e degré on retrouve des racines de pin et des restes de véritables forêts dans des tourbières qui sont situées jusqu'à plus de 100 m. au dessus de la limite supérieure de végétation du pin, telle qu'elle est actuellement. Il est établi, par exemple, que dans la région où se trouve maintenant la ville minière de Rœros, il y avait encore, il y a 300 ans de cela, une forêt de pins si épaisse et si florissante qu'on était forcé de jalonner son chemin à la hâche dans des localités qui à la fin du XVIIIe siècle étaient considérées comme dénuées de forêts. En d'autres points, comme sur le haut-plateau du Dovre, le pin a par places cédé la place au bouleau. Mais le bouleau lui-même a dû fréquemment abandonner les pentes les plus élevées. Ce qu'on sait du régime des forêts d'autrefois est d'ailleurs assez incomplet. L'exportation des bois et des produits forestiers était somme toute assez insignifiante jusqu'au moment où, au XIVe siècle, les Hanséates commencèrent à s'emparer du commerce, et elle n'acquit de l'ampleur qu'au XVIe siècle par la vente aux Hollandais et au XVIIe aussi par celle aux Écossais et aux Anglais. C'est alors que furent probablement rasées les forêts des côtes de l'ouest et du sud, et tout spécialement les magnifiques forêts de chênes; depuis le milieu du XVIIe siècle on dut, en conséquence, reporter l'abattage plus avant dans l'intérieur. En même temps, l'ex-

ploitation des mines prenait un grand développement, et elle a depuis 300 ans consommé des quantités de bois extraordinaires. Tout cela, joint aux incendies de forêts, aux ravages des insectes, à la demande sans cesse croissante et à l'offre de moins en moins grande causées par l'accroissement de la population, contribua à diminuer de plus en plus les ressources forestières; et le développement des diverses industries, l'abattage brutal ou inepte, l'importance trop grande attribuée aux pâtures, etc., firent obstacle à la reconstitution des forêts, et par suite, dans les régions très exposées aux tempêtes, le sol forestier se transforma en ces déserts qu'on rencontre maintenant le long des côtes et sur les plateaux des montagnes. L'exploitation des estivages dans le sud, l'élevage du renne dans le nord, contribuent aujourd'hui encore à perpétuer le mal.

Il y a longtemps qu'on a conscience de ce déclin des forêts. Vers le milieu du XVIe siècle, on chercha déjà par diverses mesures législatives à enrayer le mal : on s'en prit surtout aux abattages faits pour la vente à l'Étranger, et au libre exercice des scieries. La plupart de ces restrictions, qui sanctionnaient souvent par des peines sévères des défenses irrationnelles et sans valeur pratique, furent abrogées en 1795; le privilége des scieries ne fut pourtant aboli qu'en 1860. Depuis lors, l'exploitation des forêts a lieu librement. Chaque particulier a eu la latitude de traiter ses forêts comme il l'entend et, en raison des moyens de communication de plus en plus complets et de la hausse des prix, il en est résulté que bien des forêts de montagne sont désormais détruites sans retour, et bien des forêts du bas-pays pour un temps très long. La loi forestière du 22 juin 1863 vint, il est vrai, s'opposer à l'institution de droits d'usage ruineux : mais la ruine de plus en plus imminente des forêts appartenant aux particuliers a forcé les pouvoirs publics à faire de nouveaux pas dans cette même voie, en interdisant (loi du 27 juin 1892) l'exportation des bois venant des trois préfectures les plus septentrionales, et en attribuant aux communes (loi du 20 juillet 1893) la faculté de prendre sous leur protection les réserves et autres bois exposés à être ruinés par incurie. Si à la fin du siècle, nous possédons encore tant de forêts dans les montagnes et aux latitudes élevées, cela est dû souvent à ce que, depuis longtemps déjà, l'État est propriétaire d'une grande partie de ces forêts écartées, mais devenues maintenant précieuses en raison des communications perfectionnées et de la hausse des prix; il y a cent-cinquante ans de cela, avant qu'on eût institué une administration publique des

forêts, elles n'avaient guère échappé à la ruine complète que grâce à leur situation et au peu de valeur de la marchandise.

Les districts forestiers et montagneux, dont lors de la colonisation personne n'a pris possession, s'appellent *almenninger* («bois communs»). Les communes voisines ont en Norvège, comme dans les autres pays de race germanique, toujours exercé divers droits d'usage dans ces bois communs, et ces droits restèrent aux paysans, lorsqu'à la fin du IXe siècle, lors de la réunion de tout le pays en un seul royaume, les bois communs et le Finmarken furent déclarés propriété royale. En général, les gens de la commune ont le droit de prendre le bois dont ils ont besoin pour leur exploitation, le droit de pacage et d'estivage, de chasse et de pêche, etc. Par suite d'embarras financiers, l'État dut, de la fin du XVIIe siècle au milieu du XIXe, vendre les meilleurs des almenninger. Une partie des forêts devint ainsi propriété particulière; le reste devint celle des communes ou «bygdealmenning». L'administration des almenninger appartenant à l'État ou aux communes est réglée par la loi.

C'est en 1857 seulement qu'on institua en Norvège une surveillance efficace des forêts publiques, après qu'au milieu du XVIIIe siècle on eut, sans y réussir, fait des tentatives pour fonder un régime forestier régulier. L'administration des forêts est maintenant dévolue au ministère de l'agriculture avec un personnel administratif composé d'un directeur des forêts comme chef technique, de 4 inspecteurs, de 25 administrateurs, de 2 assistants, de 10 planteurs et de 358 surveillants et gardes.

La taxation des forêts, l'établissement de programmes réguliers d'exploitation est en train, on a en plusieurs endroits fondé des écoles d'élevage pour la vente, ainsi que des établissements pour la récolte des graines, dont les deux principaux sont situés à Hamar et dans le Voss. L'enseignement élémentaire de la science forestière est confié à 3 écoles, et l'enseignement supérieur à l'École supérieure d'agriculture. Dans le courant des 30 à 40 dernières années, la plantation et la culture des forêts a eu lieu tant par les soins de l'État, qui a par ex. 10 kilom.^{2} de plantations dans le district dénudé de Jæderen, près de Stavanger, que par des particuliers, avec subventions de l'État. Depuis 2 à 3 ans, l'intérêt pour les plantations par des particuliers a été fortement en croissant, et a donné lieu (en 1898) à la fondation d'une Société forestière pour tout le pays, dont l'administration forestière est dans les mains d'un ingénieur forestier, payé par l'État.

Les forêts publiques se décomposent comme suit :

«Almenninger» appartenant à l'État .... (les communes y ont un droit d'usage)	2 176 kilom.^{2}
Forêts de l'État	5 807 —
Bois attachés aux résidences de fonctionnaires et autres appartenant au fonds d'instruction	659 —
«Almenninger» appartenant aux communes	1 871 —
Total	10 513 kilom.^{2}

Ces chiffres ne comprennent ni les forêts appartenant aux mines de Kongsberg (129 kilom.^{2}) ni celles des fondations Angell (plus de 200 kilom.^{2}). Sur les «forêts de l'État» environ 3350 kilom.^{2}, soit bien plus de moitié, se trouvent dans les préfectures de Tromsœ et de Finmarken. Ces forêts de l'extrême nord, ainsi que beaucoup d'«almenninger» de montagnes et d'autres forêts appartenant à l'État dans le sud du pays sont d'une croissance assez lente.

A partir de 1860, on a voté des sommes annuelles pour l'achat de forêts par l'État, surtout dans les districts pauvres en forêts, et pour l'acquisition de réserves. Ces crédits ont en dernier lieu été de kr. 64 000; on a obtenu en outre des crédits extraordinaires pour certains achats importants. Sur ces forêts récemment acquises, la plus grande partie ne sont pas encore remises en point à la suite des mauvais traitements dont elles ont été antérieurement l'objet. A mesure que cela aura lieu, le bilan des forêts de l'État deviendra plus avantageux qu'il ne l'est encore, quoique des droits d'usage nombreux et onéreux soient destinés à rendre toujours leur administration relativement dispendieuse.

Les recettes brutes pour les années 1859—90 ont été de kr. 9 233 717, et le revenu net de kr. 3 284 929.

Si l'on ne défalque que les dépenses concernant directement l'exploitation forestière et qui doivent être supportées par elle, c'est-à-dire les frais d'administration et d'exploitation, on arrive à un produit net de kr. 4 308 306; on n'y fait entrer en ligne de compte ni les achats de forêts, ni les ventes de terre, ni les intérêts. Les «almenninger» appartenant à l'État, les forêts de l'État et parmi celles appartenant au fonds d'instruction, celles qui sont aménagées forestièrement, sont évaluées, sans réduction pour les droits d'usage qui les grèvent, à un total d'environ kr. 15 250 000, et après défalcation des servitudes à environ 10 millions de kroner. Ce chiffre est probablement trop élevé. Les «almenninger» attribuées aux communes, représentent, sans défalcation pour les servitudes, un total de kr. 9 275 000.

Dans certaines régions du pays où le bois d'œuvre disponible est insuffisant ou même absent, la population a de toute antiquité été amenée à se servir de *la tourbe* comme combustible : ceci s'applique surtout aux côtes de l'ouest et du nord ; mais dans ces temps derniers, on a commencé aussi à utiliser les tourbières de l'intérieur. Il s'en trouve presque partout, sur les plateaux dénudés des montagnes, le long des pentes boisées jusqu'au fond des vallées, dans les cantons de l'intérieur, et même dans les îles de l'extrême ceinture dans l'ouest et dans le nord. Les tourbières proprement dites sont en partie des marais profonds, composés principalement de sphagne, avec une couche tourbeuse dans le fond, ou des marécages herbeux (étangs) — ou encore des marécages de forêt; ces derniers se trouvent surtout dans l'ouest et le nord, et contiennent outre d'autres végétaux décomposés, beaucoup de restes de forêts jadis épaisses, mais actuellement disparues. Là, la tourbe à brûler se trouve en couches très puissantes, allant de 1 à 7 m.; elle a déjà beaucoup d'importance pour l'approvisionnement du pays en combustible, et elle en acquerra certainement bien plus encore. Les tourbières de Norvège ont une superficie approximative de 12 000 kilom.^{2}, soit 3,7 % de la surface totale. Ceci est peut-être une évaluation un peu basse : suivant d'autres l'étendue des tourbières serait bien plus grande, avec une masse de tourbe disponible pour l'industrie, correspondant comme pouvoir calorifique à notre importation de houille pendant des centaines d'années. La tourbe à brûler se prépare par simple débit au hoyau en morceaux prismatiques qui sont mis en tas et séchés à l'air, ou au pétrin et par moulage dans des caisses basses et amovibles, après quoi on la fait sécher à l'air, ou enfin avec des machines spéciales. On commence d'aussi bonne heure que possible au printemps le découpage de la tourbe, lorsqu'on ne craint plus les gelées nocturnes.

Depuis 1897, on a installé pour le Finmarken un maître-tourbier avec des surveillants en sous-ordre.

BIBLIOGRAPHIE

Skogdirektorens Indberetning, (1875—80) sqq. Kristiania 1883 sqq.

A. BORCHGREVINK, H. NYSOM & G. SÆTREN. *Haandbog i norsk Flødningsvæsen. I.* Kristiania 1889. *II. De norske Flødningsvasdrag* af A. HELLAND. Kristiania 1894.

A. HELLAND. *Jordbunden i Norge* (Norges geologiske Undersøgelse No. 9). Kristiania 1893.

LES PÊCHES

La pêche doit certainement, avec la chasse, être considérée comme le plus ancien des moyens d'existence de la population norvégienne. Il y a mille ans de cela, au témoignage de nos Sagas, le poisson était transporté de Norvège en Angleterre dans «des navires rehaussées de peintures et portant des voiles de couleurs variées». Dans la suite des temps, la pêche cessa, surtout dans le sud du pays, d'être le principal moyen d'existence, mais elle est restée un des plus importants. La valeur du produit des grandes pêches, comptée d'après le prix payé aux pêcheurs mêmes, a varié pendant les 31 dernières années entre 14 800 000 kroner (en 1887) et 29 400 000 (en 1877). La moyenne pour toute cette période a été de 22 300 000. Dans ce chiffre n'est pas compris le produit de la pêche journalière, qui se fait tout le long des côtes pour subvenir aux besoins de la population; il ne tient pas compte non plus de toutes les industries et opérations commerciales ayant le poisson pour base. Par exemple, tandis qu'en 1897 le revenu total des grandes pêches pour les pêcheurs était de 25 millions kr. environ, le chiffre des exportations se rattachant à la pêche était d'environ 52 millions. La somme totale pour toute cette partie, en y faisant entrer la grande pêche, la pêche domestique, et les différentes industries connexes, se rapproche donc assez de 60 millions de kroner, soit à peu près 10 % du total des revenus de la nation. Si l'on compare le chiffre de 22 300 000 kr. mentionné ci-dessus comme constituant la moyenne annuelle du revenu direct des grandes pêches pour les pêcheurs, avec des chiffres analogues empruntés à d'autres pays, on trouvera que les revenus des pêches du Danemark ne sont que d'environ 5 500 000 kr. et ceux des pêches anglaises d'environ 80 millions de kr.

PÊCHES MARITIMES

Parmi les pêches de la Norvège, ce sont les pêches maritimes qui jouent le rôle de beaucoup le plus important. Ces pêches doivent leur caractère spécial à la nature même des côtes et à leurs particularités géographiques. La côte de la Norvège est par elle-même extraordinairement longue — et son importance s'accroît encore en raison de toutes ses courbes, de ses profondes coupures et de ses nombreuses îles, de ses innombrables récifs. Partout, le long de cette côte, on se livre à la pêche, dans les conditions d'ailleurs les plus diverses.

Ajoutons que la côte norvégienne plonge presque à pic vers des profondeurs relativement considérables. Tandis qu'en bien des points la côte anglaise, par ex., ne plonge que d'un mètre par kilom. lorsqu'on s'éloigne du rivage, on trouve en Norvège à 1 kilom. de la terre, même dans les fjords, des profondeurs de 200—1200 mètres. Ces penchants forment en général des parois rocheuses ayant la même forme que le versant qui les couronne, et ce n'est guère qu'à 200, 300 ou 400 m. de profondeur qu'on trouve ces surfaces couvertes du limon le plus fin : à cette profondeur, la côte est entourée de vastes plateaux sur une largeur d'environ 100 kilom. Ce sont là les bancs côtiers, qui s'étendent en forme d'arc entre Stad et le Spitzbergen et forment comme un rempart au voisinage de la terre.

Au-delà de ces plateaux, le fond tombe subitement pour atteindre les grandes profondeurs de la mer Atlantique du Nord, 2000 à 4000 m.

Ces particularités ont une importance considérable en ce qui concerne la faune marine et les conditions de la pêche.

Tandis que les plages sablonneuses offrent le meilleur asile possible aux poissons plats (pleuronectes, carrelets, soles, turbots et barbues) et aux formes de bas-fonds comme l'anguille, la crevette, etc., les poissons comestibles de la Norvège sont principalement des poissons ronds et surtout des gadoïdes (morue, colin ou morue charbonnière, èglefin, etc.).

Parmi les poissons plats il n'y a en quantités notables que quelques types appartenant aux grands fonds comme l'énorme helbot *(hippoglossus vulg.)*. La côte norvégienne convient aussi on ne peut mieux à la capture des espèces nomades, comme le hareng et le maquereau, car la ceinture formée par ses îles et ses récifs

offre des abris relativement sûrs, où la navigation est possible avec de tout petits navires.

Comme engins ce sont les *hameçons* qui jouent le rôle principal, soit sous forme de lignes à plomb, soit sous celle de lignes de fond. En outre on emploie aussi les *filets*, soit flottants ou dérivants (pour le hareng et le maquereau), soit de fond (pour la morue et le hareng). En fait de seines, il y en a deux sortes qu'on emploie principalement : les grandes seines de barrage, pour la pêche du hareng, formant de longues clôtures avec lesquelles on ferme les anses et les passes — et secondement les *synkenot* («seines immergées»), qui sont de grands filets de 80 m. sur 80 m. Ces seines sont manœuvrées par 4 barques à la fois : on les immerge à plat sur le fond et on les relève avec des cordages par les 4 coins.

Les espèces de poissons qui jouent le rôle principal en Norvège semblent toutes être des espèces septentrionales : il s'ensuit que la mer est beaucoup plus poissonneuse dans le nord que dans le sud. Environ 80 % du total des grandes pêches a lieu au nord de Stad.

De plus ces grandes pêches sont *périodiques* et cela avec une régularité telle qu'il y a certaines pêches qui datent de plus de mille ans, sans jamais avoir fait défaut à date fixe, par ex. la pêche de Lofoten. Ces pêches périodiques ont toutes pour objet des espèces se livrant à des migrations annuelles et régulières vers la côte, telles que la *morue*, le *hareng*, le *maquereau* et le *saumon*.

En 1897 on a pêché

61.5 millions de morues,	valant	12 500 000 kr.
1 900 000 hectol. de hareng	-	7 500 000 -
environ 1 500 000 maquereaux	-	250 000 -
- 1 000 000 kil. de saumon et truite de mer		1 000 000 -

LES PÊCHES DE LA MORUE

La place prépondérante est donc occupée par la *pêche périodique de la morue*.

La morue *(gadus callarias)* semble être un poisson éminemment septentrional, qui ne dépasse pas vers le sud le golfe de Gascogne.

On admet qu'elle séjourne en général sur les grands bancs sous-marins. De là, elle se livre, à des époques fixes de l'année, à ses migrations vers la côte. Ces migrations ont lieu soit pour le frai, soit à la recherche de la proie.



D'après l'esquisse de M. Holmboe.

Station de pêche en Lofoten.

Les *migrations de reproduction* ont lieu de janvier à avril, époque où des masses considérables de morues se rapprochent de la côte pour frayer, c'est-à-dire déverser leurs œufs qui flottent à la surface. Au cours de ses razzias ayant pour but la poursuite *de la proie,* la morue poursuit, surtout dans les régions septentrionales, des bandes innombrables de poissons plus petits, dont elle fait sa nourriture. A ce point de vue, la place principale revient au *lodde,* (capelan, *mallotus villosus).*

Les migrations de reproduction ont lieu sur toute la côte. Il en résulte qu'en mars et avril on pêche partout plus de morue qu'en toute autre saison. Cette morue est adulte et mûre pour la reproduction : c'est la morue de mer ou «skrei».

La pêche du «skrei» a dès une époque très reculée eu lieu principalement sur certains points de la côte, spécialement dans les préfectures de Romsdalen, Nordland et Tromsœ, mais en première ligne, dans l'archipel de Lofoten, préfecture de Nordland. Pendant les quatre premiers mois de l'année, quarante mille hommes s'y trouvent rassemblés pour la pêche. Sur ce nombre, il y en avait en 1895 30 % pêchant aux filets, 66 % pêchant aux lignes de fond et 4 % pêchant avec ligne à plomb.

La pêche de Lofoten a pour points d'attache un certain nombre de stations de pêche *(fiskever),* au nombre d'environ 36 : ce sont de petits ports, munis des bâtiments nécessaires le long du rivage. Ces bâtiments sont les uns des magasins pour les marchands, les autres des hangars d'habitation *(rorbod),* d'une construction souvent plus que primitive, établis au bord même de la mer et servant à remiser les engins, à amorcer les lignes, et à loger de 12 à 24 hommes. Ces locaux ne contiennent en général qu'une pièce unique et parfois un grenier.

Dans une de ces stations, il peut y avoir de 3 à 4000 hommes qui chaque matin, à un signal donné, partent soit à la voile, soit à l'aviron, pour se rendre aux champs de pêche, situés jusqu'à une vingtaine de kilomètres au large.

Toutes les barques sont munies de voiles, et la plupart sont ouvertes et non-pontées. Les plus grandes, les «fembøringer», ayant cinq paires d'avirons, jaugeant de 7 à 8 tonneaux, et ayant 6 hommes d'équipage, servent à la pêche aux filets, ceux-ci formant des chaînes de 6 à 1200 m. de développement. Les filets entrant dans la chaîne ont 25 à 30 m. de long et des mailles de 7 à 9 centimètres de côté. On les met à l'eau soit près du fond, soit plus ou moins près de la surface;

on les retire chaque matin, et on les remet en place avant la tombée de la nuit.

La pêche aux lignes de fond a lieu avec des canots un peu plus petits, à 8 avirons, tonnant de 3 tonneaux à 3 tonneaux et demi, et montés par 3—5 hommes. Les lignes de fond sont composées de «baquets» portant chacun 200 hameçons, et peuvent atteindre une longueur totale de 1500 à 2500 m., avec 1200—2000 hameçons. On les met à l'eau soit de jour, soit de nuit, et on les amorce avec du hareng ou avec des poulpes (pieuvres).

Le premier en date des engins employés est la ligne ordinaire ou ligne à plomb. Son service est fait par des barquettes de moins d'un tonneau, montées par 2—3 hommes, et qui se déplacent continuellement jusqu'au moment où le poisson mord.

On considère la pêche comme bonne quand un canot avec filets capture 3—400 morues par jour; 200 est un chiffre assez satisfaisant pour une barque de pêcheurs à la ligne. La pêche est déclarée très bonne quand le produit est de 6 à 800 avec filets, de 400 avec lignes; quand ces chiffres sont dépassés, la pêche est déclarée excellente.

On compte en moyenne de 900 à 1000 morues par tête de pêcheur pour toute la durée de la pêche; mais ce chiffre varie suivant les années; c'est ainsi qu'il était de 550 en 1883 et de 1310 en 1877. Le gain net journalier est évalué en moyenne à kr. 1,52 pour la pêche aux filets, de 1,68 pour la pêche à la ligne ordinaire, de 1,31 pour la ligne de fond, sans compter la nourriture et le logement pour tous les participants. Malgré ce bénéfice relativement maigre, des pêcheurs venus d'une grande étendue de pays affluent tous les ans aux îles Lofoten.

La pêche de Lofoten donne lieu à un commerce considérable, ainsi qu'à des opérations importantes de conservation. Le poisson est acheté soit par les marchands de la côte qui ont leurs magasins avec saleries, dépôts, etc., soit principalement sur place par des acheteurs venus avec leurs navires (qui peuvent atteindre le nombre de 700).

La morue se compte au cent. En 1896, par ex., le prix moyen était de kr. 28,60 le cent. Le poids varie de 4 à 9 kilogr., mais on a rencontré des cabillauds atteignant un poids de 41 kilogr. et une longueur de 1 m. 65. En comptant 5 kilogr. en moyenne, on trouve que le prix est de kr. 0,05 à 0,06 par kilogr.



Vue d'un fjord pendant la pêche du «skrei».

La morue se prépare généralement en «klipfisk» (morue salée et séchée) ou en «tørfisk» (stockfisch, morue séchée). Comme produits accessoires, il y a les têtes qui servent à nourrir le bétail et a fabriquer de l'engrais, la rogue qui sert d'appât (pour les sardiniers) et le foie, avec lequel on fabrique de l'huile.

Voici quel a été de 1894 à 1896 le rendement de la pêche de Lofoten.

Années	Morues pêchées	Dont en klipfisk	Dont en tørfisk	Têtes	Rogue	Huile médicinale	Huile de poisson	Valeur totale en millions de kroner
	Millions				Milliers d'hectolitres			
1894	28,5	24,5	4,0	20,0	24,4	12,30	7,3	7,00
1895	38,6	31,4	7,2	28,9	42,0	12,30	3,8	6,90
1896	18,0	15,3	2,7	11,1	16,0	8,85	1,2	5,15

Comme on voit, le produit le plus important est le *klipfisk.* Il se prépare en salant la morue dans les stations mêmes, et la séchant ensuite au grand air, auquel le poisson est exposé sur des roches plates.

On compte qu'un cabillaud ordinaire de 4,8 kil. fournit 1 kil. de klipfisk.

En effet, on enlève la tête et les entrailles, qui sont d'ailleurs utilisées de diverse façon (engrais, nourriture du bétail, fabrication de l'huile) — et d'autre part, le poids diminue, le sel retirant l'eau. Tandis que la chair d'une morue vivante contient environ 70 % d'eau, le klipfisk ne contient que 36,82 % d'eau et 15,50 % de sel. Par sa transformation en klipfisk, la morue gagne en valeur dans la proportion de 100 : 142 ou 143.

La fabrication du klipfisk fut introduite au XVIIe siècle par des marchands anglais, et a depuis lors presqu'absolument détrôné les vieilles méthodes ayant pour produit le «tørfisk». De ce dernier produit, on fabriquait en 1790 11 millions de kilogr., de 1836 à 1840 15 millions, et de 1887 à 1891 17,8 millions, tandis que, pour le klipfisk, les chiffres correspondants étaient de 4 millions, 10 millions et 46 600 000 kilogr.

La préparation du *tørfisk* est plus simple que celle du klipfisk. Quand le poisson est paré et la tête enlevée, les poissons se suspendent, généralement deux par deux, réunis par la queue, à des

hjell, c'est-à-dire à des perches supportées par des chevrons. Aux termes de vieilles ordonnances, le poisson ne pouvait pas être suspendu après le 12 avril, ni décroché avant le 12 juin.

Les exportations ont été pour 1897 :

Tørfisk		Klipfisk	
	kilogr.		kilogr.
en Suède	2 363 000	en Espagne	28 875 080
- Italie et Autriche	4 980 000	- Allemagne	8 858 730
- Hollande	3 570 000	- Gr. Bretagne et Irlande	5 708 510
- Allemagne	3 335 000	- Italie	1 964 120
- Gr. Bretagne et Irlande	2 772 000	- Portugal et Madère	2 491 950
- Russie et Finlande	869 000		
- Belgique	171 000		

Il convient de noter que pour une certaine fraction, ces quantités sont immédiatement réexpédiées par les pays destinataires. Le tørfisk s'exporte surtout de Bergen, Trondhjem, Tromsœ et des villes du Finmarken, le klipfisk de Kristiansund, Bergen et Aalesund.

Parmi les produits secondaires l'huile (de foie) de poisson joue un rôle prépondérant. La majeure partie est de l'huile médicinale : on expose les foies à un courant de vapeur surchauffée qui détruit les cellules hépatiques, et opère la soudure des gouttelettes d'huile. De toute antiquité, les pêcheurs faisaient eux-mêmes cette huile en laissant pourrir les foies ou en les soumettant à la «fusion». Actuellement, on fabrique l'huile de poisson en diverses qualités, depuis l'huile brune, jusqu'à l'huile de poisson claire et à l'huile médicinale blanche la plus fine.

La rogue est salée et envoyée principalement en France, où elle sert d'appât pour la pêche de la sardine. En 1897 on en a expédié 60 142 hectol., valant kr. 1 323 100.

Les têtes et les entrailles étaient autrefois jetées, et ne sont actuellement pas encore utilisées autant qu'elles le devraient. Dans ces dernières années, on a pourtant exporté de l'engrais pour environ 1 million de kroner.

En dehors de la pêche d'hiver de la morue, que nous décrivions tout-à-l'heure, il y a encore d'autres grandes pêches ayant la morue pour objet. Et d'abord, en première ligne, la pêche au capelan, qui



Pêche aux lignes de fond.

se fait sur la côte du Finmarken aux mois d'avril et de mai. Cette pêche occupait en 1897 18 173 pêcheurs avec 4777 barques. Cette pêche s'appelle «au capelan» parce qu'on croit que la morue envahit la côte à la poursuite du capelan *(mallotus villosus)*, poisson de la famille des salmonidés qui s'emploie aussi comme appât.

Il est rare que le capelan se présente en masses au sud du 65e degré, mais il se rassemble en quantités énormes, aux mois d'avril et de mai, le long des côtes du Finmarken pour y frayer. C'est alors qu'arrivent à sa poursuite les essaims de morues accompagnés de cétacés et d'oiseaux de mer, qui tous se livrent à une curée monstrueuse.

Cette pêche se fait principalement en eau profonde avec des canots à 5 paires d'avirons, montés par 5 hommes. La pêche au capelan est des plus incertaines ce qui résulte clairement du tableau ci-après, rendant compte du produit de la pêche en Finmarken pour 1895 et 1896 :

	Morues	Èglefins	Têtes	Helbot etc. kilogr.	Foie hl.	Rogue hl.	Produit total kr.
1895...	9659400	1845016	5526000	106650	14817	318	1662320
1896...	16982200	2579000	8875500	279950	34872	414	4769892

A côté de ces grandes pêches périodiques, il est procédé tout le long des côtes à la pêche à la ligne, ayant pour objet le poisson rond : elles sont moins périodiques, et vu la nécessité du beau temps, elles ne peuvent avoir lieu que pendant la bonne saison, c'est-à-dire en été, du mois d'avril au mois de septembre. Elles ont lieu avec des lignes, mais s'adressent surtout à d'autres espèces, comme l'èglefin *(gadus aeglefinus)*, la lingue *(molva vulgaris)*, le brosme *(brosmius brosme)*, le sébaste *(sebastes norvegicus)* et le grand pleuronecte des eaux profondes, le helbot ou hippoglosse *(hippoglossus vulgaris)*. Cette pêche a lieu surtout dans des eaux ayant de 150 à 300 m. de profondeur, et s'est surtout développée sur certains points de la côte du Romsdalen, des îles Vesteraalen et du Finmarken, mais principalement sur les bancs situés au droit du Romsdalen. Là on emploie des bateaux pontés, des cotres et même de petits bateaux à vapeur. Cette pêche fut d'abord pratiquée par les pêcheurs suédois de la mer du Nord. Son développement ressort du tableau suivant :

	1862	1873	1883	1890
Nombre de navires, norvégiens ..	5	7	21	78
- - - suédois	9	12	1	—
- total de pêcheurs	196	233	274	707
- des lingues pêchées.....	340000	1248000	1373000	—
Valeur en kr. du produit brut....	46800	143300	155000	250000

LES PÊCHES DU HARENG

occupent la seconde place immédiatement après la pêche de la morue. Elles ont aussi lieu tout le long de la côte. Dans les temps les plus reculés, le hareng s'employait uniquement frais ou séché, et se consommait exclusivement dans le pays même. Mais après que le hollandais Beuckel eut en 1416 inventé la salaison du hareng, on vit en Norvège aussi se développer des pêcheries de hareng ayant l'exportation pour objectif.

En 1897, on exportait ainsi 1347000 hectol. de hareng salé représentant une valeur de 18000000 kroner.

Bien plus encore que la pêche de la morue, celle du hareng a un caractère variable : il est des années même où elle a fait complètement défaut. Ces variations ont exercé une telle influence sur la situation économique de certains districts, qu'on peut dire à bon droit qu'elles y ont fait les temps bons ou mauvais. Une opinion très répandue veut qu'il y ait des périodes pour le hareng obéissant à certaines lois et se traduisant par des années bonnes ou mauvaises. On a même cru reconnaitre à ces périodes une durée fixe d'environ 30 ans.

Comme exemple des variations considérables auxquelles peut donner lieu le produit d'une pêche donnée, nous signalerons par ex. que pendant certaines années de la période favorable 1840—1870, la pêche du hareng printanier a pu occuper jusqu'à 30000 hommes et produire jusque 900000 hectolitres, tandis que peu après elle était réduite à peu près à zéro. Dans les dernières années, il semble d'ailleurs que le hareng revienne de nouveau.

C'est seulement pendant de courtes périodes de l'année que le hareng séjourne sur nos côtes. Soudainement, comme par un coup de baguette, la mer peut s'emplir de hareng, et se retrouver vide au bout d'un certain laps de temps. C'est surtout deux fois par



Sèchage du «klipfisk».

an que le hareng se jette ainsi à la côte : 1° au printemps (février —avril) et 2° en été et en automne (août—octobre). La première migration est consacrée au frai, moment où le hareng dépose son frai au fond de l'eau entre les milliers d'îles et dans les milliers de détroits de notre ceinture côtière. Comme pour la morue, cette invasion se produit tout le long de la côte, quoique en certains endroits elle ne se manifeste que sur une échelle assez réduite. Lorsque les essaims sont considérables, il en résulte de grandes pêcheries, connues de temps immémorial. Il y en a deux séries principales, celles du printemps et celles d'hiver (produisant le gros hareng).

La *pêche du printemps* (qui a lieu le long de la côte ouest dans la préfecture de Stavanger et celles de Bergen) est toujours restée concentrée autour de certains centres fixes, et spécialement autour des villes de Stavanger et de Haugesund, ainsi que des îles et des champs de pêche qui les avoisinent.

La *pêche du gros hareng* (dans les préfectures de Tromsœ, de Nordland et de Romsdalen) a lieu de meilleure heure, principalement aux mois de novembre et décembre. C'est vers la nouvelle année seulement que le gros hareng est prêt à frayer; plus tard, on croit qu'il fraie d'une façon plus disséminée et plus loin vers le large. Dans ses meilleures années cette pêche a occupé 20000 hommes et fourni jusqu'à 800000 hectolitres.

Les autres catégories de la pêche du hareng ont lieu soit en été, soit en automne, et sont principalement désignées sous le nom de pêche du *hareng d'été* ou du *hareng gras*. On admet alors que le hareng cherche la côte pour s'y gorger de nourriture dans les masses abondantes de petits crustacés, ou plankton, qui se développent dans les eaux des côtes au courant de l'automne. Ces pêches ont lieu soit dans les districts du nord (préfectures de Nordland et de Tromsœ) soit dans la préfecture de Romsdalen, soit (mais seulement en certaines années) dans la Norvège du sud-est, autour de l'embouchure du fjord de Kristiania.

Pour donner une idée de la répartition des pêcheries le long de la côte, voici quelle a été, en kroner, pour 1897, la valeur des produits de la pêche dans les différentes préfectures.

Bergenhus Sud	138 205	Trondhjem Nord	119 025
- Nord	77 838	Nordland	2 013 711
Romsdalen	102 787	Tromsœ	667 460
Trondhjem Sud	63 010	Finmarken	9 600

Pour montrer combien la production peut varier dans une même préfecture, nous mentionnerons qu'en 1886 la préfecture de Romsdal produisait pour kr. 191 834, en 1888 pour kr. 872 146 et en 1891 pour kr. 2755 seulement.

Toutes ces pêches ont toujours lieu avec les mêmes engins et suivant les mêmes procédés. Elles se font d'une façon générale endeçà de la ceinture des îles.

La situation y est avantageuse en ce qui concerne les ports, et comme le hareng pénètre à l'intérieur de cette ceinture, les pêcheurs peuvent se servir de leurs petites barques et placer leurs filets à demeure le long du fond, en les fixant par des ancres, ou aussi barrer le hareng dans les anses de la côte avec de longues chaînes de filets, après quoi on n'a plus qu'à le puiser dans l'enceinte des filets ou dans le «bief à harengs» (sildelaas) comme on l'appelle aussi. En revanche, la pêche donne un résultat moins variable lorsqu'on va chercher le hareng au-dehors, au lieu de rester à l'attendre. C'est pourquoi la pêche au large a commencé depuis quelques années à être pratiquée dans certaines régions.

Les filets sont maintenus flottants à l'aide de bouées en liége ou de flotteurs en verre, et de tonnelets, et fixés sur le fond par des pierres ou ancrées à l'aide de grappins.

A l'aide de cordes reliant le lest aux flotteurs on peut faire remonter ou redescendre les filets suivant les allures du hareng.

Les filets ont souvent jusqu'à 250 m. de longueur et 30—40 m. de profondeur. Les pêcheurs sont logés avec leurs engins dans des navires ad hoc — généralement du type ponté (yachts). On emploie en outre des barques plus petites pour la pêche au filet, et de grands canots pour recevoir les filets ainsi que le hareng pêché.

La capture du hareng par barrage exige une longue expérience et des aptitudes spéciales. Le personnel a un chef nommé «notebas» (chef de filet). Son principal mérite est de savoir juger quand il y a assez de hareng pour jeter les filets à l'eau. On a pour cela de vieilles règles empiriques, basées en parti sur l'observation des cétacés et oiseaux de mer qui suivent les essaims de hareng. On emploie en outre une sonde avec laquelle on cherche à reconnaître s'il y a assez de hareng et à tirer des conclusions quant à sa «densité».

Les biefs obtenus par barrage peuvent contenir jusqu'à 25 000 hectol., valant environ 250 000 kr.

Considéré comme marchandise, le hareng est très divers. Le hareng printanier est maigre, attendu que la matière grasse disparaît pendant la maturation des éléments reproducteurs. Le hareng d'été a en revanche des organes de reproduction peu développés et de grandes accumulations de graisse. Le hareng se conserve généralement par voie de salaison. On l'exporte d'ailleurs de plus en plus, depuis quelques années, soit à l'état frais, soit après l'avoir fumé. Le hareng est acheté par des intermédiaires résidant sur la côte ou par des navires faisant ce commerce. Le travail de salaison consiste tout d'abord en un «désentraillement» du hareng, c'est-à-dire que les organes où le sang abonde, le cœur et les branchies, sont extraits par incision. Puis le poisson est déposé par couches dans les caques, avec interposition de couches de sel. Les caques sont conduites aux magasins, où le hareng est trié et réemballé dans d'autres caques avec de la saumure. La qualité et la valeur du hareng dépendent essentiellement du plus ou moins de soin et d'exactitude qu'on a apportés à sa salaison.

La majeure partie du hareng norvégien est exportée en Russie, en Allemagne et en Suède par les ports de Bergen, Trondhjem, Haugesund et Stavanger.

PÊCHE DU MAQUEREAU

Depuis 1890 environ, la pêche du maquereau a fourni un produit variant entre 1 117 000 maquereaux (194 000 kr.) en 1896 et 5 381 000 (659 000 kr.) en 1891. Le maquereau *(scomber scombrus)* se voit rarement au nord du fjord de Trondhjem; il se pêche donc essentiellement dans le sud du pays, soit dans le Skagerak et ses fjords, soit aussi, mais avec des barques plus grandes, dans la mer du Nord. Pendant l'été de 1894, le maquereau fut ainsi pêché à la ligne («dorg») dans la mer du Nord par 426 navires portant 2920 hommes d'équipage. Dans les fjords, le maquereau ne se rencontre qu'en été, lorsqu'il s'y rend pour frayer; on le pêche alors soit avec des lignes amorcées avec du hareng, soit avec des seines ou en l'enfermant dans des anses ou des lagunes à l'aide de filets barrants.

PÊCHE DU SAUMON

Il y a cinquante ans, elle avait encore principalement lieu dans les rivières. Ceci changea du tout au tout lorsqu'on commença à

se servir des *filets en coin;* ce sont des engins à demeure solidement ancrés sur place, et où le saumon finit par être étroitement emprisonné.

C'est ainsi qu'en 1896 la pêche dans les rivières fournissait pour 224 688 kr. de saumon, alors que la pêche en mer produisait 845 291 kr., total 1 069 979 kr. Il faut y ajouter encore environ 200 000 kr., somme payée par des amateurs pour le loyer de certaines rivières.

Le saumon se pêche le long de toute la côte, du 1er mai à la fin d'août. Les meilleurs districts ont été jusqu'ici les 2 préfectures de Trondhjem et les 2 de Bergenhus.

Dans les rivières, la pêche a lieu surtout à la ligne, à titre de sport, mais surtout avec des filets volants («kastenot») ou éperviers, avec lesquels on fait de belles prises, surtout aux embouchures des rivières.

Le saumon s'expédie de Trondhjem en Suède, Danemark et Allemagne, et de Bergen en Angleterre.

LA PÊCHE JOURNALIÈRE

A côté de ces pêches périodiques, il en est aussi qui ont lieu sur toute la côte d'une façon plus régulière, et surtout pour les besoins locaux; c'est ce qu'on appelle *la pêche journalière.* On n'a, en ce qui la concerne, que des chiffres fort isolés. Ainsi, on a calculé qu'aux îles Lofoten et Vesteraalen, la consommation annuelle représente environ 150 000 kr. Le poisson pêché dans le fjord de Kristiania et vendu sur les quais de cette ville vaut de 4 à 500 000 kr.

La pêche journalière comprend le «sei» ou morue charbonnière *(gadus virens*, surtout dans le nord ou dans l'ouest), la morue, l'èglefin *(gadus aeglefinus)*, le merlan *(gadus merlangus*, surtout dans le sud), les pleuronectes, le hareng nain, le homard, les huîtres, etc. Elle a lieu depuis le fonds des fjords jusqu'à la mer. En général la pêche au large est bien plus abondante que celle des fjords. La pêche journalière joue un rôle important chez la population côtière, et c'est elle en bien des endroits qui lui fournit sa nourriture quotidienne. Elle représente au total une somme de plusieurs millions de kroner. Vers le large, cette pêche a pris un grand dévelloppement, attendu que des navires d'un certain tonnage (voiliers et même vapeurs) se risquent sur les bancs de la côte. C'est ce qui se voit au droit du Romsdalen et des îles Vesteraalen. La Nor-

vège n'a d'ailleurs pris jusqu'ici aucune part à la compétition des autres nations dans la mer du Nord. Les seules pêcheries ayant lieu hors du pays pour le compte de la Norvège sont celles de l'Océan Glacial Arctique.

PÊCHES ET CHASSES DE L'OCÉAN GLACIAL

Leur champ d'opérations s'étend sur tout l'Océan Glacial depuis le Grœnland et Jan Mayen à l'ouest, jusqu'au Spitzberg, la côte de Murman, la Nouvelle Zemble, et le Finmarken à l'est.

Tout à l'ouest, sur la banquise occidentale, dans les eaux de Jan Mayen et dans la mer située entre le Grœnland et l'Islande, on fait la chasse au phoque grœnlandais *(phoca grønlandica)* et au phoque à capuchon *(cystophora cristata)*. On les tire à coups de fusil ou on les assomme sur la glace, où ils se rassemblent au printemps par troupes nombreuses pour mettre bas. Le reste de l'année, ils sont disséminés dan stoute l'étendue de l'Océan Glacial. Les entreprises auxquelles leur capture donne lieu sont très dispendieuses et donnent lieu à de grands risques. En 1897 la Norvège méridionale arma à cet effet 13 navires à vapeur, avec 619 hommes d'équipage. Le produit obtenu fut d'environ 60 000 peaux de phoque, 15 000 hectol. de lard, 203 baleines (hyperoodon, diodon) et 11 ours blancs, représentant une somme totale d'environ 650 000 kr.

En été on capture la baleine rostrée («bottlenose»), ce qui en 1897 occupait 65 navires (dont 10 à vapeur) et environ 1000 hommes d'équipage. Le nombre des baleines capturées fut de 2141 représentant une valeur brute d'environ 550 000 kr.

Les villes du nord de la Norvège ont pour champ d'action les mers de l'est, entre le Spitzberg, la Nouvelle Zemble, la côte de Murman et le Finmarken : elles y envoyaient en 1897 61 navires. Les animaux capturés furent des phoques (environ 40 000), plus de 400 morses *(odobaenus rosmarus)*, environ 500 ours et rennes venant du Spitzberg, et diverses baleines appartenant aux petites espèces. Le but de ces expéditions est de tirer tout le parti possible de cette faune si riche des régions arctiques.

Quant à la «baleinerie» proprement dite, elle a principalement pour objet les grandes espèces appartenant au groupe des baleines à ailerons; la baleine bleue *(balaenoptera sibbaldii)*, la baleine à bosse *(megaptera boops)*, le rorqual *(balaenoptera musculus)* et le rorqual

nain *(b. rostrata)*. Pour les tirer, on se sert de petits navires à vapeur, ayant une trentaine de mètres de longueur et doués des meilleures qualités nautiques; ils opèrent en général à moins de 60 kilomètres de la côte du Finmarken. L'arme employée est le harpon à balle explosive, javelot en forme de flèche muni d'une longue corde, et qu'on lance avec un petit canon. La baleine frappée entraine souvent le navire fort loin avant de mourir épuisée.

On la remorque ensuite à terre, où on la dépèce. Cette industrie fut mise en train en 1868 par Svend Foyn. La première année, on ne prit que 30 baleines, mais en 1897, 25 steamers montés par 513 hommes tuèrent 1080 baleines représentant une valeur totale de 1 321 000 kr.

Au début on n'employait que le lard, dont on faisait de l'huile; maintenant on fait de la farine d'os avec les os, de la nourriture pour le bétail et du tangrum avec les chairs.

PÊCHES D'EAU DOUCE

Parmi les pêches d'eau douce, la principale est celle du saumon, dont il a déjà été question plus haut. Ces pêches ont toutes encore un caractère primitif. Il n'y a aucune pisciculture régulière. La plupart des lacs sont profonds et situés à de grandes altitudes, et il n'est pas même sûr qu'on puisse avec succès s'y livrer à la pisciculture.

Après le saumon, c'est la truite ordinaire *(salmo trutta)* et la truite alpestre *(salmo alpinus)* qui occupent les premières places. On les pêche avec des hameçons ou des filets, soit pour l'usage domestique, soit pour la consommation locale. Citons encore le lavaret *(coregonus lavaretus)*, le brochet *(esox lucius)*, le sandre *(lucioperca sandra)* et la perche *(perca fluviatilis)*. Le produit de ces pêches est minime, mais d'ailleurs difficile à calculer. Celle qui a le plus de chances d'avenir est celle de l'anguille *(anguilla vulgaris)*, mais on n'y a pas consacré jusqu'ici l'attention qu'elle mérite.

LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

Au point de vue de la *législation*, le pays revendique pour tous les citoyens norvégiens le monopole du droit de pêche en-deçà d'une



D'après l'esquisse de M. Holmboe.

Pêche de la baleine.

certaine ligne, formant la limite de territorialité, et qui est tirée à 4 milles marins des îles et des récifs les plus extérieurs. Dans les grands fjords, avec une largeur allant jusqu'à 60 milles marins, on revendique le monopole de ce droit pour les citoyens norvégiens, parceque, dans ces eaux, depuis mille ans la pêche n'a été exploitée que par des Norvégiens.

La pêche sur mer est libre en général pour tous les Norvégiens sous réserve des restrictions reconnues nécessaires dans la grande pêche dans l'intérêt du bon ordre. En outre, le droit de placer des engins à demeure est partout réservé au propriétaire du tréfonds, tandis que, moyennant quelques restrictions, la pêche est libre sur toutes les plages avec engins mobiles (lignes, seines) : il y a des endroits où le propriétaire de la côte prétend au monopole de la pêche, dans d'autres il réclame sa part des produits (c'est ce qu'on appelle «landslod» — la part de la terre). Cette part peut avoir beaucoup d'importance, lorsqu'il s'agit de la grande pêche.

Enfin la liberté absolue de la pêche est encore soumise à certaines interdictions temporaires («trèves»).

L'administration des pêches ressort au ministère de l'Intérieur, qui a institué un fonctionnaire consultant pour toutes les matières concernant la pêche. Pour les pêches maritimes, il y a en outre 4 inspecteurs, ayant chacun leur district, et les pêcheries d'eau douce du pays tout entier ont de leur côté un inspecteur unique.

Les recherches relatives aux pêcheries et aux méthodes de pêche, ainsi qu'à l'hydrographie, sont l'objet d'un service spécial à la fois scientifique et pratique.

Les fondements des études scientifiques sur les pêches sont auss, en partie fournis par les stations biologiques subventionnées par l'État, celles de Drœbak (près de Kristiania), de Bergen et de Trondhjem.

En outre, l'État subventionne des sociétés organisées par des particuliers, et travaillant dans un intérêt plus local; la plupart de ces sociétés sont des branches de «l'Association Générale pour l'avancement de la pêche», établie à Bergen.

Enfin, d'année en année, des sommes sont votées aux budgets des télégraphes, des ports et des phares, dans l'intérêt des pêchesi et l'appui des pouvoirs publics a été également accordé très libéralement à d'autres travaux d'ordre purement scientifique. Ainsi à l'expédition norvégienne des mers du nord, qui de 1876 à 1878 explora la mer de Norvège. Les professeurs H. Mohn et G. O. Sars

sont tout spécialement distingués par ces travaux. M. Sars a pendant 30 ans été à la tête de toutes les recherches concernant les pêches, et c'est à lui que nous sommes en majeure partie redevables de ce que nous savons sur les pêches de notre pays.

BIBLIOGRAPHIE

The Norwegian North Atlantic Expedition 1876—78. Kristiania 1883 sqq.
G. O. Sars. *Indberetninger til Departementet for det Indre i Kristiania.*
A. Helland. *Lofoten og Vesteraalen.* (Norges geologiske Undersøgelse No. 23). Kristiania 1897.
Report on Norwegian Marine Investigations 1895—97. Bergen 1899.
Report on Norwegian Fishery and Marine Investigations. Kristiania 1900 sqq
Norsk fiskeritidende. Bergen 1882 sqq.
Aarsberetning vedk. Norges fiskerier. Kristiania 1894 sqq.

LA CHASSE

Le gros gibier que l'on chasse en Norvège est l'*élan*, le *renne* et le *cerf*. En fait d'autres animaux pouvant servir à l'alimentation, on chasse ou l'on prend au piége le *lagopède*, le *coq de bruyère*, le *coq de bois*, la *gélinotte*, le *lièvre*, la *grive*, ainsi que quelques oiseaux de mer, tels que le *pingouin*. De plus, on cherche à détruire les animaux de proie, comme l'*ours*, le *loup*, le *lynx*, le *glouton*, le *renard*, l'*aigle* et l'*épervier*. Dans tout le pays on alloue des primes par tête pour chacune de ces espèces; dans certaines parties, on en paie aussi pour la *martre* et le *hibou*. On se livre assez généralement à la capture de la *loutre*, et l'on rencontre aussi le *blaireau*.

Il faut noter aussi dans cet ordre d'idées la récolte des *œufs* et du *duvet* (édredon), dans certaines localités spéciales *(egvœr, dunvœr)* dont quelques-unes constituent des roches à oiseaux de mer («fuglebjerge»), où les oiseaux de mer couvent par milliers.

Le long des côtes, on chasse aussi le *phoque*, et dans leur voisinage la *baleine* : il est parlé ailleurs de ce genre de captures.

La chasse proprement dite forme un revenu accessoire pour les habitants des campagnes; pour ceux des villes et les étrangers, elle constitue un sport. Tous les gibiers énumérés plus haut sont chassés à l'un comme à l'autre titre.

Outre les armes à feu, on emploie des piéges et des collets, dont l'usage est toutefois réglementé par voie législative.

L'*élan* est généralement répandu dans tout le sud-est et dans les districts de Trondhjem, jusqu'au Helgeland méridional.

Le *renne*, qui séjourne sur les hautes montagnes, se chasse surtout dans les préfectures de Kristians et de Hedemarken, mais aussi

dans la sous-préfecture de Hardanger-Voss et dans quelques préfectures de l'ouest. Dans la Norvège du nord, où les Lapons mènent une existence nomade avec leurs rennes domestiqués, le renne sauvage tend de plus en plus à disparaitre.

Le *cerf* se rencontre surtout sur l'île de Hiteren, et d'une façon assez isolée sur les îles voisines et sur la côte la plus proche.

Voici un relevé du gros gibier tué par année :

	1896	1897	1898
Élan	991	880	902
Renne	942	832	951
Cerf	138	147	180

La chasse la plus importante du pays est sans contredit celle du *rype* ou *lagopède.* Chaque année on prend ou l'on abat environ 1 100 000 lagopèdes; la plupart se prennent au collet, mais on leur fait aussi beaucoup la chasse au chien; c'est là un sport très recherché. La variété que l'on chasse surtout est celle des vallées *(dalrype)* dont l'existence dépend essentiellement des forêts de bouleaux. Certains districts, certaines îles, sont renommés pour l'abondance de leurs lagopèdes, p. ex. Hadsel, dans les îles Vesteraalen.

On chasse beaucoup le *coq de bruyère* et le *coq de bois,* la *gélinotte,* la *grive* et le *lièvre*, surtout dans les districts forestiers, mais à eux tous, ils ont moins d'importance que le lagopède n'en a à lui tout seul. Le poids net (en viande) des lagopèdes tués annuellement est d'environ 440 000 kilog.; le poids total de ces autres gibiers, lièvre compris, est d'environ 260 000 kilog.

Le *canard sauvage,* la *bécasse* et quelques autres espèces se chassent également, mais le produit en est insignifiant.

Dans la Norvège septentrionale, les *palmipèdes* vivent en colonies (les roches à oiseaux), où se trouvent associés des quantités innombrables d'oiseaux qui nichent sur les gradins de la montagne, en files interminables, pressés les uns contre les autres.

Les oiseaux qui composent ces colonies et dont on recueille les œufs sont d'abord la *mouette tridactyle*, le *macareux*, le *pingouin* et le *grand guillemot.* On y rencontre aussi le grand et le petit *cormoran.*

Tous ces oiseaux sont pris ou tués soit pour leurs plumes, soit comme gibier; leur capture se fait soit avec des filets, ou avec des

chiens au museau pointu qui vont dénicher l'oiseau dans les trous où il procède à la couvée.

Un oiseau important en raison de son duvet est l'*eider*, qui est répandu régulièrement tout le long de la côte occidentale, mais surtout dans l'extrême nord. L'eider, qui pond de 5 à 8 œufs, construit en partie son nid avec du duvet: chaque nid en fournit en moyenne après épuration environ 30 gr., et l'on y recueille aussi un certain nombre d'œufs.

On n'a pas le chiffre des quantités d'œufs et de duvet qui se récoltent dans le pays; il y a lieu de croire qu'on y recueille environ 500 000 œufs d'oiseaux marins, et environ 1500 kilogr. d'édredon.

Le nombre des *animaux carnassiers* tués annuellement a été comme suit :

	1896	1897
Ours	44	39
Loups	90	112
Lynx	30	53
Gloutons	64	48
Renards	13 605	13 642
Aigles	770	678
Éperviers	3 999	3 295

Pendant les années 1846—1860, les chiffres correspondants étaient en moyenne: ours 231, loups 222, lynx 120, gloutons 53 et rapaces 4269; pour les renards, on ne payait pas de prime.

L'*ours* est devenu de plus en plus rare à mesure que les armes à feu perfectionnées sont devenues d'un usage plus général.

Le *loup* est généralement dans l'extrême nord associé au renne domestique; depuis un certain nombre d'années, il semble avoir disparu de divers vastes districts, comme s'il y eût été victime d'une épidémie. Toutefois, il semble maintenant en train de se multiplier.

Le *lynx* et le *glouton* sont des carnassiers assez répandus, sans toutefois que leur nombre soit jamais bien grand.

Comme le tableau l'indique, le renard est notre carnassier le plus abondant, et on lui fait la chasse, tant en raison de la fourrure et de la prime à toucher que pour obvier aux ravages qu'il commet parmi le gibier alimentaire et dans les basses-cours.

Le nombre des *aigles* abattus chaque année est, comme on le voit, d'environ 700 dans ces dernières années. Il y a des aigles marins et des aigles pêcheurs.

Parmi les *éperviers* abattus, il y a aussi un certain nombre de *faucons*. La Norvège en fournissait jadis de vivants qu'on dressait pour la chasse dans les pays du continent; c'étaient surtout les Hollandais qui avaient dans nos hautes montagnes des stations où ils allaient capturer des faucons chasseurs.

La chasse sans chien avait de tout temps été libre en Norvège; mais par une loi qui entra en vigueur au 1er janvier 1900, toute espèce de chasse et de capture, sauf celles des animaux de proie, est désormais réservée au propriétaire du sol, et les périodes où la chasse est défendue sont considérablement élargies. Cependant, dans les «statsalmenninger» (voir p. 361) la chasse est encore libre pour les citoyens norvégiens. Les étrangers ont à payer une redevance annuelle de kr. 100.

BIBLIOGRAPHIE

Norsk Jæger- og Fiskerforenings Tidsskrift. Kristiania 1872 sqq.

J. B. Barth. *Erfaringer fra Jagten paa det mindre Vildt i Norge. 2 Udg.* Kristiania 1891.

— *Norges Fuglevildt og Jagten paa samme.* Kjøbenhavn 1881.

N. J. Gregersen. *Jagt i Norge.* Kristiania 1898.

EXPLOITATION DES MINES

L'exploitation des mines en Norvège joue un rôle en somme peu considérable, et elle n'a pas fait grands progrès depuis une trentaine d'années.

Cela tient à ce que les gîtes métallifères de ce pays ne sont pas très riches, leur développement en longueur étant assez faible et leurs allures plutôt irrégulières.

Le pays n'a pas de houille — sauf dans l'île écartée d'Andœ —; il en résulte qu'on manque aussi des conditions favorables au développement des usines.

Le nombre des localités où l'on a découvert des minerais et des minéraux utiles est toutefois fort grand, et plusieurs de ces gîtes sont exploités depuis des siècles.

Nous allons énumérer les mines principales de la Norvège :

Les mines d'argent de Kongsberg appartiennent à l'État norvégien. Le minerai qu'on y trouve est de l'argent natif (avec argent sulfuré); les filons qui le contiennent sont composés de chaux carbonatée, de spath fluor et de quartz, ils s'étendent d'est en ouest dans la roche fondamentale, dont la stratification est dirigée de nord en sud, et qui, par zônes, contient des sulfures métalliques à l'état d'imprégnations. L'argent natif se présente parfois en blocs massifs, dont quelques uns ont pesé plus de 100 kilog.

Le nombre de filons est excessivement considérable et le nombre des vieilles mines est également très grand.

L'exploitation des mines de Kongsberg commença en 1624, sous le roi Christian IV, et donna généralement lieu à des pertes, ce qui occasionna l'arrêt des mines en 1805. Cependant les travaux

furent repris en 1815, et se soldèrent en perte jusque 1833, année où la production fut de 10000 kilog. d'argent et donna un excédant de bénéfices de 1600000 kr.

Plus tard, la production annuelle a été en moyenne de 5000 kilog. d'argent fin, et le bénéfice total de 1816 à 1898 a été d'environ 23 millions de kroner.

Par suite de la baisse considérable du cours de l'argent, les mines n'ont plus donné de bénéfice net dans ces dernières années.

Voici les chiffres de production :

	Kilog.	Valeur brute
		Kr.
1624—1815............	561180	88700000
1816—1898............	350760	52800000
1624—1898............	911940	141500000

Le minerai tiré des mines de Kongsberg est d'abord trié et passé dans des cylindres et appareils classeurs, tandis que les matières les plus fines sont lavées sur des tables à secousses.

L'argent natif est raffiné, tandis que les schlichs sont fondus avec de la pyrite, et ensuite après grillage et nouvelle fusion additionnés de plomb, le plomb d'œuvre étant finalement soumis à la coupellation, qui fournit de l'argent au titre de 998 ‰.

Il y a aussi eu d'autres mines d'argent aux environs de Kongsberg, sur des concessions abandonnées à l'industrie privée; enfin à Svenningdalen, paroisse de Vefsen, dans le Nordland, on a exploité du cuivre gris et de la galène argentifères, avec production totale de 1876 à 1896 de 1500000 kr.

Les plus anciennes *mines de cuivre* du pays sont celles de *Rœros*, ouvertes en 1646. Le minerai est de la pyrite cuivreuse; il y a aussi de la pyrite de fer cuprifère, dont il s'exporte de grandes quantités.

Depuis quelques années, les mines de Rœros ont élargi leurs moyens d'exploitation; il s'y trouve maintenant des installations électriques empruntant à des chûtes d'eau leur force motrice, qui est transportée aux mines et utilisée de différentes façons.

Le minerai soumis à la fusion contient en moyenne un peu plus de 5 %; d'abord grillé, il est ensuite passé au four «waterjacket»

et fournit une matte à 37 % de cuivre. Celle-ci est amenée par le procédé Bessemer (Manhès) à un degré de concentration de 78 %, et enrichi par le procédé Bessemer jusqu'à la teneur de 99,5 %; le métal est finalement raffiné.

Les mines et usines de Rœros produisaient naguère 6 à 700 tonnes de cuivre et environ 20000 tonnes de pyrite pour l'exportation; la production va augmenter beaucoup par suite des nouvelles installations. De 1646 à 1897, les mines de Rœros ont produit environ 73500 tonnes de cuivre, et de 1880 à 1897 environ 260000 tonnes de pyrite d'exportation, représentant une valeur totale d'environ 133 millions de kroner, dont environ 4500000 kr. pour la pyrite exportée. Le bénéfice net est évalué pour l'ensemble de l'exploitation à environ 36 millions de kroner. Les mines appartiennent à une société norvégienne par actions.

Les mines de *Sulitjelma*, Salten, dans le Nordland, exploitent des gîtes analogues à ceux de Rœros. Elles produisent du cuivre métallique et de la pyrite d'exportation. Leur exploitation n'a commencé qu'en 1887 : en 1897, elles occupaient de 6 à 700 hommes et produisaient par an 30000 tonnes de pyrite pour l'exportation, et en outre du minerai fournissant par fusion environ 350 tonnes de cuivre.

Cet établissement appartient à une société suédoise; il possède plusieurs gîtes de pyrite de fer cuprifère, et son exploitation est destinée sans doute à se développer considérablement.

Les mines d'*Aamdal* en Telemarken exploitent de la pyrite de cuivre, qui est soumise à la préparation mécanique, puis exportée. Ces mines sont vieilles déjà, et ont été exploitées tant par des Norvégiens que par des Anglais.

De 1876 à 1897 on y a produit du minerai de cuivre représentant une teneur de 5750 tonnes de cuivre pur.

Outre les mines nommées plus haut, il y en a eu un assez grand nombre d'autres, maintenant abandonnées, comme celles de Meraker ou Sebu, celles de Løkken (Orkedalen), Dragset (Meldalen), Bœilestad (Froland).

D'autres ont exploité soit de la pyrite de fer cuprifère, soit de la pyrite de fer pour l'exportation.

De ce nombre fut la mine de Vigsnes qui, de 1865 à 1894, a été exploitée par une grande société belge puis française, et produit en tout environ 900000 tonnes. On l'abandonna en 1894; la profondeur atteinte était alors de 735 m.

Enfin d'autres gîtes importants de pyrite de fer cuprifère ont été exploités à Ytterœen (fjord de Trondhjem) et à Valaheien (Hardangerfjord).

Les mines de Foldalen et d'Undal contiennent aussi des gîtes importants de pyrite de fer, mais on n'a pu jusqu'ici arriver a les exporter, les mines étant situées dans l'intérieur du pays et à une trop grande distance des chemins de fer.

Des minerais de *fer* se trouvent sur bien des points de la Norvège; il y a eu jadis dans le pays toute une série de petites usines à fer, comme celles de Bærum, Moss, Hakedalen, Eidsvold, Hassel, Eidsfos, Fritzœ, Hollen, Bolvik, Egeland, Froland, etc. Le prix toujours croissant du charbon de bois, et l'état des forêts, qui s'opposait à toute augmentation dans la production du charbon, et par suite dans le tonnage produit, fut cause qu'on abandonna ces diverses usines vers 1860, et il ne resta plus que *Nes* près de Tvedestrand, qui prend son minerai à la mine de Klodeberg près d'Arendal. Le fer de Norvège produit par ce minerai d'Arendal a une grande réputation comme qualité.

Certains gîtes de fer du Nordland et du Telemarken pourraient fournir des quantités considérables de minerai de fer s'ils étaient mis par chemins de fer en communication avec un port.

Il y a eu en Norvège quelques établissements consacrés à la production du *nickel* et traitant des pyrites magnétiques nickélifères; le commencement fut fait vers 1850 par les mines de Ringerike et d'Espedalen, et l'on mit plus tard de nouvelles mines en train à Bamle, Evje, Sigdal, Askim, Senjen et Skjækerdalen: le minerai qu'on y traitait avait en moyenne une teneur en nickel de 2 %.

Ces mines furent florissantes pendant les années 1870 à 1880, les prix étant élevés en raison de l'offre restreinte et de la demande considérable (pour la fabrication de monnaie).

Actuellement, elles ne sont pas exploitées, mais elles contiennent encore des quantités considérables de minerai.

Les mines de *cobalt* de Modum furent mises en exploitation en 1772 et furent exploitées jusqu'en 1898, époque où l'établissement fut arrêté : il appartenait à une société saxonne. Le minerai principal traité aux usines de Modum était la cobaltine, qui était d'abord l'objet d'une préparation mécanique.

Le *fer chrômé* se trouve sur plusieurs points dans la serpentine, et principalement aux environs de Rœros.

La *blende* a été exploitée dans la mine de Birkeland à Sande et la *galène* dans celle de Konnerud (mines de Jarlsberg) à Skoger près de Drammen.

On extrait aussi un peu de *rutile* et de *molybdène sulfuré*.

La *thorite*, contenant du *thorium*, métal d'une grande rareté, a été trouvée dans des filons isolés entre le fjord de Langesund et la région d'Arendal; il y a quelques années, on la payait très cher par kilog., et on en tira pour environ un million de kroner.

Le tableau sommaire suivant rend compte de l'exploitation des mines norvégiennes pendant les années 1896 et 1897.

Mines de Norvège	Quantités produites		Valeur		Personnel	
	1896	1897	1896	1897	1896	1897
	Tonnes	Tonnes	Kr.	Kr.		
Argent	527	760	400 000	464 000	225	225
Or	—	—	35 000	2 500	9	191
Cuivre	29 910	27 606	1 136 100	1 144 100	1 303	1 133
Pyrite, pyrite cuprifère ...	60 507	94 484	970 000	1 445 000	248	519
Nickel........	—	—	—	—	3	—
Cobalt	29	24	10 000	10 000	40	30
Fer	2 000	3 627	14 000	21 000	8	150
Zinc	450	908	13 500	27 000	52	168
Molybdène ...	4	2	6 000	3 000	15	9
Rutile	30	32	36 000	20 000	—	9
Total	93 457	127 443	2 620 600	3 136 600	1 987	2 434

Aux chiffres de ce tableau, il convient d'ajouter ceux relatifs au feldspath, à l'apatite et à d'autres minéraux utiles, ainsi qu'aux pierres taillées. De ces dernières, dont l'importance va toujours en croissant, la valeur d'exportation fut pour l'année 1898 de kr. 2 023 000, tandis que pour les années 1891—1895 elle était en moyenne de kr. 852 000. Les chiffres correspondants pour le feldspath furent de kr. 181 700 et 136 800, et pour l'apatite de kr. 197 600 et 170 700.

L'exploitation de l'*apatite* a lieu dans la préfecture de Bratsberg. Elle était insignifiante jusqu'en 1872, époque où des gisements considérables furent trouvés à Ødegaarden, ce qui donna lieu à la création de grands établissements, ayant occupé jusqu'à 800 ouvriers. La production atteignit 17 000 tonnes, ayant une valeur de 2 000 000 kroner. Les mines principales étaient exploitées par des Français, d'autres par des Norvégiens, mais depuis quelques années le travail de ces mines a été de plus en plus restreint.

Le *feldspath*, qui se présente sous forme de filons grossiers avec du mica et du quartz, est l'objet d'exploitations sur différents points

de la préfecture de Smaalenene, ainsi que de la côte entre Bamle et Arendal. La production varie généralement entre 6 et 12000 tonnes.

On exploite aussi dans les mêmes filons un peu de quartz et de mica.

Stéatite. On l'exploite dans plusieurs localités du pays de Trondhjem, et en Gudbrandsdalen, et elle a surtout servi à la construction de la cathédrale de Trondhjem. L'emploi de cette pierre semble avoir une tendance à se répandre. Il y en a d'ailleurs un ou deux gisements importants.

Les *schistes ardoisiers* sont tirés du Valdres, où il y a de belles ardoises vertes, de Voss, du Stjørdalen, du Gudbrandsdalen, etc.

Des *pierres meulières* ont de toute antiquité été extraites dans la paroisse de Selbu.

Les *pierres à aiguiser* (brunissoirs) ont aussi de temps immémorial été l'objet d'opérations dans la paroisse d'Eidsborg en Telemarken.

Pierres taillées. On en extrait et on en taille une quantité toujours croissante, et on a recours pour cela au granite, à la syénite, à la syénite à pyroxène, au gabbro, au porphyre.

Les carrières les plus importantes sont aux environs de Fredrikshald, de Fredrikstad, de Larvik et de Drammen.

Calcaire. La pierre à chaux fait l'objet de carrières nombreuses. Il y en a de considérables dans le terrain silurien des environs de la capitale.

De puissants gîtes de *marbre* ont été découverts dans plusieurs localités, surtout à Fauske, dans le Nordland. Sur ce point l'exploitation se fait sur une assez grande échelle. Le marbre s'exporte surtout à Copenhague. Il consiste soit en marbre calcaire soit en marbre dolomitique. Il est blanc, blanc-bleuâtre, blanc-grisâtre, mais on y trouve aussi des nuances rouges et noires. Il y a des variétés compactes et à gros grains, et il est susceptible d'un très beau poli.

Le marbre dolomitique est parfois cassant. Les gîtes de Fauske ont une couple de cent mètres d'épaisseur, et on peut les suivre sur une vingtaine de kilomètres : le chiffre de la production dépend donc uniquement de la demande.

Beaucoup de minéraux, contenant des métaux et des terres rares, se trouvent aussi en Norvège; on connaît surtout les filons avoisinant le golfe de Langesund et ceux d'Arendal. Ces minéraux sont en haute estime dans les collections, et il n'y a guère de cabinet de minéralogie qui ne contienne des minéraux rares de Fredriksvern, Brevik, Arendal, etc.

INDUSTRIE

I. APERÇU GÉNÉRAL

Après l'agriculture et l'élevage du bétail, c'est l'industrie qui est pour le peuple norvégien la source la plus importante de revenus, si l'on a égard au nombre des personnes à qui elle fournit des moyens d'existence. D'après le dernier recensement (celui de 1891), il y avait sur la population totale, s'élevant à 2 004 000 âmes, près de 462 000 personnes ou 23 %, qui étaient directement ou indirectement attachées à l'industrie (y compris certaines branches analogues d'activité, comme l'exploitation des mines et l'établissement des voies de communication).

Nous signalerons à titre de comparaison que sur la population de la Suède à la même date, il y avait à peu près la même fraction, soit 22,7 %, attachée à l'industrie; en Danemark, un peu plus, soit 28,6 %. En France, il y a 26 % de la population appartenant à l'industrie, l'Autriche compte la même proportion; elle était en 1895 de 39 % dans l'empire d'Allemagne et, en 1888, de 40 % en Suisse.

La population industrielle en Norvège s'est fortement accrue dans les derniers temps. En 1876, elle ne dépassait pas 353 000, ou 19 % de la population totale; en 1865, elle n'était même que de 250 000 (environ 15 %). Mais la croissance est bien plus grande, au moins dans l'industrie manufacturière, si l'on a égard à la production. Vers 1860 à 1870 celle-ci était encore fort restreinte, mais à présent, dans plusieurs branches, elle s'est considérablement développée. On n'a malheureusement pas de chiffres sur la production totale, mais la statistique de l'exportation prouve cependant que la progression a été des plus considérables. Nos exportations de produits indus-

triels ont en effet augmenté de valeur de 1 million et demi de kroner (1866—67) à 45 millions, chiffre moyen actuel.*) (L'exportation des bois de toute espèce et de l'huile de poisson a été portée pendant la même période de 34 millions et demi à 45 millions et demi). L'industrie norvégienne faisait en même temps des progrès considérables au point de vue de la qualité.

Au dernier recensement, le nombre total des personnes attachées à l'industrie se répartissait dans les groupes principaux ci-dessous, au point de vue du sexe et de la position sociale.

	Chefs et patrons		Employés privés et publics	
	hommes	femmes	hommes	femmes
Industrie de fabriques..	1 080	63	3 782	153
Industrie manuelle.....	31 166	1 567	576	98
Petite industrie........	2 688	28 097	57	51
Totaux...	34 934	29 727	4 415	302

	Ouvriers		Total	Total, y compris les familles et les domestiques
	hommes	femmes		
Industrie de fabriques..	36 327	7 873	49 278	env. 140 000
Industrie manuelle.....	39 424	2 662	75 493	- 200 000
Petite industrie........	4 208	9 907	45 008	- 65 000
Totaux...	79 959	20 442	169 779	env. 405 000

Parmi les ouvriers figurant au tableau ci-dessus, il y avait 1885 enfants au-dessous de 15 ans, dont 1055 (770 garçons et 285 filles) dans l'industrie de fabriques; 600 (579 garcons et 21 filles) dans l'industrie manuelle et 230 travaillant à la couture et à d'autres petites industries (160 filles et 70 garçons).

*) En 1896, 44,5; en 1897, 50,4; en 1898, 41,6; voir d'ailleurs l'article «Commerce et navigation».

II. L'INDUSTRIE ET SON DÉVELOPPEMENT

A. HISTOIRE DE L'INDUSTRIE MANUELLE, DE LA PETITE INDUSTRIE ET DE L'INDUSTRIE DOMESTIQUE EN NORVÈGE

L'industrie domestique manuelle en Norvège existait déjà aux époques les plus reculées de l'historie du peuple. Il ne pouvait cependant être question d'ouvriers de métier avant que la vie urbaine ne commençât à se développer, c'est-à-dire avant les XIe et XIIe siècles. Cependant la confection des vêtements et celle des ustensiles agricoles et sinon la fabrication, du moins la réparation des armes, étaient pratiquées d'une façon générale, et chaque ferme se suffisait généralement à elle-même. D'aucuns, qui avaient atteint une plus grande perfection de travail que les autres, travaillaient aussi pour le dehors. Ce qu'on appréciait avant tout, c'était l'habileté dans la construction des maisons et des navires, dans la sculpture sur bois et dans la fabrication des armes. Cependant, après la période des vikings, il semble que l'art du forgeron pour armes ait rétrogradé chez le peuple. — Alors comme aujourd'hui les femmes étaient fières de savoir broder avec goût. Au moyen âge tout comme de nos jours, le «vadmel» national (bure) était l'étoffe servant généralement à la confection des vêtements. Cependant, les gens haut-placés se servaient beaucoup de draps importés, surtout d'Angleterre ou de Flandre.

Le XIIIe siècle nous a légué des renseignements intéressants sur la situation des métiers à Bergen, qui était alors la ville principale du royaume. La législation d'alors fait en effet mention de divers corps de métiers, cordonniers, pelletiers, orfèvres, peigniers, peintres, selliers, tailleurs, haubertiers, fourbisseurs, menuisiers, tonneliers, meuniers, etc., à qui sont assignés certains districts, certaines ruelles, pour y exercer leur industrie. Sur ces artisans qui semblent d'ailleurs avoir été fort nombreux, un nombre relativement grand était immigré d'Allemagne; aux XIVe et XVe siècles, alors que le pouvoir de la Hanse allait lui-même en croissant, leur nombre continua à s'accroître aux dépens des indigènes, qui à l'origine, à Bergen comme dans les autres villes de Norvège, avaient certainement fourni la grande majorité des artisans. En même temps que ces étrangers envahissaient de plus en plus l'industrie de nos villes, l'habileté des artisans norvégiens alla en déclinant, surtout après le milieu du XIVe siècle.

On peut faire dater une réaction nationale de 1557—59, époque où l'énergique gouverneur de Bergen, Kristofer Valkendorf, réussit à briser l'hégémonie des artisans hanséatiques, dont un grand nombre quittèrent la ville et y furent remplacés par d'autres qui, bien qu'en grande partie d'origine étrangère, n'en devinrent pas moins citoyens norvégiens.

En Norvège comme dans les autres pays civilisés, les *corporations* ont pendant des siècles joué le rôle le plus décisif. Dès le XIIIe siècle, nous avions des artisans organisés en jurandes corporatives (guildes) : mais vers la fin du même siècle, elles furent supprimées par l'État.

Plus tard, les artisans hanséatiques apportèrent avec eux en Norvège leur organisation corporative, mais comme, ainsi qu'il a déjà été dit, un grand nombre d'entre eux quittèrent Bergen au XVIe siècle, les corporations disparurent de nouveau pour un temps.

Il semble bien que les divers artisans se soient associés en unions offrant de l'analogie avec les corporations, mais on jouissait pourtant à la fin du XVIe siècle d'une grande liberté au point de vue des métiers, avec un résultat d'ailleurs assez douteux. «Il n'y a,» dit un écrit de l'époque, «que désordre et confusion. Les tailleurs vont pêcher le saumon, les barbiers débitent de la bière et font le commerce». Les choses changèrent entièrement de face par l'ordonnance de 1621 sur les compagnons et apprentis, qui donna aux corporations une organisation définitive et exclusive, qui servit de base aux industries manuelles, jusqu'à ce que des principes plus libéraux fussent remis en vigueur par la loi de 1839 sur les métiers. Sous le régime des corporations, chaque espèce d'artisans avait le monopole de sa spécialité, mais y était aussi sévèrement cantonné. Ce qui était avant tout illicite, c'était de combiner le commerce et l'industrie. Pour passer maître, il fallait d'abord avoir été apprenti pendant un nombre déterminé d'années, puis compagnon pendant une nouvelle période; en outre, on exigeait la preuve de capacité comme maître.

En 1839 d'ailleurs, tous les métiers n'étaient pas organisés en corporations : celles-ci existaient surtout dans les vieilles villes et pour les métiers les plus importants : c'est ainsi qu'il y avait 14 corporations à Bergen, 6 à Kristiania et 46 en tout.

Aux termes de la loi de 1839, les corporations ont été successivement supprimées, et depuis la loi additionnelle de 1866, l'accès des différents métiers est généralement libre pour tout homme ou

femme majeurs, et satisfaisant d'ailleurs aux conditions requises pour l'obtention de la bourgeoisie dans les villes; toutefois en 1894, on a inséré dans la loi une clause importante stipulant que l'artisan qui recherche le droit de bourgeoisie devra (soit par lui-même, soit par son gérant) subir une épreuve qui par une loi de 1881 fut introduite comme facultative après l'apprentissage. La loi de 1839 avait abrogé les dispositions exigeant des épreuves en dehors des corporations, et exigeait uniquement, pour l'obtention de la bourgeoisie, un certificat de capacité délivré par deux hommes dignes de foi. Cet accès trop facile de la bourgeoisie avait donné lieu à des abus, et la loi nouvelle a été reçue avec beaucoup de satisfaction dans le monde des artisans.

La loi de 1866 permit d'associer un métier à un commerce ordinaire, et d'après la même loi, il est universellement permis de se livrer à un métier sans avoir acquis le droit de bourgeoisie, à la condition de ne pas recourir à des auxiliaires salariés.

Dans les districts ruraux, l'exercice n'était autrefois libre que pour les métiers de première nécessité, tels que ceux de tailleur, cordonnier, forgeron et charpentier. D'autres métiers, comme la tannerie, la teinturerie, etc., exigeaient une autorisation spéciale. Les produits des artisans ruraux ne pouvaient être ni importés dans les villes, ni exportés à l'Étranger. La loi de 1839 supprima les entraves imposées à l'industrie manuelle dans les campagnes, toutefois il était défendu d'exercer un métier à l'usage des citadins à moins de 11 kilomètres de la ville; cette distance fut plus tard réduite, et depuis 1876 l'industrie est généralement tout-à-fait libre dans les campagnes.

L'habileté et l'initiative des artisans norvégiens étaient en somme encore assez médiocres au XVIIIe siècle. Vers 1835, il y avait un mieux prononcé, et les progrès furent considérables dans nos villes, surtout dans les principales, vers le milieu du siècle.

La liberté du travail élargie depuis 1866 causa, il est vrai, passablement de difficultés à nos artisans, mais ils semblent s'en être tirés à leur honneur, attendu qu'ils ont réussi à maintenir leur position indépendante. Cependant, la situation des artisans a plus ou moins souffert, pendant assez longtemps, de la pression des conjonctures défavorables ainsi que des rapports entre patrons et ouvriers : mais somme toute, nos industries de métier ont aussi progressé dans ces derniers temps, comme capacité et comme bien-être économique; les salaires ont aussi beaucoup augmenté.

Dans les districts ruraux, l'industrie de métier a fait moins de progrès que dans les villes, ce qui résulte nécessairement du peu de densité de la population et de l'insuffisance des moyens d'instruction professionnelle. En général, on ne travaille que pour la consommation locale, mais il y a aussi bon nombre de localités où l'on se livre maintenant, tout comme précédemment, à différents genres d'industrie manuelle ou domestique ou de petite industrie pour la vente au-dehors, par ex., en articles de menuiserie, de sculpture sur bois, ou de tissage, de ferblanterie, ou de forge. Signalons aussi la construction des barques comme jouant un rôle important dans nos districts côtiers.

Pour ce qui est plus spécialement de l'industrie domestique, elle était, il y a quelques cinquante ans, plus développée qu'elle ne l'est maintenant. Dans un rapport officiel publié au milieu de ce siècle sur la situation économique du royaume, il était dit par exemple que «dans la plupart des districts les femmes confectionnent la toile, les tissus de coton et de laine pour toute leur maison, et les hommes les ustensiles agricoles dont ils ont besoin; dans certains districts, on fabrique aussi des produits domestiques pour la vente, comme des serpillières, de la bure, de la tiretaine, et parfois aussi des toiles plus fines».

L'industrie domestique était alors généralement en progrès; dans quelques localités elle était cependant en déclin, parce qu'on trouvait plus économique d'acheter des étoffes importées que de les fabriquer soi-même. — La facilité sans cesse plus grande qu'on a à se procurer les articles en achetant des produits soit des manufactures étrangères, soit des manufactures nationales, a contribué pour une bonne part à entraver le développement de l'industrie domestique, et a même donné lieu à un mouvement rétrograde. D'un autre côté, on constate dans certains districts des progrès dans l'industrie domestique, à laquelle depuis nombre d'années et non moins à l'époque actuelle, on consacre des efforts dévoués, en fondant des écoles d'art domestique, des expositions et des magasins de vente.

La société norvégienne d'industrie domestique (fondée en 1891) a maintenant à Kristiania même des salles de vente et d'exposition très bien montées.

Les produits d'industrie domestique qui s'écoulent actuellement le mieux dans les districts ruraux sont les travaux de sculpture sur bois, si avantageusement connus, les couteaux, certains ustensiles de ménage, des «ski», des traîneaux, etc. Parmi les travaux féminins,

signalons les articles de couture et de broderie, où l'on recourt d'habitude aux anciens dessins norvégiens, les marchandises tissées en coton ou laine, les vêtements tricotés, etc. Dans ces dernières années l'intérêt pour le vieil art national a été sans cesse en croissant.

B. HISTOIRE DES MANUFACTURES

Le développement des manufactures norvégiennes est principalement dû au XIX[e] siècle, bien qu'il y ait aussi des traces d'industrie aux siècles passés.

C'est ainsi qu'au moins une branche de l'industrie moderne, l'industrie des scieries, remonte chez nous aux environs de l'an 1500. Ce n'est pourtant guère qu'au bout de 50 ans qu'elle a acquit quelque importance. Il y a aussi des traces d'autres établissements, mais vers 1700 seulement il peut être sérieusement question d'une certaine activité industrielle. A cette époque le pays eut sa première papeterie et sa première huilerie, un peu plus tard son premier moulin à gruau.

Dans la période qui suivit, le gouvernement dano-norvégien fit de son mieux pour favoriser le développement d'une industrie indigène; mais les moyens appliqués à cet effet, et qui à cette époque où triomphait le mercantilisme, consistaient surtout en priviléges exclusifs, prohibitions douanières et tarifs protecteurs élevés, n'étaient pas de nature à conduire au but. Le roi prenait part personnellement aux entreprises de l'industrie. C'est ainsi qu'en 1739 on établit pour le compte de l'État les salines de Vallœ, et en 1775, on acheta de la compagnie norvégienne ou «noire» fondée dès 1739 les verreries qu'elle avait créées. Malgré cela les affaires n'allèrent pas. Plusieurs branches importantes d'industrie étaient stagnantes. En fait de métaux, la production des forges se bornait à quelques marchandises grossières en fer, et à des clous. L'industrie textile s'en tenait à peu près à ce qui se filait et se tissait dans les prisons (lainages et toiles grossiers). A la fin du siècle, on trouvait également dans le pays quelques corderies, des papeteries, des fabriques de tabac, des briqueteries, des moulins à poudre et quelques autres établissements isolés : la grande masse consistait principalement en petites scieries, en petits moulins, etc., travaillant surtout pour la consommation locale, qui étaient éparpillés dans la contrée, et ne pouvaient être qu'improprement considérés comme consacrés à l'industrie manufacturière.

Sous l'empire des conjonctures favorables au commerce et à la navigation, qui signalèrent le dernier quart du siècle dernier, l'industrie semble avoir été complètement éclipsée. Il n'y eut pas amélioration bien sensible au cours des dix premières années du XIXe siècle. En 1835, il est vrai, la statistique enregistre 4219 établissements industriels, mais sur ce nombre il y avait 3398 scieries. Sur les autres, 366 sont des distilleries, dont la floraison ne date guère que de 1816, 193 briqueteries, 79 «filatures» de tabacs, 61 malteries, 29 corderies, etc., et presque tous donnant lieu à une exploitation plutôt manuelle. Alors encore l'industrie textile ne sort que rarement des prisons, où l'on ne connaissait pas la force motrice mécanique, et il n'y avait pas un seul atelier de constructions mécaniques.

De 1845 à 1850, de grands progrès eurent lieu, si bien que les industries si importantes des matières textiles et des métaux commencèrent à se faire remarquer vers le milieu du siècle; mais la croissance principale se fit de 1865 à 1875 : c'est alors que l'on rendit la vie ou imprima le premier essor à un certain nombre des industries qui jouent maintenant un rôle important dans notre commerce d'exportation.

Ainsi les fabriques d'allumettes qui, en 1850, occupaient 30 ouvriers, donnaient en 1875 du travail à 1293 personnes, et les brasseries, dont le personnel vers 1850 ne dépassait pas 175 hommes, se trouvaient en 1875 à la tête de 1407 ouvriers, en raison surtout du recul excessivement considérable provoqué chez les distilleries par de nouvelles lois votées depuis 1845. Alors aussi la fabrication des clous de construction et des clous à cheval destinés à l'exportation commença à prendre du développement : mais une industrie nouvelle bien plus importante pour notre avenir économique et industriel fit dans les années qui suivirent 1860 ses débuts dans le pays : nous voulons parler de la fabrication des pâtes de bois. La première fabrique de cette catégorie fut fondée en 1863, et était basée sur la consommation intérieure; la première fabrique de pâtes pour l'exportation ne remonte qu'à l'année 1868. Nous n'ajouterons à cela qu'un seul mot sur l'essor pris par les scieries lorsqu'on eut définitivement aboli tous les vieux priviléges dans cette industrie, et la révolution opérée par l'introduction du rabotage mécanique.

En même temps, un grand nombre d'industries qui étaient jusqu'alors restées plus ou moins manuelles, comme les corderies, les

tanneries, les briqueteries, etc., commencèrent à faire l'objet d'un travail plus concentré et plus mécanique. La période 1875—80 fut une époque de recul au point de vue industriel, et le lustre suivant suffit à peine à en neutraliser les effets. Par contre, un développement heureux eut lieu pendant les années 1886 à 1890, mais celles-ci furent suivies à leur tour d'une période de stagnation jusqu'en 1896, époque où une transformation heureuse des conditions du marché ramena une grande activité dans les transactions internationales. L'année 1897 fut marquée par un événement qui est destiné à avoir une grande importance pour le développement industriel en Norvège, c'est la dénonciation par la Suède du traité de commerce entre les deux pays, traité qui, avec quelques changements, subsistait depuis que l'union politique de la Suède et de la Norvège était entrée en vigueur. La communauté de marché industriel entre les deux pays se trouva dissoute et remplacée par des tarifs prohibitifs réciproques : il en résulta en Norvège une recrudescence subite et considérable de l'activité industrielle, secondée d'ailleurs par des conjonctures favorisables pour le commerce et la navigation et une animation inusitée sur les marchés de l'Étranger.

Notre pays possède désormais une série de grands établissements industriels, ayant un outillage à la hauteur du progrès, et spécialement pour la mise en valeur des bois, la construction des machines, mais aussi dans d'autres branches. L'impluviation relativement considérable et la structure topographique spéciale du pays, avec ses immenses plateaux montagneux, et ses vallées en échelons (voir p. 24) ont fourni à la Norvège une grande surabondance de force motrice naturelle dans ses chûtes d'eau plus nombreuses ici que dans aucun autre pays. Un grand nombre de ces chûtes, représentant des millions de chevaux, sont avantageusement situées et assurent à l'industrie du pays un avenir de plus en plus riche, surtout dans les spécialités qui exigent une grande force motrice. D'un autre côté, la pauvreté du pays en produits bruts, son climat rigoureux, ainsi que l'élévation relative des salaires, et l'absence d'instruction professionnelle suffisante chez la classe ouvrière, et d'autres facteurs encore, sont de nature à entraver chez nous le développement des industries d'exportation.

Le nombre total des établissements industriels de la Norvège était à la fin de 1895 de 1910 avec un personnel (fonctionnaires et employés compris) de 59 800 personnes. Ce chiffre s'est accrû depuis

lors, et on peut admettre qu'il atteint maintenant d'environ 70 000 personnes. En 1850, le total était de 12 700 personnes.

Les industries soumises au contrôle des inspecteurs de fabriques (y compris les mines, etc.) employaient en 1896 3484 moteurs, équivalant ensemble à 127 000 chevaux-vapeur; le nombre de chevaux était en 1898 de 157 300, dont 110 400 en force hydraulique, 44 800 à vapeur et 2100 de source diverse. Pendant ces dernières années on a commencé a travailler très activement en vue d'employer l'électricité comme force motrice, soit en la produisant par des machines à vapeur, soit, dans le plus grand nombre des cas, en empruntant la force à des turbines établies aux chûtes d'eau. Plusieurs communes urbaines ont fait l'achat de chûtes d'eau situées dans leur voisinage, et procédé à des installations parfois très considérables pour se procurer non-seulement de la lumière électrique (et dans les plus grandes villes, de la force motrice pour tramways), mais aussi de la force motrice pour l'industrie grande et petite.

III. LES INDUSTRIES DIVERSES ET LEUR RÉPARTITION LOCALE

A. INDUSTRIE DE FABRIQUES

Nous allons, d'après la statistique officielle des fabriques pour 1895, donner ci-dessous une idée de l'importance des différentes branches d'activité industrielle et de leur répartition par localités dans le pays. Nous ferons toutefois remarquer qu'il s'est fondé depuis un nombre relativement très élevé d'établissements nouveaux, sans que nous ayons à leur sujet de données statistiques assez complètes pour que nous puissions les faire entrer en compte.

Les groupes d'industries qui jouent le plus grand rôle en Norvège, sont :

	Établissements	Ouvriers	Journées de travail
Travail du bois	383	12 073	2 698 900
Construction de machines, etc.	191	9 318	2 530 900
Industrie textile	167	8 805	2 477 400
Pâtes de bois, papier, cuir et caoutchouc	196	7 720	2 099 200
Prép. des matières alimentaires, des excitants, etc.	496	7 306	1 782 300
Mise en œuvre de la terre et travail de la pierre	143	5 244	1 035 100
Industrie des métaux	78	3 308	913 700
Industries chimiques	62	2 307	565 800

Nous avons choisi ici, comme le critérium le plus caractéristique pour l'importance relative des groupes, le nombre des journées effectuées en 1895.

Le *travail du bois* constitue le premier en importance comme en date de ces groupes, et un de ceux qui occupent le premier rang quant aux bonnes installations mécaniques et à la qualité des produits. Il en est ainsi avant tout des deux spécialités principales, le sciage et le rabotage, qui occupent 309 établissements et ont donné lieu à 82 % du nombre total des journées de ce groupe. On en trouve dans toutes les préfectures, sauf dans les deux plus septentrionales, mais c'est surtout dans celles de Smaalenene et d'Akershus qu'elles ont acquis leur maximum d'importance; à Fredrikstad et aux environs, elles dominent tout et comptent plusieurs grandes scieries et raboteries pour l'exportation. Leur importance est grande aussi dans les préfectures de Buskerud et de Jarlsberg-Larvik; le diocèse de Trondhjem contient aussi plusieurs établissements importants appartenant à cette branche.

Dans l'*industrie des machines* qui n'a acquis une certaine importance en Norvège que depuis une cinquantaine d'années, nous avons encore beaucoup à apprendre des pays de vieille industrie : cependant bon nombre d'établissements de cette catégorie, surtout parmi les grands ateliers mécaniques et les chantiers de construction pour bateaux en fer, qui forment la grande masse de ce groupe (1 985 300 journées), ont acquis de la réputation pour leur travail solide et beau, et participé avec succès à plusieurs grands concours internationaux. C'est à Kristiania que sont les principaux ateliers de cette espèce, et entre autres le premier du pays, celui de Nyland (822 ouvriers) : il y a aussi d'importants ateliers mécaniques à Fredrikstad, Bergen, Trondhjem, etc. Les chantiers pour navires en bois appartenant à cette classe, ont perdu beaucoup de leur importance en raison du développement sans cesse croissant de la navigation à vapeur; en 1895, ils ne comptaient plus que 1148 ouvriers, contre 5741 qu'ils occupaient en 1875. Cette catégorie comprend d'ailleurs 22 fabriques de carrosserie, 2 fabriques de wagons pour chemins de fer, etc.

Par contre, l'*industrie textile* appartient bien plus aux campagnes qu'aux villes, quant à la situation des ateliers; mais ceux-ci sont fréquemment installés dans les districts ruraux à proximité des villes; il en est ainsi de la plus grande manufacture du pays (en 1895), la filature et tissage de Nydalen, par Kristiania, qui occupe 1000

personnes (employés compris). Les filatures et tissages, qui sont au nombre de 64 et ont effectué 1 779 100 journées, se placent au tout premier rang, puis viennent 16 manufactures d'objets en tricot et 37 corderies. Ces dernières se trouvent surtout dans l'ouest, et principalement à Bergen; la plupart des autres manufactures de cette branche sont soit aux environs de Kristiania, soit dans la préfecture de Sœndre-Bergenhus.

Dans le groupe suivant, qui comprend les industries du *papier*, du *cuir* et du *caoutchouc*, une place tout-à-fait hors ligne revient à la fabrication des pâtes de bois créée en 1863, et au développement qui a eu lieu en conséquence dans la fabrication du papier. Le royaume comptait en 1895 15 fabriques de cellulose, 56 fabriques de pâtes mécaniques (Mitscherlich) et 13 papeteries, représentant ensemble environ 81 % du total des journées du groupe. La cellulose (pâte chimique) se fabrique surtout dans les Smaalenene, où se trouve la fabrique occupant probablement actuellement le premier rang, la celluloserie de Borregaard, et dans les préfectures de Buskerud et de Bratsberg, où les pâtes mécaniques jouent également un très grand rôle. En fait d'autres établissements, signalons 87 tanneries, éparses dans tout le pays et généralement peu importantes, ainsi que quelques manufactures d'objets en papier et carton.

Parmi les établissements qui s'occupent de la préparation des *matières alimentaires* et *excitants divers*, il faut d'abord signaler 252 moulins, généralement de médiocre importance. Les 44 brasseries du pays comptent à elles seules plus de journées d'ouvriers que l'ensemble des moulins, et il en est de même des 40 fabriques de tabacs : ces deux dernières catégories sont à peu près spéciales aux villes, et surtout à celle de Kristiania. L'industrie des conserves atteint son maximum d'importance à Stavanger, mais elle est aussi représentée dans les Smaalenene, le Hedemarken, etc. Nous y comptons les fabriques de lait concentré, qui travaillent surtout pour l'exportation.

Dans la catégorie des établissements *mettant en valeur la terre et la pierre* il faut d'abord compter 91 briqueteries, 6 verreries, 11 fabriques de poteries et de faïences et 17 chaufourneries. Près de la moitié des journées afférentes aux briqueteries tombent en partage aux préfectures de Smaalenene et d'Akershus. Sur les verreries, 5 sont à proximité du fjord de Kristiania, une dans l'ouest. A Ekersund, il y a une grande faïencerie et à Porsgrund une assez im-

portante fabrique de porcelaines. Si nous y ajoutons une fabrique de ciment installée près du fjord de Kristiania, nous aurons rendu compte de tous les établissements principaux de cet ordre.

Dans l'*industrie des métaux*, les établissements qui tiennent la tête sont 4 fabriques de clous à cheval établis près de Kristiania, et travaillant en grande partie pour l'exportation, 7 fabriques de clous et d'objets laminés, des tréfileries pour fer et acier, et 14 fonderies de fer. Il y a une usine à fer avec aciérie dans la préfecture de Nedenes.

De plus, il y a dans les principales villes des ateliers travaillant l'or et l'argent, et enfin, surtout dans la capitale, diverses fabriques d'objets en métal (escaliers, balances, articles de serrurerie, etc.).

En dehors de la fabrication des allumettes, l'*industrie chimique* est relativement encore peu développée en Norvège : les seuls établissements présentant une importance notable sont ceux connexes des pêcheries, et surtout les fabriques d'engrais chimiques installés dans les préfectures du nord et les établissements de baleinerie fondés dans le Finmarken.

Les fabriques d'allumettes, au nombre de 8, occupent plus de la moitié du nombre total de journées afférentes à ce groupe. Elles fabriquent surtout des allumettes phosphoriques pour l'exportation outre mer, mais par suite de la concurrence, elles luttent laborieusement pour l'existence.

Le groupe chimique acquerra cependant à coup sûr bien plus d'importance dans l'avenir : dès maintenant on a soit établi, soit projeté quelques grands établissements pour la fabrication du carbure de calcium. Cette industrie, qui exige une grande force motrice à bon marché, semble trouver dans notre pays des conditions d'avenir excessivement avantageuses.

Dans la branche du *vêtement*, centralisée surtout dans les villes, la première place est occupée par les fabriques de manteaux, de chaussures et de chapellerie. Elles occupaient en 1895 1943 ouvriers (523 800 journées).

Les trois autres groupes (fabrication d'articles pour le chauffage et l'éclairage, huiles, etc., industries de reproduction et établissements divers) sont de faible importance. Parmi les établissements les plus considérables de cette catégorie, signalons 11 usines à gaz (installées dans les villes) et 30 fabriques d'huile de poisson, presque toutes dans le diocèse de Tromsœ, où la pêche de la morue a son siége principal.

En moyenne et pour tout le royaume, il y avait 31 ouvriers (et fonctionnaires) par établissement industriel. Sur ce nombre 1236, soit 65 %, en avaient moins de 21, 547 occupaient de 21 à 100 personnes, 77 de 101 à 200 ouvriers, 17 de 201 à 300, 17 de 301 à 500 et dans 6 seulement, le personnel dépassait le chiffre de 500.

Quant à la juridiction civile, il y avait en 1895 à peu près nombre égal d'ouvriers de fabrique dans les districts ruraux et dans les villes, quoique le nombre des établissements soit un peu moins grand dans celles-ci. D'autre part, les villes comptaient un plus grand nombre de journées (7 800 000 contre 7 200 000). Mais en réalité, la suprématie des villes à cet égard est notablement plus prononcée, attendu qu'une assez grande proportion d'ateliers établis sur territoire rural à proximité des villes doivent leur origine à celles-ci et appartiennent à des citadins. Si notre industrie ne s'est pas concentrée à un degré encore plus marqué autour des villes, cela tient surtout à la nécessité où l'on est d'utiliser les chûtes d'eau, qui sont un des principaux facteurs de notre industrie.

Kristiania, les Smaalenene, Akershus, Buskerud et Sœndre-Bergenhus sont les préfectures qui font la preuve de la plus grande activité industrielle, tandis que celle-ci est presque nulle dans les trois préfectures septentrionales et dans celle de Nordre-Bergenhus.

En 1895 les trois préfectures citées en tête de la liste fournissaient une grosse moitié du nombre total des journées. Ce qui est pourtant plus intéressant que la répartition administrative, c'est celle par centres naturels d'industrie, dont les principaux sont :

Kristiania	352	établ.	19048	ouvr.	5 197 300	journées
Bergen	115	—	4 924	—	1 347 700	—
Fredrikstad—Sarpsborg	61	—	5 409	—	1 300 700	—
Drammen	109	—	3 140	—	746 400	—
Skien—Porsgrund	46	—	2 004	—	542 900	—
Trondhjem	57	—	1 794	—	489 700	—
Fredrikshald	35	—	1 799	—	451 300	—
Stavanger	70	—	1 412	—	340 600	—

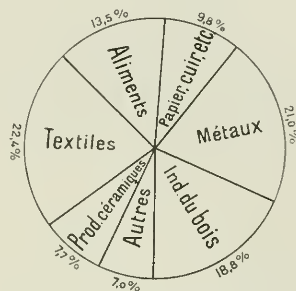
Dans les deux premiers de ces centres, c'est en effet les industries textiles et la fabrication des machines qui dominent. Fredrikstad et Drammen sont les centres de l'industrie des bois, Drammen et Skien ceux de la fabrication des pâtes de bois et de la papeterie. A Trondhjem, le groupe des machines occupe environ 40 % du nombre des journées, tandis que Stavanger a la spécialité des conserves alimentaires. En-dehors des centres que nous venons de sig-

naler, les fabriques se groupent autour de Skedsmo (Lillestrœm), Larvik, Kristiansand et Arendal. Le nombre total des établissements dans tous ces districts réunis faisait en 1895 à peu près 50 % du nombre total, tandis que leur nombre de journées constituait à peu près 75 % du nombre afférent au pays tout entier.

Le graphique suivant rend compte de la répartition géographique de l'activité industrielle à la fin de l'année 1898 :



Norvège sud-est.*)



Norvège nord-ouest.**)

B. INDUSTRIE MANUELLE

Voici quel était d'après le recensement de 1891 le chiffre des personnes occupées aux principales branches d'industrie manuelle :

a) Chefs et patrons :

cordonniers	8582	dont	6635	dans les campagnes
menuisiers	5444	-	4267	- - —
tailleurs	4577	-	3650	- - —
forgerons	2620	-	2154	- - —
peintres	1561	-	929	- - —
charpentiers, constructeurs, etc.	1533	-	1180	- - —
boulangers	1194	-	498	- - —
maçons	912	-	570	- - —
tonneliers	798	-	545	- - —
bouchers	735	-	271	- - —

*) C'est-à-dire Kristiania et les préfectures de Smaalenene, Akershus, Hedemarken, Kristians, Buskerud, Jarlsberg-Larvik et Bratsberg.

**) C'est-à-dire Bergen et les autres préfectures.

b) Ouvriers salariés (à l'excl. des enfants au-dessous de 15 ans) :

charpentiers	5998	dont	4156	dans les campagnes
cordonniers	5998	-	2885	- - —
menuisiers	4276	-	2009	- - —
maçons	4106	-	1666	- - —
tailleurs	3828	-	1842	- - —
forgerons	2409	-	1232	- - —
boulangers	2399	-	615	- - —
peintres	2074	-	551	- - —
typographes	1425	-	98	- - —
tonneliers	1029	-	301	- - —

Sur le total des personnes occupées dans l'industrie manuelle, et âgées de plus de 15 ans (total 74893), près de la moitié, soit 35038, appartiennent aux villes.

C. PETITE INDUSTRIE (ET INDUSTRIE DOMESTIQUE)

Parmi les femmes de plus de 15 ans occupées à titre indépendant par la petite industrie et l'industrie domestique (total 28097), 12794 (dont environ un tiers dans les villes) s'occupaient de couture, 7455 de tissage et de filature (la plupart, soit 94 % dans les campagnes, et surtout dans le haut pays (évêché de Hamar) et dans les préfectures de la côte dans l'ouest et dans le nord) 1952 de tricotage, 3758 de blanchissage et de repassage (surtout dans les villes). Parmi les 2688 hommes, 977 confectionnaient des articles en bois, etc. (884 dans les districts ruraux), 548 construisaient des barques (presqu'exclusivement dans les districts ruraux et surtout dans les préfectures de Nordland, S. Bergenhus, Nedenes et Romsdal), 248 fabriquaient des seines et filets, 237 des couvertures fourrées, etc.

On a relevé encore comme occupés en sous-ordre dans la petite industrie 9747 femmes (dont 5613 couturières et 2435 blanchisseuses, etc.) et 4138 hommes : sur ces derniers, plus de la moitié étaient occupés au travail de la pierre.

Il convient de remarquer que ces chiffres indiquent seulement ceux dont la petite industrie et l'industrie domestique forme le gagne-pain principal; ce genre d'industrie est en outre exercé sur une échelle considérable comme ressource supplémentaire dans toute l'étendue du pays.

BIBLIOGRAPHIE

Norges officielle Statistik.
P. A. Munch. *Det norske Folks Historie.* Kristiania 1852—63.
Yngvar Nielsen. *Bergen fra de ældste Tider indtil Nutiden.* Kristiania 1877.
O. J. Broch. *Le Royaume de Norvége et le Peuple Norvégien.* Kristiania 1878.
Schweigaard. *Norges Statistik.* Kristiania 1840.
Tvethe. *Norges Statistik.* Kristiania 1848.
P. Hansen. *Haandbog i Norsk Haandværksret.* Kristiania (1887).
Norwegian Special Catalogue for the Norwegian Sections of the Universal Exhibition of Arts and Industries at Stockholm 1897. Kristiania.

COMMERCE ET NAVIGATION

I. GÉNÉRALITÉS

La situation géographique et la nature de la Norvège, ainsi que le caractère et la disposition naturelle de son peuple, ont toujours eu pour effet de donner une grande importance à nos rapports avec le dehors, basés sur le commerce et la navigation, tant pour notre vie économique que pour notre développement national et notre civilisation.

Notre pays a été à certains points de vue traité parcimonieusement par la nature; à d'autres, il a été très avantagé. Il n'y a qu'une partie relativement infime de sa superficie qui soit propre à l'agriculture, et il y a peu de districts dans le pays qui puissent se suffire à eux-mêmes quant à la nourriture. Par suite l'importation des céréales a toujours été une nécessité.

En revanche, la Norvège a trouvé une surabondance de richesses dans la faune sous-marine des mers qui la baignent ainsi que dans ses vastes forêts. Le développement considérable des côtes, avec abondance de ports bien abrités, ont fait de la navigation un métier tout naturel pour nos populations, et de tout temps les Norvégiens se sont effectivement distingués par leur amour pour la mer et leurs capacités comme marins. Les Norvégiens sont aussi considérés comme propres au commerce, et, il y a mille ans, notre commerce, tout comme notre navigation, avait acquis déjà une importance relativement considérable.

Après avoir pendant des siècles été, au moins en grande partie, l'apanage des Norvégiens eux-mêmes, le commerce et la navigation passaient dans le courant des XIVe et XVe siècles de plus en plus

dans des mains étrangères; en revanche la Norvège commença, à partir du XVI[e] siècle, à s'émanciper peu à peu de ce joug commercial, et depuis la seconde moitié du XVIII[e] siècle — époque si florissante pour nos villes — la majeure partie de la navigation et du commerce du pays ont repassé dans des mains norvégiennes.

Les *transactions commerciales* de la Norvège avec l'Étranger ont pour 1898 été évaluées à une somme totale de 439 millions de kroner, soit en importations 280 millions et en exportations 159 millions : sur ces dernières 151 millions représentent des marchandises norvégiennes et 8 millions des marchandises étrangères réexportées. En 1897, le total était de 431 millions de kroner, et en 1896, de 388 millions. Comparé à la population de la contrée, ce chiffre de transactions est bien considérable; il représente pour 1897 205 kr. par habitant. A la même époque les transactions de la France s'élevaient à 187 kr., celles de la Suède à 154 kr. et celles de l'Allemagne à 149 kr. par habitant. En revanche, le Danemark a par habitant un commerce beaucoup plus considérable, savoir 324 kr., le Royaume-Uni en a 341 kr. (un commerce encore plus grand p. h. a lieu en Suisse, en Belgique et surtout dans les Pays-Bas). Pour l'Europe, prise dans son ensemble, la proportion par habitant est de 138 kr. (sans la Russie : 182 kr.).

Tandis que le chiffre de nos transactions répond à peu près à la moyenne des états de l'Europe occidentale, la *marine marchande* norvégienne occupe une position tout-à-fait à part : il n'y a que trois pays au monde qui soient à la tête d'un tonnage supérieur à celui de la Norvège, savoir le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, l'Allemagne et les États-Unis de l'Amérique du Nord. Rapportée à la population, la marine marchande norvégienne occupe la première place. Au commencement de 1899, la Norvège avait 1068 bateaux à vapeur avec un tonnage total net de 437 570 tonneaux de registre, et 5981 voiliers, tonnant en tout 1 120 808 tonneaux de registre. Le total du tonnage effectif calculé était de 2 696 000 tonneaux, chaque tonneau de bateau à vapeur étant compté pour 3,6 de tonnage voilier.

Pour établir une comparaison avec quelques-unes des autres nations les plus importantes, nous dresserons le tableau ci-après rendant compte des navires de plus de 50 tonneaux au 1[er] janvier 1898 (non compris les navires sur fleuves et lacs) :

Pays	Tonnage			
	Par bateaux à vapeur	Par voiliers	Total calculé	Par habitant
	Tx. de reg.	Tx. de reg.	Tx. de reg.	Tx. de reg.
1. Royaume-Uni.....	6312000	2408000	25131000	634
2. Allemagne........	969000	549000	4037000	76
3. États-Unis........	751000	1301000	4005000	53
4. Norvège..........	377000	1095000	2452000	1162
5. France	565000	302000	2336000	61
6. Italie.............	258000	446000	1375000	44
7. Espagne..........	285000	101000	1127000	63
8. Japon	265000	79000	1033000	23
9. Suède............	188000	258000	935000	186
10. Australie britann. .	211000	160000	920000	180
11. Amérique britann.	85000	532000	838000	115
12. Pays-Bas.........	191000	95000	783000	159
13. Danemark........	178000	129000	770000	335

II. DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE LA MARINE JUSQUE 1850

Aux époques les plus reculées de l'histoire de notre peuple le commerce et la navigation étaient considérés comme des occupations appropriées pour les hommes les plus distingués, et par suite des hommes d'une haute naissance s'y livraient assidûment. Bjœrn, qui était roi d'une partie de la Norvège orientale sous la suzeraineté de son père Harald Haarfagre, avait dès le commencement du Xe siècle des navires de commerce en route pour d'autres pays, d'où il faisait venir quantité de marchandises de prix. De nombreux navires se rendaient dans sa capitale, Tœnsberg, soit de la Norvège septentrionale, soit du Danemark ou de l'Allemagne. Même au cours des expéditions des vikings, qui eurent surtout lieu aux IXe et Xe siècles, on voit qu'il y avait un commerce pacifique et non sans importance.

Lorsque le christianisme fut introduit en Norvège, au XIe siècle, les expéditions des vikings cessèrent d'ailleurs bientôt, et l'existence ne tarda pas à revêtir des formes plus civilisées. C'est à cette époque que remonte à proprement parler l'organisation de nos villes les plus anciennes et leur première floraison. Un commerce actif ne

tarda pas à se développer, tant avec l'intérieur qu'avec le dehors : il était exercé soit par les grands du pays, clercs ou laïques, soit certainement aussi, à partir du XIII[e] siècle (ou peut-être déjà antérieurement), par une classse marchande proprement dite.

Au XIII[e] siècle, notre législation commerciale pouvait se mesurer avec celle des villes de l'Allemagne du Nord ou de l'Italie. La Norvège avait aussi un certain nombre de navires de commerce, en-dehors de sa marine militaire très développée. Nos articles principaux d'exportation étaient le poisson, mais aussi les peaux, le beurre, les bois, etc., tandis que les marchandises importées étaient essentiellement les grains, les étoffes, les boissons, le miel, etc.

Les pays avec lesquels, au moyen âge, nous avions le plus de relations commerciales étaient surtout l'Angleterre (avec laquelle nous avions, dès 1217, un traité de commerce), l'Allemagne, le Danemark, la Suède ou du moins l'île maintenant suédoise de Gotland, les Flandres et aussi la France, ainsi que l'Islande et le Grœnland, colonisés par les Norvégiens, et qui firent retour au XIII[e] siècle à la couronne de Norvège. Le commerce avait lieu, soit par des navires norvégiens, soit par des navires étrangers.

Le centre commercial le plus important, non-seulement de la Norvège, mais de tous les pays scandinaves, fut pendant plusieurs siècles la ville de *Bergen*, qui fut érigée en ville vers 1070; le nombre des ouvriers de ce port était par une ordonnance de 1302 fixé à 200. Citons encore parmi les vieilles villes de commerce celle de *Nidaros* (d'environ 70 ans antérieure à Bergen, et qui s'appelle maintenant *Trondhjem), Oslo* (maintenant *Kristiania*, qui fut fondée en 1624 sur les ruines incendiées d'Oslo, dont les bourgeois furent contraints d'aller s'installer à Kristiania, où la vieille ville forme actuellement une paroisse), et enfin *Tœnsberg* déjà nommé, qui est la plus vieille de toutes nos villes d'aujourd'hui.

Ce qui eut une importance fatale pour notre commerce, ce fut le rapport existant entre nous et la puissante confédération hanséatique, fondée en 1241. Dans les temps les plus reculés, le commerce des négociants étrangers avec la Norvège ne se faisait qu'en été, mais les Allemands cherchèrent de bonne heure à se fixer pour l'hiver dans la plus importante des places commerciales de la Norvège, Bergen. Les Norvégiens essayèrent pendant longtemps de s'y opposer, et même aussi tard que vers 1300, il semble que le nombre des Allemands «hivernants» n'ait pas encore été bien considérable.

Dans la seconde moitié du XIVe siècle et encore plus au XVe, époque où la puissance politique et économique de la Norvège fut très affaiblie, les Hanséates eurent de plus en plus le dessus sur les commerçants norvégiens, malgré une résistance tenace et souvent acharnée de leur côté. C'est surtout à Bergen que dominèrent les Hanséates (principalement ceux de Lübeck), et ils s'y permirent à différentes époques des violences signalées contre les bourgeois de la ville.

Dans les villes principales de l'Est, en première ligne Tœnsberg et Oslo, les étrangers (et plus spécialement ceux venus de Rostock) causèrent un grand détriment aux marchands indigènes, et ces villes étaient bien affaiblies au commencement du XVIe siècle, époque où l'on réussit à secouer le joug commercial de la Hanse. En revanche, Bergen, grâce surtout à l'importance de son commerce de poisson, continua pendant des siècles à être le premier marché commercial de la Scandinavie, et les Hanséates durent pendant longtemps continuer une lutte tenace pour leur position; ils furent, il est vrai, tenus plus ou moins en respect par l'énergique roi Christian II, au commencement du XVIe siècle, et vers 1557—60 on les força à respecter les lois norvégiennes, et ils cessèrent dès lors de former de fait un état dans l'état; cependant, ils avaient encore dans leurs mains la majeure partie du commerce de Bergen, jusqu'à l'époque où la suprématie croissante des Hollandais sur mer, ainsi que la Guerre de Trente ans (1618—48), eurent pour résultat leur affaiblissement dans la mère-patrie. Cependant le comptoir allemand de Bergen continua à subsister jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, quoique le commerce fût passé de plus en plus dans les mains des bourgeois de Bergen.

Même aux époques les plus critiques pour la bourgeoisie norvégienne, celle-ci ne fut pourtant pas annihilée*); en même temps d'autres étrangers non-allemands, des Anglais, des Écossais et des Hollandais, et aussi les Danois, avec lesquels nous étions unis depuis 1380, se livraient au commerce et à la navigation avec la Norvège.

Un progrès important imprimé au commerce norvégien est dû aux Hollandais, qui depuis le milieu du XVe siècle, commencèrent

*) Pour ce qui est d'Oslo, une requête de 1508 dit que le nombre des bourgeois, qui avant l'invasion des gens de Rostock, atteignait 5 à 600, était plus tard réduit à 60—80.

de plus en plus à aller chercher leurs bois dans la Norvège du sud. Pendant deux siècles on alla chercher ces bois n'importe où, et on les achetait même directement aux paysans. Les Norvégiens exportaient alors aussi une certaine quantité de bois dans des navires à eux.

Les scieries actionnées par des roues hydrauliques commencèrent à être employées en Norvège vers 1500, mais ce fut seulement une cinquantaine d'années plus tard qu'elles acquirent de l'importance au point de vue de notre exportation; et quant à notre commerce avec les Pays-Bas, ceci continuait pendant des siècles, et encore vers 1875, de consister principalement en poutres (voir p. 444).

Dans la seconde moitié du XVIe siècle la production et le chiffre des échanges commencèrent à s'accroître fortement dans l'Europe occidentale, et les constructions nouvelles de maisons et de navires occasionnèrent une demande croissante de bois de Norvège, qui furent bientôt une marchandise recherchée, non-seulement en Hollande, mais aussi en Espagne, en Portugal et en Angleterre.

La situation économique alla aussi en s'améliorant en Norvège, et les commerçants norvégiens reprirent de nouvelles forces dans plusieurs villes; il est vrai que ce réveil fut dû pour une grande part à l'immigration d'éléments étrangers, mais ceux-ci prirent aussitôt racine dans le pays, et contractèrent aussi des alliances avec des familles norvégiennes. A Bergen, les plus grandes maisons de commerce étaient d'origine étrangère; en outre, lors du déclin de la Hanse, quelques-uns des fils des négociants hanséatiques acquirent le droit de bourgeoisie norvégien, mais à la fin du XVIIIe siècle, il n'y avait plus, même à Bergen, qu'une faible minorité de négociants qui ne parlassent pas la langue du pays comme leur langue maternelle.

Dans la navigation à l'étranger, qui vers 1350—1400, mais surtout pendant le XVe siècle, avait principalement lieu avec des navires étrangers, nos propres navires prirent une part croissante depuis la fin du XVIe siècle, quoique encore sur une échelle assez modeste.

Dans le courant du XVIIe siècle, le commerce et la navigation de la Norvège prirent un essor considérable, qui fut pourtant sérieusement entravé par des guerres et par différentes autres circonstances.

Le commerce des bois devint très florissant et passa de plus en plus dans les mains des négociants norvégiens des villes, quoique l'exportation se fît encore principalement par des navires étrangers.

Dans les privilèges octroyés aux villes en 1662, il fut stipulé que désormais toutes les exportations se feraient par les villes, ce qui avait d'ailleurs été ordonné depuis vers 1300, mais ce qui n'avait pu passer dans la pratique, surtout quant aux bois. Ce commerce avait aussi au XVI[e] siècle et dans la première partie du XVII , donné naissance ou contribué à donner naissance à un certain nombre de villes nouvelles, les «ladesteder» (bourgs ou ports d'embarquement) de la Norvège du sud, situés à l'embouchure des rivières de flottage, comme Bragernes (partie de la ville actuelle de Drammen), et les villes actuelles de Fredrikshald, Moss, Larvik et Arendal.

Par suite des privilèges octroyés aux villes, il fut apporté des restrictions à la liberté commerciale des «ladesteder»; mais ceux-ci conservèrent pourtant le droit d'exporter des bois et d'importer des céréales.

L'exportation des bois par la Norvège du sud augmenta de 102 chargements de navires, ou environ 12 000 m.^{3}, en 1528, jusqu'à 673 chargements ou env. 70 000 m.^{3}, en 1560; vers 1620 elle atteignait même 1650 chargements et environ 200 000 m.^{3}. En outre l'ouest (généralement par navires écossais) et le nord en exportaient aussi une certaine quantité. Pour l'année 1664 l'exportation des bois de la Norvège est dite de s'être élevée même à environ 1 000 000 m.^{3}

L'exportation du poisson était aussi fort considérable, surtout par Bergen (voir le tableau p. 441).

L'exploitation des mines, lorsqu'elle se développa au XVII[e] siècle, apporta aussi son contingent au total des exportations.

A la fin du XVII[e] siècle, une part considérable de la navigation en Norvège avait lieu par nos propres navires; mais les exportations des bois se faisaient encore principalement par des navires étrangers. Vers 1700 la marine marchande de la Norvège comptait en tout de 4 à 500 navires, jaugeant au total environ 60 000 tonneaux.

Le commerce et la navigation nationaux furent favorisés notablement par diverses mesures prises sous Christian V (1670—1699) par le gouvernement dano-norvégien : c'est ainsi qu'une ordonnance de 1671 créa des avantages aux *navires de défense**) — c'est-à-dire à des navires de commerce, pouvant à l'occasion servir comme navires de guerre; de plus les droits de douane, qui jusqu'alors n'étaient basés que sur des principes fiscaux, furent employés aussi comme des

*) Cinquante ans auparavant, en 1621, on trouve déjà une disposition analogue.

moyens de diriger la marche du commerce, de la navigation et de l'industrie.

D'un autre côté, le développement robuste du commerce norvégien fut plus ou moins entravé par le système de privilèges du XVII[e] siècle, système qui favorisait certaines villes, soit au grand détriment d'autres villes, que le gouvernement cherchait parfois directement à supprimer au profit des villes privilégiées, par exemple en ordonnant la transplantation dans l'une des bourgeois de l'autre, soit aussi en imposant un joug pesant à certains districts ruraux, comme ceux du Finmarken, sur les côtes de l'Océan Glacial.

Les droits à l'exportation sur le poisson et, depuis le commencement du XVII[e] siècle, l'augmentation des droits sur les bois eurent également une influence gênante.

La renaissance du commerce national et de la navigation, qui s'annonçait d'abord sous d'heureux auspices, reçut un rude coup de la longue guerre du Nord (de 1709 à 1720), pendant laquelle la Norvège perdit environ le tiers de sa flotte commerciale.

Après 1720, la paix régna d'une façon à peu près continue pendant 87 ans, et pendant ce temps, notre commerce et notre navigation firent des progrès considérables, mais d'abord fort lents. Vers 1750 la marine marchande norvégienne avait regagné son ancien développement d'avant la grande guerre; de 1750 à 1760 les transactions commerciales continuèrent à s'affirmer, grâce surtout à la richesse de la pêche du hareng, qui déclina plus tard de nouveau; l'exportation des bois était considérable et la production du cuivre s'accrut considérablement. La valeur totale des exportations norvégiennes, calculée sur les prix de l'époque, atteignit probablement environ 10 millions de kroner par an dans la période 1750—1770. Les importations représentaient probablement une somme à peu près égale, dont 3—4 millions de kroner de céréales (environ 800 000 hectol.), celles-ci venant principalement du Danemark qui, depuis 1735 jusqu'en 1788, à part quelques années de disette et autres, eut le privilège d'importer des grains dans la partie la plus populeuse de notre pays.

Dans le dernier quart du XVIII[e] siècle et les premières années du XIX[e], le chiffre des transactions de la Norvège atteignit une hauteur plus grande que jamais. Pendant la guerre de l'indépendance américaine (1776—1783), les prix de nos marchandises d'exportation subit une hausse considérable, en même temps que notre situation de neutres donnait une impulsion avantageuse à un commerce de

transit, auquel notre sol servait d'entrepôt. Pendant les guerres européennes qui furent la suite de la révolution française, notre pays tira également de grands avantages de sa neutralité, jusqu'au moment où, en 1807, nous fûmes nous-mêmes entraînés à la guerre. A cette période remontent aussi diverses réformes dans notre législation commerciale, qui tournèrent grandement à l'avantage économique du pays : telles furent l'abolition du monopole danois, quant au commerce des grains, la libération du commerce dans le Finmarken (1787), l'ordonnance relative aux entrepôts de crédit (1793) et un adoucissement des tarifs douaniers (1797). Au début du XIXe siècle, l'état précaire des finances nécessita pourtant de nouveaux impôts, malgré lesquels notre commerce ne cessa pourtant pas de progresser, surtout en ce qui concerne les bois, dont l'exportation vers l'Angleterre atteignit une hauteur très grande. Pendant les très bonnes années 1804—06, l'exportation du bois fut en moyenne d'un million de $m.^3$ par an, et de 1799 à 1808, l'importation moyenne de grains fut de 947 000 hectolitres par an.

Pour la navigation, la dernière partie du XVIIIe siècle fut une période ascensionnelle d'une importance décisive. Tandis que, vers 1750, notre flotte commerciale n'était pas plus grande que vers 1700, nous eûmes, en 1792, 860 navires et environ 110 000 tonneaux. En 1806, la marine marchande norvégienne avait même atteint un chiffre de 1650 navires avec un tonnage total d'environ 180 000 tonneaux, dont une partie cependant, pas bien considérable, il est vrai, appartenait en réalité à des pays étrangers.

Par suite du grand développement de la flotte commerciale, la navigation se trouva de plus en plus concentrée dans des mains norvégiennes.

En 1770, par ex., la majeure partie des bois de Drammen, port principal pour ce commerce, étaient exportés par navires hollandais; vers 1800, au contraire, la moitié de nos bois au moins se trouva expédiée par navires norvégiens; et c'est avec eux aussi que se faisait, à la même époque, une grande partie du commerce du poisson.

Le pavillon de la monarchie dano-norvégienne, l'antique Danebrog, était bien connu dans la plupart des pays d'Europe; il était aussi déployé en Asie, en Amérique et en Afrique. Vers 1800—1803 il arrivait en moyenne, dans les ports d'Europe situés en dehors de notre monarchie, 4072 navires, jaugeant environ 500 000 tonneaux. Sur ce tonnage, la moitié était à destination des Iles Britanniques, et con-

sistait principalement en navires norvégiens chargés de bois. Beaucoup de navires norvégiens se rendaient aussi dans d'autres pays d'Europe, mais dans les pays d'outremer, c'étaient surtout des bâtiments danois. En 1800, 43 % du total de la marine marchande de la monarchie dano-norvégienne (Slesvig-Holstein inclus) étaient formés par des navires norvégiens.

En 1807, les bonnes années finirent brusquement, une guerre prolongée ayant éclaté avec l'Angleterre. De 1808 à 1809, de 1813 à 1814, on fit aussi la guerre à la Suède. Le commerce et la navigation devinrent très irréguliers, et l'on perdit en nombre considérable navires et chargements. De 1810 à 1812, il y eut, malgré la guerre, des échanges animés avec l'Angleterre : ce fut la période des *licences*, qui ne nous apporta pourtant aucun bénéfice permanent; et les années suivantes, 1813 et 1814, furent excessivement mauvaises pour le commerce. La situation empira encore par suite d'une situation monétaire tout-à-fait misérable, et l'année de disette 1812, ajoutant ses effets à ceux du blocus anglais, causa chez nous une véritable famine.

Pendant ces temps de détresse, la Norvège fut fort amoindrie au point de vue économique, mais ils contribuèrent singulièrement à notre développement et à notre consolidation comme nation; et lorsque, en 1814, notre pays fut arraché à l'union avec le Danemark et transmis au roi de Suède, il fut appelé au contraire former un état indépendant, avec une des constitutions les plus libres de l'Europe, et ce fut à ce titre seulement, qu'il souscrivit avec la Suède à un pacte sous lequel les deux nations sœurs, libres et indépendantes, viennent chacune pour soi, pendant 85 ans, de vivre une existence nationale et économique qui n'a pas laissé d'être heureuse.

Les premières années de la nouvelle constitution furent cependant, économiquement parlant, des années malheureuses, et il fallut un temps assez long à notre commerce et à notre navigation pour reprendre des forces après la longue période de guerre.

Les bénéfices furent surtout minces pour *le commerce de nos bois:* il se solda même en perte, lorsqu'il fallut réaliser à tout prix des existences considérables. Le commerce avec l'Angleterre subit un fort recul par suite des droits excessivement élevés mis dans ce pays sur les bois venant d'autres pays que les colonies anglaises; il en résulta aussi un mouvement rétrograde dans notre *navigation;* le tonnage total qui, en 1816, était de 176 000 tonneaux, se trouva,

en 1826, ramené à environ 130 000. Pour le *poisson* nous arrivions à des résultats meilleurs, en raison surtout de la pêche toujours croissante du hareng d'hiver.

A partir de 1823, un mieux se manifesta dans le trafic des bois, par suite de la hausse de leurs prix, et la hausse du fret insuffla une nouvelle vie dans notre navigation. Une crise commerciale embrassant l'Europe et l'Amérique, qui se déclara en 1825, causa de nouveau quelques mauvaises années à nos négociants et à nos armateurs, et la ruine s'ensuivit pour plusieurs de nos plus vieilles maisons de bois, qui avaient survécu aux crises antérieures.

Pendant les premières années qui suivirent 1830, commença pour la Norvège une série d'années décidément meilleures, qui continua, sauf une interruption vers 1840, régulièrement jusque 1847. Mais vers 1848 la situation incertaine des marchés européens causèrent des mauvais temps, aggravés par des années défavorables pour notre agriculture. Des temps meilleurs recommencèrent en 1850, et on peut dire en somme, pour résumer l'histoire économique de la période allant de 1815 à 1850, que non-seulement elle guérit les blessures faites par les guerres de 1807 à 1814, mais qu'elle remit même nos affaires commerciales et maritimes à un niveau encore plus élevé que pendant les bonnes années par lesquelles le siècle avait débuté.

Entre 1840 et 1850, l'exportation des bois avait repris la tradition si brillante des premières années du siècle ; près du tiers de nos bois allaient en France, où les améliorations introduites dans les conditions d'habitation des classes rurales nous avaient créé de bons débouchés ; 22 % environ allaient en Angleterre, un peu plus en Hollande en quantité, mais non comme valeur, ce pays étant encore toujours notre marché pour les bois non sciés. — Au milieu du siècle, l'exportation de notre *poisson* était également plus considérable que jamais.

Les droits onéreux sur les bois furent depuis 1818 abaissés considérablement à plusieurs reprises, jusqu'à ce que ce dernier reste de nos droits de douane d'exportation fut entièrement aboli en 1893.

Une année dans l'autre, le *chiffre total des exportations* de la Norvège était vers 1835—38 d'environ 19 040 000 kroner, dont 6 740 000 kr. de bois, 9 920 000 kr. de poisson, et le reste, soit 2 380 000 kr. d'argent, fer, cuivre, bleu de cobalt et autres marchandises. Vers 1845, on trouve un chiffre d'exportations de kr. 26 800 000 (bois 9 200 000, poisson 13 600 000, divers 4 000 000).

En moyenne, on admet que le chiffre des *importations* a été à peu près égal à celui des exportations, en joignant à ce dernier le revenu national toujours croissant basé sur la navigation (environ 6 millions vers 1835—38, et 9 millions vers 1845). La *marine marchande* alla toujours en croissant depuis 1826; en 1835, elle atteignait de nouveau le niveau de 1807, soit environ 180 000 tx., et en 1850, elle comptait 289 000 tx. En 20 ans, de 1831 à 1850, l'augmentation fut de 75 %, chiffre qui est presque exactement celui de l'accroissement moyen pour le monde entier, durant la même période.

Le tonnage total des bâtiments norvégiens partis en charge de ports étrangers ou de ports norvégiens à destination de l'Ètranger formait un chiffre moyen

en	1836—40	de	565 000 tx.	(dont	109 000	entre ports étrangers)
-	1846—50	-	810 000 -	(-	248 000	— — —)

C'est donc les transports maritimes à l'Étranger qui s'accrurent dans la plus forte proportion; ceci fut notablement favorisé par le pied d'égalité que depuis 1825 la Suède accordait aux navires de la Norvège avec les siens propres — et par le fait que, en raison de l'union politique entre la Norvège et la Suède, l'Angleterre et autres pays permirent aux navires norvégiens d'importer des marchandises suédoises.

Le *nombre des navires entrés dans les ports norvégiens,* venant de l'Étranger, qui était de 5413 en 1827, passa à 8542 en 1850 et le tonnage s'accroissait en même temps d'environ 400 000 à environ 700 000 tx. de registre, dont environ $^2/_3$ en 1827 et $^3/_4$ en 1850 par navires norvégiens. De 1838 à 1850, il n'y avait qu'un tiers des navires qui arrivassent chargés, mais au départ, la plupart avaient reçu un chargement.

III. COMMERCE ET NAVIGATION DE LA NORVÈGE DEPUIS 1850

Dans la seconde moitié de ce siècle, notre commerce et nos opérations maritimes ont pris un essor plus rapide que jamais auparavant dans un temps si court.

Ceci s'applique plus spécialement à la *navigation.*

De 1850 à 1879 notre marine marchande progresse de 289 000 à 1 527 000 tx., soit dans la proportion de 1 à 5. En 1899, comme nous le disions p. 419, le tonnage est de 1 558 000 tx., dont 438 000 par navires à vapeur. Ceux-ci ont été pour la majeure partie mis en service depuis 20 ans — attendu que notre tonnage à vapeur n'était alors, en 1879, que de 52 000 tx. Certes, les premiers vapeurs norvégiens remontent à l'année 1827, mais aussi tard que 1864 ils ne formaient encore qu'un total d'environ 5000 tx. Le tonnage *effectif* total de la marine marchande de Norvège est actuellement, si l'on admet qu'un tonneau de navire à vapeur équivaut à 3,6 tx. de navire à voile, d'environ 2 700 000 tx., c'est-à-dire qu'il est 9 fois plus grand qu'en 1850.

La progression de notre flotte commerciale ressort aussi du tableau suivant sur les navires battant pavillon norvégien, et expédiés sous charge, soit des ports de l'Étranger, soit de ceux de la Norvège, à destination de l'Étranger.

Années (en moyenne)	Tonnage (milliers de tonneaux) par navires norvégiens expédiés en charge			
	De Norvège vers l'Étranger	D'autres pays		Total
		Vers la Norvège	Vers l'Étranger	
1846—50	419	143	248	810
1851—60	570	200	530	1300
1861—70	790	288	1310	2388
1871—80	969	471	2794	4234
1881—90	1316	781	3558	5655
1891—95	1560	1098	4292	6950
1896—98	1765	1166	5580	8511

On voit par ce tableau que le travail fourni par notre marine de commerce est le décuple de celui que nos navires fournissaient il y a de cela cinquante ans. La progression a été surtout marquée en ce qui concerne les transports maritimes entre pays étrangers.

Sur les navires norvégiens expédiés en 1898, deux tiers, quant au tonnage, étaient des bâtiments à vapeur.

Le *nombre total des voyages* effectués par bâtiments norvégiens pour transports maritimes soit à l'Étranger en partant ou d'un port de l'Étranger ou d'un port norvégien, soit à la Norvège en

partant d'un port étranger était en 1851—55 en moyenne de 10 725 et en 1898 de 20 200, dont 11 759 vapeurs. Si l'on compte aussi les navires sur lest, le nombre total de voyages de bateaux norvégiens a été en 1898 de 30 005, avec un total de 13 940 000 tonneaux.

Le produit brut des frets était d'environ 50 mill. de kroner en 1863—65, d'environ 100 millions en 1873—78, était redescendu à 77 millions dans les années très défavorables de 1886 et 1887, mais remonta à plus de 120 millions en 1889, pour retomber à 93 mill. de 1893 à 1895, et remonter enfin à 104, 109 et 114 millions en 1896—98, c'est-à-dire au chiffre peu supérieur à celui des années 1873—78, quoique depuis lors, l'activité des navires ait doublé. En raison des progrès techniques, les frets sont actuellement bien plus bas qu'alors, quoique plus hauts qu'en 1893—95. Le revenu *net* de la nation de ce chef (y compris les salaires etc.) peut être évalué à environ la moitié, ou un peu plus, du produit brut des frets.

La navigation entre la Norvège et l'Étranger a augmenté plus de 4 fois depuis 1850, le tonnage total arrivé ayant passé de 700 000 environ à 3 140 000 tx. de registre (en 1898). Le nombre des navires n'a été porté que de 8542 à 14 456, leur tonnage moyen s'étant donc accrû de 81 tx. à 217.

La part afférente au pavillon norvégien dans ces chiffres a un peu rétrogradé, de 3/4 à 2/3, en raison de ce que chez nous le remplacement de la voile par la vapeur a commencé plus tard que chez les autres nations maritimes les plus importantes; de plus, il n'y a que la moitié des lignes fixes de bateaux à vapeur entre la Norvège et l'Étranger qui soient entre les mains de Norvégiens. Le tonnage de tous les vapeurs arrivés était en moyenne entre 1871 et 1875 de 311 000, dont 37 % seulement sous pavillon norvégien, mais en 1898 de 1 974 000, dont 58 % battant pavillon norvégien.

Sur le tonnage total arrivé en 1898, environ 66 % était norvégien, 12 % britannique, 8 % danois, 7 % suédois, 4 % allemand, 1 1/2 % russe et finnois, 1 % hollandais, 1/2 % autres.

Tandis qu'au milieu du siècle, 1/3 seulement du tonnage arrivé était *en charge,* il en était ainsi de la moitié vers 1880, et de près des 2/3 en 1898. Les navires partis sont maintenant comme autrefois pour la grande partie avec cargaison.

Le développement du chiffre de notre *commerce* avec l'Étranger de 1851 à 1898 ressort du tableau ci-après, rendant compte des impor-

tations, des exportations et du mouvement total d'affaires pour ces années :

Années	Valeurs*) en millions de kroner		
	Imp.	Exp.	Total
1851—55 en moyenne	50,3	43,7	94,0
1856—60 » »	58,8	47,1	105,9
1861—65 » »	77,1	54,5	131,6
1866—70 » »	100,4	73,3	173,7
1871—75 » »	153,7	106,2	259,9
1876—80 » »	156,1	103,4	259,5
1881—85 » »	158,2	114,8	273,0
1886—90 » »	165,5	119,1	284,6
1891—95 » »	211,2	132,4	343,6
1896	240,2	147,8	388,0
1897	263,7	167,7	431,4
1898	280,2	159,3	439,5

On voit par ce tableau que le commerce général de la Norvège a plus que quadruplé depuis 1855 environ. Rapporté à la population, il a augmenté de 67 à 206 kr. par habitant.

On voit aussi que les importations ont progressé bien plus fortement que les exportations, surtout dans les derniers temps. Mais il faut tenir compte de deux choses : d'abord du fait que la différence constatée de plus en plus entre l'importation et l'exportation est en grande partie couverte par le produit déjà signalé de la navigation. Jusqu'à la fin des années 1880—90, on peut même admettre que la majeure partie de déficit s'est ainsi trouvée couverte, et que pour certaines années, il y a même eu excédant. Depuis dix ans cependant, le produit de la navigation n'a pas suffi à combler l'écart entre les importations et les exportations.

Puis, il faut considérer que l'importation des moyens de production et des matières premières a augmenté bien plus rapidement que celle des objets de consommation : en effet, de 1888 à 1898, le total de la première catégorie a passé de 50 à 117 millions de kr., tandis que, pour la seconde, l'ascension n'a été que de 108 à 163 millions. Les importations de la première catégorie formaient

*) A l'importation ainsi qu'à l'exportation depuis 1866 d'après les prix valables pour chaque année; à l'exportation avant 1866 d'après les prix de base relevés vers 1855.

en 1866—70 28 %, en 1871—75, 32 %, en 1876—80, 26 %, en 1888, 32 % et en 1898, 42 % du montant total des importations. Ce développement est connexe de celui de l'industrie du pays.

L'importation pour la consommation directe est maintenant, comme entre 1870 et 1880, à peu près de valeur égale aux exportations. Mais il ne faut pas oublier que les importations productives sont elles-mêmes en partie consacrées à la consommation intérieure. La consommation des articles d'agrément (excitants, etc.) et celle des objets de luxe a aussi été notablement en croissant.

Dans les derniers temps, des capitaux étrangers assez considérables ont été placés dans l'industrie norvégienne ainsi qu'en papiers d'État et en obligations de l'État et des communes, et les banques ont également donné lieu sur une certaine échelle à l'introduction dans notre pays de capitaux étrangers.

Le développement du commerce et de la navigation de la Norvège pendant les derniers cinquante ans est d'ailleurs en rapport direct avec les progrès extraordinaires du commerce universel et des moyens de transport pendant le même espace de temps. Actuellement, la marine marchande du monde, si l'on prend son tonnage effectif, est à peu près *quintuplée* depuis 1850, et la valeur totale des échanges commerciales est deux fois et demie de ce qu'elle était il y a 35 ou 40 ans.

Il résulte de ce que nous avons exposé que non-seulement le commerce et la navigation de la Norvège ont su suivre pas à pas les progrès rapides du développement universel, mais qu'ils ont même fait des progrès relativement encore plus forts; notre commerce général est en effet plus que trois fois plus considérable qu'il y a 35 ou 40 ans, et notre tonnage effectif neuf fois plus grand qu'en 1850, quoique, alors même, il fût déjà relativement considérable. Notre quote-part était alors de vers $2^3/_4$ % dans la flotte commerciale du monde entier; elle avait en 1879 atteint $5^3/_4$ %; en 1886, au contraire, elle avait rétrogradé à 5 %, attendu que nous ne nous étions pas encore procuré suffisamment de bateaux à vapeur. Pendant les dernières années, nous avons mieux suivi le développement général et notre flotte continue à représenter 5 % du total pour le monde entier.

Parmi les causes qui depuis un demi-siècle ont plus spécialement concouru à ce résultat, en ce qui concerne la Norvège, signalons l'abrogation *de l'acte de navigation britannique* en 1850, qui donna à nos armateurs le libre accès des ports britanniques, et la politique

douanière libérale du Royaume-Uni, qui a de nouveau fait de ce royaume le premier de nos clients au point de vue de l'exportation, alors qu'une politique ultra-protectionniste avait pendant la majeure partie de la première moitié de ce siècle considérablement réduit notre commerce, autrefois si florissant, avec la Grande-Bretagne. La situation exceptionnellement favorable des années 1850—56 contribua aussi aux progrès de notre commerce et de notre navigation; les années 1872—74 furent, elles aussi, très favorables.

Mentionnons encore — last but not least — le renom d'habileté et d'honnêteté acquis par notre personnel maritime, renom qui inspire toute confiance aux nations commerçantes et leur garantit que leurs marchandises seront traitées consciencieusement et avec tout le soin voulu sur les navires norvégiens. Les marins norvégiens sont aussi très recherchés comme matelots sur les navires étrangers, et maintenant comme jadis, le marin norvégien fait honneur à son pavillon.

L'évolution de notre commerce et de notre marine marchande n'a pas eu lieu de façon régulière d'une année à l'autre, mais a plutôt procédé par courbes ondulées. C'est ainsi que certaines années, comme 1857 et surtout 1858, montrent une baisse, dont il faut chercher surtout la raison dans la crise commerciale européo-américaine, qui se déclara en 1857. Elle fut cependant plutôt utile que nuisible au commerce norvégien, attendu qu'elle contribua à remplacer la dépendance où l'on se trouvait fréquemment vis-à-vis des banques étrangères par une vie commerciale plus indépendante. Et la situation fut rendue plus favorable encore par l'extension de nos banques privées, de notre commerce de gros et de nos transactions maritimes.

Les années qui suivirent 1860, furent en général signalées par des progrès dans notre commerce, le total des importations ayant alors passé de 63 millions de kroner (en 1860) à 103 millions (en 1870), et les exportations, pendant la même période, de 50 ou 60 à 81 millions.

Notre navigation se développait en même temps dans une proportion excessivement forte, et notre tonnage commercial passait de 550 000 à un million de tonneaux.

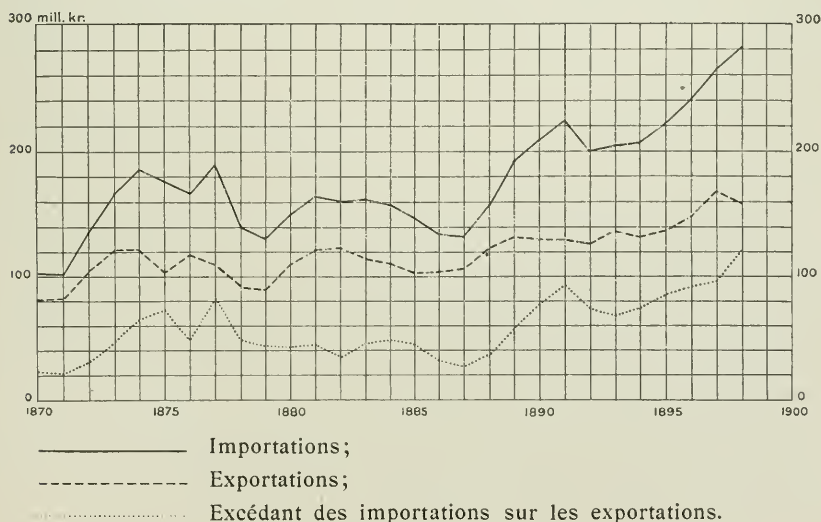
Au commencement des années 1870—80, les affaires furent fort brillantes; importations et exportations atteignirent en 1874 des chiffres, inconnus jusque là, de 186 et 121 millions de kroner, et

la navigation rapportait au pays environ 60 millions. Notre tonnage commercial était à ce moment de 1 317 000 tonneaux. — Vers la fin de la période 1870—80, on vit au contraire les affaires décliner et les importations et exportations tomber à 132 et 89 millions de kroner (en 1879). La marine marchande elle-même, qui n'avait cessé de croître depuis 1826, subit un petit recul en 1879 (de 1 527 000 à 1 511 000 tonneaux).

Depuis lors, les temps ont de nouveau changé: Après une première période ascensionnelle après 1880, survinrent quelques années défavorables surtout pour la navigation, mais le mouvement de hausse reprit en 1888 et 1889, si bien qu'en 1889 nos échanges totaux atteignirent 324 millions, et notre flotte, après avoir subi diverses fluctuations, au chiffre de 1 611 000 tonneaux, dont 1 443 000 à la voile, et 168 000 à vapeur.

Les années suivantes (1890—95) constituèrent une période plutôt défavorable et des temps difficiles; le commerce général atteignit pourtant 353 millions en 1891, mais pendant les années subséquentes, il était rétrogradé à des chiffres de 330 à 340 millions, pour reprendre, à la fin de 1895, lorsque les affaires commencèrent à se réveiller, un rapide mouvement d'ascension, qui le porta à un chiffre de 430 à 440 millions de kroner pendant les années très favorables de 1897 et 1898. Notre marine marchande *à voile* atteignit à la

Développement de notre commerce depuis 1870



——————— Importations;
- - - - - - - - Exportations;
.... Excédant des importations sur les exportations.

fin de 1890 son maximum de 1 503 000 tonneaux, mais elle a depuis, en raison des nombreux sinistres, et du fait que généralement les voiliers ne sont plus rémunérateurs qu'au long cours, rétrogradé jusqu'à 1 121 000 tonneaux. Pendant ce temps notre marine *à vapeur* passait de 203 000 à 438 000 tonneaux.

Le total du tonnage effectif (voir p. 430), à peu près stationnaire de 1892 à 1894, a depuis lors passé de 2 222 000 tonneaux (commencement de 1895) à 2 696 000 tonneaux (commencement de 1899). C'est là un niveau qui n'avait jamais été atteint auparavant.

IV. LES TRANSACTIONS COMMERCIALES A L'ÉTRANGER, CLASSÉES PAR CATÉGORIES DE MARCHANDISES

A. MARCHANDISES IMPORTÉES

Suivant le but de leur importation, les marchandises forment deux groupes principaux : les *importations pour la consommation* et les *importations aux fins de production.* En 1898, comme nous l'avons déjà fait voir, on a importé pour 163 000 000 de kroner dans la première catégorie (soit 58 %) et pour 117 000 000 (42 %) dans la seconde catégorie.

Parmi les articles de consommation, les matières *alimentaires* tiennent la première place. En 1866—70, nous en importions en moyenne pour 52 millions par an et en 1898 pour 97 500 000 kroner. Mais elles ne représentent maintenant plus que 35 % (au lieu de 52 % en 1866—70) sur le total des importations, ce qui semble indiquer un progrès marqué dans le bien-être général.

Il s'en faut d'assez peu pour que les *céréales* représentent la moitié de la valeur totale des importations alimentaires : en 1898, leur importation a été de 45 500 000 kroner.

Ce chiffre est bien plus grand que jadis, non-seulement comme chiffre absolu, mais aussi par habitant.

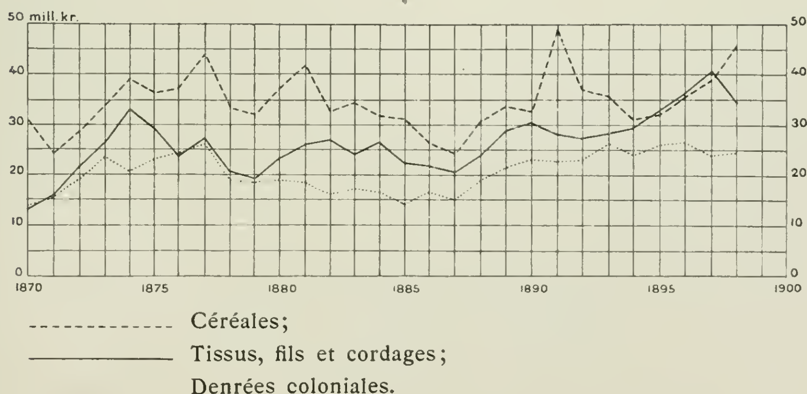
Vers 1780, on en importait 878 000 hectolitres (1,1 par habitant), en 1851—60 en moyenne 1 750 000 hectol. (1,2 par hab.) et en 1898, 5 640 000 hectol. (2,6 par hab.). Vers 1780 il y avait sur ces importations, 33 % d'orge, 25 % d'orge maltée, et 29 % de seigle; vers 1850—60 44 % de seigle, 40 % d'orge, 5,2 % de farine de seigle, 3,8 % de froment et de farine de froment; en 1898, 49 % étaient du seigle, 23 % de l'orge, 8,5 % de la farine de froment, 6,9 % de la farine de seigle et 2,4 % du froment.

Viennent ensuite les *denrées coloniales*, dont en 1898, on importait au total pour 24 500 000 kr., et sur ce chiffre, le café et le sucre représentaient les 3/4; c'est surtout la consommation de sucre qui s'est fortement accrue en Norvège depuis une soixantaine d'années. En effet, si l'on remonte à 1835, la consommation de sucre était de 1 kilog. par habitant, en 1850 de 2,5 kilog., vers 1870 et 1880 de 4 à 6 kilog., en 1893 de 9 kilog., et en 1898 de près de 14 kilog. Il y a eu une baisse considérable dans le prix du sucre, ce qui est dû pour une bonne part à des réductions très considérables qui eurent lieu dans les droits d'entrée en 1891 et 1892. En *café*, la consommation par habitant était en 1835 d'1 kilog. à peine; en 1850, de 2 1/4 kilog. et en 1898, de 5 kilog. En *tabac* la consommation a rétrogradé de 1,2 kilog. par habitant (en 1871—80), à 0,8 kilog. au cours des dernières années.

Pour ce qui est des articles de consommation autres que les céréales et les denrées coloniales, la Norvège en a importé en 1898 pour 27 500 000 kr., dont aliments d'origine animale : 12 600 000 kr.; vins et spiritueux, 7 800 000 kroner. L'importation de viande et de lard, qui était en 1881—85 de 64 000 quintaux métriques valant 4 300 000 kr., atteint maintenant 150 000 quintaux et 7 500 000 kroner.

Pour les *articles de vêtement et de toilette*, on en importait en moyenne, vers 1866—70, pour 14 millions de kroner, en 1898 pour 37 millions, principalement des lainages, des cotonnades, et des filés. Comparé à l'ensemble des importations, cette catégorie de marchandises s'est tenue à un niveau assez constant, et généralement entre 13 et 17 %.

Importations de céréales, de tissus, etc., et de denrées coloniales depuis 1870



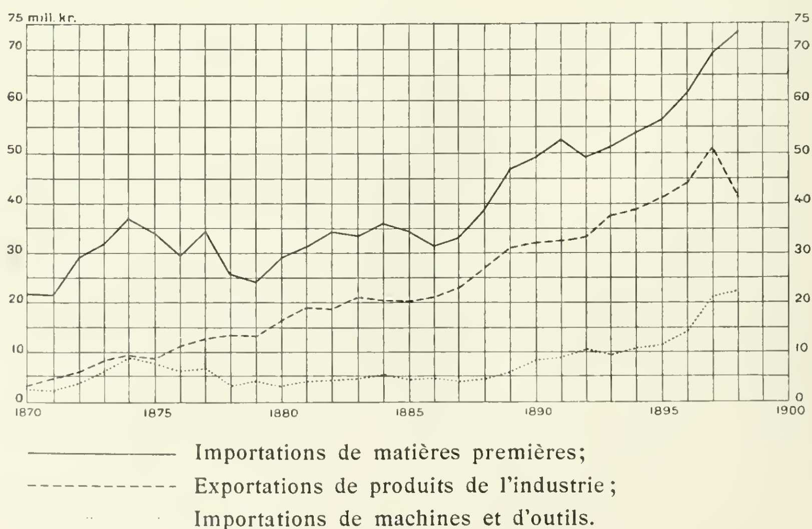
------------- Céréales;
———————— Tissus, fils et cordages;
Denrées coloniales.

Parmi les articles de consommation, il faut aussi citer les ustensiles de ménage et les articles d'ameublement, dont on importait en 1898 pour 22 millions de kroner.

Si maintenant nous passons aux *importations aux fins de production* nous trouvons que la majeure partie se compose de matières premières (pour 73 millions de kr. en 1898), et qu'il y a pour 22 millions de kroner de machines et d'outils, 19 millions pour navires et 2 400 000 kr. pour articles de navires.

Comme matières premières, les principales sont la houille (17 millions de kroner), les cuirs et peaux (8,5 millions), le fer et l'acier (8 millions), les matières textiles (5 300 000 kr.) — principalement coton, laine et chanvre —; le pétrole, etc. (3 300 000 kr.), et les huiles de chanvre et de lin etc. (2 300 000 kroner). Ce qui est surtout intéressant, c'est de suivre le progrès des importations *de houille*, qui sont comme le baromètre de l'industrie. En 1835, on importait dans ce pays 79 000 hectolitres de charbon de terre, mais dès 1850, plus de 600 000 hectolitres, en 1860 : 1 567 000, en 1870 : 2 975 000, en 1880 : 5 779 000, en 1890 : 9 585 000 et en 1898 : 15 410 000 hectolitres.

Le graphique ci-dessous rend compte de la valeur des importations de matières premières, des importations de machines et d'outils, et des exportations de produits de l'industrie.



——————— Importations de matières premières;

- - - - - - - - - - - Exportations de produits de l'industrie;

· · · · · · · · · · · Importations de machines et d'outils.

Les importations de fers et d'aciers se sont aussi accrues dans une très forte proportion; mais il en est surtout ainsi pour les *huiles éclairantes* : vers 1855, on n'en importait en Norvège qu'environ 20000 kilog.; en 1875, 5 millions de kilog., en 1897 : près de 40 millions (en 1898, un peu moins, soit 36500000 kilog.). En *chanvre* par contre, on n'importe pas davantage qu'aux environs de 1855, et moins que vers 1875.

Quant aux *machines à vapeur, locomotives* et *autres,* le chiffre était en 1897 de 7600000 kr. et en 1898, de 9 millions. Vers 1860 et 1870, on n'importait guère annuellement que pour quelques centaines de mille kr. de ces articles; vers 1872—89, pour une couple de millions.

Le tonnage des *navires* achetés au-dehors fut en moyenne de 88300 tx. de reg. entre 1891 et 1895; en 1898, il a été de 130000 tx., dont 70500 de bateaux à vapeur.

En *métaux ouvrés,* dont une partie sont classés plus haut parmi les objets d'économie domestique, on importait en tout en 1898 pour un peu plus de 23 millions de kr., principalement en fer. Vers 1866—70, le total des importations de métaux ouvrés n'était que de 3 à 4 millions de kroner.

B. EXPORTATIONS

Maintenant comme pendant des siècles, *les bois* et *le poisson* sont nos principaux articles d'exportation. Mais notre commerce extérieur se caractérise de plus en plus par des exportations sans cesse croissantes de *produits industriels.*

Sur notre chiffre total d'exportations pour 1898, 159 millions de kroner, il y avait pour 59 millions de bois, 45 millions de poisson, soit en tout 65 % de l'ensemble. De 1871 à 1875 on exportait annuellement pour 45 millions de bois et pour 42 millions de kr. de poisson, soit en tout 82 % de l'ensemble; en 1891—95, 44 et 45 millions (67 %).

En fait d'autres marchandises nous avons exporté (en millions de kroner):

	1871—75 en moyenne	1891—95 en moyenne	1896	1897	1898
Produits norvégiens :					
Agriculture et élevage du bétail..	3,86	11,58	12,53	15,36	15,71
Capture du phoque et de la baleine, chasse	1,02	3,14	2,65	2,53	2,73
Produits minéraux, bruts et ouvrés	7,08	9,50	11,52	10,79	13,39
Industrie des textiles	2,61	5,12	6,43	6,79	0,46
Autres branches d'industrie	2,35	6,69	11,26	12,24	14,95
Produits étrangers	2,56	8,03	10,02	8,02	7,88

L'exportation totale des produits industriels norvégiens, y compris les pâtes de bois (comptées plus haut sous la rubrique bois), mais à l'exclusion des bois rabotés et sciés, des navires, de l'huile de poisson et du beurre artificiel, a progressé de 1867 à 1897 de 1 500 000 à 50 400 000 kroner, pour redescendre en 1898 à 41 600 000 kr. (Vers 1877 nous exportions pour 10 millions de kr. des mêmes articles, en 1886—90 : pour 26 700 000 kr., en 1891—95 : pour 36 600 000 kr. par an, voir le graphique p. 438.)

En *bois*, les pâtes de bois non comprises, on a exporté en 1898 1 974 000 m.³, valant 40 millions de kroner, soit presque le double du chiffre de la quantité exportée vers 1840—49*), un peu moins cependant que vers 1871—75, mais un peu plus que la moyenne relative aux années 1881—97.

Depuis quelques années, il y a eu entre ¹/₃ et ¹/₄ des bois qui ont été exportée sous la forme de *bois rabotés*, dont on a exporté en 1898 599 000 m.³, alors que, vers 1871 —75, la moyenne était seulement de 283 000 m.³.

Les chiffres mentionnés pour les bois comprennent une certaine quantité de bois d'origine suédoise, mais qui ont été plus ou moins travaillés en Norvège.

Il faut ensuite parler des *pâtes de bois*, produits industriels qui sont en somme d'origine fort récente, et dont, en 1875, nous n'exportions encore que 8,5 millions de kilog. valant 683 000 kr. En 1885, nos exportations atteignaient 91 millions de kilog., en 1895, 246 millions et en 1898, 315 millions de kilog. valant 17 300 000 kr. Sur ce chiffre il y avait 235 millions de kilog. de pâte mécanique humide (7 400 000 kr.) et 60 millions de kilog. de pâte chimique sèche (8 600 000

*) Voir p. 423; pour le XVIᵉ et le XVIIᵉ siècles, p. 424; pour 1804—06, p. 426.

kr.) tandis que la pâte mécanique sèche et la pâte chimique humide jouent un rôle moins important.

A part les bois proprement dits et le poisson, il n'y a donc aucune de nos branches d'exportation qui puisse se mesurer avec les pâtes de bois.

Si nous passons maintenant à notre seconde grande spécialité d'exportation, *le poisson et ses dérivés*, nous avons vu qu'en 1898, il s'en exportait pour 45 millions de kroner, chiffre auquel il convient d'ajouter 1 million pour conserves, consistant principalement en poisson. Le poisson exporté en 1898 représentait à peu de chose près la moyenne des trente dernières années; mais il y a souvent, d'une année à l'autre, des fluctuations très fortes tant dans la quantité exportée que dans les prix obtenus. Mais comparativement avec ce qui avait lieu auparavant, et quoiqu'ayant toujours été considérable, notre commerce de poisson a beaucoup progressé. Le tableau qui va suivre fait voir la marche des exportations de poisson, en ce qui concerne les articles principaux, pendant les deux derniers siècles; toutefois avant 1815, ils ne comprennent que les ports principaux.

Années (Moyennes annuelles)	Klipfisk (morue salée)	Stockfisch (morue sêchée)	Hareng salé	Huile	Rogue
	1000 kilog.	1000 kilog.	hectol.	hectol.	hectol.
vers 1695*)	env. 4300		***) 19000	7400	1850
vers 1731**)	env. 3900		env. 45000	env. 7000	3800
1756—60**)	env. 9100		172000	env. 16200	9300
vers 1780**)	9400		43000	17700	7600
vers 1805**)	17500		env. 60000	41600	23200
1815—19	1500	7800	181000	22300	9900
1820—29	4500	12900	376000	39300	†) 25700
1830—40	8400	15500	598000	38300	25000
1841—50	10300	13700	700000	67200	26500
1851—60	16600	15100	673900	65300	33300
1861—70	22900	14600	971600	86300	39900
1871—80	36800	18900	908700	131500	55500
1881—90	41800	16600	862100	155400	57000
1891—95	54600	18300	911000	197500	54800
1896—98	41800	17300	1056000	171300	52300

Pour Bergen en 1695—99, Kristiansund en 1695—97, Trondhjem en 1680—82 et 84—88.

**) Pour Bergen, Trondhjem (vers 1733) et Kristiansund.

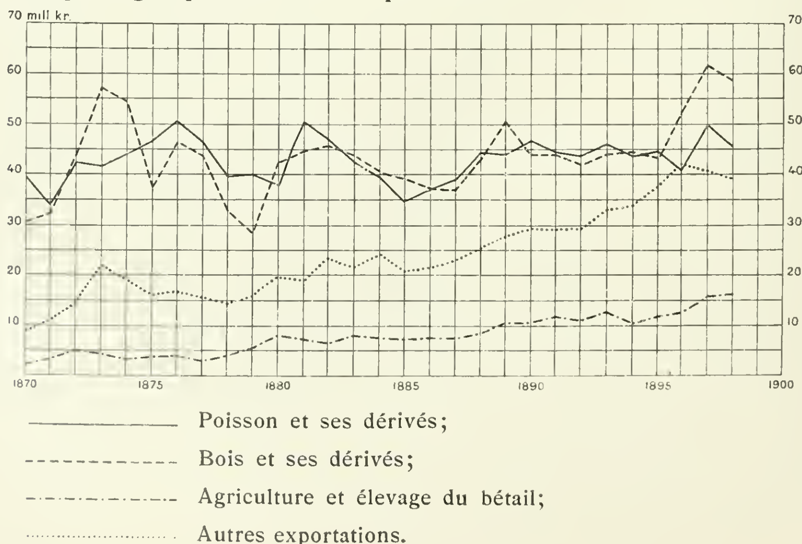
***) En outre 20000 hectol. d'autres poissons salés.

†) Moyenne pour les années 1825—29.

On voit par le tableau de la p. 440 qu'en ce qui concerne les produits *de l'agriculture et de l'élevage du bétail*, nos exportations ont fortement progressé pendant les derniers temps, et sont passées de 3,9 millions de kroner par an (en 1871—75) à 15,7 millions (en 1898). Ceci tient spécialement au *beurre* et au *lait condensé* dont on a exporté en 1898 pour 3 600 000 et 4 600 000 kr. Comme beurre, nous avons compté aussi le beurre artificiel (1 300 000 kr.).

Voici quelles étaient d'ailleurs en 1898, les autres principales marchandises exportées : Papier et carton (8 400 000 kr., — en 1891—95 ce chiffre ne dépassait pas 3 700 000 kr.); navires (4 700 000 kr., contre 600 000 kr. en 1891—95); glace (4 700 000 kr., contre 1 million en 1891—95 : en 1898 les circonstances étaient exceptionnellement favorables pour notre commerce de la glace); pierres taillées (2 millions de kr.); clous (1 800 000 kr.); minerais (1 600 000 kr.); son (1 500 000 kr.) et cuivre etc. (1 million de kr.). Nous avions aussi auparavant des exportations assez importantes de tissus (moyenne pour 1891—95 : 4 500 000 kroner, pour 1896—97, 6 000 000 kr.) principalement à destination de la Suède; mais en août 1897, l'exemption de droits établie depuis longtemps entre les deux pays pour leurs produits réciproques ayant été abolie, ces exportations ont presque entièrement cessé, en même temps que les importations faites chez nous par la Suède dans la même branche ont baissé d'environ 8 500 000 de kr. (en 1896) à 900 000 kr. (en 1898).

Le graphique ci-dessous rend compte de nos exportations des principaux groupes d'articles depuis 1870.



V. LES PAYS LES PLUS IMPORTANTS*) POUR NOTRE COMMERCE EXTÉRIEUR

Les pays avec lesquels nous avons nos principales transactions sont indiqués dans le tableau suivant, où sont inscrites les valeurs moyennes tant des importations que des exportations pour 1866—70, 1891—95 et 1898 :

Pays	Importations (en millions de kr.)			Exportations (en millions de kr.)			Total		
	1866—70	1891—95	1898	1866—70	1891—95	1898	1866—70	1891—95	1898
1. Roy.-Uni	24,7	58,7	81,0	21,5	45,5	66,3	46,2	104,2	147,3
2. Allemagne....	30,1	56,4	82,2	11,6	16,1	23,1	41,7	72,5	105,3
3. Suède	6,1	28,7	23,6	6,2	20,8	15,4	12,3	49,5	39,0
4. Russie	7,8	18,8	22,9	3,6	3,4	4,6	11,4	22,2	27,5
5. Pays-Bas	2,8	8,5	12,0	6,4	6,3	9,3	9,2	14,8	21,3
6. Danemark	17,5	10,4	14,4	4,1	4,6	6,9	21,6	15,0	21,3
7. Belgique	1,3	7,8	12,5	1,2	4,6	6,7	2,5	12,4	19,2
8. États-Unis....	0,1	10,3	14,2	0,1	1,5	1,3	0,2	11,8	15,5
9. France	3,9	5,0	5,1	8,7	7,8	6,9	12,6	12,8	12,0
10. Espagne......	0,8	0,9	2,4	6,1	12,9	8,5	6,9	13,8	10,9
11. Autres pays ..	6,6	5,7	9,9	4,1	8,9	10,3	10,7	14,6	20,2
Totaux	101,7	211,2	280,2	73,6	132,4	159,3	175,3	343,6	439,5

On voit donc que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, ainsi que l'Allemagne sont et étaient aussi il y a une trentaine d'années les deux pays absolument les plus importants pour notre commerce.

Toutefois nos transactions avec le Royaume-Uni ont pris un développement plus rapide que celles avec l'Allemagne : en effet la part des Iles Britanniques dans nos échanges, qui était de 26,4 % en 1866—70, a passé à 33,5 % en 1898, tandis que pour l'Alle-

*) En examinant les chiffres contenus dans le chapitre suivant, chiffres empruntés à la statistique commerciale de la Norvège, il importe de se rappeler que toutes les marchandises sont attribuées au pays d'où elles sont arrivées en dernier, ou dans lequel elles ont été expédiées en premier, alors même que ce pays n'est pas le véritable pays d'origine, ni le véritable pays de destination.

magne l'accroissement n'a été que de 23,8 % à 24 %. Quant à nos importations, elles sont à peu près les mêmes avec ces deux états, mais comme marché pour les marchandises norvégiennes, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande dépasse de beaucoup tous les autres pays, attendu qu'en 1898, il absorbait à lui seul 41,6 % de nos exportations.

On peut du reste observer que notre commerce avec la Suède, qui, en raison des changements de tarifs déjà signalés, a été bien moindre en 1898 que pendant les années précédentes, est pourtant encore bien plus considérable qu'il y a 30 ans. La part de la Suède dans notre commerce était en 1866—70 de 7 %, en 1891—95 de 14,5 % et en 1898 de 8,9 %.

Par contre, la quote-part du Danemark était bien plus grande en 1866—70 qu'elle ne l'est maintenant, surtout pour les importations: en effet, à cette époque, plus de 17 % des marchandises importées par nous venaient du Danemark (il n'en vient maintenant plus que 5,2 %) et le Danemark se plaçait immédiatement à la suite de l'Angleterre et de l'Allemagne comme importance pour notre commerce.

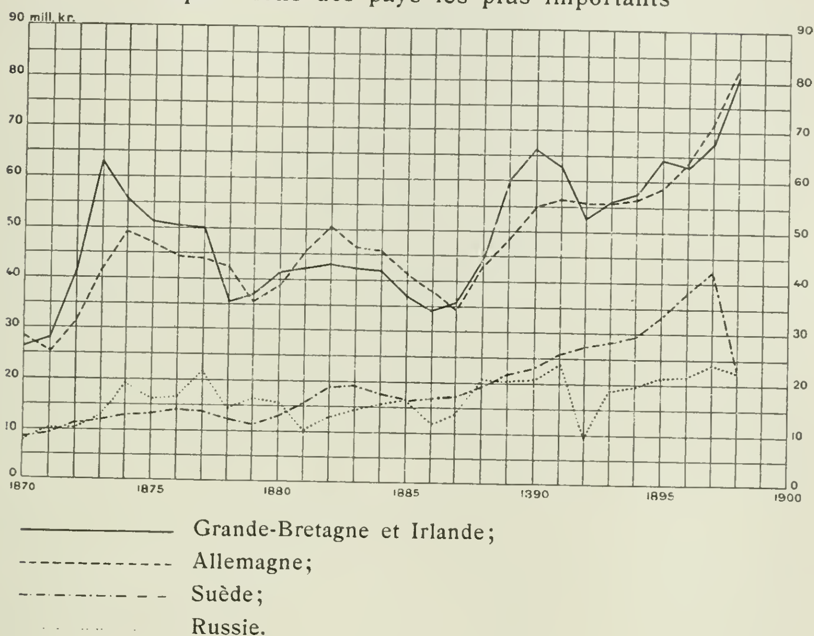
Notre commerce avec la France a relativement aussi fortement rétrogradé, surtout quant à nos exportations, ce qui tient pour une bonne part aux tarifs prohibitifs établis par la France; par suite, nos exportations de bois vers la France, qui étaient considérables depuis 1820—30 (voir plus haut, p. 428), sont maintenant fort amoindries. En 1866, nous exportions encore en France 400 000 m.³ de bois (valeur : 7 700 000 kroner), en 1898 ce n'est plus que 117 000 m.³ (valant 2 200 000 kroner).

Nos exportations de bois en Hollande qui, pendant la première moitié du siècle et encore dans les premières années suivant 1870, s'élevaient en général à 2 ou 300 000 m.³, n'étaient plus que de 160 000 m.³ en 1898 : mais comme maintenant elles consistent surtout en bois sciés ou rabotés, tandis que jadis c'étaient généralement des bois bruts, leur valeur actuelle n'est pas beaucoup inférieure à celle de 1874 et elle est même plus grande qu'il y a 50 ou 60 ans (1 700 000 kr. en 1845, 4 200 000 kr. en 1874, 3 600 000 kr. en 1898).

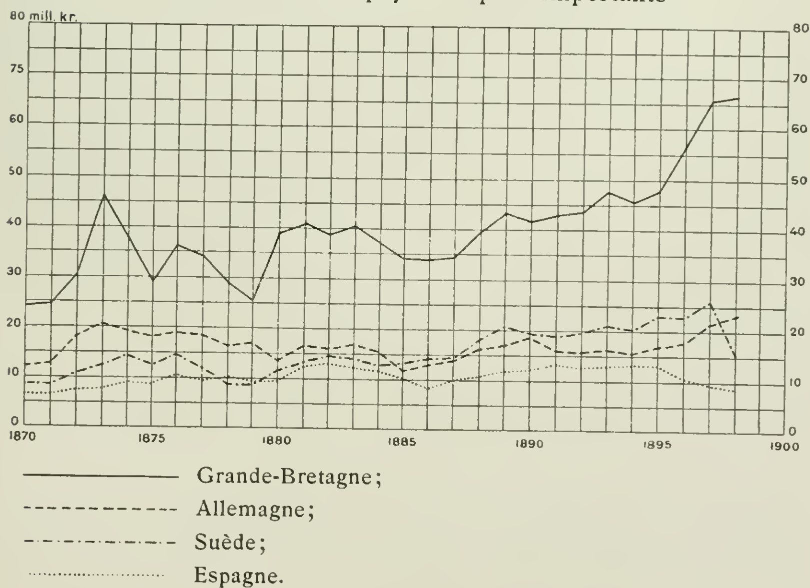
Des pays avec lesquels notre commerce est fortement en progrès, surtout au point de vue des importations, sont les États-Unis de l'Amérique du Nord et la Belgique.

Les graphiques suivants rendent compte du progrès de notre commerce avec les pays les plus importants.

Importations des pays les plus importants



Exportations aux pays les plus importants



A l'égard des principales marchandises importées, nous dirons ici que sur les *céréales* la moitié environ vient de Russie (surtout de la Mer Noire), un peu plus d'un quart d'Allemagne (et en partie indirectement de Russie) et le reste surtout des États-Unis, de Danemark et de Roumanie. Les tissus viennent surtout d'Allemagne (principalement les lainages) et de Grande-Bretagne (principalement cotonnades et lainages); en fait de *denrées coloniales*, bien plus de la moitié vient d'Allemagne, une certaine quantité vient des Pays-Bas, d'Angleterre, etc. La *houille* nous vient presque exclussivement de la Grande-Bretagne, les *métaux*, ouvrés ou non principalement de Grande-Bretagne, Allemagne, Suède, Belgique et Pays-Bas. C'est surtout en Grande-Bretagne que nous allons chercher nos *navires à vapeur;* nos *machines* proviennent d'Allemagne, de Grande-Bretagne ou de Suède, la *viande* et le *lard* de Grande-Bretagne, Suède, États-Unis, Danemark, etc., les *vins* nous arrivent d'Allemagne, Espagne, France et Portugal.

Passons aux *exportations* : plus de la moitié (en 1898 : 57 %) des *bois* vont en Grande-Bretagne et Irlande : la Belgique et la Hollande en ont reçu chacune pendant la même année 9 %, l'Australie 7 %, la France et l'Allemagne, 5 % chacune, l'Afrique Australe $2^1/_2$ %. En *pâtes de bois*, les $^2/_3$ sont pour le Royaume-Uni, le reste est principalement pour la France et la Belgique. Pour le *poisson*, pendant l'année 1898, il y en a eu 23 % à destination de l'Allemagne, 19 % pour la Suède (surtout du hareng), 16 % pour l'Espagne (klipfisk), 13 % pour la Grande-Bretagne et l'Irlande, 7 % pour les Pays-Bas, 6 % pour l'Italie, $4^1/_2$ % pour les ports russes de la Mer Blanche et environ 4 % pour le reste de la Russie, 0,4 % pour la Finlande, 3,7 % pour le Danemark, 1,7 % pour la France (rogue). Dans la branche du *papier*, les Iles Britanniques ont été parties prenantes pour 70 %, alors que 25 % allaient à Hambourg; le *beurre naturel* et le *lait condensé* sont presque uniquement à destination de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.

VI. NOS PRINCIPALES PLACES DE COMMERCE

Sur le total de nos transactions avec l'Étranger il y en avait pour la part de *Kristiania* environ 24 % pour la période 1866—70, 36 % pour 1881—85, 42 % pour 1891—95 et 40 % en 1898; alors que

les chiffres correspondants étaient pour *Bergen* de 19, 16, 17 et 15 % — et pour *Trondhjem* de 6, 5½, 7 et 6½ %.

Ainsi ces trois villes principales avaient à elles trois en 1866—70 49½ % et en 1898 61½ % du total de notre commerce général. L'importance des villes est d'ailleurs très différente, suivant qu'on a égard soit aux importations, soit aux exportations. C'est ainsi qu'en fait d'importations, en 1898, plus de la moitié, soit 52 %, formaient la quote-part de Kristiania, 16,3 % celle de Bergen et 6,6 % celle de Trondhjem; dans les exportations au contraire, Kristiania ne figurait que pour 18 %, Bergen pour 13,2 % et Trondhjem pour 6,7 %.

Il faut encore citer, comme villes exportatrices, *Fredrikstad* et *Drammen*, qui ont même à cet égard plus d'importance que Trondhjem; une ville qui a presque l'importance de Trondhjem, est celle de Kristiansund, connue pour ses exportations de klipfisk. Pour les importations, celle qui vient immédiatement après Trondhjem est celle de Stavanger (3,5 %).

Si l'on veut savoir quel est le rôle que jouent les villes les plus importantes pour les différents articles d'exportation, il importe de faire observer que les exportations de *poisson* (total pour 1898 : 46 millions de kroner) se font surtout par Bergen (16 millions), Kristiansund (env. 8 millions), Aalesund (5 millions), Trondhjem, Haugesund et Stavanger, tandis que les *bois* (total 40 millions), partent surtout de Fredrikstad (13 millions), Drammen (5 millions), Kristiania et Fredrikshald (4 millions chacun), Trondhjem, Porsgrund, Arendal et Kristiansand. Les *pâtes de bois* (total 17 500 000 kr.) s'exportent surtout par Drammen (6 millions), Kristiania (3 millions), Sarpsborg (2 500 000 kr.) et Skien (2 millions).

On peut dire en deux mots que l'exportation des bois et de leurs dérivés se fait surtout par le sud-est, celle du poisson par l'ouest et le nord.

Jadis, ainsi que nous l'avons dit, *Bergen* était le siége principal de notre commerce, et il en fut ainsi jusque fort avant dans notre siècle : ce n'est qu'à partir de 1835 qu'on voit les recettes des douanes pour l'importation, à Kristiania, dépasser constamment celles de Bergen.

Vers 1845, les exportations de Kristiania n'étaient encore que de 1 400 000 kr., alors que Bergen exportait pour 6 800 000 kr., Stavanger pour 2 800 000, Drammen pour 2 600 000, et Trondhjem pour environ 2 millions. Vers 1875, Kristiania et Bergen exportaient tous deux

pour environ 20 millions de kr., Kristiansund et Fredrikstad pour 10 millions, Drammen pour 7 millions, et toutes les autres villes réunies pour 47 millions de kroner.

VII. LES PRINCIPAUX PORTS D'ATTACHE

Sur le tonnage total effectif (calculé) de la marine marchande norvégienne, qui est de 2696000 tonneaux, la majeure partie, soit 2339000 tx., appartient à des villes.

Les tonnages des ports principaux, tant à voile qu'à vapeur, étaient à la fin de 1898 comme suit :

Ports	Vapeurs		Voiliers		Tonnage total	Tonnage total effectif *)
	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage		
		Tx. de reg.		Tx. de reg.	Tx. de reg.	Tx. de reg.
1. Bergen ..	235	151600	108	7800	159400	553700
2. Kristiania	168	76600	176	117400	194000	393300
3. Tønsberg	69	53400	76	31300	84700	223700
4. Stavanger	69	27100	366	64500	91600	162200
5. Arendal..	23	8100	180	88300	96400	117400

Viennent ensuite Haugesund avec un tonnage effectif de 86900 tx., Drammen (77000 tx.), Porsgrund (57500 tx.), Grimstad (56200), Sandefjord (53800), Fredrikstad (50500), Kristiansand (48100), Kragerœ (47300), Mandal (46000) et Trondhjem (42600). Pour ce qui concerne plus spécialement la *marine à vapeur*, Haugesund avait 15900 tonneaux de registre, Trondhjem 11400 et Drammen 9000; les autres ports n'avaient chacun que quelques milliers de tonneaux.

La première de nos villes, au point de vue du tonnage effectif de la marine marchande, est donc actuellement celle de *Bergen* qui, grâce à l'état florissant de ses armements en steamers, est arrivée à occuper une situation bien digne de cette antique métropole commerciale. Sa flotte est presque exclusivement composée de bateaux à vapeur, tandis que Kristiania a encore un grand tonnage à voile. Ainsi la flotte de la capitale, quoique étant d'une capacité supérieure à celle de Bergen, lui est inférieure comme

*) Une tonne de bateau à vapeur étant comptée égale à 3,6 tx. de voilier.

effectivité. Cependant dans ces derniers temps, la flotte à vapeur de Kristiania a aussi fait des progrès rapides.

Sur le tonnage effectif total de notre marine marchande, 63,1 % appartiennent au sud-est (villes et districts côtiers depuis la frontière suédoise jusqu'un peu au-delà de la pointe sud du pays), 26,5 % à Bergen et Stavanger, 10,4 % seulement au reste de la Norvège.

VIII. NAVIGATION DE LA MARINE MARCHANDE NORVÉGIENNE DANS LES DIFFÉRENTS PAYS

Les pays et les parties du monde les plus importants pour notre navigation étaient en 1897 :

Pays	Tonnage norvégien avec chargement			Fret brut total gagné	Part proportionnelle	
	Arrivages	Départs	Total		sur le tonnage	sur le fret
	Milliers de tx. de reg.	Milliers de tx. de reg.	Milliers de tx. de reg.	Millions de kr.	%	%
1. Royaume-Uni ..	2 447	2 199	4 646	55,5	26,9	25,4
2. Amérique......	1 311	1 881	3 192	49,5	18,5	22,7
3. Europe du nord et de l'ouest (sauf les pays Scandinaves et le Royaume-Uni)	1 790	974	2764	36,9	16,1	16,9
4. Norvège	1 235	1 780	3015	27,7	17,5	12,7
5. Suède, Danemark et Islande	636	797	1 433	16,8	8,3	7,7
6. Asie en-dehors de la Méditerr. et Australie....	752	668	1 420	15,8	8,2	7,2
7. Europe du sud & Méditerranée	314	237	551	10,0	3,2	4,6
8. Afrique en-dehors de la Méditerranée......	213	15	228	6,2	1,3	2,8
	8698	8 551	17249*)	218,4*)	100,0	100,0

*) Dans ces chiffres, chaque voyage figure 2 fois.

Le pays où notre navigation étrangère atteint le plus d'importance est donc le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, pays dans lequel les arrivages par navires norvégiens sont plus grands qu'en Norvège même. Le pavillon norvégien est aussi, après le pavillon britannique, celui que l'on voit le plus souvent dans le Royaume-Uni.*)

Mais à côté des Iles Britanniques c'est aussi pour une grande partie dans les eaux lointaines, surtout en Amérique et dans l'Extrême-Orient, que notre marine marchande trouve à s'occuper.

IX. LA POPULATION COMMERCIALE ET MARITIME. LES SOCIÉTÉS DE CONSOMMATION. LES FOIRES. LA LEGISLATION COMMERCIALE

Au dernier recensement, celui de 1891, le nombre des personnes faisant le commerce en Norvège était de 15 100, dont 3700 femmes. Ces commerçants avaient à leur service un total de 13 100 employés (dont 4300 femmes), 9100 ouvriers et 700 ouvrières, et en outre environ 600 enfants de moins de 15 ans. Le commerce occupait donc en tout plus de 38 000 personnes. Si l'on y ajoute les membres de leurs familles et les domestiques, on arrive à un total d'environ 105 000 âmes (soit 5,2 % de la population totale), attachées directement ou indirectement à cette branche d'activité.

Sur les 15 000 commerçants à titre indépendant, il y en avait 9000 dans les villes et 6000 dans les campagnes.

En outre, le commerce était fait aussi par un certain nombre de *Sociétés de consommation* basées sur le principe coopératif et fondées principalement dans les districts ruraux, où elles sont au nombre d'environ 200, comptant un total d'environ 20 000 participants et faisant des affaires pour plusieurs millions de kroner.

Les *foires* annuelles jouaient autrefois un rôle assez important dans le mouvement commercial intérieur. En raison du grand essor pris de notre temps par les moyens de communication, l'importance

*) Sur le total tonnage des navires arrivés et sortis en charge dans les ports britanniques, pendant les années 1896 à 1898, soit en moyenne 73 millions de tonneaux, il y avait 53 millions de tonneaux sous pavillon britannique et 20 millions sous pavillon étranger et sur ce nombre 4 700 000 tonneaux battaient pavillon norvégien.

de ces foires («marchés») a diminué. En 1899, il s'en tient en tout 19, parfois deux ou même plus au même endroit; il faut compter en outre les *marchés aux chevaux*; à partir de 1900, la foire de la capitale est transformée en un simple marché aux chevaux.

Les *équipages de notre marine marchande* comptaient 51 643 hommes au 1er janvier 1899. En 1875, le nombre total des marins et officiers dépassait 60 000 : notre marine était alors surtout composée de voiliers, et le nombre total des navires plus grand que maintenant, tout en ayant un tonnage effectif moindre.

Au recensement de 1891, il y avait environ 28 000 marins etc. ayant leur domicile en Norvège, environ 12 500 capitaines, officiers et machinistes etc., et environ 750 armateurs, dont 200 femmes; en outre au moins 1000 caboteurs, bateliers etc., soit un total de 42 000 personnes pour le long cours, le cabotage et la batellerie; en y ajoutant les familles et les domestiques, on trouve en tout 119 000 personnes, se rattachant directement ou indirectement à cette branche d'activité, soit 5,9 % de la population totale. Disons, à titre de comparaison, qu'en Suède, il n'y en a que 1,5 % et, en Danemark que 1,3 %.

La principale *loi commerciale* actuelle date de 1842. En vertu de cette loi, toute personne majeure, ayant de bons antécédents, a le droit d'obtenir une autorisation de faire le commerce dans les villes. Exception est faite cependant pour certains fonctionnaires publics, et pour certains autres employés, ainsi que pour les personnes possédant le droit de bourgeoisie comme marins (skipperborgere); avant 1866, une même personne ne pouvait être à la fois artisan et commerçant. Il y a du reste certains genres de commerce que l'on peut faire sans autorisation. D'un autre côté, certains articles, comme les spiritueux et les poisons sont exceptés du droit commun et exigent une autorisation spéciale. Dans les districts ruraux, des règles analogues ont été introduites par des lois de 1857, 1866 et 1874, quant au commerce ordinaire.

Une loi de 1818 fonda une Bourse à Kristiania; plus tard on en a fondé dans d'autres villes, comme Trondhjem et Bergen.

La loi actuelle sur la *navigation* est de 1893.

X. PILOTAGE

L'organisation du pilotage de notre temps en Norvège est basée sur une ordonnance de 1720, mais la loi actuellement en vigueur est datée

le 26 mai 1899 et mise en vigueur au 1er avril 1900. Aux endroits à déterminer par le roi, il doit y avoir des stations de pilotes. Leur nombre s'élevait en 1898 à 148. Il y avait, à la fin de 1897, 471 pilotes; autrefois, il y en avait bien davantage; mais depuis que la navigation à vapeur est devenue prédominante, le pilotage s'est concentré de plus en plus dans certains ports, et l'expédition est devenue plus rapide. La surveillance du pilotage est confiée à des maîtres pilotes, dont il y avait en 1898 43, assistés d'un certain nombre de surveillants. A la tête du service se trouvent 3 chefs de pilotage, ayant chacun leur district.

Les droits de pilotage sont fixés par la loi; leur montant est basé sur le tirant d'eau et le tonnage, et varie suivant les saisons; ils sont touchés, en chaque cas, par le premier venu entre les pilotes en titre sauf 14 % qui font retour à *la caisse de secours des pilotes*. Cette caisse, fondée en 1805, a fourni des secours aux maîtres pilotes ou pilotes âgés ou invalides, à leurs veuves et à leurs enfants. La caisse a contribué aussi à couvrir certains frais généraux du service. A partir du 1er avril 1900, la caisse fonctionnera exclusivement comme caisse de secours pour les pilotes et leurs familles, ainsi que pour les maîtres pilotes nommés avant cette date et pour leurs familles.

L'État verse tous les ans à la caisse de secours une quote-part, s'élevant pour l'année budgétaire 1898—99 à kr. 15 260. Les recettes totales étaient en 1897—98 de kr. 141 636. Au commencement de 1898, la caisse de secours servait des pensions à 398 pilotes, 409 veuves de pilotes et 115 orphelins. La moyenne de ces pensions était de kr. 198 pour les pilotes, de 68 pour les veuves et de 39 pour les orphelins; le montant total de ces pensions était de kr. 111 147.

Tous les navires de commerce jaugeant au moins 30 tonneaux de registre*) venant de ports situés hors de la Norvège**) ou y partant sont soumis au *pilotage obligatoire*; qui cependant depuis

---

*) 21 tonneaux, avant le 1er avril 1900.

**) L'exemption du pilotage obligatoire qui existait autrefois pour les navires naviguant entre la Norvège et la Suède, est abolie dans ce dernier pays depuis 1894 pour les navires de plus de 40 tonneaux, et en Norvège à compter du 1er avril 1900 (sauf pour navires de moins de 30 tx.). La loi de 1899 laisse cependant au roi la faculté d'accorder des tempéraments, à supposer que des dispositions dans le même sens soient adoptées en Suède.

1869, consiste dans le paiement du droit de pilotage. Les navires se livrant à la pêche ou à d'autres captures en mer, sont aussi soumis à la même obligation, dès que leur tonnage atteint ou dépasse 130 tonneaux de jauge.

Le nombre des pilotages effectués sur navires soumis au pilotage obligatoire a été en 1897 de 17410, et les droits payés furent d'environ 615000 kr. Sur cette somme, les pilotes ont touché environ 490000 kr.; tandis que 42600 kr. faisaient retour aux maîtres-pilotes*) et environ 85000 kr. à la caisse de secours, qui prélevait en outre environ 13000 kr. sur les navires soumis à l'obligation, mais ne s'étant pas servi de pilote.

Il y a d'ailleurs un certain nombre de navires exempts, mais se servant cependant de pilotes. En 1897 les pilotes avaient de ce chef une recette d'environ 70000 kr.

Les pilotes norvégiens sont bien connus pour leur grandes qualités, pour l'intrépidité et le dévouement avec lesquels ils s'acquittent de leur mission si difficile et si périlleuse. La mer fait presque chaque année des victimes parmi eux, soit dans le service, soit à la pêche. De 1890 à 1897, il périt ainsi sur mer 19 pilotes norvégiens, dont 11 dans le service et 8 en-dehors du service.

XI. SERVICE DES PORTS

La nature a été libérale vis-à-vis de la Norvège, en lui fournissant de bons ports situés les uns dans des détroits, les autres sur la côte ou sur des îles, à l'abri de la ceinture côtière qui, à quelques intervalles près, couvre toute la côte norvégienne jusqu'au Cap Nord.

Soit dans les villes, soit sur certains points des districts ruraux, on a, sur les deniers publics et communaux, exécuté des travaux de port plus ou moins considérables, dont l'entretien, l'extension, l'administration, etc., reviennent chaque année à plus de 2000000 de kr.; sur cette somme le Trésor paie directement environ 400000 kr., une caisse des ports fondée par l'État, et alimentée par des droits d'exportation sur le poisson, participe à la dépense pour une somme un peu moindre, tandis que le reste (environ 1 million et demi en 1895) est à la charge des caisses communales des ports. Pour

*) Auxquels, jusqu'au 1er avril 1900, $6^3/_4$ % des droits payés était reservés.

celles-ci, leurs ressources sont principalement constituées par des droits sur la navigation, un tant pour cent sur les droits de douane, etc.

La somme payée pour ceux des travaux de ports, qui sont executés aux frais du Trésor ou de la Caisse publique des ports, pendant les années 1862-1899, est de 12 millions de kroner, dont plus de deux millions pour le port de Vardœ, situé à l'Océan Glacial.

XII. PHARES, BALISAGE, AMARRAGE

On peut dire que les côtes si longues de la Norvège sont maintenant bien fournies de phares, de feux et de balises. Le Trésor verse chaque année des sommes considérables, actuellement environ 1 million, pour perfectionner et compléter le réseau des phares et des balises.

En 1899, l'État norvégien entretenait 137 phares, ayant un personnel à poste fixe. Sur ce nombre, 10 phares étaient de 1re classe, et 17 de seconde; il y avait en outre 447 petits feux. Comme balisage, il y avait en 1899 environ 3600 balises fixes, et environ 1120 bouées flottantes; en outre 17 bouées d'amarrage et environ 7300 anneaux et autres appareils d'amarrage.

Il y a aussi quelques phares communaux.

XIII. ÉCHOUAGES ET NAUFRAGES

Les échouages sur la côte norvégienne sont peu fréquents, si l'on tient compte du mouvement considérable de la navigation, surtout sur la côte sud, le long du Skagerak. On en est redevable au grand nombre de bons ports que l'on rencontre presque partout, au développement du système des phares, et à nos habiles pilotes. D'après les renseignements d'ailleurs assez incomplets que nous possédons au sujet des échouages et des naufrages sur la côte de Norvège, le nombre des perditions en 1898 aurait été en tout de 25 navires (dont 19 norvégiens) : dans 21 cas, tout l'équipage fut sauvé; dans les 4 autres, 15 hommes auraient perdu la vie.

L'image est bien plus noire, si l'on passe à la statistique *des naufrages de vaisseaux norvégiens*, dont voici les moyennes annuelles, tant pour les voiliers que pour les vapeurs :

Années	Voiliers			Vapeurs		
	Nombre	Tonnage	Quote-part du tonnage total	Nombre	Tonnage	Quote-part du tonnage total
		Tx. de reg.	%		Tx. de reg.	%
1886—90 (moyenne)	209	68522	4,6	7	2781	2,0
1891—95 (—»—)	223	90502	6,2	12	6603	2,6
1896	197	88184	7,1	13	6958	2,1
1897	191	74401	6,2	26	16251	4,4
1898	191	78034	6,8	20	10016	2,4

Dans ces naufrages, un grand nombre de marins ont malheureusement perdu la vie — ainsi, en 1898, au moins 272 — et une pareille situation a nécessairement attiré l'attention. En 1894, on soumit la question à une commission parlementaire, en vue d'instituer un contrôle officiel de la navigabilité des navires, etc. : cette commission a élaboré un projet de loi qui est actuellement soumis à l'examen du ministre compétent.

XIV. INSTITUTIONS DE SAUVETAGE

Sur deux des côtes les plus dangereuses de la Norvège, celles de Lister et de Jæderen (dans le sud-ouest), qui ne sont protégées par aucune ceinture d'îles, on a installé en 1855 des stations de sauvetage avec appareils à fusées.

En 1899, nous avons en tout 9 de ces stations, dont 6 pour le Jæderen et 3 pour le Lister; une de ces dernières est combinée avec une station de life-boats. Pour l'année 1898—99, on a, sur les deniers publics, voté en tout pour le service du sauvetage kr. 15 103, dont kr. 10 000 comme subvention à la Société norvégienne (particulière) de sauvetage des naufrages, fondée en 1891 avec un capital de 100 000 kr., fourni par des souscriptions volontaires dans tout le pays. Cette société a successivement procuré 13 petits bâtiments

sauveteurs. Ces bâtiments, stationnés sur divers points de la côte, ont déjà sauvé bien des existences (498 jusqu'en juin 1899) et des navires. La Société a en outre travaillé à repandre parmi les populations des côtes la connaissance des moyens de sauvetage.

Pour l'année 1900, les dépenses prévues par la Société s'élèvent à kr. 78 500 : sur ce chiffre, 50 000 kr. sont supposées devoir être couvertes par des cotisations annuelles et des donations recueillies par des groupes institués dans toute l'étendue du pays.

XV. MONNAIES, POIDS ET MESURES

Par la loi monétaire du 4 juin 1873, qui entra en vigueur au 1er janvier 1874, l'or fut adopté en Norvège comme étalon.

L'unité, selon la loi monétaire du 17 avril 1875, est la krone = 100 œre (d'accord avec l'union monétaire scandinave, conclue entre la Suède et le Danemark en 1873, à laquelle la Norvège s'est jointe en 1875).

1 kr. = fr. 1 7/18 = R.mark 1 1/8 = 1,1013 shilling stg.

La loi du 22 mai 1875 a introduit le système métrique des poids et mesures.

BIBLIOGRAPHIE

Norges officielle Statistik.

J. E. Kkaft. *Topografisk-Statistisk Beskrivelse over Kongeriget Norge.* D. 1—6. Kristiania 1820—35.

O. J. Broch. *Le Royaume de Norvége et le Peuple norvégien.* Kristiania 1878.

A. M. Schweigaard. *Norges Statistik.* Kristiania 1840.

M. B. Tvethe. *Norges Statistik.* Kristiania 1848.

P. A. Munch. *Det norske Folks Historie.* 8 Vol. Kristiania 1852—63.

O. A. Œverland. *Illustreret Norges Historie.* I—V3. Kristiania 1885—95.

Yngvar Nielsen. *Bergen fra de ældste Tider indtil Nutiden.* Kristiania 1877.

Alex. Bugge. *Studier over de norske byers selvstyre og handel før hanseaternes tid.* Kristiania 1899.

Edvard Holm. *Danmark-Norges Historie* (1660—1766). Kjøbenhavn 1885—98.

A. N. Kiær. *Historical Sketch of the Development of Scandinavian Shipping* (The Journal of Political Economy, Chicago, June 1893).

L. H. Vogt. *Om Norges Udførsel af Trælast i ældre Tider* (Norsk historisk Tidsskrift, 2me Série, Tome V).

VOIES DE COMMUNICATION

I. ROUTES

Partout, dans l'antiquité, les communications par terre avaient lieu ainsi qu'on le voit encore de nos jours dans les localités écartées et dans les hautes montagnes. L'*été*, on suit des sentiers cavaliers qui vont d'une ferme à l'autre sans s'inquiéter beaucoup des pentes. Sur les chemins les plus fréquentés, on éloigne, il est vrai, les obstacles les plus gros, mais comme il n'est nulle part question d'une chaussée véritable, les plus sérieux obstacles sont offerts par les endroits où le sol est humide et marécageux. Pour éviter ces endroits et obtenir une base solide, on préfère faire de longs détours par-dessus des côtes très ardues. Il s'ensuit que les chemins sont souvent situés vers le sommet des collines. Les denrées diverses sont alors transportées à dos de cheval dans des hottes. Lorsqu'on le peut, on fait le transport par barques sur les lacs. L'*hiver* par contre, les communications ont surtout lieu par les vallées basses et humides, en suivant les marécages alors gelés, et dans cette saison, on fait tous les transports par traîneau.

Les lois les plus anciennes, remontant aux environs de l'an 1100, contiennent déjà des dispositions d'après lesquelles les chemins principaux doivent rester là où ils ont été anciennement, d'autres relatives à l'entretien des ponts, au travail annuel de déblaiement, etc. Les chemins devaient être nettoyés d'arbres sur une largeur telle qu'on pût y passer à cheval avec un javelot en travers du pommeau de la selle, sans que des boucles en osier suspendues librement aux extrémités fussent enlevées, ce qui représente une largeur d'environ 3 m.

De véritables *routes «carrossables»* pour matériel roulant n'existèrent que très tard en Norvège : la population y est trop clairsemée. La plus ancienne de toutes est probablement celle menant des mines de Kongsberg à la rivière de Drammen, qui fut construite de 1625 à 1630. Dans le courant des XVII[e] et XVIII[e] siècles, surtout à la fin du dernier, on rendit praticables les lignes principales de la région de l'est, et celles conduisant de là dans l'ouest (Filefjeld) et dans le nord (Dovrefjeld), tandis que la situation restait généralement la même qu'avant sur les côtes de l'ouest et du nord. Souvent, ces vieilles routes suivaient dans leur tracé les anciennes sentiers cavaliers, montant et descendant les pentes des montagnes, avec des inclinaisons atteignant 1 : 5 ou même 1 : 3. On avait rarement recours au sautage des roches, mais plus souvent à des constructions de murs. Dans des endroits difficiles, on avait parfois recours à des estacades en bois.

Après 1814, on commença par ordre du roi à construire surtout des routes vers la frontière suédoise. Mais on ne déploya pas grande énergie dans la construction des routes avant le milieu du siècle, époque où on procéda à une réforme de l'administration des routes et où on adopta des principes nouveaux pour leur exécution technique.

La loi des routes de 1851 fut basée sur l'administration autonome des routes. Tandis qu'auparavant il appartenait au roi de décider quelles seraient les routes principales à construire, et que le même droit appartenait aux préfets pour les routes locales, ce droit fut désormais dévolu aux autorités issues du suffrage populaire, Storthing et conseils préfectoraux et communaux. Les dépenses des *routes principales* sont supportées en partie par la ou les préfectures intéressées, mais l'État prend à sa charge une part importante des frais de construction. Par suite c'est le Storthing qui décide l'établissement des routes nouvelles, à charge pour les districts intéressés d'y voter une part contributive, qui, outre les frais d'acquisition du terrain et des clôtures, forme en général de $^1/_5$ à $^1/_3$ des frais d'établissement.

L'administration centrale et la préparation des budgets routiers est depuis 1864 remise à un directeur-général (veidirektør), qui dépend actuellement du ministère des travaux publics.

L'*entretien* des routes principales incombe en revanche dans sa totalité aux districts mêmes, sauf pour certaines routes situées dans les régions frontières et des hautes montagnes.

Les chemins *communaux* sont construits par les cantons, mais le plus souvent avec contribution des caisses préfectorales, et souvent, depuis quelques années, avec contribution de l'État. Dans chaque préfecture, c'est donc l'autorité centrale qui conservait le droit de contrôle, tandis que l'administration des routes était remise à des inspecteurs nommés par la préfecture et dénommés «ingénieurs de préfecture» (amtsingeniører). Toutefois dans ces dernières années, la plupart des préfectures (15 sur 18) ont établi une administration commune aux routes de l'État et à celles des préfectures. Les ingénieurs préfectoraux sont nommés par le ministre sur la présentation du conseil général de la préfecture et gèrent aussi les routes appartenant à l'État, tandis que l'administration centrale exerce un certain contrôle sur les chemins communaux.

Dans la plupart des cas, l'entretien des routes a lieu par des prestations en nature, sous la surveillance des «lensmænd»; on attribue à chaque propriété, à proportion de son évaluation cadastrale, une section de route qu'elle est chargée de réfectionner, de désencombrer de neige pendant l'hiver, etc. Dans les derniers temps, les cantons ont pourtant entrepris eux-mêmes dans une certaine mesure l'entretien des routes, sous la surveillance de cantonniers.

La longueur totale des routes du pays était en 1850 de 16000 km., dont 6200 de routes principales. Pendant le demi-siècle qui a suivi la réforme de 1851, l'étendue du réseau a presque doublé. Il y a maintenant environ 10000 km. de routes principales et 20000 de chemins communaux (en 1895 9647 km. et 17353 : total 27000 km.)

Les dépenses d'établissement des routes, qui vers 1840 à 1850 n'atteignaient pas kr. 150000 par an, se sont élevées à kr. 1,700000 par an en 1890—96. La contribution de l'État a été en 1894 de 1374295 kr. Celle des caisses préfectorales pour les routes, chemins communaux compris, a été de 296974, celle des cantons 337290, celle des villes 87821. Le total des frais d'établissement a donc été de 2100000 kroner, somme à laquelle il faut ajouter les frais d'administration. L'entretien a coûté à la même époque kr. 57830 à l'État, kr. 396117 aux communes préfectorales, et kr. 355185 aux cantons, soit en tout kr. 809132. Mais il faut y ajouter pour les cantons la valeur des prestations réparties sur les propriétés matriculées. Ces prestations étaient pour 1871 évaluées à kr. 1237000 par une longueur de route de 20000 km., et quoique depuis lors certaines dépenses aient été couvertes directement par les caisses communales, on peut sans erreur, maintenant que la longueur du

réseau est augmentée de moitié, l'évaluer au moins à kr. 1 500 000. On voit donc que le total des dépenses annuelles pour les chemins publics s'élève en chiffres ronds à kr. 4 500 000, soit plus de kr. 2 par individu.

Parallèlement à la grande réforme du service des routes, réforme qui sanctionna le principe de l'autonomie et de l'auto-imposition, on adopta pour la construction des routes un système technique plus rationnel. La réforme fut principalement inaugurée par C. W. Bergh, attaché depuis 1852 au service des routes, sous le ministère de l'Intérieur, et qui fut de 1864 à 1873 le premier directeur-général du service des routes en Norvège. On s'attacha principalement tout d'abord à établir des profils plus réguliers, avec des pentes maximum de 1 à 15 ou même moins (rarement de 1 à 12). Toutefois, comme l'important est de suivre le plus possible les accidents du terrain, ces nouvelles routes suivent en très grande partie le cours des rivières dans le fond des vallées, alors qu'on aperçoit encore la vieille route avec ses hauts et ses bas bien plus haut au-dessus du fond; sur certains points on voit même 3—4 chemins remontant à des époques différentes, et de plus en plus près du fond, comme par ex. aux Galderne à Lærdal le vieux sentier cavalier du moyen âge et les routes carrossables de 1800, 1840 et 1878. En outre on s'appliqua de plus en plus à soigner l'empierrement et on eut recours sur les routes très fréquentées au macadam sur fondations en pierre, et pour les chemins secondaires, au ballastage.

Pour la chaussée des routes principales on a des largeurs de voie allant jusqu'à 6 m., pour les routes moins fréquentées généralement 4 m., que l'on réduit parfois à 2,5 m. avec des places de croisement sur les points les plus difficiles.

Lors des études de la route, on cherche à adapter rationnellement son mode de construction à l'importance du trafic prévu, quant aux pentes maximum, la superstructure, la largeur de la chaussée, etc.

La puissance de transport des routes a augmenté considérablement au cours de cette évolution. Alors que sur les vieilles routes cavalières on pouvait à peine transporter par cheval plus de 100 kg. environ sur bât, et que sur les vieux chemins accidentés on ne peut calculer encore plus de 250 à 500 kg. par charge, on peut sur les nouvelles routes avec ballast transporter de 600 à 900 kg., et sur les chaussées plus de 1000 kg. par cheval. Quand la neige a la consistance voulue, le transport par traîneaux est plus facile sur la neige que sur les meilleures routes empierrées.

En 1885 on calculait les frais de transport d'une tonne à 1 km. à kr. 0,70—1,40 à dos de cheval, à 0,50 sur les vieux chemins montueux, à 0,33 environ sur les bonnes routes et à 0,20 seulement sur chaussée de 1re classe.

Autrefois, dans les campagnes, les véhicules étaient généralement à 1 cheval et à 2 roues; pour le transport des voyageurs, on se servait de voitures à 2 personnes (stolkjærrer) ou de carrioles (à 1 personne). Avec les nouvelles routes, l'emploi des voitures à 2 chevaux et à 4 roues est devenu de plus en plus général (environ 70000 voitures à quatre roues en 1891).

Pour les *ponts*, on a de moins en moins recours à ceux en bois, et l'on préfère ceux en fer ou en pierre.*)

En raison des perfectionnements apportés à la confection des routes, il va sans dire que leur prix d'installation a notablement augmenté. De 1824 à 1854, la construction des routes coûtait en moyenne 6 kr. par mètre; de 1860 à 1880, la dépense totale pour les routes principales fut de 21 millions de kroner, soit 14 kr. par mètre additionnel (d'après des données d'ailleurs un peu incertaines); de 1880 à 1895, on a pour 20 millions de kr. construit 1894 km., ce qui fait donc 11 kr. par mètre. Ce rabais tient en partie à ce que les nouvelles routes sont souvent moins larges, mais plus encore aux progrès de l'art de l'ingénieur.

On a dans une grande mesure remplacé les anciens murs de soutènement par des jetées et des tranchées dans le roc, qui sont devenues bien moins dispendieuses depuis qu'on se sert de dynamite; en même temps les outils ont un plus grand effet utile, etc.

Il résulte nécessairement des conditions naturelles de la Norvège que la construction des routes est toujours relativement dispendieuse et difficile. La surface des roches striée par la glace apparaît sans cesse et nécessite l'emploi de la dynamite, et l'on ne peut pas, comme cela a lieu généralement en d'autres pays, se contenter de pratiquer les chemins dans des masses superficielles meubles. Les échelons des vallées, où l'on est souvent forcé de pousser la route à grande peine le long de l'étroit chenal formé par la rivière, donnent aussi lieu à de grandes difficultés. La tâche la plus dure est assignée aux ingénieurs par les descentes abruptes reliant les plateaux des hautes montagnes au fond profondément entaillé des vallées.

*) Le pont le plus long du pays est celui d'Akersviken, près Hamar, qui a 735 m.; la plus grande portée est celle du pont sur le Glommen près de Rena, qui a 105 m.

Sur les anciennes routes on connaît surtout la descente du Filefjeld à Lærdal (Vindhellen-Galderne), du Dovrefjeld à Drivdalen (Vaarstien) ainsi que le Stalheimskleven (1844—45), allant de Voss à la route de Næreim. Comme datant d'époques plus récentes, nous mentionnerons : le précipice allant de la montagne de Haukeli à Rœldal et de là par le Seljestadjuv à Odde en Hardanger; de plus, la descente si ardue qui donne un tel développement longitudinal à la route de Lom (Grjotlien) à Geiranger et à Stryn (points culminants 1038 m. et 1139 m.; descente d'environ 1000 m. sur 15 kilom. de distance horizontale).

Les trois routes de montagne que nous venons de citer sont si près de la limite des neiges éternelles qu'on ne peut les parcourir avec des véhicules roulants que pendant une faible partie de l'année (parfois deux mois seulement). A Dyrskar, au point culminant de la route de Haukeli (1133 au-dessus du niveau de la mer), on a même pour éviter les difficultés résultant de la présence d'un vaste amas de neige éternelle, passé ce névé sur une certaine longueur par un tunnel traversant le roc.

Dans tout le pays, on consacre tous les ans des sommes considérables à maintenir les chemins en état praticable pendant l'hiver, lorsqu'il y a eu chûte abondante de neige. Le plus souvent, il y est procédé avec un chasse-neige (sneplog), cadre en bois formant coin. Mais souvent il faut beaucoup d'hommes armés de pelles à neige pour frayer des chemins à travers les amas de neige durcie.

Il résulte inévitablement de ces conditions naturelles, et du peu de densité de la population, qu'il en coûte beaucoup à la Norvège pour l'établissement et l'entretien de bonnes routes à la hauteur du progrès. Par suite, il s'en faut encore de beaucoup — surtout dans les 3 préfectures du nord — pour que le réseau ait atteint son terme naturel*). On peut estimer que la longueur des nouvelles grandes routes projetées est à peu près égale à la longueur des routes existantes. Cependant, pendant les derniers cinquante ans, on a fait dans ce sens des progrès dont la nation a le droit de se sentir fière, surtout si l'on se rappelle quel développement les voies ferrées ont pris pendant cette même période. Rien qu'aux routes

*) Dans l'ouest, il y a certaines fermes qui ne sont accessibles que par des sentiers pédestres, où même les chevaux des fjords, au pied pourtant si sûr, refusent le service; tout ce qu'on doit emporter de ces fermes ou y apporter doit donc être transporté à dos d'homme.



Vue d'une route moderne (Stryn)

principales, on a depuis 1854 consacré environ 60 millions de kroner (pendant qu'on en dépensait 145000000 en chemins de fer).

Les préfectures qui ont le plus grand réseau routier relativement à leur superficie sont naturellement celles à population dense entourant le fjord de Kristiania — ce sont aussi celles qui ont eu les premières routes carrossables —, où il y a de 30 à 40 km. de routes par km.^{2}; la moyenne de tout le pays était en 1896 de 8,4 km.; le réseau est surtout peu développé dans les trois préfectures septentrionales, où il y a 0,4, 2, et 3 km. par km^2. (Rien que pour la préfecture de Nordland, où les premières subventions d'État furent accordées en 1860, on a calculé que les routes projetées coûteraient 17 millions de kr.).

Par habitant, la moyenne était de 17,8 m.; même à ce compte, il y avait minimum (moitié moins) dans les 3 préfectures du nord; le maximum (28 m.) était accusé par la préfecture de Trondhjem nord.

* * *

Depuis les temps les plus reculés, la loi et la coutume étaient d'accord pour exiger des paysans qu'ils procurassent le transport gratuit au roi et à ceux qui voyageaient pour son service. Toutes autres personnes voyageant pour leur propre compte devaient au contraire subvenir elles-mêmes à leur transport. Un service régulier de *poste aux chevaux* avec obligation pour les paysans de transporter tous les voyageurs, mais uniquement contre indemnité raisonnable, fixée par la loi, ne fut établi que vers la fin du XVIe siècle.

Notre système actuel de transport des voyageurs («skyds») est encore basé sur les réquisitions avec stations de réquisition recevant les demandes, de telle sorte qu'on a recours à ce système chaque fois qu'on ne réussit pas à établir ou qu'on préfère ne pas établir par voie de contrat libre des stations «fixes» de poste aux chevaux, recevant en cas de besoin une subvention de l'État ou du district. Toutefois, dès à présent, la majeure partie des stations du pays appartiennent à cette dernière catégorie, et il est clair que la suppression complète des réquisitions n'est plus qu'une affaire de temps. Pendant ces dernières années, la part contributive de l'État pour le transport des voyageurs sur routes a été de kr. 140000 par an.

Des stations de postes, auxquelles se trouvent annexées des auberges, se trouvent maintenant le plus souvent à 15—25 km. les

unes des autres sur tous les chemins publics et le long des côtes. Leur nombre total est actuellement d'environ 950.

Les véhicules les plus employés sur terre sont la carriole ou la charette à deux roues et à un cheval; en hiver, on se sert surtout de traîneaux. Sur les grandes routes on peut d'ailleurs presque partout se servir de voitures. Sur une ou deux lignes, l'État a subventionné l'établissement de diligences. Par eau, on se sert le plus généralement de barques à deux ou trois paires d'avirons.

La rétribution pour le transport est en général de 17 œre par km. pour une personne seule, pour le cheval et le véhicule, et de 28 œre par km. par barque à deux rameurs.

Sur les chemins publics faisant la traversée des nombreux districts inhabités de nos montagnes, où il ne peut être question d'imposer à des particuliers l'obligation postale et celle d'établir des auberges, l'État a érigé pour son compte des stations de montagne («fjeldstuer»), dont l'exploitation est d'ailleurs confiée à des particuliers, le plus souvent avec subvention de l'État. L'origine de ces auberges remonte dans plusieurs cas à une très haute antiquité. Au début, elles avaient en partie un caractère ecclésiastique, mais passèrent, après la Réformation, aux mains de l'État. L'État a aussi dû dans les derniers temps en établir de nouvelles, surtout dans les régions du nord.

La dépense faite de ce chef (auberges de montagnes) est de kr. 12 à 13 000 par an.

II. CHEMINS DE FER

La nature de la Norvège et ses conditions démographiques ne sont en somme guère favorables au développement des chemins de fer, ces moyens de communication par excellence de l'époque actuelle. La nature montagneuse du pays et son climat si froid, ses hivers si prolongés et ses neiges si abondantes, ainsi que sa population si peu nombreuse et si clairsemée, constituent des obstacles sérieux à l'établissement de chemins de fer lucratifs, alors même que l'on réduirait dans la mesure du possible les frais de premier établissement et les dépenses d'exploitation.

Mais d'un autre côté, les conditions naturelles dans lesquelles le pays se trouve placé sont telles qu'il éprouve plus que d'autres le besoin de recourir à ce mode de communication, dont l'utilité indi-

recte est nécessairement bien plus grande qu'ailleurs dans ce vaste pays, où les distances sont grandes et où la difficulté des déplacements offre souvent des obstacles presque insurmontables au développement des moyens d'existence.

On a calculé que dans les districts qui, en 1885, avaient été un certain temps en possession de chemins de fer, la distance moyenne parcourue par individu, qui avant le chemin de fer était de 20 à 25 km. par an, avait quintuplé après son établissement, et qu'il en était de même du tonnage transporté par individu, qui n'était auparavant que de 300 kilog. Depuis 1885 le trafic a encore doublé sur ces mêmes lignes, c'est-à-dire qu'au total le chemin de fer a fait décupler les transactions. Tandis qu'en 1885 on évaluait la dépense kilométrique à 8 œre pour les piétons et les voyageurs par véhicule, elle n'est plus que de 3 œre par chemin de fer; on estimait à 26 œre le prix de la tonne par kilomètre sur route : il n'est que de 5 œre par chemin de fer. On voit par ces chiffres quelle importance capitale les chemins de fer ont eu au point de vue économique.



Vue du chemin de fer de Bergen à Voss.

D'assez bonne heure (à peu près à la même époque que dans les deux autres pays scandinaves) la Norvège songea à avoir des chemins de fer. Dès 1845, des particuliers recherchaient la concession d'un chemin de fer entre Kristiania et l'extrémité sud du lac Mjœsen.

Ce ne fut toutefois que par une entente établie en 1850 et ratifiée en 1851 entre des capitalistes anglais et l'État norvégien, qu'on décida la construction du chemin de fer. Aux termes de cette entente, l'État devait faire la moitié des frais d'installation et la dépense nécessaire pour l'acquisition des terrains. Les capitalistes de leur

côté stipulaient en leur faveur, à titre de préciput, un intérêt un peu plus élevé pour les capitaux engagés.

Ce chemin de fer, dont la longueur est de 68 km., fut ouvert à la circulation en 1854 de *Kristiania à Eidsvold.*

La plupart de ceux qui participèrent à l'établissement de cette première ligne croyaient qu'elle allait rester seule dans son genre. Cependant, peu d'années après, on commença à parler de nouveaux chemins de fer, et dès 1857, on décidait d'en établir 3 nouveaux.

Pour ces nouvelles lignes, on prit le parti d'en faire des entreprises d'État. Le principe de la construction par l'État ne fut cependant pas observé intégralement, une partie des ressources nécessaires ayant été souscrites par les communes et des particuliers moyennant une part en actions dans chaque chemin de fer. On arriva ainsi dans un temps relativement court à construire plus de chemins de fer qu'on n'y eût peut-être réussi, si la construction fût restée intégralement à la charge de l'État. Toutefois le système employé avait aussi ses inconvénients; l'administration fut plus ou moins entravée par la coexistence de ces différentes compagnies à intérêts différents et à comptabilités séparées, etc. Il y a actuellement 13 compagnies de chemins de fer «de l'État», ayant un réseau total de 1675 km.

Pendant les années 1870 à 1880, on procéda à la construction intensive d'un grand nombre de chemins de fer; puis au cours des 10 années subséquentes, on cessa de construire, et enfin, on reprit les constructions vers 1890.

On a d'ailleurs adopté maintenant le principe des chemins de fer appartenant exclusivement à l'État.

On demande encore aux districts une part contributive — généralement 15 ou 20 % du montant total; mais pour cette somme, il n'est pas attribué d'actions au district, et les recettes du chemin de fer font exclusivement retour à l'État. Il y a maintenant 128 km. de ces chemins, nombre qui augmentera bientôt considérablement, la construction par l'État étant actuellement soit en train, soit votée sur une longueur totale d'environ 800 km.

Afin de remédier dans les limites du possible aux inconvénients résultant du morcellement des chemins de fer entre plusieurs compagnies, on a voté une loi sur l'expropriation des lignes préexistantes. Actuellement, les actions appartenant à l'État dans ces entreprises forment à peu près 85 % du total, de telle sorte que 15 %

seulement appartiennent aux communes et aux particuliers. Pour le chemin de fer Kristiania—Eidsvold, l'État a racheté peu à peu la majeure partie des actions appartenant à des particuliers — et le gouvernement a en outre été autorisé à racheter ce qui reste des actions de préférence en les échangeant contre des obligations d'État, opération qui est maintenant à peu près terminée.

On voit par ce qui précède qu'il y a actuellement en Norvège 1803 kilom. de chemins de fer d'État. Il faut y ajouter le chemin de fer Kristiania—Eidsvold, où l'État est le principal intéressé et dont la longueur est de 68 km. Dans ces derniers temps, on a de plus construit quelques lignes tertiaires, avec subvention accordée par l'État soit contre actions, soit sous la forme d'un prêt sans intérêts ni remboursements partiels. En dehors des lignes de tramways et autres du même genre, le total des lignes particulières construites dans ces derniers temps est de 110 km. La longueur totale de tous les chemins de fer de Norvège est donc de 1980 km. : mais ce chiffre s'élevera sous peu d'années à 3000 km. environ. Cette augmentation sera due, comme nous le disions, aux nombreux chemins de fer de l'État dont la construction est dès maintenant décidée; mais en outre, les lignes tertiaires appartenant aux particuliers ont commencé à prendre un rapide essor, et de grands progrès sont à prévoir sur ce domaine. C'est ainsi qu'en 1899 le Storthing a voté des subventions pour 3 nouveaux chemins de fer tertiaires à construire par des particuliers; l'un d'eux, celui du Valdres, est une entreprise considérable (105 km.), et qu'on compte monter un peu mieux qu'on ne le fait en général pour les lignes tertiaires.

Même avec ces lignes, celles déjà construites, actuellement en construction, ou dont la construction est décidée, le réseau ne sera pourtant pas encore complet. Il faudra encore pour cela diverses lignes, dont plusieurs auront grande importance.

Les premiers chemins de fer établis en Norvège avaient pour but de réunir à la côte les districts les plus importants et les plus populeux de l'intérieur, ou ce qui revient au même, les grandes villes avec leur hinterland.

Ainsi, tout d'abord, comme il a été dit plus haut, il s'agissait de mettre les populations les plus denses de l'intérieur, celles avoisinant le lac *Mjœsen*, en rapport direct avec la capitale : ce fut la ligne Kristiania—Eidsvold (1854).

Plus tard, ce fut l'Œsterdalen qui vint se raccorder à cette ligne par celle de *Hamar à Elverum* (1862), prolongée plus tard jusqu'à *Aamot* (1871); mais le voyage de Hamar à Eidsvold se faisait alors encore par bateaux à vapeur sur le lac Mjœsen, jusqu'en 1880, époque où il n'y eut plus rupture de charge entre Kristiania et Hamar, la ligne d'Eidsvold ayant à cette époque été prolongée par la rive orientale du Mjœsen; elle a été continuée en 1896 jusque dans le Gudbrandsdalen *(Eidsvold—Otta).*

En 1902 sera inaugurée une ligne allant de Kristiania à Gjœvik par le Hadeland et le Toten, sur la rive occidentale du Mjœsen; c'est la ligne dite «*Nordbanen*».

Quant aux autres grandes villes, Trondhjem eut en 1864 la ligne de *Stœren*, Drammen en 1868 celle de *Randsfjord* avec embranchements sur *Kongsberg* et sur le lac *Krœderen;* Stavanger la ligne du *Jæderen* en 1878, Bergen celle de *Voss* en 1883 (sur cette dernière ligne, mesurant 108 km., $^1/_{10}$ environ de cette longueur est en tunnels); Kristiansand fut en 1896 doté de la ligne du *Setersdalen*, et pour Arendal, on vota en 1894 la ligne d'*Aamli.*

Tout cela, comme on le voit, représente des lignes d'intérêt local. Le caractère de lignes principales (grands troncs), est surtout prononcé chez les trois lignes qui assurent les communications avec le réseau des pays voisins. Ce sont : la ligne de *Kongsvinger* (1862) vers l'est, et celle des *Smaalenene* (ligne côtière et embranchement par l'intérieur en 1879) allant de Kristiania vers le sud, ainsi que celle de *Meraker* (1881) partant de Trondhjem vers l'est.

Pour ce qui est du chemin de fer *d'Ofoten*, actuellement en construction, et partant du fond du Vestfjorden pour aller desservir les grands districts de mines de fer du Norbotten suédois, et se raccorder aux lignes du Norrland suédois, il ne comptera que 44 km. sur territoire norvégien (cependant, le terrain y est si sauvagement abrupt que les prévisions pour la construction de cette section norvégienne s'élèvent à 9.3 millions de kroner).

Un ensemble plus ininterrompu se trouva créé en 1872, lorsque «la ligne de l'ouest» fut complétée entre *Kristiania et Drammen* avec prolongation ultérieure jusqu'à *Skien* (1881). Total 363 km. (y compris la ligne plus ancienne du Randsfjord avec ses 2 embranchements).

Cependant, le premier grand tronc, destiné à mettre de grands districts en communication mutuelle, ne fut parachevé qu'en 1877, époque où les lignes locales alimentant *Kristiania et Trondhjem* se

rouvèrent raccordées par la ligne de *Rœros*. Le centre économique principal du sud de la Norvège, celui entourant la capitale, se trouva ainsi considérablement rapproché de Trondhjem, centre principal des transactions dans la Norvège du nord, où est concentré le quart de la population : au lieu de 1276 km. par voie de mer on n'en eut plus que 562, mais à la condition de rompre charge à Hamar.

Ce ne fut qu'en 1894 qu'un vote du Storthing assura l'établissement d'un grand tronc principal, devant relier Bergen, centre de gravité de tout l'ouest, avec la Norvège orientale : on décida en effet que la ligne de Voss serait prolongée au-delà des monts, et en 1898 on fixa définitivement le tracé de ce tronc par la voie du Hallingdalen, avec raccordement à la ligne dite Nordbanen à Roa en Hadeland. En 1907, la distance entre Kristiania et Bergen, qui par voie de mer est de 680 km., se trouvera réduite à environ 500 km., la durée du voyage à un tiers. Cette ligne nouvelle, la *ligne de Bergen*, sera sur plus de 100 km. à plus de 700 m. d'altitude au-dessus du niveau de la mer; elle présentera de grandes difficultés au point de vue technique. On procède actuellement au percement d'un tunnel de 5 km. (celui de Gravehalsen) à 860 m. au-dessus du niveau des mers. En raison de l'abondance des neiges, on sera certainement forcé de couvrir la ligne sur une distance assez longue.

Par une décision votée en cette même année 1894, il fut acquis que la ligne du *Jœderen* serait prolongée jusqu'à *Flekkefjord* — et par là se trouve arrêté en principe l'établissement de la troisième ligne principale allant de Stavanger à la ligne dite de l'ouest et par suite à Kristiania, en contournant la côte Sud et passant par Kristiansand. Avec les embranchements la rattachant aux villes de la côte cette troisième ligne aura plus de 600 km. Elle aura aussi à lutter avec de grandes difficultés de terrain : sur les 15 km. avoisinant Flekkefjord et actuellement en construction, plus de 5 km. seront en tunnel.

La construction d'une 4e ligne principale s'est trouvée inaugurée en 1894 par le vote d'une ligne allant de Hell (sur la ligne de Meraker) à Sunde près du lac de Snaasen. C'est là le chemin de fer du *Nordland*, qui sera plus tard continué par les vallées longitudinales du Nordland et en arrière du fond des fjords, pour aboutir selon toute probabilité au nord du cercle polaire arctique à Bodœ, ce qui fera une longueur totale d'environ 600 km. Plus au

nord, le terrain présenterait des difficultés inouies et à coup sûr insurmontables.

Pour compléter les grandes lignes qui semblent naturellement indiquées par la topographie même de la Norvège et la répartition de sa population (voir la carte), il restera encore à continuer la ligne du Nord, de *Gjœvik à Trondhjem*, par la ligne dite du Gudbrandsdalen, avec embranchement sur le *Romsdalen*, soit environ 400 km. de lignes nouvelles. Cette ligne centrale assurera les communications les plus rationnelles entre les parties principales du pays, et toutes les lignes existantes sauf celle d'Ofoten ne formeront plus qu'un seul réseau. Mais comme on le voit, sur ce réseau essentiel $^1/_3$ encore reste à voter et à construire : sa longueur totale sera alors de 4000 km. C'est là, on en conviendra, une tâche bien lourde à assumer pour un peuple qui ne compte que 2 millions d'âmes.

Comme, en somme, les quantités à transporter n'étaient pas bien grandes, il s'ensuivit qu'à un certain moment, on crut devoir réduire le plus possible les frais d'installation de nos chemins de fer.

La ligne de Kristiania à Eidsvold et celle de Kongsvinger avaient été construites avec la voie normale (de 1,435 m.); mais plus tard, pendant un certain nombre d'années, on construisit les lignes avec une largeur de voie de 1,067 seulement — et cela même sur des lignes qui sont devenues plus tard des portions du réseau fondamental. Comme, en-dehors de cette réduction de la voie, on se contentait aussi d'un matériel moins luxueux, on arriva ainsi à une économie assez notable pour les lignes dites «à voie étroite». Mais on continuait en même temps à construire des lignes ayant leurs voies de largeur normale.

Cette différence de jauge n'est, cela va sans dire, pas sans grands inconvénients surtout sur des lignes maîtresses. Une fois le principe introduit, on continua à lui obéir, lorsqu'il s'agit de prolonger les lignes, ou d'en relier de nouvelles à d'autres appartenant à l'un ou à l'autre système.

Il en est résulté que la question de la jauge est de toutes les questions techniques concernant les chemins de fer celle qui a été examinée et discutée le plus à fond. La lutte entre les deux largeurs de voie continua pendant une série d'années. Mais la voie normale a fini par triompher de la voie étroite. En employant à peu près le même mode de construction et du matériel de même ordre dans les deux systèmes, on a trouvé aussi que la différence de

prix était bien moindre qu'on ne l'avait d'abord cru et ne dépasse pas en moyenne 6 %. On a de plus en plus adopté le système de la voie normale à structure légère, permettant de réduire notablement les frais d'établissement, même avec cette largeur de voie, comparativement à ce qui a lieu dans d'autres pays où les trains sont plus rapides et le tonnage transporté plus considérable.

Une fois le système normal admis, il faudra d'ailleurs procéder à une reconstruction de plusieurs lignes.

Comme en d'autres pays, le trafic des chemins de fer s'est fort accrû en Norvège dans le cours des années, non-seulement grâce à l'adjonction de nouvelles lignes, mais aussi sur les vieilles lignes prises isolément.

C'est ce qui ressort du tableau ci-dessous :

Années	1870	1889-90	1898—99
Longueur des lignes en km.......	359	1 562	1 981
Nombre de voyageurs	551 000	3 989 000	9 355 000
Personnes-km. par km............	36 000	68 000	111 000
Tonnes de marchandises par km..	350 000	1 326 000	2 236 000
Tonnes-km. par km...............	54 000	56 000	75 000

Le progrès a été ininterrompu, mais il a subi des oscillations, suivant que la situation économique a été plus ou moins florissante. On se trouve actuellement dans une période bien décidément ascendante.

Pendant l'exercice 1898—99 les recettes brutes des chemins de fer ont été d'environ 14 500 000 kr. (7302 kr. par kilomètre exploité), dont 6 600 000 pour voyageurs, 7 500 000 pour marchandises, et 300 000 pour recettes diverses. Les dépenses d'exploitation et d'entretien furent pendant le même exercice d'environ 9 800 000 kr. (4947 kr. par kilomètre).

Au point de vue purement financier, les chemins de fer norvégiens n'ont pas fourni de résultats très brillants. Le bénéfice net devant couvrir le service des intérêts et les réserves à verser à divers fonds, n'a pas depuis que les chemins de fer existent représenté une quote-part bien forte du capital engagé.

Depuis 1880, il est rare qu'il ait dépassé 2 %. En 1898—99, il a pourtant atteint 2,9 %. On a cependant distribué en dividendes un peu moins de 1 %. Seul, le chemin de fer de Kristiania à

Eidsvold fournit de bénéfices notables. Parmi les lignes de l'État les unes donnent un petit dividende, alors que d'autres n'en distribuent pas du tout.

Le capital engagé dans les chemins de fer était en 1898—99 pour l'ensemble des chemins de l'État d'environ 146 000 000 de kroner et pour les chemins de fer particuliers d'environ 16 000 000, soit en tout d'environ 162 millions. Les lignes nouvelles dont la construction est décidée représentent environ 70 millions, et en tenant compte des reconstructions nécessaires, on peut admettre que le montant total pour les chemins de fer existants ou déjà votés sera pour toute la Norvège d'environ 250 millions de kroner. La population de la Norvège est plus clair-semée que dans aucun autre pays de l'Europe. En conséquence l'étendue des voies ferrées, comparée à la surface est moins considérable, savoir 0,5 kilom. par 100 kilom.[2] Les chiffres correspondants pour la Grande-Bretagne sont de 10,8 kilom., pour la France de 7,6 kilom. En comparaison de la population les chiffres sont plus favorables (9,7 kilom. par 10 000 habitants) et ne sont surpassés que par la Suède (19,9), la Suisse, la France (10,6) et le Danemark. La Grande-Bretagne en a 8,4 kilom. par 10 000 habitants.

III. CANAUX

En raison de la fréquence des rivières et des lacs, on a même dans l'intérieur des facilités pour communiquer par eau. Cependant il y a tant de chûtes et de rapides que les communications naturelles par eau jouent très rarement un rôle notable.

Pour les améliorer, on aurait à lutter avec de grandes difficultés; il s'ensuit que jusqu'ici il n'y a dans cet ordre que peu de travaux méritant d'être signalés.

Canal de Fredrikshald. Ce canal, qui fut ouvert en 1877, a coûté 750 000 kroner et il a ouvert des communications sur une longueur totale d'environ 76 km., depuis le lac Femsjœ près de Fredrikshald, jusqu'au côté nord du lac de Skullerud, dans la paroisse de Hœland; de ce point un chemin de fer tertiaire établit la connexion avec la ligne de Kongsvinger, ce qui complète les communications. Ce canal compte 12 écluses et donne accès à des navires calant jusqu'à 1,7 m. Le canal de Fredrikshald offre beaucoup de points intéressants et est par suite très recherché par les touristes.

Canal Skien—Nordsjœ. Il établit la communication entre le lac Nordsjœ en Telemarken et le lac de Hiterdal qui s'y trouve relié par une rivière navigable, avec l'extrémité du fjord de Skien. La dénivellation est de 15 m., répartie entre deux écluses à Skien et quatre à Lœveid.

Ce canal a été livré à la circulation en 1861. La dépense fut d'environ un million de kroner.



Vue du Canal de Bandak.

Canal Bandak—Nordsjœ. C'est un canal reliant le lac Nordsjœ avec la chaîne des lacs de Bandak, ce qui crée une ligne ininterrompue ayant en tout 105 km. partant de la mer à Skien, et pénétrant profondément dans les montagnes jusqu'à Dalen, à l'extrémité occidentale du lac Bandak. Celui-ci est à 57 m. au-dessus du lac Nordsjœ. Cette dénivellation est répartie entre 14 écluses, dont 5 à Vrangfos. Il y a donc en moyenne une hauteur de chûte d'un peu plus de 4 m. par écluse.

Le canal du Bandak fut construit de 1887 à 1892; il est revenu à environ 3 millions de kroner. Il traverse un pays très pittoresque et offre plus de points remarquables qu'aucune autre voie navigable de la Scandinavie. La chûte de Vrangfos par ex., est, tant comme nature que comme travaux d'art, unique en son genre. Le barrage, qui a une hauteur de 37 m., relève le niveau des eaux de 23 m. La chûte qui en résulte mérite bien d'être vue. L'exécution du canal dont nous parlons a donné lieu à des difficultés extraordinaires.

IV. NAVIGATION CÔTIÈRE

Au chapitre de la démographie (p. 97) on aura vu que les *deux tiers* de la population norvégienne habitent le long des côtes et des fjords et un huitième dans les îles formant l'enceinte extérieure (skjærgaard). Si l'on tient compte en même temps du fait que la côte presque toute entière est montagneuse, et souvent même, dans l'ouest et dans le nord, extraordinairement sauvage et impraticable, on comprendra pourquoi les *transports par eau* jouent nécessairement, à côté des transports par terre, un plus grand rôle que dans aucun autre pays. Cette situation résultant de la nature du pays, s'accentue encore davantage en raison de ce que, le long de presque toute la côte, la ceinture protectrice formée par les îles y crée des eaux fermées, où il est rare que le mauvais temps empêche de circuler.

Une grande partie des transactions journalières le long des côtes ont lieu *en barque* quand la distance est courte.

Pour les voyages et les transports, on emploie très généralement, tant à l'aviron qu'à la voile, les barques ouvertes servant à la pêche. Le long de notre longue ligne de côtes, on rencontre toute une série de formes particulières de barques. Dans le sud, elles sont généralement munies d'une voile à livarde, et d'un foc. Le plus connu est le canot du Lister. Dans l'ouest et le nord, les barques sont d'ordinaire plus légères et d'une construction plus effilée, avec étrave et étambot plus à pic et plus élevés, et une voile seulement, qui est carrée. Dans cette catégorie, le type le mieux développé est le canot du Nordland qui en raison de sa voilure ne s'approprie pas fort bien à la navigation à la bouline, mais est excellent lorsqu'il a vent debout, et est d'ailleurs excessivement facile à ramer.

Une forme très avantageuse de canots pontés est ce qu'on appelle le type de Hvaler qui est aussi fort employé par les pilotes de la côte sud-est.



Canot du Nordland.

Les transports de marchandises le long de la côte avaient autrefois lieu le plus souvent dans de petits caboteurs. Comme les canots, ils avaient généralement des voiles à corne dans le sud, carrées dans le nord (jagt du Nordland). Pour certains usages, comme pour la pêche, pour le transport du bois à brûler, etc., à la ville, on a conservé ces «jagter». Mais dans la plupart des cas, ils ont été supplantés par les *bateaux à vapeur.*

La statistique officielle inscrit comme servant au cabotage:

	1866	1875	1885	1897
Nombre : voiliers	2439	2622	2567	2934
vapeurs	46	109	236	362
Tonnage de registre : voiliers	53302	66438	68340	72283
vapeurs	2890	7753	13574	16945

Pour 1885 voici en outre le nombre de voyages et le déplacement correspondant en tonneaux de registre :

	Nombre de voyages	Tonneaux de reg.
Voiliers	18857	577569
Vapeurs	53842	3688418

Alors déjà, les vapeurs s'acquittaient à eux seuls de 86,5 % du cabotage total.

Ces données officielles ne représentent d'ailleurs pas à beaucoup près l'ensemble du cabotage. Elles ne comprennent en effet que les navires ne s'étant pas fait délivrer de «patente de nationalité», pour la navigation vers l'Étranger. La plupart des grands vapeurs en service régulier le long des côtes sont munis d'un pareil document. Si l'on compte comme faisant le cabotage les vapeurs en service régulier et tous ceux ayant moins de 100 tonneaux de registre, on trouve pour 1897, 501 vapeurs, avec 42600 tonneaux de registre.

Si maintenant l'on admet qu'en 1897 ces navires aient fait le même nombre de voyages annuels que celui relevé en 1885 pour les navires sans patente de nationalité, on verra qu'ils représentent un total de 9800000 tonneaux de registre, contre 528000 tonneaux de registre pour les voiliers.

On n'a pas de données sur le coefficient de remplissage des navires faisant le cabotage. Afin pourtant de donner une idée approximative des transports intérieurs par voie de mer, on peut admettre que pour chaque tonne de registre net (2,8 m.³) il y a une tonne (mille kilog.) de charge, ce qui est un peu moins que la moyenne des vapeurs expédiés à l'Étranger ou en venant (ce chiffre était en 1897 de 1,2 tonne). D'après cela, la masse des marchandises transportée par mer d'un point à l'autre du pays serait de 10 300 000 tonnes (dont 95 % par vapeurs).

Si l'on compare cette quantité à ce qui se transporte par chemin de fer, 2 200 000 tonnes, on voit que le total a été plus que double du chiffre des transactions avec l'Étranger (5 500 000 tonnes) et que sur les transactions intérieures les transports par mer ont été quatre fois plus considérables que ceux par voie ferrée*).

Si on a égard en même temps à ce que la longueur moyenne des transports côtiers est bien plus grande que pour ceux par voie ferrée (66 km. en 1897—98), attendu que, d'après les chiffres de 1885, 39 % seulement du tonnage caboté (par navires sans patente) représente des voyages dans l'intérieur d'une même préfecture, on comprendra aisément à quel point les transports par mer l'emportent sur ceux par voie ferrée en ce qui concerne les transactions intérieures de la Norvège. Il n'y a probablement, sauf peut-être en Grèce, pas de pays présentant un semblable phénomène. Si donc on compare notre situation avec celle d'autres pays, où les chemins de fer forment la base des calculs, il ne faut pas oublier ce qui précède. En 1885, on calculait que le cabotage en Norvège était 3 fois et demie plus considérable qu'en Danemark, et plus de deux fois supérieur à celui de l'Allemagne.

La majeure partie des transports côtiers se fait par des vapeurs en service régulier. Il convient de distinguer ici entre les *bateaux côtiers* établissant la communication entre les différentes villes, les

---

*) Cette évaluation approximative des chiffres du cabotage, comparée avec la statistique des chemins de fer, permet de se faire une idée approchée de la *valeur* des marchandises transportées par bateaux et par chemin de fer. Si l'on admet la même valeur moyenne par tonne pour les envois à l'intérieur que pour les transactions avec l'Étranger (81 kr. par tonne), on arrive, pour 1897, à un milliard de kroner pour les transactions à l'intérieur, soit 5 tonnes et 481 kr. par individu, alors que le total des transactions avec l'Étranger est de 431 000 000 kroner, soit 2,6 tonnes et 204 kr. par individu.

bateaux des fjords réunissant les villes de la côte avec leurs districts nourriciers des fjords et des îles, et enfin les *barques* souvent non-pontées vaquant aux transports dans les villes mêmes ou dans leur voisinage le plus immédiat. Les bateaux côtiers sont le plus souvent des navires de 300 à 600 tonneaux de registre, filant de 9 à 12 nœuds (quelques-uns parmi les plus récents ont un déplacement de plus de 1000 tonneaux et filent jusqu'à 14 nœuds); parmi les bateaux des fjords un type habituel comprend des navires de 70 à 120 tx. de reg. avec une vitesse de 8 à 10 nœuds. Il y a en moyenne une station de passage par mille habitants de la population des côtes. La communication entre les grandes villes de la côte jusqu'à Trondhjem a lieu par un vapeur au moins par jour, plus au nord par un bateau tous les deux jours, sauf dans le Finmarken, où il y a un bateau tous les trois jours (plus fréquemment en été).

La durée des voyages est:	de Kristiania à Bergen	38	heures
	de Bergen à Trondhjem	32	-
	de Trondhjem à Tromsœ	37	-
	de Tromsœ à Vadsœ	53	-

Le «chenal» suivi par les bateaux à vapeur est protégé dans la plus grande partie de sa longueur, la ceinture des îles (skjærgaard) l'abritant contre l'Océan : la plus grande longueur qui soit découverte vers le large, au sud de Finmarken, est le Jæderen — soit environ 5 heures de bateau : mais en revanche ces eaux étroites et semées de tant d'écueils et de récifs mettent à une rude épreuve l'habilité des officiers et des pilotes, surtout pendant l'hiver. L'expérience montre qu'ils satisfont bien à ce qu'on exige d'eux : les naufrages avec pertes d'existences humaines ont été excessivement rares depuis qu'a commencé le trafic des bateaux à vapeur.

Le premier vapeur norvégien fut acquis par le gouvernement en 1827, pour conduire la poste et les passagers de Kristiania à Copenhague et de Kristiania à Kristiansand.

Plus tard ce service finit par s'étendre de plus en plus loin vers le nord et par embrasser toute la côte jusqu'au Finmarken dont les relations avec le sud avaient jusque là été des plus lentes et des plus laborieuses. A mesure que se développait davantage la navigation à vapeur des particuliers, l'État réduisit la sienne, et il renonça en 1870 à son dernier service, celui sur Copenhague. Presque tous les vapeurs côtiers faisant des services réguliers (il

y en a environ 200, représentant 37 000 tonneaux de registre) appartiennent aujourd'hui à des sociétés par actions. Les cinq principales, dont les siéges sont à Arendal, Stavanger, Bergen, Trondhjem et aux îles Vesteraalen, — ont ensemble 64 navires avec 25 000 tonneaux de registre.

Sur plusieurs lignes, le service des passagers et des marchandises n'est pas suffisamment rémunérateur. Un important supplément de ressources est fourni par la subvention de l'État pour le service régulier de la poste dans les districts de la côte. Dans la proposition de budget actuellement en discussion, cette subvention s'élève a 1 205 000 kroner. Afin d'améliorer les communications dans certains fjords écartés et des îles peu fréquentées, l'État donne aussi des subventions directes, s'élevant actuellement à environ 800 000 kroner, à des sociétés particulières. Disons de suite que l'État subventionne aussi une ou deux lignes de vapeur à destination de l'Étranger, surtout afin d'accélérer le service des postes : ce sont les lignes de Kristiansand à Fredrikshavn dans le Jutland (journalière) et de Bergen à Newcastle (3 fois par semaine).

En subventionnant ces lignes, on a naturellement aussi égard à l'intérêt qu'il y a à favoriser l'exportation, et c'est là le seul motif pour lequel on ait subventionné une 3e ligne, celle du nord et de l'ouest à la Méditerranée.

Comme indemnité pour le transport de la poste et comme subvention pure et simple, on paie à ces trois lignes allant à l'Étranger une somme annuelle d'environ 500 000 kr. Le total des contributions de l'État aux lignes de bateaux à vapeur est donc en tout de près de 2 500 000 kr., dont un peu plus de moitié pour la poste. Dans ce chiffre est d'ailleurs comprise la subvention (de 58 000 kr.) accordée aux lignes des lacs.

Depuis un certain nombre d'années les beautés naturelles de la Norvège, si riches et si variées, y ont attiré un nombre sans cesse croissant de voyageurs de plaisance, surtout dans les mois de juillet et d'août. D'après des données un peu insuffisantes on a estimé leur nombre à 13 569 en 1886, à 15 747 en 1887, à 16 776 en 1888, à 23 403 en 1890 et à 27 138 en 1895. Sur ce nombre les Anglais et les Suédois sont les plus fortement représentés. Pour 1886, on a évalué le revenu brut pour le pays produit de ce chef à

kr. 5 000 000. Le chiffre correspondant pour 1895 serait d'environ 7—8 millions de kroner.

Quant aux moyens de communication, lignes de bateaux et de chemins de fer, routes carrossables, chemins de montagnes, etc., qui peuvent rendre ces voyages aussi fructueux que possible pour les touristes, on trouve les éclaircissements nécessaires dans les guides ordinaires. (*Baedeker.* Suède et Norvège. 3e èd. 1898; *Cook's* Guide to Norway, Sweden and Denmark. 3 Ed. London 1899; *Murray.* Handbook for Travellers in Norway. 9 Ed. London 1897; *Y. Nielsen.* Reisehaandbog over Norge. 9. Udg. Kristiania 1899; *Meyers* Reisebücher. Norwegen, Schweden und Dänemark. 7. Aufl. Leipzig 1899; Thomas S. Wilson. The Handy Guide to Norway. 4 Ed. London 1898).

Les pouvoirs publics éditent, une fois par semaine, les «Norges Communicationer», qui rendent compte des principaux itinéraires actuellement en vigueur pour les chemins de fer et bateaux à vapeur.

BIBLIOGRAPHIE

Angaaende en Plan for Kommunikationsvæsenet (Kommunikationskommissionens Indstilling. Sth. Forh. 1886. 2 D. c).

JOH. SKOUGAARD. *Det norske Veivæsens Historie med Oversigt over Statens Veivæsens Virksomhed i Tidsrummet 1820—1896.* Kristiania 1899.

Forhandlinger og Aktstykker vedkommende de norske Jernbaner. I—XII. Kristiania 1875—82, 96.

Kanalvæsenets Historie. Udarbeidet af Kanalkontoret. I—IX. Kristiania 1881—88.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

POSTES

L'origine du service des postes en Norvège remonte au milieu du XVIIe siècle. Au début, ses progrès furent lents et consistèrent uniquement à établir des lignes entre la capitale et les villes les plus importantes du pays; mais dès avant la fin du siècle, des services étaient organisés de façon à desservir les districts les plus septentrionaux de la Norvège.

De nos jours les routes postales enserrent toute la contrée comme dans un filet et la mettent par différentes voies en communication régulière et directe avec l'Étranger.

Les lignes postales les plus importantes à destination de l'Étranger sont la ligne de chemin de fer de Kristiania à Gothenbourg et Copenhague, par laquelle la poste part et arrive deux fois par jour; une ligne journalière de bateaux à vapeur entre Kristiansand et Frederikshavn dans le Jutland, ainsi qu'une ligne avec bateau postal trois fois par semaine entre Bergen et Newcastle. Les principaux services postaux de l'intérieur suivent les lignes de chemins de fer et les grandes lignes de bateaux à vapeur côtiers appartenant à des particuliers, lignes partant de Kristiania, Bergen et Trondhjem et suivant toute la côte de Kristiania à Vadsœ. La longueur totale des lignes postales était en 1898 d'environ 69 000 km. Un fait qui caractérise bien les voies naturelles de communication du pays, c'est que sur ce chiffre, il y a 44 137 km. par eau, 22 750 km.

par terre, et 2095 par voie ferrée. La longueur parcourue était de 6750946 km. par eau, 3531300 km. par routes de terre, et 2328607 km. par chemin de fer, soit en tout 12610873 km.

Le transport de la poste fut à l'origine imposé aux paysans sans autre indemnité que la dispense d'autres charges, du service militaire par exemple, ou de l'obligation du transport des voyageurs. Il va sans dire que ce système est abandonné depuis longtemps, et qu'actuellement le transport de la poste a lieu contre indemnité stipulée par contrat. Les dépenses totales pour le service à l'intérieur sont actuellement d'environ 2 millions de kroner par an; là-dessus plus d'un million est consacré au transport par bateaux à vapeur, environ 450000 kr. au transport par voie ferrée, et environ 350000 kr. au transport par chevaux et par barques.

Le montant du port dépendait à l'origine et de la distance à parcourir, et du poids et du volume de l'objet. Ce principe subsista, quoique sous une forme de plus en plus simplifiée, jusqu'au milieu de ce siècle : c'est en 1854, en effet, qu'on inaugura le principe actuel, d'après lequel le port est indépendant de la distance. La même année on adopta aussi l'usage de timbres-poste. Le port intérieur pour une lettre ordinaire affranchie est de 10 œre. Si la lettre pèse plus de 15 gr., le port est de 20 œre, et de 30 œre quand son poids dépasse 125 gr. Le maximum du poids toléré pour une lettre ordinaire est de 500 gr.

La Norvège fait partie de l'Union postale universelle depuis sa fondation en 1874, et elle est co-signataire de toutes les conventions et les arrangements internationaux relatifs aux postes, sauf à celle concernant les livrets d'identité.

Pour améliorer encore davantage les communications postales avec l'Étranger on a en outre conclu des conventions spéciales plus ou moins compréhensives avec les pays voisins, Suède, Danemark et Russie, ainsi qu'avec l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne et l'Irlande, et avec les États-Unis de l'Amérique du Nord.

A l'origine, les postes norvégiennes ne constituaient pas un service d'État, mais faisaient l'objet d'un privilège personnel, dont le titulaire subvenait lui-même à toutes les dépenses occasionnées par le service, et encaissait ses produits. En 1720 seulement le service des postes fit retour à la couronne. Le service n'est pas d'ailleurs un monopole absolu, ce monopole ne s'appliquant qu'aux lettres fermées. La direction du service des postes ressortit au Ministère des travaux publics, et a à sa tête un secrétaire général.

D'après leur importance, les bureaux permanents se divisent en 3 classes, que l'on nomme *postkontorer* (première classe), *postaabnerier* (deuxième classe) et *brevhuse* (troisième classe).

Sur toutes les lignes de chemins de fer et les principales lignes de bateaux à vapeur, il y a en outre des bureaux ambulants. A la fin de 1898, le nombre des bureaux était de 2241 et le nombre des fonctionnaires de 3439.

Il résulte de la statistique internationale des postes pour 1898, que par rapport à sa population, la Norvège est un des pays de l'Union postale qui sont le mieux fournis de bureaux de poste; elle a en effet un bureau postal pour environ 990 habitants. Elle n'est dépassée en Europe que par la Suisse, qui a un bureau par 840 habitants. Après la Norvège vient l'Allemagne (un bureau postal par 1478 habitants).

Les recettes du service des postes sont en voie d'ascension rapide et ont pendant les derniers cinq ans augmenté en moyenne de kr. 252 000 par an. En 1898, les recettes totales étaient de kr. 4 497 868 et les dépenses de kr. 4 183 222.

Il a été expédié en 1898 33 563 600 lettres pour l'intérieur, dont 2 236 900 avec valeur déclarée (valeur totale : kr. 334 475 000), et pour l'Étranger 5 265 500 lettres, dont 70 800 avec valeur déclarée (montant total : kr. 13 585 100). Il est arrivé de l'Étranger 5 941 000 lettres, dont 14 100 avec valeur déclarée (montant total déclaré : kr. 9 930 200). Dans le courant de la même année, il fut expédié en tout 46 445 400 exemplaires de journaux et autres publications périodiques servies par abonnement, 4 278 800 autres envois sous bande et 315 000 colis.

Le nombre de mandats de poste et télégraphiques payés fut de 259 474, représentant une somme totale de kr. 12 540 746.

Le nombre des lettres expédiées est d'environ 17,5 par habitant. Si l'on compare ce résultat avec ceux relevés dans d'autres pays, on trouve que sur les 56 pays faisant partie de l'Union postale universelle, la Norvège occupe le 17e rang pour le chiffre de la correspondance, et le 10e rang parmi 21 pays d'Europe. La correspondance la plus abondante a lieu dans les préfectures urbaines de Kristiania et de Bergen (56,98 et 39,57 lettres par habitant, compté d'après le dernier recensement); après cela vient la préfecture de Finmarken avec 21,30 lettres par individu. Parmi les pays de l'Étranger, c'est avec l'Allemagne que notre correspondance est la plus animée. En 1898, on expédia en Allemagne 1 078 400 lettres

ordinaires; la seconde place est occupée par la Grande-Bretagne et l'Irlande, avec 938 800 lettres, puis viennent la Suède avec 935 200, le Danemark avec 480 700 et la France avec 208 900.

Dans le courant du dernier décennium, la correspondance du pays a à peu près exactement doublé.

TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

C'est au 1er janvier 1855 que fut inaugurée en Norvège la première ligne télégraphique, allant de Kristiania à Drammen. En juin de la même année, elle fut conduite jusqu'à la frontière suédoise, ce qui établit les communications avec l'Étranger. Afin de se procurer dans le plus court délai possible un réseau télégraphique un peu complet et embrassant tout le pays, on déploya une grande activité pendant les années qui suivirent et lorsque, en 1870, on atteignit les villes les plus septentrionales de la Norvège, Hammerfest, Vadsœ et Vardœ, on put dire que les grandes artères étaient complètes. Mentionnons au premier rang la ligne Kristiania—Domaas—Trondhjem—Vadsœ, avec ses embranchements sur le Romsdalen et Bergen; les lignes de Kristiania en Suède par Kongsvinger et par les Smaalenene; celle de Kristiania le long des côtes jusqu'à Stavanger et Bergen, ainsi que la ligne côtière de Bergen à Trondhjem. A ces lignes maîtresses se rattache un réseau local, desservant principalement les districts des pêches.

L'exploitation des télégraphes et téléphones a été tout le temps un monopole de l'État, sauf toutefois qu'à l'origine l'exploitation a été libre en-dedans des limites d'une même commune. Il n'y avait cependant aucune loi à cet égard avant 1881. Tandis que tout le temps, l'exploitation des lignes télégraphiques a été entreprise par l'État, celle des téléphones fut d'abord concédée à l'activité privée. Le développement ultérieur amena des modifications sur ce point, et l'on installa en 1886 la première ligne d'État, exclusivement destinée au service des téléphones. On considère dès lors comme établi en principe que l'État prendra en charge les lignes faisant communiquer entre elles les villes et les différentes régions du pays, tandis que les services locaux seront laissés à l'initiative privée, sous réserve, pour l'État, du droit d'établir aussi des lignes locales ou de racheter les lignes existantes dans la mesure prescrite par l'intérêt public.

C'est dans ces conditions que fut votée en 1899 une loi nouvelle donnant à l'État le monopole des installations télégraphiques et téléphoniques, supprimant la liberté existant antérieurement, quant à l'exploitation du téléphone dans les limites de la commune, et accordant à l'État le droit d'expropriation vis-à-vis des installations préexistantes. L'État est d'ailleurs déjà en train de faire installer un réseau téléphonique complet. On a depuis 3 ans voté pour les lignes télégraphiques et téléphoniques kr. 1 331 900, kr. 1 398 160 et kr. 1 425 500, dont pour lignes exclusivement téléphoniques kr. 966 300, kr. 869 860 et kr. 819 900. Dans la Norvège du sud et de l'est, on a déjà un réseau ininterrompu de téléphones d'État, et d'après un plan établi par le directeur général des télégraphes en vue des constructions ultérieures de lignes téléphoniques on aurait achevé dès 1906 l'installation d'un téléphone d'État, embrassant tout l'ensemble du royaume.

A la fin de 1898 le total des lignes télégraphiques et téléphoniques appartenant à l'État était de 12 046 km. (dont 609 km. de câbles). La longueur totale des fils télégraphiques était de 18 131 km. (dont 687 km. de câbles), et celle des lignes téléphoniques 10 253 km. (dont 107 de câbles). Le nombre total des câbles était de 363.

Dans le courant de 1898, 300 stations étaient en activité, dont 113 stations télégraphiques permanentes, 117 stations téléphoniques permanentes et 70 stations de pêche. Le chiffre du personnel était à la fin de l'année de 513.

Le tarif des correspondances télégraphiques sur la première ligne était excessivement réduit, et ne dépassait pas 20 œre par message simple, pouvant se composer de 25 mots. On se rallia plus tard au système des zônes, mais on l'abandonna dès 1863, époque où l'on établit un tarif commun pour tout le royaume et s'élevant à 1 kr. par 15 mots. En 1888, ce tarif fut réduit à 5 œre par mot, avec un minimum de 50 œre par télégramme, et c'est ce tarif qui est encore en vigueur. Quant aux tarifs téléphoniques, ils ne sont pas encore définitivement fixés. Les redevances se prélèvent, provisoirement, suivant un système de zônes.

Le nombre des télégrammes a été en 1898 de 2 074 236. La progression relativement à l'année précédente est de 2,5 % pour la correspondance intérieure et de 9,6 % pour la correspondance avec l'Étranger. Notre principal correspondant étranger était l'Angleterre (260 374 télégrammes échangés), puis viennent l'Allemagne, la Suède, le Danemark et la France.

Par téléphone, il y a eu 713 472 conversations.

Les recettes totales pour télégraphes et téléphones réunis ont été en 1898 de kr. 1 945 735, soit un progrès de kr. 295 136 sur l'année précédente; les dépenses furent de kr. 1 954 911.

Les services des télégraphes et des téléphones sont administrés par un directeur général ressortissant au Ministère des travaux publics.

La Norvège fait partie de la convention internationale des télégraphes depuis sa constitution en 1865.

Des conventions spéciales sont en vigueur avec la Suède, le Danemark, l'Allemagne, la Russie et la Hollande.

Dans ce qui précède, il a été fait abstraction des télégraphes des chemins de fer, dont les lignes avaient en 1898 un développement total de 1900 km. avec 246 stations.

En ce qui concerne le nombre des stations télégraphiques (y compris celles dépendant des chemins de fer) comparé au chiffre de la population, la Norvège occupe, d'après la statistique internationale de 1897, le sixième rang parmi les états de l'Europe : elle a une station par 4200 habitants. La longueur des lignes était, par rapport à la population, plus grande que dans aucun autre pays (4,1 km. par 1000 habitants, alors que l'Allemagne n'en a que 2,7, et l'Europe 1,75 en moyenne).

Quant au nombre des correspondances télégraphiques, la Norvège occupe le 4[e] rang en Europe (76 télégrammes par 100 habitants) et ne le cède qu'à la Grande-Bretagne, la France et la Suisse.

Les premiers *téléphones privés* furent installés en 1880. C'était le réseau pour abonnés établi à Kristiania et Drammen par «The International Bell Telephone Co.» de New-York. Les progrès de cette institution furent très rapides, et surtout après la fin de la période 1880—90, les services téléphoniques privés prirent un essor très vif. Somme toute, le téléphone privé a pris en Norvège, relativement au chiffre de la population, un développement à peu près sans analogue dans aucun autre pays : ce qui est surtout remarquable, c'est l'extension qu'il a prise dans les districts ruraux.

La valeur des installations téléphoniques privées était évaluée pour la fin de 1898 à environ 7 millions de kroner.

Le nombre des appareils était en 1898, d'après une statistique publiée par les sociétés téléphoniques de Norvège, de 25 376, celui

des stations centrales de 505, la longueur des fils conducteurs de 59 799 km., le nombre des conversations échangées de 47 423 000, et celui des télégrammes transmis téléphoniquement de 179 301. Mais cette statistique n'est pas complète, et les chiffres réels sont certainement plus élevés.

BIBLIOGRAPHIE

Norges officielle Statistik.
M. BIRKELAND. *Det norske Postvæsen i dets Oprindelse og første Begyndelse* (Smaaskrifter tilegnede A. F. Krieger. Kjøbenhavn 1887).
F. BUGGE. *Den norske Statstelegrafs Grundlæggelse og Vækst.* Kristiania 1890.
Indstilling fra Komiteen til Udarbeidelse af en almindelig Plan for det Offentliges Forhold ligeoverfor Telefonvæsenet. Kristiania 1894. (Sth. Forh. 1895 2 D. b No. 104).

LANGUE

1. Les inscriptions en runes du vieux type nous montrent que dès l'an 500 après J. C. les pays scandinaves étaient habités par des peuples de race germanique. Ces inscriptions gravées sur des monuments, des armes ou des bijoux montrent qu'il y avait pour tout le nord scandinave un langage commun, voisin du gothique et au moins aussi ancien que lui. L'époque si mouvementée des vikings (du VIIIe au Xe siècle) apporta à cet idiome des modifications profondes, comme on le voit par comparaison avec les inscriptions faites avec le nouvel alphabet runique (à partir d'environ 1050) et avec les plus anciens manuscrits en vieux norvégien (depuis la fin du XIIe siècle). Ce qui est surtout saillant, ce sont les contractions et les affaiblissements de voyelles non-accentuées, dues à l'adoption d'une mesure plus rapide, comme lorsque le dieu du tonnerre voit son nom transformé de *þonarar* en *þórr*. Au XIe siècle, les différences de dialecte sont devenues si grandes, qu'elles constituent déjà plusieurs langues : le norvégien-islandais, le suédois et le danois; ou plutôt les deux dernières langues étant très voisines, le scandinave occidental et le scandinave oriental. Cette scission continua plus tard encore, de telle sorte que, dans un même pays, les différences de dialecte devinrent de plus en plus considérables : en Norvège, la différence s'accentua surtout entre l'ouest et l'est. Les changements n'eurent pas lieu partout avec la même rapidité; les plus anciens manuscrits danois (datant d'environ 1300) témoignent d'un langage bien plus avancé que les manuscrits contemporains islando-norvégiens. Cependant, au commencement du XIIIe siècle, l'unité était encore telle que le terme de «langue danoise»

se trouve fréquemment employé comme dénomination commune pour toutes les langues scandinaves, à côté du terme de «langue norrœne» s'appliquant plus spécialement au langage des Norvégiens. Ce dernier était parlé, non-seulement en Norvège et en Islande, aux Féroé et au Grœnland, mais aussi pendant un temps dans certaines parties de l'Irlande et de l'Écosse septentrionale, sur l'île de Man, aux Hébrides, aux îles Shetland et aux Orcades (dans ces deux derniers archipels la même langue fut parlée très avant dans les temps modernes), ainsi que dans diverses régions de la Suède actuelle — le Bohuslen, un district de la Dalécarlie, le Jemteland et le Herjedalen.

2. La littérature norrœne culmina au XIIIe siècle sous la plume des magnats et des gens d'église, et pour l'Islande, cette période de floraison continua même assez avant dans le siècle suivant. En Norvège, la décadence commença de meilleure heure et fut plus complète. Après que les guerres civiles eurent fauché les vieilles familles de l'aristocratie, il se forma dans le courant du XIIIe siècle une nouvelle noblesse n'ayant pas le sentiment de ce qu'elle devait à la civilisation nationale. Cette aristocratie ne sut défendre ni la langue ni le pays, et lorsque la vieille souche royale s'éteignit au commencement du XIVe siècle, on eut d'abord une famille royale mi-suédoise, après quoi le sceptre sortit du pays. Il résulta de cette absence d'intérêt national chez la classe dominante, qu'au XIVe siècle, toute vie littéraire indépendante se trouva abolie en Norvège. Vers le milieu du siècle, après les ravages de la Peste Noire, on cessa même de recopier les vieilles sagas et par suite on ne se tint plus au courant de la littérature ancienne. Ce qu'on écrivit depuis lors, ce fut uniquement, sauf les lois, des documents officiels : rescrits et communications des autorités ou du clergé, ou contrats de vente.

Si vides qu'ils soient d'intérêt au point de vue littéraire, ces documents sont cependant de la plus grande importance pour l'histoire de la langue. D'abord par les renseignements qu'ils nous fournissent sur la scission des dialectes dans le pays. Tandis que la littérature du XIIIe siècle ne fournit encore que des indications très clairsemées sur les différences de prononciation et de glossaire d'un district à l'autre, ces différences s'accentuent avec bien autrement de clarté aux XIVe et XVe siècles. Quoique la forme des dialectes soit souvent masquée par une orthographe vacillante et arbitraire et par une certaine tendance à observer des formes normales communes à tout le pays, on peut dans bien des cas, et en se basant sur les

particularités dialectiques existantes, déterminer assez exactement à quelle époque la scission s'est produite. Il semble que l'écart actuel entre les dialectes date de 1520 à peu près. L'allure générale de cette évolution vient à l'appui du fait, dès longtemps reconnu, que les mouvements linguistiques peuvent se propager comme des maladies épidémiques sur tout un ensemble de régions voisines. Dès une époque reculée, on découvre un nombre sans cesse croissant de traits communs au norvégien de l'ouest et à l'islandais, au norvégien de l'est et au suédois (surtout dans le nord des deux pays), ainsi qu'entre le norvégien du sud et le danois.

De plus ces diplômes nous fournissent des renseignements précieux sur le rôle des influences étrangères dans notre langue. Ils nous font voir que, quoique au XIVe siècle le suédois et le danois fussent considérés dans les cercles aristocratiques comme plus distingués que la langue du pays (une reine de Norvège fit même traduire des romans rimés de français en suédois!), ces langues restèrent cependant sans grande influence sur les modes d'expression du peuple. Ce n'est qu'au siècle suivant qu'on découvre des traces plus considérables d'influence suédoise, à une époque où la littérature claustrale de Ste Brigitte fit une tentative pour créer un langage commun à tous les Scandinaves; mais cet idiome artificiel resta aussi sans influence durable.

Comme dans le Danemark et la Suède, les villes hanséatiques prirent aux XIVe et XVe siècles une position dominante dans le commerce norvégien et eurent leur centre d'action à Bergen, qui était alors la première ville du pays. Mais quoique leur pouvoir ne fût pas moins grand ici que dans les autres pays scandinaves, ils n'eurent pas chez nous autant de facilité à imbiber tout le pays de leur influence. Tandis qu'à la même époque la langue danoise subissait un mélange intime de vocables bas-allemands, les diplômes norvégiens ne manifestent que des emprunts isolés. Ce que nos patois ont pris au bas-allemand, est principalement arrivé plus tard et par d'autres voies, soit par les transactions commerciales directes des Norvégiens avec l'Allemagne du Nord, soit par l'intermédiaire du danois.

On peut donc dire que jusqu'au XVe siècle la langue populaire de la Norvège était restée presque exempte d'influences étrangères. On ne peut pas non plus dans les premiers temps de l'Union de Calmar, sous la reine Marguerite, constater que la langue norvégienne, ait, de la part des gouvernants ou des fonctionnaires, été

détrônée au profit du danois. Par contre, sous ses successeurs, tous les actes gouvernementaux fournissent les preuves d'un commencement de décadence du langage, quoique les procès-verbaux des «things» et les contrats fussent encore dressés dans les formes anciennes. A partir du milieu du XVe siècle et jusqu'à la Réformation, c'est à peine si çà et là on rencontre un document en style à peu près national.

3. A partir de l'époque de la Réformation (soit à peu près depuis 1530), on ne trouve plus dans les documents écrits de langage qui puisse être qualifié de norvégien. Pendant qu'en Danemark la langue écrite était consolidée par la publication de la Bible de 1550, que les Suédois restauraient leur langue en prenant pour base les dialectes de la Haute-Suède, et que les Islandais mêmes, sujets pourtant du Danemark, se mettaient à imprimer des livres dans leur langue, la langue intruse voyait sa position fortifiée en Norvège grâce à l'introduction de la Bible danoise, qui établit aussi son influence sur les modes d'expression de la population des campagnes, au moins en ce qui concerne la terminologie religieuse. En même temps (1536), la Norvège était rattachée intimement au Danemark et le danois devint pour toujours la langue officielle du pays. Lorsque, dans la seconde moitié du XVIe siècle, les Norvégiens firent leur réapparition dans le domaine litteraire, il n'y avait plus de norvégien officiel ni parlé ni écrit; les fonctionnaires et la noblesse immigrée parlaient danois et le danois était la langue écrite par tous les érudits, et même la langue usuelle parlée dans les villes par la classe aisée, toutefois avec quelque tempérament, surtout au point de vue de la prononciation. Il n'y eut dès lors plus même d'éléments propres à fonder une langue nationale, et il s'ensuivit que la littérature norvégienne alors au berceau, et due principalement à un regain d'intérêt pour l'époque des sagas — écho lointain de la Renaissance européenne — se servait exclusivement de la langue des Danois, dans laquelle furent traduites même les anciennes sagas et les vieilles lois. Certes, l'intelligence de la vieille langue norvégienne n'était pas encore entièrement abolie, mais pourtant le danois était déjà pour la majeure partie de la population bien plus facile à comprendre que le vieux norvégien. Dans les écrits qui depuis lors virent la lumière du jour dans notre pays, la langue ne diffère du danois que par des mots et des expressions empruntés çà et là au langage parlé pour répondre à des besoins spéciaux. On trouve de ces vocables dans des livres traitant de la nature nor-

végienne et de la vie populaire, plus particulièrement parmi les noms de plantes et d'animaux. On rencontre aussi des norvagismes dans la syntaxe, par ex. chez Petter Dass un nombre d'idiotismes empruntés au Nordland. Cela va si loin que le premier des prosateurs de la littérature dano-norvégienne, Holberg, né lui-même en Norvège, outrage souvent la langue danoise par ses norvagismes. Mais la plupart des auteurs font de leur mieux pour écrire purement le danois. Cet état de choses dura jusqu'à la séparation de la Norvège et du Danemark, en 1814.

4. Tandis que, dans les ouvrages danois publiés en Norvège, nous n'avons que çà et là des traces de l'idiome populaire, nous rencontrons au milieu du XVIIe siècle un livre consacré exclusivement à cet idiome : c'est un glossaire abrégé pour un dialecte isolé, dû à un pasteur. Cent ans plus tard, un évêque de Bergen publia un autre glossaire, et enfin, à la fin du siècle passé, nous constatons pour la première fois une tentative ayant pour but l'étude d'un patois, étude basée sur le peu qu'on savait encore de la vieille langue norrœne, et contenant des vers de circonstance en patois. Cependant, cet intérêt pour la langue nationale se perdit de nouveau pendant la première moitié de ce siècle, jusqu'au moment où vers la fin de cette période le courant du romantisme vint rappeler l'attention sur la vie et les traditions populaires. En 1840 parut une première collection de chansons populaires norvégiennes, bientôt suivie de plusieurs autres. Dans l'intervalle, il s'était passé un fait bien propre à encourager dans l'étude de notre langage national. On avait maintenant un dictionnaire et une grammaire de la vieille langue norvégienne, ce qui fournissait une base commune pour l'étude de tous les dialectes. Ivar Aasen, autodidacte de génie, trouva ainsi le terrain préparé pour les travaux qui l'ont illustré. En 1848, il publia la grammaire de la langue populaire norvégienne et en 1850 son «Dictionnaire» de la même langue. Ce sont là des travaux de science pure, exempts de toute tendance; mais ils acquirent bientôt une grande importance pratique en ce qu'ils avaient établi l'unité essentielle des dialectes, et leurs relations organiques les uns avec les autres et avec la vieille langue. En 1852, Aasen écrivit un article qui donna lieu à des polémiques ardentes. Dans cet article, il condamnait le style impopulaire de ses contemporains, et arrivait finalement à conclure qu'il n'y aurait pas grand avantage à norvagiser la langue écrite actuelle, mais que seule, une restauration systématique du vieux norvégien pourrait créer un langage

rationnel apte à servir à la grande masse de la population. Dans les éditions ultérieures des livres d'Aasen, son plan est dicté par le désir de créer une langue commune embrassant tous les dialectes, où tous les mots sont inscrits suivant leur forme typique, et où des règles sont établies pour toutes leurs flexions.

Ce langage dit «national» (landsmaal) est en réalité un langage artificiel que personne ne parle. Il est fondé en grande partie sur les vieux patois de la Norvège occidentale, avec quelques modifications tirées du vieux norvégien. C'est donc une espèce de langue idéale, ayant un caractère encore plus suranné que les patois locaux. Comme phonétique, vocables et flexions, elle est plus rapprochée du vieux norvégien que le danois. Pour ce langage fabriqué, Aasen créa aussi un style classique et, comme poète et auteur, il montra tout autant de talent que comme linguiste. C'est en prenant cette langue pour base — mais en la modifiant plus ou moins suivant les cas et d'après leur point de vue personnel conformément aux dialectes locaux —, qu'une série de poètes et de prosateurs de valeur diverse ont écrit sur des matières d'un caractère généralement national. En revanche, il va sans dire que pour les traditions populaires, on se sert plutôt des différents dialectes. Le mouvement inauguré par Aasen a depuis lors, favorisé comme il l'a été par les dissensions politiques, conduit plus loin que ne pouvait le supposer le vieux maître. Ainsi, tandis qu'Aasen tenait seulement à ce que les traditions populaires fussent rendues dans la langue du peuple, le programme des linguistes «nationaux» (maalmænd) a de plus en plus visé à une guerre déclarée contre la langue écrite usuelle, c'est-à-dire contre le dano-norvégien ou norvégien-danois. Par des décisions du Storthing, la langue «nationale» a été mise sur le pied d'égalité avec la vieille langue des villes, et il y a donc actuellement deux langages officiels en Norvège. Dans les communes rurales, l'instruction de la jeunesse peut, lorsqu'on le désire, avoir lieu dans le dialecte local.

A la suite de l'usage sans cesse croissant de la langue nationale, on s'est de mieux en mieux rendu compte de ses défauts comme de ses avantages. Tout d'abord on a reconnu qu'il était fort difficile de convertir la Norvège orientale, qui au point de vue économique, est le centre de gravité du pays. A vrai dire, les «nationalistes» les plus récents cherchent à gagner la Norvège de l'est en faisant des concessions à son langage : mais jusqu'ici ses tentatives n'ont guère abouti. Une autre difficulté avec laquelle la langue nouvellement

fabriquée se trouve devoir lutter, est celle qui résulte de son vocabulaire. Certes, la provision de vocables de nos dialectes locaux est fort considérable, mais il y a là plutôt superfluité que richesse véritable, et cela peut contribuer à disperser les forces plutôt qu'à les concentrer, attendu que le même objet est désigné différemment dans les différents districts. Pour bon nombre de conceptions appartenant au domaine de la civilisation, la langue populaire n'a pas les mots qu'il faudrait; et sa richesse n'est pas suffisante pour tout ce que réclame la vie actuelle. Par suite, dès qu'on a voulu appliquer la langue à des usages pratiques, on a été forcé de fabriquer des mots nouveaux (principalement par agglomération) ou d'emprunter des termes et des tournures au dano-norvégien. Mais il va sans dire qu'une pareille annexion en masse d'un matériel linguistique nouveau ne peut avoir pour effet que de troubler et d'affaiblir. Enfin une troisième difficulté est celle du style. Lors de l'union avec le Danemark, notre littérature nationale parlée se composait de contes, de légendes et de chansons populaires. Qu'en est-il résulté? c'est que le style lyrique et le style familier sont les deux seuls pour lesquels le langage national se soit trouvé naturellement approprié. Pour la prose de la vie pratique et le langage scientifique, la langue nationale avec sa syntaxe excessivement primitive, est un instrument très insuffisant. En matière de religion, ce langage manque aussi du prestige de l'antiquité, qui le rendrait plus vénérable.

5. Tandis que, dans la seconde moitié du siècle passé, les poètes norvégiens résidaient dans la capitale du Danemark, et que leurs œuvres formaient partie intégrante de la littérature commune aux deux pays, dont la langue subissait même en partie leur influence, on les vit au commencement de notre siècle, rentrer dans leur pays, et affirmer ainsi la séparation des deux littératures.

Néanmoins, au début de notre indépendance, nous n'avions pas encore de langue écrite à nous. Les norvagismes commis nécessairement par les auteurs nés en Norvège, étaient généralement considérés, en Norvège même, comme des fautes ou au moins comme des «provincialismes». Peu à peu le sentiment national réveillé se mit à réagir contre une pareille manière de voir; la norvagisation de la langue devint un but et prit une forme précise. Dans l'œuvre de Wergeland, la tendance nationaliste trouve son expression puissante, mais encore obscure. Ce fut seulement lorsque la littérature en vint à emprunter directement ses sujets à la

bouche du peuple, que l'évolution prit son essor. On peut dire qu'Asbjœrnsen et Moe furent, par leurs remarquables transcriptions de contes populaires, les fondateurs de la prose norvégienne moderne. Ce mouvement trouva son théoricien vers le milieu du siècle en la personne de K. Knudsen, que son zèle pour la norvagisation de la langue écrite et parlée entraîna dans une lutte desespérée contre les nombreux éléments étrangers et surtout allemands. Quoiqu'il manquât du goût nécessaire et du tact qui caractérisait les deux auteurs nommés en dernier lieu, le travail de Knudsen n'est pourtant pas resté sans résultat, surtout au point de vue de l'orthographe.

A coup sûr, le besoin de combler la distance qui sépare le langage parlé du langage écrit est plus sensible en Norvège que dans les pays voisins, cette distance étant plus grande chez nous. A la fin de la période danoise, la langue parlée des classes instruites était presque ainsi danoise que notre langue écrite, à la prononciation près. Dans les temps qui suivirent le divorce, le danois fit même chez nous plus de progrès qu'il n'en avait jamais fait — le pur danois était considéré comme le vrai critérium d'une bonne éducation; et des mondes, où jusque là on avait parlé patois, au moins pour l'usage journalier, ne tardèrent pas sous l'influence croissante de leurs lectures, à remplacer le patois par le danois. Par contre, depuis une cinquantaine d'années, il en est tout autrement; l'élément national a pris une place de plus en plus prépondérante dans le langage des gens bien élevés; il est en train de se former une langue parlée, commune à tout le pays, avec une couleur norvégienne propre, et basée sur la langue usitée dans l'est par les gens d'une certaine condition. Le facteur le plus important de cette «norvagisation» du langage a été le langage populaire des villes, qui forme, depuis des siècles, un intermédiaire entre le danois des gens instruits et les dialectes parlés au voisinage des villes. Mais le langage écrit n'a suivi qu'incomplètement cette évolution de la langue parlée. Les ouvrages scientifiques et religieux, ainsi même que le style du journalisme sont restés fort en arrière, tandis que les œuvres purement littéraires (surtout les œuvres lyriques) et les ouvrages concernant la Norvège et son peuple serrent de plus près les progrès du mode national d'expression. C'est ainsi que les lectures journalières du peuple sont généralement le reflet d'un idiome fort éloigné du langage parlé, et où abondent des mots et des tournures, même parmi ceux d'un usage constant, qui n'existent plus

que sur le papier. C'est contre cette langue bureaucratique, aux sonorités étrangères, que K. Knudsen avait cherché à réagir.

6. Le mouvement décrit ci-dessus dans le sens purement national eut à lutter vers 1860—70 contre un autre mouvement d'une nature tout-à-fait différente. Ce fut là l'époque dite du «scandinavisme», ayant pour idéal la fusion de la Scandinavie en un seul état. Un des résultats de ce mouvement fut le congrès d'orthographe tenu à Stockholm en 1869 — ayant pour but d'étudier les moyens de préparer et de favoriser un rapprochement entre les orthographes des nations scandinaves. On comptait aussi favoriser les progrès d'une communauté littéraire dans le nord, communauté que les tendances séparatistes de la Norvège tendaient de plus en plus à briser. Plusieurs des innovations préconisées par le congrès ont d'ailleurs été adoptées depuis. D'autres n'ont pas fait aussi bien leur chemin, et en somme on doit reconnaître que les tendances norvégiennes les plus récentes en vue d'une réforme de l'orthographe reposent sur des principes tout différents, de nature nationale (spécialement en ce qu'elles tiennent grand compte de l'orthographe de la langue «nationale»), démocratique et pédagogique. Cependant l'orthographe norvégienne se trouve actuellement dans une période de transition, ayant presque le caractère d'une anarchie. Ainsi, tandis que les mots danois continuent, malgré leur prononciation, à s'écrire conformément à l'orthographe danoise, les mots norvégiens nouveaux suivent l'orthographe de la langue parlée. En matière de ponctuation, on voit aussi les vieilles règles (tirées de l'allemand) en lutte avec un principe plus conforme à l'usage français et anglais, qui voit dans la virgule un signe pour la lecture, plutôt qu'une marque grammaticale.

7. Le norvégien danois ou, comme il devraît plutôt s'appeler, le danois norvégien, (attendu que ce n'est pas un dialecte norvégien modifié, mais un produit du danois) a donc, on le voit, bien qu'étranger d'origine, pris à un haut degré la couleur du sol où on l'a transplanté. Actuellement, à la fin du siècle, il est là comme un idiome spécial à côté du danois, dont il se distingue par les traits mêmes qui font la différence des deux nations. Mais il va sans dire qu'une langue encore ci jeune et ci peu consolidée, où les éléments indigènes sont souvent en lutte ouverte avec ceux venant de l'étranger, le neuf avec le vieux, est bien moins facile à caractériser que les langues plus cultivées, qui subissent depuis des siècles une évolution ininterrompue, et où style et discours portent

en plein le cachet individuel de la nation. Chez nous, les particularités propres à chaque auteur se traduisent plus fortement qu'ailleurs dans son style. Certains auteurs sont corrects comme leur conservatisme, d'autres vont de l'avant dans leur radicalisme. La plupart usent d'un style inégal qui, chez des hommes comme Bjœrnson et Lie, est fécond en germes pour un développement futur. Le meilleur représentant du style classique néo-norvégien est Ibsen.

Si maintenant on compare la langue néo-norvégienne avec sa langue-mère, on verra que, tout en restant constamment sous l'influence de cette dernière, elle a dans bien des cas conservé des particularités anciennes, répudiées depuis par la langue-mère. Pour ce qui est de la prononciation, nous avons vu que sur les points principaux, elle est d'accord avec la prononciation populaire et en opposition avec le danois. Les consonnes dures contribuent beaucoup à rendre notre langage parlé plus dur que le danois avec ses sons plus mous. Notre accentuation nous rapproche bien plus du suédois que du danois; caractéristique est notre intonation ascendante, qui fait que souvent les étrangers prennent nos assertions pour des questions. Notre langue n'est pas si mélodieuse que le suédois, l'élément chantant y joue un rôle peu prononcé. Les flexions se norvagisent de plus en plus, surtout pour la formation des pluriels. Nous avons des milliers de tournures et de mots norvégiens. Ce qui est aussi caractéristique dans notre langue, c'est le grand nombre de formes doubles : l'une phonétiquement danoise appartenant en propre au style littéraire, et au discours soutenu, avec un sens fréquemment plus ou moins abstrait, l'autre phonétiquement norvégienne, appartenant au langage journalier. La formation même des mots est empruntée au danois; cependant un certain nombre de désinences ont leur source dans la langue populaire. La syntaxe du norvégien danois a de grandes analogies avec la syntaxe norvégienne proprement dite; il en est de même de l'ordre des mots. Le langage écrit des Norvégiens manque souvent de la grâce et de la mièvrerie du danois, de son esprit, de sa fine ironie, et de l'art des allusions. Les causeurs et les épistoliers sont rares chez nous. La simplicité et la force sont les qualités que nous estimons le plus. Les constructions les plus simples sont celles préférées par nous. On reconnait chez nos auteurs depuis Peder Claussœn (1545—1614) jusque Bjœrnson l'influence du style bref et concis des sagas. Nous aimons à donner à tout une forme virile, fût-ce même aux états d'âme les plus ten-

dres. Il y a dans les vers de nos meilleurs poètes une vigueur et une sonorité, qui peuvent parfois tourner à la déclamation.

La langue suédoise est restée presque sans influence sur le norvégien-danois. Si cependant celui-ci ressemble plus au suédois qu'au danois, cela tient à la proche parenté des langages vulgaires. L'influence française, fortement reconnaissable en Suède, est presque nulle chez nous. Le style fleuri est resté en vigueur en Suède depuis les jours du romantisme, tandis que chez nous l'éloquence est presqu'exempte de fleurs de rhétorique.

8. Tandis que, dans le cours de ce siècle, tout ce qui rappelait les 400 ans de sujétion de la Norvège, sous son union avec le Danemark, est allé en s'effaçant de plus en plus, nous avons gardé dans notre langue écrite la preuve de ce que peut coûter à une nation la perte de son indépendance. L'adoption du danois éleva entre les villes et les campagnes une muraille, dont la vie politique elle-même s'est ressentie. Mais cette muraille tombera aussi. Il se fait de jour en jour, quoi qu'on en dise, un rapprochement entre le langage importé et l'idiome national. En même temps que les dialectes subissent les influences de la presse et de l'école, et s'assimilent un nombre toujours croissant de tournures et de mots norvégiens-danois, le norvégien-danois s'enrichit par d'autres voies d'emprunts faits à la langue vulgaire; les dialectes sont la source toujours vive, où notre langage écrit et parlé va se rajeunir et s'alimenter. Le résultat final de cette réciprocité sera, nous l'espérons, une langue écrite homogène, essentiellement norvégienne de ton. On a d'ailleur des exemples qui prouvent qu'en fait de langue, les croisements peuvent avoir leur utilité.

BIBLIOGRAPHIE

Ivar Aasen. *Norsk Grammatik. Omarbeidet Udg. af «Det norske Folkesprogs Grammatik»*. Kristiania 1864.

— *Norsk Ordbog med dansk Forklaring. Omarbeidet Udg. af «Ordbog over det norske Folkesprog»*. Kristiania 1893.

Hjalmar Falk og Alf Torp. *Dansk-norskens syntax i historisk fremstilling*. Kristiania 1900.

Johan Fritzner. *Ordbog over det gamle norske Sprog. Omarbeidet Udg.* B. 1—3. Kristiania 1886—96.

P. Groth. *A Danish and Dano-Norwegian Grammar.* Boston 1894; Kristiania 1895.

K. Knudsen. *Unorsk og norsk eller fremmedords avløsning.* Kristiania 1879—81.

Amund Larsen. *Oversigt over de norske bygdemål.* Kristiania 1897.

Jakob Løkke. *Modersmaalets Grammatik til Skolebrug.* Kristiania 1865.

Adolf Noreen. *Geschichte der nordischen Sprachen* (Grundriss der germanischen Philologie, hg. v. H. Paul, 2 Aufl. B. 1). Strassburg 1898.

J. C. Poestion. Lehrbuch der norwegischen Sprache. Wien [1890].

Hans Ross. *Norsk Ordbog.* Kristiania 1889—95.

Johan Storm. *Det nynorske Landsmaal.* Kjøbenhavn 1888.

Alf Torp og Hjalmar Falk. *Dansk-norskens lydhistorie.* Kristiania 1898.

LITTÉRATURE

Ce fut avec un violent épanouissement de force que le Nord descendit sur le théâtre historique de l'Europe. Les courses des vikings portèrent le trouble sur les côtes de la Baltique et de la mer du Nord, et causèrent en Scandinavie une agitation considérable. Mais en Scandinavie cette agitation fut féconde : le sentiment de la puissance et les impressions de la civilisation étrangère éveillèrent la conscience nationale et enfantèrent l'ardeur créatrice. En Danemark, cependant, l'esprit étranger avait pénétré tout d'un coup en deçà de la frontière : l'empire franc, s'étendant à travers la Saxe jusqu'aux limites du petit pays, les fit reculer devant sa religion victorieuse. Par contre la Suède, étant exclue de la mer du Nord, se vit davantage réduite à entrer en relations avec les peuples slaves des pays baltiques, dont la civilisation ne put lui fournir aucune fécondation. La Norvège, préservée par sa situation dégagée sur l'ouest, était comme prédestinée à parcourir plus indépendamment l'évolution des éléments de civilisation tant nationaux qu'importés du dehors. En même temps s'opéra la réunion du pays en un seul royaume. Mais un grand nombre des chefs puissants ne voulurent point accepter le nouvel état des choses. Sur leurs barques de vikings ils s'en allèrent à la recherche de foyers nouveaux. Ils choisirent, comme les refuges les plus sûrs, les îles Færœ et la vaste île dont à cette époque même ils firent la découverte, la stérile Islande. Là s'assembla une foule nombreuse de fiers seigneurs venus de l'ouest de la Norvège, et là ils fondèrent une nouvelle Norvège, où leurs particularités nationales se trouvèrent singulièrement à l'aise. D'un autre côté, par l'intermédiaire des

vikings norvégiens en pays britannique, le christianisme pénétra, à la fin du Xe siècle, et dans la mère patrie et dans les colonies. Néanmoins, la féconde agitation des esprits avait eu le temps de sauver sous une forme métrique impérissable la riche mythologie païenne de la nation, la foi aux Ases. Dans d'autres vers semblables les événements variés du temps arrivèrent aussi tout tranquillement, au moyen de la transmission orale ordinairement si instable, jusqu'à une génération qui, dans les séminaires, avait appris l'art d'écrire.

Tandis que, dans les mains danoises et suédoises, la plume ne consentit selon l'usage du temps qu'à écrire le latin, elle fut, sur le sol de la Norvège et de l'Islande, exercée dès l'abord à rendre le langage parlé. En 1117, à ce qu'on raconte, les chefs de l'Islande réunis à l'*althing* (le parlement) décidèrent de faire mettre par écrit les lois de l'île, lesquelles, deux cents ans auparavant, avaient été élaborées sur le modèle de celles du continent, c'est-à-dire sur l'antique droit des régions littorales de la Norvège occidentale. En suivant, paraît-il, cet exemple le savant prêtre Are Frode († 1148) fit, en langue vulgaire également, un exposé critique des faits placés par la tradition tant dans les familles d'Islande que dans la famille royale de Norvège depuis l'établissement de ce royaume et la découverte de l'île. Ayant jeté des racines aussi solides, la littérature historique poussa riche et rapide. Tout naturellement des hommes compétents se mirent à consigner sur leurs manuscrits les récits, les *sagas*, qui de génération en génération avaient vécu de leur vie toute fraîche en s'appuyant sur des chants commémoratifs d'un mètre inébranlable et composés à l'époque des événements narrés. Non seulement il naquit par toute l'Islande une série de reproductions, visant à l'individualisation, de l'histoire des chefs d'une région donnée (sagas familiales), mais la tradition avait conservé, pour les princes célèbres de la Norvège, des biographies circonstanciées dont on fit successivement, à l'aide de la chronologie d'Are Frode, une histoire nationale suivie. Cette historiographie, unique pour l'époque, arrive à la perfection classique de la composition comme du style avec les sagas royales de Snorre Sturlason († 1241) et de Sturla Tordsson († 1284). Un autre chef-d'œuvre est la peinture digne de Thucydide que fit l'abbé Karl Jonsson († 1213) des événements de son temps avec le roi de génie Sverre pour héros. Bientôt il se produisait peu à peu force sagas non historiques traitant de héros norvégiens des temps fabuleux ou des coryphées de la grande migration de l'Europe centrale. A ce dernier genre appartient la

saga du roi des Goths Théodoric (Thierri) de Vérone, basée sur les récits des navigateurs de l'Allemagne du Nord et composée en territoire norvégien. A la brillante cour du roi Haakon Haakonssœn, vers le milieu du XIIIe siècle, on se livrait avec ardeur à la traduction des romans de chevalerie contemporains. En même temps un clerc norvégien rédigea, sous la forme d'un dialogue élégant, le remarquable manuel de mœurs et de manières courtoises intitulé *Konge-speilet (Speculum regale)*, vrai trésor pour les études de la civilisation fort avancée de cet âge. La théologie même fut présentée en langue vulgaire, témoin les riches collections toujours conservées d'homélies et de légendes en ancien norvégien. Un fait significatif c'est qu'après l'histoire l'étude de la langue nationale fut la science la plus cultivée. Snorre fit une poétique détaillée, l'*Edda* (nouvelle); il fut lui-même un *scalde* (poète) de mérite. Les sagas sont fortement entremêlées de chants de scaldes. En effet, dans la suite *(hird)* du roi les scaldes affluaient toujours, et étaient les bienvenus. A l'origine ils étaient Islandais presque sans exception. Mais la plus ancienne poésie composée dans notre vieille langue est en partie d'origine norvégienne. Elle consiste en chants anonymes ayant pour sujet les dieux païens (les Ases), les héros de l'antique époque des vikings et leurs amours, et enfin, dans une assez grande mesure, les anciens champions germaniques, souvent identiques aux personnages chantés par le *Niebelungenlied* des Allemands. Cette poésie norvégienne primitive nous est parvenue dans un manuscrit islandais du XIIIe siècle. A ce recueil l'impéritie d'une époque postérieure a donné le titre de l'Ancienne Edda. Les chants les plus anciens y sont antérieurs au moins à l'introduction du christianisme; ils se distinguent non moins par la sonorité de la forme que par le pathétique vrai et tragique et la profonde philosophie du fond.

Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, la puissance originale de la civilisation nationale tant de la Norvège que de l'Islande atteint son apogée. La culture commune à toute l'Europe pénètre dans les deux pays et s'y empare des esprits. De plus, chose étrange, juste au moment où la nationalité éminemment florissante se concentre en une unité politique par la réunion de l'Islande au royaume (1260), l'écart se produit qui, depuis, sépare les Islandais de leurs frères les Norvégiens : la communauté de civilisation cesse, et la race jusque-là si vigoureuse, scindée dès lors en deux nationalités placées chacune de son côté de la mer, tombe comme fatalement dans une longue décadence. La Norvège, avec sa population éparse et son

aristocratie mourante ou morte, devint impuissante à tenir son rang dans l'union politique qui, née de complications dynastiques, la relie au Danemark après les ravages de la peste noire, depuis la fin du XIVe siècle. La vie intellectuelle de la Norvège est plongée dans une léthargie profonde.

L'union avec le Danemark et l'hégémonie commerciale des Hanséates marquaient de plus en plus la civilisation des classes supérieures de l'empreinte du Danemark et de l'Allemagne septentrionale. Quand la Réforme de Luther eut été imposée d'autorité par les Danois et que l'Église fut devenue institution d'État, on ne nommait guère aux charges ecclésiastiques lucratives que les personnes ayant reçu leur éducation théologique à l'Université nouvelle de Danemark. La langue de l'Église, ainsi que la langue officielle en général, était le danois, et la Bible que le luthéranisme rendit au peuple était en danois. Seul, le langage du droit réussit à maintenir pendant quelque temps l'idiome national contre la langue sœur envahissante. Certes, l'unité politique ne put ébranler la très vieille organisation judiciaire, que même le droit romain n'était pas arrivé à marquer de son empreinte. Quant au texte établi lors de la codification des lois traditionnelles à la fin du XIIIe siècle, il dut paraître assez archaïque au bout de trois cents ans. Toujours est-il que la magistrature se vit obligée, en l'étudiant, de se tenir au courant des formes linguistiques du passé. On fut pourtant enfin forcé de faire traduire en danois l'ancien code norvégien, qui fut imprimé en 1604 et distribué aux juges. En même temps le peuple obtint des autorités la nomination de greffiers devant prêter assistance aux assesseurs laïques et, qui plus est, dans le cours d'une génération on remit le soin de la juridiction à ces greffiers versés dans le droit, qui, même s'ils n'étaient pas d'extraction danoise, n'écrivaient jamais qu'en danois. L'institution, en tous genres de procédure, de procureurs autorisés détermina, aussi pour la langue judiciaire, le triomphe définitif du danois.

Néanmoins, l'étude du code ancien avait fait survivre la connaissance de la langue nationale littéraire jusqu'à l'époque où l'humanisme fit son entrée dans le pays avec les bacheliers luthériens revenant des Universités de Copenhague, de Rostock et de Wittenberg. Quelques manuscrits qui se trouvaient encore conservés des sagas royales furent bientôt l'objet d'études et de traductions. Ce qu'on y apprit de la puissance nationale des temps passés inspira les premières tentatives pour créer une littérature dans la langue

nouvelle. Concurremment avec les travaux sur le code et les sagas on faisait des efforts pour produire des descriptions topographiques et des chroniques locales, efforts qui aboutirent à la clarté complète de l'ensemble dans la production énergique du prêtre autodidacte PEDER CLAUSSŒN FRIIS. Une vingtaine d'années après sa mort, sa solide et intéressante «Description de la Norvège» et sa traduction de Snorre furent imprimées à Copenhague, car l'imprimerie ne fut pas introduite en Norvège avant 1644. Ce dernier ouvrage ouvrit les yeux du peuple norvégien sur sa grandeur antérieure et, avec les victoires remportées par la nouvelle armée nationale dans les guerres contre les Suédois, avec l'éclosion croissante du commerce maritime, avec le progrès de la prospérité générale, il concourut à réveiller et à fortifier dans l'âme des Norvégiens l'idée de patrie.

Pendant tout le cours du XVII[e] siècle il s'opère une constante, quoique lente régénération des forces de la nation. Les familles immigrées de la bureaucratie et du patriciat cessent de se sentir étrangères et sont assimilées aux éléments nationaux de ces deux classes. Vers la fin du siècle, la Norvège eut son premier poète moderne original, le pasteur PETTER DASS († 1708). A peu près dégagé du pseudo classicisme contemporain, ce barde populaire plein de fraîcheur compose en gais anapestes et en rimes sonores sa «Trompette du Nordland» pour célébrer la nature et la vie populaire de son cher pays natal. Pour l'instruction de ses ouailles il traduit le catéchisme et l'histoire sainte en strophes chantées aux images pleines de clarté naïve. Répandu en copies innombrables, qui furent imprimées après sa mort en une foule d'éditions, ce trésor de chants, par ses accents vraiment populaires, gagna pour longtemps une immense faveur dans tout le pays, et cette figure de prêtre, convenant si bien aux légendes, devint un héros national avec l'enjoué et victorieux amiral TORDENSKJOLD, son jeune contemporain.

Avec Petter Dass, on peut le dire, *la poésie populaire* jusque-là anonyme et encore longtemps négligée des lettrés, surgit subitement en plein jour. Jusque dans le siècle qui va finir ont vécu, sur les lèvres du paysan, des *ballades* non écrites, dont le fond épique se laisse parfois poursuivre jusqu'à l'époque lointaine de l'Edda. Toutes médiévales sont aussi les ballades sur le roi Saint Olav, ainsi qu'une série d'incantations et de chansons mêlées aux contes populaires, en outre une foule de chansons, originairement destinées à la danse, sur des exploits de l'âge héroïque, sur la chevalerie, sur l'amour,

sur la félonie. Pour égayer leurs festins les paysans chantaient tantôt des chansons plaisantes sur de prodigieux tours de force ou sur les fauves et les oiseaux des bois, tantôt les singuliers *stev* ou chants alternatifs à moitié improvisés. En prose il existait un grand nombre de traditions sur les événements ou personnalités les plus mémorables du passé ou sur le monde mythologique de la superstition. Plus précieux au point de vue littéraire sont les nombreux *contes populaires*, qui ont pour objet, outre le monde de fiction commun à la race arienne, mais, bien entendu, entièrement localisé et nationalisé, toute une troupe de types familiers tels que *Askelad**), *Tyrihans***), *Veslefrik* etc. Par leur composition solide, leur facture dramatique, leur humour énergiquement pétulant et leur verte vigueur d'expression nos contes populaires tiennent un rang élevé et sont peut-être supérieurs à notre poésie lyrique, abstraction faite de la valeur musicale des airs nationaux. Par bonheur pour nous ce riche trésor de littérature populaire, dont le véhicule était naturellement la langue parlée par le paysan et provenue de l'ancien norvégien, demeura inconnu jusqu'à une date si tardive que la renaissance nationale du peuple était déjà accomplie et que la compréhension qu'avaient les romantiques de la valeur d'une pareille tradition était devenue générale.

Pendant que Petter Dass, dans son presbytère de l'extrême Nord, rimait ses vers populaires, un jeune licencié de Bergen parcourait les vieux pays qui sont les foyers de la civilisation européenne et humait de tout son être le premier souffle annonçant le changement de temps qui allait se produire dans le monde des idées à l'époque du renouvellement du siècle. Le licencié était fils d'un colonel norvégien issu de paysans et se nommait LUDVIG HOLBERG. Il ne se sentait pas de vocation pour les fonctions de curé ou d'instituteur : l'aspiration de son génie naissant vers les aventures lui fit faire plusieurs fois, malgré sa pauvreté, de longs voyages; il vit Amsterdam, Oxford, Leipzig, Halle (1704-1709). Montaigne et Bayle, Locke et Newton, Spinoza et Leibnitz, Grotius, Pufendorf et Thomasius forment les étapes de son itinéraire, qui l'emporta bien au delà de l'horizon étroit de l'Université danoise, où l'on continuait à exercer les étudiants aux disputations latines sur mille colifichets

---

*) Le Cendrillon.

**) Autre espèce de gratte-cendres : Jean taillant des bûchettes dans les cendres.

scolastiques. Cependant l'adolescent, quoique avide de s'instruire, étant d'un tempérament ferme et posé, recula un peu et s'effaroucha devant les théories qu'on trouvait alors si hardies des Newton, des Spinoza, des Leibnitz. Son puissant bon sens fit que son esprit s'arrêtât à mi-chemin et l'empêcha de renverser, à l'égal des déistes, les principales barrières de la doctrine de l'Église. Mais, d'un autre côté, il reconnut sans peine que la critique était de toute nécessité en un tel siècle : Addison et Swift, voilà des écrivains à sa guise. A vingt-cinq ans il se trouva de nouveau à Copenhague avec le désir ardent de porter un peu de lumière dans le monde calme de chez lui. Quelques dissertations à la Pufendorf lui firent prendre pied à l'Université : pensionné par le gouvernement, il alla à Paris et même à Rome. Là, le paisible savant tomba sur les continuateurs modernes de la comédie antique, c'est-à-dire sur Molière et les auteurs de la *Commedia dell'arte.* Quand, de retour, il dut recommencer ses cours sur la métaphysique scolastique, sa situation parut à cet homme moderne par trop ironique. Une querelle littéraire toute fortuite lui révéla, en les réveillant, ses grandes dispositions pour la satire, et avec l'éclat d'une explosion son ardent tempérament norvégien prit subitement l'essor. Un beau jour, en 1719, «*Peder Paars*» prit son vol dans la grave Copenhague, soulevant des tempêtes de rires et d'esclandre par ses plaisants alexandrins qui persiflaient tout et tous dans leur parodie exubérante.

Ainsi naquit, le rire aux lèvres, la muse dano-norvégienne.

Quelques années plus tard, le premier théâtre danois fut ouvert dans la capitale du Danemark, et dans les six années pendant lesquelles cette scène lutta pour l'existence en bravant l'indifférence de la cour et la prédilection du public pour les bouffonneries des tréteaux allemands, elle eut la chance de représenter non moins de vingt comédies originales de notre professeur. Une fois mis en goût, il lança rapidement une foule de peintures de la sottise du temps, l'une plus amusante que l'autre. Encore aujourd'hui ces pièces sont jouées et excitent l'allégresse générale, en ressuscitant comme par enchantement la société de ces jours passés avec tout le comique de l'époque des perruques sous le jour cru de la gaieté pleine de sérieux d'un pénétrant observateur. Quantité de pièces nouvelles étaient près d'être représentées lorsque la faillite du théâtre et, peu après, le triomphe du piétisme à la cour vinrent brusquement enlever la scène à ce riche et exubérant génie.

On croirait qu'un tel coup eût dû paralyser la production de l'éminent dramaturge. Mais Holberg ne se rebuta point. Il resta fidèle à sa chère mission d'éducateur du peuple; seulement, il se vit obligé d'employer son talent sur un terrain neutre. Dans l'intervalle il avait changé de cours à la Faculté et occupait désormais la chaire d'histoire. Étant peu porté aux recherches spéciales, il préféra vulgariser ses riches connaissances en une série d'écrits destinés au grand public et traitant surtout de l'histoire du royaume. Ces livres vraiment nationaux apprirent à lire aux peuples danois et norvégien. La vente s'en fit rapidement, et l'auteur y gagna une fortune. La prose animée de Holberg fit une langue littéraire aussi riche que souple du parler danois resté jusque-là tout à fait inculte. Ce fut là un but qu'il poursuivait sciemment; il écrivait afin de «polir la langue».

Il poursuivait aussi, et constamment, un but moral. Au fond de son cœur il désirait convertir ses contemporains endurcis à sa large tolérance, à son salutaire bon sens. Il publiait, volume sur volume, toutes sortes d'essais et de traités dont l'ensemble est de cinq cents au moins et qui, par leur ton plaisant, sont d'une lecture très agréable aux gens entendus; l'ancien maître dans l'art de la réplique se trouva être aussi un brillant auteur de causeries. Lorsqu'après la chute du piétisme, il eut de nouveau l'occasion de se livrer à la production dramatique abandonnée par lui depuis longtemps, il en profita, déjà vieux, avec un empressement tout juvénile, mais son imagination créatrice de figures admirables s'était engourdie, et le goût du public avait changé. Sa verve toujours éveillée, il l'avait de temps à autre aiguisée dans des épigrammes latines bien décochées. Il prit par prudence et pour être lu ailleurs qu'en son pays, le parti d'écrire aussi en latin l'œuvre de son âge mûr, *Iter subterraneum Nicolai Klimii* (1741), satire spirituelle et digne de Swift et de Voltaire dirigée contre la vie politique et sociale, religieuse et morale de la société européenne de l'époque.

L'existence intime de Holberg était celle d'un célibataire paisible et retiré; il n'avait qu'une faible santé. La littérature du temps était sa compagnie la plus chère, et Montesquieu devint son auteur préféré parmi les modernes. Il avait vécu solitaire et solitaire il mourut en sa soixante-dixième année (1754). Mais de sa solitude cet homme casanier avait révolutionné tout le petit monde qui parlait la même langue que lui. Mort sans enfants, il fut le père intellectuel de toute une postérité. Ludvig Holberg assura un rang

européen au Danemark et à la Norvège et créa à ces deux peuples «jumeaux» une littérature moderne, un théâtre moderne, une prose moderne.

Holberg était Norvégien : ce ne fut pas là le moins important des faits qui, dans le cours du siècle, donnèrent conscience à ses compatriotes de l'absolu droit d'entrée acquis dès lors à leur nationalité parmi les autres peuples. La différence entre les talents danois et norvégiens qui recueillirent l'héritage de Holberg alla en s'accentuant pendant la seconde moitié du XVIII[e] siècle. La littérature danoise, par l'action de la cour demi-allemande et l'engouement favorisé par elle pour le barde allemand Klopstock, qu'on avait appelé à Copenhague, fut sérieusement menacée dans sa nationalité. En même temps, la conscience nationale prit en Norvège un développement fort salutaire, malgré la communauté qui existait pour la langue écrite et l'Université. D'ailleurs, le besoin d'indépendance, en se concentrant, fit que les Norvégiens réclamèrent de plus en plus une Université à eux. Non seulement ils désiraient voir élever leurs fils chez eux, mais il y avait de plus la jeune science norvégienne qui se sentait en droit de réclamer pour centre une académie nationale. Provisoirement, on dut se contenter de la création de la *Société des sciences de Trondhjem* (1760), dirigée par le naturaliste-évêque Gunnerus et l'historien Schœning. En outre, parmi les savants norvégiens en Danemark il faut nommer le botaniste Martin Vahl et le mathématicien Caspar Wessel, qui n'a été compris que de nos jours. — Dans le domaine des belles-lettres, le jeune poète des salons de Kristiania, Tullin, fut fort renommé, aussi en Danemark, pour son lyrisme selon la formule anglaise. Ce fut un Norvégien, Bredal de Trondhjem, qui, quelques années après la mort de Holberg, raviva le goût des habitants de Copenhague pour le théâtre danois, et cet exemple poussa un autre jeune Norvégien de la même ville, Johan Nordal Brun, à composer, dans le style ampoulé du temps, des tragédies, dont l'une, ayant pris son sujet dans la période norvégienne des sagas, causa par son ton provocateur envers les Danois la première controverse publique entre les jeunes champions des deux nations sœurs (1772); au fort du combat, Brun écrivit le chant national depuis si célèbre : «Pour la Norvège, patrie des preux», sans oser toutefois le faire imprimer. Le pathos fade qui s'étalait sur la scène de Bredal fit protester, au nom du bon goût, un troisième jeune Norvégien, Johan Herman Wessel; son immortelle parodie : «L'Amour sans bas» (1772) noya dans les flots du

rire toute cette veine creuse du théâtre. Autour de ce spirituel improvisateur s'assembla bientôt toute la jeunesse norvégienne de Copenhague; leur *Société Norvégienne* cultivait, à l'égal des «Gustaviens» de Suède, l'esprit français et la poésie lyrique de la nature à l'anglaise, mais mit à l'index tout ce qui était allemand, même la nouvelle poésie allemande.

Ce préjugé fut cause que les talents norvégiens ne purent profiter du brillant renouveau de la poésie danoise à l'aurore du XIXe siècle. A la vérité, celui qui rapporta le romantisme en Danemark, le jeune Henrik Steffens, était aussi Norvégien, mais il se hâta de reprendre le chemin de sa chère Allemagne. Et ses compatriotes, les amis de Wessel, ayant été nommés fonctionnaires, étaient rentrés en Norvège.

Le XIXe siècle à son début trouva la Norvège littérairement indépendante, bien que l'indépendance ne se manifestât d'abord que par une piètre littérature d'épigones. Lorsque les guerres de Napoléon eurent isolé complètement les deux pays «jumeaux», il fallut accorder à la Norvège l'autonomie et, en 1811, son Université propre. Enfin la nation se vit affranchie des attaches qui la reliaient à la nation sœur depuis quatre cents ans, et en un instant fut créée une Constitution démocratique (17 mai 1814). L'oppression tentée par les Suédois est repoussée, ils se contenteront d'une simple union personnelle et de l'alliance en cas de guerre. La liberté politique est accompagnée de la renaissance de la vie religieuse parmi le peuple; ce fut là l'œuvre de l'apôtre paysan Hans Nilssen Hauge.

Au point de vue littéraire tout restait comme par le passé, et l'on vivait sur les traditions de la Société Norvégienne. Le pays était appauvri. Le jeune État avait à satisfaire à des exigences trop pressantes pour lui permettre de s'occuper du mouvement des idées; aussi Nils Henrik Abel, le merveilleux génie mathématique, eut-il les plus grandes difficultés à se frayer un chemin. Dans les deux villes dirigeantes, Bergen, la vieille place commerçante, et Kristiania, la jeune capitale, la haute société pourvoit elle-même aux divertissements dramatiques en arrangeant des représentations particulières.

Ce fut seulement après qu'une nouvelle génération eut grandi au soleil de la nouvelle liberté que se fit jour la littérature nouvelle, nous allons voir avec quelle force insoupçonnée.

Le presbytère d'Eidsvold, à l'endroit même où, non loin de la capitale, la Constitution de mai avait été adoptée, vit grandir deux enfants, frère et sœur, dont les noms brillent aujourd'hui au premier rang des initiateurs. Le frère, dès sa vingtième année,

rompit la lueur grise de l'aube comme un météore en flammes, et, après dix-sept ans seulement de la plus abondante production, s'éteignait en pleine lumière, tandis que la sœur, plus timide et veuve à quarante ans, laissa voir, en écartant son voile, une physionomie littéraire dont la belle clarté continua de rayonner jusqu'à la dernière vieillesse. Ce sont Henrik Wergeland et sa sœur Camilla. En même temps s'éleva un autre jeune génie qui devait faire une concurrence implacable à Wergeland et qui, après la mort de son émule, hérita de la couronne de poète. Ce fut le Bergenois Johan Sebastian Welhaven.

Sous cette étincelante constellation la poésie se réveilla dans la Norvège régénérée. C'était à l'époque qui va de la mort de Byron à celle de Gœthe. Quant à la muse norvégienne nouveau-née, elle avait trop de fraîcheur et d'intrépidité pour être gagnée de la douleur universelle byronienne, toute remplie de passion et de déchirement, et elle ne se laissa pas aller non plus à la sérénité olympienne du grand panthéiste allemand.

Henrik Wergeland s'élança impétueusement dans la vie, dont la multiple richesse le grisait, lui, adolescent exubérant mais à l'esprit profond et mâle, à qui l'existence avait révélé ce qu'elle a de sérieux et la prise qu'elle veut sur la personnalité tout entière. Un amour sans espoir donna à ce cœur de dix-huit ans un centre fécondant qui lui inspira un lyrisme dithyrambique dont la richesse d'images fut le reflet de son culte fanatique pour le langage poétique de Shakespeare. Son imagination, une fois affranchie, prit hardiment l'essor vers les cimes vertigineuses des énigmes cosmiques, d'où son œil d'aigle contemplait l'univers se révélant dans ses profonds contrastes, comme une émanation de cet amour intarissable dont l'étincelle couvait dans le sein ému du poète. Cette abondance pressante de son âme de feu il l'exprima, à vingt-deux ans, après avoir terminé avec succès ses études de théologie en 1829, dans une improvisation gigantesque de sept-cents pages faite pendant le cours d'un mois. «La création, l'homme et le Messie» fut le titre donné par lui à cette épopée de l'humanité qu'il avait conçue dans l'enivrement des rêves de la liberté auxquels, à la veille de la révolution de juillet, les esprits visionnaires du temps empruntaient des ailes pour s'envoler vers les portes du chiliasme nouveau. Hélas! combien de lecteurs y eut-il pour comprendre cette allégorie foisonnant d'images qui tournoyaient sous les yeux, comme les légions effarouchées d'une colonie d'oiseaux de mer dans une ronde sans trêve, sans lignes

conductrices? Pour qui demeurait froid devant les brûlantes aspirations et les violents battements de cœur de ce tourbillon effréné de rythmes; pour qui, ajoutons-le, toute infraction aux règles consacrées de l'art était un chagrin mortel, cette œuvre informe ne put être qu'un monstre dans le monde poétique. Welhaven, le compagnon du poète et ayant le même âge que lui, se fit l'interprète de ces mécontents à vues bornées : dans deux strophes frémissantes il osa assigner au téméraire un «rang parmi les aliénés du Parnasse».

La querelle à coups d'épigrammes engendrée par cette agression se développa bientôt en une bataille rangée, sur toute la ligne, entre les partisans des deux conceptions incompatibles, personnifiées par ce couple de jeunes poètes. Les vagues déchaînées par la révolution de juillet gagnèrent la côte lointaine de la Norvège, et les deux camps politiques accueillirent aussitôt chacun leur champion. Wergeland était démocrate de toute son âme. Il célébrait les luttes contemporaines pour la liberté dans des cycles de poèmes dithyrambiques («Césaris», «L'Espagnol»), terrassait ses adversaires en des badinages bouffons sous le pseudonyme de Siful Sifadda, punissait avec une éloquence fougueuse les pouvoirs publics du peu de patriotisme qu'ils mettaient à combattre les tentatives du roi pour restreindre l'influence de l'assemblée nationale, et animait ses compatriotes à se dégager complètement de la tradition qui, par l'intermédiaire de la classe des fonctionnaires d'État, maintenait toujours le pays dans la vieille dépendance de la civilisation danoise. Comme il avait fort bien conscience de sa mission de porte-drapeau dans ce mouvement national et démocratique, il accepta même la direction d'un organe, jusque-là assez décrié, de l'extrême gauche de ce mouvement. En même temps il n'hésitait pas à donner tout son temps, tous ses efforts et tous ses moyens au travail pratique pour le progrès de l'instruction et de la vie morale du peuple. Il ne songea jamais à chercher d'autre récompense que l'amour de ses concitoyens, et il l'obtint pleinement : Wergeland devint le héros de la nation.

Welhaven, se sentant mal à l'aise au milieu de ce bruyant mouvement populaire qui répugnait à son goût sévère, se rangea du côté de la bureaucratie, seule aristocratie de la Norvège, qui tenait à une évolution régulière et continue. Étant courageux et d'humeur belliqueuse, il descendit dans l'arène, provoqua les enthousiastes nationalistes et excita leur courroux par un volume de sonnets agaçants intitulé «L'Aube de la Norvège» (1834), qui mit à nu sans pitié tout

cet inachèvement qu'on honorait du nom de civilisation nationale. Esthéticien à outrance, il ne goûtait que la vie intellectuelle qui florissait alors en Danemark. La lutte engagée par les deux chefs et leurs fervents atteignit son point culminant par la fameuse rixe qui éclata pendant la représentation d'un drame de Wergeland (1838) au théâtre public nouvellement ouvert.

Wergeland, âgé alors de trente ans, s'était, par son intrépidité en politique, barré le chemin qui l'aurait mené aux fonctions de pasteur. Malgré son républicanisme, il avait toujours fort aimé le roi Carl Johan, qui lui prouva sa reconnaissance en lui offrant, à la place de l'avancement refusé, une modeste pension. Le poète l'accepta ce qui lui coûta l'amitié de beaucoup de partisans à l'esprit court; mais il se réserva la permission de faire paraître la revue «Pour la classe ouvrière». Cependant, il continuait à se livrer, en toute sincérité, à son activité poétique. Il se maria et, peu après, fut nommé directeur des Archives nationales, car outre ses autres occupations il faisait des recherches historiques et notamment sur la genèse de la Constitution. Ce fut alors qu'apparut en pleine maturité cet empire sur la forme que peu à peu il s'était approprié.

La prodigalité de l'imagination, l'essor imposant de la pensée, la vive tendresse du cœur, sur les ailes de vers admirablement mélodieux, voilà ce qui donne au lyrisme lumineux qui coule sans cesse de la plume de Wergeland la force fascinatrice propre aux génies les plus favorisés du ciel. Toutes les cordes se trouvent sur sa lyre : l'hymne sublime, l'impétueux dithyrambe, le chant de la liberté, l'amoureuse élégie, la souriante idylle, le frais chant du marin, l'humble couplet enfantin. Et de cette superbe profusion de fleurs s'élancent, comme de magnifiques plantes à haute tige, des poèmes plus étendus tels que «Le Tableau de fleurs de Jan van Huysum», «L'Hirondelle», «Le Juif», «La Juive», «Le Pilote anglais». L'effervescence fiévreuse de la jeunesse avait mûri et se traduisait en mâle intensité et en clarté triomphante.

Mais tout à coup une affection de la poitrine précipite cet homme à l'organisation robuste sur le lit de souffrance, d'où il ne devait plus se relever. Là il reste toute une année. Au lieu de se lamenter il demande sa plume : un flot de belles visions remplit tout son être et ne lui permet pas de perdre une heure. La productivité de son cerveau fut telle que, de sa couche, il faisait travailler parfois deux presses à la fois. Pour ses adieux à la vie, qui le quitte avant que le souffle froid de l'âge ait effleuré son esprit, il réunit ses sou-

venirs en de courtes esquisses d'une exquise fraîcheur; à ce petit volume il donna le titre de «Noisettes». De plus, il trouve le temps de retoucher sa grande épopée de jeunesse, son ardente profession de foi, qu'il transmet maintenant à la postérité sous une forme toute transfigurée : «L'Homme». Encore quelques hymnes suprêmes séraphiques, — et ce poète de trente-sept ans ferme les yeux, aux pleurs de tout un peuple silencieux.

La poésie de Wergeland avait couvert de son ombre le reste de la littérature de l'époque. Nous nommerons, outre la poésie plastique mais non encore personnelle de Welhaven, les nouvelles romantiques de Mauritz Hansen. Ajoutons que l'esprit national nouveau-né, qu'incarnait le grand génie lyrique de Wergeland, agissait déjà pleinement et de tous côtés sur la génération à qui l'année 1814 avait imprimé son cachet. Le peintre Joh. C. Dahl et le violoniste virtuose Ole Bull portèrent le nom de la Norvège dans le monde entier, et des hommes d'État de talent abordèrent avec enthousiasme la lourde tâche consistant à donner un corps à la neuve politique : ici deux hommes se rencontrèrent qui, morts en 1870, furent pendant une génération les chefs chacun de son camp, le paysan Ueland et l'économiste-jurisconsulte Schweigaard. Mais ce que le renouveau national inspira surtout, ce fut la science historique et l'étude de la littérature et de la langue de notre ancienne période de splendeur. Dès 1839 parut une excellente traduction des sagas royales de Snorre, publiée par le politique Jakob Aall, qui donna à son peuple aussi, dans ses «Mémoires» (1845), un tableau classique des luttes pour la liberté. La méthode scientifique fut appliquée aux sources historiques relatives à l'ère des sagas par deux jeunes savants, Rudolph Keyser et P. A. Munch, secondés plus tard par leurs élèves, le linguiste Carl Unger et l'historien Chr. Lange. Grâce à ce réveil du goût pour les monuments de la langue du moyen âge, le langage populaire aussi, qui y remontait, fut acquis à la science par le paysan autodidacte Ivar Aasen. La grammaire de l'ancienne langue norvégienne par Munch et Unger parut en 1847, la grammaire et le dictionnaire d'Aasen en 1848 et 1850.

Le temps était mûr dès lors pour la bonne utilisation des trésors cachés jusque-là de la poésie populaire. La découverte en est due au théologien Jœrgen Moe, issu d'une famille paysanne et mort évêque en 1881, et à son ami P. Chr. Asbjœrnsen (mort en 1885). Le petit volume de chansons populaires de Moe (1840) et avant tout l'édition, faite par les deux amis, des *contes populaires* (1842

—1848) vivifièrent le romantisme, délaissé auparavant en Norvège, et lui conquirent toute la nation.

Ce grand mouvement de rénovation, coïncidant avec la mort de Wergeland, eut une action fort rajeunissante sur la poésie de Welhaven. Jusque-là il avait été non seulement gêné par son grand rival, mais asservi aux célèbres modèles allemands (Schiller et Heine) et à l'esthétique hégélienne prêchée par le Danois Heiberg. Voici que la «*Huldre*»*) des contes de fées lui tendit une harpe harmonieuse, qui lui inspira une série de romances merveilleuses, dont le langage possédait la vraie sonorité norvégienne et dont les sujets avaient été pris sur le vif de la vie populaire. Quoique cette productivité ne durât pas très longtemps, la personnalité attachante en même temps qu'impérieuse de Welhaven continua jusqu'en sa vieillesse — il mourut professeur de philosophie en 1873 — à servir de centre au camp romantique (les lyriques Jœrgen Moe, P. A. Jensen, Andr. Munch et Theod. Kjerulf).

Cependant, le style propre au conte populaire conduisit aussitôt les auteurs au delà du romantisme. Asbjœrnsen était de son tempérament réaliste pur sang; il ne se bornait point à la simple reproduction du texte des contes, mais il y ajoutait comme cadre le milieu où il les avait recueillis sur les lèvres du peuple, milieu qu'il évoquait en des peintures fraîches et réalistes de la vie populaire.

A la même époque appartient la sœur de Wergeland, Camilla Collett. Déjà d'un âge mûr, et veuve de l'un des adversaires littéraires de son frère, elle fait paraître «Les filles du préfet» (1855), roman social et rare chef-d'œuvre d'art littéraire. Ce livre fut un véritable cri de guerre. Mme Collett a été l'initiatrice en Norvège du féminisme, et jusqu'à sa mort (1893) elle mit son style brillant et son étincelant esprit au service de la phalange toujours croissante de ses compagnons de combat, dont elle portait si bravement l'étendard.

Le côté tout démocratique du réalisme attire le sociologue pratique Eilert Sundt, qui publie, dans une série d'écrits remarquables, ses substantielles recherches sur les basses classes de la société. L'esprit démocratique est personnifié par Johan Sverdrup, le futur chef politique, qui se révéla le maître de l'éloquence norvégienne, lorsqu'à la tête d'une troupe d'autres enfants de la révolution de février,

*) Fée des bois et du bétail.

il entra dans la vie publique. Ce fut également l'esprit de 1848 qui éveilla, dans leur première jeunesse, les deux poètes destinés à dominer côte à côte la seconde moitié du siècle.

Mais ce qui les entraîna tous deux dans le domaine de l'art, ce fut avant tout la force de plus en plus puissante du courant national. En 1852 parut le premier volume de l'ouvrage solide et profond de P. A. Munch : «L'histoire de Norvège». De la même date sont les traductions publiées en Danemark des sagas familiales d'Islande, dont les frais récits de passion et d'héroïsme rendirent à la Norvège le souffle vivifiant de sa jeunesse nationale.

Le besoin d'indépendance s'était, dès le temps de Wergeland, orienté vers une rupture avec la civilisation danoise, et les historiens Keyser et Munch allaient jusqu'à soutenir la thèse, insoutenable aujourd'hui, que les aborigènes de la Norvège y avaient immigré par la Finlande et non par le Danemark. Les éditeurs des contes populaires, en dégageant une prose norvégienne de la prose danoise, avaient poussé le chef même des «Danomanes» à accorder sa harpe à la note fondamentale du parler norvégien. Voici que le pasteur M. B. Landstad, par sa grande édition des *chansons populaires* (1853), révèle un trésor poétique des plus riches; en même temps Lindemann publie plusieurs centaines d'airs populaires. Et déjà le meilleur rempart de la langue danoise commence à chanceler : en 1850 le célèbre violoniste Ole Bull décide les habitants de Bergen, sa ville natale, à fonder une «*scène nationale*» avec des acteurs norvégiens. On en vint à revendiquer aussi pour le théâtre de la capitale, où il n'y avait que des artistes danois, l'usage exclusif de la langue norvégienne courante, que, malgré la ressemblance d'écriture, le philologue original Knud Knudsen déclara être essentiellement différente du danois.

Les chefs du mouvement tendant à faire entrer la langue nationale au théâtre furent les deux jeunes poètes Henrik Ibsen et Bjœrnstjerne Bjœrnson. Ibsen dirigea d'abord la scène nationale de Bergen pendant les premières années qui en suivaient la création, et Bjœrnson, plus jeune de quatre ans, lui succéda en continuant ses efforts pour faire vivre un nouveau «théâtre norvégien» à Kristiania. Il y a plus : tous deux se mirent à créer pour les jeunes artistes scéniques de la Norvège un répertoire norvégien original, car auparavant la riche littérature danoise avait régné sur le théâtre, et les produits dramatiques norvégiens n'avaient été que de l'imitation. Enfin, le style des sagas rend l'oreille de chacun des deux

poètes sensible aux vrais accents de la langue norvégienne, et le fond même des sagas remplit leur âme de visions de combat, de passion, de prouesses.

Dans l'automne 1857 et au printemps 1858 Ibsen fit paraître «Les Guerriers de Helgeland», tragédie, et Bjœrnson les deux drames: «Entre les batailles» et «Hulda la boiteuse». Le triomphe du norvégien au théâtre norvégien était tout indiqué, d'autant plus qu'à ce moment il y avait toute une génération de jeunes acteurs de talent prêts à insuffler à des pièces norvégiennes la vie de la scène : Louise Brun, Johannes Brun, Laura Gundersen, Sigvard Gundersen, Sofie Parelius, Lucie Wolf, Andreas Isachsen — pour ne nommer que les plus distingués.

Avant de poursuivre les destinées de nos deux jeunes poètes victorieux, nous ferons remarquer que, juste à l'époque où ils assurèrent pour l'avenir la voie ouverte par Asbjœrnsen et Welhaven dans le sens de la «norvégianisation» de la langue écrite venue du Danemark, la langue populaire sortie de l'ancien norvégien acquit aussi une forme littéraire à elle. Ivar Aasen, qui en avait fondé l'étude scientifique, en fit aussi une langue écrite, et ses vers comme sa prose excitèrent l'admiration générale par leurs accents classiques. Dans l'automne 1858 un autre poète paysan, débutant alors dans la littérature, se servit de cette langue, qu'on appelle le *landsmaal*. C'était Aasmund Vinje (mort en 1870), camarade de collège d'Ibsen et de Bjœrnson, lyrique à la Heine dès l'enfance, causeur plein d'esprit scintillant et embrassant tous les points de vue. La revue hebdomadaire «*Dœlen*» lui fournit l'occasion de se lancer, armé des truculentes expressions et du sans-gêne de la langue populaire, dans d'étourdissantes polémiques sur toute chose et contre tout le monde.

Depuis que le style de la saga eut fait, il y a quarante ans, prendre pied à Ibsen et à Bjœrnson sur le théâtre, ces deux poètes ne se sont pas lassés de composer des œuvres dramatiques. Ils continuèrent d'abord à prendre leurs sujets dans les sagas et à y retremper leur style; la trilogie lyrique de Bjœrnson : «Sigurd Slembe» (1862) et la tragédie de caractère d'Ibsen : «Les Prétendants à la couronne» (1863) sont les œuvres principales de cette renaissance dramatique.

Au fond du tempérament d'Ibsen est la fière et austère limitation de soi-même. Depuis le moment où il réussit dans le drame, il laissa de côté tout le reste. Non seulement il renonça complètement à la peinture, où certainement il aurait pu être autre chose qu'un amateur. Il abandonna même son Pégase lyrique, — un mince volume de

poésies, voilà tout ce qu'il a publié en dehors de la longue série de pièces de théâtre. Et lorsqu'à trente-six ans, en 1864, après une lutte pénible pour la gloire et pour l'existence matérielle, il eut enfin obtenu un subside pour aller à l'Étranger, il persista durant vingt-sept ans à se tenir loin de la patrie. Déjà avant de partir il avait donné un libre cours à son besoin d'adresser, de la scène, des vérités à ses compatriotes : sa spirituelle «Comédie de l'amour» (1862) en vers rimés avait paru aux contemporains trop mordante pour être tolérée. De Rome il lance de nouveaux foudres, toujours en vers rimés, contre son petit coin du Nord : «Brand», de sa voix de jugement dernier, et «Peer Gynt», avec une ironie amère, enseignèrent la dure doctrine de vie dont le poète s'était pénétré en étudiant son précurseur danois, le philosophe Kierkegaard, à savoir la nécessité inévitable à la personnalité, de par un idéalisme intransigeant, d'«être soi-même» et de l'être «pleinement, non par morceaux ni à demi». La satire l'avait transporté des héros de la saga dans le présent si vide de héros, mais le romantisme lui avait laissé l'habitude de parler en vers. Puis un beau jour le vers lui parut trop incommode, et le voilà tout à coup en plein domaine réaliste. Cela se passait au moment où il procéda, dans sa burlesque comédie de «L'Union des jeunes» (1869), à fustiger les héros de la «phrase» en politique.

Avec lui se trouve bientôt Bjœrnson côte à côte sur le terrain du réalisme. Les sentiers qu'il avait suivis pour y arriver étaient bien autrement multiples. Par son activité indomptable et sa fougueuse éloquence il avait acquis de bonne heure une autorité incontestable dans le parti nationaliste qui s'avançait vers le premier plan à la suite de Johan Sverdrup. Ce qui ne le rendit nullement infidèle à la poésie. Il semait sans cesse autour de lui des pièces de vers du plus délicieux lyrisme, auxquelles les compositeurs donnaient à qui mieux mieux les ailes de la musique. De plus, il fit profiter de la note des sagas sa prose épique moderne; dès la représentation de son premier drame (en automne 1857) parut sa fraîche nouvelle champêtre : «Synnœve Solbakken». Et coup sur coup, entre les drames, vinrent d'autres nouvelles : «Arne», «Un Joyeux Compagnon», «La Fille de la Pêcheuse», «La Marche nuptiale». Ces enchantantes petites scènes de la vie réelle et ses chansons exquises rendirent son nom des plus chers aux jeunes lecteurs de sa nation. Il dut à Grundtvig, son prédécesseur danois, la confirmation de son christianisme souriant et de ses idées sur

les paysans, qui seraient la force vive du pays. Il était plus jeune qu'Ibsen quand il alla à l'Étranger, mais il n'y put rester. A plusieurs reprises il y est retourné et y a séjourné pendant des années, mais — comme il l'a dit — «uniquement pour rapporter une nouvelle chaleur en Norvège». C'est au dehors qu'il prit le sujet de sa splendide tragédie de «Marie Stuart». Mais les sujets nationaux l'attiraient avant tout, et à la fin il s'échappa du monde des héros historiques et peignit dans une idylle dramatique la genèse du foyer : «Les Nouveaux Mariés» (1865). On a pu croire dans un temps que le théâtre l'absorberait tout à fait : deux fois, à quelques années d'intervalle, il dirigea la jeune troupe d'acteurs qui jouaient ses pièces et celles d'Ibsen. A quarante ans, il avait traversé la crise romantique, ce dont il était redevable dans une grande mesure à sa participation hardie à la vie politique. Être le guide de son peuple, voilà la vocation de son âge mûr. C'est pourquoi, surtout, il introduisait sous une forme poétique, dans des drames réalistes, les idées qu'il voulait répandre. Au printemps 1875, il se mit à l'œuvre. «Une Faillite» le révéla immédiatement maître du genre.

Ce drame gagna tout d'abord une immense popularité aussi sur les scènes d'Allemagne et prépara par là à l'auteur ainsi qu'à Ibsen ce renom de dramaturge qui, peu à peu, est devenu le leur en dehors de la Scandinavie également.

Ibsen aussi, en sa qualité de réaliste, se trouva être le guide du peuple. Même dans son vaste drame historique sur Julien, «Empereur et Galiléen» (1873), il fait le prophète; il nous prédit la venue d'un «Troisième État», où les vérités fondamentales et vivaces du christianisme et du paganisme se rajeuniront mutuellement. C'est une doctrine bien moins profonde qu'il professe dans le drame satirique moderne : «Les Soutiens de la Société» (1877), avec lequel il prit pied en Allemagne.

Entre les drames à tendance qu'aux environs de 1875 les deux poètes font paraître, et qui forment une série compacte, il y a toutefois une différence. Ibsen est pessimiste et satirique, Bjœrnson est optimiste et réformateur; Ibsen veut punir, Bjœrnson veut convertir; Ibsen veut «retremper les esprits», Bjœrnson exhorte à «être dans la vérité». Tandis qu'Ibsen pendant son exil volontaire s'abstenait opiniâtrément de mêler sa personnalité dans les débats du jour, Bjœrnson continuait à prendre part aux discussions publiques sur toutes les questions graves qui intéressèrent successivement ses compatriotes. En politique il fut un chef sans peur : son panache

était toujours au plus fort de la mêlée. Et sa rupture avec l'orthodoxie — qui eut lieu vers 1880, après une crise aiguë — donna le signal de longues polémiques religieuses.

Autour du nom d'Ibsen aussi il s'est élevé des controverses passionnées, car la tendance de ses satires irritait même des esprits posés. Nora, l'héroïne de «Maison de Poupée» (1879), revendique pour la femme mariée le respect dû à un être humain, et ses répliques agaçantes embrasèrent toute la Scandinavie dans les flammes de la plus vive discussion. Ensuite, le public recula effrayé devant «Les Revenants» (1881) et la déchirante démonstration, à laquelle on l'y faisait assister, de la théorie sur l'hérédité. Les premiers rôles de ces deux pièces magistrales ont de par le monde tenté des artistes dramatiques : *Nora* tient sa place parmi les triomphes des prime donne, et les Revenants ont servi de clou aux théâtres libres. L'auteur, indigné de l'ingratitude dont on lui payait la leçon sérieuse contenue dans cette dernière pièce, se présenta ensuite lui-même sous le masque d'«Un Ennemi du peuple», qui, luttant pour guérir les tares de la société, se voit finalement abandonné par tous. Puis Ibsen, frappé de l'ironie qu'implique son éternelle présentation de la réclamation de l'idéal, écrit une allégorie pessimiste : «Le Canard sauvage» (1884), où il commence à se détourner de la manière des tendances directes. Depuis, il aime surtout à s'occuper de profonds problèmes psychologiques, dans lesquels, avec la science de vie propre à l'âge avancé, il découvre de longues perspectives. Cela donne comme un fond double et souvent fortement symbolique à ses pièces de la dernière période : «Rosmersholm», «La Dame de la Mer», «Hedda Gabler», «Solness le constructeur», «Le Petit Eyolf», «Jean-Gabriel Borkman», «Quand nous nous réveillerons d'entre les morts» (1886 à 1899).

Pendant toute la dernière vingtaine d'années la production d'Ibsen a passé par un perfectionnement progressif de la technique originale dont il a créé sa formule dramatique. Par l'arrangement ingénieux des données d'une existence humaine il réussit à jeter, dans une catastrophe unique et palpitante, la lumière jusque sur les recoins les plus cachés d'une âme, telle qu'elle se manifeste à chaque étape de la vie. Il arrive à exprimer cela tout en respectant consciencieusement la forme dialoguée, sans recourir à des situations sortant de la réalité ordinaire et sans retarder l'action par des digressions. Cette sûreté dans la disposition des contours du

drame est secondée par la puissance de plus en plus marquée de former les répliques de manière à leur donner une égale perfection de substantialité épigrammatique et de naturel agréable. Mais à tout prendre le plus grand charme des drames d'Ibsen réside dans la conséquence inflexible avec laquelle son esprit sévère poursuit l'idée maîtresse de la vie, cette idée dont il est inspiré. Le théâtre d'Ibsen sera toujours le théâtre des idées.

Bjœrnson, comme on le pense bien, n'a pas dévié de sa carrière de poète militant et d'apôtre populaire. Or, son intuition psychologique et son instinct profondément poétique ont une telle puissance que les images didactiques de son théâtre nous saisissent et se révèlent à nous comme de fidèles peintures humaines. «Une Faillite» blâme le peu d'estime où l'esprit mercantile tient la vérité. Dans «Le Roi» (1877) l'hérédité de la monarchie est attaquée pour ainsi dire par le dedans, la personnalité du héros étant désignée comme souffrant elle-même de l'institution qu'il est obligé de représenter. «Le Nouveau Système» (1879) raconte la misère qu'on encourt en sacrifiant sa personnalité à l'étroitesse de ses proches et à sa propre ambition. «Un Gant» (1883) demande à l'homme la même pureté qu'à la femme. La première partie d'«Au delà des forces» (1883) s'occupe du besoin profondément humain d'un secours surnaturel dans la lutte contre la peine et la souffrance, le réduit à une aspiration sans espoir en fin de compte et essaye par là de miner la foi aux miracles. Parallèlement, la seconde partie d'«Au delà des forces» (1895) nous montre comment l'exaltation anarchiste, même ennoblie par le besoin du martyre, ne sera jamais qu'une tentative infructueuse pour faire disparaître le désespoir du peuple. Ces deux pièces d'une composition supérieure, tout en mettant ouvertement des problèmes à la discussion, sont de saisissantes œuvres d'art; elles produisirent le plus grand effet lorsqu'en 1899 on les joua à Kristiania à l'ouverture du nouveau «Théâtre national», dirigé par le fils aîné du poète. Une autre tragédie : «Paul Lange et Tora Parsberg» (1898) est, comme «Le Roi», provisoirement exclue de la scène, le sujet en ayant des rapports trop étroits avec des faits d'une actualité encore très délicate; les deux pièces, riches en vraie poésie, sont de la littérature qui ne vieillit point.

En passant en revue cette double série d'ouvrages dramatiques, nous voyons aussi le théâtre norvégien se développer en une institution artistique ayant ses traditions à elle et s'augmentant constamment de talents éminents.

Dans la génération des artistes qui ont conduit de victoire en victoire le répertoire réaliste d'Ibsen et de Bjœrnson nous mettrons au premier rang : Arnoldus Reimers, Hjalmar Hammer, Fredrik Garmann, Bjœrn Bjœrnson, Severin Roald, Mme Johanne Reimers et sa fille Mme Johanne Dybwad, Mlle Constance Bruun et Mme Didi Heiberg.

Outre ses pièces de théâtre — et parmi elles une comédie pleine de gaieté : «Géographie et amour» (1885) — Bjœrnson, en dépit de son active participation à la politique, a pu écrire plusieurs morceaux sous une forme narrative, là comme ailleurs fidèle à sa vocation d'apôtre. Les nouvelles «Magnhild» (1877), «Poussière» (1882), «Les Mains de la Mère» (1892), «Les Cheveux d'Absalon» (1894) et les longs romans «La Ville et le Port sont pavoisés» (1884), «Les Voies de Dieu» (1889) témoignent tous de son immense talent de description expressive et de psychologie intuitive. Mais on essayerait en vain de se former une conception complète de la physionomie littéraire de Bjœrnson si, outre ses ouvrages lyriques, dramatiques et narratifs, on n'étudiait ses contributions à la solution des questions du jour, ses discours aussi bien que ses articles de journaux. Son style est extrêmement personnel, large, ferme, frais, net, et reflétant toujours dans l'exubérance du sentiment un monde fourmillant d'images et où règne la fantaisie la plus puissante.

Le triomphe du réalisme entre 1870 et 1880 affranchit successivement toute une foule de talents nouveaux. Le romantisme champêtre, tel que l'avait inauguré Bjœrnson, fut continué par Mme Magdalena Thoresen et par l'éloquent auteur en *landsmaal* Kristofer Janson, qui se voua plus tard à la propagande de la doctrine unitarienne et alla la prêcher pendant une dizaine d'années à ses compatriotes de l'Amérique du Nord.

La rénovation littéraire, qui, exclusivement, en ce qui concerne Ibsen, et essentiellement, pour ce qui est de Bjœrnson, avait tourné au profit du drame, gagna vers la même époque le domaine du roman avec Jonas Lie, camarade des deux poètes et leur égal en âge comme dans l'art. Dès son début quelque peu tardif (en 1870) il conquit les lecteurs scandinaves par une nouvelle merveilleuse : «Le Clairvoyant», victoire qu'il poursuivait en publiant une série de frais tableaux représentant la vie de tous les jours, soit dans le Nordland : «Le Trois-Mâts L'Avenir», roman, — soit dans le métier de la mer : «Le Pilote et sa Femme», «Rutland», «En avant!» Le sens de la psychologie intuitive dont déjà il y fait preuve, il trouva moyen de le faire épanouir pleinement lorsqu'enfin il découvrit le secret

de mettre en formes d'art l'expérience si riche qu'avant ses débuts il avait acquise par les spéculations auxquelles, pendant une période de tripotage, il s'était livré jusqu'au jour du *krach*. Une longue série d'esquisses d'un impressionnisme très vivant nous communique le résultat de ses profondes observations sur les procédés vitaux de la société et de la famille; ce sont les romans suivants : «Le Condamné à vie», «La Famille de Gilje», «Un Gouffre», «Les Filles du commandant», «Un Ménage», «Maisa Jons», «Puissances infernales», «Niobé», «Coucher de soleil», «Dyre Rein», «Faste Forland» (1883—1899). Il regarde la vie avec sobriété et sans illusions, mais au lieu de la froideur du naturalisme contemporain, nous rencontrons dans Jonas Lie la sympathie intelligente d'une âme ardente et l'humour sympathique d'un tempérament enjoué. Affranchi par une imagination puissante cet humour se donne carrière et prend son vol dans les contes qu'il a réunis en deux forts recueils sous le titre de «Trolls» (1888—89); cet ouvrage prouve que Lie possède dans une riche mesure la poésie qui élève l'âme à des sphères plus hautes et plus libres.

Alexander Kielland lui aussi enrichit depuis 1880 à 1890 notre littérature de ses claires et sobres peintures de la vie journalière. Chez lui aussi la sympathie chaude et le souriant humour faisaient un heureux contraste avec le ciel gris qui, en règle générale, voile le tableau des destinées moyennes. Le charme fascinateur de l'œuvre de Kielland résidait d'ailleurs dans cet art, où il est passé maître, de faire profiter la diction de la verve toujours équilibrée d'un homme du monde. Artiste mûri dès le début il faisait se succéder, coup sur coup, ses nombreuses petites nouvelles ravissantes et ses brillants romans : «Garmann et Worse», «Les Travailleurs», «Else», «Capitaine Worse», «Fortuna», «Poison», pour ne nommer que les meilleurs. Mais au milieu de cette production rapide et glorieuse il semble avoir éprouvé un relâchement de la force vive de son génie, et grande fut la surprise générale lorsqu'en 1891 il eut la fière résignation de déposer la plume pour aller se retirer dans une ville de province en qualité de haut fonctionnaire.

De la même génération était Kristian Elster, qui mourut déjà en 1881. Ses nouvelles («Nues radieuses») et ses romans psychologiques («Tora Trondal», «Les Gens dangereux») annonçaient un fin coup d'œil dans la reproduction des nuances de la vie sentimentale. Après de pénibles efforts pour dégager sa personnalité et son talent lors du changement de courant qui eut lieu, vers 1870,

dans la vie intellectuelle de la jeunesse scandinave — ce fut Elster qui en les traduisant fit connaître chez nous les romans de Turgenjev —, il passa au camp qui l'emporta à partir de 1880. Mais quoiqu'il vît dans sa tâche essentiellement celle du poète militant, on sent dans ses esquisses un courant de sentiments qui, s'il avait vécu assez longtemps pour assister à la rénovation opérée après 1890, l'aurait sans doute conduit au delà du domaine de la littérature à tendance. Deux auteurs plus abondants qu'Elster dans un genre analogue au sien sont Kristian Glœersen et John Paulsen. Mme Marie Colban, nouvelliste († 1884), gagna aussi la popularité, tout en appartenant à une école plus ancienne; à l'époque du second empire les lettres intéressantes et fort au courant qu'elle envoyait de Paris, où elle fut la protégée de la princesse Mathilde, lui valurent une grande notorité.

Par contre, Mme Amalie Skram est naturaliste pur sang, dénuée de sentimentalité et sans humour conciliant. Parmi ses romans quelques-uns, formant série, racontent avec des couleurs très nourries la saga moderne mais peu réjouissante de plusieurs générations de la famille de «Hellemyr», tandis que d'autres présentent d'empoignants intérieurs d'un hospice d'aliénés.

Un naturaliste outrancier c'est Hans Jæger, dont la «Vie de bohême à Kristiania» (1885), d'un déshabillé complet, fit un bruit énorme en prêchant directement l'évangile de l'amour libre; ce livre risqué tomba sous la griffe de la justice, et l'auteur paya d'une condamnation sa doctrine, ce qui fit naître de cruelles polémiques sur la liberté de l'art. Un autre roman de Jæger : «Amours malades» fut également interdit à cause de la reproduction brutale qu'on y trouve des situations le plus intimement sexuelles.

Des auteurs influencés par le naturalisme Arne Garborg est celui qui a passé par l'évolution personnelle la plus curieuse. Avec son besoin profond de réaliser en les mettant en pratique de la vie toutes les grandes pensées de son temps, cet esprit vigoureux a dû prendre part au mouvement entier des idées de la dernière génération, et chaque phase de la lutte souvent douloureuse de son âme s'avoue dans les ouvrages remarquables que nous devons à sa production non encore lassée. Issu de la classe des paysans, il trouva dans le «landsmaal» d'Aasen, de Vinje et de Janson la forme la plus naturelle à son style, mais avec une égale virtuosité il manie la langue littéraire courante à laquelle il a fréquemment recours pour s'adresser dans des essais et des traités à toute la

Scandinavie. Car, à l'instar de Bjœrnson, Garborg se sent porté à se lancer, de toutes les forces de sa personnalité, dans les discussions soulevées par les questions graves du jour. Étant encore jeune journaliste il fut obligé de se déclarer au sujet du mouvement libre penseur qui prit l'essor dans tous les pays scandinaves et peut-être surtout à la suite des débats de G. Brandes en Danemark aux environs de 1870. Garborg proclama sa rupture avec l'orthodoxie dans une nouvelle, où il leva l'étendard de la révolte religieuse : «Ein fritenkjar» (Un libre penseur). Mais il n'arriva à percer qu'au bout de quelques années avec son excellent roman de «Bondestudentar» (Étudiants de la campagne) (1882), qui éclaira le public, d'en bas pour ainsi dire, sur ce nouvel élément de la société, sur cette brigade de paysans dans l'armée universitaire. Le contingent qu'il apporta au naturalisme brutal par le roman de «Mannfolk» (Hommes) l'ayant brouillé avec les castes dirigeantes de la société, il se défendit avec une verve acide dans un drame amer : «Les intransigeants». Il aborda le naturalisme descriptif dans la minutieuse analyse d'une triste vie de femme : le roman «Hjaa ho mor» (Chez la mère). Mais il ne put réprimer l'expression de ses sentiments personnels, et sa nouvelle aphoristique du moi : «Mâles fatigués» (1891) commença le règlement des comptes avec le mouvement d'esprit objectif et analytique. Depuis ce temps il aspire vers la réconciliation avec la foi de l'enfance. Dans le roman grandiose de «La Paix» il examine d'abord d'une manière pénétrante le morne et lourd piétisme, qui avait ravagé la maison paternelle, ensuite, dans le drame puissant qui parut en 1896 : «Læraren» (Le maître d'école), il représente la force lumineuse de la foi sincère et sacrifiant tout; enfin le monologue magnifique de 1899 : «Den burtkomne faderen» (Le père perdu) montre, avec autant d'esprit que d'émotion, comment le sceptique réduit au désespoir finit par se laisser aller au désir de trouver le repos dans une nouvelle croyance en un modérateur de l'univers de bonté infinie. Que Garborg possède en outre une grande aptitude à faire des vers de forme solide dans le «landsmaal» sonore, c'est ce qu'il a prouvé en 1895 par le cycle de poèmes intitulé «Haugtussa» (La Gnomide), qui est considéré comme une des perles du lyrisme norvégien.

D'autres beaux vers en «landsmaal» sont dus à Ivar Mortenson, lyrique dès l'enfance et visionnaire croyant; il édita deux cycles : en 1890 «Paa ymse gjerdom» (De différentes manières), puis «Or duldo» (De profundis). En «landsmaal» également Per Sivle compose ses

chants en l'honneur de la liberté nationale. La tradition de Welhaven dans la poésie lyrique est maintenue par Kristofer Randers et Theodor Caspari, dont l'un chante l'amour, et l'autre la nature; tous deux flagellent d'ailleurs «l'esprit du temps». Conteur épique dans la manière du Finlandais Runeberg, J. B. Bull a essayé de retracer en vers des épisodes de notre histoire militaire.

Dans la prose, à côté de Sivle et de Bull, trois auteurs en «landsmaal» se font concurrence dans la représentation sûre de la vie populaire; ce sont Jens Tvedt, Vetle Vislie et Rasmus Lœland.

Sur le drame Ibsen et Bjœrnson ont pour ainsi dire jeté leur dévolu. Certes, Lie et Kielland ont écrit pour la scène, mais sans obtenir un succès digne de leur prestige de conteurs, et les deux drames de Garborg n'ont pas été représentés. De vrais triomphes scéniques, cependant, ont été remportés par Gunnar Heiberg, dramatiste énergique dans la fleur de l'âge. Il est vrai que son audace dans le choix du sujet et, encore davantage peut-être, son audacieuse révolte contre la technique dramatique courante ont souvent fait cabrer le gros du public devant ce talent autoritaire. «Le Roi Midas», «Artistes», «Le Jardin de Gert», «Le Balcon», «Le Gros Lot», (1888—1895) ces pièces, chacune à sa façon, témoignent tant de la hardiesse du regard plongé par l'auteur dans le fond de l'âme humaine que de la finesse d'oreille qui lui permet d'accorder la musique de la langue à la tonalité des différents thèmes. On y trouve partout un esprit d'observation incisif et mordant, ainsi qu'une impitoyable intelligence de toutes ces nuances intimes qui sèment la zizanie entre les personnes nerveuses. Dans ces derniers temps Heiberg fait des expériences en vue de ressusciter la comédie aristophanesque au moyen de caricatures largement conduites et destinées à déverser de la scène les flots d'un rire libérateur sur des puissances sociales aussi importantes que les politiques de profession («Le Conseil du peuple») et les journalistes («La Mère de Harald Svan»).

Ce grand maître du style, qui par ses spirituelles causeries a aussi conquis une place au premier rang de la presse quotidienne, se rapproche, pour la conception de l'art, du parti des auteurs les plus jeunes, qui firent leur apparition pendant la dernière dizaine d'années de notre siècle et qui, avec ce maître, semblent indiquer les accents qui domineront l'ouverture du siècle suivant. Le premier d'entre eux était Knut Hamsun, autodidacte paysan, qui a la spécialité d'éblouir par des paradoxes déconcertants aussi bien que par sa

verve étincelante de styliste. Il subjugua successivement les lecteurs les plus difficiles par ses romans d'un beau lyrisme et d'une étrange psychologie : «La Faim», «Mystères», «Pan», (1890—1894), où le bruissant épanouissement du moi et un mysticisme hallucinant se disputaient le terrain. Après quelques essais de satire, il se tourna vers le théâtre et fit représenter une trilogie, dont la partie centrale intitulée «Le Jeu de la vie» produisit un effet excessivement bizarre par le personnage extravagant de l'héroïne et par le vague flottant de toute la pièce. En revanche, son dernier livre, le roman de «Victoria», est un adagio admirable.

Le mysticisme nous parle également dans les sombres romans du psychologue décadent Arne Dybfest († 1892) et dans ceux de Thomas Krag, le conteur largement épique. Ils se sont créé chacun leur prose poétique spéciale. Thomas Krag s'est assuré une place saillante parmi les auteurs préférés du public par un cycle de nouvelles : «Obscurité», et par les romans suivants : «Le Serpent d'airain», «Ada Wilde», «Ulf Ran», «La Maison de Béate», «La Veuve». Un mystique par excellence est Sigbjørn Obstfelder, dont les nouvelles remplies d'un sentiment doux et calme («Vie», «La Plaine», «La Croix») font évaporer l'action devant le feu de la poésie qui enflamme le récit. Ce poète, en effet, est essentiellement lyrique; pendant ses mélancoliques méditations, contemplant fixement la vie tremblante de l'âme, il chante ses soudaines visions en des rythmes étrangement berçants. Par contre, Nils Collett Vogt est le poète jubilant, et ses vers d'une pureté argentée s'épanouissent en une joie tout hellénique devant la beauté de la vie frémissante. Il s'est d'ailleurs montré, dans un roman, influencé par le naturalisme intrépide, que traduisent aussi les esquisses de jeunesse triste lancées par Theodor Madsen et Gabriel Finne († 1899). La lyre doucement accordée de Vilhelm Krag fait sonner une blanche mélancolie en des strophes mélodieuses; dans ses nouvelles : «Nostalgie», «Le Lieutenant joyeux», «Rakel Strœmme», «Noël chez le juge cantonal», «Marianne», et dans son drame : «Le dernier jour» il a tenté d'approfondir des phénomènes psychologiques rares, à peu près comme Mme Anna Munch, Mlle Alvilde Prydz, Bernt Lie et Peter Egge. L'humour tranquillement vibrant de ce dernier dans ses petites scènes de la vie populaire revêt avec Hans Aanrud des formes d'art d'une pleine maturité. Ses esquisses nettes, serrées et d'une grande précision de dessin sont des ouvrages incomparables, et sa désopilante comédie de «La Cigogne» ouvre au franc rire l'accès de notre

théâtre généralement si solennel. D'une imagination plus compréhensive et plus pénétrante, mais sans la même sûreté innée de l'instinct de style, qu'il a toutefois très sensible, Hans Kinck peint ses images gracieusement enluminées et représentant les luttes civilisatrices livrées dans des cantons longtemps isolés. D'une part, son lyrisme fortement ému en rendant l'horreur de la solitude dans les montagnes, les éclats de passion des âmes de *troll*, le frémissement du sang brûlé de désirs, le chant turbulent de l'air d'été, et d'autre part son courage résolu à porter l'intuition jusqu'au fond d'un tempérament troublé lui ont valu un rang éminent parmi les jeunes artistes qui marqueront de leur empreinte la première phase littéraire du siècle naissant.

Dans cette dernière et nombreuse classe d'auteurs, dont nous venons de caractériser brièvement les représentants les plus avancés, une place à part revient à Tryggve Andersen, conteur épique intransigeant. Lorsque tout jeune il faisait de la poésie lyrique, son orientation artistique était très voisine de celle que suivaient la plupart des autres jeunes, mais plus tard, dans son grand roman reproduisant les mœurs du début de ce siècle et intitulé «Du Temps du conseiller» (1897), il annonça d'heureuses dispositions pour la peinture objective en une prose narrative et uniforme.

Nous voilà, en terminant ce rapide résumé, transportés dans le domaine de la littérature qui, ne s'adressant pas au sentiment, se borne à l'arrangement des faits ou à l'argumentation critique. Or, dès le commencement de la présente génération, Ernst Sars dans sa spirituelle «Vue d'ensemble sur l'histoire du peuple norvégien» et Joh. P. Weisse († 1886) dans son attachant livre sur les Césars romains soumirent aux exigences de l'art leur exposé basé sur des recherches scientifiques détaillées. Des essais analogues ont été faits par Lorentz Dietrichson, historien littéraire et d'art, par Sophus Bugge dans ses études, qui ont fait date, sur les chants de l'Edda, par Hartvig Lassen († 1897), biographe de Wergeland, par Olaf Skavlan († 1891) dans ses écrits sur Holberg et Wergeland, ainsi que par Arne Lœchen, biographe de Welhaven. Dans l'arène de la politique, les directeurs de journal Chr. Friele († 1899), Erik Vullum et O. Thommessen se sont distingués par la souplesse de leur prose, leur arme de préférence. Par ses causeries piquantes le peintre Chr. Krohg s'est fait aussi une réputation de prosateur. Il va sans dire que la perfection de la forme dans l'art est poursuivie par les historiens d'art Andreas Aubert, Jens Thiis, et par

des critiques littéraires tels que Chr. Collin, Just Bing, Gerhard Gran, Hjalmar Christensen, Sigurd Bœdtker, Carl Nærup, Nils Kjær.

Parmi les hommes de science naturelle dont la prose décèle manifestement le désir d'écrire une langue pure et correcte, nous nommerons, en terminant, Fridtjof Nansen, dont les récits des deux célèbres voyages arctiques sont désormais à juste titre une lecture chère à toutes les classes du peuple.

BIBLIOGRAPHIE

Paul Botten-Hansen. *La Norvège littéraire.* Kristiania 1868.
Henrik Jæger. *Illustreret norsk literaturhistorie.* I—II2. Kristiania 1896.
J. B. Halvorsen. *Norsk Forfatter-Lexikon.* Kristiania 1885—1900.

Ce dernier ouvrage donne avec une richesse et une exactitude, qui n'ont pas été surpassées, un résumé alphabétique de la vie et des œuvres de tous les écrivains modernes de la Norvège. La publication en fut récemment interrompue par la mort prématurée de l'auteur.

LA PRESSE

De même que la Norvège fut l'avant-dernier pays d'Europe où l'art typographique fut introduit (la Turquie seule nous étant postérieure à cet égard), de même les débuts de la littérature périodique imprimée en Norvège vinrent bien plus tard que dans la plupart des autres pays. Ici comme ailleurs, les journaux eurent leurs précurseurs soit dans des feuilles volantes destinées à donner des nouvelles de tel ou tel événement sensationnel (guerres, phénomènes naturels, etc.) ou contenant des réflexions sur ce genre d'événements, soit dans des publications périodiques de contenu didactique et moral, comme par ex. celle faite par l'évêque Fr. Nannestad sous le voile de l'anonyme, et intitulée : «Ugentlige korte Afhandlinger om adskillige og hver paa sin Maade nyttige og opbyggelige Ting» (Courts mémoires hebdomadaires sur diverses matières utiles ou édifiantes) (1760 à 61) et les «Maanedlige afhandlinger» (Mémoires mensuels) qui parurent en 1762. Le premier journal proprement dit qui ait paru en Norvège existe encore : ce sont les *Norske Intelligenz-Seddeler* (Bulletins norvégiens d'informations) qui commencèrent à paraître à Kristiania en 1763. Ils paraissaient d'abord une fois par semaine en format petit in 4to, ne contenaient en majeure partie que des annonces, et étaient dépourvus de toute tendance politique ou autre. Peu de temps après, Bergen et Trondhjem eurent tous deux leur journal, savoir *Efterretninger fra Adresse-Contoiret i Bergen* (1765) (Nouvelles du bureau d'annonces de Bergen) et *Trondhjems Adresse-Contoirs Efterretninger* (1767) (Nouvelles du bureau d'annonces de Trondhjem), tous deux à peu près de même format et de même contenu que les Bulletins d'in-

formations. A ces feuilles le gouvernement avait octroyé le monopole des annonces de chaque diocèse, monopole qu'elles conservèrent l'une jusque 1864, l'autre jusque 1876. En 1780, Kristiansand eut aussi son journal privilégié intitulé *Christiansandske Uge-Blade* (Feuilles hebdomadaires de Kristiansand). A côté de ces journaux parurent ultérieurement à Kristiania, Bergen et Trondhjem plusieurs publications hebdomadaires qui avaient en somme le caractère de revues, et qui n'eurent pour la plupart qu'assez peu de durée.

Pendant l'union avec le Danemark, toute discussion politique dans la presse était rendue impossible par la censure. Dès 1738, une ordonnance soumit tous les journaux à la censure préalable, et à Kristiania l'évêque fut institué censeur pour tous les ouvrages imprimés. La modification radicale qui eut lieu à cet égard en 1770 par l'ordonnance bien connue du ministre Struensee, ordonnance abolissant toute censure, n'eut qu'une durée fort restreinte. Dès 1773 une nouvelle ordonnance vint interdire l'insertion dans les journaux de tout ce qui pouvait attaquer «l'État, le gouvernement et les institutions publiques»; d'autres ordonnances rendues vers la fin du siècle restreignirent encore davantage la liberté de la presse.

Les temps agités qui signalèrent le commencement du XIXe siècle brisèrent pourtant en partie les entraves étroites s'opposant au libre développement de la presse, et donnèrent lieu à des journaux comme *Tiden* (le Temps) (1808 à 14) de N. Wulfsberg, et *Budstikken* (le Messager), qui parut de 1808 à 1834, sauf de courtes interruptions, fondé à l'origine par le poète E. de Falsen et rédigé après sa mort par L. S. Platou et autres, comme organe de la Société pour la prospérité de la Norvège («Selskabet for Norges Vel»). Dans ce journal, qui est d'une extrême importance en raison des renseignements qu'il donne sur tout ce qui concerne la Norvège ancienne et moderne, ainsi que dans «Tiden», les événements du jour, alors même qu'ils étaient politiques, étaient mentionnés et plus ou moins discutés.

Après 1814 seulement, époque où en vertu de la Constitution le peuple norvégien acquit toute latitude pour prendre part à la vie politique, et où l'entière liberté de la presse fut instituée par l'art. 100 de la loi fondamentale, la presse se vit assigner le riche domaine qui est seul apte à lui assurer un développement durable. Le besoin d'une libre discussion ne se fit pourtant pas sentir tout d'abord, et on ne le constata au début que chez un petit groupe d'écrivains. Dans les premiers temps qui suivirent 1814 l'intérêt

politique mis alors en éveil se manifesta moins par la fondation de nouvelles feuilles que par l'ardeur juvénile avec laquelle les questions politiques se virent discutées par les hommes mêlés à la politique. Il convient pourtant, comme feuille datant de cette époque, de signaler le Journal officiel norvégien *(Den norske Rigstidende)* (1815 à 82), à qui fut attribué le monopole de toutes les insertions officielles, et qui en somme était l'organe des idées gouvernementales. Il perdit cependant peu à peu son importance politique, pour n'être plus qu'un journal d'annonces officielles.

La presse norvégienne eut son premier organe consacré à la libre critique le jour où fut lancé *Det norske Nationalblad* (le Journal national) (1815 à 1821). Dans cette feuille le réveil du sentiment de l'indépendance chez les paysans trouva son expression soit dans des attaques violentes et souvent assez misérables dirigées contre les fonctionnaires publics, soit dans des louanges exagérées à l'adresse du paysan et de son rôle social.

L'année 1819 forme un tournant dans l'histoire de la presse norvégienne : c'est en effet le 1er janvier de cette année que commença à paraître notre premier organe quotidien, qui ne contenait encore que quatre petites pages in-quarto à deux colonnes. Ce journal était le *Morgenbladet* qui paraît encore, et qui joua plus tard un rôle politique si important. Il commença sa carrière comme une feuille instructive et amusante, donnant les nouvelles, mais dépourvue de toute couleur politique décidée; il s'attachait surtout à avoir un contenu littéraire, qui fut rédigé pendant un certain temps par l'écrivain Mauritz Hansen. En 1831 seulement, cette feuille devint l'organe d'une politique d'opposition à demi démocratique, sa rédaction ayant passé aux mains d'Adolf B. Stabell, homme qui par sa connaissance approfondie des choses norvégiennes, surtout au point de vue économique, et par sa fertile initiative, arriva à exercer une grande influence, tant comme journaliste que comme politicien actif.

A la même époque, l'intérêt pour la politique se réveillait et commençait à se manifester d'une façon pratique dans les larges couches de la société. Les élections de 1832 amenèrent sur les bancs du Storthing un nombre inattendu de paysans, aux dépens de la classe des fonctionnaires, et les attaques dirigées contre l'omnipotence de cette classe devinrent de jour en jour plus acharnées. La feuille la plus connue pour son manque d'égards est le *Statsborgeren* (1831 à 1837), qui mérite d'être cité, attendu que le poète Henrik Wergeland en fut un temps le rédacteur et y écrivit de nombreux articles.

Ce fut comme organe du parti dit «de l'intelligence» que fut lancé *Den Constitutionelle* (1836 à 1847), rédigé d'abord pendant quelques années par l'éminent jurisconsulte et homme politique A. M. Schweigaard, et plus tard par le poète A. Munch. Ce journal, autour duquel se groupaient les hommes les plus distingués du parti bureaucratique «de l'intelligence», entre autres le poète J. S. Welhaven et ses partisans, constitua un grand progrès dans notre presse nationale par la manière approfondie dont il traitait les questions du jour et par la multiplicité de son contenu. Politiquement parlant, il était conservateur, et à l'encontre du patriotisme souvent juvénile et borné des feuilles de l'opposition, il affirmait la nécessité de libres rapports intellectuels avec les Danois, nos anciens frères. Tandis que son principal adversaire, le «Morgenbladet», recrutait principalement ses lecteurs dans la classe moyenne et chez les paysans de l'est, «Den Constitutionelle» n'avait guère pour lui que la classe des fonctionnaires. Ce public était d'ailleurs trop restreint pour pouvoir lui assurer une bien longue existence. Après 5 à 6 ans d'éclat, il commença à végéter, et opéra en 1847 sa fusion avec «Den norske Rigstidende».

Cependant le parti conservateur ne devait pas rester longtemps privé d'un organe. Dès l'année d'après, on lança la *Christiania-Posten* (1848 à 1863) ayant essentiellement même programme que «Den Constitutionelle». Mais ses rédacteurs étaient pour la plupart étrangers à la politique active, ce qui donna à leur journalisme une empreinte fortement académique. Certes le contenu de ce journal, où figuraient des mémoires bien étudiés et des considérations instructives sur les questions du moment, au-dedans comme au-dehors, en fit une feuille fort lue dans la capitale et parmi les fonctionnaires, mais son influence ne fut jamais bien grande. Ajoutons que les changements fréquents qui avaient lieu dans la rédaction de ce journal, ainsi que les oscillations politiques qui en étaient la conséquence, rendaient sa position encore moins assurée.

Le plus connu de ses rédacteurs est L. Kr. Daa, qui avait déjà, quelques années avant, rédigé le *Granskeren* (1840 à 1843), où il se faisait le porte-parole intrépide et âpre de réformes libérales sur un modèle anglais. Comme rédacteur de la «Christiania-Posten», il fut partisan zélé de ce qu'on a appelé «le Scandinavisme», c'est-à-dire l'union des peuples scandinaves pour leur défense contre les communs ennemis.

La capitale eut en 1855 un nouveau journal, l'*Aftenbladet* (1855 à 1881), qui fit suite au journal hebdomadaire satirique et humoristique

le «Krydseren» (le Corsaire) et fut rédigé d'abord par O. Richter et D. Meidell, plus tard par ce dernier seul avec quelques collaborateurs parmi lesquels il convient de citer les deux noms bien connus dans la presse norvégienne de Bjœrnstjerne Bjœrnson et F. Bætzmann. Ce qui distinguait surtout ce nouvel organe, c'étaient ses nouvelles du jour, ses communications courantes, la rapidité de ses informations tant du dedans que du dehors, ainsi que la façon pleine de talent dont il traitait les questions d'art et de littérature. Pendant un certain nombre d'années, l'«Aftenbladet» conserva quelque chose de la verdeur qu'il avait hérité de son satirique prédecesseur, mais il était en même temps considéré pour son urbanité et objectivité de ses discussions. Au point de vue politique, il commença par être le porte-parole du programme réformiste, mais l'absence d'une direction politique fixe y devint de plus en plus sensible, à l'heure où s'exacerba la lutte entre les pouvoirs publics, qui laissa de moins en moins de place à son attitude conciliante.

Tandis que les rivaux conservateurs du «Morgenbladet», «Den Constitutionelle» et «Christiania-Posten», ne réussissaient pas à recruter un public suffisant pour assurer leur existence, le *Morgenbladet* sortait de plus en plus fortifié. Pendant toutes les années où Stabell présida à sa rédaction, d'un organe d'annonces sans programme et ouvert à des communications venant de tous les partis, il réussit à en faire la feuille la plus répandue et la plus influente de la Norvège.

Et loin de nuire à son influence, l'attitude politique nouvelle adoptée peu à peu par elle entre 1850 et 1860, lui créa bien au contraire une position encore plus solide. La scission qui eut alors lieu dans la vieille opposition et qui aboutit à la formation d'un nouveau parti, avec un programme démocratique avancé, rejeta le «Morgenbladet» dans une politique de plus en plus conservatrice, si bien qu'il se rangea dès lors souvent du côté du gouvernement. C'est ce qui s'accentua davantage encore lorsque en 1857, Chr. Friele eut remplacé Stabell au fauteuil de la rédaction. Avec son œil toujours éveillé sur les côtés faibles de la vie politique et des politiciens, par sa critique implacable et souvent personnelle, il fit du «Morgenbladet» un censeur redouté de tous. Par ses relations avec des hommes en vedette et par sa persévérance intrépide, il fit de son journal l'organe-maître de la politique conservatrice, qui occupa ainsi de 1870 à 1880 une place absolument dominante dans la presse quotidienne de Norvège. Les progrès de l'évolution et la

marche triomphante du parti réformiste ont modifié la situation : malgré cela le «Morgenbladet» a conservé sa place au premier rang des journaux conservateurs. Depuis la retraite de Friele à la fin de 1893, il a pour rédacteur Nils Vogt.

Tandis que jusqu'ici les journaux de la capitale avaient surtout visé les classes supérieures et étaient relativement chers, on fonda en 1860 et 1861 deux journaux encore existants, l'*Aftenposten* et le *Christiania Nyheds- og Avertissementsblad* pour la partie la moins fortunée de la population. Au début, ils étaient tous les deux sans couleur politique, et il en est encore ainsi du second de ces organes, qui est favorisé d'un plus grand nombre d'abonnés qu'aucune autre feuille norvégienne. Par contre, l'*Aftenposten* commença vers la fin de la période 1860 à 1870 à prendre part à la discussion politique, et il conquit peu à peu une place très éminente parmi les organes de la politique conservatrice. En même temps, et plus qu'aucun autre journal, il consacrait son attention aux nouvelles du jour et se distinguait par la promptitude de son reportage. Son rédacteur en chef est depuis 1879 A. Schibsted, qui a su s'adjoindre un grand nombre de noms considérés, comme par ex. F. Bætzmann, déjà nommé.

Les progrès du mouvement démocratique, et la place d'organe gouvernemental assumée par le «Morgenbladet» donnèrent naissance vers la fin de la période 1860 à 1870 à deux feuilles essentiellement d'opposition, et qui existent encore aujourd'hui : le *Verdens Gang* (1868) et le *Dagbladet* (1869). Le premier débuta comme porte-parole d'une étroite politique d'économies, mais ne tarda pas à se faire l'interprète du programme de l'opposition parlementaire; il fut même dirigé, pendant un certain temps, par le chef de l'opposition, Johan Sverdrup. Il a depuis 1878 pour rédacteur O. Thommessen, dont la plume a, surtout dans des temps agités, le don de fustiger l'adversaire d'épigrammes mordantes. Son journal a servi de point de ralliement à un grand nombre de noms distingués dans notre littérature et notre art : c'est là en effet que Bjœrnstjerne Bjœrnson a déposé la meilleure part de sa production comme publiciste. Dès avant la plupart de ses concurrents, le «Verdens Gang» a su par des correspondants spéciaux à l'Étranger, se fournir d'informations télégraphiques détaillées, et c'est aussi le premier journal quotidien où aient paru des illustrations, souvent dues à nos premiers artistes, se rapportant aux événements du jour.

En somme, ce journal a servi de porte-voix à la politique du parti libéral, qu'il a défendue avec talent et entrain dans les chaudes

mêlées qui eurent lieu aux environs de 1880; cependant, il a toujours observé une attitude indépendante, et surtout dans ces derniers temps, il s'est attaqué à la direction même du parti.

Le *Dagbladet* commença à paraître en 1869 sous la rédaction d'un politicien bien connu, M. H. E. Berner, qui réussit pendant les dix années de sa gestion à surmonter les multiples difficultés contre lesquelles avait alors à lutter dans la capitale un organe d'opposition libérale. Parmi ses collaborateurs les plus connus, nous nommerons les écrivains Jonas Lie et Arne Garborg, ainsi que les publicistes F. Bætzmann et E. Vullum. Malgré de nombreux changements de personnes, ce journal n'a jamais cessé d'être un fidèle défenseur de la politique de la majorité parlementaire et il est considéré comme l'organe représentant le plus exactement les idées du gouvernement. Il fut dirigé de 1883 à 1898 par L. Holst et actuellement par A. T. Omholt.

Pendant les années qui suivirent 1890, il a été fondé à Kristiania plusieurs journaux, visant surtout au bon marché : de ce nombre sont les organes conservateurs *Ørebladet* (1891) et *Landsbladet* (1893), ce dernier faisant suite à deux journaux plus anciens *Fædrelandet* et *Almuevennen*, le journal libéral *Eidsvold* (1894) et *Kristiania Dagsavis* (1897) sans parti politique décidé. Comme organes des intérêts spéciaux de la classe ouvrière, il y a le *Social-Demokraten* (1884) et l'*Arbeideren* (1895). *Den 17de Mai*, fondé au commencement de 1894, est écrit en langage provincial comme organe des défenseurs de la langue dite nationale (Maalmændene); il était d'abord rédigé par Arne Garborg.

A la même époque eut lieu un rajeunissement du vénérable Nestor de la presse norvégienne, les *Norske Intelligenssedler*, déjà nommés, qui végétaient depuis de longues années, et qui ne contenaient plus guère que des annonces. La rédaction de ce journal ayant été entreprise en 1890 par Hjalmar Lœken, il entra dans la carrière avec une énergie et une intrépidité juvéniles pour la défense des réformes politiques et sociales, én même temps qu'il se distinguait par son indépendance et son objectivité dans la discussion.

La *presse provinciale* norvégienne a suivi dans son développement, le mieux qu'elle a pu, les impulsions de ses chefs de file de la capitale. Mais il faut se rappeler avec quelles difficultés notre presse de province a à lutter en raison de la faible population des villes et la dispersion de celle des campagnes. Il y avait jadis bien des journaux ne comptant guère qu'une centaine d'abonnés; l'imprimeur,

l'expéditeur et le rédacteur étaient souvent — c'est même ce qui arrive encore parfois — réunis en une seule personne. Mais si les journaux des petites villes sont modestes dans leur contenu et leur apparence extérieure, leur nombre est en revanche considérable. Dans presque toutes les villes de Norvège paraissent maintenant 2 ou 3 fois par semaine au moins deux journaux, représentant les deux grands partis politiques; la ville la plus septentrionale du monde, le petit Hammerfest, a lui même ses deux journaux, et un certain nombre de villes, comptant de 5 à 10000 habitants, en ont jusqu'à cinq. Nous nous contenterons d'énumérer ci-dessous les représentants actuels les plus importants de la presse provinciale de l'ouest, du nord, du sud et de l'est, en indiquant entre parenthèses l'année de leur fondation et leur couleur politique. Ce sont à Bergen : *Bergens Aftenblad og Bergens Adressecontoirs Efterretninger* (1880 [1765], cons.); *Bergens Tidende* (1868, lib.). A Trondhjem : *Dagsposten* (1877, lib.); *Trondhjems Adresseavis* (1767, cons.). A Kristiansand : *Christiansands Tidende* (1883, cons.); *Fædrelandsvennen* (1875, lib.). A Hamar : *Hamar Stiftstidende* (1847, cons.); *Oplandenes Avis* (1872, lib.).

La *presse périodique* (revues) a toujours mené en Norvège une existence assez précaire. Certes, il n'a pas manqué d'hommes ayant le talent et l'énergie nécessaires, et qui ont essayé de fonder des revues de contenu scientifique ou populaire, mais ces tentatives ont rarement été couronnées d'un succès durable. Les revues de contenu mixte, visant le public lettré, n'ont qu'exceptionellement réussi à vivre plus de 5 à 10 ans. Les revues purement scientifiques ou spéciales ont, il va sans dire, été moins favorisées encore, et souvent l'État a dû intervenir pour assurer leur existence. Voici les noms des principales revues à contenu mixte paraissant actuellement et dont quelques unes sont illustrées : *Folkebladet, Folkevennen, For Kirke og Kultur, Kringsjaa, Samtiden.*

En Norvège, plus encore que dans les autres pays, la presse a été absorbée par les discussions de la politique. Cela tient naturellement à notre développement historique, surtout pendant la dernière moitié de ce siècle. Quoique les événements aient contribué à mettre une sourdine à cette tendance politisante, la presse dépense encore beaucoup de travail et accorde beaucoup de place à cette branche de son activité, et cela non sans détriment pour d'autres spécialités.

Cependant, les efforts faits par nos journaux en vue de tenir le public au courant de tout ce qui passe dans l'ordre intellectuel ou matériel sont d'autant plus méritants qu'en général la situation

économique de la presse norvégienne est très défavorable. Nous avons le droit de dire qu'il est peu de pays où journaux et annonces soient à meilleur marché qu'ici, avec un public si restreint. Prenez des journaux français comme le Journal des Débats ou le Temps, ou anglais comme le Daily Chronicle ou le Standard: l'abonnement y est quatre fois plus grand que pour nos journaux les plus chers, paraissant 2 fois par jour, et nos journaux sont même notablement moins coûteux que ceux des pays les plus voisins. Alors que les journaux étrangers prennent jusqu'à 4 kr. et plus par ligne d'insertion, le prix le plus haut qu'on paie chez nous n'est que de 30 à 40 œre, c'est-à-dire le dixième du prix calculé à l'étranger. Il faut enfin considérer que tandis que les journaux de l'étranger peuvent compter sur des centaines de mille abonnés, les journaux de notre capitale n'en ont qu'exceptionnellement plus d'environ 15000, ceux de province ne dépassant pas le chiffre de 5000 abonnés.

On comprendra donc sans peine que ce ne sont pas les résultats financiers grandioses qui attirent les Norvégiens dans la carrière du journalisme. On jugera mieux du desintéressement, et de la droiture qui caractérisent la presse norvégienne et l'ont — à peu d'exceptions près — tenue à l'écart de toute spéculation sur les passions du public et son goût du scandale. Les hommes qui se sont voués à la carrière du journalisme l'ont fait pour satisfaire au besoin de répandre les lumières ou de propager leurs idées. S'il n'est pas chez nous de vallée reculée qu'il ne penètre un journal, tenant les instincts sociaux du peuple en eveil et lui ouvrant des échappées sur le monde extérieur, nous le devons à leurs efforts.

Associations de journalistes. Il n'existe actuellement pas d'autre organisation commune à tous les journalistes norvégiens que la Société de pensions et de secours des journalistes norvégiens, fondée en 1897. Cette société possède actuellement un capital d'environ 115000 kroner. Par contre, il y a d'autres sociétés plus spéciales, dont les plus importantes sont : L'association de la presse conservatrice («Den konservative Presseforening»), l'association de la presse libérale («Venstres Presseforening»), et «Kristiania Journalistklub» (comprenant les journalistes de la capitale, à l'exception des rédacteurs en chef). Toutes ces associations sont inscrites au «Bureau central des associations de presse».

Depuis 1896 le Storthing a voté kr. 2000 par an pour deux bourses de 1000 kr. en vue de permettre aux journalistes norvégiens un séjour à l'étranger.

Législation. Les dispositions concernant spécialement la presse sont : L'art. 100 de la loi fondamentale; l'ordonnance du 27 sept. 1799, qui «précise en les commentant les limites assignées à la liberté d'imprimes»; le titre 25 du code criminel «sur les délits par voie d'impression ou autres délits analogues», joint aux dispositions des titres 8, 9, 10 et 17; la loi sur les droits d'auteur et ceux des artistes sur leurs œuvres du 4 juillet 1893.

Statistique. Quelques chiffres donneront une idée du développement que la presse a atteint en Norvège au cours de ce siècle:

Année	Journ. contenant des annonces et articles politiques	Journ. pop. de contenu mêlé	Revues et gazettes périod. spéciales	Total
1814.......	7		1	8
1832.......	17		3	20
1848.......	40	2	17	59
1865.......	62	14	30	106
1875.......	94	31	41	166
1885.......	133	38	91	262
1895.......	174	45	137	356
1900.......	196	88	145	429

D'après la statistique postale, le total des journaux et autres publications périodiques servies par abonnements était : en 1876 de 8 005 212; en 1885 de 17 308 000; en 1895 de 36 040 800; en 1898 de 45 647 300.

Les communications télégraphiques à la presse ont lieu pour la majeure partie par le «Norsk Telegrambureau» (fondé en 1867), qui reçoit ses matériaux venant de l'étranger par l'agence Ritzau à Copenhague.

BIBLIOGRAPHIE

P. Botten-Hansen. *La Norvège littéraire.* Kristiania 1868.

J. B. Halvorsen. *Norsk Forfatter-Lexikon 1814—1880.* Kristiania 1885—1900.

Fortegnelse over tidender og tidsskrifter, der udkommer i Norge og kan bestilles paa norske postanstalter. (Annuel).

LA PEINTURE

L'école de peinture norvégienne est la plus jeune de toutes celles de l'Europe. Elle appartient exclusivement au XIXe siècle et n'a pas de racines dans le passé.

Certes, il a existé jadis des peintres de nationalité norvégienne, par ex. MAGNUS BERG (mort en 1739), paysan sculpteur sur bois et peintre, et il y a aussi des peintures plus anciennes dont on sait avec certitude ou d'une façon probable qu'elles ont été exécutées en Norvège : mais ces tableaux anciens et généralement religieux sont très dispersés, peu nombreux et de factures si différentes qu'il es impossible de baser sur eux la notion d'une école de peinture indépendante ou d'une tradition artistique en Norvège.

Ce fut seulement après la dissolution de l'union avec le Danemark que la nation eut conscience d'elle-même au point de vue de l'art, et chercha à revendiquer sa personnalité. Dès les vingt premières années après 1814, on peut déjà citer un petit groupe de peintres qui pour le sentiment national représentaient distinctement une école spéciale à la Norvège.

Il n'y avait alors dans le pays aucune académie pour l'enseignement des beaux-arts, et on peut dire qu'il n'y en a pas encore aujourd'hui et que la création d'une école publique spéciale pour les artistes est un rêve d'avenir qui attend encore sa réalisation. Les peintres norvégiens étaient donc presque tous forcés d'aller chercher leur instruction à l'Académie des Beaux-Arts de Copenhague, et les circonstances les obligeaient à travailler presque exclusivement pour un public étranger. Mais ce qu'ils peignaient c'était pourtant leur patrie, avec laquelle ils restaient toujours dans un rapport fructueux grâce à de fréquents voyages.



Phot. par Væring

Dahl : Chûte d'eau



Dahl : Bouleau secoué par la tempête

Le fondateur même de cette école et son coryphée fut une personnalité artistique bien norvégienne, et il en avait intimement conscience.

Nul nom ne mérite mieux d'être mis en évidence dans un tableau de la peinture norvégienne au XIXe siècle que celui de JOHAN CHRISTIAN DAHL (né à Bergen en 1788, mort professeur à l'Académie de Dresde en 1857). Les années d'apprentissage de Dahl coincident avec une époque où commençait à se faire jour en littérature et en art une notion nouvelle et fructueuse de la nature : il fut lui-même un de ceux qui devaient, dans la lutte contre les idées classiques anciennes, aux tendances abstraites comme style, contribuer au triomphe d'une conception plus profonde et plus personnelle de la nature.

Dahl entra en 1811 comme élève à l'Académie de Copenhague; mais ses véritables maîtres furent les vieux paysagistes hollandais représentés dans les galeries danoises, plus spécialement Ruysdael et Everdingen. Ils ouvrirent aussi ses yeux aux beautés naturelles propres à sa patrie et encore intactes comme motifs artistiques.

En 1818, Dahl se rendit à Dresde, où il resta depuis domicilié le reste de sa vie en qualité de professeur à l'Académie. Il ne fallut pas longtemps à la renommée que son talent si fertile et si supérieur lui valut à Dresde pour dépasser de beaucoup les frontières de la Saxe. Dahl a été souvent cité comme étant le créateur du paysage sentimental romantique. Mais malgré les liens qui l'unissaient au cercle des romantiques de Dresde, et surtout au paysagiste si éminemment romantique Friedrichs, le tempérament si vivant et si positif de Dahl resta toujours étranger aux conceptions rêveuses et à l'art exalté du romantisme allemand. Comme artiste et comme homme, c'était une nature primesautière et profondément saine et un tempérament hardi, qui cherchait la réalité avec une vision claire. Dahl se rencontrait avec les romantiques allemands dans une commune contemption de la tradition académique surannée, et dans une confiance enthousiaste dans les droits et la puissance de l'individualisme dans l'art, mais il était en réalité un naturaliste bien éveillé. Son pinceau est le seul pinceau de vrai génie dans l'art norvégien. Il y a chez lui une ampleur et une richesse dans l'observation, une force et une originalité dans la conception qu'on ne retrouve chez aucun de ses contemporains allemands ou norvégiens. Quoique il vécût loin de la mère-patrie, il ne cessa jamais de célébrer sa beauté pictoriale. Une année après l'autre, l'été le

ramenait en Norvège, d'où il rapportait une riche moisson d'études et d'impressions, qu'il traduisait, après sa rentrée à Dresde, dans une série superbe de paysages norvégiens.

Mais en même temps, Dahl a aussi produit une belle suite de tableaux et d'études sur des motifs empruntés à la nature danoise et italienne, ainsi qu'un grand nombre d'études se rapportant aux environs de Dresde. Ses tableaux se trouvent répandus à la ronde dans les galeries et chez les particuliers, surtout en Allemagne, en Danemark et en Norvège. Nommons comme appartenant à sa première période son beau tableau «La grande auberge» avec profil pris aux environs de Fredensborg. Il y a de lui toute une suite représentant la nature de la Norvège occidentale, entre autres la «Vue de Stedje» si plantureuse et si ensoleillée. Il y a d'autres tableaux plus sauvages et plus romantiques comme ce «Glacier du Jostedal» sévère et d'une froideur automnale; parmi ses nombreux clairs de lune, souvent tout-à-fait magistraux, un des plus frappants est son «Copenhague au clair de lune».

Mais rien ne caractérise mieux son art si plein de lyrisme et de patriotisme que son admirable «Bouleau secoué par la tempête».

En dehors de son art, Dahl contribua encore de bien des façons à réveiller une vie artistique durable en Norvège. C'est à lui qu'on doit l'initiative de la fondation d'une Galerie Nationale; il travailla à la création de Sociétés de Beaux-Arts dans nos principales villes, et déploya beaucoup d'activité pour faire conserver ou restaurer les monuments de notre passé. Il publia même un livre — le premier en date — sur les églises en bois debout remontant au moyen âge.

Vers la fin de la vie de Dahl, des tendances artistiques nouvelles et bien différentes de son naturalisme avaient pris la tête dans l'art allemand, à Dusseldorf et à Munich, et malheureusement pour l'art norvégien, ce furent ces écoles nouvelles qui attirèrent à elles la majeure partie des jeunes peintres qui venaient des pays scandinaves pour faire leur instruction en Allemagne. Parmi le petit nombre de peintres norvégiens qui à une période antérieure de la vie de Dahl, étaient venus étudier à Dresde, trois seulement furent ses élèves (Fearnley, Baade et Frich).

Fearnley est incontestablement le plus distingué des trois au point de vue des dons naturels, et le seul dont on puisse dire qu'il ait dans une certaine mesure continué la tradition artistique dont Dahl fut l'initiateur, et cela quoique son développement ultérieur dût plus tard l'éloigner du sobre naturalisme de son maître.



Phot. par Væring

Fearnley : Labrofos

Thomas Fearnley (1802—1842) vint à Dresde en 1828 après avoir fréquenté les académies de Copenhague et de Stockholm; et des relations durables de sympathie ne tardèrent pas à s'établir entre Fearnley et Dahl. Mais Fearnley, qui fut toute sa vie poussé par la passion des voyages, resta deux ans à peine sous la direction de Dahl. A Munich, il n'échappa pas à l'influence du paysagisme décoratif idealisé et prétentieux du peintre Rottmann. Il reçut en outre des lignes gigantesques des Alpes, et des paysages italiens si clairs de forme des impressions qui s'allièrent aux influences de plus en plus manifestes de l'art ancien, fortifièrent sa tendance à briser la coquille du naturalisme de Dahl et à imprimer à son art un plus vaste essor. Comme art créateur et comme lyrisme, il fut en tout cas l'égal de Dahl et ses meilleures œuvres sont composées avec un art supérieur et conçues avec maëstria dans une note aussi pleine que sûre. Très caractéristique à cet égard est sa grande et pompeuse composition du «Labrofos», qui est sans nul doute, parmi toutes les peintures norvégiennes, celle qui a le plus grand style. Le même art de grand style se retrouve dans toute une série de ses compositions. Il était enthousiaste des grandes scènes de la nature, des vastes plateaux solitaires de la montagne, des pics ardus, des glaciers et de la mer sans bornes. Il est un des rares peintres norvégiens qui ont peint l'Italie, mais c'est surtout en Norvège et dans les Alpes suisses qu'il allait chercher ses motifs.

Parmi les deux autres élèves norvégiens de Dahl, Knud Baade (1808—1879) fit sa spécialité du clair de lune. Tandis que Baade passa la plus grande partie de sa vie à Munich, J. C. G. Frich (1810—1858) fut le premier peintre norvégien qui s'enhardit à rester dans son pays natal. Parmi ses œuvres les plus connues, citons les paysages décoratifs exécutés par lui pour la villa royale d'Oscarshal, près de Kristiania, et empruntés aux régions les plus belles de la Norvège.

Parmi ses contemporains, nommons encore Johan Gœrbitz (1782—1853), qui habita fort longtemps l'Étranger, mais déploya après son retour une activité des plus considérables comme portraitiste heureux et doué d'une très bonne technique.

La génération suivante, qui commença à entrer en scène vers 1840 et dont les tendances artistiques l'emportèrent en Norvège pendant une vingtaine d'années, se caractérise plutôt par une rupture avec le passé que par une continuation dans les voies ouvertes par Dahl. Ces jeunes peintres continuèrent à aller chercher leur in-

*

struction en Allemagne et la plupart d'entre eux firent leur carrière en Allemagne. Cependant une nouvelle direction s'était créée dans les ateliers des maîtres de Dusseldorf, et elle avait conquis un nombreux public. Comme on le sait, ces peintres appréciaient surtout la couleur et la technique, alliées avec un choix de motifs empruntés davantage à la réalité : le genre historique et les scènes populaires formèrent le domaine préféré des peintres de Dusseldorf. Mais au bout de peu d'années, une atmosphère lourde et malsaine environna les productions de ces peintres, et une fois que cette école eut perdu ses maîtres les plus distingués, elle se dessécha et ne constitua plus qu'une réaction bourgeoise contre les tendances idéalistes et les hautes visées qui avaient caractérisé l'art de la génération précédente. En même temps, la couleur dégénérait et n'offrait plus que des reminiscences de l'art suranné des galeries avec un coloris insipide dans sa tiédeur doucereuse et dans son éclat bariolé.

Et les incursions que cette école, à l'heure de sa plus grande force, avait faites dans le monde de la réalité pour rajeunir le cycle de ses motifs, étaient trop superficielles pour qu'il pût en résulter une véritable peinture historique, ou un genre populaire où les hommes s'agitassent librement et naturellement. La sentimentalité et un humorisme de mauvais aloi trouvèrent une large place chez les peintres de Dusseldorf, pour qui la clarté un peu grossière du sujet jouait un rôle bien plus grand que toutes les autres qualités d'un tableau.

Il est donc impossible de nier qu'à cette époque, en allant à Dusseldorf, nos jeunes peintres firent un choix fatal à l'avenir de l'art norvégien. Les voies tracées par le génie de l'Anglais Constable, et préparant l'avènement du paysage moderne, fondé sur l'impression, leur restèrent étrangères; et l'art norvégien ne reçut aucun reflet non-plus de la splendeur de coloris et de la fantaisie exaltée dont brilla juste alors le ciel artistique de la France.

Cependant l'art norvégien allait fleurir et cette époque est encore généralement considérée comme son véritable âge d'or.

Il faut en chercher la cause principale dans une évolution subie par le public norvégien, et dans l'accord existant entre l'art nouveau et d'autres phénomènes correspondants de la vie intellectuelle. En Norvège comme ailleurs fermentait entre 1840 et 1850 un fort mouvement intellectuel qui trouva son expression la plus chaude dans les hommages rendus par le sentiment patriotique à la nature du pays natal et à sa vie populaire. Toutes les branches de l'art



Phot. par Væring

Tidemand : Les disciples de Hauge

participèrent à cette découverte du pays par lui-même, qui éveilla chez notre peuple une joie de vivre et une confiance en lui-même, qui exerça aussi son influence vivifiante sur les artistes résidant au-dehors. Et la tendance romantique de l'école de Dusseldorf à chercher l'effet dans la nature, et ses tentatives pour introduire l'élément populaire dans le cycle de ses motifs, agirent comme un encouragement sur les peintres norvégiens pour les inciter à suivre le courant national, et à chercher le substratum de leur art dans la nature du pays natal et dans la vie si typique de ses paysans. Et lorsqu'en 1848, la révolution fit rentrer momentanément au bercail l'escadron des artistes, cette rencontre avec leur public fut une fête bien propre à fortifier pour l'avenir le rapport entre le peuple norvégien et ses artistes.

La personnalité la plus en vue parmi les peintres ressentant l'influence de l'école de Dusseldorf était celle d'Adolf Tidemand (1814—1876), non pas tant en raison de son génie artistique que parce qu'il fut en somme le premier peintre de figures norvégien digne de ce nom et parce que son art fut l'expression la plus fidèle des mouvements nationaux qui agitaient alors sa patrie. Après avoir fait cinq ans d'études à l'académie de Copenhague, Tidemand se rendit à Dusseldorf avec le plan bien arrêté de devenir peintre d'histoire. Un long voyage dans les cantons montagneux de sa patrie fut d'une influence décisive sur la direction que Tidemand était désormais appelé à suivre. Dans ce voyage et dans d'autres qu'il fit plus tard en Norvège, il rassembla des matériaux d'une grande richesse pour ses tableaux populaires, des types caractéristiques, des costumes, des croquis d'intérieur et du mobilier empruntés à toutes les régions du pays, et il chercha somme toute à se bien pénétrer de l'état d'âme des paysans, de leurs mœurs et de leurs usages.

En 1844, il exposa sa première peinture populaire «La diseuse de légendes», qui fut bientôt suivie d'une foule d'autres. Lorsque la scène se passe à l'air libre, Tidemand se fait aider par son ami Gude pour exécuter le paysage. C'est ainsi que fut peint son célèbre tableau «Une noce dans le Hardanger».

En 1848 Tidemand produisit un tableau regardé comme son chef-d'œuvre «Les disciples de Hauge». Un service divin célébré dans une maison de paysan par un prédicateur laïque appartenant à la secte de H. N. Hauge, qui à cette époque exerçait une influence profonde et durable sur les populations de nos campagnes.

Dans toute l'œuvre de Tidemand, c'est sa grande peinture épique «La vie du paysan norvégien» qui est la plus connue. Elle forme dix tableaux ronds, peints pour la salle à manger de la villa royale d'Oscarshal. Cependant, il est un petit tableau qui donne une idée encore plus avantageuse du talent de Tidemand, c'est la «Visite au moribond».

Plus tard, Tidemand abandonna l'idylle et l'élégie pour créer un art où les orages de la vie devaient trouver leur expression, et où devaient s'entrechoquer les passions humaines. De cette époque datent deux grandes compositions : «Après le duel dans une noce de paysans» et «Les Fanatiques». Ce dernier appartient aux meilleurs ouvrages de Tidemand et marque le niveau le plus élevé qu'ait jamais atteint l'école de Dusseldorf.

L'art de Tidemand a exercé sur l'évolution artistique de la Norvège une influence considérable, qui s'est fait sentir même en musique et même en poésie, en même temps qu'elle lui valait une grande célébrité au-dehors et attirait les regards sur le peuple dont il était sorti.

Un nom intimement lié à celui de Tidemand est celui de Hans Gude (né à Kristiania en 1825). Une amitié durable et une association fréquente l'unirent à Tidemand jusqu'au jour où celui-ci mourut. Gude est la seconde figure servant de centre au développement de l'art norvégien à partir du milieu du siècle. Grâce à sa production excessivement fertile et variée, et à son importante situation comme professeur, Gude a marqué d'une profonde empreinte non-seulement l'art norvégien, mais aussi l'art allemand.

Lorsqu'en 1841 Gude arriva à Dusseldorf, ce fut surtout Oswald Achenbach et J. W. Schirmer qu'il eut pour maîtres. Mais l'indépendance de sa nature et son aversion pour les extrêmes préserva son art d'une simple imitation de l'art froidement classique de Schirmer ou du coloris flamboyant d'Achenbach. Et au cours d'une existence pleine de péripéties et d'influences bien diverses, son talent si souple s'est émancipé des faiblesses de l'école de Dusseldorf et a trouvé des formes plus saines et plus personnelles. Mais ni l'art antique de l'Italie, ni l'art moderne de la France n'ont jamais exercé d'influence sur sa production.

En 1854 Gude fut nommé professeur de paysage à l'académie de Dusseldorf. En 1862, après avoir consacré à son art un séjour dans le pays de Galles, il passa au même titre à Carlsruhe, et il est à Berlin depuis 1880. Dans ces trois villes il a toujours eu



Phot. par Væring

Gude : De la côte norvégienne

autour de lui une légion d'élèves scandinaves et allemands, qui outre son mérite artistique, ont appris à apprécier son noble caractère et sa cordiale bonté.

Malgré son caractère universel dans le choix des motifs, l'art de Gude est essentiellement consacré aux montagnes et aux fjords de la Norvège. Une évolution naturelle l'a fait passer du romantisme au réalisme, d'un impressionnisme subjectif à une interprétation objective de la nature. Dans ses premiers tableaux, les motifs sont surtout empruntés aux solitudes des hautes montagnes, et à la nature grandiose de la Norvège occidentale; plus tard, ce sont les fjords plus paisibles et les paysages moins compliqués de la région de l'est qui l'ont surtout captivé. Gude a d'ailleurs été chercher hors de sa patrie, le long du Rhin, dans les lacs des montagnes de l'Autriche, dans les montagnes du pays de Galles et sur les côtes de l'Écosse, du Danemark et de l'île de Rugen une foule de motifs de tableaux.

En outre, il a dans l'aquarelle, dont il possède magistralement les procédés, souvent prouvé que l'âge n'a nullement affaibli chez lui le sens du beau ni son amour pour la nature quand il se trouve placé en face d'elle.

Parmi les nombreux élèves norvégiens de Gude, nul n'a eu un talent plus riche et plus personnel qu'Herman August Cappelen (1827—1852). C'est le plus lyrique de tous nos peintres. Ses grandes compositions sont plutôt des poèmes pompeux traduisant librement la nature que des représentations artistiques de la réalité. Sa «Forêt vierge mourante» est le tableau le plus romantique de tout l'art norvégien. Mais à côté de cette nature fictive, Cappelen a laissé une collection d'excellentes études de grand air prises en Norvège : nous y trouvons un sentiment chaud et intime de la nature, comme chez un vieux chasseur, un vieux coureur des bois. Là, Cappelen n'est plus que le peintre, qui a mis de côté l'art de la composition et les splendeurs de sa palette, pour se faire uniquement le confident de la nature. Presque toutes ces études représentent des tranches de nature, des objets naturels tels qu'ils ont été disposés par le hasard. Elles sont peintes avec ampleur et liberté, avec le même pinceau succulent que les tableaux, mais dans une couleur sombre et modeste qui n'a rien de commun avec l'ostentation de l'école de Dusseldorf.

Le peintre norvégien qui forme le contraste le plus frappant avec Cappelen est Johan Frederik Eckersberg (1822—1870) qui est véritablement le premier en date de nos réalistes.

Sauf trois ans d'études à Dusseldorf, et une année ou deux passées à Madère pour enrayer une grave maladie de poitrine, Eckersberg vécut toujours en Norvège. En 1859, il fonda à Kristiania une école de peinture qui fut bientôt très fréquentée et subventionnée par l'État. Les onze années qu'il passa à la tête de cette école furent décisives pour les peintres norvégiens de la jeune génération, dont la plupart furent ses élèves. C'est sous la direction de ce maître qu'ils s'assimilèrent souvent leur respect pour la nature et leur vision si sobre : les qualités principales d'Eckersberg comme artiste étaient sa probité et sa fidélité envers la nature.

La production d'Eckersberg, qui est abondante et méritoire, embrasse presque exclusivement des motifs norvégiens. Il a surtout bien réussi à représenter la nature stérile des hauts plateaux : un de ses plus beaux tableaux, la «Haute montagne» (Hœifjeld), est à la Galerie Nationale de Kristiania.

Parmi les autres peintres appartenant à la même génération, on peut encore mentionner Morten Mueller (né en 1828), qui a pour spécialité les côtes de la Norvège, et plus encore ses forêts de pins; Erik Bodom (1829—1879), qui s'est surtout attaché à représenter les lacs de la montagne, profonds et silencieux, ombragés de sombres collines, et G. A. Mordt (1826—1856).

C'est en dehors de Dusseldorf que se forma et travailla l'excellent animalier et portraitiste Sigvald Dahl (né à Dresde en 1827 et y résidant encore) fils du professeur J. C. Dahl, le peintre de fleurs et de nature morte Franz Bœe (né à Bergen en 1820 et mort en 1891), et le peintre de marine Johan Jakob Bennetter (né en 1822), qui se forma à Paris.

Pour la *peinture des figures*, Knud Bergslien (né dans le Voss en 1827 d'une famille de paysans) continua la tradition de Tidemand, sans être son élève. Il a peint des sujets empruntés à l'histoire nationale, entre autres les «Coureurs de ski du parti des Birkebeiner emmenant le petit roi Haakon Haakonssœn par delà les montagnes». Il a en outre peint de nombreux portraits, et après la mort d'Eckersberg, il reprit la direction de son école.

Un artiste qui a souvent assigné à son pinceau des tâches considérables, et l'un des rares peintres norvégiens qui se soient adonnés à la peinture d'histoire, nous apparaît dans la personne de Peter Nicolai Arbo (1831—1892). Il appartient à l'école de Dusseldorf, mais se ressentit aussi d'influences françaises. On connaît surtout ses compositions tirées de la mythologie et des traditions



Phot. par Væring

Cappelen : Forêt mourante

scandinaves, sa «Valkyrie» et son «Aasgaardsreien». Il a peint aussi des tableaux historiques, des scènes de la vie militaire, des chasses et des portraits.

C'est à la même génération de peintres dusseldorfois qu'appartient V. St. Lerche (1837—1892), avec ses nombreux tableaux de style rocaille, empruntés à l'époque des perruques et à la vie des cloîtres; il a fait preuve d'un talent anecdotique et d'une humeur des plus joviales, que l'ont rendu très populaire. C'est à la même époque qu'appartient Aasta Hansteen (née en 1824), qui ne tarda pas à abandonner le pinceau du portraituriste pour la plume du littérateur, et Mme Mathilde Dietrichson, peintre de genre (née en 1837), l'habile animalier Andreas Askevold (né en 1834), qui s'en est presque exclusivement tenu aux scènes de la vie autour des châlets, Sophus Jacobsen (né en 1833), paysagiste plein de ressources, C. D. Wexelsen, interprète probe et aimable de la vie dans l'est (1830—1883), le paysagiste Schanke, le peintre de marine Boll et bien d'autres.

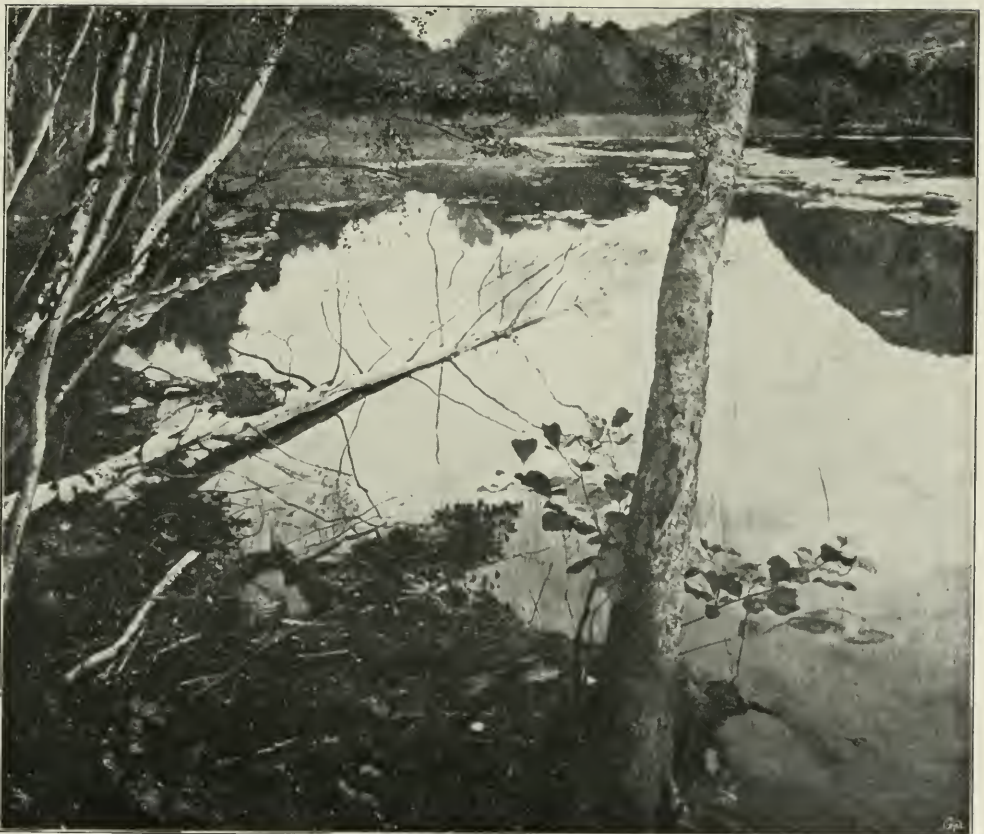
Après 1860, Dusseldorf cessa peu à peu d'être le centre artistique des peintres norvégiens. L'impulsion dans ce sens date du transfert de Gude à Carlsruhe en 1862. En réalité, le rôle de Dusseldorf était fini, et même un artiste comme Ludvig Munthe, qui résida à Dusseldorf jusqu'à sa mort, reçut clairement l'empreinte des temps nouveaux et de la transition à une conception nouvelle du rôle de l'art.

Carl Sundt-Hansen (né en 1841) qui passa d'abord trois ans à l'académie de Copenhague, étudia bien un certain temps à Dusseldorf sous le peintre de genre Vautier, artiste à tendances réalistes, mais il passa depuis lors trois années à Paris, neuf à Stockholm, et les vingt dernières à Copenhague; par suite une faible partie seulement de sa carrière s'est écoulée sur le sol de l'Allemagne. Comme peintre de la vie populaire, il est dans l'art norvégien le seul digne successeur de Tidemand, et peut-être même son rival heureux. Son dessin est extraordinairement sûr, son sentiment de la forme se manifeste jusque dans les moindres détails. Il règne à travers toute son œuvre une empreinte générale de mélancolie tranquille et concentrée, exempte de pathos et de sentimentalité. Ainsi, les sujets de ses compositions maîtresses sont : La petite paysanne, mise à mal et délaissée, dans son tableau «Ifjor gjætt' e gjeitin» (la gardeuse de chèvres); le pêcheur résigné, attendant que le poisson se décide à venir, l'«épreuve», qui a frappé deux jeunes époux, debout devant le cercueil de leur enfant; la confession du

condamné à mort dans la prison de campagne; le groupe sombre entourant le corps recouvert du pavillon national dans «Les funérailles à bord».

Celui des paysagistes norvégiens qui après Dahl, et à côté de Gude, a acquis le renom le plus européen est Ludvig Munthe (1841—1896). C'est un des coloristes les plus raffinés de l'école norvégienne; il s'était assuré rapidement un domaine personnel et avait acquis une technique bien à lui, qu'il avait portée à un rare degré de virtuosité. En France, Corot, Rousseau et Daubigny avaient chacun de son côté contribué à affranchir le paysage des conventions surannées, et vis-à-vis du paysage de composition, aux données plastiques, ils avaient dressé un paysage aux motifs moins compliqués, d'une couleur plus homogène et plus fine et basé davantage sur l'impression personnelle — *le paysage intime*. Munthe qui, après 1860, ne quitta Dusseldorf que pour ses visites en Norvège, et ses excursions fréquemment répétées en Hollande et en France, n'a pas à proprement dire, ressenti l'influence directe de ces maîtres, mais l'art français du paysage a certainement mis à nu pour lui l'inanité des motifs de l'école de Dusseldorf. Il se contente en apparence des motifs les plus élémentaires, mais ces motifs mêmes fournissent à son pinceau l'occasion de s'épancher en couleurs tendres, insinuantes et délicatement harmonieuses. Il a un faible pour les paysages neigeux, surtout pour les journées de dégel grises et lourdes de pluie et pour les crépuscules d'hiver avec les splendeurs d'un soleil somnolent ou l'éclat mat de la lune sur la plaine de neige, mais aussi pour les scènes d'automne avec leurs harmonies de couleurs douces et mélancoliques. Et un tableau comme son grand «Soir d'hiver sur les côtes de Norvège», donné par lui à la Galerie Nationale de Kristiania, est l'œuvre d'un maître hors ligne.

Avec Ludvig Munthe les traditions de Dusseldorf étaient déjà brisées dans l'art de la Norvège, et la conception naturaliste se trouvait préparée. Et tandis qu'à Carlsruhe, Gude se développa dans le sens d'une reproduction immédiate de la nature, la nouvelle école coloriste de Munich voyait surgir en elle des éléments auxquels il ne fallait qu'une impulsion venue du dehors pour se résoudre en naturalisme. Et l'impulsion lui vint du paysage si lumineux des peintres français de plein-air. Nous trouvons dès lors la majeure partie des peintres norvégiens réunis à Munich, après quoi les plus avancés d'entre eux passaient sous l'influence de l'école parisienne et sous l'étendard du naturalisme. Mais avant de nous occuper de ces ar-



Phot. par Væring

Eilif Peterssen : Nuit d'été

tistes, il convient d'en mentionner plusieurs qui, après avoir fait leurs débuts à Dusseldorf, se laissèrent à la longue influencer par la nouvelle direction artistique, à laquelle se soustrairent Rasmussen, peintre «de routine» (né en 1842) et Hans Dahl (né en 1849).

Amaldus Nielsen (né en 1838) arriva à Dusseldorf en 1860 et fut ensuite élève de Gude à Carlsruhe, mais il réside à Kristiania depuis 1869. C'est l'un des talents les plus consciencieux et du meilleur aloi de la peinture norvégienne de paysage. Il a pour domaine les fjords du sud de la Norvège «Le matin sur mer, après la tempête», «Heures du soir, dans les îles Hvaler», »Matinée dans un port de pilotage», «Début d'un orage dans le fjord du Hardanger», etc. — Un peintre qui se rapproche beaucoup d'Amaldus Nielsen et est à peu près du même âge, est Johan Nielsen (né en 1836), qui aime à peindre les côtes du sud.

C'est aussi comme élève de Gude que débuta Frederik Collett (né en 1839), qui étudia également plus tard à Munich, et finit par ressentir dans une forte mesure l'influence de l'école française du plein-air. Autrefois il empruntait principalement ses motifs aux fjords du sud, mais il trouva plus tard dans l'hiver des régions de l'est avec l'abondance de ses neiges et ses rivières à moitié gelées son domaine de prédilection.

Adelsten Normann (né en 1848) a aussi pour spécialité les fjords de la Norvège et surtout ceux du Nordland. Après avoir quitté Dusseldorf en 1887 et s'être fixé à Berlin, où il a pris place dans les rangs de l'opposition, Normann a toujours cherché à répudier de plus en plus la chasse à l'effet qui déparait ses premiers ouvrages. — C'est à Dusseldorf et à Munich qu'a étudié le paysagiste Ludvig Skramstad (né en 1855). Il s'est spécialisé dans la représentation des forêts de sapins sous les brumes de l'automne et les neiges de l'hiver.

Parmi les peintres qui se sont formés à Munich, la première génération est bien moins considérable et moins intéressante que celle qui l'a suivie immédiatement et qui a subi plus tard les influences du plein-air français. Nous citerons le peintre de figures Oscar Wergeland (né en 1844), le peintre de genre Marcus Grœnvold (né en 1845), les peintres de figures Wilhelm Peters (né en 1851) et Axel Ender (né en 1853). Ce dernier a récemment eu l'énergie de briser avec une production longtemps soutenue et entachée de routine, pour se livrer avec un redoublement d'énergie à la sculpture. C'est toujours à cette génération qu'appartient

Andreas Diesen, peintre des hauts plateaux (né en 1844), Fridthjof Smith-Hald, peintre de côtes (né en 1846), Johannes Nielsen Grimelund, peintre de marine et de ports (né en 1842), Christian Ross, peintre de figures (né en 1843), et enfin Otto Sinding (né en 1842) dont le talent est si varié, frère du sculpteur Stephan Sinding et du compositeur musical Christian Sinding.

Sinding avait fait ses débuts dans la littérature avant de se livrer à des études de peinture, d'abord sous Eckersberg, puis sous Gude, et enfin à Munich. Sa nature artistique inquiète et pleine d'ambitions a constamment cherché sa satisfaction dans les tâches les plus variées. Non-seulement il a dans ces dernières années partagé son énergie entre la peinture et les intérêts littéraires ou scéniques, mais en peinture même, il n'a pas cessé de chercher sans trève ni repos avec des arrêts brusques et des ressauts subits : marine et genre, histoire et panoramas (Bataille de Leipzig), décors de théâtre, scènes de la vie des pècheurs de la côte, paysages et scènes populaires des îles Lofoten, du Finmarken et des régions glacées du pôle. Et sa nature de Protée a constamment changé de technique et s'est affirmée par de nouvelles expériences. Mais dans toute cette diversité, on a peine à saisir d'autres lignes fondamentales que celles dictées par la volonté de l'artiste.

A cette génération en succéda une de combat, où Eilif Peterssen et Hans Heyerdahl occupent une place spéciale. Tous deux sont dans une certaine mesure des figures de transition, des talents assimilateurs, qui ont ressenti les effets de deux conceptions artistiques complètement opposées.

Le jour où la peinture de plein air et l'impressionisme vinrent comme un vent d'orage et conduisirent nos peintres de Munich à Paris pour y apprendre, et au pays natal pour y lutter, Eilif Peterssen (né en 1852) était déjà un artiste muri. Ce ne fut pas chose facile pour lui de briser avec ses traditions allemandes, changer d'idéals et modifier ses procédés. Mais c'est pourtant ce qu'il fit. En artiste probe, il suivit le panache qui lui montrait le chemin du progrès et du pays natal, et prit en bon camarade une part mâle et sincère aux luttes qui suivirent. Eilif Peterssen fut d'abord élève d'Eckersberg, pour passer ensuite à l'Académie de Copenhague et de là à Carlsruhe et Munich. C'est là que dans les collections de la Pinacothèque, il subit les influences de l'art ancien, et se rendit ensuite en Italie, pour y voir de plus près les vieux coloristes, qui furent ses véritables maîtres. Puis suivant le courant, il partit pour Paris,



Phot. par Væring

Heyerdahl : Deux sœurs

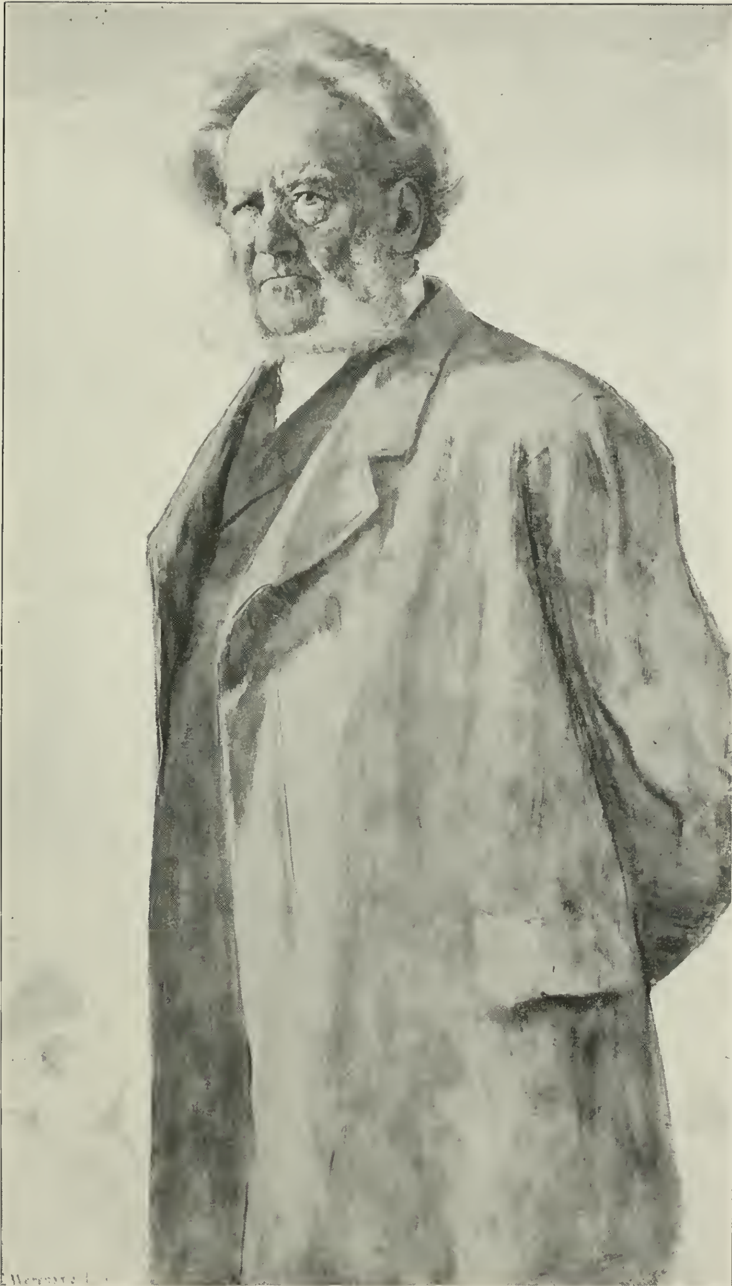
et en 1883, il accompagna ses camarades lorsque ceux-ci rentrèrent dans le pays natal pour en faire la conquête. Ses premiers tableaux firent grande sensation, et son tableau d'histoire «Christian II signant l'arrêt de mort de Torben Oxe» apparut comme une œuvre étonnante chez un peintre de 23 ans : c'est en effet un chef d'œuvre tant par la perfection de la composition que par la force et l'ampleur du coloris, mais surtout par sa psychologie si caractéristique. Une étude se ressentant d'influences vénétiennes, «Le baiser de Judas», ouvre la série des compositions bibliques de Peterssen. Nous mentionnerons les quatre grands tableaux d'autel : «La crucifixion», «L'adoration des bergers», «Le Christ à Emmaus» et «Le Christ à Gethsémané». Il s'est efforcé d'y concilier sa nouvelle tendance naturaliste avec la grandeur de style exigée par de pareils sujets. C'est de son séjour en Italie que datent son grand tableau, d'un coloris si grandiose, «La place Montanara», et son excellente «Sieste dans une osteria à Sora» qui est sans nul doute le tableau à personnages le mieux dessiné qu'ait produit l'art norvégien. Aux environs de Kristiania il a emprunté le motif de son grand «Nocturne» où il symbolise la grâce blonde d'une nuit d'été scandinave sous la forme d'une jeune femme nue. Enfin, Eilif Peterssen a aussi peint des portraits tenant un rang élevé. Il a atteint son maximum d'effet dans le portrait de sa femme, et dans celui si mélancolique de l'auteur Garborg.

Nous avons un autre peintre de tempérament assimilateur quoique profondément original, un expérimentateur fantaisiste, d'une nature paradoxale et compliquée, mais aussi d'un talent véritablement génial et éminemment personnel : c'est Hans Heyerdahl (né en 1857). C'est peut-être la figure la plus intéressante de toute la génération artistique d'après 1880. Nul n'est plus inégal que lui, nul ne s'est livré à des conversions plus brusques et à des évolutions plus inattendues entre le génie et la trivialité. Avec toutes ses singularités et ses faiblesses passagères, il est et demeure le coloriste par excellence de l'école norvégienne. Il arriva à Munich en 1874, et en 1878, alors qu'il avait 21 ans, l'«Expulsion du Paradis» lui valut une médaille et fut acheté par l'État français. Heyerdahl entra alors à l'atelier de Bonnat, et fit en même temps ses études au Louvre : de cette époque datent ses excellentes copies d'après Bellini, Raphael, Ribera et Rembrandt. Ce fut alors que sa grande toile «La mort du dernier enfant» lui valut le prix fondé par «L'Art», et consistant en une bourse pour trois ans d'études à Florence. De Paris aussi est daté son portrait fin et sévère de l'actrice Laura Gundersen. Le

fruit bien mûr de cette double influence de l'école du plein-air et de l'art libre italien, surtout celui de Venise, fut sa belle toile des «Deux sœurs» peinte par Heyerdahl après sa rentrée en Norvège, et qui est peut-être le tableau le plus goûté de toute notre Galerie Nationale. Dans deux autres tableaux «Jeunes baigneurs» et «Sirènes» ainsi que dans d'autres plus récents, on constate facilement une influence exercée par Böcklin. Un des tableaux les plus excellents d'Heyerdahl est sa toile si grave : «La mort de l'ouvrier». A côté de ces sujets à personnages, il a aussi produit un fort grand nombre de paysages et de portraits. Au cours des dernières années, il s'est mis en opposition avec le naturalisme français et, dans un enthousiasme confus pour un art historique pangermanique, il a emprunté le sujet de plusieurs compositions à la mythologie scandinave : ces tableaux prouvent surtout, qu'Heyerdahl n'est pas le peintre des pensées profondes. Son talent repose sur un sens esthétique, recherchant les jouissances voluptueuses, aimant les caresses de la forme et s'enivrant des délices de la couleur.

Le contraste le plus complet avec cette nature d'artiste est fourni par les deux peintres qui furent les véritables chefs dans la lutte qui après 1880 amena la victoire du naturalisme en Norvège : nous avons nommé Erik Werenskiold et Christian Krohg. Cette lutte était tournée non-seulement contre un public inintelligent, mais contre un système tout entier fondé sur la tradition allemande dans l'art norvégien, son idéalisme manqué et son romantisme de mauvais aloi. Si la lutte fut en somme de courte durée, c'est surtout parce que la phalange de ces protagonistes possédait non-seulement l'intrépidité, mais aussi une belle somme de talent. Et qui plus est, il y avait au fond le courant réaliste qui, à cette époque, était si puissant dans tout le domaine de l'art.

Erik Werenskiold (né en 1855) étudia à Munich de 1875 à 1880, mais commença de bonne heure à s'émanciper des idéals de ses maîtres. En même temps il évitait aussi les études des galeries, et n'admettait dans son art aucune autre source d'enseignement que l'étude immédiate de la nature. Ce fut la participation considérable des naturalistes français à l'Exposition de Munich en 1879 qui lui ouvrit les yeux sur le chemin qu'il fallait suivre désormais. Il se rendit à Paris, où il étudia pendant 3 ans, et devint un naturaliste et un plein-airiste achevé, avec une certaine tendance, qui se déclara plus tard, vers les procédés de l'impressionnisme. En 1883, il revint



Phot. par Væring

Werenskiold : Portrait d'Henrik Ibsen

se fixer en Norvège, et ce fut lui qui formula le plus clairement le programme du nouveau cours, et dressa le plan de campagne.

La production artistique de Werenskiold n'est en somme pas bien extensive, et le cycle de ses motifs est à peu près restreint à la nature de son pays natal, à son existence la plus journalière, et au portrait. Tout ce qu'il a produit a le cachet de la véracité. Mais si solide que soit son art, il n'est pourtant pas sans grâce. Sa toile «Un rencontre» est déjà d'un caractère entièrement réaliste. Ce ne fut cependant qu'au milieu des paysans norvégiens que Werenskiold peignit ses deux œuvres remarquables : «Paysannes du Telemarken» (1883) et «Enterrement de paysan» (1885), tous deux maintenant dans la Galerie Nationale de Kristiania. Dans tous les deux, le sujet est constitué par le paysage même tout autant que par les personnages. Nous rencontrons pour la première fois dans l'art norvégien des toiles absolument de plein-air. Un des plus beaux paysages de Werenskiold et le plus senti de tous est son «Soir d'été» (1893). — Comme peintre de portraits Werenskiold est insurpassé en Norvège, tant pour la solidité de l'exécution que par la ressemblance frappante et par le caractère bien rendu. Quoiqu'il ne soit pas né coloriste, ses portraits ont pourtant une grande valeur pictoriale. Citons ses portraits de Bjœrnstjerne Bjœrnson, d'Erika Nissen, de Frederik Collett, de Fridtjof Nansen, et par-dessus tous, celui d'Henrik Ibsen. — Werenskiold a acquis un renom plus grand encore comme dessinateur. Le plus beau qu'a produit son art, c'est les illustrations des contes populaires norvégiennes. Pendant ces dernières années, il a avec quelques autres artistes été occupé à illustrer les Sagas des rois de Norvège, par Snorre Sturlasœn.

Christian Krohg (né en 1852) passa d'abord ses examens de droit, puis il alla étudier à Carlsruhe qu'il quitta pour aller à Berlin sous la direction du grave peintre de figures Gussow. A Berlin il noua des relations amicales et fructueuses pour son avenir avec Max Klinger, qui était alors en plein dans sa période réaliste, et dont la philosophie sociale pessimiste a probablement influé sur les théories esthétiques ultérieures de Krohg. Plus tard, étant à Paris, il fut fortement empoigné par les courants réalistes des années qui suivirent 1880, et presque en même temps que les autres artistes norvégiens, il regagna son pays natal. Pour lui l'impressionisme n'était pas seulement une conception artistique nouvelle, mais une forme nouvelle de l'art même, aboutissant à de nouvelles conceptions sociales, éthiques et religieuses. Et l'art devait suivant lui remplir une mis-

sion d'ordre social dans la lutte contre la pauvreté et l'iniquité, contre une morale hostile à toute joie et contre des lois sociales hypocrites. La peinture de la réalité se trouva ainsi en partie mise au service d'une tendance. C'est ce qui a lieu, par ex., dans «Le point du jour», «La visite chez le docteur», «La lutte pour l'existence» et «Albertine». Cette conception de l'art fut défendue par Krohg et ses compagnons avec un dédain superbe pour les règles établies et un besoin de se manifester par des actes scandalisant le bourgeois, et éveillant parmi la jeunesse une violente fermentation. C'est là ce que Krohg atteignit par un grand tableau et un petit livre, portant tous deux le nom d'Albertine, où il s'était donné pour mission de dépeindre sans circonlocutions l'histoire de la séduction d'une pauvre fille de Kristiania et la brutalité de la prostitution protégée par la police. Depuis lors, Krohg s'est adonné tout entier à la peinture. C'est depuis quelques ans seulement qu'il se livre de nouveau, dans un ordre d'idées tout différent, à des travaux littéraires, surtout en qualité de feuilletoniste spirituel et humoristique, qui a trouvé dans «le portrait d'interview» sa fructueuse spécialité. C'est ici qu'il convient de mentionner sa série de portraits avec texte, celle des «Hommes du jour». — Les œuvres de Krohg ont acquis leur maximum de perfection artistique dans ses tableaux de Skagen, où il n'a pas d'autre objet que de plaire à l'œil du spectateur («Vieille femme», «Famille de pêcheurs endormie»). Krohg a tiré de la population des pilotes et des marins de l'est un type bien caractérisé et bien digne de foi. Parmi ses toiles empruntées à la vie des pilotes, citons son «Vent du nord», son «Fatal message» et «Barre dessous» (Hart læ). C'est dans la même catégorie que rentre son unique essai de peinture historique «Leiv Erikssœn découvre l'Amérique» au Musée de Chicago. Krohg a aussi fait d'excellents portraits, ceux par ex. de Johan Sverdrup, de Gerhard Munthe, et d'autres artistes norvégiens. Les illustrations qu'il a fournies pour le «Terje Viken» d'Henrik Ibsen, et pour les Sagas de Snorre Sturlasœn ont moins d'importance.

Un troisième protagoniste du naturalisme en ses années militantes fut Fritz Thaulow (né en 1847). Il commença ses études à Copenhague, et les continua chez Gude à Carlsruhe : mais les plus décisives pour lui furent trois années passées à Paris. Là son tempérament artistique jeune et enthousiaste trouva un nouvel idéal dans la peinture de plein-air. Et lorsqu'il revint en Norvège, il fonda à Modum une «académie de plein-air» : par son exemple, son enthou-



Phot. par Væring

Christian Krohg : Pilote norvégien

siasme, et sa personnalité sympathique, il exerça une influence considérable sur le plus jeune ban des paysagistes.

Et il était bien celui qu'il fallait pour réunir les jeunes autour de lui. Enthousiaste et aimable, matériellement indépendant, plein de vie et d'extérieur avantageux, rempli de bonne humeur et d'une allègre confiance en lui-même, il devint une des figures les plus centrales dans le groupe des jeunes artistes. — Thaulow a un sens très affiné pour la partie sensuelle de l'art, et il place son but même dans l'impression du beau. Dans ses premiers tableaux hivernaux il a rendu avec beaucoup de fraîcheur la clarté de nos jours d'hiver norvégiens. Mais son art est toujours insinuant, qu'il peigne des toiles ensoleillées, ou la nature voilée qui est son véritable élément, qu'il représente la nature de la Norvège ou celle de la France. Depuis quelques années il est plutôt rentré dans le laboratoire de l'atelier, et c'est surtout sa production dans cette période qui lui a valu de chauds admirateurs et le rang de maître internationa. à Paris, à Londres et en Amérique.

Il serait oiseux pourtant de vouloir tirer de pair telle ou telle œuvre parmi sa production si facile et si multiple. Pour donner une image complète de son art, il faudrait non-seulement parcourir toutes les galeries publiques du dedans et du dehors, mais aussi aller chercher ses tableaux dans les collections particulières des deux côtés de l'Océan.

Gerhard Munthe (né en 1849) étudia aussi à Munich avec Peterssen, Werenskiold et Heyerdahl, mais reçut plus tard des impressions fort vives du paysage français moderne. Ses toiles datant du séjour en Allemagne révèlent un talent marqué comme coloriste, et même une certaine maestria au point de vue technique. Une fois rentré au pays, l'œil ouvert par l'art français de plein-air, ce ne fut pourtant pas avec des yeux français qu'il vit la nature norvégienne. Son art eut de bonne heure un cachet fortement national, et il fut bientôt tout particulièrement le peintre de l'est. Munthe a toujours été enthousiaste de la vie campagnarde, et dans ses souvenirs d'enfance, les impressions laissées par la nature se combinaient avec d'autres laissées par l'art antique du paysan et par les conceptions de son imagination à l'horizon rétréci. Mais il vit que le vieux sens de la couleur était en déclin chez le paysan. En 1893, Munthe exposa 11 fantaisies sur des contes populaires de la Norvège, où il chercha à rompre le cercle étroit des motifs naturalistes et, prenant pour point de départ le vieux

cycle des conceptions populaires, à fonder un nouvel art fantastique avec des couleurs éclatantes combinées d'une façon primitive. Dès le début, ces fantaisies semblèrent destinées à servir de modèles pour telle ou telle branche d'art industriel. Depuis lors, on nous a donné un certain nombre de tapisseries, tissées suivant nos vieux procédés nationaux, où le choix des couleurs et la technique même sont comme l'exacte réalisation des idées formulées par Munthe. Dans cette branche décorative de son art, Munthe n'est pas seulement artiste, il est aussi missionnaire, et il semble s'être donné pour tâche de guérir la vision des couleurs affaiblie par un art conventionnel international. Et sa propagande coloristique dans le domaine des tapisseries tissées n'a pas été vaine, car c'est son style qui triomphe maintenant dans l'art norvégien du tissage, actuellement en pleine floraison. Nous retrouvons les mêmes tendances dans la «chambre des contes fantastiques» à l'Hôtel d'Holmenkollen, près de Kristiania : c'est une chambre décorée en style baroque avec des scènes polychrômes sculptées en bois et une ornementation fantastique; il en est de même encore dans ses vignettes archaïsantes et d'une couleur si fortement nationale dans l'édition illustrée des Sagas de Snorre Sturlasœn, où son œuvre ressent évidemment aussi l'influence des trouvailles archéologiques remontant à l'âge du bronze.

Tous les artistes de l'école naturaliste que nous avons mentionnés jusqu'ici sont des produits de la culture des villes. Sauf Thaulow, qui a toujours été un «international» endurci, ils ont tous pourtant en commun, outre d'autres points de contact, le fait d'avoir travaillé sciemment à nationaliser l'art norvégien et d'avoir cherché à se soustraire aux influences étrangères : ils en ont reconnu l'utilité temporaire, mais ils ont tous jugé que le triomphe durable de ces influences serait fatal à l'originalité et à l'individualité dans l'art. Il est d'autant plus remarquable que l'artiste qui a subi au plus haut degré l'influence de l'art français soit Christian Skredsvig, fils de paysan (né en 1854). Dans ses productions les plus anciennes, il se sépare décidément des naturalistes norvégiens comme le moins norvégien de tous. Cependant, lorsqu'à l'expiration de son apprentissage en France, il revint dans sa patrie, le lyrisme rural ne tarda guère à l'emporter chez lui sur la convention artistique, et dans sa production ultérieure il en est lui aussi, en pleine connaissance de cause, revenu à la campagne et aux souvenirs d'enfance. Mais il lui est toujours resté comme un écho de quelque chose d'étranger



Phot. par Væring

Fritz Thaulow : Ravnsborg

et de blasé par une culture excessive, dans la technique et dans le coloris. — A partir de 1874, il étudia à Paris, où sa «Ferme à Vernoix» fut achetée par l'État, tandis que son «Paysage corse» l'était pour le Musée du Luxembourg. Citons encore sa grande toile, «Les plaines de Grez», sa «Ballade», «Les enfants égarés», «La fête de la St Jean», la «Valdrisvisa» (série d'aquarelles), «Le fils de l'Homme» (qui rappelle la manière d'Uhde), et spécialement «La maison natale de Vinje».

Nous rencontrons un initiateur en fait de paysage norvégien dans la personne de Nicolai Ulfsten (1853—1885), le peintre plein de talent des côtes pierreuses du Lister et des grèves du Jæderen, battues par le flot. C'était un peintre excellent, un fin coloriste, et un dessinateur sûr. Ses croquis et ses études ont une fraîcheur qui tient de l'impressionisme et ses tableaux ont une distinction vraiment aristocratique.

Jacob Glœersen (né en 1852) emprunte ses motifs à l'épaisseur des forêts, et aux déserts montagneux en tenue d'hiver («A l'affût de la bécassine», «Tempête de neige»). Et Kitty Kielland (née en 1844) a pris pour spécialité le Jæderen, dont elle ne peint pas la côte, mais les tourbières et les plaines mamelonnées situées plus loin dans l'intérieur.

Parmi les femmes-peintres de la Norvège, la plus remarquable et la mieux douée est Harriet Backer (née en 1845). Elle a pris pour domaine spécial les scènes d'intérieur, et nul parmi les artistes norvégiens n'a à un degré plus élevé une vision plus fine, plus ample et plus personnellement harmonieuse des couleurs de l'intérieur; personne n'a mieux qu'elle su peindre dans toute sa largeur et ses dégradations la lumière tombant de la fenêtre basse dans une chambre de paysan haute en couleurs, s'étalant sur une table, pour réjaillir sur un visage, éclater sur une veste rouge et aller s'éteindre dans des ombres richement colorées. Comme talent de coloriste, elle l'emporte sur la plupart de ses camarades du naturalisme, elle est plus robuste que Thaulow et plus fine que Krohg.

Tous ces artistes se sont serrés autour de l'étendard du naturalisme. Par contre, Theodor Kittelsen (né en 1857) a suivi ses voies propres et singulières. Dès les années qui suivirent 1870, il peignait à Munich sa remarquable «Grève», et il a depuis lors peint un tableau de temps à autre; mais il ne s'est jamais trouvé bien à l'aise dans la technique de la peinture à l'huile. C'est une nature à double face, il est humoriste, en même temps que poète

lyrique et fantastique. Sa série de dessins pour la Batrachomyomachie est un chef d'œuvre de comique animalière. Un sens comique des plus drastiques se manifeste dans les illustrations du Canicide de Wessel («Hundemordet») et dans ses dessins empruntés à «La vie dans une petite ville de province». Mais où nous apprenons pleinement à connaître l'art si fantastique de Kittelsen, c'est dans ses dessins pour les contes populaires norvégiennes («L'ondin», «La sorcière»). C'est pendant un séjour d'un an ou deux dans une île déserte du groupe des Lofoten qu'il peignit ses grandioses scènes fantastiques «Aux îles Lofoten» — et c'est aux riants souvenirs du séjour de son enfance que se rattache la «Série de Jomfruland» qui est certainement le fruit le plus mûr du talent de Kittelsen; c'est une suite d'impressions paysagistes qui ravissent par la sincérité du sentiment et par la grâce naïve de l'exécution.

Parmi les peintres ayant fait leurs débuts à Munich, il faut citer encore l'excellent dessinateur et artiste éclairé Bernt Grœnvold (né en 1859), les animaliers Carl Uchermann (né en 1855), parmi les peintures duquel nous mentionnerons l'excellente toile «Attelage de chiens flamand», et Elisabeth Sinding (née en 1846), le portraituriste Olav Rusten (né en 1850), qui se ressent de l'influence du vieil art allemand du portrait, les peintres de figures Jahn Ekenæs (né en 1847) et Frithjof Smith (professeur à Weimar, né en 1859), la portraituriste Asta Nœrregaard (née en 1853), Wilhelm Holter, peintre de portraits et de genre (né en 1842), qui est depuis 1884 directeur de l'École d'art et industrie à Kristiania, Nils Bergslien (né en 1853), qui a peint des scènes de la vie paysanne, les paysagistes Philip Barlag (né en 1840) et Carl Nielsen (né en 1848), Georg Strœmdahl (né en 1856) et le peintre de marine Carl Wilhelm Barth (né en 1847).

Tandis que tous ces peintres se sont tenus à l'écart de l'opposition naturaliste, le contraire est vrai des paysagistes Edvard Diriks (né en 1855) et Fredrik Borgen (né en 1852; voir page 339), du peintre de figures Fredrik Kolstœ (né en 1860), de Nils Hansteen (né en 1855), interprète distingué de la nature norvégienne, de ses forêts, de ses vallées, de ses côtes et de sa mer, et du peintre de marine Hjalmar Johnsen (né en 1852); Kolstœ a peint des choses très intéressantes dans le domaine de la technique impressionniste. Mais il a aussi atteint des résultats frappants dans ses études lumineuses empruntées aux blanches maisonnettes de Capri. Le caricaturiste de la période et son illustrateur le plus recherché est Andreas Bloch (né en 1859), qui a déployé une activité infati-



Phot. par Væring

Munthe : Les prétendants

gable; la même branche de l'art a trouvé plus tard des adeptes pleins de talent en O. Krohn, G. Lærum et O. Gulbrandsen.

Les peintres plus jeunes, ayant reçu le baptême de l'art pendant les années de lutte du plein-air, sont tous des coloristes, quoique à des degrés différents. Tous ont leur point faible dans le dessin, et leur limitation par un talent peu développé dans la composition. Tous considèrent comme la condition première de tout art qu'il soit *vrai*, d'une observation sobre et d'une parfaite exactitude dans le rendu. Et ceci voulait dire que la peinture devait posséder un coloris véridique, agissant avec la force de l'illusion. Leur conception de la nature est dictée par un profond amour du vrai. L'intrépidité de leur coloris, la hardiesse de leur pinceau fait parfois pâlir même les œuvres de leurs maîtres. Dans le cours des années, plusieurs de ces artistes ont d'ailleurs subi des changements considérables, ont cherché leur voie propre et ont acquis plus de maturité et une vision plus claire du but de leur art et des moyens à employer.

Parmi les plus distingués de cette génération, nommons Gustav Wentzel (né en 1859); il débuta par un tableau d'intérieur, l'«Atelier de sculpteur» qui témoignait d'un talent étourdissant d'imitation au point de vue des réalités extérieures. Dans sa toile à peronnages «Le dîner de confirmation» et dans son chef-d'œuvre de coloris «Le déjeuner», il nous montre la classe inférieure de la capitale, et à côté de la couleur, il a réussi à rendre fidèlement le milieu social de ses personnages. Le goûter («Dugurd») nous présente une famille de tenancier à table, tandis que dans ses «Fœderaadsfolk» (Couple de vieux paysans), la caractéristique des personnages ne joue qu'un rôle secondaire à côté de l'intérieur qui leur sert de cadre. Et dans sa «Danse de paysans» les divers personnages ne jouent non plus qu'un rôle secondaire. Dans ces dernières années, Wentzel a peint un certain nombre de scènes neigeuses bien réussies.

Eyolf Soot (né en 1859) est le premier coloriste de ce groupe. Son imagination inquiète, toujours contrainte à une observation sobre par la force de la volonté, éclate sous les formes d'un coloris enragé et pétillant. Ses sujets ne sont jamais fantastiques. Une toile dramatique comme son «Infanticide» est tout-à-fait isolée dans son œuvre. Ses motifs sont d'ailleurs de tous les jours : une porte qui s'ouvre, deux paysans qui se donnent la main, pendant que le peintre profite de l'occasion pour jeter un regard sur le jour ensoleillé qui apparaît par l'entrebaîllement de la porte (dans «Une visite»); des

enfants contemplant une «Noce qui passe» etc. Nons citerons encore son portrait de Mr et Mme Jonas Lie, avec son jeu de lumière irisée, et celui de Mr et Mme Bjœrnstjerne Bjœrnson. Le portrait de Jonas Lie est surtout caractéristique par cette décomposition de couleurs à laquelle le talent de coloriste du peintre s'est complu. La lumière du jour tombe tranquillement et sans soleil. Mais les couleurs momentanées sont vues par un œil qui saisit derrière chaque nuance l'ardeur et la trépidation des couleurs élémentaires. En quelques coups de pinceau rageurs, les couleurs se trouvent accouplées et s'entrechoquent de façon à produire à distance l'effet escompté par l'artiste. Alors les points colorés en collision se fondent en une forme unique et forment un ton parfait, où la lumière circule et vit.

Halfdan Strœm (né en 1863) commença par appliquer les principes artistiques du naturalisme aux objets de son entourage, et dans des compositions pessimistes, grises et froides (par ex. son «Repos du goûter»), et d'autres encore, il nous met en face d'existences besogneuses et s'usant dans un travail de tous les jours. Mais plus tard, après qu'il eut vu le monde, son art changea de caractère. Ce qui fit désormais son caractère, ce fut la glorification de la vie domestique de la femme et de la mère, des enfants, de la maison et de son petit coin de terre. En même temps ses tableaux devenaient allègres et gais de couleur, son coup de pinceau plus hardi, sa forme plus opulente. Nous mentionnerons, par ex., son «Portrait d'une dame» et son portrait si bien tenu de l'historien d'art Emil Hannover. Dans cette dernière œuvre, légèrement stylisée dans l'esprit de l'art ancien, Strœm a rompu avec son développement naturaliste et a fait son entrée dans les rangs de la génération des jeunes.

Les sentiments peu compliqués des pauvres et des simples d'esprit ont trouvé un interprète sincère en Svend Jœrgensen (né en 1861). Ses meilleures œuvres sont «La Veuve» et «Le Fils». Parmi les peintres de personnages nous nommerons encore Eivind Nielsen, Helga Reusch, Signe Scheel et Ingerid Dahl. Gunnar Berg (1863—93) a dans une série de toiles caractéristiques peint son district natal, le Nordland et spécialement les îles Lofoten.

Dans cette génération, le nombre des paysagistes est très grand. Outre Wentzel, Soot, Strœm et Jœrgensen, qui tous ont aussi peint le paysage, on y compte encore Marie Tannæs, Hjerlow, Kalle Lœchen, Torgersen, Singdahlsen, Kongsrud, Konow, Geelmuyden et Jœrgen Sœrensen, enlevé prématurément.



Phot. par Væring

Munch : Enfant malade

Son tableau «Vestre-Aker en février, par 2° de froid», est le paysage le plus typique qu'aient produit les plein-airistes norvégiens. Un autre tableau caractéristique est celui d'August Eiebakke «La table est mise pour les étrangers», scène d'intérieur essentiellement naturaliste.

Nous rencontrons des tendances tout autres chez Edvard Munch (né en 1863). C'est une personnalité à part, ayant beaucoup du rêveur, un peu du poète. Comme peintre, c'est un coloriste déterminé et sensible, et dans son art, les couleurs résonnent avec la force de l'originalité et avec une expressivité plus intimement émue que chez aucun autre peintre norvégien. Et c'est un véritable artiste de la ligne. Mais chez lui l'idée et le sujet l'emportent tellement comme importance sur la forme, qu'il a toujours fait bon marché de la perfection des procédés pictoriaux. Dès le premier jour, il se heurta à une opposition acharnée, mais cette opposition fut toujours accompagnée d'admiration, et son art a gagné sans cesse plus de terrain.

Déjà «l'enfant malade» attira vivement l'attention, mais fut aussi jugé sévèrement en raison de l'indifférence qui lui avait fait négliger les détails de la réalité. Mais dans cette œuvre, Munch a dans sa couleur atteint une hauteur, dont n'approchent que quelques rares tableaux d'Heyerdahl. Parmi les œuvres de jeunesse de Munch, signalons encore «Le printemps» et d'une période plus récente «Nuit d'été», «Angoisse». Les autres tableaux de Munch peuvent tous se grouper autour de ceux qui précèdent; car ils ont tous les mêmes sujets : la maladie, les appétits sensuels et la nuit. Et derrière chacun d'eux, il y a un cri d'angoisse. L'angoisse se cache derrière toutes les sensations et les impressions changeantes de la vie, comme la note fondamentale, qui donne un but aux joies et aux chagrins. A la lumière criante de l'angoisse, la vie de tous les jours revêt une apparence toute autre : tout devient ironie, caricature, illusion, comme dans les fantaisies d'un fiévreux. Les idées auxquelles Munch a donné une expression dans son art ne sont ni neuves, ni surprenantes, mais il les exprime avec une conviction personnelle et un lyrique poétique, qui élèvent son œuvre au-dessus de l'art journalier.

Munch est aussi un excellent portraituriste, et dans ces dernières années, son art idéal a cherché dans la gravure et la lithographie des moyens d'expression plus facilement maniables que la peinture.

Le seul peintre qui se soit prêté à l'influence de Munch parmi ses contemporains est Mme Oda Krohg, coloriste bien douée, mais

peu productive. Aucun autre ne laisse voir la moindre trace de cette tendance artistique particulière.

Il ne nous reste qu'à mentionner quelques artistes qui dans leur évolution artistique se sont éloignés plus ou moins du naturalisme. Ceci ne s'applique que dans une certaine mesure à l'habile peintre de figures Jacob Bratland, qui n'a que dans ses derniers ouvrages cherché à exprimer des états d'âme lyriques, brisant la forme naturaliste. Jacob Sœmme balance encore entre l'expression naturaliste et l'impression stylisée. Mme Lilli Sœmme a donné les preuves comme coloriste d'un beau talent, quelque peu apparenté à celui de Munch. Il est encore difficile de dire à quelle direction s'arrêtera le talent un peu protéiforme de Gudmund Stenersen. Dans une série de paysages pleins de tenue, mais un peu monotones et un peu mous, Johannes Müller montre une sensibilité lyrique et doucement élégiaque dans la conception de la nature. Torleif Stadskleiv, talent profond et riche en possibilités d'avenir, semble aussi se rapprocher d'une direction cultivant plutôt la forme et le style. Il en est encore de même de Lars Jordet; comme les autres jeunes, il se sent apparenté aux tendances de l'art danois le plus récent. Thorolf Holmboe est absolument une figure de transition. Il commença comme élève de Gude et prit la marine pour spécialité, mais s'est senti attiré de plus en plus vers cet art linéaire décoratif, esquissé et stylisant, qui parti d'Angleterre a gagné tous les pays. Holmboe a bien mérité des progrès de notre art illustratif. Ce qu'il a fait de mieux, c'est les illustrations du «Nordlands trompet» et les dessins stylisés qu'il a publiés sous le titre d'«Oiseaux de mer» (Sjœfugl).

Dans les années écoulées depuis 1890, apparaît une nouvelle génération de peintres norvégiens comprenant quantité de talents individualistes, se rencontrant dans une réaction contre les formes revêtues définitivement par le naturalisme. Pour la plupart d'entre eux, l'art contemporain n'a pas paru un maître suffisant, mais ils ont éprouvé le besoin d'études approfondies sur l'art ancien. C'est surtout le vieil art italien, et le paysage italien si solide en sa forme, qui ont exercé sur eux une puissante attraction. Un grand nombre a été à l'école des Danois et appris par leur exemple l'enthousiasme pour l'art ancien.

Ce que les jeunes exigent de leur art ne le cède en rien à ce qu'on exigeait à l'âge du plein-air. Un effet de lignes plus harmonique et plus sévère, un coloris plus circonspect et plus réservé et

une étude plus intime des détails, sont des exigences qui semblent prouver la maturité.

Parmi ces jeunes, le talent le plus riche et le plus harmonique, Halfdan Egedius, a été enlevé en pleine jeunesse, n'ayant encore que vingt et quelques années. Mais il avait déjà par toute une suite de tableaux et par ses excellents dessins pour les Sagas de Snorre, prouvé que son talent était du meilleur aloi.

Parmi les contemporains un peu plus âgés, nous nommerons Severin Segelcke, August Jacobsen et Karl Johan Holter; à peu près en même temps qu'Egedius, débutait Harald Sohlberg. Enfin mentionnons pour finir Th. Eriksen, Wilh. Wetlesen, Otto Hennig, Oscar Grœnmyra, Sigmund Sinding, Gabriel Kielland, W. Thorne, Kristine Laache-Thorne, Kristoffer Sinding-Larsen, Sig. Moe, Kavli, Hinna, Alfr. Hauge, Johanne Bugge et Emanuel Vigeland.

La plupart de ces artistes sont encore tout jeunes. Mais si l'on a égard à ce qu'ils ont déjà, ainsi que leurs camarades un peu plus âgés, produit en fait d'art sentimental, adorateur du beau et revêtu d'un cachet bien personnel, on a le droit d'espérer un bel avenir pour la peinture norvégienne.

BIBLIOGRAPHIE

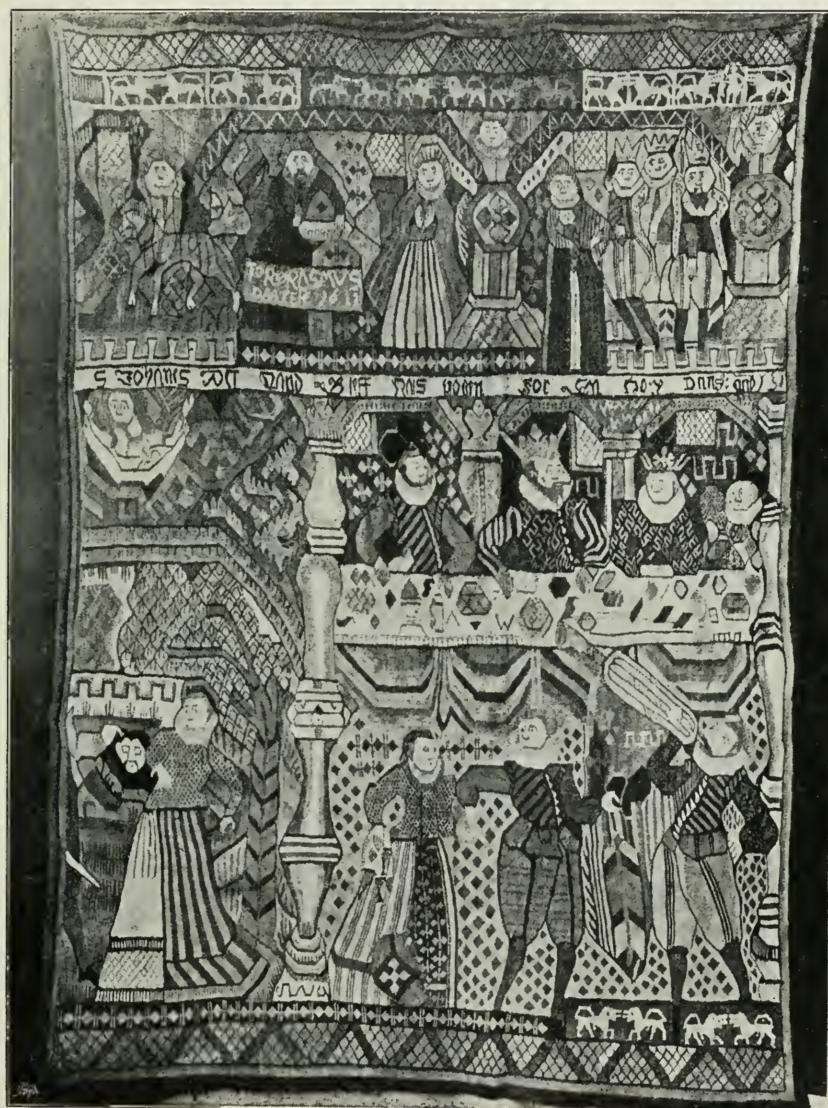
A. Aubert. *Maleren Professor Dahl 1788—1857.* Kristiania 1893.
— *Den nordiske Naturfølelse og Professor Dahl.* Kristiania 1894.
L. Dietrichson. *Adolf Tidemand, hans Liv og Værker.* D. 1. 2. Kristiania 1878. 1879.
— *Af H. Gude's Liv og Værker.* Kristiania 1899.
— *Det norske Nationalgalleri, dets tilblivelse og udvikling.* Kristiania 1887.

ART INDUSTRIEL NATIONAL ET SCULPTURE

Le peuple norvégien a de très bonne heure fait preuve de son sens inné du beau dans la décoration des objets d'usage journalier. Déjà les temps préhistoriques nous ont légué d'intéressants ouvrages en bois, comme les têtes d'animal du navire de vikings de Gokstad, et des ouvrages en métal qui, au moins en partie, sont d'origine indigène; les sagas les plus anciennes nous parlent aussi d'images tissées. Ces trois branches : industrie textile, travail des métaux et sculpture sur bois, comme aussi la peinture décorative, sont justement celles qui ont donné le jour à des formes véritablement nationales et fourni des types appelés à former la base d'un développement artistique.

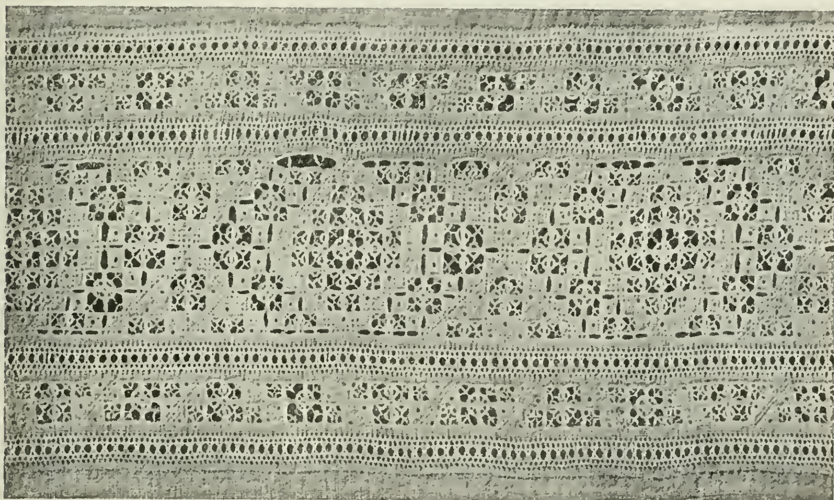
Dans l'industrie textile, il convient de distinguer les ouvrages brodés et les ouvrages tissés. Les *broderies*, tant en blanc qu'en couleur, s'exécutaient avec beaucoup d'habileté dès une époque très reculée. De magnifiques chasubles datant de la fin du moyen-âge témoignent d'un sens artistique excessivement développé. L'art national de la broderie s'est encore conservé dans quelques districts. Les plus anciennes broderies de couleur qu'on ait conservées, soit en laine, soit en soie, sont d'un effet excellent.

Parmi nos ouvrages nationaux *tissés* ce sont les tapisseries à personnages qui occupent la première place. L'une d'elles (celle de l'église de Baldeshol), semble remonter au XII[e] siècle, mais est probablement d'origine étrangère. Elle représente allégoriquement deux des mois de l'année, et n'est donc qu'un fragment. Les figures s'entrelacent dans des arceaux romans, et l'ensemble, les costumes, les



Le festin d'Hérode (Tapisserie ancienne).

encadrements composés de plantes et d'oiseaux, rappellent la tapisserie de Bayeux. Nos richesses en tapisseries à figures remontent d'ailleurs surtout au commencement du XVII[e] siècle. Les motifs, peu nombreux, sont généralement empruntés à l'Écriture Sainte. C'est le festin d'Hérode avec la décollation de S[t] Jean-Baptiste, les Rois Mages, ou les Vierges sages et les vierges folles. Les personnages sont strictement stylisés, naïfs et raides, mais les ornements sont parfaits, et il y a par-dessus tout des effets decouleur p lantureux et une habileté d'exécution qui donnent beaucoup de valeur à ces tapisseries. Mais on en trouve aussi d'autres, ţémoignant d'une



Broderie nationale moderne.

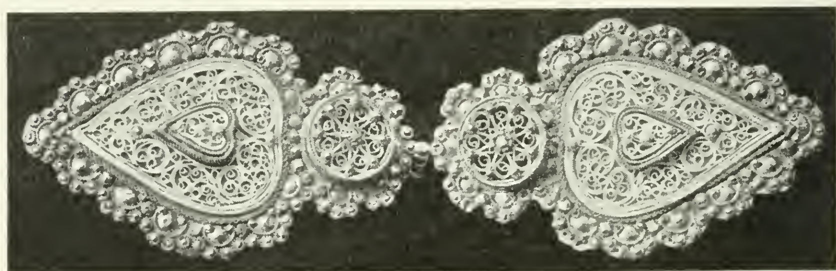
influence exotique, moins stylisées, d'un genre plus «Gobelins» et aver des figures mieux dessinées et des tonalités plus claires.

A côté des tapisseries à personnages, il convient de signaler celles d'ordre purement ornemental, décorées soit de figures géométriques, soit d'ornements animaux ou végétaux et les tapis flamands («flensvævnad»).

Pour tous ces ouvrages on se servait du métier droit («Opstadgogn»). Il y a d'ailleurs encore ce qu'on appelle «flosvævnad»; travail de rattachage, qui s'exerçait autrefois dans le monde entier, mais est maintenant refoulé dans les districts les plus écartés.

L'industrie d'art textile s'exerce surtout dans le Telemarken, le Valdres, le Hardanger, le Sogn et le Gudbrandsdalen. On ne tisse plus guère chez nos paysans que des carpettes (aaklæder) ou tapisseries à ornements, mais on fait des efforts énergiques pour réveiller les forces endormies.

La seconde face de notre art national est la confection des *ouvrages en argent.* Ce sont spécialement des travaux en filigrane fort simples, mais d'un grand effet, qui ont fait la spécialité de nos paysans : des broches, avec ornements en tôle d'argent, découpés sous forme de feuillage ou de gobelets, suspendus librement par de fines chaînettes au bijou central et scintillant à chaque mouvement- des agrafes formant paire, et ayant la forme d'un cœur placé hori; zontalement et destinées à fermer le corsage; des boutons avec de

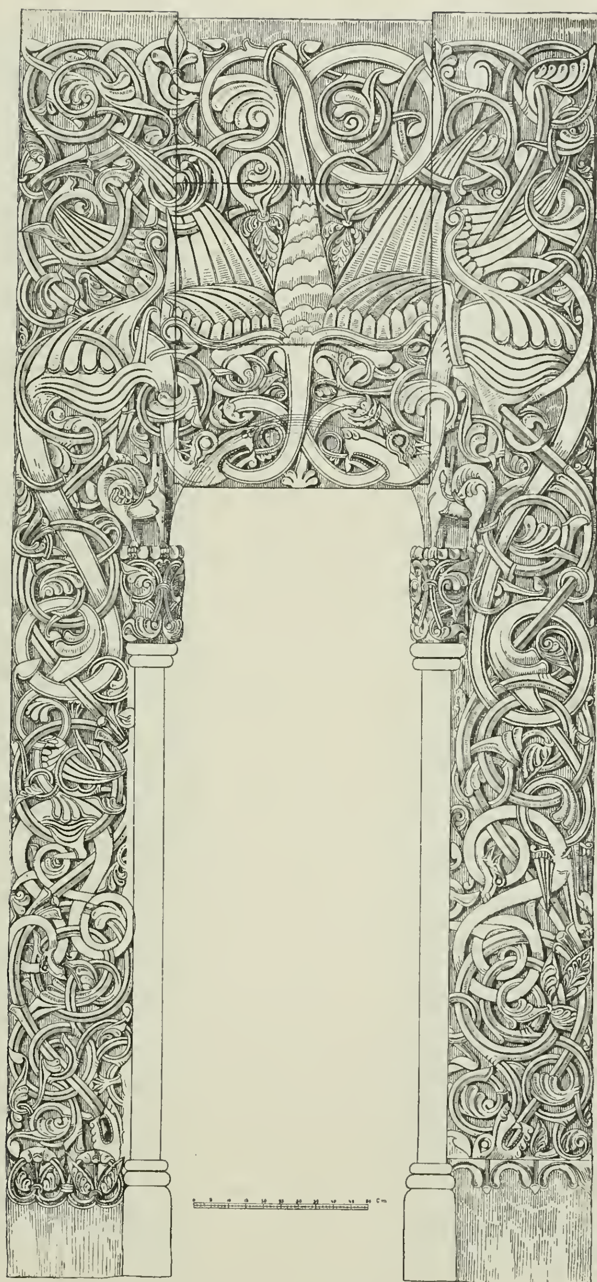


Agrafe norvégienne.

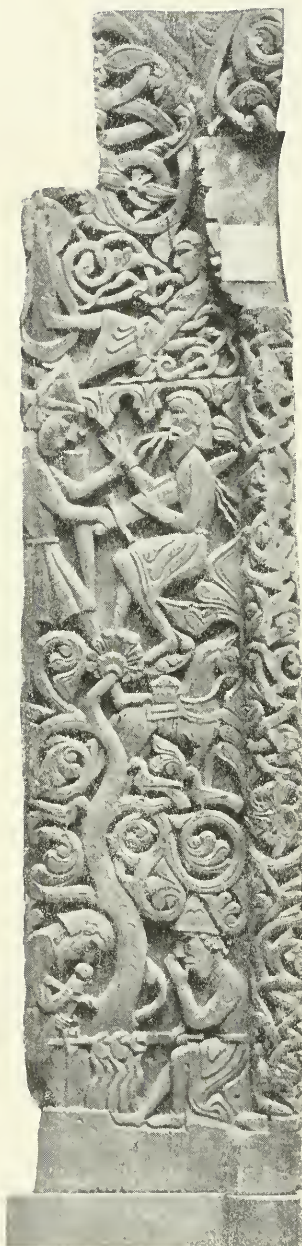
fines chaînettes, des bagues et des ceintures composées de plaques repoussées, avec ornements foliacés ou autres.

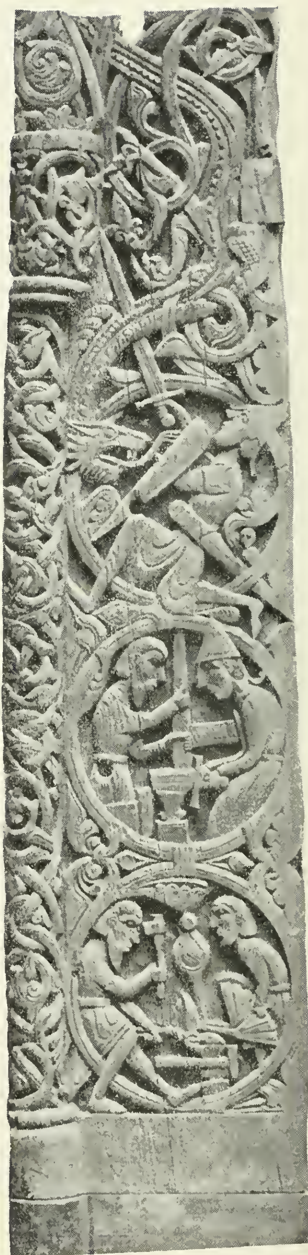
En revanche, les nombreuses couronnes nuptiales en argent doré ont été, au moins en grande partie, travaillées dans les villes. Bergen surtout était jadis un centre d'orfèvrerie. Encore dans notre siècle, on fait spécialement dans le Telemarken des broches, etc., mais actuellement, s'est dans les villes que se fabriquent à peu près tous les ouvrages en argent avec motifs nationaux.

Mais c'est notre *sculpture sur bois* qui a la plus longue histoire. Les têtes d'animal du navire de Gokstad font preuve de la même technique sûre et hardie que nous admirons dans les ouvrages légués par le moyen-âge. Parmi ceux-ci ce sont les portails d'église qui occupent la place d'honneur. Au début, tout comme les objets préhistoriques en bois, en pierre ou en métal, il se ressentent de l'influence irlandaise et leur décoration est composée de rubans



Portails de l'église de Tuft.





Portails de l'église de Hyllestad.

entrelacés et de figures d'animaux fantastiques, de serpents ou quadrupèdes. Mais dans le courant du XII[e] siècle, les motifs irlandais font place aux motifs anglo-saxons et anglo-normands : ce sont des entrelacements végétaux, des sarments se déroulant en spirales régulièrement rythmées le long des montants du portail, et des dragons ailés. La floraison des églises en bois debout remonte aux environs de l'an 1200. Dans le courant du XIII[e] siècle, alors que le gothique commence à exercer son influence en Norvège, les ornements animaux disparaissent pour faire place de plus en plus à l'ornementation végétale. Une décadence se prononce au XIV[e] siècle, tandis qu'un dernier réveil se manifeste vers 1400, avec des formes toutes nouvelles, obéissant à des influences venues du midi, dans les élégants portails exclusivement végétaux de l'église de Hof (district de Solœr). Un groupe particulier comprend les portails «à figures» qui en outre des motifs habituels, représentent aussi des scènes bibliques, mais empruntent surtout leurs sujets aux cycles des Volsunges et des Niflunges (Nibelungen). Ces figures sont généralement médiocres, et le cèdent de beaucoup comme perfection à l'ornementation pure, mais le «récit» s'enchevêtre avec beaucoup de vivacité et de goût dans les motifs ornementaux. Des portails d'église, les poteaux décorés passèrent aux XIII[e], XIV[e] et XV[e] siècles dans les habitations des paysans, pour en orner les portes, mais avec une exécution de plus en plus défectueuse.

Au commencement du XVII[e] siècle, une nouvelle source s'ouvrit pour les sculpteurs paysans par suite des relations avec l'Allemagne du Nord, d'où fut importé le genre dit «Kerbschnitt» ou sculpture par entailles. Alors commença, assurément sur des modèles venus de Frise, la production de nombreuses calandres, dont la décoration se compose exclusivement de cercles et d'arcs de cercle, exécutés avec un instrument cunéiforme et ornés de petits motifs également cunéiformes assemblés suivant les patrons les plus divers.

En même temps, la sculpture nationale continue son évolution basée sur les formes médiévales, où prédomine le principe roman avec ses lignes rigoureusement stylisées. Ces formes se perpétuent depuis lors dans toute notre sculpture sur bois, alors même que celle-ci subit une transformation sous l'influence de goûts tout nouveaux, et principalement sous celle de la rocaille. Cette tradition romane se manifeste non-seulement dans les chaises à dossiers du Setesdalen et du Telemarken, postérieurs à la Réforme, ainsi que dans nos bols et pots à bière; mais on la retrouve aussi dans

le genre nommé «Krœlleskurd» (découpures en volutes), qui au XVIIIe siècle servait surtout aux paysans du Dovrefjeld à décorer leurs ustensiles de ménage, les détails de leurs constructions et leurs cadres d'autel : c'était un mélange des formes festonnées de la rocaille avec un fond en feuillage recouvrant intégralement les surfaces.

En même temps, dès le milieu du XVIIe siècle, la représentation de la figure humaine trouvait parmi nos paysans des adeptes nombreux et bien doués. Les plus anciens produits de cette branche de l'art, exécutés en bois ou en ivoire, prirent le chemin des cabinets d'art des rois de Danemark, et on les retrouve en partie dans les collections de Rosenborg, en partie dans celles du Musée des



Sculpture sur bois moderne.

antiquités scandinaves à Copenhague. La série s'ouvre par Halvor Fanden (vers 1650), avec deux ouvrages représentant des paysans norvégiens et plusieurs pots à bière à sujets mythologiques et allégoriques : tout cela assez grossier, et peut-être d'ailleurs d'après des gravures hollandaises.

Celui qui dépasse de beaucoup tous ses contemporains, c'est le sculpteur sur ivoire Magnus Elisen Berg (1666 à 1739) avec des reliefs excellents, empruntés à l'histoire Sainte, à la mythologie et à l'allégorie (Château de Rosenborg, Musée d'art historique de Vienne et collections de la reine Victoria). Il est à la hauteur du grand art de son temps et comme ses contemporains, il a un penchant à la rocaille (style rococo). Ses bocaux avec reliefs en ivoire appartiennent aux plus beaux ouvrages de tous les temps.

La tradition des vieux sculpteurs sur bois nationaux semble revivre davantage chez Jacob Klukstad († 1773), qui a sculpté la chaire et les ornements d'autel de l'église de Lesje, en «krœlleskurd» d'une grande richesse et d'une grande beauté. Dans le Valdres, Eystein Guttormsen Kjœrren (vers 1800) sculpta le remarquable tableau d'autel de l'église de Hegge, avec des scènes de la Passion aux nombreux personnages en haut-relief. Toute une série de sculpteurs en bois a continué à travailler jusqu'à nos jours : ce sont, par ex., Ole Moene d'Opdal, Lars Kinservik du Hardanger, Linsœ de Dovre et Hylland du Telemarken; tous s'en sont tenus,



Berg. Adoration des bergers.

dans le style traditionnel, à la sculpture des ornements, mais y ont acquis un haut degré de perfection. Ils ont hérité du don inné chez les paysans norvégiens et fortifié par une longue tradition, en ce qui concerne l'emploi artistique du bois.

C'est de ce même don que dérive chez nous l'art de la sculpture proprement dite. C'est ce qui lui donne et sa force et sa limitation : sa force, parce que cette sûreté dans le maniement ornemental du bois forme un bon et solide départ pour le développement artistique ultérieur; sa limitation, parce qu'il faut fort longtemps à des artistes formés dans ces conditions pour s'affraichir entière-

ment de la tradition, pour passer de l'ornement, qui fait leur force, à une libre représentation de la figure humaine, qui forme comme le centre de la sculpture proprement dite. Tous nos sculpteurs fils de paysans ont été bien mieux doués au point de vue de l'ornement qu'à celui de la vraie sculpture et ont dû par suite combattre vaillamment pour s'assurer une place dans des conditions qui n'étaient par les leurs et dans ce domaine qui leur était étranger.

La lignée des sculpteurs norvégiens pendant le siècle qui finit s'ouvrit par Hans Michelsen (1789 à 1859) qui eut toute sa vie à lutter durement pour l'existence. Étant soldat, il attira l'attention de ses supérieurs par ses découpures sur bois et de 1819—26 on lui donna une subvention annuelle, qui lui permit d'étudier à Rome sous Thorvaldsen. Rentré en Norvège en 1826, il mena une existence de plus en plus difficile, et songeait à renoncer à l'art et à rentrer dans ses foyers, lorsque, trop tard malheureusement, des hommes d'un grand cœur procurèrent quelques commandes au vieil artiste. Son œuvre principale comprend les statues des 12 apôtres, commandées par le roi Carl Johan pour la cathédrale de Trondhjem.

A la deuxième génération, nous rencontrons Christopher Borch (1817—1896), Julius Olavus Middelthun (1820—1886), Hans Hansen (1821—1858) et Olaf Olafsen Glosimodt (né en 1821, vit à Copenhague).

Borch a entre autres œuvres fait la statue du président Christie, qui se dresse sur la place du marché à Bergen; mais il réussit mieux dans la figure de genre. — Middelthun fut le talent le plus distingué, sinon le plus puissant, parmi la petite cohorte des sculpteurs norvégiens. Sa production fut quelque peu entravée par une auto-critique excessivement sévère, mais aussi ses œuvres ont-elles atteint un rare degré de perfection. Ses bustes, surtout ceux de Welhaven et de Fritzner, se distinguent par une caractéristique fine et réussie. En fait de bustes et de statues pour la place publique, il a exécuté les bustes de Halfdan Kjerulf à Kristiania et de Schweigaard à Kragerœ, ainsi que la statue de Schweigaard devant l'Université de Kristiania, qui se distingue par sa noble allure, et est une image éloquente de l'éminent personnage qu'elle représente : il se peut bien d'ailleurs qu'elle ne satisfasse pas entièrement à ce qu'on exige actuellement d'une statue au point de vue de la technique naturaliste des étoffes. — H. Hansen vivait dans des conditions si misérables, que sa production fut excessivement restreinte : un ou deux bustes et quelques statuettes. Dans l'histoire de notre art, il nous apparaît



Phot. par Væring

Sinding : Mère barbare

comme un torse brisé. — Glosimodt a exécuté une série de bustes de célébrités norvégiennes, une statue : la chaletière, etc.; mais ce sont surtout ses sculptures en bois et en ivoire, et par-dessus tout ses ouvrages d'ornementation, qui lui assurent une toute première place parmi nos sculpteurs en bois.



Phot. par Væring.

Middelthun. Buste de Welhaven.

A la troisième génération appartiennent Brynjulf Bergslien (1830 à 1898), Hans Budal (1830 à 1879), Ole Henriksen Fladager (1831 à 1871) et Carl Ludvig Jacobsen (né en 1835).

Bergslien appartient à une famille de paysans célèbres par leur habileté comme artistes. Il alla à Copenhague en 1853 et exécuta

*

en marbre plusieurs des ouvrages de Thorvaldsen pour le Musée. En 1868, il l'emporta dans le concours pour la statue équestre qui devait être élevée du roi Carl Johan devant le château royal de Kristiania. Le talent remarquable avec lequel il s'acquitta de cette mission fut cause qu'on lui confia la statue du poète Henrik Wergeland, dont



Phot. par Væring.

Bergslien. Le rêve de l'enfant.

on fut pourtant moins satisfait. En outre, Bergslien a exécuté divers bustes de Norvégiens célèbres et une série d'importants travaux décoratifs. Son œuvre se distingue par une vie originale et énergique, et témoigne d'une personnalité puissante et d'une étude consciencieuse de la nature; mais on y retrouve les marques d'une ardeur



Phot. par Væring

Skeibrok : Fatiguée

improvisatrice, qui, faute de réflexion suffisante, n'a pas laissé l'artiste pousser jusqu'au bout la réalisation de ses idées.

Budal et Fladager vécurent tous les deux dans des conditions matérielles regrettables. Comme travaux originaux, Budal n'a guère fourni qu'une ou deux œuvres de genre, tandis que Fladager, supérieurement doué comme ornemaniste et sculpteur sur bois, a créé l'ange des fonts baptismaux de l'Église du Sauveur à Kristiania, un «Thésée retrouvant le glaive de son père» et une suite de beaux bustes. Quant à l'œuvre principale de Jacobsen, elle se compose du monument en bronze de Christian IV sur la grande place de marché de Kristiania. Cette statue a beau rappeler un peu le Gustave-Adolphe de Fogelberg à Gothembourg, elle témoigne pourtant comme les autres ouvrages de Jacobsen du soin le plus minutieux et d'un amour pour son œuvre, tout-à-fait sympathique et propre à inspirer la confiance.

Enfin, dans la génération suivante de sculpteurs norvégiens, l'intérêt est surtout tenu en éveil par Stephan Sinding (né en 1846) et Mathias Skeibrok (1851—1896).

Sinding peut à bon droit être caractérisé comme le plus exubérant et le plus génial des sculpteurs norvégiens. A Berlin, il a exécuté son «Vaulundr», et à l'Exposition Universelle de 1878, son «Captif» produisit un effet considérable par sa conception grandiose. En même temps, il exécutait pour le château royal de Kristiania un bas-relief, représentant la pose de la première pierre de ce château par Carl Johan. Vers 1880 il partit pour Rome, où il exécuta sa remarquable «Mère barbare» (en marbre dans la Glyptothèque Ny-Carlsberg à Copenhague et le Musée de Kristiania) : c'est une femme qui va emporter son fils mort du tumulte du combat. Vers 1883, le maître s'est fixé définitivement à Copenhague et a produit entre autres une frise equestre pour la glyptothèque de Jacobsen. Il mit alors en train sa «Mère captive» et concentra plus tard toutes ses forces pour la composition de son groupe capital «Deux hommes», poème en bronze destiné à être l'expression d'une passion profonde et pleine de grandeur. La Glyptothèque Ny-Carlsberg a de lui une intéressante sculpture en bois «La plus ancienne du clan», mélange singulier d'archaïsme stylisé dans le vêtement et de naturalisme renforcé dans le nu. Sinding a enfin sculpté les statues de Bjœrnson, d'Ibsen et de la grande actrice Laura Gundersen pour le théâtre national de Kristiania. Il y a dans les œuvres de Sinding un souffle rafraîchissant d'énergie naturaliste, exerçant sur le spectateur comme une action libératrice.

Skeibrok commença en 1871 par la sculpture sur bois, mais éveilla bientôt à bon droit l'attention par ses portraits-bustes de Michael Sars, d'Edvard Grieg et du philosophe islandais Magnus Eirikson. En 1878, il exposa à Paris son «Ragnar Lodbrok dans la fosse aux vipères» (actuellement au Musée de Kristiania). Pour le château royal de Kristiania il exécuta «Oscar II inaugurant la statue de Carl Johan». Il nous a donné dans sa «Mère qui veille» dans la Galerie Nationale un morceau plein d'un sentiment délicat. Enfin il a exécuté son Snorre Sturlasœn pour les noces d'argent de notre couple royal. A Paris, il a exécuté sa «Fatiguée». C'est une fille de service, affaissée sous la fatigue; pleine de sentiment et de vérité. Après avoir fourni «Hors la loi» et toute une suite de portraits-bustes, il accepta en 1886 la commande d'un groupe pour le fronton de l'Université de Kristiania, représentant Pallas-Athéné donnant une âme à l'homme créé par Prométhée; c'est là un ouvrage vraiment plein d'esprit et de style classiques.

Parmi les contemporains de Sinding et de Skeibrok, il convient encore de nommer Sœren Lexow-Hansen, dont la «Vala» en bronze si imposante appartient à notre Galerie Nationale, Oscar Castberg, dont le buste du chef d'institution Heltberg se trouve dans le même local, Johanne Sinding, sœur du sculpteur, et enfin Christen Daae Magelssen.

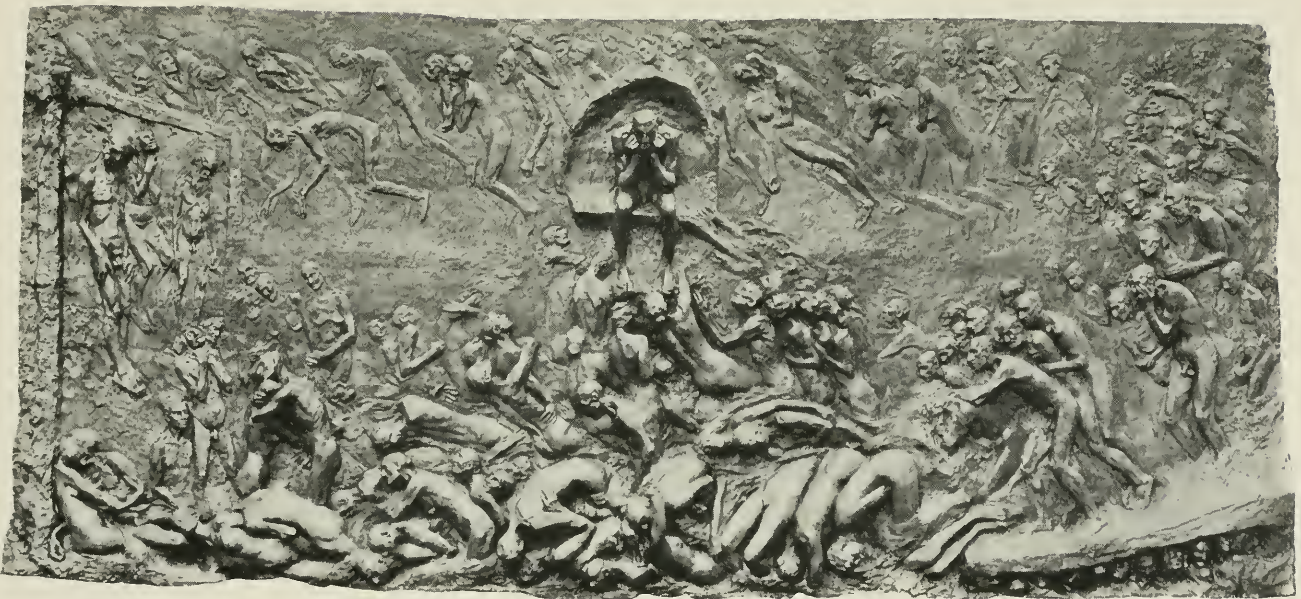
Ajoutons-y bon nombre de jeunes artistes, dont la carrière a été interrompue si tôt que leurs promesses n'ont pu arriver à floraison (Jacob Fjelde, Halfdan Hertzberg, Skjefte), des autres encore en voie de développement, et dont l'histoire ne peut encore s'écrire, comme Gustav Vigeland, à l'imagination puissante, dont le relief en bronze «L'enfer» appartient au Musée de sculpture, Visdal, Utne, Svor, Ambrosia Tœnnesen, Utsond et Ender, dont la statue de Tordenskjold va orner la place de ce nom dans la capitale de la Norvège.

BIBLIOGRAPHIE

L. Dietrichson. *Den norske Træskjærerkunst.* Kristiania 1878.

H. Grosch. *Kunstindustrimusæum. Kristiania. En Fører gjennem dets Samlinger.* Kristiania 1892.

— *Gamle norske Tepper.* Berlin 1889.



Phot. par Væring

Vigeland : L'enfer

ARCHITECTURE

C'est parmi les *églises* qu'il faut chercher en Norvège les plus anciens édifices encore existants; ce sont les églises en effet qui aux Xe et XIe siècles, lors de l'introduction du christianisme, vinrent remplacer les temples consacrés au culte des Ases. Il semble que ces derniers aient sans exception été brûlés pour faire place aux églises. Les temples («hov») étaient en bois, et il en a probablement été de même dans une certaine mesure des plus anciens édifices chrétiens. Ils étaient du type iro-norvégien légué par le dernier âge du fer, avec une grande richesse d'ornementation.

Parmi les églises absolument primitives en pierres brutes avec un chœur moins large, que l'on retrouve encore, il est difficile de fixer avec certitude quelles sont celles qui peuvent dater du commencement du XIe siècle.

Aussitôt que l'art romano-normand eut au milieu du XIe siècle pris des formes fixes dans le nord de la France et en Angleterre, on le retrouve dans les mêmes conditions en Norvège, et entre autres il faut mentionner les églises en pierre érigées successivement à Trondhjem par les rois Harald Haardraade et Olav Kyrre pour abriter les reliques du saint national, St. Olav. Ces connexions intimes avec le nord de la France et avec l'Angleterre se ressentent dans toute notre architecture mediévale, tandis que la Suède, et surtout le Danemark étaient plus fortement en rapport avec l'Allemagne.

Il ne tarda pas à se développer, sur le sol de Norvège, deux courants distincts dans l'architecture en pierre, celui du sud et celui du nord et de l'ouest, et on voit en même temps l'architecture reli-

gieuse en bois assumer des formes nationales plus indépendantes, quoique toujours principalement basées, elles aussi, sur les types empruntés aux Normands.

Les grandes églises en pierre de l'est ont généralement la forme de basiliques avec arcades portées par des piliers ronds, avec chapiteaux simples en dé ou en forme de coupe.

Les travées latérales sont très étroites, le chœur quadrangulaire et d'à peu près même largeur que la nef principale. Il est souvent terminé vers l'est par une abside saillante. Une tour centrale fréquemment assez haute s'élève sur le carreau du milieu, tandis qu'il n'y a généralement ni tour occidentale, ni transept. Petites fenêtres à plein-cintre dans les parois latérales. La principale source de lumière est le grand vitrail de la façade ouest, dont la position indique dans la plupart des cas que l'église a eu un comble ouvert. Il n'y a généralement pas de triforium. L'arcade du chœur est très étroite comme dans la plupart des églises romano-normandes de Norvège. Le toit déborde sur les pignons et les murs latéraux, mode de construction bien approprié au climat, et qui reçut une bonne solution au point de vue esthétique grâce à des planchers de garde robustes et richement ornementés.

Les églises de moindre dimension se construisaient avec une seule nef, soit avec, soit sans abside, et généralement sans tours.

Ce qui distingue essentiellement les types du nord et de l'ouest de ceux du sud et de l'est, c'est d'abord une exécution de détail bien plus riche et bien plus variée. En second lieu, leur disposition principale se distingue encore de l'autre groupe, en ce que des églises ayant jusqu'à 12 m. de largeur de nef dans œuvre, se font en une seule travée, recouverte d'un comble élégant et hardi. Il y a fréquemment une tour à l'ouest, au lieu d'une tour centrale, mais le plus souvent, il n'y a pas de tour. Il y a rarement construction de voûtes. Le type de la basilique semble, avant 1150, n'avoir servi que pour les cathédrales. De celles-ci, il ne nous reste que celle de St Svithun à Stavanger.

Elle montre dans ses détails des ressemblances frappantes avec les Salles des chevaliers du château de Rochester, édifié à peu près à la même époque. La construction a probablement eu lieu sous le auspices de Reinald, premier évêque de Stavanger, qui avait été clerc de l'église de Winchester. L'église est sans transept, triforium, ni tour centrale : mais elle a une tour du côté de l'ouest.



Église St Svithun.



Église St Svithun. Intérieur.

Les arcades y étaient portées par de lourds piliers ronds. La partie la plus ancienne de l'église a un plafond en bois.

Chez nous, comme partout ailleurs en Europe à la même époque, du milieu du XIIe à la fin du XIIIe siècle, l'architecture est l'objet d'une évolution rapide, qui culmine dans les voûtes à hautes flèches de la cathédrale de Nidaros.

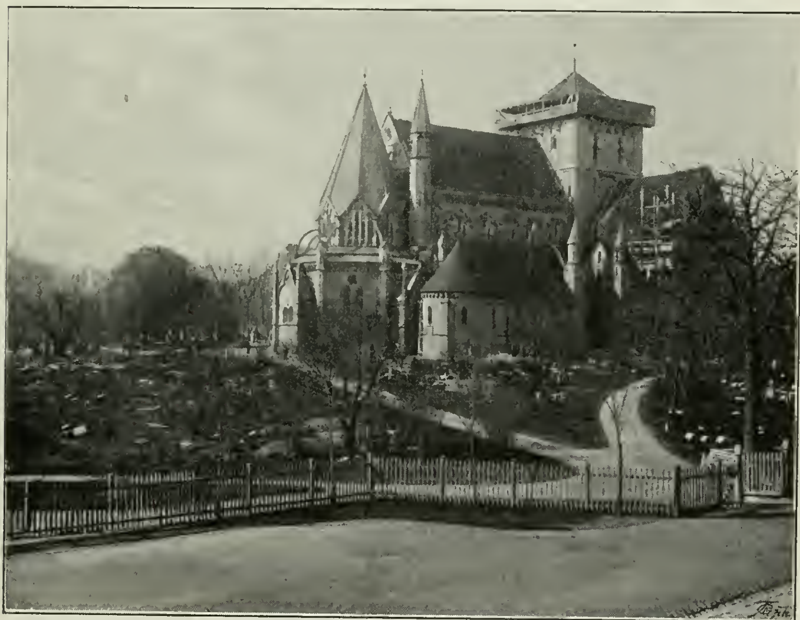


Église Ste Marie.

Les premiers pas furent faits dans cette voie par la cathédrale de Hamar, fondée en 1152 par Nicolas de Breakspeare (plus tard pape sous le nom d'Adrien IV). Son plan primitif fut au courant de la période gothique en partie modifié dans le sens d'une extension du chœur. Mais les restes qui en subsistent encore, rapprochés de vieilles descriptions, permettent de reconstituer cet édifice comme une basilique régulière avec transept, tour centrale, deux hautes tours à l'ouest et ayant probablement eu primitivement le chœur rectangulaire. Les arcades de la nef ont des arcs en plein-cintre fortement surbaissés avec des retraits à angle droit supportés par des colonnes rondes relativement sveltes. Malgré les

progrès de l'évolution, l'architecture de l'est se traduit encore par un certain degré de parcimonie et de simplicité dans le détail.

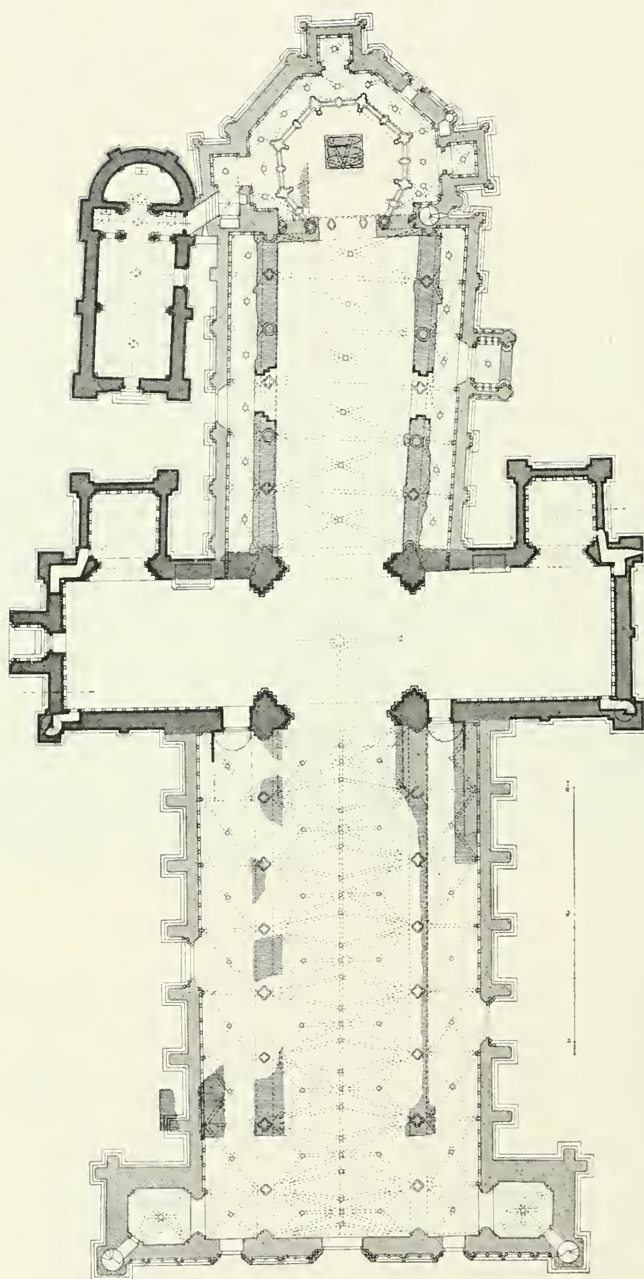
Les églises rondes du XII[e] siècle, si communes dans le Danemark et dans la Suède méridionale, ne se présentent à nous en Norvège que dans le peu de restes que nous avons de l'église conventuelle de S[t] Olav à Tœnsberg.



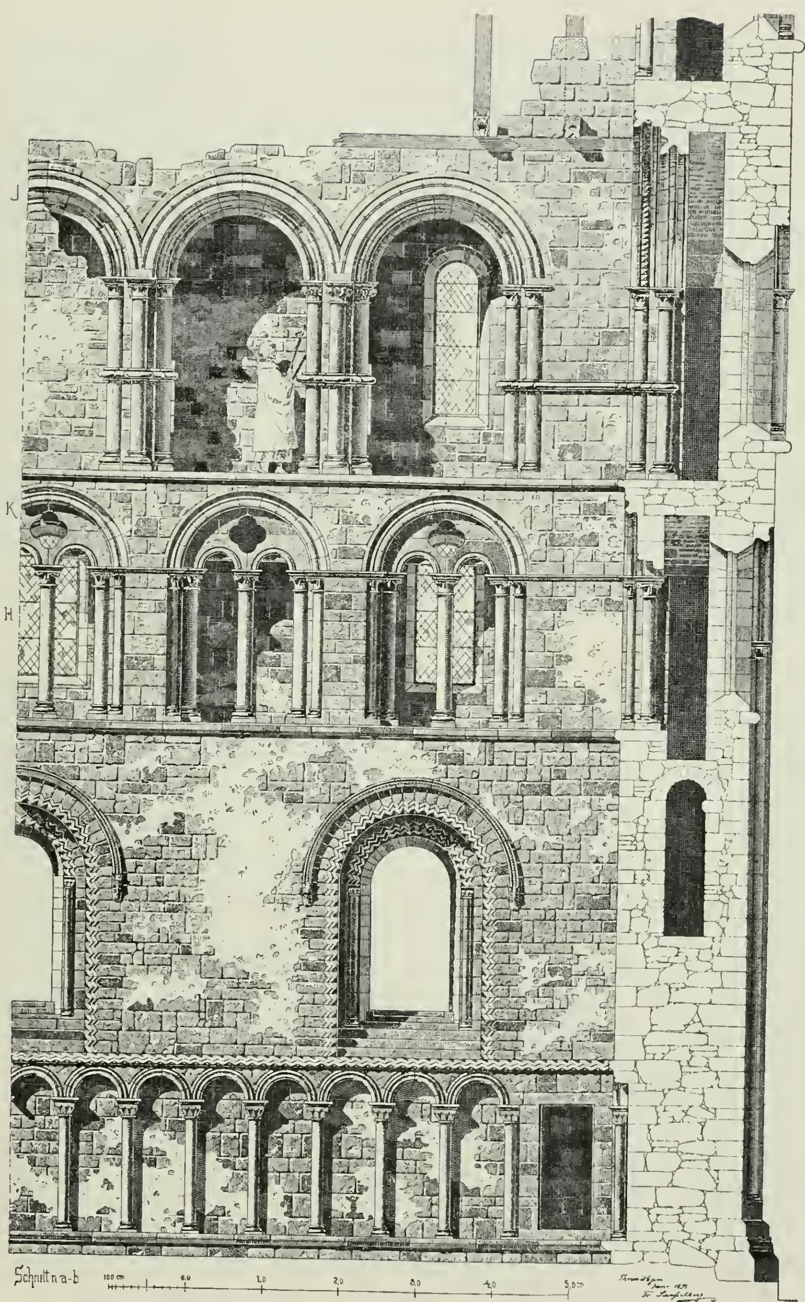
Cathédrale de Trondhjem.

Dans les édifices religieux de l'ouest et du nord, le chœur est généralement coupé à angles droits, et l'abside devient de plus en plus rare lorsqu'on remonte vers le nord.

De toutes les églises construites à cette époque à Bergen, il ne nous reste plus que la nef, les tours et le carré occidental du chœur de l'église S[te] Marie. Celle-ci est maintenant en Norvège la seule basilique à trois travées avec piliers quadrangulaires : elle a deux tours au côté ouest, et témoigne dans son ensemble d'influences plus françaises (du nord) qu'anglaises. Le chœur fut élargi pendant la première moitié du XIII[e] siècle en style gothique avec des fenêtres lancéolées.



Plan de la cathédrale de Trondhjem.



Cathédrale de Trondhjem. Intérieur du transept.

Comme autres églises de l'ouest rentrant dans la même catégorie, signalons les belles églises à un seul vaisseau de Talgœ dans le Ryfylke et de Hove dans le Sogn (fig. p. 626) : mais le style normand de la fin de la période est surtout richement représenté à Trondhjem et dans les districts adjacents.

Trondhjem avait lors de l'érection du siège archiépiscopal en 1152 son Église du Christ bâtie par Olav Kyrre, mais qui n'était pas de nature à satisfaire aux exigences d'une église métropolitaine, et qui dut en conséquence être totalement réédifiée. L'archevêque qui y mit le plus de zèle fut Eystein (1160—1188). Il dut en 1180, par suite d'événements politiques, se réfugier en Angleterre. Dans ce moment, la cathédrale de Canterbury était en reconstruction sous la direction du français Guillaume de Sens et de Guillaume l'Anglais, qui y faisaient intervenir l'ogive sous une forme excessivement élégante, marquant le début de ce qu'on appelle le premier style anglais. La cathédrale de Canterbury se termine du côté de l'est par ce qu'on appelle la couronne de Becket, qui servit probablement de prototype à l'octogone de Trondhjem.

Alors que ses souvenirs étaient encore dans toute leur fraîcheur, Eystein résolut à son retour, en 1183, de refaire le chœur de l'Église du Christ. Il n'y a toutefois plus maintenant que la partie inférieure du chœur, les parties basses de l'octogone oriental avec sa galerie et ses chapelles qui nous laissent encore voir le style de transition d'Eystein; les parties supérieures sont d'un gotique primitif bien développé, et les arcades du chœur en avant de l'octogone, montrent des formes qui conduisent jusqu'au XIVe siècle. Le transept a un comble à jour, toutes les autres parties étaient recouvertes de voûtes richement ornées.

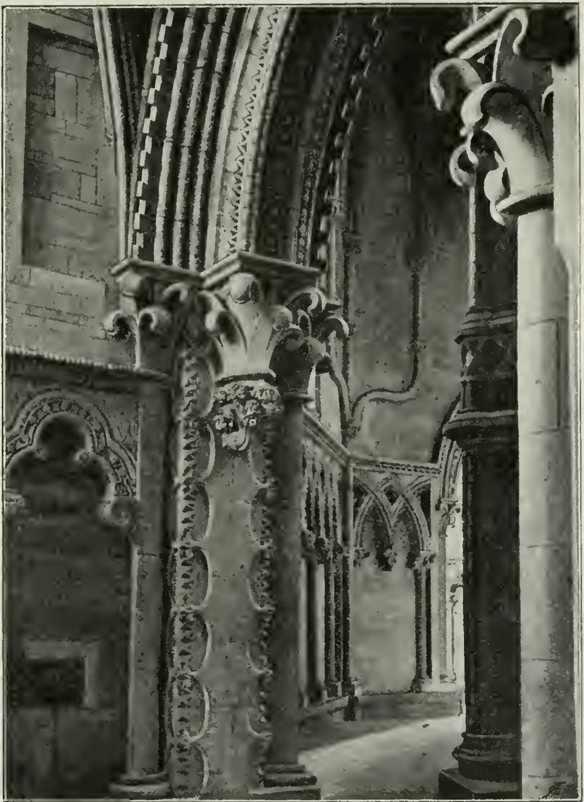
La salle du chapitre (vestiaire) situé au nord du chœur doit avoir été exécutée avant 1179. Dans toute l'église la matière première employée est la stéatite, dont l'agréable nuance verdâtre est mise en valeur par les colonnettes en marbre blanc servant à la décoration.

La facilité de travail offerte à un si haut degré par la stéatite s'est traduite par la richesse de détails dont les illustrations donnent une idée.

Comme on le verra par le plan, la cathédrale est régulièrement projetée; ses dimensions sont celles des cathédrales anglaises de moyenne grandeur, cependant les hauteurs et les largeurs sont relativement plus grandes et les longueurs relativement moindres

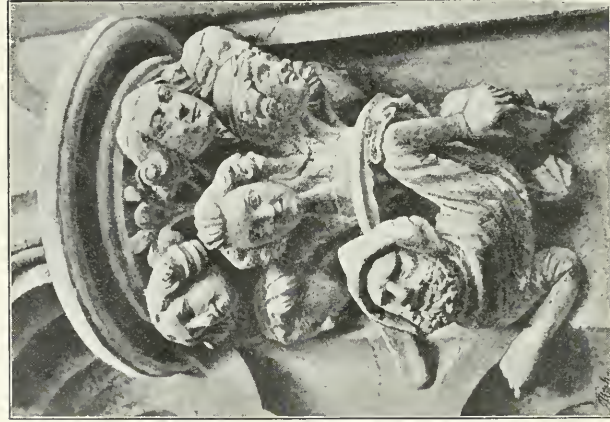


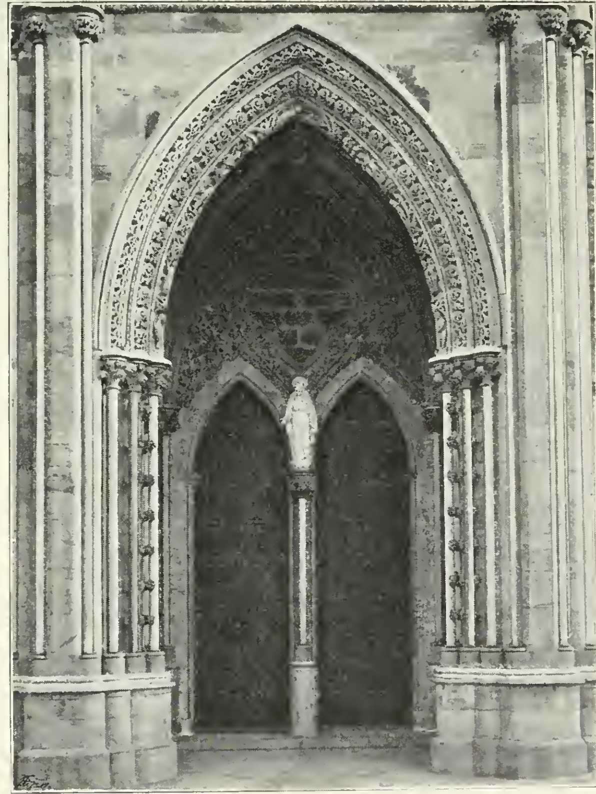
De la cathédrale de Trondhjem.



De la cathédrale de Trondhjem.







De la cathédrale de Trondhjem.

qu'en Angleterre. La longueur maximum est de 99 m., la plus grande portée de voûte (dans l'ouest de la nef) est de 10 m. A Trondhjem comme dans nos autres églises en pierre, on trouve une foule de particularités de détail, qui semblent déceler la création d'un style national au XIIe et surtout au XIIIe siècle.

A la tendance normande relativement récente qui se manifeste à Trondhjem semblent se rapporter une série d'églises à nef unique situées dans les environs, ayant toutes la forme ordinaire avec chœur coupé à angle droit et généralement analogues à l'église de Vernes, dans le Stœrdalen, qui est pourtant un peu plus vieille.

Dans la période écoulée entre la mort de Sverre en 1202 et l'époque du triomphe final de Haakon IV en 1240, l'activité ar-



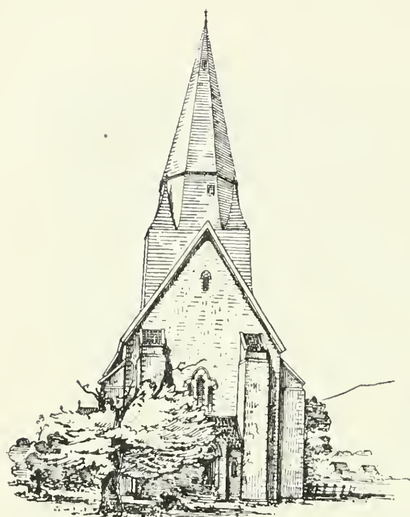
De la cathédrale de Trondhjem.

tistique semble n'être pas sortie d'un état de stagnation. Mais de 1240 à 1320 intervient la véritable floraison du gothique en Norvège. Les formes deviennent plus riches et plus légères. On y voit figurer l'ogive, les chapiteaux cupuliformes avec abaque rond, et des frondaisons élégantes et pleines de vigueur. Les fenêtres sont soit lancéolées, soit divisées par des linteaux.

A peu d'exceptions près le chœur est coupé à angle droit; les voûtes servent dans les édifices riches, les combles ouverts pour les édifices plus simples.

Dans l'est, on construisit relativement peu pendant la période gothique, et il ne nous est resté qu'une ou deux églises remontant à cette époque.

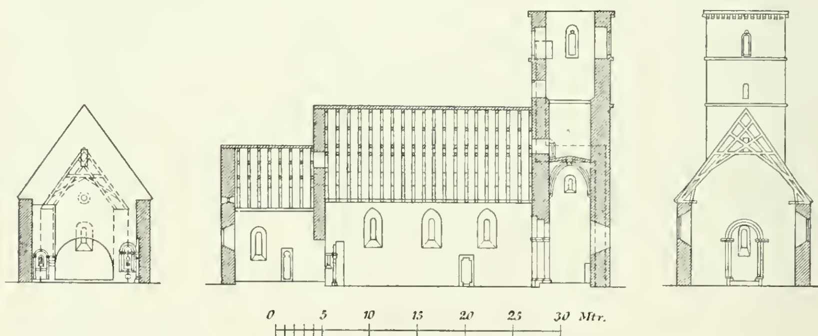
A Stavanger, on construisit après 1272 le superbe chœur de la cathédrale et la chapelle épiscopale qui lui est contemporaine;

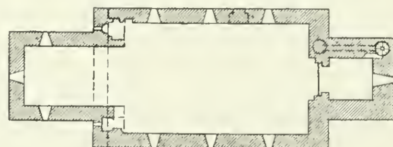


Église de Vossevangen.

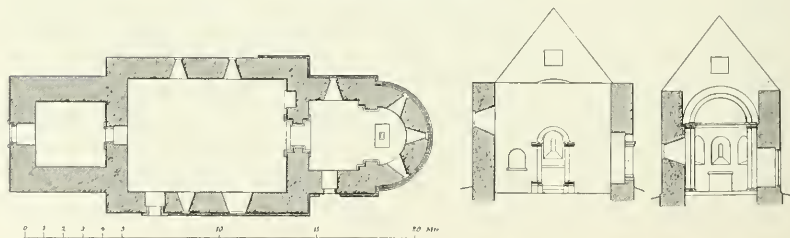


Église de Stange.





Église de Vernes.



Église de Hove.

dans les environs, le couvent d'Utstein. Bergen était à cette époque la ville principale du pays; aussi s'y éleva-t-il toute une série de beaux monuments sous la surveillance directe des rois HAAKON IV et MAGNUS LAGABŒTER; mais il ne nous en reste plus rien que le chœur de l'église Ste Marie et l'église de St Olav au fond du port («Vaagsbunden»), actuellement l'église du Dôme. Pendant le règne de Magnus Lagabœter, on édifia dans le diocèse de Bergen plusieurs grandes églises de campagne à nef unique, entre autres celle de Vossevangen, avec son intéressant clocher.

A Trondhjem, l'archevêque SIGURD EINDRIDESŒN construisit à la cathédrale à partir de 1248 la superbe portion de la nef gothique située du côté de l'ouest, et qui fut probablement achevée vers la fin du siècle. De tout cela, il ne reste plus après quantité d'incendies que les murs des bas-côtés avec la hauteur correspondante de la façade occidentale et des tours de l'ouest.

A partir de 1320 on ne construit plus guère d'églises en pierre en Norvège et l'on n'y trouve pas d'édifices architectoniques appartenant aux dernières périodes du gothique.

A partir du XVIe siècle (la Réformation fut introduite en 1536), l'art national se maintient à un niveau plutôt primitif; il y eut cependant évolution et rapport avec le dehors. Beaucoup de nos églises possèdent d'intéressants travaux d'aménagement et de peintures datant de cette époque et les villes virent s'élever des grandes églises en briques d'une exécution simple, mais néanmoins respectable.

A côté de l'architecture en pierre appartenant essentiellement aux villes, ou au moins en émanant, que nous venons de voir se développer à pas lents parallèlement à l'architecture de l'Europe occidentale, l'architecture religieuse *en bois* suivait cependant sa marche propre. Les procédés constructifs de ces petites églises sont fondés sur les types de l'architecture romane, tant dans leurs lignes principales, que dans tous les détails de leur ornementation. Dans les plus anciennes, on retrouve cependant encore l'ornementation iro-norvégienne, telle qu'elle apparaît déjà au dernier âge du fer. Nos églises en bois semblent donc devoir se rattacher en partie au style irlandais ou anglo-saxon du XIe siècle.

Le principe de la construction, dont le point de départ est le bois debout, est généralement partout identique dans toutes ces églises en bois (stavekirker), mais il est probable que les plus anciennes étaient toutes à nef unique avec un chœur bas, coupé à angle droit et sans tour. Au XIIe siècle seulement, on applique au

bois le type de la basilique et on créa ainsi des œuvres considérables tant au point de vue esthétique qu'au point de vue technique.

Au-dessus des arcades à plein-cintre s'élèvent dans les plus vieilles de ces églises (comme à Urnes) les parois en bois debout du cléristorium, avec des jours circulaires ou plus tard triangulaires. Dans les églises plus récentes, on rencontre une balustrade (triforium) sans plancher, composée de moises, de croix de S[t] André et de pleins-cintres.



Église de Borgund.

Les portes de la nef sont richement ornées. Autour du cadre intérieur se développe une decoration de style roman, à relief plat, quoique fortement entaillé, et composée d'entrelacs de dragons et de sarments. On y rencontre aussi parfois des représentations de scènes empruntées aux mythes germaniques (mythe de Sigurd Fafnesbane) ou des scènes bibliques. Tandis que les types de construction restent à peu près constants pendant tout le reste du XII[e] et du XIII[e] siècles, on observe un développement progressif et régulier de l'ornementation.

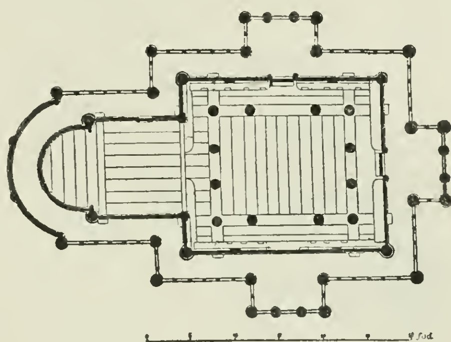
La condition principale de durée des édifices en bois debout était que les semelles et les parties les plus importantes fussent

soigneusement protégées contre l'humidité; c'est pourquoi le toit fut fait très incliné et en saillie sur les parois du bas, et pour cette raison encore on couvrait non-seulement les toits, mais aussi le sommet des encoignures extérieures, et même les murs d'épaisses tuiles en bois de pin, élégamment découpées et soigneusement ajustées.

La galerie extérieure avait pour but principal de protéger la partie basse des murs : elle fait tout le tour de l'édifice. Avec ses avant-portails et ses galeries naines elle contribue essentiellement à augmenter l'effet esthétique du bâtiment.

Les crêtes de faitage découpés de l'église se terminent souvent par des têtes de dragon fantastiques, faisant longuement saillie sur les frontons, et les saillies du toit sont protégées par des planches d'about souvent richement ornées.

Les cloches étaient le plus souvent installées dans des clochers isolés (*stœpul*, Borgund, Hiterdal).



Plan de l'église de Borgund.

Le type normand prédomine dans toutes nos constructions médiévales en bois. L'ogive et l'arc de cloître n'apparaissent que sporadiquement, à partir de la fin du XIII[e] siècle. En revanche on constate alors l'introduction d'un nouveau mode de construction : les plus grandes églises à une seule nef ont leur superstructure portée par une colonne centrale, sur laquelle se reporte la pression des murailles.

Il nous reste encore une vingtaine d'églises en bois debout, du XI[e] au XIV[e] siècle, pour la plupart dans les cantons montagneux et dans le Sogn.

Pendant la seconde moitié du XIV[e] siècle, on constate chez nous un déclin prononcé de l'architecture religieuse et de la sculpture en bois qui s'y rattachait intimement. Après la Réformation, la construction en bois debout semble n'avoir plus été employée pour les parties essentielles des églises.

On commença à les exécuter en madriers horizontaux encastrés par les bouts; les plus grandes furent en forme de croix, avec nef unique et tour centrale (clocher central).

Ces églises du XVIIe et du XVIIIe siècles ne manquent d'ailleurs pas d'intérêt, en raison de leurs bonnes proportions, de leur exécution solide et de leur bel aménagement intérieur, conforme à l'esthétique de l'époque.

En dehors des églises, l'architecture s'est servie soit de pierre, soit de bois. La maçonnerie servit surtout pour les résidences épiscopales et les couvents, ainsi que pour les résidences royales, tandis que les habitations de la campagne et généralement celles des villes étaient en bois. Le seul couvent qui nous reste tant soit peu complet est celui de St Laurent d'Utstein, au nord de Stavanger. Là, comme dans les autres ruines que nous possédons, on retrouve les dispositions qui étaient alors habituelles en Europe.



Tour de Rosenkrantz. Haakonshallen.

Résidence de Bergen.

Nous avous des restes intéressants de la résidence archiépiscopale de Trondhjem, ceux-ci assez bien conservés, ainsi que des résidences des évêques de Stavanger, Oslo et Hamar.

Voici quels sont les restes datant du XIIIe siècle, que nous possédons encore de résidences royales

De la résidence de Bergenhus, il y a la halle du roi Haakon (Haakonshallen) et la tour de Rosenkrantz avec des parties du mur d'enceinte. La halle a été recemment restaurée. Elle fut élevée entre 1247 et 1261 en pierres brutes avec encadrements et détails en stéatite. Au fond une cave basse et sombre, recouverte d'une assise de poutres, par dessus un étage intermédiaire, recouvert de voûtes ogivales croisées et partagé en trois pièces, et enfin la grande halle occupant toute la superficie de l'édifice et ayant dans œuvre 32,6 m. sur 12,9 m. avec hauteur de murs de 6,9 m.! Elle était surmontée

d'un comble ouvert par dessous. Dans la grande tour située aux sud de la halle, il n'y a que la partie du bas qui appartienne à cette période; les autres étages furent bâtis par Erik Rosenkrantz en 1560—65.

Alors que Bergenhus était surtout édifié comme résidence destinée aux rois, Akershus fut d'abord (sous Haakon V, vers 1290) une forteresse. Elle fut à plusieurs reprises agrandie et remaniée et c'est sous Christian IV qu'on lui imprima dans ses grands traits son apparence actuelle.

Des ruines qui offrent un intérêt tout spécial sont celles du castel de Magnus Lagabœter sur le Slotsfjeld (montagne du château) à Tœnsberg; ce castel fut en effet entièrement construit en briques et richement garni de pierres profilées et de briques vernissées, avec une copieuse ornementation plastique. Comme on voit clairement que les briques ont été produites dans la tuilerie située au nord de la colline, on reconnaît qu'ici, comme partout ailleurs en Europe, on se livrait vers la fin du XIIIe siècle à la fabrication des briques.

Mais le déclin de la situation économique du pays, déclin déjà sensible au XIVe siècle, fut tel que l'activité déployée prit bientôt fin aussi.

Il y a encore à Stenviksholm près Trondhjem, un château fort dû au dernier évêque catholique, Olav Engelbrektssœn (1523—36) : ses ruines ont été mises à découvert pendant ces toutes dernières années.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, on construisit surtout dans la ville de Kristiania, fondée à cette époque, bon nombre de maisons en briques, en matériaux importés de l'Étranger : elles témoignent d'un certain degré d'habileté chez les artisans, ainsi que d'un certain sens artistique dans les aménagements intérieurs.

Pour ce qui est des habitations ordinaires de la campagne, on y constate à l'origine un système particulier de construction avec un grand nombre de petits bâtiments autour d'un espace central : chacun des locaux nécessaires pour l'exploitation fait l'objet d'un bâtiment spécial et indépendant (voir l'illustration page 342). Les bâtiments sont toujours en bois et les toîtures sont souvent encore en gazon. Lorsque les installations sont moins primitives, le type des bâtiments les plus anciens rappelle en somme celui des églises en bois debout. On y retrouve le plein-cintre du style romano-normand, des arcs trifoliés, etc., tandis que les formes gothisantes sont rares.

Les bâtiments plus récents, spécialement ceux des XVIIe et XVIIIe siècles, montrent par contre le style de la Renaissance et de la Rocaille sous des formes originales et bien adoptées à la nature des matériaux et au but poursuivi.

Au début, il n'y avait pas de fenêtres. Le comble était ouvert et au milieu du toit il y avait une ouverture pour la fumée, pouvant



Maison ancienne.

se fermer d'en-bas avec un couvercle étanche. Directement au-dessous du trou de fumée se trouvait l'âtre.

Les sagas rapportent qu'Olav Kyrre fit remplacer les âtres par des fourneaux, sans nul doute les fourneaux dits à fumée, qui se rencontrent encore çà et là dans l'ouest : c'était une espèce de foyer primitif sans cheminée, placé dans un coin. La fumée s'échappait dans le local par une hotte pour partir ensuite par le trou de fumée. Ce ne fut qu'après la Réformation qu'on vit employer généralement dans les campagnes des foyers ouverts avec cheminées. En même temps, on commençait à donner des fenêtres aux maisons,

et le toit qui jusqu'alors avait été construit en chevrons, fut désormais, au moins dans l'est, construit avec faîtage.

Les plus anciennes maisons qui nous aient été léguées par le passé, par exemple celle de Rauland dans le Numedalen (remontant probablement au XIIIe siècle et maintenant réédifiée sur la propriété du Musée National à Bygdœ) contiennent une grande pièce et deux petites. C'est à une époque relativement récente qu'on a montré une tendance à réunir plus de pièces sous un même toît dans un but de commodité : cependant les communs et étables furent toujours tenus en-dehors des maisons.

Les plus anciennes habitations étaient toutes sur un plan commun (sauf pourtant des divergences locales) avec siège d'honneur, table, armoire d'angle, etc., toujours à la même place.

Le tout est fréquemment coordonné comme forme et comme couleur de façon à former un ensemble harmonique entouré de murailles et plafonds décorés en couleurs voyantes; l'art national dont les aménagements de l'habitation fournissent la preuve, a surtout à une époque récente exercé une influence fructifiante sur l'art moderne, ainsi que sur l'industrie manuelle de notre temps. Au-dehors comme au-dedans on voit paraître les bois ronds qui forment les murailles, avec leurs encastrements dans les angles, et les abouts des troncs se terminent tant au voisinage du toit qu'à celui de la fondation, par des lignes fortement dessinées. Soutenu par ces encorbellements, le toit fait fortement saillie sur les frontons.

Ce type d'habitation à un seul étage avec son toit de gazon bas et verdoyant, se détachant sur la couleur brune des murailles se distingue souvent par de belles proportions, et la galerie extérieure, qui subsiste encore çà et là et est aussi richement décorée, ajoute encore à l'effet pittoresque de la construction. Les lignes du toit vers les frontons sont relevées et protégées par de larges planches de garde qui offrent souvent un grand luxe de sculptures.

Des maisons à deux étages complètement développées, avec cheminées et poêles en fonte, ne se rencontrent qu'à partir du XVIIIe siècle.

Par contre, les «stabbur» (voir p. 338, 344) et les greniers furent construits dès le XIe siècle sur deux étages, le plus souvent avec une pièce par étage. A l'étage inférieur on trouve le local pour les vivres, le magasin, généralement élevé sur des poteaux, afin de protéger les provisions contre l'humidité et les parasites : ces poteaux sont

parfois en pierre, mais le plus souvent en bois de gros calibre. Le premier sert pour les vêtements, et sert souvent aussi pour la nuit. Ces magasins sont dépourvus de foyers. L'étage supérieur est souvent entouré d'une galerie à jour portée par les extrémités fortement prolongées des poutres des côtés et des poutres de fronton, extrémités découpées en lignes énergiques. Cette balustrade est presque toujours en bois debout, avec solides montants aux angles.

Tandis que dans l'habitation la décoration artistique est appliquée à l'intérieur, le magasin semble appelé à témoigner par ses dehors des ressources économiques du propriétaire; c'est pourquoi il est souvent si richement orné a l'extérieur.

Il y a plusieurs de ces «stabbur» qui semblent d'une antiquité presque aussi haute que les églises en bois debout.

Les étables et écuries sont toujours en madriers horizontaux assemblés aux angles, tandis que les greniers et les fenils sont souvent composés de chevalets en charpente réunis entre eux par des cadres (sablières) et des faitières.

L'architecture profane contemporaine de la Norvège est de nature plutôt cosmopolite. Depuis quelques années, le sens pour les matériaux solides a gagné du terrain dans les grandes villes, et plus spécialement au centre de Kristiania on voit des pierres de luxe comme le granite, le syénite augitique («labrador»), la stéatite et le marbre, employées sur une grande échelle et sous des formes rationnelles.

En fait de constructions en bois, un art national s'est développé basé sur l'étude de nos vieux édifices. Il est surtout représenté dans les petites villas environnant les villes et dans un certain nombre de nos hôtels et de nos sanatoria de province.

BIBLIOGRAPHIE

Aarsberetning fra Foreningen til norske Fortidsmindesmerkers Bevaring. Kristiania. Annuellement.

L. Dietrichson. *De norske Stavkirker.* Kristiania 1891—92.

L. Dietrichson und H. Munthe. *Die Holzbaukunst Norwegens.* Kristiania 1893.

O. Krefting. *Om Throndhjems Domkirke.* Trondhjem 1899.

P. A. Munch. *Throndhjems Domkirke.* Kristiania 1859.

N. Nicolaysen. *Norske Bygninger fra Fortiden.* Kristiania 1860—1880.

— *Norske fornlevninger.* Kristiania 1862—1866.

H. Schirmer. *Kristkirken i Nidaros.* Kristiania 1885.

E. Sundt. *Om Bygningsskikken paa Landet i Norge.* Kristiania 1862.

MUSIQUE

Le peuple norvégien n'est peut-être pas un peuple chantant au même titre que bien d'autres nations de l'Europe.

Les mers puissantes qui viennent déferler sur les côtes de la Norvège, les sombres fjords avec leurs roches menaçantes, le tonnerre des cascades, la succession presque indéfinie et de lieue en lieue des forêts de pin et de sapin d'un vert presque noir, les déserts sans bornes, où glaces et rochers se disputent la suprématie, les crépitations de l'aurore boréale pendant l'interminable nuit d'hiver, toutes ces choses dont les Titans semblent avoir doté notre nature à l'heure de sa création, tout cela pèse sur notre peuple et jette sur lui son ombre et sa mélancolie. Nos lèvres ne s'entr'ouvrent pas si vite pour chanter que chez ces peuples que le soleil du midi a gratifiés d'un éternel printemps.

Notre peuple est doué cependant du sentiment musical, il a son lyrisme, plus développé même que chez la plupart des autres nations européennes. Sa musique populaire force l'admiration par son originalité, représentant des états d'esprit toujours nouveaux, et reflétant comme dans les images d'un kaléidoscope, la richesse et la profondeur de sa vie sensitive.

L'originalité si nationale de cette musique est d'autant plus fraîche et d'autant plus virginale, que la culture générale européenne, ennemie jurée de tout particularisme, met plus de temps à pénétrer dans nos vallées et les districts de nos montagnes et à y effacer les contours de la tradition.

Mais il en résulte justement que les Norvégiens s'y sont pris trop tard pour sauver de l'oubli tous les trésors de poésie et de musique

qui étaient restés pendant des siècles l'apanage de nos populations. Quand le travail de sauvetage a commencé, bien des richesses étaient déjà gaspillées par la culture éphémère des cités.

L'honneur d'avoir, le premier de tous, commencé le sauvetage de la musique populaire norvégienne revient en première ligne à l'organiste L. M. Lindeman (1812 à 1887), qui malgré la modestie de ses prétentions, fut l'un des représentants les plus éminents de la musique norvégienne : il fut le premier de nos théoriciens et de nos contrepointistes, en même temps qu'une capacité hors ligne en fait de musique religieuse. A partir de 1848, il recueillit et sauva de l'oubli plusieurs centaines d'airs et de chants nationaux, de spécimens de musique dansante et de psaumes, et ces travaux constituent à sa gloire un *monumentum ære perennius*. Ces collections ont été continuées dans ces dernières années par Catharinus Elling.

Il y a dans cette musique une succession indéfinie de sentiments, de rythmes et de couleurs offrant la plus riche diversité et faisant résonner toutes les cordes de la harpe. Elle chante les grands exploits des temps antiques, les rois et les preux du moyen-âge, la nixe et sa beauté, le monstre marin qui présage la mort des pêcheurs, les gnomes et tous les esprits des rivières et des chûtes. On y trouve aussi des chants d'amour si profonds et si exaltés qu'on trouve rarement rien de pareil; il y a des chants mordants et satiriques et pour les enfants des chants aussi purs et aussi tendres que l'enfance elle-même.

Le plus célèbre des vieux chants mythiques est une légende visionnaire, le chant du rêve (Draumkvædi).

Une classe très caractéristique et tout-à-fait saisissante d'airs populaires est constituée par le *stev*, strophe de quatre vers du contenu le plus variable, exprimant tantôt le sarcasme et l'ironie les plus drastiques ou l'humour le plus baroque, tantôt les sentiments les plus chaleureux et les plus profonds. A cette classe appartiennent quelques-unes des perles de la musique populaire de Norvège. Comme amusement dans les réunions et les beuveries des districts de montagnes, le *stev* joue un rôle considérable; sous forme de chants alternes, il donne lieu à de véritables tournois poétiques.

Au fond de toute la musique nationale des Norvégiens, il y a comme un fort courant de mélancolie saisissante. La note est donnée par la nature du pays et la sensibilité de son peuple : cette note se retrouve d'ailleurs partout, et là même où l'on pourrait s'attendre à ne trouver qu'une fanfare triomphale.

Les danses nationales norvégiennes ont dans leurs airs et dans leur rythme un caractère de fraîcheur de bon aloi, qui leur prête une valeur musicale considérable. La principale est le *halling*, danse solo avec voltes sauvages et coups de jambe donnés au plafond du local de danse.

Une autre est le *springar*, danse à deux, avec des voltes et des tourbillonnements non-moins énergiques.

La musique populaire se rattache pour une bonne part et plus ou moins directement à l'emploi des instruments nationaux, qui sont le *langeleik* et le *violon du Hardanger :* tous deux jouent un rôle considérable dans la vie musicale des paysans.

Le *langeleik* est une caisse de résonnance plate et allongée, avec ouverture pour le son et 7 à 8 cordes qu'on attaque avec un plectre. Les tons en sont menus; et comme il ne peut guère y être question de modulations, l'effet en est en somme assez monotone.

Le *violon du Hardanger* est plus haut et plus ventru que le violon ordinaire. Son col se termine d'habitude par une tête de dragon, et sa caisse est richement décorée d'ivoire, de nacre et de sculptures. Sous les 4 cordes supérieures, qui reçoivent un accord très différent, et sous le col, il y en a 4 autres très fines en acier et même quelquefois davantage, destinées à résonner sympathiquement.

C'est avec cet instrument que la population des campagnes brode ses improvisations sur des thèmes pris dans la nature même; elle y rend la nuit d'été avec son aurore et son crépuscule, les appels de la nixe (huldre), les trilles du merle, ou le son des cloches, la noce et la danse.

Quant à la *musique écolée*, son développement a nécessairement été lent en Norvège. La première en date des institutions destinées à travailler dans ce sens fut celle des *musiciens des villes*, qui à peu près depuis le commencement du XVIIe siècle avaient le privilège de la musique instrumentale; mais il y avait aussi les *organistes* et les *chantres* des paroisses.

Il va sans dire que ces musiciens des villes étaient généralement des plus médiocres; mais il y en a pourtant un certain nombre qui ont exercé une action utile sur le développement d'un art musical encore très modeste, surtout depuis qu'on eut, en 1780, décidé que ces postes seraient attribués de préférence à des membres de la chapelle royale de Danemark (la Norvège était alors unie avec le Danemark).

Plusieurs des organistes de ce temps étaient des hommes très distingués, et dans une période récente, plusieurs d'entre eux ont

été comptés parmi nos premiers artistes et jeté beaucoup d'éclat sur les modestes fonctions d'organiste.

Ainsi en toute première ligne L. M. Lindeman, déjà nommé, qui fut fondateur de l'unique académie musicale du pays, l'*École de musique et des organistes* de Kristiania. Au cours des ans, cette école est parvenue à embrasser toutes les branches de l'enseignement musical.

La famille Lindeman nous a d'ailleurs donné plusieurs autres organistes et compositeurs de grand mérite.

Le successeur de Lindeman, Christian Cappelen (né en 1845), est un excellent virtuose sur l'orgue, un compositeur lyrique spirituel et élégant. Le pays possède encore, dans la personne de l'organiste Winter-Hjelm (né en 1837), un musicien de la vieille école, des plus savants et des plus distingués, ayant acquis une grande réputation et comme compositeur et comme auteur et critique musical. Son œuvre principale est la grande cantate de l'université «Lyset» (la lumière), sur un texte de Bj. Bjœrnson.

C'est encore parmi les organistes qu'il faut aller chercher un des représentants les plus connus de l'art musical norvégien contemporain, Johannes Haarklou (né en 1847) qui, dans ses symphonies, un opéra, un oratorio, des romances, etc., a donné les preuves d'un talent considérable, d'un esprit indépendant et énergique et d'un tempérament sérieusement artistique.

Parmi les organistes morts, nommons M. A. Udbye à Trondhjem (1820 à 1889), compositeur d'un bon nombre d'œuvres variées, entre autres du premier opéra norvégien «Fredkulla».

Madame Erika Nissen (née en 1845) est à côté de Mme Agathe Backer-Grœndahl la pianiste la plus remarquable du pays; elle occupe aussi à Kristiania un poste d'organiste. Elle jouit de la plus grande réputation et par son interprétation géniale des grands classiques, comme Bach et Beethoven, des néo-romantiques, comme Schumann et Chopin, et par son exécution des maîtres norvégiens modernes, comme Nordraak, Grieg et Sinding; elle a exercé une influence tout-à-fait décisive sur les destins de la musique norvégienne.

Dans ses tournées de concerts, elle a aussi gagné au-dehors un nom très considéré et le Storthing norvégien lui a voté une pension viagère à titre de récompense nationale, ainsi qu'on l'a fait pour les poètes Ibsen et Bjœrnson et pour quelques autres.

Les premières en date des institutions musicales du pays furent des sociétés privées.

Le *Lycée musical* fut fondé à Kristiania en 1809 et compta parmi ses premiers coryphées Waldemar Thrane, compositeur et violoniste de grand mérite (1790—1828). Son œuvre principale est la musique de l'opérette «Fjeldeventyret» (Une aventure dans les montagnes), le premier de nos ouvrages dramatiques dont la musique ait un caractère véritablement national. Un des morceaux de ce petit opéra est une des perles de la musique populaire norvégienne.

Au Lycée succéda en 1847 la *Société philharmonique*. Un de ses premiers chefs fut Carl Arnold (1794 à 1873), excellent pianiste, savant théoricien et compositeur, qui a contribué puissamment aux progrès de la musique norvégienne. Au bout de 20 ans, la philharmonique fit place à son tour à l'*Association musicale*, qui est encore, à l'heure actuelle, la seule société de concerts existant à Kristiania.

Les *soirées de musique de chambre* qui se tinrent pendant nombre d'années sous la direction des frères Hals, propriétaires de la plus ancienne et actuellement la plus importante des maisons de facture de pianos du pays (établie en 1847), ont en effet cessé d'avoir lieu.

L'*Association musicale*, dont le but est d'exécuter de la musique de concert de toute catégorie, fut fondée en 1871 à l'instigation du célèbre maître norvégien Edvard Grieg, qui s'adjoignit plus tard son ami Johan Svendsen. Ces deux hommes de génie, tous deux animés d'un chaud et vivant intérêt pour l'art musical de leur patrie, arrivèrent pendant leur période directoriale à des résultats fort brillants, en dépit des matériaux fort insuffisants dont ils disposaient. A leur suite vinrent les compositeurs Ole Olsen, Johan Selmer et Iver Holter.

Sur ces cinq directeurs de la première institution harmonique du pays, c'est sans contredit Edvard Grieg qui occupe la place d'honneur comme coryphée de l'art musical en Norvège, depuis que Johan Svendsen s'est laissé lier à poste fixe au Danemark; Grieg est le premier des artistes du pays, et l'un des plus géniaux des compositeurs vivants. C'est sur le terrain musical le représentant le plus autorisé de l'art scandinave, il est pour ainsi dire le cœur palpitant de l'harmonie norvégienne.

Il est né en 1843 à Bergen, capitale de l'ouest norvégien, au tempérament si lyrique, et aux impulsions artistiques si éminentes. Il n'est jamais resté longtemps en place : il a fait des voyages étendus en Scandinavie, Allemagne, Hollande et Italie. De 1866 à

1874, il séjourna surtout à Kristiania, où il a fait époque comme maître enseignant, chef d'orchestre et compositeur.

Ses prestations comme compositeur sont encore aussi juvéniles que jamais, et embrassent les champs les plus divers : des ouvrages choraux de plus ou moins longue haleine, la musique du grand drame fantastique d'Ibsen, «Per Gynt» et du «Sigurd Jorsalfar» de Bjœrnson, une masse de compositions des plus variées pour piano et pour musique de chambre, mais en toute première ligne ses suites de romances et de «lieder», où son sentiment national si profond, son esprit si finement poétique, son sens rythmique et mélodique si plein de génie, ont certainement trouvé leur expression la plus caractéristique.

Impossible d'écrire l'histoire de Grieg sans parler des pionniers qui lui ont servi de précurseurs en fait d'art national, Kjerulf et Nordraak.

Halfdan Kjerulf (1815 à 1868) fut le premier protagoniste de la musique nationale artistique. Sa jeunesse et l'époque de son développement coincidèrent justement avec la période de fermentation qui commença entre 1830 et 1840.

Son sens musical trouva sa principale expression dans des romances, dont il a composé une centaine. Dans ses «lieder» norvégiens, nous trouvons en bouton la fleur nationale qui bientôt, chez Grieg, va s'épanouir dans son plein. Le ton fondamental de cette musique est d'ailleurs en accord parfait avec la littérature et l'art norvégiens de l'époque, tels qu'ils se révèlent dans la poésie de Welhaven, d'Asbjœrnsen, de Moe et de Bjœrnson, et en peinture chez Tidemand et Gude.

La note nationale résonne bien plus haut encore chez le premier successeur direct de Kjerulf, Rikard Nordraak (1842 à 66). Pendant une vie par trop écourtée, il ne lui fut certes pas donné de produire de chef-d'œuvre marquant : il dut se borner à créer la musique des drames de son cousin Bjœrnson, «Maria Stuart» et «Sigurd Jorsalfar», ainsi que quelques cahiers de morceaux pour piano et chant contenant entre autres notre hymne national : «Ja vi elsker» — il n'en reste pas moins un des plus grands génies musicaux que la Norvège ait jamais produits. C'était un homme à vues originales et indépendantes, nourrissant un intérêt puissant pour son art, une activité irréductible, et un sentiment national des plus profonds. Il a eu aussi une influence décisive sur le développement artistique de son ami Grieg : dans l'histoire harmonique de la Norvège, il forme la transition entre Kjerulf et Grieg.

Si après cette digression, nous revenons à l'Association musicale et à ses chefs, nous trouvons tout d'abord JOHAN SVENDSEN (né en 1840). Depuis 15 ans et plus, il a quitté le pays, et accepté un poste au Théâtre royal et Opéra de Copenhague. Il ne joue donc plus un rôle aussi éminent en ce qui concerne l'art musical norvégien, mais il reste un de ses maîtres les plus indiscutés.

Ses travaux à Kristiania, de concert avec Grieg, entre 1860 et 1880, et l'activité considérable qu'il a déployée depuis lors comme chef d'orchestre et compositeur, ont marqué notre vie musicale d'une empreinte indélébile. En-dehors de l'emploi qu'il a fait des motifs nationaux, en les mettant au point, ses ouvrages n'ont pas, il s'en faut de beaucoup, le cachet ultra-national de ceux de Grieg : ils témoignent plutôt d'une personnalité artistique vigoureuse et pleine de sève, associée à une indépendance personnelle très caractéristique, et à un respect méticuleux des droits de l'histoire. Il a un sens merveilleux de la forme et une instrumentation brillante : il est symphoniste de naissance, et il a reçu au berceau toutes les qualités faisant un bon chef d'orchestre. Ses symphonies, ses rhapsodies orchestrées, ses fantaisies, son carnaval, ses transcriptions pour instruments à cordes, sa musique de chambre, ses romances et ses chœurs pour hommes sont tous d'une valeur artistique consommée.

Celui qui se rapproche le plus de lui dans la série des directeurs de l'Association musicale est JOHAN SELMER (né en 1844) : son œuvre, qui comprend une série de grands ouvrages symphoniques divers, des chœurs pour hommes et des chœurs mixtes *à capellâ*, ainsi qu'une masse de compositions vocales, se ressent assez souvent à n'en pas douter d'une certaine recherche du grandiose, avec des formes baroques, des modulations et des tournures forcées. Malgré cela, il est en possession d'une imagination des plus riches, d'un caractère inébranlable et d'une instrumentation saisissante et bien nuancée. Selmer, qui est constamment en voyage, se trouvait à Paris en 1870 au moment de la guerre, y resta pendant le siège, et fut nommé par la commune membre d'un comité musical. A l'entrée des troupes versaillaises, il dut prendre la fuite et échappa grâce à un déguisement. De cette époque date son grand ouvrage symphonique l'*Année terrible.*

Le prédecesseur de Selmer à l'Association, OLE OLSEN, est né dans l'extrême Nord du pays (en 1850). Il a fait preuve d'une grande activité comme compositeur, chef d'orchestre et instructeur; il est

actuellement chef de musique à la 2e brigade à Kristiania, avec les étoiles de capitaine. Ses nombreuses compositions, qui toutes témoignent d'un grand talent et d'une conception musicale fraîche et vivante, consistent en une symphonie, deux opéras dont il a écrit lui-même le livret, des peintures symphoniques, de la musique dramatique de divers genres, en cantates, en musique vocale, et en compositions pour piano.

Depuis quelques années, le directeur musical de l'Association est Iver Holter (né en 1850), qui était d'abord directeur de l'Harmonie de Bergen. Il a aussi tenu le bâton lors de plusieurs grandes fêtes nationales de musique, et est à la tête de diverses sociétés de chant à Kristiania. C'est à ses efforts qu'est due la constitution récente d'un orchestre municipal. Ses compositions — symphonie, suites et idylle pour orchestre, musique de chambre, chœur pour hommes, lieder — ont consolidé, depuis longtemps déjà, sa réputation de musicien instruit et sérieux.

La Norvège n'ayant pas de scène consacrée à l'opéra, ni d'orchestre pour concert à organisation permanente et à fonctionnement ininterrompu, la vie musicale a toujours affecté surtout la forme de concerts de circonstance.

Dans ce domaine, le plus célèbre des artistes norvégiens a été Ole Bull (1810 à 1880), le roi du violon, dont la vie et l'art sont si connus partout qu'il nous paraît superflu d'y insister.

La Norvège a aussi compté des exécutants d'un haut mérite dans la personne de Thomas Thellefsen (1823 à 1874) et Edmund Neupert (1842 à 1888), tous deux pianistes et compositeurs, et dans celle du flûtiste Oluf Svenssen (1832 à 1888).

Au premier rang des exécutants encore vivants se place Mme Agathe Grœndahl, déjà nommée (née en 1847) : elle est aussi distinguée et d'un talent aussi noble sur le piano que supérieurement douée et féconde comme compositeur. C'est ainsi, par exemple, qu'elle a écrit toute une série de romances délicieuses et de compositions pour piano seul.

Parmi les hommes, notre premier virtuose actuel sur le piano est Martin Knutzen (né en 1863), et le meilleur interprête de la romance nationale, des chants de l'antiquité et des chants populaires plus récents est le chanteur Thorvald Lammers (né en 1841) qui en sa qualité de directeur de concerts choraux et spirituels, a rendu des services hors de pair à notre vie musicale.

Il lui a été décerné, à titre de récompense nationale, une pension viagère.

En fait de chant, les dames sont représentées avant tout par Mme Ingeborg Oselio-Bjœrnson (née en 1859) et Mme Ellen Gulbranson (née en 1863), qui disposent toutes deux de voix extraordinaires, en même temps qu'elles sont excellentes au point de vue dramatique.

Puisque nous parlons de concerts, nous pourrons, sans trop quitter de notre sujet, mentionner ici Christian Sinding (né en 1856), l'un de nos jeunes compositeurs les plus méritants et d'un vrai génie. Ses grands ouvrages sont souvent inquiets et bruyants, attendu qu'il est un peu trop amoureux du pathétique. Il y manque un tant soit peu de la sérénité et de la pureté classiques. Mais grâce à l'abondance de ses idées suggestives, à la profondeur de son inspiration, et aux ressources dont il dispose au point de vue de l'énergie dans l'expression, Sinding s'est bien vite créé chez nous et à l'Étranger une place distinguée parmi les premiers compositeurs norvégiens. Il exerce un pouvoir considérable sur l'orchestre, et est en possession d'une instrumentation tout-à-fait riche. Sa production, déjà très copieuse, va de la symphonie et des ouvrages symphoniques à la romance, en passant par la musique de chambre.

Entre les artistes nationaux, il y a eu depuis 150 ans un courant ininterrompu et sans cesse croissant de virtuoses étrangers ayant honoré la Norvège de leur visite, et parmi eux on rencontre les noms des plus grands maîtres.

Nous l'avons dit, le pays n'a pas de scène d'opéra : et par suite, ce sont généralement des étrangers à qui on s'en est remis du soin d'apaiser la soif d'opéra de notre petit peuple. Dans le cours des années nombre de troupes d'opéra et d'étoiles diverses ont donné des représentations en ce pays.

Mais en outre, un certain nombre d'artistes norvégiens se sont à l'occassion dévoués à cette branche de l'art, et ont donné fréquemment des représentations sur la scène de Kristiania, fondée en 1837 : en 1874, on inaugura même avec des artistes norvégiens et suédois, un opéra à poste fixe, qui donna de brillants résultats artistiques, mais avec un bénéfice pécuniaire si mince que les représentations cessèrent lors de l'incendie du théâtre en 1877.

Les résultats artistiques de cette entreprise furent principalement dûs au chef d'orchestre du théâtre, Johan Hennum (1836 à 1894). Son

successeur Per Winge (né en 1858) qui, comme compositeur de romances, possède un goût musical développé et un beau talent mélodique, a vu également l'opéra cultivé avec succès sous son bâton. Per Lasson (1859 à 1883), cousin de Winge, avait fait concevoir les plus belles espérances par ses jolies romances et ses compositions pour piano, mais il mourut malheureusement à la fleur de l'âge.

Au moment où l'on lira ces lignes, le théâtre de Kristiania aura fermé ses portes : mais il est remplacé par le *Théâtre National* élevé tout récemment et sur un plan magnifique. Pour diriger son orchestre, on a fait choix de Johan Halvorsen (né en 1864), qui a acquis une grande notoriété comme soliste pour violon, comme chef d'orchestre et comme compositeur de plusieurs ouvrages plus ou moins considérables.

Au répertoire de l'opéra ont surtout figuré les chefs-d'œuvre internationaux, mais on y a aussi inscrit plusieurs drames musicaux originaux.

Le dernier opéra de ce genre, occupant toute une soirée, fut «*les Cosaques*», de Catharinus Elling (né en 1858), qui s'est fait remarquer honorablement comme auteur d'une symphonie, d'un oratorio, de musique de chambre et de nombreuses romances.

Parmi les représentants les plus distingués de la musique dramatique en Norvège, citons encore Gerhard Schjelderup (né en 1859). Le Storthing lui a récemment voté une pension viagère. Il est du reste domicilié à l'Étranger.

On ne peut terminer cette revue de la musique norvégienne sans avoir parlé des *chœurs d'hommes* qui ont joué un rôle très prépondérant au point de vue musical. Le moment décisif pour cette branche de l'art musical remonte aux environs de 1845, époque où J. D. Behrens (1820 à 1890) fonda à Kristiania les sociétés de chant des étudiants, de l'association commerciale, et de celle des ouvriers de métier.

Depuis lors son nom a été lié indissolublement à cette spécialité, dont il avait fait le but même de son existence. Il réussit effectivement à donner aux chœurs d'hommes une place prépondérante dans notre art national. De nombreuses sociétés de chant se formèrent successivement dans tout le pays, et les chœurs d'hommes sont maintenant une puissance, grâce aux grandes fêtes semi-officielles par lesquelles ils ont affirmé leur vitalité.

Behrens eut un bon nombre de collaborateurs distingués : citons en première ligne F. A. Reissiger, organiste et chef d'orchestre de

Fredrikshald (1809 à 1883) qui a, entre autres œuvres, composé toute une suite de quatuors pour hommes, dans un esprit éminemment scandinave.

Lorsque Behrens mourut, il légua son bâton de commandement à son vieux collaborateur O. A. Grœndahl (né en 1847), qui s'est mis à la tête de plusieurs sociétés de chant à Kristiania, et s'est fait d'ailleurs connaître avantageusement comme compositeur.

BIBLIOGRAPHIE

Nordisk Musik-Tidende. Kristiania 1880 sqq.

L. Roverud. *Et Blik paa Musikens Tilstand i Norge.* Kristiania 1815.

J. G. Conradi. *Kortfattet historisk Oversigt over Musikens Udvikling og nuværende Standpunkt i Norge.* Kristiania 1878.

A. Grœnvold. *Norske Musikere.* I. Kristiania 1883.

Carl Warmuth. *Katalog over norsk Musikforlag og norske Komponisters Værker udkomne i Udlandet.* Kristiania 1887.

LA CONSTITUTION DE LA NORVÈGE

TITRE PREMIER

DE LA FORME DU GOUVERNEMENT ET DE LA RELIGION

Art. 1er. Le royaume de Norvège est un État libre, indépendant, indivisible et inaliénable, uni avec la Suède sous un seul Roi. La forme du gouvernement est celle d'une monarchie limitée et héréditaire.

Art. 2. La religion évangélique luthérienne demeure la religion officielle de l'État. Les habitants qui la professent sont tenus d'y élever leurs enfants. Les jésuites ne sont point tolérés.

TITRE I

DU POUVOIR EXÉCUTIF, DU ROI ET DE LA FAMILLE ROYALE

Art. 3. Le pouvoir exécutif appartient au Roi.

Art. 4. Le Roi devra toujours professer la religion évangélique luthérienne, la maintenir et la protéger.

Art. 5. La personne du Roi est sacrée, il ne peut être blâmé ni accusé. La responsabilité incombe à son conseil.

Art. 6. La succession au trône est réservée à la descendance directe et agnatique, telle qu'elle est déterminée par la loi sur l'ordre de succession arrêtée par les États du royaume de Suède et sanctionnée par le Roi, en date du 26 septembre 1810, dont une traduction est annexée à la présente loi fondamentale. Parmi les héritiers légitimes sera compté également l'enfant dans le sein de sa mère, qui, lorsqu'il viendra au monde après la mort de son père, prendra aussitôt la place qui lui revient dans la ligne héréditaire.

A la naissance de tout prince appelé à l'hérédité des couronnes réunies de Norvège et de Suède, son nom et la date de sa naissance seront notifiés au premier Storthing qui viendra à se tenir et consignés dans ses procès-verbaux.[1]

---

[1] V. Acte d'Union, art. 2.

Art. 7. S'il n'existe aucun prince appelé à l'hérédité, le Roi peut proposer son successeur au Storthing de Norvège en même temps qu'aux États de Suède. Aussitôt que le Roi aura fait connaître sa proposition, les représentants des deux peuples choisiront, dans leur sein, une commission qui aura le droit de déterminer le choix pour le cas où la proposition du Roi ne serait pas acceptée à la majorité par les représentants de chacun des deux peuples séparément.

Le nombre des membres de cette commission, qui sera le même pour chaque royaume, et le mode de votation seront déterminés par une loi que le Roi présentera en même temps au plus prochain Storthing et aux États du royaume de Suède. La commission réunie, un des membres sera éliminé par le sort.[1])

Art. 8. L'âge de la majorité du Roi sera fixé par une loi qui sera faite de concert par le Storthing de Norvège et les États de Suède, ou s'ils ne peuvent s'entendre à cet égard, par une commission nommée par les représentants des deux royaumes conformément aux dispositions contenues à l'article précédent.

Aussitôt que le Roi aura atteint l'âge fixé par la loi, il déclarera officiellement sa majorité.[2])

Art. 9. Aussitôt que le Roi majeur aura pris les rênes du gouvernement, il prêtera devant le Storthing le serment suivant: «Je promets et jure de vouloir gouverner le royaume de Norvège en conformité avec sa Constitution et ses lois, ainsi Dieu et sa sainte parole me soient en aide!»

Si le Storthing ne se trouve pas réuni à cette époque, ce serment sera deposé par écrit au conseil d'État et renouvelé solennellement par le Roi à la première session, soit oralement, soit par écrit et par le ministère de la personne qu'il commettra à cet effet.

Art. 10. Le couronnement et le sacre du Roi auront lieu, après sa majorité, dans la cathédrale de Trondhjem, à l'époque et avec les cérémonies qu'il déterminera lui même.

Art. 11. Le Roi passera chaque année quelque temps en Norvège, a moins que de sérieux obstacles ne s'y opposent.

Art. 12. Le Roi choisira lui-même un conseil de citoyens norvégiens âgés au moins de trente ans. Ce conseil se composera de deux ministres d'État et d'au moins sept autres membres.

Le Roi répartit les affaires entre les membres du conseil d'État de la manière qu'il juge convenable. Dans des circonstances extraordinaires, le Roi ou, en son absence, le ministre d'État, d'accord avec les conseillers d'État, peuvent appeler à siéger au conseil, outre les membres ordinaires, d'autres citoyens norvégiens, à l'exception des membres du Storthing.

Le père et le fils, ou deux frères, ne peuvent siéger en même temps au conseil d'État.

Art. 13. En cas d'absence, le Roi déléguera, dans les conditions qu'il déterminera lui même, l'administration intérieure du royaume à l'un des ministres d'État conjointement avec cinq membres au moins du conseil d'État.

Ceux-ci gouverneront au nom du Roi et de sa part. Ils observeront religieusement tant les dispositions de la présente loi fondamentale que les ordres particuliers qui leur seront donnés, en conformité avec la Constitution, par des instructions royales.

---

[1]) V. Acte d'Union, art 3.

[2]) Cette majorité a été fixée à dix-huit ans.

Ils feront leur très humble rapport au Roi sur les affaires qu'ils auront ainsi décidées.

Toutes les affaires seront décidées à la majorité des voix. En cas de partage, le ministre d'État ou, en son absence, le premier membre du conseil d'État aura double voix.

Art. 14. (Abrogé).

Art. 15. Pendant le séjour du Roi en Suède l'un des ministres d'État de Norvège demeurera toujours près de lui, ainsi que deux membres du conseil d'État; ces derniers changeront tous les ans. Ils auront les mêmes devoirs et la même responsabilité constitutionnelle que le gouvernement siégeant en Norvège (mentionnée à l'article 13), et toutes les affaires qui concernent la Norvège ne pourront être décidées par le Roi qu'en leur présence.

Toutes les requêtes de citoyens norvégiens au Roi devront être d'abord remises au gouvernement norvégien, qui en donnera son avis avant qu'il en soit décidé.

En général, nulle affaire norvégienne ne sera décidée sans que l'avis du gouvernement résidant en Norvège ait été pris, à moins que de sérieux obstacles ne s'y opposent.

Le ministre d'État fera le rapport des affaires, et demeurera responsable de la conformité des expéditions avec les résolutions adoptées.

Art. 16. Le Roi règle tout ce qui concerne le service divin public et le rituel, ainsi que toutes les réunions et assemblées qui ont la religion pour objet, et veille à ce que les ministres de la religion observent les règles à eux prescrites.

Art. 17. Le Roi peut faire et abroger des règlements concernant le commerce, les douanes, l'industrie et la police; toutefois ces règlements ne devront pas être contraires à la Constitution ni aux lois établies par le Storthing (dans les termes des articles 77, 78 et 79 ci-dessous). Ils restent provisoirement en vigueur jusqu'au plus prochain Storthing.

Art. 18. Il appartient en général au Roi de faire lever les impôts et taxes établis par le Storthing. Le trésor public de l'État de Norvège restera en Norvège et les recettes en seront affectées exclusivement aux besoins de la Norvège.

Art. 19. Le Roi veillera à ce que les propriétés et droits domaniaux de l'État soient employés et administrés de la manière prescrite par le Storthing et la plus utile à la chose publique.

Art. 20. Le Roi, en conseil d'État, exerce le droit de gracier les criminels, après que le jugement est prononcé. Le condamné a le choix d'accepter la grâce du Roi, ou de se soumettre à la peine à laquelle il a été condamné.

Dans les affaires qui sont poursuivies devant le Rigsret sur la réquisition de l'Odelsthing, aucune autre grâce ne peut être prononcée que l'exemption de la peine capitale.

Art. 21. Le Roi choisit et nomme, son conseil d'État norvégien entendu, tous fonctionnaires et employés civils, ecclésiastiques et militaires. Ceux-ci jurent ou, en cas de dispense légale de la prestation du serment, promettent solennellement obéissance et fidélité à la Constitution et au Roi.

Les princes royaux ne peuvent être revêtus d'aucun emploi civil.

Art. 22. Les ministres d'État et les autres membres du conseil d'État, ainsi que les fonctionnaires et employés attachés à ses bureaux, les envoyés

diplomatiques et les consuls, les fonctionnaires civils et ecclésiastiques de l'ordre supérieur, les chefs des régiments et autres corps militaires, les commandants des forteresses et les commandants en chef de vaisseaux de guerre peuvent, sans jugement préalable, être révoqués par le Roi, le conseil d'État entendu. Le Storthing dans sa prochaine session décide s'il y a lieu d'admettre à la pension les fonctionnaires et employés ainsi révoqués. En attendant, ils jouissent des deux tiers de leur traitement antérieur.

Les autres fonctionnaires et employés peuvent être seulement suspendus par le Roi, et doivent être, en ce cas, aussitôt traduits devants les tribunaux, mais ils ne peuvent être révoques qu'à la suite d'un jugement, ni déplacés contre leur volonté.

Art. 23. Le Roi peut conférer des décorations à qui bon lui semble, en récompense de mérites distingués, qui seront officiellement publiés; mais il ne peut conférer d'autre rang ni titre que celui qui est attaché à chaque emploi. La décoration ne dispense personne des devoirs et charges communs à tous citoyens, et n'assure non plus aucune préférence pour l'admission aux emplois de l'État. Les fonctionnaires et employés admis à démissionner conservent le titre et le rang des fonctions qu'ils ont revêtues.

Nul ne pourra à l'avenir obtenir de privilèges, soit personnels, soit héréditaires.

Art. 24. Le Roi choisit et révoque, comme bon lui semble, le personnel de sa cour et ses gens de service.

Art. 25. Le Roi a le commandement suprême de toutes les forces de terre et de mer du royaume. Elles ne peuvent être augmentées ni diminuées sans le consentement du Storthing. Elles ne peuvent être engagées au service de puissances étrangères, et aucune force militaire au service d'une puissance étrangère, à l'exception des troupes de secours contre une invasion ennemie, ne peut être introduite dans le royaume sans le consentement du Storthing. En temps de paix, aucune troupe autre que les troupes norvégiennes ne peut stationner en Norvège; aucune troupe norvégienne ne peut stationner en Suède. Cependant le Roi peut avoir en Suède une garde norvégienne de volontaires, et il peut aussi, pour un court espace de temps, au plus six semaines par an, rassembler pour des manœuvres, dans l'un ou l'autre des deux royaumes, les troupes les plus voisines des deux royaumes; mais, dans aucun cas, il ne pourra être introduit dans l'un des deux royaumes en temps de paix plus de 3000 hommes de l'armée de l'autre, en comptant toutes les armes.

L'armée et la flotille à rames de la Norvège ne peuvent être employées à une guerre offensive sans le consentement du Storthing.

La flotte norvégienne aura ses chantiers et, en temps de paix, ses stations ou ports en Norvège.

Les bâtiments de guerre de l'un des deux royaumes ne peuvent être montés par les marins de l'autre, qu'autant qu'ils s'engagent volontairement.

L'armée territoriale et les autres troupes norvégiennes qui ne peuvent pas être comptées parmi les troupes de ligne, ne doivent jamais être employées hors des frontières de la Norvège.

Art. 26. Le Roi a le droit de convoquer des troupes, de déclarer la guerre et de conclure la paix, de contracter et de rompre des alliances, d'envoyer et de recevoir des agents diplomatiques. Lorsque le Roi voudra déclarer la

guerre, il fera part de ses desseins au gouvernement de Norvège, et lui demandera son avis ainsi qu'un rapport détaillé de l'état du royaume en ce qui concerne ses finances, moyens de défense, etc.

Cela fait, le Roi réunira le ministre d'État de Norvège et les conseillers d'État de Norvège, ainsi que ceux de Suède, en conseil d'État extraordinaire, où il exposera les raisons et circonstances qui doivent être prises en considération dans le cas dont il s'agit, et il devra en outre leur communiquer la déclaration du gouvernement de Norvège sur l'état de ce royaume et un rapport semblable en ce qui concerne la Suède. Sur tous ces points, le Roi demandera l'avis des membres du conseil, qu'ils donneront chacun séparément, et qui sera consigné au procès-verbal, sous la responsabilité déterminée par la Constitution. Le Roi aura ensuite le droit de prendre et d'exécuter la décision qu'il jugera la plus utile pour l'État.

Art. 27. Tous les conseillers d'État seront présents au conseil d'État, excepté en cas d'empêchements légitimes, et aucune décision n'y pourra être prise sans la présence de plus de la moitié des membres. Dans les affaires norvégiennes qui seront decidées en Suède (conformément à l'article 15), aucune décision ne pourra être prise à moins que le ministre d'État de Norvège et un conseiller d'État de Norvège, ou bien les deux conseillers d'État de Norvège, ne soient présents.

Art. 28. Les propositions relatives aux nominations de fonctionnaires et autres affaires importantes (à l'exception des affaires diplomatiques et de commandement militaire proprement dit), seront rapportées en conseil d'État par le membre du conseil dans les attributions duquel elles rentrent, et elles seront expédiées par lui conformément à la résolution prise en conseil d'État.

Art. 29. Si un conseiller d'État se trouve légitemement empêché de prendre part à la séance et de faire le rapport des affaires de son département, le rapport en sera fait par un autre conseiller d'État, que le Roi, s'il est présent, ou, dans le cas contraire, le président du conseil d'État, d'accord avec les autres conseillers, désignera à cet effet.

Si, par suite d'empêchements légitimes, les membres présents se trouvent réduits à la moitié du nombre prescrit, d'autres fonctionnaires seront désignés de la même manière pour prendre place au conseil, auquel cas il en sera donné aussitôt avis au Roi, qui décidera s'ils doivent continuer à remplir cette fonction.

Art. 30. Procès-verbal sera dressé de toutes les affaires traitées au conseil d'État. Il est du devoir de toute personne qui a siège au conseil d'État, d'exprimer avec une entière franchise son opinion et le Roi est tenu de l'entendre. Mais au Roi est réservé de se décider d'après son propre jugement. Si quelqu'un des membres du conseil d'État estime que la décision du Roi est contraire à la forme du gouvernement, ou aux lois du royaume, ou qu'elle est manifestement préjudiciable à l'État, il est de son devoir de faire contre cette décision des représentations énergiques et de consigner son avis au procès-verbal. Celui qui n'aura pas ainsi protesté sera réputé avoir été d'accord avec le Roi; il encourra dès lors la responsabilité mentionnée ci-après, et l'Odelsthing pourra le traduire devant le Rigsret.

Art. 31. Tous les ordres émanés du Roi lui-même (à l'exception des affaires de commandement militaire) seront contre-signés par l'un des ministres d'État.

Art. 32. Les résolutions prises en l'absence du Roi par le gouvernement de Norvège, sont expédiées au nom du Roi et signées par le conseil d'État.

Art. 33. Toutes propositions relatives aux affaires de la Norvège, ainsi que les expéditions dressées en conséquence, seront rédigées en langue norvégienne.

Art. 34. L'héritier présomptif du trône, s'il est fils du Roi régnant, porte le titre de prince royal. Les autres héritiers de la couronne sont appelés princes, et les filles de la famille royale, princesses.

Art. 35. Aussitôt que l'héritier du trône a atteint l'âge de dix-huit ans, il a le droit de prendre place au conseil d'État, mais sans voix délibérative ni responsabilité.

Art. 36. Aucun prince du sang ne peut contracter mariage sans le consentement du Roi. S'il enfreint cette règle, il perd ses droits à la couronne de Norvège.

Art. 37. Les princes et princesses de la famille royale ne sont, quant à leurs personnes, justiciables que du Roi ou de celui qu'il établit pour les juger.

Art. 38. Le ministre d'État de Norvège et les deux conseillers d'État de Norvège qui accompagnent le Roi, ont siège et voix délibérative au conseil d'État suédois lorsqu'il y est traité d'affaires communes aux deux royaumes.

Dans les affaires de cette nature on devra également prendre l'avis du gouvernement résidant en Norvège, à moins qu'elles n'exigent une solution trop rapide pour en laisser le temps [1]).

Art. 39. Si le Roi vient à mourir, et que l'héritier du trône soit encore mineur, les conseils d'État norvégien et suédois se réuniront aussitôt pour publier en commun la convocation du Storthing en Norvège et de la Diète en Suède. [2])

Art. 40. Jusqu'à ce que les représentants réunis des deux royaumes aient constitué la régence pendant la minorité du Roi, un conseil d'État, composé en nombre égal de membres norvégiens et suédois, pourvoit à l'administration des royaumes, en observant les Constitutions respectives de chaque pays.

Le ministre d'État de Norvège et celui de Suède qui siègent dans ledit conseil d'État mixte, tirent au sort pour décider lequel d'entre eux aura la présidence. [3])

Art. 41. Les règles déterminées aux deux articles précédents seront également observées toutes les fois que, d'après la Constitution suédoise, il appartiendra au conseil d'État de Suède de prendre le gouvernement en cette qualité. [4])

Dans le cas où, d'après les lois fondamentales de Norvège et de Suède et les dispositions de l'Acte d'Union, il a appartenu jusqu'ici au gouvernement intérimaire de Norvège et de Suède de diriger l'administration des royaumes, parce que le Roi est empêché de gouverner, soit par des voyages hors de ses royaumes, soit par maladie, le prince héritier du trône, pourvu qu'il ait atteint

---

[1]) V. Acte d'Union, art. 5, et la Résolution du 13 avril 1835.

[2]) V. Acte d'Union, art. 6; Ordre de succession, art. 2.

[3]) V. Acte d'Union, art. 7.

[4]) V. Acte d'Union, art. 7.

l'âge fixé pour la majorité du Roi, prendra le gouvernement comme investi temporairement de la puissance royale, avec les mêmes droits qui appartiennent au gouvernement intérimaire.

Art. 42. Pour tout ce qui concerne les dispositions de détail nécessaires dans les cas prévus aux trois articles précédents, le Roi proposera au prochain Storthing en Norvège et à la prochaine Diète en Suède une loi fondée sur le principe de l'égalité absolue entre les deux royaumes.

Art. 43. Le choix des tuteurs qui gouverneront pour le Roi mineur sera fait d'après les mêmes règles et de la même manière qu'il a été prescrit à l'art. 7 pour le choix du successeur au trône. [1])

Art. 44. Ceux qui, dans les cas cités aux articles 40 et 41, dirigeront le gouvernement prêteront, les Norvégiens devant le Storthing de Norvège, le serment suivant: «Je promets et jure de vouloir gouverner en conformité avec la Constitution et les lois, ainsi Dieu et sa sainte parole me soient en aide!» Les Suédois prêteront serment devant les États du royaume de Suède. Si aucun Storthing ou Diète ne se trouve en session à ce moment, le serment sera déposé par écrit au conseil d'État et renouvelé ensuite au prochain Storthing ou Diète.

Art. 45. Aussitôt que cessera leur administration, ils en rendront compte au Roi et au Storthing.

Art. 46. Si le Storthing n'est pas aussitôt convoqué par qui de droit, en conformité des articles 39 et 41, il incombe à la Cour suprême, et il est de son devoir impérieux, dès que quatre semaines seront expirées, de procéder à cette convocation.

Art. 47. La direction de l'éducation du Roi mineur, dans les cas où son père n'aura pas laissé à cet égard de dispositions par écrit, sera déterminée de la manière prescrite aux articles 7 et 43.

Il sera de règle inviolable que le Roi mineur reçoive une instruction suffisante dans la langue norvégienne.

Art. 48. Si la descendance royale masculine vient à s'éteindre, sans qu'aucun successeur au trône ait été choisi, il sera élu une nouvelle dynastie de la manière prescrite à l'article 7. Provisoirement le pouvoir exécutif sera exercé conformément à l'article 43.

TITRE III.

DES DROITS CIVIQUES ET DU POUVOIR LÉGISLATIF.

Art. 49. La nation exerce la puissance législative par l'organe du Storthing, qui se compose de deux sections, un Lagthing et un Odelsthing.

Art. 50. N'ont droit de vote que les citoyens norvégiens âgés de vingt-cinq ans accomplis, domiciliés dans le pays depuis cinq ans, y résidant.

Art. 51. Il sera dressé, dans les villes par le magistrat[2]) et dans chaque paroisse par le Fogd[3]) et le pasteur, une liste de recensement comprenant

[1]) V. Acte d'Union, art. 8; Ordre de succession, art. 2.

[2]) Les autorités municipales supérieures. V. page 200.

[3]) Sorte de bailli ou sous-préfet V. page 196.

tous les habitants ayant droit de vote. Les changements que cette liste viendrait à subir y seront insérés immédiatement.

Tout citoyen, avant d'être inscrit sur la liste, devra publiquement devant le tribunal jurer ou, en cas de dispense légale de la prestation du serment, solennellement promettre fidélité à la Constitution.

Art. 52. Le droit de vote est suspendu:

1° Par la poursuite en justice, à raison de délits pouvant entraîner une des peines énumérées au premier paragraphe de l'article 53;

2° Par l'interdiction judiciaire;

3° Par la déconfiture ou la faillite, lorsqu'elle ne résulte pas d'un événement d'incendie ou de quelque autre accident justifié de force majeure, jusqu'à ce que le débiteur ait de nouveau repris la disposition de ses biens, soit par le paiement intégral de ses créanciers soit par concordat;

4° Par le fait de recevoir ou d'avoir reçu pendant les années précédant immédiatement les élections, des secours de l'Assistance publique.

Art. 53. Le droit de vote se perd:

1° Par la condamnation aux travaux forcés ou à la destitution, ou à l'emprisonnement pour quelqu'un des délits énumérés dans un des chapitres du Code pénal sur le faux serment, le vol, la rapine ou la tromperie; toutefois, cet effet de la condamnation cesse par la réhabilitation;

2° Par l'entrée au service d'une puissance étrangère sans l'autorisation du gouvernement.

3° Par la naturalisation dans un État étranger;

4° Par le fait d'avoir été convaincu d'achat de votes, de vente de son propre vote, au de vote dans plus d'une assemblée électorale.

Art. 54. Les assemblées électorales et de district se tiennent tous les trois ans. Elles doivent être terminées avant la fin du mois de septembre.

Art. 55. Les assemblées électorales se tiennent, à la campagne, dans l'église principale de la paroisse; dans les villes, à l'église, à l'hôtel de ville ou en quelque autre lieu approprié. Elles sont présidées, à la campagne, par le pasteur et ses assistants, dans les villes par le magistrat et les Formænd.[1]) Le vote a lieu dans l'ordre de la liste électorale. Les contestations sur le droit de vote sont décidées par les membres du bureau, dont la décision peut être déférée au Storthing.

Art. 56. Avant de procéder aux élections, il sera fait lecture à haute voix des articles 50 à 64 de la Constitution par le président du comité électoral.

Art. 57. Dans les villes, il sera nommé un électeur du second degré par cinquante habitants ayant droit de vote. Ces électeurs se réuniront, dans les huit jours, au lieu désigné à cet effet par l'autorité et éliront, soit parmi eux, soit parmi les autres électeurs de leur circonscription électorale, des représentants devant siéger au Storthing.

Le nombre des représentants au Storthing à élire par les villes est fixé à trente-huit. Jusqu'à nouvel ordre établi par disposition constitutionnelle, il sera élu : un représentant par Aalesund et Molde en commun; un par Arendal et Grimstad en commun; quatre par Bergen; un par Brevik; quatre par

---

[1]) Membres du conseil municipal qui composent le Formandskab, comité administratif municipal. V. page 198.

Kristiania, Hœnefos et Kongsvinger en commun; deux par Kristiansand; un par Kristiansund; deux par Drammen; un par Flekkefjord; un par Fredrikshald; un par Fredrikstad; un par Hammerfest, Vardœ et Vadsœ en commun; un par Holmestrand; un par Kongsberg; un par Kragerœ; un par Larvik et Sandefjord en commun; un par Lillehammer, Hamar et Gjœvik en commun; un par Moss et Drœbak en commun; un par Porsgrund; un par Sarpsborg; un par Skien; deux par Stavanger et Haugesund en commun; un par Tromsœ; quatre par Trondhjem et Levanger en commun; un par Tœnsberg et un par Œsterrisœr.

Lorsqu'une ville non désignée ci-dessus aura cinquante ou plus de cinquante habitants ayant droit de vote, elle entrera dans le district électoral urbain le plus rapproché. La même règle sera appliquée aux villes qui seront constituées à l'avenir. Toute ville qui vient à faire partie d'un district urbain nomme un électeur du second degré, encore que le nombre de ses habitants ayant droit de vote soit inférieur à cinquante. Dans toute ville constituant à elle seule un district électoral, il ne sera nommé en aucun cas moins de trois électeurs du second degré.

Art. 58. Dans chaque paroisse, à la campagne, les habitants ayant droit de vote nomment des électeurs du second degré en proportion de leur nombre, de manière que 100 et au-dessous nomment un electeur du second degré; de 100 à 200, deux; de 200 à 300, trois; et ainsi de suite dans la meme proportion. Ces électeurs se réunissent dans le mois suivant en un lieu fixé à cet effet par le préfet, et y élisent soit parmi eux, soit parmi les autres habitants de la préfecture ayant droit de vote des représentants devant siéger au Storthing.

Le nombre des représentants au Storthing à élire par les districts ruraux est fixé à soixante-seize. Jusqu'à nouvel ordre établi par disposition constitutionnelle, il en sera élu : cinq par la préfecture d'Akershus; cinq par celle de Nordre Bergenhus; cinq par celle de Søndre Bergenhus; cinq par celle de Kristian; deux par celle de Finmarken; cinq par celle de Hedemarken; cinq par celle de Nordland; cinq par celle de Romsdal; cinq par celle de Stavanger; deux par celle de Tromsœ et quatre par chacune des huit autres préfectures du royaume.

Quiconque a été ministre d'État ou conseiller d'État peut être élu représentant même dans le district électoral où il n'a pas droit de vote, pourvu qu'il soit d'ailleurs éligible et qu'il n'ait pas été déjà élu représentant dans quelque autre district. Toutefois, nul district ne peut avoir à la fois plus d'un représentant pris ailleurs que parmi ses électeurs.

Art. 59. (Abrogé).

Art. 60. Les électeurs qui se trouvent dans le royaume, et ne peuvent se présenter pour cause de maladie, service militaire ou autre empêchement légitime, peuvent adresser leur vote par écrit aux présidents des assemblées avant qu'elles soient closes.

La loi déterminera jusqu'à quel point et dans quelles formes on pourra permettre à des électeurs séjournant hors du royaume d'envoyer leur bulletin de vote aux présidents des assemblées.

Art. 61. Nul ne peut être élu représentant à moins d'être âgé de trente ans et d'avoir résidé pendant dix ans dans le royaume.

Art. 62. Les membres du conseil d'État et les fonctionnaires et employés attachés à ses bureaux, ou les personnes revêtues de charges à la cour et les pensionnaires de la cour ne peuvent être élus représentants.

Art. 63. Quiconque est élu représentant est tenu d'accepter l'élection, à moins qu'il n'ait été élu conformément au dernier paragraphe de l'article 58 ou qu'il ne soit empêché par quelque motif reconnu légitime par les électeurs (du second degré), dont la décision peut être déféré au jugement du Storthing. Celui qui a siégé en qualité de représentant à trois sessions ordinaires du Storthing après la même élection, n'est pas tenu d'accepter un nouveau mandat aux élections suivantes. En cas d'empêchement légitime d'un représentant d'assister au Storthing, il sera remplacé par celui qui aura obtenu le plus de voix après lui, ou par son suppléant élu, s'il a été procédé à une élection spéciale de suppléant dans l'assemblée du district.

Art. 64. Aussitôt que les représentants seront élus, ils seront munis de pouvoirs, signés, à la campagne, par l'autorité supérieure, et dans les villes, par le magistrat ainsi que par tous les électeurs du second degré comme attestation qu'ils ont été élus de la manière prescrite par la Constitution. La régularité de ces pouvoirs est vérifiée par le Storthing.

Art. 65. Tout représentant a droit à indemnité sur le Trésor pour ses frais de voyage d'aller et retour au Storthing, et de séjour pendant le temps qu'il y demeure.

Art. 66. Les représentants, pendant leur voyage d'aller et retour, et pendant leur séjour au Storthing, ne sont pas passibles de contrainte par corps, sauf le cas de flagrant délit; ils ne peuvent non plus, hors des sessions du Storthing, être poursuivis pour les opinions qu'ils y ont exprimées. Chacun est tenu de se conformer au règlement qui y sera adopté.

Art. 67. Les représentants élus de la manière ci-dessus prescrite constituent le Storthing du royaume de Norvège.

Art. 68. L'ouverture du Storthing a lieu, en règle générale, le premier jour ouvrable après le 10 octobre tous les ans, dans la capitale du royaume, à moins que le Roi, en considération de circonstances extraordinaires, telles qu'une invasion ennemie ou une épidémie, ne désigne quelque autre ville du royaume. La décision prise en pareil cas devra être publiée en temps opportun.

Art 69. Dans des cas extraordinaires, le Roi a le droit de convoquer le Storthing en dehors des époques générales de sessions. Il rend alors une ordonnance qui doit être lue dans toutes les églises des villes épiscopales au moins quinze jours avant celui qui aura été fixé pour la réunion des membres du Storthing au lieu désigné.

Art. 70. Le Storthing ainsi convoqué en session extraordinaire peut être prorogé par le Roi quand il le juge convenable.

Art. 71. Les membres du Storthing siègent en cette qualité pendant trois années consécutives, aussi bien aux sessions extraordinaires qu'aux sessions ordinaires tenues pendant cette période.

Art. 72. Si un Storthing se trouve en session extraordinaire au moment où une session ordinaire doit s'ouvrir, la session extraordinaire sera close avant que l'autre ne commence.

Art. 73. Le Storthing élit un quart de ses membres, qui composent le Lagthing; les trois autres quarts forment l'Odelsthing. L'élection se fait à la première session ordinaire qui a lieu après une nouvelle élection, et le Lagthing demeure composé de la même manière pour toutes les sessions qui se tiennent après la même élection, à moins qu'il n'y ait lieu de pourvoir par une élection partielle au remplacement des vacances qui viendraient à se produire parmi ses membres.

Chacune de ces deux sections du Storthing tient ses séances séparément, et nomme son président et son secrétaire. Aucune des deux sections ne peut tenir séance, si deux tiers des membres ne sont présents.

Art. 74. Aussitôt que le Storthing s'est constitué, le Roi, ou celui qu'il délègue à cet effet, ouvre la session par un discours, où il informe l'assemblée de l'état du royaume, et des circonstances sur lesquelles il désire particulièrement attirer son attention. Aucune délibération ne peut avoir lieu en présence du Roi.

Lorsque la session est ouverte, les ministres d'État et les conseillers d'État ont le droit d'assister aux séances du Storthing et à celles des deux sections, et de prendre part aux discussions, lorsqu'elles sont publiques, de la même manière que les représentants, mais sans voix délibérative. Ils n'auront ce droit aux séances non publiques que s'ils y sont autorisés par l'assemblée intéressée.

Art. 75. Il appartient au Storthing:

1° De faire et d'abroger les lois; d'établir des impôts, taxes, douanes et autres charges publiques, lesquelles pourtant ne pourront rester en vigueur après le 1er avril de l'année où se tiendra la prochaine session ordinaire, à moins que dans cette nouvelle session le Storthing ne les renouvelle expressément.

L'ouverture de la première session ordinaire qui suivra l'adoption du présent article aura lieu le premier jour ouvrable après le 10 octobre de la même année;

2° De contracter des emprunts sur le crédit du royaume;

3° De surveiller les finances du royaume;

4° De consentir les crédits nécessaires aux dépenses de l'État;

5° De déterminer la somme annuelle qui sera attribuée au Roi pour sa liste civile, et de régler l'appanage de la famille royale, lequel pourtant ne pourra consister en immeubles;

6° De se faire représenter les procès-verbaux du gouvernement résidant en Norvège, et tous les rapports et documents publics (à l'exception des affaires de commandement militaire proprement dites) ainsi que des copies ou extraits vérifiés des procès-verbaux tenus devant le Roi par le ministre d'État norvégien et les deux conseillers d'État norvégiens résidant en Suède, ou les documents officiels qui y auront été produits;

7° De se faire communiquer les alliances et traités que le Roi aura conclus au nom de l'État avec les puissances étrangères, à l'exception des articles secrets, qui pourtant ne pourront être en contradiction avec les articles publics;

8° De citer devant lui toute personne, à raison des affaires de l'État, le Roi et la famille royale exceptés; cette exception ne s'étend pourtant point aux princes royaux, lorsqu'ils sont revêtus de quelque fonction;

9° De reviser les listes provisoires de traitements et pensions, et d'y apporter les modifications qu'il juge nécessaires;

10° De nommer cinq délégués-contrôleurs, qui doivent, tous les ans, examiner les comptes de l'État, et en publier des extraits par la voie de la presse; ces comptes leur seront communiqués dans les six mois qui suivront l'expiration de l'année à laquelle sont affectés les crédits votés par le Storthing;

11° De naturaliser les étrangers.

Art. 76. Toute loi sera d'abord présentée à l'Odelsthing, soit par ses membres, soit au nom du gouvernement, par un conseiller d'État. Si le projet est adopté, il ser aadressé au Lagthing, qui l'approuvera ou le rejettera, et, dans ce dernier cas, le renverra avec ses observations. Celles-ci seront examinées par l'Odelsthing, qui abandonnera le projet, ou le renverra au Lagthing, avec ou sans changements. Lorsqu'un projet aura été adressé deux fois au Lagthing par l'Odelsthing et retourné la seconde fois avec refus de le voter, le Storthing se réunira en assemblée plénière, et décidera à la majorité des deux tiers des voix. Entre chacune des délibérations ci-dessus mentionnées, il devra s'écouler au moins trois jours.

Art. 77. Lorsqu'une résolution de l'Odelsthing aura été approuvée par le Lagthing ou par le Storthing réuni, elle sera portée au Roi, s'il est présent, ou en son absence au govemement norvégien avec requête tendant à obtenir la sanction royale.

Art. 78. Si le Roi approuve la résolution, il la revêt de sa signature, qui lui donne force de loi.

S'il refuse de l'approuver, il la renvoie à l'Odelsthing, en déclarant qu'il ne juge pas convenable de la sanctioner pour le moment. La résolution ne peut plus en ce cas être présentée au Roi au cours de la session.

Art. 79. Lorsqu'une résolution aura été adoptée sans changement par trois Storthings réunis après trois élections consécutives, en trois sessions ordinaires séparées respectivement entre elles par deux sessions ordinaires au moins, sans qu'aucune résolution différente ait été prise par aucun Storthing dans l'intervalle entre le premier et le dernier vote, et que cette résolution sera portée au Roi avec requête, priant sa Majesté de ne point refuser sa sanction à une résolution que le Storthing, après mûre réflection, persiste à croire utile, cette résolution aura force de loi, lors même que la sanction du Roi n'interviendrait pas avant la fin de la session.

Art. 80. Le Storthing demeure en session aussi longtemps qu'il le juge utile, mais non au delà de deux mois, sans l'autorisation du Roi. Lorsqu'il sera prorogé par le Roi après avoir terminé ses travaux ou après être demeuré réuni tout le temps prescrit, le Roi fera connaître en même temps sa décision touchant les résolutions sur lesquelles il ne se sera pas encore prononcé, en déclarant s'il les approuve ou les rejette. Toutes les résolutions qu'il n'approuvera pas expressément seront considerées comme rejetées.

Art. 81. Toutes les lois seront rédigées en langue norvégienne, et, à l'exception de celles qui font l'objet de l'art. 79, au nom du Roi, sous le sceau du royaume de Norvège, et dans les termes suivants : «Nous N...N. faisons savoir : qu'il nous a éte présenté une décision du Storthing de telle date, ainsi conçue : (suit la résolution); en conséquence, nous l'avons approuvée

et sanctionnée et nous l'approuvons et sanctionnons par les présentes, comme loi, de notre main et sous le sceau du royaume.»[1])

Art. 82. La sanction du Roi n'est pas exigée pour les résolutions du Storthing par lesquelles

1° Il se déclare réuni comme Storthing aux termes de la Constitution;
2° Il fait son règlement intérieur;
3° Il confirme ou annulle les pouvoirs des membres présents;
4° Il approuve ou casse les décisions sur les contestations électorales;
5° Il naturalise les étrangers;
enfin, pour la résolution par laquelle
6° l'Odelsthing met en accusation des conseillers d'État ou autres.

Art. 83. Le Storthing peut demander l'avis de la Cour suprême sur des questions de droit.

Art. 84. Les séances du Storthing sont publiques; ses débats sont publiés par la voie de la presse, sauf dans les cas où le contraire est décidé à la majorité des voix.

Art. 85. Quiconque obéit à un ordre tendant à troubler la liberté et la sûreté du Storthing se rend coupable de trahison envers la patrie.

TITRE IV.

LE POUVOIR JUDICIAIRE

Art. 86. Les membres du Lagthing réunis à la Cour suprême composent le Rigsret, qui juge en premier et en dernier ressort toutes les poursuites intentées par l'Odelsthing, soit contre les membres du conseil d'État ou de la Cour suprême, pour délits relatifs à leurs fonctions, soit contre les membres du Storthing, pour délits commis par eux en cette qualité.

La présidence du Rigsret appartient au président du Lagthing.

Art. 87. L'accusé peut exercer un nombre de récusations péremptoires égal au tiers des membres du Rigsret, de manière cependant que cette Cour ne soit jamais composée de moins de quinze personnes.

Art. 88. La Cour suprême juge en dernière instance. Elle ne peut être composée de moins d'un président et six conseillers.

Le présent article ne fera toutefois pas obstacle à ce qu'il soit statué définitivement sur des affaires criminelles conformément à la loi, sans le concours de la Cour suprême.

Art. 89. En temps de paix, la Cour suprême, avec adjonction de deux officiers supérieurs nommés par le Roi, constitue la seconde et dernière instance pour toutes les affaires militaires entraînant perte de la vie ou de l'honneur ou un emprisonnement de plus de trois mois.

Art. 90. Les arrêts de la Cour suprême ne peuvent en aucun cas être frappés de recours ou sujets à revision.

Art. 91. Nul ne peut être nommé membre de la Cour suprême avant l'âge de trente ans.

---

[1]) Une loi du 1er avril 1876 contient les dispositions à prendre pour la rédaction d'un Bulletin des lois et pour la publication des lois de Norvège.

*

TITRE V.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 92. Ne peuvent être nommés aux fonctions de l'État que les citoyens norvégiens qui parlent la langue du pays et qui

1° Ou sont nés dans le royaume de parents qui étaient alors sujets de l'État;

2° Ou sont nés en pays étranger de parents norvégiens, qui à cette époque n'étaient pas sujets d'un autre État;

3° Ou à l'avenir résideront dix ans dans le royaume;

4° Ou seront naturalisés par le Storthing.

Toutefois, d'autres personnes peuvent être nommées aux fonctions de professeur à l'université et dans les établissements supérieurs d'instruction, de médecin et de consul à l'étranger.

Nul ne peut être nommé aux fonctions supérieures, s'il n'est âgé de trente ans, ou aux fonctions du magistrat, ou à celles de juge ou de Fogd avant l'âge de vingt-cinq ans.

Nul ne peut être membre du conseil d'État s'il ne fait profession de la religion officielle de l'État. Pour ce qui concerne les autres fonctions de l'État, il sera statué par la loi.

Art. 93. La Norvège n'est tenue d'aucune autre dette que de sa dette nationale.

Art. 94. Un nouveau Code civil et criminel sera présenté au premier ou en cas d'impossibilité au second Storthing ordinaire[1]). En attendant, les lois actuelles de l'État resteront en vigueur, en tant qu'elles ne seront pas en contradiction avec la présente loi fondamentale ou les ordonnances provisoires qui pourront être promulguées dans l'intervalle.

Les impôts permanents actuellement existants seront maintenus de même jusqu'au prochain Storthing.

Art. 95. Aucune dispense, sauf-conduit, moratoire ou relief ne pourront être accordés après la mise en vigueur du nouveau Code.

Art. 96. Nul ne peut être jugé que d'après la loi, ni puni que d'après un jugement. La torture ne sera jamais appliquée.

Art. 97. Aucune loi n'aura d'effet rétroactif.

Art. 98. Aucune taxe au profit de l'État ne sera jointe aux droits qui se paient au personnel des tribunaux.

Art. 99. Nul ne peut être détenu en prison, si ce n'est dans les cas légalement déterminés et de la manière prescrite par les lois. Toute arrestation injustifiée ou détention illégale entraînera la responsabilité de celui qui l'aura ordonnée envers la personne qui en aura été victime.

Le gouvernement n'est autorisé à employer la force militaire contre les membres de l'État que dans les formes déterminées par les lois, à moins

---

[1]) Il a été promulgué un Code pénal le 20 août 1842 et un Code de procédure pénale le 1 juillet 1887. Le Code civil n'a pu être élaboré jusqu'ici, mais il a été fait des lois spéciales assez étendues sur les faillites (6 juin 1863), sur le change (7 mai 1880), sur le commerce maritime (20 juillet 1893) et autres.

que quelque rassemblement ne menace la paix publique, et s'il ne se disperse immédiatement après que les articles de la loi nationale sur les insurrections auront été lus trois fois à haute voix par l'autorité civile.

Art. 100. La presse sera libre. Nul ne peut être puni pour un écrit qu'il a fait imprimer ou publier, quel qu'en soit le contenu, à moins qu'il n'ait sciemment et ouvertement fait acte de désobéissance aux lois, de mépris pour la religion, les bonnes mœurs ou les pouvoirs constitutionnels, de résistance à leurs injonctions, ou qu'il n'y ait provoqué autrui, ou qu'il n'ait allégué contre autrui des imputations fausses et diffamatoires. Il est permis à chacun de s'exprimer librement sur le gouvernement de l'État et sur tout autre sujet.

Art. 101. Il ne sera accordé à l'avenir à personne aucun privilège nouveau et perpétuel constituant une restriction à la liberté de l'industrie.

Art. 102. Aucune visite domiciliaire ne pourra avoir lieu qu'en matière criminelle.

Art. 103. Aucun asile ne sera accordé à ceux qui désormais feront faillite.

Art. 104. La fortune mobilière ou immobilière ne pourra en aucun cas être confisquée.

Art. 105. Lorsque les besoins de l'État exigeront qu'une propriété privée, mobilière ou immobilière, soit cédée pour l'usage public, le propriétaire en recevra une indemnité sur le Trésor.

Art. 106. Le prix de vente et les revenus des biens effectés aux bénéfices ecclésiastiques ne pourront être employés que dans l'intérêt du clergé et pour le développement de l'instruction. Les propriétés des établissements de bienfaisance ne seront employées qu'au profit de ces établissements.

Art. 107. Les droits d'Odel et d'Aasæde[1]) ne seront pas abolis. Les conditions spéciales dans lesquelles ils continueront à subsister pour le plus grand bien de l'État et le profit de la généralité des habitants de la campagne seront déterminées par le prochain Storthing ou par le second.

Art. 108. Il ne sera institué à l'avenir aucun comté, aucune baronnie ni aucun majorat ou fidéicommis.

Art. 109. Tous les citoyens de l'État sont en général tenus, pendant un temps déterminé, de concourir également à la défense de la patrie, sans distinction de naissance ou de fortune. L'application de ce principe, et les restrictions qu'il doit subir, ainsi que la question de savoir s'il est utile au royaume que l'obligation de service militaire cesse avec la vingt-cinquième année, seront laissées à la décision du premier Storthing ordinaire, après que tous les éclaircissements auront été fournis par une commission. Provisoirement, les règles actuellement en vigueur seront maintenues.

Art. 110. La Norvège conserve sa banque particulière, ses finances, sa monnaie et son système monétaire. Le tout sera organisé par la loi.

Art. 111. La Norvège a le droit d'avoir son pavillon national. Le pavillon de guerre sera un pavillon d'Union.

Art. 112. Si l'expérience démontre que quelque partie de la présente loi fondamentale du royaume de Norvège doive être modifiée, la proposition en sera faite au Storthing à la première session ordinaire après une nouvelle

[1]) Droits de retrait. V. page 322.

élection et publiée par la voie de la presse. Mais la modification proposée ne pourra être acceptée ou rejetée qu'à l'une des sessions ordinaires après l'élection suivante; toutefois aucune modification ne devra jamais contredire les principes de la présente loi fondamentale, mais seulement y apporter des changements de détail qui n'en altèrent pas l'esprit. Ces modifications devront être votées par le Storthing à la majorité des deux tiers des voix.

ACTE D'UNION

CONTENANT LA DÉTERMINATION DES RELATIONS CONSTITUTIONNELLES
ÉTABLIES ENTRE LA NORVÈGE ET LA SUÈDE
DU 6 AOÛT 1815

Art. 1er. Le royaume de Norvège sera un État libre, indépendant, indivisible et inaliénable, uni avec la Suède sous un seul Roi. La forme du gouvernement est celle d'une monarchie limitée et héréditaire.[1])

Art. 2. La succession au trône s'exercera en ligne descendante directe et en ligne agnatique, telle qu'elle est déterminée par la loi sur l'ordre de succession arrêtée par les États du royaume de Suède et sanctionnée par le Roi, en date du 26 septembre 1810.

Parmi les héritiers légitimes sera compté également l'enfant dans le sein de sa mère, qui, lorsqu'il viendra au monde après la mort de son père, pendra aussitôt la place qui lui appartient dans la ligne héréditaire.

A la naissance de tout prince appelé à l'hérédité des couronnes réunies de Norvège et de Suède, son nom et la date de sa naissance seront notifiés au premier Storthing qui viendra à se tenir, et consignés dans ses procès-verbaux.[2])

Art. 3. Lorsqu'il n'existera aucun prince appelé à l'hérédité, et qu'il devra être procédé, dans les deux royaumes, à l'élection d'un successeur au trône, le Storthing de Norvège et la Diète de Suède seront convoqués pour le même jour. Le Roi ou, si l'élection a lieu pendant la vacance du trône, le gouvernement intérimaire légalement constitué pour les deux royaumes, présentera une proposition sur la succession au trône, le même jour de l'une et de l'autre part, dans les huit jours après celui où le Storthing aura été régulièrement ouvert en Norvège et où la Diète aura été ouverte en Suède dans la salle du trône.

Les membres du Storthing norvégien, aussi bien que ceux de la Diète suédoise, ont le droit de proposer des successeurs au trône. Celui qui voudra user de ce droit de motion sera tenu d'en faire usage dans le délai ci-dessus déterminé.

---

[1]) V. Constitution norvégienne, art. 1er.

[2]) V. Constitution norvégienne, art. 6.

Le Storthing de Norvège et les États du royaume de Suède fixeront ensuite le jour de l'élection, chacun en ce qui le concerne; mais il est de rigueur que l'élection ait lieu au plus tard le douzième jour après l'expiration du délai fixé pour la présentation des propositions.

La veille du jour ainsi fixé pour l'élection du successeur au trône par le Storthing de Norvège et les États du royaume de Suède, il sera procédé par le Storthing de Norvège, parmi ses membres, ainsi que par les États du royaume de Suède, à l'élection de la commission qui aura pour mandat, au cas où le choix du Storthing de Norvège et celui des États du royaume de Suède viendraient à se porter sur des personnes différentes, de se réunir et de déterminer par la voie du scrutin le choix d'une seule personne, en exerçant le droit des représentants des deux royaumes.

Le jour fixé pour l'élection, le Storthing de Norvège et les États du royaume de Suède choisiront, en se conformant au mode prescrit par la Constitution respective de chaque royaume, chacun une personne seulement parmi les candidats proposés. Si le choix des deux royaumes tombe sur le même candidat, il sera légalement élu comme successeur au trône. Si au contraire chacun des royaumes a choisi une personne différente, la difficulté sera tranchée par le vote des commissions réunies des deux royaumes.

Cette commission se composera de trente-six personnes de chaque royaume, plus huit suppléants, choisis suivant le mode déterminé séparément par le Storthing de Norvège et les États du royaume de Suède. Les suppléants entreront en fonction dans un ordre déterminé, mais seulement dans le cas où quelqu'un des membres titulaires serait absent pour l'élection.

Carlstad sera le lieu de réunion des commissions des deux royaumes. Avant le départ de chaque commission du lieu où se tiendront le Storthing en Norvège et la Diète en Suède, chacune élira dans son sein un président.

Le Roi, ou, en cas de décès du Roi, le gouvernement intérimaire légalement constitué des deux royaumes, devra fixer, dans le plus bref délai possible après notification reçue du choix séparé de chaque royaume, et en tenant compte de la distance entre le lieu de réunion et les lieux où se tiendront le Storthing en Norvège et la Diète en Suède, le jour où les commissions des deux royaumes se trouveront à Carlstad. Ce jour sera au plus tard le vingt et unième après le douzième jour ci-dessus fixé comme dernier délai pour l'élection que devront faire le Storthing de Norvège et les États du royaume de Suède.

Les présidents des commissions des deux royaumes adresseront d'accord, aussitôt après leur arrivée, une invitation aux commissions de se réunir dans la matinée, le lendemain du jour fixé pour l'arrivée des commissaires au lieu de réunion.

A la séance, le président de chaque commission donnera d'abord lecture de ses pleins pouvoirs et de ceux de ses collègues; ensuite les deux présidents tireront au sort pour décider lequel d'entre eux présidera les opérations de l'élection. La commission commune des deux royaumes ainsi réunie sous un seul président, qui d'ailleurs prendra aussi part au vote, procédera alors au scrutin immédiatement et sans discussion.

Les commissaires ne se sépareront point, et aucun d'eux ne quittera la salle de réunion, avant que les opérations de l'élection soient complètement terminées.

Au moment de procéder au vote, le président de la commission de chaque royaume lira et échangera le document faisant connaître le choix de ses commettants, fixé sur une seule personne. Ensuite la proposition à mettre aux voix sera rédigée, et les noms des deux candidats au trône y seront insérés d'après la formule suivante:

«Les députés du Storthing de Norvège et des États du royaume de Suède votent en commun, pour choisir un successeur aux trônes réunis de Norvège et de Suède. Le Storthing de Norvège a à cet effet proposé N. N., les États du royaume de Suède ont proposé N. N.

«Si la majorité des voix se réunit sur N. N., il sera légalement élu successeur du Roi (Roi) aux trônes réunis de Norvège et de Suède.

«Si la majorité des voix se réunit sur N. N., il sera légalement élu successeur du Roi (Roi) aux trônes réunis de Suède et de Norvège.»

Avant l'appel nominal, il sera donné lecture, à haute et intelligible voix, de toutes les dispositions relatives au mode de votation.

L'appel nominal aura lieu de manière que si le président de la commission commune est Norvégien, les commissaires suédois soient appelés les premiers pour voter, et les Norvégiens ensuite, et inversement, si le président est Suédois.

Le vote a lieu par bulletins complètement identiques de taille et d'apparence, sur lesquels le nom de chaque candidat au trône se trouvera imprimé en lettres de même caractère. Celui des présidents, qui n'aura pas la présidence des opérations, revêtira les bulletins de sa signature avant de les délivrer aux commissaires.

Ces bulletins, pour être valables, devront être uniques, sans aucun signe, fermés et roulés.

La majorité simple décidera.

Avant le dépouillement du scrutin, le président retirera un des bulletins, qu'il mettra à part et sous scellé.

Si, après l'appel nominal, et en ouvrant les bulletins, il se trouve quelque bulletin qui ne puisse pas être compté aux termes des dispositions ci-dessus, il sera détruit sur-le-champ. S'il en résulte un partage égal des voix, on ouvrira le bulletin scellé, qui en ce cas déterminera l'élection s'il réunit les conditions ci-dessus prescrites; s'il ne les réunit point, les opérations seront annulées, et il sera procédé aussitôt à un nouveau vote.

Si la majorité est déjà déterminée sans ce moyen, le bulletin mis à part sera aussitôt détruit, sans être ouvert.

Le procès-verbal du scrutin sera tenu par des membres de la commission, en langue norvégienne, si le président est Norvégien, en suédois, s'il est Suédois. Ce procès-verbal sera lu à haute voix et adopté aussitôt après la clôture du scrutin, et deux exemplaires identiques en seront sur-le-champ rédigés, signés par la commission électorale tout entière avant sa séparation, scellés en sa présence, et, par les soins des présidents des commissions de chaque royaume, expédiés incontinent le jour même, l'un au Storthing de Norvège à l'adresse de son président, l'autre aux États du royaume de Suède à l'adresse du *Landmarskalk*[1]) et des présidents des Chambres.

---

[1]) Le *Landmarskalk* était le président de l'Ordre de la noblesse.

Ces procès-verbaux seront signés de manière que l'exemplaire destiné au Storthing de Norvège porte d'abord la signature des commissaires norvégiens et ensuite celle des commissaires suédois, et que l'exemplaire destiné aux États de Suède porte d'abord la signature des commissaires suédois et ensuite celle des commissaires norvégiens.

Après la réception de part et d'autre de ce document, il en sera aussitôt, ou le lendemain au plus tard, donné connaissance au Storthing en Norvège et aux États du royaume en Suède; le Storthing de Norvège et les États du royaume de Suède prendront immédiatement les dispositions nécessaires pour communiquer à S. M. royale, ou, en cas de décès de Sa Majesté, au gouvernement intérimaire légalement constitué, la décision ainsi prise par les représentants des deux royaumes. [1])

Art. 4. Le Roi aura le droit de convoquer des troupes, de déclarer la guerre et de conclure la paix, de contracter et de rompre des alliances, d'envoyer et de recevoir des agents diplomatiques.

Lorsque le Roi voudra déclarer la guerre, il fera part de ses desseins au gouvernement de Norvège, et lui demandera son avis, ainsi qu'un rapport détaillé de l'état du royaume en ce qui concerne ses finances, moyens de défenses, etc. Cela fait, le Roi réunira le ministre d'État de Norvège, et les conseillers d'État de Norvège, ainsi que ceux de Suède, en conseil d'État extraordinaire, où il exposera les raisons et circonstances qui doivent être prises en considération dans le cas dont il s'agit, et il devra en outre leur communiquer la déclaration du gouvernement de Norvège sur l'état de ce royaume, et un rapport semblable en ce qui concerne la Suède. Sur tous ces points, le Roi demandera l'avis des membres du conseil, qu'ils donneront chacun séparément, et qui sera consigné au procès-verbal, sous la responsabilité déterminée par la Constitution. Le Roi aura ensuite le droit de prendre et d'exécuter la décision qu'il jugera la plus utile pour l'État. [2])

Art. 5. Le ministre d'État de Norvège et les deux conseillers d'État de Norvège qui accompagnent le Roi, ont siège et voix délibérative au conseil d'État suédois, lorsqu'il y est traité d'affaires communes aux deux royaumes.

Dans les affaires de cette nature, on devra également prendre l'avis du gouvernement résidant en Norvège, à moins qu'elles n'exigent une solution trop rapide pour en laisser le temps. Chaque fois qu'il sera traité, en présence du Roi, au conseil d'État norvégien, en quelque lieu et à quelque époque qu'il se rassemble, d'affaires qui intéressent les deux royaumes, trois membres du conseil d'État suédois y auront siège et voix délibérative. [3])

Art. 6. Si le Roi vient à mourir, et que l'héritier du trône soit encore mineur, les conseils d'État norvégien et suédois se réuniront aussitôt pour publier en commun la convocation du Storthing en Norvège et de la Diète en Suède. [4])

Art. 7. Jusqu'à ce que les représentants réunis des deux royaumes aient constitué la régence pendant la minorité du Roi, un conseil d'État composé en nombre égal de membres norvégiens et suédois pourvoira à l'administra-

[1]) V. Constitution norvégienne, art. 7, 43, 47, 48.
[2]) V. Constitution norvégienne, art. 26.
[3]) V. Constitution norvégienne, art. 38.
[4]) V. Constitution norvégienne, art. 39, 46.

tion des royaumes, sous le nom de gouvernement intérimaire de Norvège et de Suède, en observant les Constitutions respectives de chaque pays.

Ce conseil d'État mixte se composera de dix membres de chaque royaume, savoir : pour la Norvège, le ministre d'État norvégien et les deux conseillers d'État résidant à Stockholm, plus sept conseillers d'État soit ordinaires soit nommés à cet effet, qui, en cas de vacance du trône ou pendant la minorité du Roi, seront désignés par le gouvernement résidant en Norvège, parmi ses membres, et remplacés en Norvège par trois conseillers d'État au moins commis *ad interim,* — et pour la Suède les deux ministres d'État et huit conseillers d'État.

Pour tout ce qui concerne la préparation et l'examen des affaires tant norvégiennes que suédoises, il sera procédé d'après les prescriptions en vigueur dans chacun des royaumes.

Dans le gouvernement intérimaire, les affaires norvégiennes seront rapportées par le ministre d'État norvégien, et consignées au procès-verbal et expédiées en langue norvégienne; les affaires suédoises seront rapportées par le rapporteur suédois compétent, consignées au procès-verbal et expédiées en langue suédoise.

Les affaires qui intéressent les deux royaumes, et qui par leur nature ne sont de la compétence d'aucun département particulier, seront rapportées par le ministre d'État pour les affaires étrangères, et expédiées pour chacun des deux royaumes dans sa propre langue, pour la Norvège par le ministre d'État de ce pays et pour la Suède par le rapporteur ci-dessus désigné.

Les affaires diplomatiques seront également rapportées par le ministre d'État pour les affaires étrangères, et consignées dans un procès-verbal spécial.

Les décisions seront prises à la majorité des voix, et, en cas de partage, la voix du président sera prépondérante.

Toutes les expéditions (résolutions) seront signées par tous les membres.

Le conseil d'État mixte (le gouvernement intérimaire) aura son siège à Stockholm.

Le ministre d'État norvégien et le ministre d'État de la justice suédois tireront au sort, à la première réunion des deux conseils d'État, pour décider lequel d'entre eux aura le premier la présidence. D'après l'ordre ainsi déterminé par le sort, le président changera ensuite tous les huit jours, de manière que chacun des ministres d'État, l'un après l'autre, ait la présidence, à son tour et seulement pendant une semaine chaque fois. Dans tous les cas où, d'après les Constitutions de Norvège et de Suède, le gouvernement appartient an conseil d'État, les conseillers d'État des deux royaumes se réuniront en nombre égal, en se conformant aux règles ci-dessus.[1]

Art. 8. Le choix des tuteurs qui gouverneront pour le Roi mineur sera fait d'après les mêmes règles et de la même manière qu'il a été prescrit à l'art. 3 pour le choix du successeur au trône.[2]

Art. 9. Ceux qui, dans les cas précités, dirigeront le gouvernement prêteront, les Norvégiens devant le Storthing de Norvège, le serment suivant:

---

[1]) V. Constitution norvégienne, art. 40, 41, 42.

[2]) V. Constitution norvégienne, art. 7, 41, 43.

«Je promets et jure de vouloir gouverner en conformité avec la Constitution et les lois, ainsi Dieu et sa sainte parole me soient en aide!»

Les Suédois prêteront serment devant les États du royaume de Suède.

Si aucun Storthing ou Diète ne se trouve en session à ce moment, le serment sera déposé par écrit au conseil d'État et renouvelé ensuite au prochain Storthing ou Diète. [1])

Art. 10. La direction de l'éducation du Roi mineur sera réglée de la manière prescrite à l'art. 8. [2])

Il sera de règle inviolable que le Roi mineur reçoive une instruction suffisante dans la langue norvégienne. [3])

Art. 11. Si la descendance royale masculine vient à s'éteindre, sans qu'aucun successeur au trône ait été choisi, il sera élu une nouvelle dynastie de la manière prescrite à l'art. 3. [4])

Art. 12. Comme les dispositions contenues au présent Acte d'Union sont en partie la reproduction de la Constitution du royaume de Norvège, en partie des additions à cette Constitution, fondées sur les pouvoirs donnés par la Constitution au présent Storthing [5]), elles auront, en ce qui concerne la Norvège, et conserveront la même valeur que la Constitution de ce royaume, et ne pourront être modifiées que de la manière prescrite à l'art. 112 de cette Constitution.

---

[1]) V. Constitution norvégienne, art. 44.
[2]) Cf. l'art. 3 du présent acte.
[3]) V. Constitution norvégienne, art. 47.
[4]) V. Constitution norvégienne, art. 48.
[5]) V. Constitution norvégienne, art. 42.

TABLE ANALYTIQUE

*

ERRATA

Page	63,	ligne	13 et 24: sud-ouest; lisez: „sud-est“.
—	110,	—	27 supprimez „Suivant la même source“.
—	204,	—	20: dette matriculaire; lisez: „évaluation cadastrale“.
—	225,	—	10 supprimez „En revanche . . . . outre que“.
—	226,	—	1 —„— „Des maisons . . . . par l'État“.
—	230,	—	2: tous litiges; lisez: „des litiges“.
—	394,	—	10: au 1er janvier 1900; lisez: „au 1er juillet 1900“.
—	480,	—	38: soit 5 tonnes; lisez: „soit 6 tonnes“.

NORGE

1 : 3,600,000

PAVILLON NORVÉGIEN





Edifices publics



Villes (de plus de 4000 hab.)	Habitants	Valeur des maisons assurées contre l'incendie (1898)	Dépenses communales (1895)	Montant des transactions avec l'Étranger (1898)
		(en 1000 kroner)		
Fredrikshald	11 217 (1891)	10 661	319	11 492
Fredrikstad	13 904 (1897)	13 946	441	16 889
Sarpsborg	5 104 (1898)	5 004	173	7 256
Moss	8 180 (1898)	7 748	224	5 885
Kristiania	221 255 (1898)	296 284	8314	174 123
Hamar	5 045 (1897)	5 655	148	Villes de l'intérieur
Kongsberg	5 238 (1891)	3 551	125	
Drammen	20 687 (1891)	22 079	605	19 977
Horten	8 477 (1898)	5 551	140	474
Tønsberg	7 215 (1891)	8 258	329	7 351
Sandefjord	4 238 (1891)	4 832	123	1 970
Larvik	11 261 (1891)	8 979	280	6 594
Skien	10 365 (1898)	11 947	383	10 124
Kragerø	5 753 (1891)	5 051	195	2 573
Arendal	4 578 (1891)	7 507	179	4 853
Kristiansand	13 868 (1898)	14 784	637	9 584
Stavanger	27 843 (1898)	19 186	640	13 062
Haugesund	7 030 (1896)	4 221	154	5 728
Bergen	66 393 (1899)	82 432	2134	66 808
Aalesund	10 192 (1898)	8 562	189	7 197
Kristiansund	11 680 (1898)	12 829	255	10 608
Trondhjem	35 113 (1898)	45 069	1049	29 105
Bodø	4 562 (1898)	5 319	102	2 178
Tromsø	6 244 (1897)	6 361	160	2 990

La teinte rouge indique les districts habités.





